

Volume N° 1

Quelques mots de présentation

"AUTOUR DE PLEYBER-CHRIST"

Monsieur Jean FEUTREN a été notre recteur d'août 1977 à juin 1987. Au cours de ces dix années, il nous a livré, dans les pages du Bulletin paroissial, une somme considérable de découvertes sur notre commune et sa région, traitant de sujets aussi variés que l'histoire, la linguistique, la sociologie, la toponymie, l'économie, l'architecture, etc...

Cette énorme documentation, synthèse de toute une vie de recherches, est essentielle à la connaissance du passé de notre pays. Mais, répartie dans les 105 numéros mensuels du Bulletin, elle est parfois d'un accès difficile.

Il m'a semblé souhaitable de la réunir dans une présentation en trois volumes qui en faciliterait l'utilisation à tous ceux qui se consacrent à la connaissance, la promotion et la transmission de notre patrimoine.

J'adresse mes remerciements aux collectivités et aux personnes qui m'ont aidé dans cette entreprise, soit techniquement, soit financièrement :

- Monsieur Charles MIOSSEC, président du Conseil Général
- Monsieur Yvon ABIVEN, conseiller général du canton de Saint-Thégonnec
- Monsieur Jean-Claude Kerdiles et la municipalité de Pleyber-Christ
- L'Association "AVEL AR MENEZ" de Plounéour-Ménez
- La section PATRIMOINE de l'Association sportive et culturelle de Pleyber-Christ.

Je remercie également :

François GAOUYER

Marie DUVAL

Yves-Pascal CASTEL

pour leur amicale et efficace collaboration.

René FAUJOUR
Membre de la section PATRIMOINE
de l'A.S.C. de Pleyber-Christ/*

TABLE DES MATIERES

VOLUME I

EDITORIAL "Le Bulletin paroissial continue !"	4
TOPONYMIE : AN EMBLAC'H	5
LES VASES ACOUSTIQUES DE L'EGLISE DE PLEYBER-CHRIST	6
HYDROGRAPHIE : AN DONANT, LE FLEUVE DE PLEYBER-CHRIST	8
COSTUME SUR MESURE	12
BOTANIQUE : KRAON DOUAR, LA NOIX DE TERRE	12
MOULINS ET MEUNIERS : PLEYBER, UN PAYS DE MOULINS	14
BOTANIQUE : PEPINIERES, AR VAGUERES	21
UNE INDUSTRIE LOCALE : LES PAPETERIES DE PLEYBER-CHRIST	23
KERGOMPEZ	59
LES BOEUF DE LABOUR	59
ANCIENNES CHAPELLES DE PLEYBER	60
BOTANIQUE : LA POMME DE TERRE	61
COZ-ILIS OU LA VIEILLE EGLISE	64
CHAPITRE I - Le site de Coz-Ilis	65
CHAPITRE II - Les voies anciennes de Pleyber	86
I- Les routes postérieures au cadastre de 1837	92
BRO LEON	147
IMAGES DE PLEYBER	
Kerjezequel	154
Vieilles maisons	154
LES MARRES	155
COZ-ILIS (suite)	
II - Les voies antiques de la région	155
COAT CONVAL	201
COZ-ILIS (suite)	
Les voies romaines de la région	205
AN DREZ ARZOU	209
BOTANIQUE : Fougères	237
Coquelicot	238
LA MAISON DE TISSERAND	239
IMAGES DE PLEYBER	
Quipiec Izella	244
Quipiec Huella	244
Lesloc'h	245
Lohennec	245
Kergoat vian	245
Traon Keromnès	245
Rest Coatilezec	246
Vilar-Bap	246
Un nouvel autel à l'église	246
Saint-Maudez	246
Kergoat Vraz	247
Photocopies d'actes paroissiaux	247
Le Treuscoat	248
Vieilles maisons	253
Documents	253
Le calvaire de Penvern	254
Kirin	254
La maison de Rosalie	254
Autour de Kergalein et Pen ar Quinquis	255

Penquer.....	255
Roudourou.....	255
Le calvaire de la Justice.....	255
Keriuol.....	256
Talingoat.....	256
Lamarc'h Izella.....	256
PECHEURS A LA LIGNE, A VOS DICTIONNAIRES !.....	257
LES MAUVAISES HERBES.....	258
TROUVAILLES (1403) - UN ECHANGE DE TERRES.....	260
TROUVAILLES (1458) - LA FONDATION DU TREUSCOAT.....	268

EDITORIAL

du Bulletin paroissial de novembre 1977

"LE BULLETIN PAROISSIAL CONTINUE !"

Monsieur l'Abbé André NICOL a quitté la Paroisse à la Mi-Août pour la paroisse de LOCQUIREC, accompagné des vieux de la population.

Il avait fondé le BULLETIN PAROISSIAL en Avril 1974 et l'a conduit à sa 33ème édition (été 77). Il l'agrémentait de photographies d'actualité ou consacrées au mobilier de l'église. Il s'était acquis un collaborateur prestigieux en la personne de Monsieur Fanch GOURVIL désormais retiré à PLOURIN. Je compte bien aussi solliciter son concours.

Le BULLETIN PAROISSIAL continue, mais je n'ai pas les talents d'imprimeur de mon prédécesseur. J'ai trouvé des collaborateurs techniques; grâce à eux, vous recevrez, avec une certaine régularité, ces pages si attendues.

Je compte bien écrire moi même des études diverses sur PLEYBER. Le pays et les gens sont attachants. Je voudrais vous aider à découvrir mieux votre pays, en partageant avec vous mes propres découvertes et en vous livrant les découvertes d'autres chercheurs.

Ceux-ci sont bien plus nombreux qu'on ne le penserait. Je songe, en particulier, aux personnes du 3ème âge, ayant fait des études ou non, et qui savent tant de choses sur le pays, sur le Breton du coin, sur les noms des lieux. Il est important de recueillir auprès d'eux des connaissances qui risquent, sans cela, d'être irrémédiablement perdues.

Je verrais, par exemple, une équipe d'anciens, quelque peu cultivés et aimant fouiller les écrits, se chargeant de dresser le catalogue des vieux noms des parcelles de terre tels qu'on les trouve dans les vieilles matrices cadastrales. Sur ce sujet, je serais en mesure de stimuler une telle équipe.

Plus immédiatement, je souhaiterais fort de trouver à PLEYBER, un amateur artiste qui sache dessiner à la plume. Plutôt que de reproduire des photos, à quoi nous ne sommes pas outillés d'ailleurs, j'aimerais beaucoup vous faire découvrir l'habitat ancien par le moyen de dessins à la plume, plus évocateurs que la photo la meilleure et qui ont un rendu supérieur à l'imprimerie. Je pourrais, certes, trouver des amis à la signature éprouvée pour composer spécialement la couverture du Bulletin, mais je ne voudrais pas faire injure à d'éventuels talents pleybériens. Je souhaite, au contraire, leur lancer un appel amical. Si mon appel est entendu nous disposerions d'une couverture constante où je verrais à l'endroit, l'église, maison de Dieu, et au revers, l'une de ces petites maisons basses du Bourg ou de la Campagne devant lesquelles un nouveau-venu, comme moi, ne cesse de s'émerveiller, la maison des hommes.

La vocation d'un tel bulletin est bien d'honorer à la fois DIEU et tous les hommes de ce pays. C'est à quoi un prêtre est destiné. Soyez assuré là dessus de mon dévouement le plus amical.

La surabondance de l'Etat paroissial m'incite à ne vous faire ici que ce simple rappel de la mission de votre recteur. Dans les parutions à venir, les présentations d'usage ayant été faites, je vous exprimerais, à chaque fois, ce qui me paraîtra être une lumière spirituelle profitable à vos coeurs.

Jean FEUTREN
Recteur
(habituellement J.F.)

TOPONYMIE

AN EMLAC'H

L'Administration des Ponts et Chaussées n'a jamais prétendu être une Académie Française ou une Académie Bretonne dont les plaques de signalisation feraient loi en orthographe. Cette Administration est au service des communes et ce sont celles-ci qui sont responsables des "fantaisies" orthographiques qui s'étalent sur les plaques de signalisation qui indiquent fermes et lieux-dits.

Nous serions souvent mal venus de crier à la fantaisie orthographique lorsque tel nom de lieu breton nous heurte. Si nous consultons les Dictionnaires bretons qui ont paru depuis LE GODINEC (1821) chez qui le K a supplanté le C, nous lirions : "Bois, Koad", alors que nous continuons d'écrire comme les anciens : "Coat, Coadou, Coajou", aussi bien pour les noms de famille (anthroponymes). Telle est l'orthographe du premier Dictionnaire Breton, le CATHOLICON (mot qui signifie "Dictionnaire Universel" écrit en 1464. Antérieurement et sans doute encore après, on trouvera aussi bien "quoat". Ce vieux dictionnaire breton ne donne dans son édition imprimée (1499) que 6 mots sous la lettre K, à savoir : Kaer (notre Ker, village), Kalander (calendrier), Kalent (rencontre spirituelle des prêtres au début du mois), Kathelin (notre Catherine), Kneau (toison de brebis) et Knoenn (noix ou noyer). La lettre qu est bien plus copieuse. Quant à la lettre C, sa fonction est très avantageuse.

Chacun pensera ce qu'il voudra de la querelle orthographique où se complaisent les théoriciens de la langue bretonne. Les communes et les Ponts et Chaussées ont prétention uniquement à la modestie sur ce point. En proposant une interprétation du nom d'un village de PLEYBER, je me livre au seul plaisir de comprendre et je souhaite faire partager ce plaisir aux lecteurs. Ce village est fléché, d'un côté LEMBLAC'H, et de l'autre NEMBLAC'H. Je propose de passer entre ces deux pancartes, sur le chemin, et de pénétrer au village EMLAC'H, ou avec l'article breton AN (le), AN EMLAC'H.

*

* *

Monsieur GOURVIL, dont l'érudition est fort étendue et dont les ouvrages font autorité, s'est penché sur les noms de lieux de PLEYBER. Je relève ce qu'il écrivait ici dans le N°7 de Novembre 1974 :

"LEMBLAC'H, outre cette orthographe, j'ai noté : LEM LAC'H, NEMBLAC'H, EMBLAC'H, et cette dernière pourrait sous toutes réserves indiquer qu'à cet endroit aurait eu lieu une bataille : emlaz, synonyme d'emgann ?"

Avant même d'avoir lu cette notice, mon idée était faite à la simple audition du mot et voici comment.

Plongé depuis trois ans dans l'étude du CATHOLICON, ce dictionnaire breton dont je viens de parler, rédigé par un prêtre du Tréguier, j'ai eu bien des surprises et même des déboires. J'avais été frappé ainsi par le nom trégorrois de l'arbre appelé ORME, attesté couramment encore aujourd'hui sous la forme Till; le Catholicon écrit sous la forme dite singulative peu employée par les Bretonnants, tillenn. Cette racine était fort éloignée de mon breton cornouaillais, eulc'h et du breton roscovite emlec'h. Les dictionnaires écrivent evlec'h. A Guiclan, on prononce eolac'h. Tout récemment j'ai entendu un vieux meunier de Ploudaniel, prononcer en y insistant env lac'h. C'est aussi la prononciation de Plounevez-Lochrist.

.page 3

Rien d'étonnant qu'à PLEYBER, sur les marches du Tréguier et pas si loin des Monts d'Arrée, le vocabulaire et les formes des dialectes trégorrois et cornouaillais se soient infiltrés. Ainsi dit-on ici universellement till, et nul ne semble connaître le terme léonard-cornouaillais. Il n'en

fut pas ainsi autrefois, à preuve notre village d'EMBLAC'H, où l'on trouve encore des ormes aujourd'hui. On s'expliquera le N de la pancarte comme un restant de l'article AN, l'autre forme LEMBLAC'H ferait songer à la traduction française "L'EMBLAC'H". Quant au B intérieur, il a dû se glisser à partir du moment où EMBLAC'H vaincu par till, ne fut plus identifié comme le nom de l'Orme. La prononciation EMLAC'H est à peine affectée par l'insertion du B de EMBLAC'H.

J. F.

.page 4

LES VASES ACOUSTIQUES DE L'EGLISE DE PLEYBER-CHRIST

"NOS MURS ONT DES OREILLES"

Nous portons en nous tant de préoccupations et aussi tant de préjugés que nous sommes empêchés d'observer avec profit choses et gens auprès desquels nous vivons constamment. Rien n'accroche ou si peu la curiosité de nos esprits.

Je suis très porté, on s'en apercevra, à éveiller mes amis aux choses et aux mots qui leur sont familiers et à quoi, pourtant, ils n'avaient pas prêté attention. Aujourd'hui je ferai plutôt état d'une observation qui vient de m'être proposée par l'un de vous, en même temps qu'il me fournissait l'explication qu'en donnait tout récemment Monsieur l'Abbé Yves CASTEL dans le bulletin de la SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DU FINISTERE (1976).

La prédication ancienne, surchargée de surcroît d'annonces diverses et de nombreuses prières, était désespérément longue pour les fidèles, pour les enfants singulièrement. Mais en ces temps-là, l'on était stoïque et l'on subissait tout sans trop gémir.

L'un de vous, c'est lui qui me l'a raconté, attendait de son mieux que s'achève la séance d'information du prédicateur : ses yeux d'enfant se promenaient sur tout l'édifice, s'accrochant à ce qui pourrait l'arracher à ce long discours rébarbatif. Il avait ainsi découvert dans les enduits de la nef des taches sombres, des trous noirs. Il s'attendait à voir des petits oiseaux s'en échapper pour voltiger dans l'église, tout comme les pics dans les troncs d'arbres.

Ces trous dont il ignorait la nature et la fonction, n'avaient cessé de l'intriguer jusqu'au jour tout récent où lui est tombé sous les yeux l'article de l'Abbé CASTEL : "Les systèmes de vases acoustiques anciens dans les églises du Finistère (14ème - 17ème siècles) (pages 331-350).

J'ai du me rendre à l'évidence : dans notre église on peut apercevoir aisément 16 petites ouvertures qui se détachent sur les enduits chaux et sable des murs de la nef. Pour en avoir le coeur net, j'ai demandé à l'un de vous de venir avec une échelle haute vérifier la nature de ces orifices. Nous en avons visité 5 plus accessibles à notre échelle. Il s'agit bien de poteries acoustiques, profondes de 19 cm; l'orifice de ces vases mesure de 5 à 6 cm de diamètre. Il n'est pas interdit de penser que plusieurs de ces vases acoustiques ont été obturés par l'enduit ancien.

Ainsi l'église de PLEYBER pourra être ajoutée à la liste qu'a dressée Monsieur CASTEL. Parmi les églises relevées par lui dans le Finistère, citons, à cause de leur proximité, LE FOLGOAT (datant de 1423), Saint François de Cuburien, près de la Salette (datant de 1531) et Saint Thégonnec. L'église Finistérienne qui semble posséder le plus bel ensemble de ces vases est celle de PLOARE (103 orifices). A Saint François, ils sont très visibles : 34 sur la paroi Est du Choeur, 24 sur la paroi Ouest; le mur Sud de ce Choeur laisse apparaître 5 orifices; d'autres ont été supprimés lors de la réfection récente de l'enduit. L'intérêt d'une visite à Saint François ne sera pas cantonné dans le dénombrement de ces orifices. On s'attardera plus fructueusement à contempler avec une jumelle l'étonnant puzzle du vitrail dans lequel on identifiera sans trop de mal des éléments d'une CRUCIFIXION comme celle de la ROCHE MAURICE.

L'Abbé CASTEL a relevé dans les comptes de la paroisse de TREGOUREZ en 1666, l'achat à Hervé Leca, d'Ergué de "dix pots à mettre dans les murs de l'église pour faire écho". L'opération coûta la somme de 10 livres. Les comparaisons des prix sont toujours délicates; à cette époque un maître-maçon pouvait gagner 14 sous par jour, un manoeuvre ou darbareur de 8 à 10 sous. On sait qu'une livre valait 20 sous.

.page 5

Notre église a été l'objet de réfections importantes à plusieurs reprises. On peut même parler, pour le milieu du 17ème siècle, d'une véritable reconstruction, datée par les piliers et le porche (1666). Je chercherai, si d'autres veulent bien m'aider, à faire le point sur notre belle église.

Les Grecs et les Romains plaçaient de tels pots rudimentaires dans les murs des Théâtres antiques. L'objectif était d'amplifier la voix des acteurs. L'architecte écrivain VITRUVÉ (1er siècle avant Jésus-Christ) parle de vases d'airain que l'on place dans les niches sous les degrés des théâtres "afin que la voix des comédiens frappe les oreilles des spectateurs avec plus de force, de netteté et de douceur".

Selon un auteur récent (1964) René FLORIOT cité par l'Abbé CASTEL, les vases acoustiques se rencontrent communément dans les églises romanes. On le croit volontiers, les murs et les voûtes représentant une superficie importante de maçonnerie. L'objectif dans une église était de faire entendre la voix de l'officiant, du prédicateur ou de donner plus d'ampleur au chant du Choeur.

*

* *

Par l'intermédiaire des architectes romans (10ème - 12ème siècles) ce procédé des vases acoustiques a passé dans nos églises plus tardives, sans que leur utilité paraisse toujours évidente. On conçoit aisément qu'ils aient eu une réelle utilité dans un Choeur vaste aux grandes murailles pleines comme à Saint François de Morlaix. Cette église monastique, construite pour des Cordeliers (sous-espèce de Franciscains), est tenue depuis 1834 par les Augustines Hospitalières. Dès les origines on y a donc chanté l'office choral en deux Choeurs alternés se faisant vis à vis. Les vases acoustiques remplissent ici, apparemment, une double fonction : amplifier et étouffer; le chant du Choeur Ouest est amplifié pour les auditeurs du Choeur Est par les vases acoustiques du mur Ouest; en même temps, les chanteurs Côté Ouest ne sont pas gênés par la réflexion du son sur le mur Est, lui aussi truffé de vases acoustiques. Et réciproquement, lorsque c'est le tour de chanter pour le Choeur Est.

C'est du moins ainsi que je m'explique la présence des vases à Saint François sur les murs Est et Ouest. La même explication pourrait valoir pour la paroi Sud, celle du vitrail : amplifier la voix du prêtre célébrant (messe face au mur) et correction de l'écho (les 2 Choeurs tournés alors vers l'autel). Il s'agirait de vérifier sur place si les vases accomplissent bien la double fonction que je leur prête.

Chacun de nous peut observer dans les salles, pourtant récentes, le phénomène pénible de la réflexion du son de l'écho; la chose peut même être intolérable à certaines personnes. Même des appartements, des salles d'attente souffrent de ce défaut épuisant. On y remédie par divers procédés d'insonorisation, tentures, plaques perforées.

*

* *

A PLEYBER, les vases acoustiques sont insérés dans les écoinçons de la nef, c'est à dire dans les surfaces maçonnées délimitées par les arcs des travées et la pièce de bois ouvragée qui court le long de la nef, à la jonction de la maçonnerie et du lambris de la voûte, pièce de bois appelée "sablière". Quelle pouvait être leur utilité en cette position haute ? Atténuer la réverbération sonore du chant de la foule ? De la parole du prédicateur en chaire ? Peut-être. Mais je doute fort de leur véritable utilité et j'incline à penser que cette technique bonne à Saint François sur des murs pleins ou même dans des grandes surfaces maçonnées du transept de Saint Thégonnec, était d'un luxe à peu près inutile chez nous. Ce ne serait pas le seul cas ou nos

constructeurs, par tradition, ont repris des procédés anciens sans trop se préoccuper d'en justifier l'emploi.

.page 6

C'est dans les murs aveugles qu'il faut implanter des oreilles.

J. F.

.page 7

HYDROGRAPHIE

AN DONANT, le "fleuve" de PLEYBER

Le Pays de PLEYBER est très vallonné; il donne naissance, de ce fait, à beaucoup de ruisselets et de ruisseaux, qui s'en vont rejoindre soit le Queffleut, soit le Dour Ruz, qui se jette dans le Coatoulzac'h, à Pont Corellou (ou Vallon du Pont), soit dans l'estuaire de Morlaix, au Pont de Lanuguy. On sait que la rivière de Morlaix, constituée par la confluence des eaux du Queffleut et du Jarlot porte le nom de Dossen. Je voudrais vous faire part du nom que je viens de voir donner à notre "Fleuve de Pleyber", celui qui se jette dans l'estuaire de Morlaix, AN DONANT.

*

* *

Les rivières, en Bretagne, tout comme dans le reste de la France, se sont vues décerner des noms aux significations difficiles à justifier. Je reviendrai une autre fois sur le nom du COATOULZAC'H, voulant parler ici du ruisseau qui débouche à Lanuguy et pour lequel personne ne se souvient de lui avoir entendu donner un nom. Qui aujourd'hui dans le pays de Saint Pol ne connaît l'Horn, cette rivière qui passe à l'Est du bourg de Plouvorn, à Pont ar C'Han (et non ar'hant), et se jette à la mer entre Santec et Plougoulm ? J'ai trouvé écrit aux 17ème et 18ème siècles, le nom de cette rivière : GLESON. Et j'ai vérifié le caractère ancien de cette dénomination dans le lieu-dit TRAON GLESOUN (Moulin à Plouéan) et un nom de lieu de Plouvorn Coadic-Glesoun (le petit bois du Gléson). Je ne veux pas pousser plus loin ici les observations que l'on pourrait faire sur ce nom même de GLESON.

*

* *

On connaît, de nom du moins, la rivière LA PENZE (Ar Benzès) qui absorbe le Coatoulzac'h à quelques pas des ruines du château féodal du PENHOAT, avant de se jeter dans son estuaire au port du même nom, PENZE. A force de donner à la rivière et à ce village la même dénomination on en est venu à oublier l'étymologie de PENZE. Un rapprochement avec le nom d'un petit port des Côtes-du-Nord, BINIC ou du port Cornouaillais de BEN-ODET, nous met sur la voie d'une interprétation sérieuse. Bénodet est mieux connu des lecteurs que Binic. On sait en effet que la rivière de Quimper, l'Odet, rejoint la pleine mer à Bénodet, le BOUT de l'ODET. De même chacun peut lire sur les cartes que la rivière IC, débouche en baie de Saint-Brieuc au port de BINIC (Ben-IC). On est incité de même et très raisonnablement à comprendre PENZE comme le bout, la pointe du ZES. Ce nom est bien connu en Breton : SAEZ désigne au 15ème siècle une flèche. Appliqué à une rivière ce nom breton se retrouve pour un ruisseau qui prend sa source à Bodilis sur le terrain actuel de la Base Aéronavale et parvient à l'anse de Goulven. Les cartes le dénomment LA FLECHE. J'ai entendu le Curé de Taulé, avant que Penzé ne devienne paroisse (1947), invoquer un jour de pardon Notre Dame de Penzé : "Itron Varia ar Benzès !".

Ces considérations nous font voyager avec quelque profit pour l'esprit, je l'espère, mais elles ne nous écartent pas de notre sujet, "le fleuve de Pleyber". Il me semble, en effet, qu'on lui

donnerait le nom de PENNELLE, dans l'usage. La rivière elle-même aurait alors de nom de ELLE, tout comme la rivière de Quimperlé ou encore la rivière qui sort des marais de Brennilis, et va se coucher dans l'Aulne à Penity St Laurent (en Landeleau) ELLEZ.

.page 8

Lorsque l'on va de Pleyber à Quimper, on traverse le canal de Nantes à Brest, à Pont Coblant. Ce canal a été aménagé en partie dans le lit de l'Aulne. Cette rivière prend sa source à Lohuec dans les Côtes du Nord et prend en charge à Pont Triffen les eaux d'un autre ruisseau important, l'Hyère. L'AULNE a droit au nom de fleuve (130 km selon le Larousse). Ce fleuve côtier se jette dans la rade de Brest à Térénez - Landévennec.

Pont Coblant est une transcription française très maladroite du nom breton de ce vieux village, au Sud du pont où habitait ma grand-mère maternelle. C'est là que la voie romaine Quimper - Saint Pol de Léon (via Pleyber-Christ) traversait deux rivières (ar Ster Vihan et ar Ster Vras). Mon pays de Gouézec où se trouve ce vieux Pont-Coblant est limité au Nord et un peu à l'Est par le STER VRAS ou Aulne Canalisé.

Le nom breton ancien de ce fleuve est AON, conservé dans une série de villages implantés sur ses bords : STER-AON à Cléden Saint Goazec, Chateauneuf, Saint Thoïs; à Pleyben ce nom est écrit STEREON. On retrouve encore ce nom AON dans le bois de GUERN-AON, à Scrignac, sur le bord de l'Aulne. Dans l'estuaire du fleuve, un vallon de l'Hopital-Camfrout porte le nom de TRO-AON, où TRO est une forme de TRAON, comme dans Trofeunteun à Saint Pol, (Valfontaine). Monsieur Berthéléme me signale que dans son pays de Landeleau, il y a aussi un ROZ-AON. On retrouvera bientôt le terme géographique, courant à Pleyber, de ROS, ROZ.

Les matrices cadastrales du 19ème siècle donnent, outre le numéro de la section, le nom des lieux et de toutes les parcelles de terre de nos communes. Il est probable que si l'on disposait du relevé du nom de toutes les terres qui bordent l'Aulne, sur l'ensemble de son parcours, on y trouverait une masse imposante de termes en AON.

Pour remonter plus haut dans les écrits il faudrait disposer, avant tout, de la description des biens contenue dans les AVEUX ou reconnaissances de la dépendance féodale des terres à l'endroit d'un Seigneur. C'est pour avoir pratiqué cette double source de la documentation bretonne que j'aimerais lancer d'autres sur des recherches analogues concernant Pleyber.

*

*

*

Le Dictionnaire Breton-Français-Latin écrit en 1464 par un prêtre de Plougonven, Jehan LAGADEC et imprimé pour la première fois à Tréguier en 1499 sous le titre LE CATHOLICON écrit Avonn pour désigner un fleuve, peut être, plus précisément, rivière qui va à la mer. On trouve aussi la forme Aven dans Pont Aven (on prononce Aën). Le Breton de Cornouaille est porté, on le sait, à avaler des lettres; il dit Aël pour Avel (vent), AÛl pour aval (pomme); rien d'étonnant que chez eux et j'en suis, Avonn soit devenu Aon.

Le nom français de notre fleuve, AULNE, n'a rien à voir avec l'arbre de ce nom, en Breton Guern (ou vern avec l'article), même si ce plant abonde partout sur ces bords, comme d'ailleurs sur nos autres rivières. Le nom de Port-Launay, en breton MEIL-VERN (moulin de l'aunaie) n'a pas de rapport, apparemment avec le nom du fleuve AULNE. Ce dernier terme est une transcription du son AON en français, un véritable calembour.

Il n'y aurait aucune extravagance à supposer que les ruisseaux de PONT EON (Plouéan) et de TRO-EON (Sibiril) font songer à l'AON cornouaillais, même si EON est connu par ailleurs comme nom de personne ou comme désignation de l'écume.

.page 9

Il est prudent d'éviter le terme de LEON à Pleyber et la région proche, car il a un sens géographique très particulier ici, comme je l'ai remarqué avec amusement. On en reparlera. Dans le Nord Finistère on n'emploie pas généralement le mot STER pour désigner les ruisseaux. On

notera cependant des lieux qui font référence à STER, l'un STERVEN sur notre fleuve pleybérien en Sainte Sève; l'autre en Plounéour Menez sur le Coatoulzac'h, le Moulin de STER. Il n'est pas sûr, pour autant, que dans ce fief du Richer on perçoive la signification de Ster.

A Pleyber l'on utilise qu'un seul mot courant pour désigner un ruisseau, en général celui de RICHER. Au 15ème siècle, dans le Tréguier, on disait déjà RIVYER. Sur des titres de propriété datant de 1778 et concernant une famille de tisserands-marchands de Trévalan, il est fait mention d'un "parc terre chaude nommé parc goarem ar rivier", au terroir de Kerguëllein (écrit Kergalein dans un partage de 1828). Le document vient de la juridiction de DAOUDOUR-COATMEUR en Landivisiau, alors trêve de Plougourvest.

Le terme de RIVIER-RICHER est manifestement du Breton décalqué du Français. Nous sommes en meilleure situation bretonne avec Gwaz ruisseau, conservé dans "Pont ar Voaz" et dans le verbe "Gwacha", employé ici pour "creuser des rigoles dans un pré".

Nous connaissons aussi dans le pays le terme de Kan ruisseau, bief dont la désignation a glissé parfois vers l'idée de vallon. Nous verrons que le Kan-Hir de Pleyber signifie le long bief (canal) plutôt qu'un long vallon.

*

* *

La dénomination de PONT-GLAS n'est pas propre à Pleyber. On signale un Pont Glas à Locoal Mendon dans le Morbihan, trois dans les Côtes-du-Nord, à Grâces, à Locarn, à Maël Carhaix; neuf dans le Finistère, à Guimaec, à Landudal, à St Rioual, à Lanmeur, à Lannéanou, à Pouldergat, à Saint Pol de Léon, à Saint Thégonnec. On pourrait penser à des ponts en maçonnerie ordinaire et dalles d'ardoises, si courants dans nos pays humides et qui caractérisent, me semble-t-il, les sites dénommés PONTIGOU. A Pleyber, les ruisseaux du Pont-Glas étaient recouverts ainsi, m'a assuré l'un de vous qui s'est glissé plus d'une fois, enfant, sous ces dalles.

Mais il faut réserver l'interprétation de ce GLAS. Une étude précieuse de Bernard TANGUY, "Les noms de lieux bretons", parue en 1975, fait valoir un terme vieux-breton, GLAZ (pluriel GLAZIOU) avec le sens de "ruisseau". Ainsi Guern-ar-Glas à Lanvellec (C.D.N.), Glaziou à Botsorhel, Pont Daoulas à Motreff, etc. Cet auteur interprète le nom de la ville de Daoulas par la confluence de deux ruisseaux. Sur la carte on aperçoit deux ruisseaux qui se rejoignent avant de se déverser dans l'estuaire. L'un d'eux s'appelle LA MIGNONNE, me semble t'il, et faisait marcher il y a quatre ans encore un moulin à vieille turbine en bois, horizontale. On verra ici bientôt des dessins inspirés de photos faites dans ce moulin de Saint Urbain. Sur la carte apparait aussi une 3ème rivière qui se jette de même dans l'estuaire à Daoulas même, mais manifestement l'estuaire prolonge la Mignonne.

Le fait qu'à Pleyber on évite de dire Glas, mais que l'on rectifie Klas en prononciation, n'est pas assez probant pour écarter "Glas - bleu ou vert" et utiliser la prononciation locale en faveur du sens "ruisseau".

*

* *

.page 10

Après des longs détours sur certaines dénominations des ruisseaux, en pays bretonnants, entreprenons enfin l'exploration de notre fleuve côtier pleybérien. Il prend naissance sur le plateau du bourg dans les marais spongieux situés entre la rue Pasteur et la ligne de chemin de fer. Dans la traversée de ce marais, les voies ferrées sont portées par un haut remblai; le fleuve naissant traverse ce remblai sous un pont aujourd'hui prolongé à ses extrémités par de grandes buses afin d'éviter, sans doute, l'obstruction du conduit par des éboulis.

On observera que le plateau du bourg donne naissance à d'autres ruisseaux, dont celui du kanndi bihan, celui du lenn-vihan, celui du lenn-vras, dénomination de trois lavoirs; le nom même de kanndi contient le mot ti, maison et désigne une maison à laver, ce qui est encore bien visible au kanndi bihan. Le terme Kann n'a rien à voir ici avec Kan, ruisseau, mais avec l'un des mots bretons connus, kannat battre (au lavoir on battait le linge) ou Kann, blanc. Pour distinguer le lenn, étang (de moulin), et le lenn à laver le linge, ce dernier est parfois appelé par ici lenn-ganna.

Le plateau de Pleyber serait autour de 130 mètres au dessus de la mer, officiellement 131 mètres au carrefour de la Rue de la République et de la rue François Coat. Le coq du clocher est 34 mètres au dessus.

*
* *

Après le franchissement de la voie ferrée, le ruisseau désormais constitué prend le chemin de la mer. Il passe à l'Est de AN EMLAC'H et de PENVERN, à l'Ouest de KER AR VEZEN. Il traverse la route ancienne de Morlaix à Saint Thégonnec avant le chemin de Coatilézec; en cet endroit fut fait un remblai pour combler la brisure que le vallon introduisait dans la route. Le niveau de la route serait de 111 mètres, au carrefour de la route de Coatilézec. Le fleuve passe à l'Est de Coatilézec, pénètre dans Sainte Sève pour s'associer auprès de STERVEN au ruisseau plus modeste qui rassemble les eaux du Cun et des petits vallons de Saint Martin et de Sainte Sève. A partir de l'embranchement de la route de Plouvorn sur la grande voie MORLAIX-ROSCOFF, la rivière s'enfonce dans la profonde dépression qui sépare Saint Martin de Taulé et se jette dans l'estuaire que domine la "vieille" route de Taulé à Morlaix par Lanuguy.

*
* *

C'est en dessous du village du HINGUER (vieux village, comme COSQUER) à Taulé que le défilé m'a paru abrupt et resserré, justifiant ainsi le nom que le GUENNEC donne à notre fleuve LE DONANT. Je viens de découvrir dans le BULLETIN ARCHEOLOGIQUE DU FINISTERE (1976) page 327, le texte suivant extrait des articles que LE GUENNEC écrivit dans le Morlaisien en Septembre et Octobre 1898, intitulés "Excursion dans les communes de Taulé, d'Henvic et de Carantec". L'auteur avait 20 ans.

"Nous traversâmes le Donant au Moulin de Pennelé, assis dans le creux du vallon, au fond de la vallée caillouteuse et vaseuse où la marée remonte depuis le pont de Lanneuguy, en battant de son courant les palettes de sa roue ruisselante et verdâtre. Des collines arrondies, tapissées de fougères et de genêts fleuris, avec parfois des massifs d'arbres sur le versant, encaissent la minuscule rivière, qui glisse dans une prairie resserrée et sinueuse, coupée de buissons et de talus. A l'ouest un chemin creux escalade le coteau. Nous le suivîmes et nous nous trouvâmes sur la route de Saint Pol, presque au sommet de cette longue montée qui gravit le massif rocheux de C'hastel en Trébez. Le soleil levant, pénétrant de ses premiers rayons l'atmosphère froide et pure du matin, teintait de rose les hauteurs aux landes d'or et la cime des bois de Pennelé, tandis qu'à nos pieds le vallon demeurerait embrumé, endormi, comme ces contrées enchantées des vieilles légendes bretonnes, mystérieux sous le voile de vapeur bleuâtre que l'astre naissant n'avait pas encore soulevé de son doigt de feu".

.page 11

*
* *

Le jeune LE GUENNEC n'a manifestement pas inventé le nom de notre rivière, dont il ignorait sans doute l'origine pleybérienne. Ce nom était connu certainement par d'autres que lui. Je ne pousserai pas l'enquête plus loin, mon souci ayant été d'attirer l'attention des lecteurs sur l'importance des ruisseaux en ce pays.

Il ne me reste qu'à interpréter le nom de AN DONANT : le profond (don) sillon (ant).

Une autre rivière, à tout le moins, porte aussi ce nom de AN DONANT, moins longue encore que notre fleuve, bien encaissé à son arrivée au bourg de Saint Jean du Doigt.

L'adjectif DON (doun chez beaucoup de Léonards) est bien connu des Bretonnants; il signifie profond. Nous le rencontrerons bientôt dans une expression MEZ DOUN, par laquelle, sur la côte proche, on désigne, en faisant le moue, les terres au sud de Plouéan. Ainsi à Pleyber, nous aurons matière à nous amuser de ces racismes, si généreusement partagés; que l'on n'oublie pas en effet que les habitants de ces terres lointaines du MEZ DOUN, revendiquent aussi pour eux l'exclusivité du nom géographique du LEON ! Les autres, le Pays de Saint Pol, c'est ici BRO PAGAN, le Pays Pagan. Mais il ne faut pas tout dire d'un coup, de peur de ne plus trouver rien à écrire dans les numéros à venir.

Le substantif ANT est un terme de labour. Le Catholicon le traduit par reye, raie. Aujourd'hui nous dirions plutôt sillon, "longue tranchée ouverte dans la terre par la charrue". D'après le Dictionnaire ROBERT, ce sens moderne de "sillon" apparaît en 1538. Auparavant le terme de sillon, seillon ou "cillon" dans le Catholicon correspondait au Breton ero, erv, planche de terre. Il existe encore quelques garennes à Pleyber, m'a t'on assuré, qui portent encore la trace de ce procédé de culture, qui n'était pas propre aux jardins. Ce sens de terre en surélévation est encore conservé pour des bandes de territoires. Le SILLON de BRETAGNE en Loire Atlantique, le SILLON de SAINTE ANNE à Saint Pol de Léon.

Le "sillon" ou "seillon" était une mesure agraire très courante dans nos régions aux siècles passés. La valeur était loin d'être uniforme. Avant l'adoption du système métrique, l'ensemble de nos unités de mesure était un panier de crabes. Le "sillon" était considéré en 1956 à Ouessant et Molène comme représentant 183 m², d'après l'ouvrage "Codification des coutumes et usages... dans le Département du Finistère" (1956).

*

* *

Je ne prétends pas rendre à notre fleuve le nom de AN DON-ANT. Un jour peut être, par le biais de documents du 15^e ou du 16^e siècle concernant Saint Martin et Taulé on trouvera une attestation de ce nom ou d'un autre. L'important était de lui donner une identité et à l'occasion de ce baptême, de mieux comprendre la richesse de tous ces termes bretons.

J.F.

.page 12

COSTUME SUR MESURE

On connaissait à Alexandre KERGOAT le talent d'habiller les gens. On se plaira à lui reconnaître aussi désormais un beau talent de dessinateur. C'est à sa plume, en effet, que nous devons le costume sur mesure qui habillera notre BULLETIN PAROISSIAL.

Nos lecteurs et moi-même nous l'assurons de notre reconnaissance admirative. Nous attendons encore de lui qu'avec François GAOUYER et d'autres peut-être il dresse la galerie des vieilles maisons, des manoirs, des costumes de Pleyber en dessins à la plume. Nous en ferons l'album.

Déjà au mois de janvier, chaque foyer de Pleyber recevra une composition de François GAOUYER. Ce sera un avant-goût de cet album.

La double maison basse de la couverture est à LESLOC'H. Plus tard nous reviendrons sur le procédé du faitage en ardoises (au lieu de tuiles) conservé dans la moitié droite de la double maison - la date y est inscrite en points sur une ardoise : 1828.

.page 14

BOTANIQUE

KRAON-DOUAR (la noix de terre)

On amuse fort les enfants lorsqu'on s'avise de leur présenter le besoin de fumer, qui sévit chez l'adulte, comme un retour au premier instinct du bébé, le besoin de têter ou de sucer son pouce. Les adultes n'en conviendraient pas, mais ils auraient tort, me semble t'il.

Les mêmes enfants sont surpris, à leur tour, de s'entendre décrire leur manie défigurante du remachage de chewing-gum comme un retour à la découverte de sa mâchoire par le bébé grandissant.

Retour pour retour à la prime enfance "On a gagné !", s'écrient les gosses. Les grands sont retournés à l'âge du biberon avec leurs cigarettes !

*

* *

Nous, les plus âgés, nous agaçons les enfants et les jeunes lorsque nous cherchons à faire valoir la pauvreté du temps passé, la modique orange de Noël, et notre vertu supposée. Nous donnons le sentiment que nous sommes alors déterminés dans nos appréciations par une certaine jalousie devant le sort plus confortable des jeunes générations. Il serait plus reconfortant pour ceux que nous cherchons à épater de reconnaître avec amusement que ces enfants ne sont pas si différents de ce que nous étions. Grand-père et grand-mère, enfants, n'ont point mâché de chewing-gum, car ils n'en eurent pas les moyens, mais, eux aussi, ils connurent le même plaisir des mâchoires. En voici un que les jeunes pourront emprunter à l'expérience de leurs parents l'été prochain lorsque la nature aura rendu à la GERNOTTE ou NOIX DE TERRE sa tige si semblable à celle des carottes. Elle surabonde dans nos régions et ne réclame, pour être apprécié, qu'une petite fouille dans le sol.

*

* *

C'est par un détour bien étrange que la KRAON-DOUAR (noix de terre) a refait surface dans ma mémoire. Le CATHOLICON (1499) contient une notice bretonne QUELERENN, que son auteur, Jehan LAGADEC, n'a pas su traduire en français et pour laquelle il propose une traduction latine abracadabrante. Le mot Breton fut compris par deux éditions qui suivirent avant 1521 comme désignant ce que nous appelons FEU FOLLET. Nos anciens en avaient la terreur car ils lui attribuaient le dangereux pouvoir d'enlever le sens de l'orientation.

Mais une telle traduction me paraissant erronée à cause du latin et tout autant à cause de la finale ENN. Celle-ci, en effet, s'appliquait couramment à toutes les plantes, dans la forme singulative du mot, aussi eul echenn désigne un orme.

Si la chose m'était connue, la noix de terre, son nom breton, Kéler, m'était inconnu, comme d'ailleurs à beaucoup de Bretonnants. Dans le pays de Pleyber on donne à ce fruit de terre le nom de Kélez Douar ou Kélézig-Douar. Le terme de Kelez correspondant dans cette région à la cerise, ailleurs Kérez. Ainsi à COZ-VILIN, un champ porte le nom PARK AR GUELESENN, "le champ où il y avait un cerisier".

*

* *

.page 15

Il serait aussi imprudent qu'irrespectueux d'attribuer aux Pleybériens une confusion aussi grossière de Kelez-cerise, avec la noix de terre. Il y a très probablement une légère nuance dans la prononciation de Kelez qui a pu m'échapper ou qui s'est perdue. Selon le petit dictionnaire d'Ernault, très précieux "Geriadurig Brezonek - Gallek" (1927), il existe en Tréguier un terme synonyme de Keler et qui serait Kerlez. Cette forme trégorroise est citée aussi dans le dictionnaire

Français Breton de VALLEE (1931). Peut-être le r de Kerlez s'est-il transformé en l pour donner Kellez de même que Kerez (cerise) a donné ici Kelez.

Domage sans doute qu'on ait pas maché du chewing-gum dans notre pays, on y prononcerait encore Kerlez comme à l'Est du Queffleut. Mais il nous reste les Kraon-douar.

J. F.

.page 16

MOULINS ET MEUNIERES

PLEYBER, UN PAYS DE MOULINS

Par quels détours chacun de nous parvient-il à trouver de l'intérêt à des civilisations qui lui sont totalement étrangères et, en particulier, à nos vieilles sociétés bretonnes et aux métiers qui y furent pratiqués ?

Pour ma part, c'est le besoin de comprendre et de me rendre raison à moi-même de ce que je suis, c'est le refus violent de m'entendre raconter des blagues, c'est le désir de m'arracher aux mystifications, qui me poussent, vieillissant, à revenir sur le passé breton et à y aller voir de près, tout seul autant que possible, sans transistor qui me bassine, attentif avant tout à écouter les braves gens, ceux qui savent encore quelque chose par le coeur.

*

* *

Je me suis rendu un jour à CORAY pour rechercher dans les champs des cristaux de silicate d'alumine et de fer, appelés MACLES ou CROISETTES DE BRETAGNE. Leur nom savant est STAUROTIDE, du grec STAUROS, croix : ces cristaux portent en relief une magnifique croix. Dans mon enfance, j'en avais vu entre les mains de ma mère, de retour du pèlerinage de COADRY, en Scaer. On les y vendait à titre d'objets de piété, les croyant d'origine surnaturelle. Tel était du moins le sentiment de ma mère. La piété s'accommodait alors fort bien de la superstition.

Au bourg de Coray, nous découvrimes un petit musée rural. J'y fus très frappé par une roue de bois armée de longs pétales, creusés comme des bouches. J'ignorais la destination de cet instrument, mais l'objet était si joli, à mon goût, qu'on le photographia. Le cliché devait dormir une dizaine d'années dans mes archives. François GAOUYER le reproduit ici.

Il y a trois ans, je fus intrigué par l'existence d'un moulin à eau aujourd'hui disparu dans le fin fond marécageux de la rade du DIBEN en PLOUGASNOU. Comment pouvait-il tourner ? Comme tant de contemporains, je m'étais laissé bloquer l'imagination sur les grandes roues motrices verticales, liées, dans l'imagerie courante, à la marche des moulins. Chacun se les représente ronronnant majestueusement au lourd pignon du moulin à l'extérieur.

J'avais rencontré le problème de la force motrice dans un moulin en pays presque plat au quartier de KERABRET, en Santec. Ce moulin m'était attesté par deux documents écrits au milieu du 17ème siècle. Personne, naturellement, ne s'en souvenait à Santec. Il y a une grande excuse à une telle ignorance du passé. On doit savoir, en effet, que la plus grande partie du territoire actuel de Santec fut ruinée, à partir de 1680 environ et tout au long du 18ème siècle, par le sable des grandes dunes du DOSEN, poussé dans les terres par le vent (sable éolien). On craignit durant le 18ème siècle que la ville de Saint Pol de Léon elle-même ne fut atteinte par le fléau. Kerabret n'eut pas à souffrir beaucoup de l'ensablement, mais le ruisseau qui venait de la "PLAINE" et des collines ensablées, combla peu à peu l'étang de ses alluvions. Un nom de ferme conserve encore le souvenir de cet ETANG; il s'agit de LOST AL LENN. Les gens du pays interprètent tous LENN dans le sens de LAVOIR. Il se trouve là, en effet, un lavoir, alimenté par le ruisseau. Sans doute, la traduction "queue de lavoir" ne satisfait-elle, à juste titre, aucun bretonnant de Santec. Mais

comme le souvenir de la catastrophe s'est perdu et que nul ne sait plus qu'il y eut par là moulin et étang, on en a été réduit à faire du LENN un lavoir. Or, dans des documents traitant aux 17ème et 18ème siècles du moulin de KERELLEC, en Plougoulm, St Pol de Léon, j'ai trouvé, en Français, l'expression "la queue de l'étang" pour désigner l'amont de cet étang. C'est dans les mêmes documents que j'ai trouvé l'ancien nom de la rivière l'Horn, LE GLESON, qui fournit l'eau au moulin de KERELLEC.

.page 18

*

* *

Ainsi ai-je été amené à découvrir le procédé ancien et, peut-être, antique de la roue motrice horizontale installée à l'intérieur même du moulin. Les Léonards appelaient un tel moulin, MILIN DOULL, sans doute pour rappeler la structure du bâtiment, moulin-percé. L'eau motrice y pénètre par une canalisation en forte pente, fait tourner la petite turbine et se répand dans la cave de la maison, d'où elle s'échappe par une grande ouverture rejoignant plus bas la rivière elle-même. Au pays de Pleyber, et ailleurs dans le Léon, la roue motrice se dit AR GRUVEL. Le dictionnaire de Troude désigne un moulin de ce type par le nom de MILIN-KRUFEL.

Le meunier de Saint Alouarn à GUENGAT, près de Quimper, appelle cette roue la PIROUETTE. Au mur de son moulin achève de se désagréger sa dernière pirouette. Cette roue fait 124 cm de diamètre. Les cuillères ou LOAIOU qui en forment la corolle motrice, au nombre de 20 (il n'en restait que 15 le 10 janvier 1977), sont en hêtre. Elles pouvaient être aussi en pin. Ces cuillères débordent de 34 cm la jante et mesurent en largeur 17 cm à leur extrémité libre. Cela fait trois ans, me semble-t-il, que les deux pirouettes de Saint-Alouarn ont cédé la place à une turbine moderne, qui utilise la chute qui desservait une des deux pirouettes.

C'était bien une pirouette de "milin doull" que j'avais vu au musée de Coray. Pour mieux saisir le fonctionnement des pirouettes on se rapportera au dessin que François GAOUYER a reproduit à partir d'un document photographique réalisé par un de mes neveux en automne 1976, au moulin de GUERN AR C'HOADIG en Saint Urbain, LAN URVAN, en breton. Le photographe a dû chausser des bottes pour prendre des clichés de l'une des trois pirouettes encore en place dans ce très joli moulin, sis sur les bords de la rivière de Daoulas, LA MIGNONNE. Le moulin ne tourne plus depuis trois ou quatre ans. J'en avais appris l'existence au cours de ma visite hebdomadaire aux malades de la clinique KERLENA à Roscoff. Le dimanche après-midi du printemps 1976 où, avec mon neveu, nous partimes à la recherche du moulin de Guern ar C'hoadig, nous avons eu l'avantage de rencontrer l'ancien meunier, sa femme et leur famille, venus en promenade dans leur propriété. Le meunier me fit cadeau d'un gabarit en bois à l'usage du menuisier-charpentier qui taillait les cuillères de hêtre. La meunière avait la nostalgie de son moulin.

Sur le dessin ci-dessus, on aperçoit bien la gouttière de bois qui dirige la chute d'eau perpendiculairement à la concavité des cuillères. La meule est entraînée directement par le gros axe en bois, visible aussi dans le dessin. Cette technique motrice, tout à fait élémentaire et savante tout de même, fut d'un emploi courant dans nos régions bretonnes. Il serait urgent d'en conserver mieux que le souvenir, un exemplaire en situation et capable de fonctionner; on le verrait bien dans le PARC D'ARMORIQUE.

Pour l'instant, je ne dispose d'aucune étude historique, sur ce moulin de type primitif. Cependant il en est parlé brièvement dans un ouvrage récent et important, LE MOULIN A VENT et LE MEUNIER par Claude Rivals (1976), pages 37 - 40. L'origine de ce "moulin horizontal" n'est pas assurée; on l'appelle grec ou nordique. Il est attesté en Chine au quatrième siècle avant Jésus Christ. A une date imprécise, écrit Rivals "le moulin nordique envahit les pentes pyrénéennes, le Pays Basque, les Alpes et les Préalpes, une large partie du Massif Central, la Bretagne, où il domine toujours, même si, ici et là, un moulin vertical installé sur des eaux plus puissantes coexiste avec lui". (p.39). L'auteur fait là une grosse erreur; en 1976, le moulin "Nordique" a disparu à peu près totalement et si les Bretons ont l'imagination encore occupée par les moulins à

grande roue, bientôt disparus aussi, peu d'entre nous ont entendu parler, même les anciens, du MILIN-DOULL.

.page 19

On considère qu'à l'origine des moulins, il y eut la meule tournante, "mola versatilis", mue à la main. On voit une meule familiale de ce genre, d'époque moderne au musée de Morlaix, si intéressant à des titres divers (préhistoire, meubles, outils, statues, tableaux).

*

* *

Un même établissement meunier a pu disposer à la fois d'une pirouette et d'une roue extérieure actionnant une autre meule et peut-être un blutoir à séparer la farine du son. C'était le cas, par exemple, me semble-t'il à MILIN AN ESCOB, le moulin de l'Evêque, sur le GLESON lui aussi.

L'évolution de la technique moderne a précipité la disparition de tous ces petits moulins. Une raison particulière de leur disparition c'est, nous a dit un meunier, la lassitude des usagers : la mouture qui en provenait, mélange de farine et de son, requérait le tamisage à domicile par les femmes. Celles-ci pouvant disposer par ailleurs de farine pure n'ont plus voulu s'astreindre à cette corvée poudreuse.

Le complexe minotier boulanger du KHAN-HIR en Pleyber comprenait, au début de ce siècle, deux moulins à pirouette, et un moulin à grandes roues extérieures (2). Nous le savons par le témoignage des derniers meuniers.

.page 20

L'ensemble des constructions du KHAN-HIR est d'une telle douceur pour les yeux qu'il attire peintres et photographes. Une certaine photographie en couleurs du site est particulièrement réussie; elle est due à Gernot de Brest. Elle ornait merveilleusement le calendrier GELARMOR 1977 sous le titre "hameau en Bretagne". François GAOUYER s'est inspiré de ce document et de photos personnelles pour dessiner à la plume cet étonnant complexe de murs et de toits.

On aperçoit en haut, vers le milieu, un petit bâtiment, "ti milin an eac'h", le moulin d'en haut : il était à pirouette ou à "gruvel". Le petit bâtiment en bas, tout à fait à droite et donnant sur la rivière (cachée), fut lui aussi un moulin à pirouette. L'eau lui venait de l'évacuation du petit moulin supérieur et du grand moulin à deux roues extérieures installées contre la façade cachée du grand bâtiment de gauche.

La réserve d'eau invisible de la route domine le paysage à gauche : l'eau y était amenée par un long bief raccordé à la rivière du DOUR-RUZ assez haut, vers l'amont. C'est très probablement la longueur de ce canal ou bief qui a valu au hameau le nom de KAN HIR.

*

* *

J'ai une dette de reconnaissance à l'égard de ce mot breton KAN, car il m'a fait faire mes premiers pas assurés dans la science des noms de lieux ou toponymie. A propos d'une bagarre qui eut lieu dans l'église de Roscoff vers 1610 et dont se serait plaint un archidiacre LE JACOBIN, sieur de MEZARC'HAN, je me suis mis à la recherche du sens de ce nom, porté aujourd'hui encore par une ferme de St Pol, entre le cimetière ou PARK BOTOREL (je reviendrai sur ce surnom de cimetière) et la MADELEINE. Beaucoup de personnes comprennent le nom de MEZ ARC'HAN dans le sens de "campagne qui rapporte de l'argent, ARC'HANT", tout de même que PONT ARC'HAN de Plouvorn est traduit, pour la honte de ce pays, par PONT D'ARGENT. A Saint Pol, il y a bien un ruisseau (KAN) qui borde à l'ouest les terres de MEZ ARC'HAN; il recueille les eaux de la prairie des Carmes et une partie des sources du coteau où est implantée la ville de Saint Pol. Pour ne pas revenir sur le nom de cette ville, je précise que POL est l'orthographe

française ancienne du prénom PAUL. C'est d'ailleurs SAINT PAUL de LEON qui était l'orthographe courante avant la Révolution et même au début du 19ème siècle. De la sorte, les Bretonnants qui font choix du prénom POL, le croyant Breton, commettent une erreur.

Le MEZ AR C'HAN est la campagne ou la terre du ruisseau. J'avais consulté un confrère, fort bretonnant, sur mon interprétation; il m'apprit qu'à Landivisiau existait un site appelé KANIG AR C'HARO, un petit vallon avec un ruisseau : le sens en était selon lui, le "petit vallon" du cerf ou bien d'un certain Caroff. Ce nom de famille se dit "Caro" en Breton et signifie "Cerf". Je penche plutôt vers le sens de "petit ruisseau". Depuis, le site s'est construit; on peut lire de temps à autre une réclame pour un café qui a pris ce nom de KANIG AR C'HARO et adopté pour totem un CANARD !

Dès que j'entendis prononcer le nom de KANIG AR C'HARO, la lumière se fit immédiatement dans mon esprit sur un rocher de Roscoff, surmonté d'une tour et appelé ROC'H AR RANIG. Selon un des grands spécialistes de la toponymie nautique, il fallait comprendre soit le "rocher de la petite grenouille", soit le "rocher du petit canard". Un coup d'oeil de Sainte Barbe établit d'emblée la justesse de l'interprétation qui m'était venue à l'esprit : "LE ROCHER du petit KAN", c'est à dire du "petit chenal" d'accès au vieux port de Roscoff; le grand KAN est le chenal entre Roscoff et l'Île de Batz. A force d'être salivé par l'usage, notre rocher avait perdu son nom de ROC'H AR C'HANIG.

.page 21

En guise d'adieu à nos KANIOU (nos rivières) je signale la prononciation autochtone (approximative) du nom de la commune sud-Finistérienne ARZANO, du diocèse de Vannes avant la Révolution et avant la création des unités territoriales, très artificielles, de nos départements. On y prononce AR C'HA-NAOU, ce que j'interprétais ainsi "LES RIVIERES". En fait, la commune d'Arzano est bordée à l'Est par la rivière LE SCORFF, et à l'Ouest par la rivière L'ELLE.

*

* *

J'évoquerai les autres types de roues motrices extérieures au moulin. J'ajouterai quelques observations sur les moulins à vent, nombreux autrefois sur nos côtes.

Nous sortirons du MILIN-DOULL au bruit du TIC-TAC. Il n'est poétique que pour qui ne l'a pas entendu. C'est le bruit d'une crécelle tournant rapidement. Il est provoqué par le traquet, cette pièce de bois, munie de plusieurs ergots, tourne en même temps que la meule. Les ergots frappent une planchette, secouant l'augette inclinée par où le grain venant de la trémie glisse régulièrement sur la meule. En breton, le traquet se dit Kanell, soit ar Ganell (ainsi à Guengat). Le Catholicon emploie le mot "BRATELL, en français : Tartenelle de molin", à lire tartevelle de molin, ou crécelle de moulin. L'auteur du Catholicon a associé à cet instrument un verbe "Bratellat, en Français, Brateller"; selon son habitude, il traduit en latin. Le verbe latin fait penser plutôt au blutoir, tamis à farine, secoué lui aussi par une tige analogue au traquet.

Ce verbe "bratellat" a donné lieu à un énorme contre-sens que les dictionnaires bretons modernes répercutent avec une assurance superbe. En effet Jehan Lagadec achève sa brève notice "bratellat" en ajoutant après le verbe latin, "taratantizare" : "Item (de plus) c'est tromper, bateller". Cela veut dire que le verbe latin, outre le sens de brateller (faire le travail ou le bruit du bratell) signifie aussi "tromper, bateller". Il ne m'a pas été trop difficile d'établir que dans cet emploi du CATHOLICON, "tromper" signifie "jouer de la trompette", au sens figuré de faire un bruit casse-tête "eun torr-penn". Le contre-sens enregistré dans nos dictionnaires bretons a été de prendre "tromper" dans le sens usuel d'aujourd'hui connu d'ailleurs déjà en 1464, "induire en erreur, trahir".

Cette grossière erreur de lecture est attribuable à Hersart de la Villemarqué vers 1850. Cet écrivain célèbre ne s'est pas aperçu, pas plus que ceux qui l'ont copié, qu'il faisait un calembour, du même ordre que celui qui s'étale, bien consciemment dans la vieille rengaine pour enfants :

Un éléphant,
Ca trompe, ça trompe,

Un éléphant,
Ca trompe énormément.

.....

Deux éléphants,
Ca trompe, ça trompe....

*

* *

Les moulins à eau ou à vent sont liés dans l'esprit des contemporains à la mouture des céréales. C'en fut, certes, la fonction initiale et elle est demeurée primordiale. Mais, en certaines régions, comme celle de Morlaix, la force motrice de l'eau a été captée aussi dans le passé pour d'autres usages industriels.

.page 22

C'est ainsi que Pleyber est connue depuis le début du 17ème siècle par son industrie papetière organisée autour de nombreux moulins à papier, en Breton, Milinou-baper. Le prochain numéro leur sera consacré ainsi qu'à leurs pourvoyeurs, les chiffonniers de la montagne.

*

* *

Les plus anciens ont vu fonctionner au moulin de Lesquiffiou, à TRAON BOUDOUR, sous la conduite de Madame Bouillonec, un moulin à teiller le lin mécaniquement. Ce procédé sera évoqué dans une étude consacrée à l'ancienne grande industrie de nos campagnes, celle de la toile, ce travail me demandera du temps.

Le nom du site de TRAON-BOUDOUR à Pont-Pol n'a pas été élucidé : tel quel il signifie le vallon de (ou du) BOUDOUR. Mais qu'est-ce que BOUDOUR ? On devrait pouvoir identifier correctement ce nom dans les archives de Lesquiffiou. En attendant de procéder à cette recherche, ne peut-on supposer que BOUDOUR a été victime ici de la même mésaventure qui vient de survenir à un autre site de Pleyber. Dans la carte très récente (édition 2 - 1976) de l'Institut Géographique National (IGN), le quartier de ROUDOUGOALEN est devenu BONDOUGOALEN !! C'est du propre !

Certes la correction de BOUDOUR en ROUDOUR (gué) donne un sens excellent avant le Pont-(Pol); on peut se représenter un gué en cet endroit. Mais il est imprudent d'adopter cette interprétation avant d'en avoir établi le.... bien fondé par un document écrit très ancien.

*

* *

Il y a eu un moulin à huile de lin, en Breton Milin-eol, au Bulz, sur le ruisseau qui vient de l'étang de COAT LOSQUET (le bois brûlé) et passe au Moulin de Kermorin (anciennement moulin à papier). Le vieux Larousse en deux volumes est un ouvrage précieux pour les amateurs de la technique ancienne. Voici ce qui est dit de l'huile de lin : "Les graines de lin sont employées en médecine et constituent un laxatif efficace : broyées, elles donnent la farine de lin, dont on fait des cataplasmes. L'industrie en extrait une huile siccativ, très employée dans la préparation des couleurs et vernis, ainsi que dans la fabrication du linoleum".

*

* *

A Pont-Pol en Plourin, il y eut un moulin à pierre, milin véan, où l'on a du concasser de la pierre, mais je ne sais de quelle nature de pierre il s'agissait. A Plougoulm, il y eut un moulin-pierre, milin vein, qui écrasait en poudre de kaolin les galets blancs récoltés sur les grèves de la

région (du felspath). Un Confrère, originaire de Saint Vougay, m'a assuré très récemment qu'on y malaxait aussi des kaolins de Saint Vougay.

Nos régions ont connu par ailleurs dans les centres de tannerie, comme Landivisiau, des moulins à tan, qui s'appelaient en Breton Milinou-gouez. On y malaxait de l'écorce de chêne pour le tannage des peaux. On cite encore dans la liste des lieux-dits de Bretagne un meill-goué en Plonevez-Porzay, un moulin à tan dans les Côtes-du-Nord, un autre dans le Morbihan et deux en Ille-et-Vilaine. Il n'y a pas lieu de les supposer en usage, l'industrie du cuir ayant adopté d'autres procédés chimiques et les méthodes artisanales ayant été éliminées du marché.

.page 23

Les Bretonnants dresseront l'oreille à entendre le terme de tann. C'est, en effet, un vieux nom du chêne, conservé dans aval-tann (noix de galle), c'huil-tann ou dero (hanneton), glastennenn (un chêne vert). Le quartier de Vezenn-dann dans la ville de Saint Pol rappelle la légende de l'Évêque Saint Pol faisant abattre un chêne, objet d'un culte idolatrique. Le Village de DANOT en Plourin, fait penser à un lieu planté de chênes.

Le terme de Kouez est encore employé dans l'expression bleud-kouez, farine de tan. Le mot breton milin étant du genre féminin, le terme kouez se prononce et s'écrit gouez dans milin-gouez.

*

* *

Citons, pour terminer ce tour rapide des industries meunières bretonnes, les moulins à fouler, dont quatre lieux-dits conservent le nom dans les Côtes-du-Nord et un en Ille-et-Vilaine. Je ne vais pas aventurer les lecteurs dans la multiplicité des opérations auxquelles était soumis le drap (de laine). Aussi bien je n'y connais rien. Dans mon vieux Larousse universel en 2 volumes, au mot drap, il est précisé qu'après le tissage, la fabrication du drap requérait toute une série d'opérations avant que le tissu ne fût plié pour être livré au commerce. Si je ne me trompe, cela faisait treize opérations, parmi lesquelles le foulage. Voici ce qu'en dit le vieux Larousse : "Le foulage des draps et autres tissus a pour but de feutrer, en les resserrant, les fils de laine. Il donne à l'étoffe plus de corps, plus de moelleux, et une douceur caractéristique au toucher. Jadis, le foulage s'exécutait à l'aide de pilons verticaux qui battaient le drap dans un récipient contenant de l'eau et de la terre à foulon (argile à dégraisser les draps)".

En Breton, le moulin à foulon se dit Milin-gomm. Les dictionnaires, tels que le bon GERIADURIG d'Ernault (1927) proposent de Komm les sens d'auge de foulerie. Dans nos régions nous utilisons un terme médiocre, laouer, décalque du patois français, laver. On retrouve ce laouer breton dans le Catholicon (1464) sous la forme "Louazr-auge". Ainsi en Breton, le nom du moulin vient de l'emploi d'une auge.

Dans le pays de Roscoff, pour désigner le cabinet d'aisances, on emploie le mot Komm dans l'expression, "aller au cabinet" - mont d'ar gomm. Sans doute, à cause du récipient.

*

* *

Le numéro précédent traitait de la technique du MILIN DOULL ou moulin percé, à turbine. Avec le secours de François Gaouyer, dessinateur, je vais procéder à une présentation des moulins à roues extérieures. Un meunier retiré dans son moulin désaffecté en Ploudaniel m'a confié son "Manuel de l'OUVRIER MECANICIEN, moteurs hydrauliques" (1927).

On distingue en particulier :

1) Les ROUES A AUGETS, en dessus, pour chutes de 3 mètres à 12 mètres. Elles sont de deux types : dans le premier, l'eau d'amont est amenée par une huche qui forme le prolongement du

canal d'arrivée. Dans le 2ème type (dessin A) la huche est inclinée de un dixième à un douzième environ.

Le moulin de Coat-Losquet
(Plounéour-Ménez)

.page 27

2) Les ROUES DE POITRINE, pour chutes de 2,60 m à 4 m où l'eau est introduite entre le sommet et le centre (figure B).

3) Les ROUES DE COTE, pour chutes de 1 m à 2,50 m avec ou sans tête d'eau et où l'admission a lieu à hauteur du centre (figure C).

4) Les ROUES EN DESSOUS, pour chutes maximum de 1,25 m (figure D).

En vieux Français, les moulins qui étaient mus par des roues à augets (1, 2 et 3) portaient le nom de moulin à choisel, le mot choisel désignant l'auget. Ce terme a passé en breton sous la forme de milin-koajel.

Quant aux roues en dessous, armées de pales, elles auraient porté le nom breton de Galleguen, selon notre meunier de Ploudaniel; je cite ce nom à titre documentaire, sans pouvoir en fournir une explication, ni même assurer son authenticité.

*

* *

Le moulin seigneurial qui se trouve reproduit ici est à COATLOSQUET en Plounéour Menez. Il date de 1608. François Gaouyer en a reproduit le pignon Ouest et rétabli la roue en ordre de marche; de celle-ci il ne reste aujourd'hui que le squelette. Le dernier meunier de Coatlosquet et qui l'a quitté en 1959, est Louis LE GALL, à présent à CREAC'H MEOT (le coteau aux moutons). Sur le pignon opposé à la roue, du côté Est, il y a un FOUR A PAIN. On notera sur l'escalier, au Nord, une petite construction en surplomb : c'est un cabinet d'aisances sans kumm, fonctionnant en chute libre dans la rivière.

*

* *

Les moulins à vent furent nombreux dans nos îles et sur nos côtes. Je dispose en photocopie du permis de construire un moulin à vent donné par le Seigneur-Evêque de Léon à un certain CARPIER (Normand probablement) sur le site de BLOSKON à Roscoff, au Sud et juste au bas du rocher (ROC'H AR GWEL (roche de l'observatoire) où se construisait une dizaine d'années plus tard, la CHAPELLE SAINTE BARBE. Le permis est de 1605. Je connais, par ailleurs, trois autres emplacements de moulin à vent à Roscoff.

Dans l'étude qui suivra sur les MOULINS A PAPIER de Pleyber, je reviendrai sur cette notion de permis de construire à l'époque féodale. Des lecteurs modernes peuvent en être étonnés, tout autant que d'apprendre que l'île d'OUESSANT était encore, il y a un siècle à peine, un paradis de moulins à vent. Il n'en reste plus qu'un misérable dont le dessin, donné ici, reproduit une diapositive qui m'en a été faite en Janvier 1977. Ce moulin du GOUZOUL, près du phare du Créach, a perdu deux ailes sur quatre; la cabine mobile du moulin est manœuvrée par une perche d'orientation ou queue du moulin, que l'on fixait à des pieux selon la direction des vents. Dans le dessin la queue touche terre; dans le document photographique, cette perche a perdu le tiers de sa longueur et s'arrête à bonne distance du sol.

Les éditions Jos LE DOARE ont publié en 1974 une brochure, écrite par Albert LUCAS : OUESSANT, ILE DU PONANT. On y voit deux photos du dernier moulin de l'île, prises il y avait peut-être 20 ans : le moulin du GOUZOUL avait encore belle allure.

Albert Lucas évoque la situation agricole de l'île en 1856. "Les cultures de céréales couvraient le tiers de la surface de l'île. L'orge venait en tête (430 ha), suivie de l'avoine (32 ha), du seigle (5 ha) et du froment (2 ha). A cette époque les Ouessantins au nombre de 2.260,

vivaient en autarcie presque complète et l'orge, base de l'alimentation, servait à faire le pain bis. Pour moudre les céréales, il y avait deux types de moulins à vent, qui différaient par leur taille et leur mode d'exploitation.

.page 28

Les grands, à trois étages, solidement bâtis en pierre, exigeaient la présence d'un meunier et l'entente des usagers. Cette solution n'avait guère la faveur des Ouessantins, qui préféraient le travail indépendant. D'où la construction de petits moulins en bois sur un socle de maçonnerie, réservé à l'usage d'une famille ou d'un hameau. Au milieu du 19ème siècle, pour 5 ou 6 grands moulins en activité, on en comptait près de 100 petits" (page 20).

Ces petits moulins ne pouvaient que moudre sans bluter.

*

* *

Moulin à vent du GOUZOUL
(Ile d'Ouessant)

.page 29

Ce pullulement de moulins à Ouessant comme de fours à pain, pose un problème historique. Sont-ils antérieurs à la révolution ? Je chercherai à y voir plus clair. L'Evêque de Saint Pol, qui était Seigneur d'Ouessant à partir du 17ème siècle, ne se réservait pas sur ses territoires le droit de mouture.

On pense communément que le moulin à vent, d'origine orientale, aurait fait son apparition en Europe à la suite des Croisades.

J. F.

DECHIRANTE REVISION

J'ai évoqué plus haut l'expression courante "mont d'ar gomm" pour signifier se rendre au cabinet. En Breton Komm désignerait une cuve, une auge. Cornouaillais et quelque peu complexé devant les Bretonnants Léonards, j'incline un peu trop, peut-être, à leur faire crédit d'un vocabulaire authentiquement breton. En la circonstance, j'ai fait une erreur manifeste qui n'a pas échappé à un lecteur perspicace.

A Pleyber, comme à Roscoff, "aller au gomm" c'est tout simplement "aller aux commodités", tout comme dans mon pays "mont d'ar gabinet". Devant l'article breton ar, le C de "commodités" et de "cabinet" devient g. Il paraît qu'ici on dit couramment, et en toutes lettres, quand on n'est pas trop pressé "mont d'ar gommodites". Peut-être est-ce un réflexe de respect pour la Langue bretonne qui stoppe l'expression au stade de "mont d'ar gomm".

.page 30

BOTANIQUE

PEPINIERES : AR VAGUERES

Une MAGUERES, soit VAGUERES après l'article breton, désignait au sens propre une NOURRICE. Cette femme allaitante a joué, dans le passé, un rôle primordial pour la survie des hommes; elle suppléait la maman défaillante jusqu'à l'époque toute récente où celle-ci n'a plus rempli cette fonction maternelle nourricière.

Les connaisseurs de notre vieille statuaire savent que dans la chapelle de TREGURON, en mon pays de GOUEZEC, on vénérât une opulente Vierge, mère au lait surabondant, nourrissant au sein un petit Jésus tout nu; cette statue est des premières années du 17ème siècle. Ma mère avait un culte singulier pour Notre Dame de Tréguron. On peut citer encore, de 1450 environ, la Vierge allaitante du tympan de la MARTYRE; par prudence ou pour un autre motif les deux seins de Marie et l'enfant Jésus ont été complètement martelés. Un vieux dessin acheté à Londres par un écrivain qui m'en avait donné une reproduction rétablit la composition originelle.

Je ne connaissais à MAGUERES que cette signification de NOURRICIERE allaitante. La toponymie est venue déranger cette représentation des choses.

*

* *

Les anciens noms des parcelles de terre ne sont pas seulement pittoresques, tel celui de la parcelle que j'ai relevé sur le terroir du VENNEC à Santec vers 1770 : "Tachenn loarenn braguez YOENN", sans doute "parcelle qui ressemble à la jambe du pantalon d'Yvon". Certains noms de parcelles vont au-delà d'une simple description géométrique et révèlent une fonction agricole, économique ou religieuse de ces terrains dans un passé parfois si ancien qu'il remonte à la préhistoire. Les gens du pays ignorent le plus souvent la signification précise de ces dénominations.

A Roscoff, par exemple, il existe un terrain PARC AL LIA, dont le toponyme (AL LIA) échappe à la population : ce nom rappelle, en fait, la présence sur ce site de monuments mégalithiques, tout comme dans le village d'AL LIA à Cléder - Plouescat. J'avais rencontré aussi à Roscoff un terrain dénommé AR MAGUERES, non loin d'un champ baptisé PARC AR MEVELLIEN, "le champ des valets, des domestiques". Le rapprochement des deux dénominations sur des terres dépendant du petit manoir de Keravel m'avait incité à voir dans ce MAGUERES un terrain qui aurait été réservé, un moment donné, à l'usage de la nourrice, tout comme l'autre l'aurait été à la disposition des domestiques. Je sais maintenant que je faisais une grossière erreur sur AR MAGUERES et je soupçonne fort PARC AR MEVELLIEN d'avoir été seulement "le champ appartenant aux MEVEL" (nom de famille).

*

* *

Quelle surprise, en effet, de découvrir dans tous les coins de Pleyber de nombreuses parcelles AR MAGUERES et, les joutant, parfois des PARC AR MAGUERES ! Même si la prononciation VAGUERES est la seule authentique, les écrits notariaux ou ecclésiastiques s'en tiennent à la forme AR MAGUERES.

.page 31

Les MAGUERES de Pleyber ne sont pas très étendus : 7 ares, 13 ares, 17 ares... En 1837 plusieurs sont des "futaies", c'est à dire, couverts d'arbres de haut fût, d'autres sont déjà "terre labourable". Personne de la campagne n'a pu livrer la fonction ancienne de ces parcelles : notre secrétaire de Mairie, Jean BELLEC, songeait au sens de PEPINIERE. Il avait raison.

On ne pense pas toujours à consulter les dictionnaires bretons. Les Bretonnants sont souvent trop sûrs d'eux-mêmes. D'autre part, les dictionnaires bretons sont terriblement incomplets et sujets à de graves réserves. J'ai fini cependant par consulter le dictionnaire de TROUDE et j'y ai trouvé pour MAGUERES le sens figuré de PEPINIERE, parfaitement en situation à Pleyber. Ces pépinières, en exploitation lors de la Révolution, ont été laissées à l'abandon durant celle-ci qui remit en cause la propriété des terres seigneuriales. Ce pourrait être l'origine de ces petites futaies de 1837.

*

* *

La présence de nombreux MAGUERES en Pleyber témoigne d'une véritable politique forestière chez les propriétaires seigneuriaux de l'ancien régime. Le port de Brest, en particulier, consommait beaucoup de bois d'Oeuvre; les poutres des vieilles maisons sont des troncs d'arbre à peine équarris. Les fermiers, eux, se fussent passés de tant d'arbres, dont seules les branches étaient à leur usage domestique, pour le feu.

Il serait intéressant de suivre la politique forestière des propriétaires fonciers au long du 19ème siècle. Aujourd'hui, nous assistons au double phénomène du défrichement massif et du reboisement. Mais, à ma connaissance, personne à Pleyber n'entretient de MAGUERES pour boiser ses terres. La région a ses NOURRICES ailleurs; il me semble que Landivisiau a une grande MAGUERES.

J. F.

.page 32

UNE INDUSTRIE LOCALE : LE PAPIER

LES PAPETERIES DE PLEYBER-CHRIST

Le Samedi 4 avril 1896, on pouvait lire dans l'hebdomadaire LE MORLAISIEN le bref article nécrologique suivant :

"Lundi dernier avaient eu lieu les obsèques de Monsieur Albert ANDRIEUX, Maire de Pleyber-Christ et directeur de la papeterie de GLASLAN. Une assistance nombreuse, sans compter tout le personnel de l'usine, l'accompagnait à sa dernière demeure. Espérons que sa disparition n'occasionnera aucun chômage préjudiciable aux ouvriers de la contrée qui, jusqu'à ce jour, ont trouvé à Glaslan leur emploi quotidien".

On sent poindre ici la grande inquiétude du personnel. Ses craintes ne tarderaient pas à se réaliser : la papeterie de GLASLAN dut fermer. Je ne suis pas en mesure d'analyser cette grande catastrophe économique et sociale qui s'abattit sur le pays de Pleyber et la région proche. L'entreprise Andrieux avait employé jusqu'à 400 personnes. Son importance et sa notoriété furent assez grandes pour que M.M. Andrieux et Cie, papetiers à Glaslan, publient en 1885, à l'occasion de l'exposition d'Anvers, une brochure de 12 pages sur leur manufacture. Je dois ce renseignement à une étude de Bourde de la Rogerie (p.14) dont je parlerais plus bas.

*

* *

Sur une tombe modeste, auprès du mur Ouest du cimetière, est gravée dans l'ardoise, l'inscription suivante, à la mémoire du dernier MAITRE PAPETIER de Pleyber Christ :

"Albert Marie Aristide ANDRIEUX, époux de Dame Anne-Marie-Louisa LABBE DE BOURQUET, Directeur des Papeteries de GLASLAN, Membre de la Chambre de Commerce de Morlaix, Maire de Pleyber Christ, décédé le 28 mars 1896 dans sa 53ème année".

Albert Andrieux était né à Pleyber le 9 Avril 1843 "à la vallée de la Lande". Son père était Marie-Aristide et sa mère Angeline Françoise PINCHON. A sa naissance, il fut "ondoyé" (c'est à dire baptisé simplement sans cérémonie). Les cérémonies du baptême furent supplées le 20 mai 1844, comme en font foi les registres de baptême à cette dernière date.

Albert Andrieux eut plusieurs enfants. J'ai connu sa fille Alberte née à "La Lande" le 8 Décembre 1878 et baptisée le lendemain. Mademoiselle Andrieux a habité à l'aumônerie des Ursulines du temps où je fus aumônier dans cet établissement (1956-1962). Elle avait été la première de la région à se présenter au baccalauréat; elle y réussit. Elle fut préceptrice dans la famille princière de FURSTENBERG; elle y vit l'empereur d'Allemagne GUILLAUME II. Partie à

Pékin après la guerre de 1914-1918, elle y resta jusqu'à l'arrivée de MAO; elle dut quitter alors et vint finir ses jours à Morlaix. Son inhumation eut lieu au cimetière de Pleyber.

*

* *

Albert Andrieux avait été Maire de Pleyber de 1888 à sa mort. Notre secrétaire de Mairie m'a fait voir à la page 246 d'un registre de délibérations qui en a 492 ces lignes écrites par le Maire lui-même, expert s'il fut en papier,

.page 33

Filigranes utilisés à Glaslan

.page 34

"Arrêté le présent registre vu la mauvaise qualité du papier - 31 décembre 1890.
Le Maire Albert Andrieux".

La queue de l'x de la signature dénote par sa longueur exceptionnelle (12 cm) l'agacement du professionnel.

Le filigrane que François Gaouyer reproduit avec la feuille de vigne (p.33) est décalqué d'une feuille qui se trouve au presbytère; elle est antérieure à 1858; on en trouve une autre identique employée vers 1870.

Le 2ème filigrane LV avec un dragon est décalqué d'un registre du presbytère qui fut paraphé par "Guillaume Fichou, adjoint de Pleyber Christ remplissant les fonctions de Maire", ce jour 20 floréal douzième année de la République Française (ce devait être le 9 mai 1804). C'est un des papiers bleutés de la fin du 18ème siècle que l'on retrouve couramment dans les cahiers ouverts après la Révolution.

Selon Bourde de la Rogerie (p.26) on trouve aux archives départementales du Finistère un grand nombre de feuilles de papier confectionnées dans nos vieux moulins, ceux, en particulier, de la seigneurie de Lesquiffiou. On essaiera d'en trouver pour en reproduire le filigrane armorié.

*

* *

J'aurai l'occasion plus d'une fois de vanter les mérites du cadastre ancien, 1837 à Pleyber, aussi bien pour l'intérêt de ses cartes que pour la nomenclature des parcelles. On y découvre entre autres choses, l'emplacement de la Vieille église de la région; pour l'instant je veux laisser le lecteur sur sa faim et ne m'occuper que des indications fournies sur les moulins en 1837, avec leur revenu cadastral du temps. Je suivrai l'ordre des sections cadastrales.

1) Section A, dite de la Vallée

1) Moulin de Quirin, à papier, revenu 70 Fr.

2) Moulin de Lesquiffiou, revenu 125 Fr.

3) et 4) Moulins du Treuscoat, revenus 16 Fr et 18Fr.

5) Moulin de Bel Air, à papier, aux Andrieux, revenu 125 Fr.

6) Moulin de Roudougoualen Izela, à papier, aux Andrieux, revenu 120 Fr.

7) Moulin Neuf de Rozanvern, à papier, aux Andrieux, revenu 120 Fr.

8) Moulin Vieux de Rozanvern, à papier, aux Andrieux, revenu 90 Fr.

9) Moulin de Roudougoualen, à papier, à Vve Gorjeu, revenu 90 Fr.

10) et 11) Moulins de Poullaouen, à papier, à Lorient de St Martin, revenus 90 Fr et 80 Fr.

12) Moulin à Huile (eaul) en ruine.

13) Moulin de la Lande, aux Andrieux, revenu 1200 Fr.

Les frères Andrieux sont domiciliés à Morlaix. En 1837 aucune des trois grandes demeures actuelles n'était construite.

2) Section B, dite de Quibiec

- 1) Moulin Joanu, à Christophe Gravet, revenu 70 Fr.
Au 18ème siècle on écrit "Janu ou Chanu".

3) Section C, dite de Saint Donat

- 1) Moulin Bian - Kerrac'h, revenu 20 Fr.

Le moulin de Saint Donat, dont l'emplacement est encore visible, sur le Dour-Ruz, avant la croix de KERVERN, est dans la section D.

.page 35

4) Section D, dite de Kergoat

- 1) Moulin de saint Donat, revenu 16 Fr.
2) Moulin Neuf, revenu 72 Fr.

Ce moulin est à l'extrême pointe Sud-Ouest de Pleyber. Il est d'un accès difficile; j'y suis allé récemment sous la conduite de Sa*k Madec. Le lieu n'est plus habité. Le moulin lui-même est en ruines. On y voit à l'intérieur un canal profond étroit, qui suit le mur pignon. Serait-ce un témoin de la fabrication du papier ? Il est bien question d'un Martin GUESDON, "maître papetier" décédé au "Moulin Neuf" le 22 avril 1744, à l'âge de 70 ans. Mais il s'agit très probablement du Moulin Neuf de Rozanvern.

Ajoutons, pour mémoire, le moulin de LAMARC'H dont les bâtiments existaient encore en 1837. Antérieurement, il y eut ici un moulin neuf et un moulin vieux.

5) Section E, dite de la Salle

- 1) Moulin de PONT AR BLOC'H, revenu 35 FR.
2) Moulin du CAN-HIR, revenu 90 Fr.

Pour évoquer un vieux métier de ce pays de bois, je signale la présence d'un couple de charbonniers "demeurants près du moulin du CAN-HIR". Thomas NOBLET et sa femme Mathurine NICOLAS, baptisèrent le 31 janvier 1737 un fils Charles, qui devait mourir le 16 mars. En 1738, ils eurent un autre fils Claude, le 3 juillet.

6) Section F, dite de SAINT ELOI

- 1) Moulin du pont, revenu 82 Fr.

7) Section G, dite de KERVENARC'HANT

Aucun moulin sur cette section. C'est ici que nous trouverons la vieille église, COZ ILIS.

8) Section H, dite du BOURG

- 1) Moulin du PRE, revenu 50 Fr.
2) Moulin de TRAON DON, au bas de Kergalein, revenu 70 Fr.
3) Moulin de KERMORIN, revenu 55 Fr.

Ce dernier moulin, lui aussi, a fait du papier. Ainsi Anne LE MAISTRE "du moulin à papier de Kermorin" est inhumé le 19 mars 1723.

*

* *

A la date de 1837 la plupart des moulins à papier artisanaux ont disparu ou bien ont passé aux mains des frères Andrieux, qui exploitent déjà une papeterie industrielle à la Lande. Une seule autre papeterie semble tenir, l'entreprise Lorient dans les deux moulins de Poullaouen, à la jonction du Queffleuth et de la rivière de Pont-Glas.

Durant ce temps, un certain nombre de moulins ont continué à moudre des céréales et à cuire le pain, ceux là pour lesquels il n'est pas précisé "moulin à papier"; ce sont les "moulins à eau", de la nomenclature cadastrale.

*
* *

.page 36

Les historiens de la Bretagne ont observé le rôle prépondérant tenu par les Normands dans l'industrie et le commerce de notre pays. En ce qui concerne les moulins à papier de Pleyber, aussi bien que des autres régions, la chose est évidente. J'ai parcouru plusieurs décades des registres paroissiaux du 18ème siècle qui sont à la Mairie. Les "maîtres papetiers" constituent une caste assez fermée; les mariages ne se font guère avec des Bretons du cru; je n'ai relevé que trois autochtones parmi les papetiers. Yves Cariou avait épousé une fille de papetier Jeanne Alexandre; ils baptisent une fille Marie, le 27 mars 1735. Julien Le Moal, époux de Marie Jouhan, fille de papetier, me semble-t-il, est papetier lui aussi. Ils ont un fils Michel, le 1er avril 1721. Mathurin Le Moal, époux de Marie Gorju, qui est d'une famille de papetiers, est papa de Guillaume le 9 novembre 1722.

Voici en ordre alphabétique, des noms de famille relevés entre 1700 et 1722 dans les registres; ils concernent les papetiers :

Affichard, Alexandre, Collet, Feillet, Fouillart, Fournerie, Gadebois, Gorju, Goupil, Le Gras, Guénon, Huet, Jigant, Jorget (ou Georget), Josse, Jouhan, Juhel, Le Maistre, Pihan, Pin, Pithon, Potevin, Le Vert, Viart.

*
* *

Je ne puis songer, pour l'instant, à me rendre aux Archives Départementales de Quimper où sont conservés les premiers registres de Pleyber et assister, à travers eux, à cette invasion normande au cours du 17ème siècle. Par chance, je dispose d'une étude de H. Bourde de la Rogerie consacrée à notre sujet : "Les Papeteries de la région de Morlaix depuis le 16ème siècle jusqu'au commencement du 19ème siècle" (1941). Je lui emprunte les renseignements et documents qui suivent.

La première fois qu'il est question d'un moulin à papier dans la région de Morlaix c'est dans un échange de rentes entre le Seigneur de Rosampoul, Jean de Kerloaguen, et le Seigneur du Val, Yves Pinart. L'acte, passé devant la Cour de Morlaix et Bodister, est daté du 4 Décembre 1499. Le sieur de Rosampoul jouit d'une rente annuelle de 36 rames de papier sur un "moulin à papier" et ses dépendances situées sur la "rivière de Jarleau", le "moulin du Val". Il échange cette rente en nature contre une rente annuelle de 11 livres monnaie à laquelle s'engage Yves Pinart, lui et ses héritiers "à jamais". Cet argent doit être porté à domicile chez le sieur de Rosampoul à "Mourlaix".

Rappelons qu'une rame de papier contient 500 feuilles de papier. Les dimensions de ce papier ne sont pas précisées dans le cas. Aurions-nous dans cette transaction le prix marchand de la rame de papier 6 sols, 1 denier ? La livre vaut en effet, 20 sous (sols) et le sou douze deniers.

Le moulin du Val Pinart dut se convertir au papier vers 1450, comme deux autres moulins, à Vannes et à Bréhant-Loudéac. Au 18ème siècle, le moulin du Val Pinart ne faisait plus de papier.

*
* *

L'industrie du papier s'est implantée sur les rives du Queffleuth aux premières années du 17ème siècle, du côté PLOURIN, tout autant que du côté PLEYBER. Il faut se représenter tous ces sites sans la route actuelle de Morlaix à Huelgoat, qui suit le Queffleuth; cette route n'existe pas encore en 1837, date du cadastre ancien.

.page 37

Je m'en tiendrais, sauf indication contraire, à l'étude de BOURDE DE LA ROGERIE, déjà citée. Nos moulins à papier de la région morlaisienne sont nés et se sont multipliés grâce à l'intérêt que trouvèrent à leur implantation sur leurs terres les familles seigneuriales. Pour mieux comprendre comment de simples ouvriers papetiers, Normands pour la plupart, aient pu être alléchés par les propositions des propriétaires fonciers morlaisiens et s'expatrier en nombre, il est nécessaire d'avoir quelques notions sur les divers types de baux pratiqués en nos régions durant l'Ancien Régime.

*

* *

Outre la "ferme simple" on pratiquait d'autres types de tenure pour les biens ruraux. Les ordres monastiques de BEGAR, LE RELECQ, ainsi que les HOSPITALIERS DE SAINT JEAN pratiquaient un système très particulier appelé la QUEVAISE, qui affectait particulièrement les deux versants des MONTS D'ARREE (Plounéour, Berrien, La Feuillée). On y reviendra sans doute un jour sur les pas de Jeanne LAURENT, autour d'un ouvrage précieux : "UN MONDE RURAL EN BRETAGNE AU XVème SIECLE : LA QUEVAISE".

Il existe encore un nombre impressionnant de lieux-dits en Bretagne qui s'appellent CONVENANT : 371 dans les Côtes du Nord et 38 dans le Finistère. Le mot est français, il signifie CONVENTION, ACCORD et se dit d'un bien rural concédé suivant une convention définie. En Breton, on disait COUMANANT. Par exemple, dans le Catholicon (1464) ce mot breton est rendu par CONVENANCE, soit pacte en latin; cet auteur ajoute que dans le breton parlé (ou langue vulgaire), on dit "COMANANT PE (ou) QUEMAES"; on retrouve ici notre quevaise, un type de CONVENANT.

Une forme de tenure largement pratiquée dans nos régions est le DOMAINE CONGEABLE. "Dans les terres louées à domaine congéable ou par bail à convenant, le propriétaire louait un sol nu, sauf certaines restrictions, il conserve le droit de congédier le locataire ou domanier, mais, en cas d'éviction, celui-ci doit être remboursé de la valeur des édifices qu'il a construits et de ses autres travaux, tels que haies, fossés, canaux, biefs, etc... Le domanier est, en quelque sorte, propriétaire de la superficie du sol qu'il peut louer à un second locataire ou aliéner" (DE LA ROGERIE, p.16). L'auteur ajoute "L'usage du domaine congéable, très favorable aux défrichements, permet aux propriétaires de tirer parti des terrains et de ruisseaux improductifs. Ce régime assurait aussi aux papetiers qui émigrèrent en Bretagne le remboursement éventuel de leurs constructions et de leurs travaux".

*

* *

Depuis des siècles, il y avait des moulins à céréales sur le Queffleuth et ses affluents; l'invasion de moulins à papier ne pouvait les faire disparaître tous, car il fallait bien manger du pain et des bouillies. On ne doit pas perdre de vue que jusqu'à une époque très récente, que les plus anciens ont connue, l'on ne mangeait pas communément du pain blanc de froment. Cette céréale noble, tout comme les viandes nobles de bovins, n'étaient pas consommées par les producteurs eux-mêmes qui les vendaient à l'exportation afin d'en tirer argent. Morlaix, pour la région proche, exportait de temps immémorial ces produits de notre agriculture.

Un Léonard installé comme libraire à Paris, Yvon QUILLVERE publiait en 1521 une 3ème édition du Catholicon de Jehan Lagadec. Il faisait précéder l'ouvrage d'un éloge tout à fait pompeux de la Bretagne. Quand un Léonard, généralement discret, s'échauffe, il perd la mesure plus que quiconque. Voici un passage de son "disque latin". "La Bretagne est en quelque sorte le grenier à blé de ses voisins. Elle exporte aussi par mer beaucoup de denrées de première nécessité, à partir surtout du port renommé de l'Aber-Wrac'h. Elle en fournit même à des peuples étrangers et lointains". C'est un PAGAN, selon la terminologie de Pleyber, qui vante son coin de Lannilis.

On se privait ainsi de ces denrées de première nécessité et l'on s'en tenait au seigle, à l'orge et au blé noir. Le plus souvent, le droit féodal attribuait aux détenteurs des fiefs le droit de moulin et créait, du coup, l'obligation pour les vassaux de passer par le moulin du seigneur ou moulin banal. Ce moulin disposait couramment d'un four à pain, banal lui aussi; ainsi au moulin de Coatlosquet (1608) dont le bulletin a publié un dessin. Mais la Bretagne était couverte d'une poussière de fiefs, et par là, d'une poussière de moulins qui n'avaient pas grand chose à moudre.

Bourde de la Rogerie cite précisément le cas d'un moulin de Pont-Paul en Plourin, qu'un marchand boulanger de Morlaix, Hervé Kerléau, décrit ainsi en 1637 : "C'était un failly (laissé à l'abandon), petit moulin à blé ayant une meschante (mauvaise) petite meule qui ne moullait que par dessous et lorsqu'il y avait grande inondation d'eau, estant la plus grande partie du temps à sec, et quand il y avait de l'eau, il n'eust pas moulu un quartier de blé en 24 heures" (p.17). Le meunier, ne pouvant payer son fermage de 9 livres, avait quitté les lieux. Le Seigneur de l'endroit, Yves de Coatanscour, devant cette situation préjudiciable à ses intérêts, avait passé un arrangement avec "Maitre Julien Cordier, papetier, originaire du pa*s de Normandie et faisant sa demeure à présent au moulin à papier de Glaslan, paroesse de Pleiber Christ en l'évesché de Léon". L'acte fut passé devant la cour de Bodister le 5 mars 1635 "environ les dix heures du matin".

Les Normands sont finauds en affaires, c'est connu; ils auraient les doigts crochus dit-on. Et là dessus les Bretons, qui ne sont point sans reproches eux-mêmes, renchérissent. Il m'a été rapporté de Trofeunteun en Saint Pol la sentence d'un autochtone "SEC'H EVEL RER EUN NORMANT - Aussi sec que le cul d'un Normand !" Qui ne lacherait même pas de crottes ! Lagadec, dans son Catholicon (1464), est plus discret au mot MENNAT, demander, il introduit l'adjectif latin PETICUS, qu'il traduit ainsi : "enclin à demander, normant, truant (mendiant)". Que nos amis normands ne se formalisent pas : les Bretons, entre eux, n'ont pas plus d'égards les uns pour les autres. Et je me propose de revenir bientôt sur ce racisme tribal, histoire de rire et de nous reposer un peu le coeur des racismes politiques qui sévissent aujourd'hui. Le remembrement est passé par là, on a déplacé les rideaux.

*

* *

En la circonstance, le Normand CORDIER fit une bien mauvaise opération. Le vendeur, Yves de Coatanscour, le Breton, avait tout du rapace. Il imposa des conditions "singulièrement lourdes", reconnaît Bourde de la Rogerie. Si Julien Cordier y souscrivit, c'est que l'industrie du papier, en pleine expansion dans la région morlaisienne, était alors rémunératrice et pleine de promesses. Voici l'essentiel du contrat de concession : une rente perpétuelle de 60 livres, une commission de 500 livres, prix "exorbitant" (de la Rogerie), de 420 livres pour 15 pieds de chêne et un hêtre (fouteau). Sur ce dernier point du prix des arbres, je puis verser au dossier des évaluations faites précisément dans la décade (1630-1640) dans la région du Nord de Lesneven, ce qu'on appelle au sens propre le PAYS PAGAN. Ce n'est pas un pays de bois. Il s'agit d'un grand cahier aux archives de KERESTAT (Roscoff).

"Un grand pied d'ourme prisé 9 livres - On trouve d'autres gros ormes à 3 livres, à 6 livres - 10 gros pieds de chêne et châtaignier prisés 6 livres le pied - 10 gros pieds de chêne et ourme, à 9 livres le pied". Nous sommes fort loin des 26 livres réclamés pour un chêne de Plourin.

Ces sommes ne sont pas parlantes pour nous. Voici quelques prix relevés dans le cahier des comptes de la fabrique de Roscoff au 17ème siècle. Dans leur interprétation on prêtera attention à ces considérations préliminaires : la livre vaut 20 sous, et le sou (sol) 12 deniers. La garcée, unité de capacité pour les grains, vaut deux boisseaux; selon le Larousse, le boisseau ferait 13 litres. Mais je crois plus judicieux de faire confiance à Troude dans son Dictionnaire Français - Breton (1869). "Le boisseau de Bretagne vaut à peu près deux hectolitres - Eur

boezellad e Breiz a zo daou hektolitrad tost-da-vad". C'est manifestement l'ordre de grandeur suggéré par les prix pratiqués. On évitera d'utiliser ces données pour établir une comparaison qui serait fallacieuse entre ces vieilles sociétés et la nôtre, qui mérite bien le nom de "société de consommation" avec ses bons côtés comme ses aspects méprisables.

Voici quelques prix du temps où le chêne s'achetait 26 livres à Plourin. Ces prix sont ceux de Roscoff.

"Le 14 Mars 1650, reçu de Jan PENMOUCH, (serviteur de l'église dont le nom est Jan Marrec et le sobriquet TETE DE COCHON) pour un petit cochon qu'on aurait donné à la fabrice... 4 sols, 6 deniers."

- la garcée de froment est évaluée à 4 livres 10 sous - les 26 et 29 Octobre 1650 - Le prix du seigle en est fort proche : 4 livres 5 sous la garcée le 12 Octobre 1651 - Le millier de lattes (pour les toits) vaut 5 livres, 8 sous le 6 May 1647 - Le millier de chevilles de bois (pour les ardoises) 5 sous (30 Décembre 1651) - Six journées de couvreur et 12 journées de darbareur (manoeuvre) 8 livres 8 sous (le même jour), à ventiler ainsi : le couvreur 12 sous par jour et le darbareur 8 sous - A la même date la livre de cire, compris le port de Morlaix à Roscoff est payée 18 sous.

Les lecteurs intéressés par ces vieux problèmes économiques, à défaut de l'original, qui est aux archives départementales, pourront consulter la transcription complète que j'ai faite de ce très gros cahier.

*

*

*

Julien CORDIER avait souscrit un contrat "usuraire". Mais ses déboires lui allaient venir d'ailleurs, du conflit entre les seigneurs riverains Yves de Coatanscour et Jean Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou. "Ce dernier protesta contre les travaux faits par le papetier pour augmenter l'importance de la chute, travaux qui amenaient l'inondation de sa prairie. Il prétendit aussi que ce moulin, bâti à sa porte, faisait un bruit de pilons insupportable, beaucoup plus désagréable que celui d'un traquet de moulin. Il entama contre Yves de Coatanscour un procès qui commença au mois de juin 1635... (et trainera jusqu'au 28 Mai 1650) par un arrêt du parlement de Bretagne qui donnait gain de cause à Yves de Coastanscour. Ce long procès coûta beaucoup plus cher aux deux plaideurs que ne valait le moulin. Les familles de Lesquiffiou et de Coatanscour, fort riches l'une et l'autre, n'en furent pas sensiblement appauvries, mais Julien Cordier fut ruiné. Le 11 septembre 1637 il était aux prisons de Morlaix"; tous ses meubles avaient été vendus (Bourde p.20-21).

Un autre "transfuge" de Lesquiffiou, Jean HUET, natif du pays de Normandie, ainsi que sa femme Nicole Rouxel, résidant précisément au "Moulin de Lesquiffiou" (face à celui de Pont-Pol), eut plus de chance dans le contrat qu'il passa le 1er Mars 1636 avec la famille de Brézal (en Plouneventer). Pour une rente annuelle de 12 livres 10 sols et une rame de papier de sa fabrication (500 feuilles), il pouvait bâtir un papeterie sur les bords de l'Elorn à Coatanfers en Ploudiry (Bourde p.20). On aimerait savoir si les pilons du moulin de Lesquiffiou étaient insonorisés et leur bruit étouffé par les arbres et le rebord de la vallée. On voudrait savoir encore si Jean HUET eut un successeur papetier en ce moulin.

.page 40

On retiendra de la plainte de Jean Le Borgne le bruit redouté des pilons employés dans le traitement des fibres textiles provenant des chiffons.

*

*

*

Les papetiers normands paraissent venir des vallées de l'Avranchais et du Passais où l'industrie papetière fleurissait au 16ème siècle.

Bourde de la Rogerie a puisé abondamment dans les anciennes archives de Lesquiffiou qui furent nationalisées à la Révolution Française et entreposées aux Archives Départementales.

Elles constituent le fonds BARBIER DE LESCOET dont les articles très nombreux sont ordonnés sous la cote 1 E (1-114). Je me propose d'explorer ces documents pour en tirer des clartés sur l'ancien Pleyber. L'affaire Coatanscour forme une énorme liasse 1 E 39.

L'on n'abandonnait pas autrefois sans nécessité très grave la propriété d'un bien foncier. En système féodal on "afféageait" les terres pour en tirer des rentes annuelles à perpétuité, tout en maintenant les liens de vassalité pour le domanier.

Ces liens créaient l'obligation de reconnaître périodiquement la dépendance à l'égard du suzerain dans des documents sur parchemin ou velin appelés AVEUX. Ces pièces innombrables constituent une mine exceptionnelle pour la connaissance de notre histoire sociale et économique durant l'ancien Régime. C'est ainsi que le dernier Seigneur-Evêque de Léon, Monseigneur de la Marche, s'était fait rédiger le répertoire de tous ses titres de propriété et de ses rentes. Ce sont d'énormes livres manuscrits d'une consultation très aisée. La collection aux Archives Départementales n'est pas complète. J'ai réussi à lui faire réintégrer l'exemplaire concernant une des sept paroisses de St Pol, LE CRUCIFIX DES CHAMPS; la lecture de ce document m'a permis de suivre dans ses grandes lignes le commencement et l'extension de l'ensablement de SANTEC à la fin du 17ème siècle et durant le 18ème siècle.

Ces rentes féodales, souvent de peu d'importance, constituaient des droits réels, que les acquéreurs successifs étaient tenus d'honorer au même titre que des servitudes. Cette permanence des rentes m'a permis d'identifier à Roscoff deux terrains à bâtir cédés par l'Abbaye Saint Melaine de Rennes; les acquéreurs n'ayant pas construit, une décision de l'Official de Rennes fin Novembre 1323 les y contraint.

Dans les recherches de ce genre, la chance est de trouver la bonne filière.

*

* *

Voici, à titre d'exemple, l'acte de fondation du moulin de ROS AN VERN dans la transcription de Bourde de la Rogerie (p.23-24) :

"1632, Contrat de féage consenti par le Seigneur de Lesquiffiou à Mathieu Frémin d'une étendue de terre nommée ROS AN DAVARN contenant 332 cordées et demi faisant 4 journaux et un huitième et deux cordées et demi, avec faculté d'y bâtir un moulin à papier et des logements à la charge de payer audit Seigneur 10 livres en argent, une rame de papier grand fin, une branche de laurier et douze pommes de reinette de cheffrente par an et à condition que l'on mettra dans les mottes de papier les armes dudit Seigneur, et qu'à chaque mutation de vassal il sera donné audit Seigneur une paire d'éperons dorés".

Ce document requiert quelques explications. Le mot "féage" qui désigne une tenure féodale de terre a été commenté ci-dessus. Le terme "cheffrente" désigne une rente due au titre de la première concession féodale. La "branche de laurier" ne semble avoir d'autre signification qu'un geste d'hommage. Bourde de la Rogerie ajoute en note : "Ces douze pommes étaient estimées 12 sols". C'est un prix très élevé qui atteste que les pommes de reinette étaient peu communes dans le pays de Morlaix au 18ème siècle (la référence est de 1716 - archives 1 E 18). Cette variété fut peut-être introduite dans le pays par les papetiers Normands.

.page 41

C'est la première fois que je rencontre la clause "une paire d'éperons, et de surcroît "dorés". Bourde de la Rogerie n'a pas cru devoir s'y arrêter, la clause étant peut-être courante dans les actes de Seigneurs laïcs. Il s'agirait alors de vrais éperons offerts en hommage au Seigneur chevalier par le tenancier (vassal) qui quitte le fonds à moins qu'il ne s'agisse du nouveau tenancier. Dans ces conditions, le Seigneur de Lesquiffiou pouvait collectionner les éperons, car en ce moulin de Rosanvern, les meuniers se succédaient vite : Frémin (1632), Sambourg (1633), (Michel Samborn ou Sambourg était un banquier Anglais établi à Morlaix; vraisemblablement la propriété du moulin lui fut adjugée en paiement d'une dette du papetier Frémin (Bourde p.27)). David Baudoin (1634), Huet (1655); sans compter la dizaine des autres moulins si, du moins, la même chose y était observée, ce que j'ignore pour l'instant.

J'avais pensé que cette expression pouvait être symbolique et recouvrir une sorte de commission. Ainsi les "gants" désignaient-ils au 17ème siècle les pourboires en certaines corporations; par exemple, on lit au folio 180 du cahier des comptes de Roscoff : "Le 15 Août (1672) païé au sieur Jan Lucas orphèvre de St paul, 36 livres pour la façon d'une petite croix pour nostre église et 26 livres 15 sols pour un marc d'argent (1 marc = 244 gr.) qu'il a fourny au dessus de ce que je luy avois donné et 30 sols à son fils pour ses gants, faisant 64 livres 5 sols". Dans le même cahier on a comptabilisé aussi les épices ou pourboires aux gens de la Justice. "Le 21 Août 1631 baillé à Monsieur le Lieutenant pour espices 4 livres" (folio 102). En Novembre 1640, encore des espices de 4 livres 8 sols (folio 128). D'autres espices encore au folio 138.

Nous connaissons les mêmes pratiques du pourboire, du pot de vin, du dessous de table. Dans le monde de certaines grosses affaires, on emploie, dit-on, le terme de perruque.

On ne conçoit pas que dans un contrat aussi précis que celui du Sieur de Lesquiffiou, il y ait eu une équivoque de ce genre sur les éperons.

*

* *

Dans ce même document, nous rencontrons une mesure agraire tout à fait sortie d'usage : la cordée de terre; on trouve aussi dans les autres documents de Lesquiffiou le terme de corde. Le texte lui-même propose une transcription dans une unité de superficie encore en usage, le journal de terre, en breton devez-arat. On jette dans la perplexité celui que vous interrogez : "Quelle journée de labour ?" Je livre l'explication donnée par le Catholicon (1464) qui emploie un autre terme breton; il serait Vannetais selon Troude, "Quever Douar": en Français journée de terre arée par deux beuffs en un jour (erreur pour joug)". Ainsi notre journal de terre (48 ares disait-on autrefois) nous viendrait du temps pas si éloigné sans doute, des labours à boeufs.

Le texte pose l'égalité suivante : 332 cordées $1/2 = 4$ journaux $1/8 + 2$ cordées $1/2$. En tablant sur 48 ares, pour la valeur du journal on obtient : 1 cordée = 19800 M²/330, soit exactement 60 M².

*

* *

.page 42

Les papetiers normands qui obtinrent des concessions le long du Queffleuth avaient la charge de bâtir les édifices et d'aménager les biefs. Nous l'avons vu en étudiant le contrat de fondation du moulin à papier de ROSANVERN, transformé aujourd'hui en pisciculture, la récente industrie de nos rivières.

Le nom même du site est transcrit dans les actes sous plusieurs formes; ROS AN VERN, ROSANAVARN, LANAROC'H (lande du rocher) ou LANARCHOAT (lande du bois) etc. (Bourde p.33). On ne doit pas prendre les orthographes bretonnes des notaires anciens ni des prêtres (dans les registres paroissiaux) comme argent comptant : leurs façons d'écrire ne correspondent pas toujours à l'usage ancien parlé. Ainsi jusqu'en plein 17ème siècle on écrit constamment l'article défini sous la forme AN. De même, jusqu'à nos jours encore, on écrit KER-MARQUER, sans tenir compte de la mutation de M en V après un substantif féminin, tel que KER, village. De temps immémorial on dit : KER-VAR-QUER. Je connais une villa sur la côte qui a été baptisée en un breton fort approximatif, AR TOURIBELL, écrit en fer forgé. Le propriétaire a planté dans un pignon un édicule semi-cylindrique, d'où le nom LA TOURELLE. Il a dû prendre un dictionnaire Français-Breton au lieu de consulter un voisin bretonnant qui, lui, eût l'écriture correcte : AN DOURIBELL.

On ne doit ni écrire, ni dire ROS AN VERN, mais ROS AR VERN. Le terme géographique ROS désigne le versant d'une vallée, souvent couvert d'une pauvre lande; c'est bien le cas ici, puisque deux dénominations du site y font référence LAN... Dans notre cas le ROS, versant, aboutit à un terrain très humide, marécageux, AR VERN, il en est bien ainsi.

Quant à la dénomination du même site, ROS AN DAVARN, elle ne me semble pas défendable; le terme AN DAVARN ne peut signifier que LA TAVERNE (en breton TAVARN). C'était un site singulièrement "perdu", sans chemins.

La prononciation la plus courante aujourd'hui se rapproche de ROS AN DAVAN (ou DAVEN), je ne trouve aucune explication valable de ce nom. Mais il faut continuer à garder cette prononciation même si Ros ar vern est particulièrement adapté au site : la topographie n'est pas à l'origine de tous les noms de lieux, il s'en faut. A ce sujet, je proposerai bientôt des considérations sur le nom de mon pays, GOUEZEC.

Il est utile de préciser aussi que les documents anciens donnent au moulin de GLASLAN cette dénomination bretonne, mais aussi sa traduction française LA LANDE ou LA LANDE VERTE. Il n'est pas sûr que cette dernière traduction rende raison du toponyme breton GLASLAN, s'il est vrai, comme l'avance un maître en la matière, Bernard Tanguy, que GLAZ désignerait aussi en vieux breton "rivière". On pourrait alors interpréter LA LANDE DE LA RIVIERE et transférer ce sens au lieu proprement dit de GLASLAN, situé à une certaine distance du moulin de GLASLAN-LA LANDE. Aussi bien l'épithète "verte" ne paraît pas juste pour une lande à flanc de coteau.

On se souvient que le malheureux Julien Cordier avait quitté le moulin à papier de Glaslan, qu'il venait de créer, et s'était lancé dans l'aventure du moulin à papier de Pont-Pol qui le mit sur la paille. A ce titre, le contrat qu'il avait souscrit auprès du Seigneur de Lesquiffiou mérite d'être cité. C'est l'acte de fondation du moulin à papier de Glaslan, cité d'après une transcription de 1716 : "1629 - Contrat de féage consenti par le Seigneur de Lesquiffiou à Julien Cordier et Catherine Guesdon, sa femme, de 13 journaux et demi de terre froide avec faculté d'y bâtir un moulin à papier et autres logements, le tout chargé de rente seigneuriale de 21 livres en argent et quatre rames de papier".

A son départ de Glaslan, Cordier avait pu vendre tous les droits qu'il s'était acquis sur les bâtiments et les structures qu'il avait aménagés, suivant la coutume du domaine congéable. Ces droits "furent acquis par Yves le Minihiy du Mezguen, qui n'était pas d'une famille de papetiers. Il n'exploita pas lui-même le moulin et l'accensa (le donna en ferme) en 1655 moyennant une rente annuelle de 180 livres et 4 rames de papier à Jean Guesnon. Cette rente fut vendue en justice, en 1666, à Jacques Alain de la Mare. Les descendants de Jean Guesnon occupèrent le moulin de Glaslan pendant le 17ème et le 18ème siècle" (Bourde de la Rogerie p.25). La descendance s'accomplit tout autant par les filles que par les garçons, même si le nom se perd avec les premières. Ceci complique sérieusement les recherches dans les registres. Ainsi ce sont des HUET qui tiennent GLASLAN au début du 18ème siècle, comme fait foi cet acte de décès : "Ce jour, 9 novembre 1721, fut inhumé Julienne Guénon, morte le jour précédent au moulin à papier de la lande, présents son mari, maistre Jean Huet, acolyte et Claude Huet son fils". Le premier signe "Jean Huet, acolyte". J'ignore la signification professionnelle du titre, sans doute flatteur, d'acolyte.

.page 43

En 1805, on trouve à la Lande un homme du cru, d'une vieille famille de meuniers, Gabriel Guével; sa femme Anne Perrine Guédon donne le jour à une fille Marie Jeanne, le mercredi deux prairial, an treize (22 Mai 1805), "Au moulin à papier de la Lande"; elle fut baptisée le lendemain. Ni le père ni la marraine Claudine Guével, ne savent signer : le parrain signe "Jean Guédon". Les Guédon étaient papetiers de souche.

*

* *

La rente seigneuriale de la fondation ou cheffrente étant "perpétuelle" de sa nature en système féodal, c'était à l'acquéreur éventuel des droits du domanier d'en assurer le versement. Cet acquéreur, dans le cas de Jacques de la Mare, était un financier spéculateur. La clause "à chaque mutation de vassal, il sera donné au seigneur de Lesquiffiou une paire d'éperons dorés", ne devait pas jouer à chaque changement de "fermier", celui-ci n'étant pas sous le régime du domaine congéable.

Le prix du fermage de Glaslan s'élevait, on l'a vu, à 180 livres et 4 rames de papier en 1655. Si l'on retire les 21 livres et les 4 rames de papier qui représentent la rente seigneuriale, l'affaire de Glaslan représentait pour le propriétaire du moulin un revenu de 159 livres. Ce prix du fermage permet de déterminer la valeur vénale (de vente) des installations papetières de Glaslan ou ce qu'on appelait le PRINCIPAL par rapport au revenu ou RENTE. A cette époque en effet, on pratiquait couramment LE DENIER VINGT (notre 5%), aussi bien pour calculer le prix d'un bail que pour établir, à partir de lui, l'estimation du PRINCIPAL. C'était le procédé utilisé en particulier dans l'expertise des biens fonciers en vue d'un partage.

Sur la base du denier vingt, on évaluera donc les installations de Glaslan à : 159 X 20 : 3180 livres. Il me semble que le prêt du numéraire atteignait des taux plus élevés. Je vois pratiquer au 17ème siècle LE DENIER SEIZE (6,25%); on devait même dépasser ce taux lorsqu'il fallait passer par les mains des financiers.

Je ne sais si, en quittant Glaslan, le fondateur de la papeterie Julien Cordier emportait ce magot de 3000 livres; il avait dû faire des emprunts. Mais son empressement à accepter un contrat aussi lourd que la réalisation d'une papeterie à Pont Pol laisse entendre qu'il était bien en mesure de faire face aux dépenses. Il a joué de malheur.

*

* *

.page 44

Le rappel de la pratique ancienne du denier vingt m'incite à faire une digression sur la vente des BIENS NATIONAUX durant la Révolution Française. Les estimations des biens immobiliers furent établies selon la règle du denier vingt (5%) : le prix de la location d'une estimation plus courante était multipliée par 20. Pour illustrer cette observation, je vais raconter l'aventure qui survint à un homme d'affaires de Roscoff, marchand de bois, me semble-t-il, Yves HEURTIN, un rapace qui se repaissait à bon compte des biens nationaux.

Je ne parviens pas à me dépêtrer dans le calendrier républicain et à rétablir les dates exactement dans notre calendrier; on voudra m'excuser de m'en tenir au calendrier pratiqué dans les documents.

Le 4 thermidor an IV, Yves Heurtin achète sans qu'il y ait la moindre enchère un lot de biens d'émigrés et, au milieu de ceux-ci, les jardins des Capucins de Roscoff. La vente de ces biens nationaux se tenait à Quimper. Le citoyen Heurtin était si sûr de son coup qu'au lieu de s'exposer aux désagréments de l'antique route St Pol - Quimper, qui passe par NEMLAC'H, la Croix du Christ et KERVERN, il avait délégué un "comparse", Jacques Paul Blaizot, de Roscoff. Ce jour là, les prix du lot étaient restés au plancher de l'estimation des domaines, ce qui laisse supposer une "combine".

Voici les propriétés acquises ce jour là "en douce"; je cite seulement celles qui sont à Roscoff; il y en avait aussi à Cléder. Ces documents sont cotés 1 Q 680 aux archives départementales :

N° 1262 - Kergadiou	8751 francs
N° 1264 - Enclos des Capucins	5704 francs
N° 1267 - Keravelou	9108 francs
N° 1269 - Kervizien	9812 livres.

*

* *

Le couvent des Capucins et la chapelle n'étaient pas en vente cette fois-là, car les bâtiments étaient affectés au casernement de la troupe, à l'entrepôt de l'artillerie; par mauvais temps la chapelle servait pour les exercices de la troupe.

Ces précisions sont empruntées à la plainte qu'adressa "l'administration municipale du canton de Roscoff à l'administration centrale de Quimper", lorsque parut sur les murs l'affiche de la vente des biens nationaux qui devait avoir lieu à Quimper le 26 prairial an 7. La lettre de la

municipalité est datée du 8 prairial an 7. Elle porte le N° 551. Je dispose de ce document (en photocopie) ainsi que de l'expertise du couvent, dont il va être question.

Les édiles roscovites durent subodorer sans peine une manoeuvre du citoyen Heurtin, impatient d'avoir son enclos de hauts murs à son entière disposition. "Par mandat spécial de l'administration centrale du département du Finistère, 24 ventose même année, avait été nommé expert Ollivier Louis Coroller"; l'expertise se déroula les 1 et 2 germinal an 7; Etaient présents le "cytoien François Seité, cultivateur, commissaire du procureur (directoire) exécutif près l'administration municipale de Roscoff... et Yves heurtin, négociant...". Après une description de trois pages en écriture serrée, l'expert conclut, d'accord avec François Seité, qu'étant donné le mauvais état des édifices, "avons arrantés et trouvés valloir en revenu annYal 150 francs - Principal au denier vingt compris le fonds et toutes réparations déduites... cy 3000 francs".

Le coup était superbement réussi; Heurtin dut se frotter les mains; ses compères, eux, devaient les avoir trop grasses pour exprimer de même façon leur contentement.

Mais attendons la fin; le jour de la vente. Je reprends ici les notes que j'avais relevées dans le dossier 1 Q 697 N° 125. Heurtin avait eu vent du danger, car cette fois-ci, il a fait le voyage de Quimper. Le Directoire avait déjà doublé la mise à prix sur les affiches, 6000 francs.

.page 45

La séance du 26 prairial an 7 était présidée par Berthomme. Sur la mise à prix de 6 000 Frs, le Citoyen Heurtin enchérit à 10 000 Frs. Le Citoyen Laugié, puis le citoyen Poisson enchérissent à leur tour. Le premier feu éteint il en a été successivement allumé huit autres pendant la durée desquels la plus forte enchère a été portée à cent vingt deux mille francs par le citoyen Heurtin. Un dixième feu allumé s'étant éteint sans enchères, l'administration ou le commissaire du Directoire exécutif (Renouard) a adjugé ledit bien au Citoyen Yves Heurtin comme dernier enchérisseur moyennant la somme de 122 000 Frs.

Fait en Administration centrale du Finistère à Quimper les dits jour, mois et an - signatures, dont Yves Heurtin - enregistré à Quimper le 4 Messidor an 7 de la République Française, reçu soixante six francs dixième compris.

Il y a loin parfois de la coupe aux lèvres ! Des 3 000 francs escomptés aux 122 000 francs déboursés !

*

*

Revenons au moulin à papier de la Lande pour décrire rapidement la distribution des bâtiments dans nos petites papeteries et évoquer le vieux procédé de la fabrication du PAPIER à la CUVE que la SOCIETE ANDRIEUX continua de pratiquer jusqu'à la disparition de l'entreprise. Ce papier à la cuve s'y fabriquait comme un produit de prestige alors même que l'essentiel de la production était réalisée selon les procédés industriels.

On possède la description de nos vieux moulins à papier dans la déclaration de ses biens et revenus souscrite en 1716 par le Seigneur de Lesquiffiou auprès de son suzerain de Landivisiau. Bourde de la Rogerie a puisé ses renseignements dans le dossier 1 E 18 des archives départementales. La brochure de Bourde de la Rogerie "Les papeteries de la région de Morlaix" (1941) reprend un texte publié déjà en 1911.

Voici la description du Moulin de Glaslan en 1716 :

"Le moulin à papier couvert de genêts contient de long 36 pieds (en breton troatad = un tiers du mètre), de largeur 18 (on disait plutôt laise), de hauteur 8, à deux étages (alors on appelait étage, chaque niveau d'habitation, donc le rez de chaussée était un étage - cette maison n'avait qu'un étage au sens actuel) - et autres ustensiles et allègements (instruments à soulever les charges ?) du dit moulin - plus la maison manale (d'habitation) couverte d'ardoises... une crèche à porc en appenty, la dite maison au bout couverte de genêts, la loge à mettre le foin, au bout de la dite maison construite de bois et couverte de bruyères".

J'ai l'intention d'étudier les anciennes techniques de toiture dans ce pays; on retrouvera, à cette occasion, ce vieux plant, précieux à tant de titres, le genêt.

Je n'ai pas compétence particulière pour décrire savamment la fabrication du PAPIER A LA CUVE. François GAOUYER nous en propose ici une représentation s'inspirant d'un document dû à l'obligeance de Monsieur René FAUJOUR. La description qui va suivre est inspirée de l'ENCYCLOPEDIE DE D'ALEMBERT et des PLANCHES SUPERBES - qui illustrent (dans un volume séparé) l'étude de la PAPETERIE. Aux usines de Glaslan, on fera du papier industriellement mais, jusqu'à la fin, une partie de la production, la partie luxueuse, sera réalisée à la mode ancienne de la CUVE. On y reviendra pour terminer.

.page 46

La fabrication du papier à la cuve
aux papeteries de GLASLAN

Ce dessin de François GAOUYER reprend une porcelaine de Quimper (un dessous de plat (208 x 208 mm) collection personnelle René FAUJOUR). La marque PB reproduite ci-dessous (PORQUIER-BEAU) fut déposée en 1898; la fabrication cessa en 1904, mais les moules de cette fabrique et la marque furent acquis en 1913 par HENRIOT.

.page 47

Dans la fabrication ancienne du PAPIER A LA CUVE on utilise des chiffons, appelés autrefois drapeaux. Le chiffon doit être de toile, soit lin, soit chanvre, mais non de laine ou de coton.

Le ramassage des chiffons (pilhou en breton) était réalisé par des hommes des Monts d'Arrée. Le chiffonnier ou pilhaouer, dans mon enfance encore, passait périodiquement dans le pays avec sa charrette. Il procédait à l'échange des pilhou contre de la vaisselle, bols et assiettes. Il était considéré comme un marginal. Les Léonards en avaient fait le type du KERNEVOD, le Cornouaillais, un être tout juste en marche vers l'humanité : "Qu'est ce qu'un KERNE, un Cornouaillais ?" Et l'on répondait ici, avec toute la tradition : "DEN EBED ! ce n'est pas un homme ! Il n'est pas de l'espèce !"

En toute justice, il faudrait réhabiliter le PILHAOUER et lui édifier un monument à Brennilis, son pays, auprès de la Centrale Atomique. J'y verrais une inscription de ce genre : "AU PILHAOUER, SERVITEUR EMERITE DE LA CULTURE". Sans ses chiffons récoltés dans toute la région, il n'y aurait point eu, en effet, de diffusion de l'écriture du livre; de plus, le chiffonnier a répandu dans nos campagnes et nos bourgs, les BOLS et ASSIETTES de faënce, plus hygiéniques que nos écuelles de bois. Aussi bien ses assiettes ont-elles rempli une fonction prophylactique : elles servaient à recueillir les POUX que nos mamans ratissaient au peigne fin dans la toison de leurs enfants.

A l'entrée des villages, le PILHAOUER s'annonçait par un cri, celui-ci ou d'autres du genre :

"PILHOU EVID BOLENNOU..!"

Des chiffons en échange de bol !

*

* *

1) La première opération à effectuer sur les CHIFFONS s'appelait le DELISSAGE : des ouvrières triaient et découpaient la marchandise, après en avoir récolté les boutons. Au début du 20ème siècle, les enfants de nos régions n'avaient pas d'argent et ne pouvaient songer à s'offrir des jouets, ni même des billes en terre. Les enfants de Pleyber descendaient à la Papeterie par le chemin de KERMARIA. Au moment d'arriver au dessus des prairies et avant la maison de garde, dont les ruines sont encore visibles, il y avait, à gauche, une carrière; c'est là qu'on entreposait les boutons récupérés. Monsieur CORRE, de Coatluzec, né l'année même de la fermeture de la

papeterie, 1898, y venait enfant chercher des boutons pour jouer. Il y avait là un immense tas de boutons, à remplir un grand hangar de ferme. J'ai visité le site en sa compagnie, mais nous n'y avons pas trouvé un seul bouton; il est vrai que nous n'avons procédé qu'à un léger grattage en divers points. Le stock fut certainement vendu.

Les morceaux des chiffons étaient classés suivant leur qualité, à savoir : superfin, fin, coutures fines, moyen, coutures moyennes, bulle. La dernière qualité ou traces, faite de tissus de diverses couleurs, servait à faire du papier gris ou lombard.

Je rappelle que toutes ces précisions techniques et celles qui suivent sont empruntées à l'ENCYCLOPEDIE DE D'ALEMBERT.

*

* *

.page 48

Les piles à maillets

.page 49

2) La deuxième opération sur les chiffons s'accomplit dans un local en sous-sol appelé POURRISSOIR. Les chiffons de chaque catégorie sont mis à tremper dans des cuves, on les y laisse fermenter durant plusieurs semaines, en évitant tout excès dans la fermentation.

*

* *

3) Le chiffon "pourri" à point est transporté au DEROMPOIR. Ici le travail était réservé autrefois à des enfants. Il s'agissait pour eux de découper les poignées de ce chiffon en tronçons sur le tranchant d'une faux plantée verticalement, le dos tourné du côté du dérompeur. Le tranchant est à aiguiser souvent, à l'aide d'une pierre dont dispose le dérompeur.

Le chiffon est prêt désormais à passer au moulin et à y subir dans LA PILE une trituration mécanique par l'utilisation de la force motrice de l'eau; d'où le nom de MOULIN A PAPIER.

*

* *

4) Le malaxage du chiffon dérompu se faisait soit à l'aide d'un cylindre (méthode hollandaise), soit à l'aide de maillets, comme dans nos anciens moulins. Les lectrices qui auraient en horreur toutes les considérations techniques, sauf en cuisine ou en tricot, pourront fermer les yeux sur le 4). Au 5) elles pourront s'initier à un certain procédé de tissage. Au 6) elles se retrouveront dans leur domaine, à la cuisine.

La description du procédé aux maillets sera empruntée à l'ENCYCLOPEDIE, tout de même que les deux illustrations hors texte, reproduites du même ouvrage en photocopie. Le texte et les images se rapportent à une grande installation, la MANUFACTURE DE L'ANGLEE, près de Montargis, vers 1765. Je n'ai pas voulu transposer dans le système métrique les mesures de longueur que contient cette description afin de permettre au lecteur de se plonger un instant dans les complications de nos vieux systèmes de mesure métrique décimal. Aussi bien voici une table des correspondances :

1 pied (pié) = 0,324 m et 1 pouce = 1/12 pied = 2,7 cm.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que notre système métrique a été mis au point durant la Révolution Française et rendu légal par un décret du 2 Novembre 1801.

Le chiffon dérompu est placé dans une PILE et trituré par des MAILLETS.

"Les PILES sont des creux pratiqués dans une forte pièce de bois de chêne ou d'orme de 26 pouces de haut sur 24 de large, qu'on appelle aussi la pile; on pratique autant de ces creux qu'il y a de place pour en former, ou que la quantité dont on peut disposer pour faire tourner la

roue du moulin le comporte, chacun de ces creux qu'on appelle proprement pile, a 16 pouces de large et autant de profondeur; les extrémités qui sont éloignées l'une de l'autre de 3 piés 8 pouces (soit 1 mètre) sont arrondies et le fond est occupé par une platine de fer fondu ou de fer forgé de 9 pouces de large, 32 de long, sur 2 pouces d'épaisseur, encastrée dans le fond de la pile. C'est entre cette platine et la ferrure dont les maillets sont armés, que le chiffon est broyé" (voir la coupe de la figure II).

On aperçoit dans la figure I une batterie de MAILLETS ou marteaux. Une échelle de mesure accompagne la figure II, mais il est plus simple de reprendre les données du texte.

"Le maillet est un morceau de bois de 6 pouces d'équarissage, et 2 piés 8 pouces de long y compris la ferrure qui a 5 pouces. Il est percé d'une longue mortaise pour recevoir la queue ou manche du marteau et le coin qui sert à le fixer sur le manche... La queue du maillet a 6 piés de longueur, 7 pouces de largeur et 3 pouces d'épaisseur; les deux extrémités du manche sont garnies de frettes de fer (une frette est un anneau de fer qui entoure l'extrémité de certaines pièces pour les empêcher de se fendre - ainsi dans les vieux pilons de bois qui servaient à écraser l'ajonc)... La ferrure du maillet lui même est composée d'une frette de fer de 2 pouces et 6 lignes d'épaisseur (la ligne vaut 1/12 pouce, soit 2,25 mm) et d'un grand nombre de clous tranchants dont les extérieurs sont à un seul biseau et les intérieurs à deux biseaux. Ils ont 7 à 8 pouces de long et sont placés en liaison dans des traits de scie que l'on a fait à l'extrémité du maillet avant d'y monter la frette qui empêche le maillet de fendre. Les clous font une saillie de 3 pouces au dessous de la frette. De la sorte la ferrure d'un maillet pèse environ 25 livres" (la livre est notre 1/2 kgr).

.page 50

*

* *

La pile est encastrée dans les soles GG (figure I)... "Parallèlement à la pile est établie une pièce de bois L nommée sablière, à la face supérieure de laquelle sont assemblées des pièces de bois H, appelées grippes, dans lesquelles les queues des maillets sont assemblées par un boulon qui les traverse".

Le malaxage des chiffons se fait en milieu liquide : l'eau est constamment renouvelée dans les piles par la gouttière 5, le tube d'amenée 4 et l'évacuation, bien visible sur la coupe de la figure II. "Le jeu de cette machine est aisé à entendre : l'eau étant lâchée sur la roue motrice E, les leviers C de son arbre B rencontrent en tournant les queues des maillets, les élèvent jusqu'à ce que, venant à échapper, les maillets retombent par leur propre pesanteur sur le chiffon qui est dans la pile. Le chiffon ainsi trituré pendant une heure ou deux, et dépuré de ses crasses par l'eau continuellement renouvelée, laquelle remplit la pile et sort en traversant le kas (l'évacuation), devient enfin la matière dont on forme le papier".

"Un moulin a ordinairement quatre piles, dont une sert pour effiloche le chiffon, deux autres pour affiner et la quatrième dont les maillets ne sont point serrés, ni la pile garnie de platine, pour détremper la matière quand on la retire des caisses de dépôt où on la fait passer en sortant des piles à affiner pour y rester jusqu'à ce qu'elle passe dans la CUVE A OUVRER".

Pour éviter toute irrégularité dans le mouvement de la roue, le charpentier devait distribuer les levées C sur l'arbre B (figures I et II) de manière à ce que les maillets lèvent les uns après les autres.

*

* *

5) Le chiffon affiné dans les piles est parvenu à son ultime point de préparation; il est prêt à être ouvré (façonné), à être transformé en papier. C'est le stade qui a été représenté sur la fa•ence que le Bulletin Paroissial a reproduite antérieurement : FABRICATION DU PAPIER A LA CUVE. On se reportera à ce dessin.

L'ouvrier de droite tient dans les mains un châssis de bois, qu'il plonge dans la cuve. Cet outil de papetier est une sorte de tamis en fil de laiton appelé FORME encastré dans un cadre de bois appelé COUVERTE; c'est ce cadre que l'on aperçoit dans le dessin. L'encyclopédie s'étend longuement sur la fabrication de la FORME et de sa COUVERTE. Les explications sont fort claires et accompagnées d'illustrations. Je ne voudrais pas lasser le lecteur par de longues descriptions techniques, mais je voudrais encore moins me moquer de lui en le prenant pour un sous-développé, dont toute l'intelligence n'est employée qu'à appuyer sur un bouton électrique et qui ne cherche plus à savoir comment fonctionne son esclave mécanique. Ainsi je tâcherai d'être bref dans les commentaires des dessins, repris en photocopie de l'Encyclopédie.

.page 51

Les dimensions d'une FORME sont déterminées par celles du papier qu'elle sert à fabriquer. Dans le cas choisi, le format est celui grand raisin (22 pouces 8 lignes X 17 pouces), soit 612 mm X 459 mm. Par un arrêté du 18 Septembre 1741, le Conseil d'Etat avait fixé "le tarif des grandeurs et des poids des différentes sortes de papiers qui se fabriquent dans le Royaume". On y relève 57 dénominations, dont plusieurs ont des synonymes, et 48 formats différents; c'est là un luxe de société artisanale. Les formats extrêmes sont :

Grand aigle :	36 pouces 6 lignes X 24 pouces 9 lignes
Grand-soleil :	36 pouces X 24 pouces
Petit à la main ou main fleurie :	13 pouces 8 lignes X 10 pouces 8 lignes
Petit-Jésus :	13 pouces 3 lignes X 9 pouces 6 lignes

*

* *

La figure 6 représente le dessus d'une forme en fabrication et la figure 8 le dessous. Une FORME est composée d'un châssis EFGH (dessus), efgH (dessous) en bois de chêne très sec.

"Les longs côtés du châssis sont percés de 20 trous pour recevoir les extrémités d'autant de barres de sapin MN, mn (fig. 6 et 8) dont les extrémités terminées en boulon, comme on voit en F (fig. 3) entrent dans les trous dont on a parlé. Ces barres E (fig. 3) de sapin, qu'on appelle pontuseaux, sont formées à leur partie supérieure en vive arête CD, comme le tranchant d'un couteau (Fig. 3). C'est sur le tranchant des pontuseaux que reposent les fils de laiton qui forment le tamis ou le grillage de la forme et dont on voit l'empreinte sur tous les papiers (d'alors) en regardant le jour à travers".

Cette armature de bois (châssis EFGH et pontuseaux MN, fig. 6) constitue avec les deux trans fils de laiton (OP à chaque extrémité) le support du tamis en fil de laiton. Quelque chose intriguera tout lecteur, la présence sur la ligne KL de 22 couples de fuseaux (fig. 6) dont un exemplaire est en évidence en AB (fig. 3). Quel rôle remplissaient ces paires de fuseaux dans la fabrication des tamis ?

Les fuseaux AB sont chargés d'un fil de laiton beaucoup plus fin que celui de la trame. Les extrémités des fils des fuseaux sont tordus ensemble comme dans C (fig. 3). Sur les bords supérieurs GH et EF face à chaque pontuseau et aux trans fils OP (fig. 6) on a creusé un trou. Le bout des fils est fixé par une cheville dans les 22 trous de GH, un fuseau A devant le plan de la toile, le fuseau B derrière. Dans la batterie des 22 V formés par les 22 paires de fuseaux, le spécialiste, ou formaire, couche un fil de la trame. Ensuite il fixe ce fil au transfil P à droite en faisant faire un tour au fuseau correspondant. Il passe ensuite au premier pontuseau de droite; il tord l'un sur l'autre par un demi-tour, les fils des deux fuseaux : A passe derrière et B vient devant recomposant un nouveau V et ainsi jusqu'à G. L'opération recommence avec un 2ème fil de trame, etc... Sur la base de 30 fils de trame par pouce (2,7 cm) le tamis aura 520 fils.

De la sorte les fils de trame sont enchaînés le long des arêtes des pontuseaux par les chainettes provenant de la valse des fuseaux A B. Après le 520ème et dernier fil de trame, les chainettes sont tendues et leurs extrémités fixées par des chevilles le long du côté E F (fig. 6).

Il restera à "coudre le tamis sur les pontuseaux par un fil très fin de laiton, qui, passant sur les chainettes, repasse dans les trous dont chaque pontuseau est percé, lesquels sont éloignés l'un de l'autre d'environ 6 lignes (13,5 mm)".

Pour finir on recouvre les extrémités KL (fig. 6) des fils de trame et les chevilles des chainettes d'une mince lame de laiton attachée avec des clous d'épingle de laiton, comme on le voit sur la figure 6.

.page 52

*
* *

Une dernière précision, relative aux FILIGRANES : les règlements anciens prescrivait aux fabricants de mettre une marque particulière sur leurs papiers, les FILIGRANES. Les motifs en étaient composés de fils de laiton ou d'argent de l'épaisseur du fil de trame. On recourt éventuellement à des soudures d'argent au chalumeau ou à des ligatures avec du fil plus fin. On dispose ces filigranes sur la forme de façon à ce qu'ils se trouvent sur le milieu de chaque demi-feuille de papier. Ces marques sont attachées sur le tamis avec des crins de cheval ou du fil de laiton ou d'argent très fin.

*
* *

La FORME se manipule à l'aide d'un cadre de bois ou COUVERTE, dont le dessus est représenté dans la figure 5 et le dessous dans la figure 7. La forme s'y encastre avec facilité et s'en sépare de même, comme une toile dans son cadre. La coupe de la figure 3 fait apparaître le mode de cet encastrement.

*
* *

6) Après ce long passage à l'atelier de tissage, nous voici parvenus enfin à la cuisine du papier.

La matière de fibre textile qui était en attente dans les caisses de dépôt, sortant des PILES (4) est transportée dans les CUVES A PAPIER.

La cuve à ouvrir le papier est de bois, elle a 5 pieds de diamètre (1,62 m) et 2 pieds 1/2 de profondeur (81 cm). La cuve est percée sur sa paroi d'un trou circulaire de 10 pouces de diamètre (27 cm) auquel on adapte en dedans de la cuve une espèce de chaudron de cuivre rouge, dont les rebords sont cloués en dehors sur la paroi. Ce vase assez allongé mesure environ de 20 à 24 pouces de profondeur (54 cm à 65 cm) et de 15 à 18 pouces (40 cm à 48 cm). Le fond est concave. Il s'agit là d'un fourneau dans lequel on entretient le feu sur une grille. Ce tube chauffant sert à chauffer l'eau de la cuve.

"Les bras nus jusqu'au coude, l'ouvreur (l'ouvrier), après avoir brassé et délayé dans l'eau chaude de la cuve la quantité de matière (la fibre) convenable, prend une FORME garnie de sa couverture ou cadre volant par le milieu des petits côtés. Il la plonge obliquement à 4 ou 5 pouces (11 à 13 cm) de profondeur dans la cuve, en commençant par le long côté qui est tourné vers lui".

Après l'immersion il la relève de niveau; par ce moyen il prend sur sa forme, comme dans un filet de pêcheur, un grand nombre des parties de la matière qui flotte et est délayée dans la cuve. L'eau s'écoule à travers le tamis de la forme, le superflu de la pâte par dessus les bords de la couverture, et la feuille de papier est faite. Les parties fibreuses de la matière s'arrangent sur le tamis de la forme à mesure que l'eau s'écoule à travers et l'ouvreur favorise cet arrangement par de petites secousses en long et en large de la forme pour faire souder les unes aux autres les parties de cette pâte.

Puis l'ouvreur ôte le cadre volant et glisse à son collègue, appelé COUCHEUR, la forme revêtue de papier. Celui-ci couche la feuille sur une pièce d'étoffe de laine, appelée flautre, posée

sur une forte planche. Il passe la 1ère forme à l'ouvreur qui vient de composer une autre feuille à l'aide de la couverte et d'une 2ème forme; on voit que le travail requiert deux formes identiques. Le coucheur a couvert la 1ère feuille d'une flautre pour y coucher la 2ème feuille. Les opérations se réitérent jusqu'à ce que toutes les flautres, au nombre de 260, soient employées, ce qui compose une porce (dans le dessin publié sur GLASLAN, les flautres sont à main droite du COUCHEUR, ouvrier de gauche).

.page 53

Quand la pile papiers-flautres est complète, les ouvriers portent l'ensemble dans une presse où ils compriment fortement la pile, ce qui en exprime l'eau et donne plus de solidité au papier. Un 3ème ouvrier, appelé LEVEUR (au bas du dessin précédent), retire les feuilles de papier d'entre les flautres. Les deux autres ouvriers se sont remis à la cuve.

Selon l'Encyclopédie, ils vont si vite qu'ils font par jour 16 porces, ce qui fait 8 rames de papier, chacune de 500 feuilles, soit 4 000 feuilles, non compris 10 feuilles surnuméraires, ce qui fait 4 160 feuilles en tout.

Lorsqu'on a préparé plusieurs piles de papier (8 porces), l'ensemble est redressé sous une autre presse. Puis des ouvriers, les ETENDEURS DE PORCES, étendent les feuilles sur des cordes, dans l'ETENDOIR.

*

* *

7) Lorsque le papier est bien sec, on le remet en piles de 260 (porce) et on le soumet ensuite à une autre opération, le COLLAGE, dont la réussite est de grande importance, pour les usagers du papier, scribes ou imprimeurs. En effet, le papier qui sort du séchoir n'est pas apte à recevoir des écritures : le papier boit. On l'imprègne de colle. Les quatre exemplaires qui nous restent du CATHOLICON (1499) édité à Tréguier ont de nombreuses pages très mauvaises, de même qu'un manuscrit du même livre, conservé à la Bibliothèque Nationale; certaines de ses pages sont presque illisibles. Ces feuilles de papier n'ont pas été bien imprégnées de colle, probablement.

Le collage se fait sur place au moulin. La colle était confectionnée à partir des rognures des peaux provenant des tanneries. Une fois purifiée, cette colle est placée dans une cuve ou MOUILLOIR en cuivre rouge, posée sur un trépied et chauffée par un réchaud; on y ajoute une certaine quantité d'alun et de couperose.

Le colleur prend une porce de papier pour la plonger dans la colle, sans que les feuilles s'échappent des mains. Il multiplie les manipulations du paquet de feuilles pour que chacune de celles-ci s'imprègnent de colle.

Le paquet collé et égoutté est placé sous une presse contigÿe au mouilloir; ainsi la colle qui s'exprimera du papier s'écoulera par un goulot dans le mouilloir. On actionne cette presse quand on dispose de 12 porces collées. La compression de ces feuilles requiert une grande attention pour éviter que la colle ne soit extraite complètement.

L'Encyclopédie propose un exemple de l'augmentation du poids du papier due à son imprégnation de colle. La rame de papier grand raisin (format 22 pouces, 8 lignes X 17 pouces) doit peser légalement au moins 25 livres et peut dépasser 29 livres. "Une rame de grand raisin double (sans doute plus fort), qui pèse 35 à 38 livres, prend environ deux livres et demie de colle, c'est à dire, qu'elle pèse cette quantité de plus après avoir été collée et sèchée, qu'avant de passer par cette opération".

*

* *

.page 54

Notre opération à nous, "PORTES OUVERTES SUR UN MOULIN A PAPIER", est proche de la sortie.

8) Le papier collé est porté dans l'étendoir pour sécher. Il y est étendu feuille par feuille. C'est l'ouvrage des femmes. Une fois sec, on le recueille et on le porte à la salle. Il y reçoit les derniers soins.

Une papetière épluche le papier, en ôtant avec un grattoir les noeuds, bosses, fils ou autres corps hétérogènes qui peuvent s'y trouver; elle fait en même temps le tri, faisant des piles du papier sain et des papiers cassés, ridés, défectueux de quelque façon.

Une autre papetière lisse le bon papier, feuille à feuille et en tout sens sur une table recouverte d'une peau de basane; elle frotte la feuille à l'aide d'un caillou.

C'est à une fillette qu'est confié le soin de plier les feuilles en deux, en formant le pli à l'aide d'un morceau de bois dur; mais il n'y a pas toujours lieu de plier les feuilles.

Une autre papetière compte les feuilles, pliées ou non suivant le cas, et en fait des mains (25 feuilles). Celles-ci sont empilées dans une très forte presse; l'ouvrier, nommé saleran, après avoir pressé le papier, met les mains en rames (20 mains ou 500 feuilles). Il enveloppe les rames de papier grossier (ou maculatures), passe une ficelle en croix. Le papier est en état d'être livré.

Ainsi se termine notre opération studieuse "PORTES OUVERTES DANS UN VIEUX MOULIN A PAPIER".

*

* *

C'était bien la structure du MILIN-BAPER artisanal de notre pays aux 17ème et 18ème siècles. Grâce à l'obligeance de Monsieur de Chabannes, j'ai pu disposer du dossier de la construction d'un moulin à papier sur l'étang de QUIRIN par François Claude Barbier de Lescoët (1762-1765).

Le chantier commença par une réfection complète de l'ancienne chaussée; marché fut passé avec Robert Cariou père et Robert Cariou fils, demeurant à Plélo (diocèse de St Briec), "massons et chaussoyeurs de profession". Ils s'obligeaient "à faire un bon talut à neuf le long de l'ancienne chaussée de bonne et forte pierre à la même hauteur qu'elle a actuellement dans les endroits qui ne sont pas éboulés, laquelle chaussée aura 200 pieds (65 m) de fosse du côté de l'estang". Ils devaient construire en outre "un talut à neuf en fer à cheval au bout de la dite chaussée", du côté opposé au château (côté Treuscoat). Le marquis se chargeait de fournir les pierres et de les transporter sur place. Les ouvriers seront nourris et logés à Lesquiffiou. Le contrat était de 50 livres pour l'équipe des deux chaussoyeurs.

Cette chaussée est toujours là, imposante. L'étang est alimenté par les eaux du Runduc et de Goarem Névez. A toucher la chaussée est une carrière dont les pierres ont dû servir à celle ci, à moins qu'elles n'aient été employées à la construction des bâtiments du moulin.

Le moulin proprement dit, le bâtiment (12,70 m de pignon à pignon et 7,13 m de largeur intérieure), la charpente, la toiture d'ardoise et toute l'installation technique firent l'objet d'un marché passé le 11 juin 1764 entre Jacques Martin, charpentier de moulin, demeurant à Plounéour Ménez, et le Marquis de Lescoët. Ce dernier fournissait tout le bois, amené à pied d'Oeuvre. Jacques Martin assurait à ses frais l'extraction et le charroi des pierres, il devait aussi fournir les ardoises. Le marché se montait à 900 livres. On notera le diamètre de la roue : 14 pieds, soit 4,57 m.

.page 55

Martin prenait en outre à sa charge la fourniture générale de tout le fer nécessaire à l'installation. Il s'engageait à commencer le travail le 1er Juillet pour le finir à la Saint Michel de la même année (3 mois !) et le remettre clef en main, tel que prévu au marché ("en bon état de renable") le 1er Octobre 1764. Une ultime condition fut ajoutée au contrat, ainsi rédigé : "de plus, est conditionné que les fondements (fondations) du dit moulin seront établis sur un fond solide

auquel Monsieur le Marquis de Lescoet présidera pour y donner la profondeur et la largeur qu'il jugera nécessaire pour les murs et les cannaux, lequel Jacques Martin s'oblige aussy de faire à ses frais".

Le conseiller technique de l'aménagement du moulin était Jacques Georget, "maitre papetier, demeurant (alors) au vieux moulin à papier de Roudougoualen, paroisse de Pleiber Christ". C'est lui, en effet, qui devait être le premier fermier du moulin à papier. Son bail, de trois ans, ne porte d'autre date que celle de sa résiliation, rédigée à la suite, en date du 29 Décembre 1766.

*
* *

Jacques Martin était incapable, on va le voir, de faire un devis et d'estimer un travail à faire : son marché fut pour lui une catastrophe financière. Il avait traité pour 900 livres la construction et l'aménagement du moulin à papier et s'était obligé à achever le travail en 3 mois. Or, le 14 Septembre 1765, il est tenu de signer un document où il reconnaît avoir déjà reçu du marquis pour ce travail la somme de 1 958 livres et qu'il n'a pas pu payer les fers achetés chez Porhel. Un mois plus tard, le 26 Octobre 1765, compte tenu de tout ce que le Marquis avait versé ou réglé entre temps (33 + 61 livres) et des 240 livres impayées des fers (à 4 sous la livre poids), le bilan financier de l'opération atteignait 2 292 livres, 17 sols. Le pauvre Martin en fut réduit à signer la reconnaissance suivante : "Le marché du moulin à papier ne montant pour tout l'ouvrage qu'à la somme de 900 francs (ainsi dans le texte), par conséquent, je reconnais par le présent que le dit Seigneur Marquis de Lescoet m'a payé en sus de la somme convenue, la somme de 1 392 livres 17 sols, y compris ce qui est dû au sieur Porhel, marchand de fer et au cloutier de Morlaix, et m'oblige par le présent d'en tenir compte au dit Seigneur Marquis de Lescoet à sa première réquisition sur l'obligation de tous mes biens en général présents et futurs. Fait au château de Lesquiffiou ce 26 octobre 1765 jq MARTIN".

*
* *

J'ignore les suites que donna le Marquis à cette aventure financière : fin 1765 son moulin à papier était en ordre de marche. Comme prévu, il fut affermé à Jacques Georget, "aux conditions qu'il paye tous les ans audit Seigneur, marquis de Lescoet ou au porteur de ses ordres la somme de 75 livres, quatres rames du plus beau papier qu'il fabriquera, qu'il mette dans tout le papier qu'il fabriquera les armes du dit seigneur marquis de Lescoet". Le filigrane SUR MA VIE publié dans le numéro de Mai, la devise des Barbier était accompagnée sur l'autre demi-feuille des initiales J G, sans doute la marque de notre papetier.

Mais dès le 29 Décembre 1766, celui-ci résilie son bail; le même jour, le moulin était affermé par le Marquis de Lescoet "gouverneur des villes et château de Lesneven", à Jean Le Loutre et Marguerite Jouan, sa femme, du bourg de Plounéour. Les conditions du bail sont plus onéreuses : "La somme de 108 livres et 6 rames du plus beau papier qu'il fabriquera dans son moulin, au choix du dit seigneur". La clause des armes en filigrane est maintenue.

.page 56

*
* *

En toile de fond à ces questions financières voici des prix de journée pratiqués ces mêmes années à Lesquiffiou tant pour les journaliers du château que pour les ouvriers du chantier :

La paye des journaliers le samedi 10 Avril 1762 concerne :

- Joseph Pompol - 5 journées : 2 livres (8 sous par jour)
- Yvon de Saint Maudes - 2 journées : 1 livre (10 sous...)
- François Le Bras - 4 journées : 1 livre 10 sous (7 sous, 6 deniers)

- Le nourrisié - 5 journées : 2 livres (8 sous)
- François L'Aballent - 5 journées : 0 livre 15 sous (3 sous)
- Louis Botrosse - 5 journées et 1/2 : 2 livre 15 sous (10 sous...).

Ces journaliers étaient certainement nourris.

Quant aux ouvriers du chantier de l'étang, ils gagnaient par jour : un "masson", 15 sous, un journalier 12 sous.

Dans un compte de la même époque on a noté deux fois une gratification "donné pour les tabac 24 sous" puis huit jours après de nouveau 24 sous.

On retrouve ici cette forme de "pour boire" courante dans nos régions, en breton, gwerz butun. Cette drogue du tabac fut le trompe-la-faim de nos ancêtres mal nourris, de nos arrière-grand mères du 19ème siècle, fumeuses de pipe. Aujourd'hui la même drogue est l'un des trompe-ennui d'une humanité gavée.

*

* *

A chaque entrée en fermage, l'installation technique est expertisée par deux connaisseurs et leur évaluation ou renable contresignée par l'entrant et le sortant. Nous disposons ainsi de la description et estimation de l'installation neuve du moulin, avant son entrée en service. Cette expertise a été faite à la date du 24 octobre 1765 par deux maîtres papetiers à la demande du marquis de Lescoet, Jean Huet de Pleiber et François Guillaume Faudet de Plourin. Les termes techniques abondent dans ce descriptif et leur orthographe ne rejoint pas toujours celle de l'Encyclopédie. J'en retiens ce qui me parait fournir une documentation complémentaire de celle que j'ai empruntée à l'ouvrage précédent.

La roue du moulin est estimée à 105 livres, mais l'ensemble de son bâti, si je comprends bien, se monte à 167 livres qui s'ajoutent. Son diamètre devait être de 4,57 m, comme prévu, on l'a vu, dans le marché.

Le moulin, comme dans la description de l'encyclopédie, a bien "quatre pilles", évaluées 120 livres. Les maillets au nombre de quinze, évalués de la façon suivante : les bois à une livre 5 sols, soit 18 livres 15 sols; les 15 queues à 15 franc (autre nom de la livre, rencontré déjà et que l'on retrouve ici cinq autres fois). A la Révolution le terme de franc supplantera celui de livre. La langue Bretonne, si accueillante pourtant au vocabulaire Français, est restée fidèle à la livre (lur, masculin, en breton, aussi bien le poids que la monnaie) et s'est fermée au terme de franc, comme d'ailleurs à kilogramme. Douze de ces maillets à piler ont reçu une "frette" en fer. "La ferrure des douze maillets à 33 livres (poids) de fer à chaque à 7 sols la livre, produit 138 livres, 12 sols". La plus value de 3 sols par livre de fer représente le coût de la mise en Oeuvre du fer brut.

"La presse verte (?) de l'ouvreur... 66 livres

La presse de la salle... 45 livres".

.page 57

L'estimation totale de ce matériel technique atteint 1018 livres. Par ailleurs, Jacques Georget reconnaît devoir tenir compte au Marquis d'objets d'une valeur de 160 livres, dont une chaudière évaluée 120 livres. De la sorte, le renable à l'entrée de Le Loutre au moulin se montera à 1018 + 160 = 1178 livres.

*

* *

Comment pouvaient se répartir les 15 maillets dont 12 armés d'une frette en fer entre les 4 piles ? Bourde de la Rogerie, à la fin de son étude, que l'on va retrouver immédiatement, donne un état des moulins à papier de Bretagne, à la date du 10 Novembre 1776, d'après le relevé d'un inspecteur des Manufactures. Le moulin de Quirin, pourtant en exercice, probablement, n'y est pas indiqué. Tous les moulins de la région morlaisienne (20) sont à une roue, une cuve (à ouvrir),

17 d'entre eux ont 5 piles, dont Penlan - Moulin Neuf (en Plourin). A côté, toujours en Plourin, Penlan Vieux moulin en a 4 et Penlan autre moulin en a 6, de même que le Drésec (à Plourin aussi). Aux 7 moulins répertoriés sur Pleyber : La Lande ou Glaslan, Roudougoualen 1er, Roudougoualen 2ème, Roudougoualen 3ème, Rosanvern 1er, Rosanvern 2ème, Vieux Moulin (sur Queffleut) on ajoutera au moins Quirin à 4 piles.

La répartition des maillets devait être 4 + 4 + 4 (12 armés de fer) et 3 (sans fer), soit 15 en tout.

On notera que des 7 moulins répertoriés sur Pleyber, 3 sont tenus par des veuves.

On remarquera aussi ce qu'écrit Bourde de la Rogerie (p.57) sur la nature de la production morlaisienne de papier vers 1776. "Ces 20 moulins (Plourin 7, Pleyber 7, St Thégonnec 2, Taulé 2, Loguivy Plougras 2) fabriquaient très peu de papiers convenant pour écrire et pour imprimer, mais beaucoup qui servaient à envelopper les produits d'épicerie et autres marchandises de toutes espèces, bâtard, écu, pot, gênes, étréresse en moyenne et bulle : 3000 à 3300 rames par an et pour chacun".

Les auteurs savants comme Bourde de la Rogerie n'ont pas toujours pitié de leurs lecteurs, les supposant, à tort, grands connaisseurs dans toutes les spécialités. J'ai voulu venir au secours du lecteur en précisant pour lui les dimensions et la qualité du papier fabriqué dans la région de Morlaix. On a relevé dans ce texte 4 formats : bâtard (43,6 cm X 35,7), écu (51,4 cm X 38,4), pot (39,5 cm X 31,4), gênes (43,3 cm X 31,40). En papier de qualité règlementée par l'arrêt du 18 Septembre 1741, doivent avoir un poids minimum pour une rame (500 feuilles) : le bâtard, 11 livres; l'écu, 15 livres; le pot, 9 livres; le gênes, 8,5 livres. Mais les papiers de qualité moindre échappent à la réglementation des dimensions et des poids; or, il s'agit ici d'étréresse en moyenne c'est à dire d'étréresse proche de la dernière qualité me semble-t-il; on appelle étréresse, du papier gris non collé, qui sert par exemple à doubler les cartes à jouer pour les rendre opaques. Quant au papier bulle, il est de la dernière qualité, fait avec une pâte grossière, il est de couleur jaunâtre; c'était le papier qu'employaient les bouchers dans mon enfance.

D'après l'enquête de 1776, la plupart des moulins restaient dans ces gammes de papier, chacun en général fabriquant à la fois pour l'écriture et l'emballage. Les seuls moulins bretons à dépasser en nombre la production moyenne de Morlaix (3 000 à 3 300 rames par an chacun des 20, 21 moulins) sont :

- Le moulin d'en haut (2 roues, 2 cuves, 10 piles) au Faou : 3 600 rames (écriture et emballage) mais apparemment moins bon encore qu'à Morlaix.

.page 58

- Le Boisset à Saint Briec : 3 880 rames - les formats sont plus grands et le papier de meilleure qualité (écriture et emballage).

- Le Fers à Ploudiry (3 000 + 1 200) rames, papier à écrire et à emballer, formats et qualité comme à Morlaix. Le patron est Gilles Gigant.

*

* *

Il apparait ainsi que nous ne faisons pas du très bon papier avant la Révolution Française et la mécanisation qui interviendra peu après, on le verra. Mais il est bon d'y revenir plus longuement à la suite de Bourde de la Rogerie dans son étude, déjà citée "LES PAPETERIES DE LA REGION DE MORLAIX"... jusqu'au commencement du 19ème S.". Il va être à nouveau notre guide. Nous verrons l'impuissance notoire des autorités à assainir la production.

"En général, le papier de Bretagne était de mauvaise qualité; les fabricants ne se souciaient pas de le perfectionner : bien plus, ils cherchaient trop souvent à réaliser des bénéfices illicites, en trompant les acheteurs sur le poids et la qualité des rames qu'ils mettaient en vente". Les plus estimés des papiers bretons étaient alors ceux du pays de Fougères; ce succès était dû en partie, dit-on, à la qualité des eaux de cette région. Et pourtant les doléances furent

nombreuses autour de 1757 pour le papier timbré de Bretagne fabriqué précisément dans un moulin de GUE-LANDRY (3ème du répertoire cité de 1776) situé sur la commune de Lécousse, (à 2 km de Fougères). Ce moulin était à 1 roue, 1 cuve, 4 piles. En 1776 il était tenu par M. Morel; on y faisait, en effet, 1 200 rames de papier timbré dans les formats : grand-cornet (46 cm X 36,8) et grand-batarde (43,6 cm X 35,7), me semble-t-il en fine et moyenne. Ce moulin est bien le seul du répertoire à produire du papier timbré. A la même date de 1776, le moulin Pont aux Angès, de Lécousse aussi, est tenu par J. Georget : était-ce notre J. Georget de Quirin (1766) ?

*

* *

A la fin du 17ème siècle, la papier, expédié en Angleterre, constituait après la toile et les chevaux, une des grandes richesses commerciales du Léon si l'on en croit Provost de Boisbily, lieutenant général de l'amirauté de Morlaix, écrivant à l'intendant de Bretagne, le 28 Janvier 1729 : "Depuis quelques années, les envois (de papier en Hollande, Portugal et Espagne) ont extrêmement diminué par suite de la malfaçon de ces papiers et de la friponnerie des fabricants". On trouvait, dit-il, jusqu'à un tiers des feuilles vendues en rames, déchirées ou gâtées.

Il y eut bien des interventions, tant des Etats de Bretagne que de l'autorité royale, pour tenter de stimuler les progrès de la fabrication, sans succès apparemment.

Le Conseil d'Etat avait rendu des arrêts le 27 Février 1739 et le 18 Septembre 1741 pour régler la fabrication du papier. On n'en tint pas compte en Bretagne : "Les papetiers continuèrent à fabriquer du papier à leur guise, c'est-à-dire assez mal". Les plaintes des acheteurs devenant nombreuses, les Etats de Bretagne, en 1756, proposèrent une prime au papetier qui imiterait le mieux les papiers de Hollande et de Gênes. On revint sur cette proposition le 10 Février 1757 : "Les manufactures de papier sont en si petit nombre, qu'elles ne peuvent employer les matières premières de la province (surproduction de chiffons). Il est nécessaire de donner (à nos ouvriers) des instructions et de leur proposer des récompenses; ils pourraient imiter le papier de Hollande et celui de Gênes dont les Espagnols font une si grande consommation surtout au Mexique". Les Etats firent même déposer dans les principaux moulins de la région des spécimens des meilleurs papiers étrangers.

.page 59

*

* *

Un membre de l'Académie des Sciences, M. Desmaret, avait lu à cette Académie le 20 Février 1771 un savant "Mémoire sur les principales manipulations qui sont en usage dans les papeteries de Hollande, avec l'explication physique des résultats de ces manipulations". Imprimé à Paris en 1774, ce document de 39 pages fut distribué par Necker dans les moulins de la province. Nos meuniers n'y pouvaient rien comprendre.

Le ministre, en 1776, voulut se procurer des échantillons de tous les papiers fabriqués dans chaque moulin de la province, échantillons pris aux divers stades de la fabrication. Agacé par l'idée d'avoir à procéder à une telle collecte, le subdélégué de Morlaix, le Dissez, faisait observer qu'on lui demandait là de ramasser 1 008 feuilles non pliées dans les 21 moulins de son ressort. Et il demandait à être relevé de ses fonctions; l'intendant de Rennes dut le prier de rester en place. Les meuniers ne pouvaient voir d'un bon oeil la visite de ces contrôleurs.

Bourde de la Rogerie signale le cas d'un inspecteur des Manufactures envoyé en Bretagne pour inspecter les Papeteries, un certain Baron : "il alla faire un séjour au Croisic où ne se trouvait cependant aucune papeterie. D'après le Maire de la Ville, il passait son temps à faire des "parties de quadrille", à médire du roi et de la religion, à se promener et à dessiner le long de la côte". (Bourde, page 40).

*

* *

De nombreuses doléances se firent jour aussi en diverses parties de la France au sujet de l'exportation des chiffons. Le conseil d'état intervint pour interdire la sortie de France de cette matière première du papier, par un arrêt du 21 Août 1771. Un article de cet arrêt, l'article 3, défendait de bâtir des fabriques de papier à moins de trois lieues des frontières et des villes maritimes, afin d'empêcher la fuite des chiffons et, du coup, d'obliger les pays voisins à nous acheter du papier. Une clause de cet article, si elle avait eu des suites, eût été la condamnation à mort de l'immense majorité des moulins à papier de Basse-Bretagne, installés pour la plupart autour des villes maritimes de Lannion, Morlaix, Landerneau, Chateaulin, Quimper et Quimperlé. C'était de l'inconscience administrative, comme on s'en persuadera aisément. Sous le couvert d'une mesure générale protectionniste (garder pour nous tous les chiffons), c'était favoriser la région de Fougères. Voici ce document étrange : " Toutes les fabriques (de papier) qui pourraient y être établies (dans les limites des trois lieues) seront détruites pour être reportées plus avant dans l'intérieur du royaume, sauf néanmoins à être fait tel droit qu'il appartiendra sur les représentations qui pourraient être faites".

Cette décision insensée laissait la porte ouverte cependant à des représentations (remontrances faites avec mesure, selon le Larousse).

Les papetiers réagirent vivement. "Le 7 Août 1772, l'Assemblée du commerce de Morlaix, présidée par les Juges-Consuls, demande la suppression du malencontreux article 3. Les commerçants demandaient même que leur port devint un entrepôt privilégié pour l'exportation du papier, prétendant abusivement que sur 50 fabriques existant en Bretagne, 45 se trouvaient près de Morlaix" (Bourde p.42). Il eût été plus juste de parler de Basse-Bretagne.

.page 60

Les Etats de Bretagne revinrent à la charge en 1774. Ils furent écoutés en haut lieu : on ne touchait plus aux papeteries du littoral. Cependant les commis des fermes (ancien système de perception des impôts, affermés à des compagnies ou à des individus) arrêtaient et saisissaient les charrettes des chiffonniers qui circulaient aux environs de Lannion et de Morlaix, gênant de la sorte les approvisionnements des moulins.

Les papetiers se plaignaient de ces procédés, mais tout autant des agissements des courtiers en chiffons qui exportaient illégalement cette marchandise à des papetiers étrangers.

*
* *

Des conflits entre fabricants et compagnons (aujourd'hui on dirait "entre patrons et ouvriers") surgirent à la fin du 18ème siècle en diverses régions de France, surtout en Champagne. "Quelques arrêts du Conseil d'Etat qui condamnaient les ouvriers furent répandus dans tous les lieux de fabrication. Ils furent inefficaces". Nos régions ne furent pas en reste. Les conflits sociaux ont leur coloration propre suivant les époques et les pays et ne procèdent pas toujours des philosophies qui alimentent, par exemple, les débats sociaux de notre temps. Aussi me paraît-il bon d'évoquer, à la suite de Bourde de la Rogerie, les conflits "corporatifs" de la papeterie morlaisienne à la veille de la Révolution Française.

L'Inspecteur des manufactures de Bretagne écrivait le 10 Novembre 1776 à l'Intendant : "Les fabricants se plaignent encore de l'insubordination de leurs compagnons qui se sont arrogés le droit d'admettre ou d'exclure ceux qui se présentent pour apprendre le métier de papetier. Ils n'admettent que les fils de maîtres ou de compagnons actuellement travaillant dans les papeteries ou qui y sont décédés. Par là, maîtres du choix, toujours parents ou ligués entre eux contre les fabricants, ils leur font la loi sur le genre, la perfection, le prix et la durée du travail journalier, sur les salaires et la nourriture des ouvriers. Ainsi les fabricants bretons, incertains dans leur état, gênés dans l'approvisionnement des matières (la réglementation sur les chiffons, dont il vient d'être parlé) asservis par leurs compagnons, se trouvent sans force et sans courage pour perfectionner ou augmenter leurs fabriques" (dans Bourde p.42).

En 1786, le subdélégué de Morlaix, Gratien de Saint-Maurice, fait part à l'intendant des difficultés sociales qui secouaient la papeterie "Les ouvriers de la papeterie se sont arrogés le droit de se faire entre eux différents règlements. Lorsqu'ils se croient mécontents de leurs maîtres, ils s'assemblent et s'entendent pour les forcer à accorder ce qu'ils demandent. C'est ainsi que depuis peu ils les ont obligés à diminuer le travail de leur journée (notre cadence de travail), fixé à un certain nombre de rames qu'ils ont trouvé trop considérable. Ils se sont attroupés et se sont répandus dans les différents moulins, semant leur esprit de sédition et forçant ceux de leurs camarades qui n'étaient pas disposés à se joindre à eux" (Bourde p.43).

*

* *

En 1776, il y avait sur Saint Thégonnec, 2 moulins à papier. Celui de COASVOUT, désaffecté, mais encore habité, sur la Penzé, était tenu par F. COLLET. Le 2ème était le MOULIN DE LA MOTTE; il était tenu par Jean HUET; ce moulin n'est plus connu à Saint Thégonnec et cette dénomination ne se trouve pas dans la liste des lieux-dits de cette commune. Je tenais à identifier le site, tant à cause du nom, que pour l'aventure qui s'y déroula en 1786 et que rapporte Bourde de la Rogerie.

.page 61

On sait, ou plutôt, nous devrions tous savoir, les agriculteurs les premiers, que la dénomination MOUDENN (ou VOUDENN en composition), soit la MOTTE en Français, conserve le souvenir et, souvent jusqu'à nos jours, les traces d'un château féodal primitif, qu'on appelle "motte féodale". On reviendra un jour sur ce sujet lorsque des chercheurs patentés commenceront de faire la lumière sur les châteaux forts de Pleyber. Pour l'instant deux sont fort bien repérés, à Roc'h Creis et à Lamarc'h.

On savait depuis longtemps que le château en ruines du PENHOAT, à St Thégonnec, au dessus du confluent des deux rivières, la PENZE et le COATOULZAC'H avait été précédé sur le même promontoire, à 1 km au Sud, par une autre forteresse, connue encore tout récemment sous le nom de CASTEL-DOUAR (château en terre) et celui de TOSSEN ar BAROUN (la motte du baron). Cette motte vient d'être arasée, ainsi qu'une autre motte à Kerfeulz, plus au Sud, appelée TOSSEN AN DOUFEZ (la motte de la douve). Louis Le Guennec en a laissé une description avec des mesures (1915).

Guidé par le sentiment que le moulin était au bas de la MOTTE (Castel-Douar), j'ai pris la route qui passe auprès de la chapelle Saint VIZIAS, en Guiclan. J'ai été confirmé dans mon sentiment par une paysanne rencontrée dans la première ferme; sur ses indications j'ai pu rejoindre en voiture le site du moulin de la Motte, après avoir traversé la Penzé sur un pont. Les ruines du moulin viennent de disparaître, et la terre tout autour vient d'être remuée si récemment qu'à la date du 26 Mai 1978 aucune herbe n'a encore poussé sur toute la superficie. Par contre la maison du meunier est encore là, mais en ruines.

Le moulin de la Motte est en aval de celui de Coasvout, sans doute le dernier moulin qu'il y ait eu sur la Penzé, côté PENHOAT, avant la jonction avec le Coatoulzac'h. Ce dernier ruisseau alimentait deux moulins sur le territoire de Taulé : PENVERN et PENHOAT, tenus tous deux par des HUET.

Quant au nom même de COASVOUT, qui n'est propre d'ailleurs au moulin (?), je préfère le tenir en réserve, n'ayant pour l'instant aucune interprétation assurée de son étymologie. J'en vois une mais elle est trop séduisante; je tiens à l'éprouver longuement.

*

* *

Le 18 Septembre 1786, Jean HUET était toujours maître papetier du moulin de la Motte. Ce jour-là il fut molesté par quelques compagnons. Il porta plainte devant l'intendant de Bretagne; il décrivait longuement les difficultés des patrons, provoquées en partie par les mesquineries de la

concurrence entre les fabricants. "Les patrons cherchaient à se débaucher mutuellement leurs ouvriers, et ceux-ci profitaient de la situation pour se montrer plus exigeante". Après ce résumé de la situation, Bourde rend la plume à Jean Huet (ou plutôt, probablement, à son homme de loi), parlant à la 3ème personne.

"A tous ces dérèglements se trouve joint un préjugé propre à les perpétuer... Les compagnons, en général, se sont mis en tête, et quelques maîtres, (dont la compétence a été sanctionnée par un examen professionnel) croient tout bonnement qu'on ne doit admettre à l'apprentissage que des enfants de l'état" (c'est-à-dire des enfants de compagnons ou maîtres papetiers en exercice). Jean Huet n'était pas homme à se laisser faire sans se battre. Il poursuit sa supplique à l'Intendant.

"Ennuyé d'avoir des compagnons qui dérangent sa fabrique et lui faisaient la loi, au lieu qu'il voulait et devait les commander, il a cherché en Cornouaille et le nommé Yves du Faou, de la fabrique du KERGOAT près Pondaven, - (Pont-aven, plus précisément à Melgven - Yves Le Faou produisait 800 rames de papier pour impression et écriture, à destination de Nantes, Portugal et Hollande) - lui a cédé un jeune homme qu'il lui a donné pour être docile et avoir de la conduite et dans lequel le suppliant a jusqu'ici trouvé ces qualités. Il se nomme Jean Boutier et est de Rosporden, fils d'un chapelier et d'une mère sortie de la papeterie. Mais ce n'est pas assez d'en être (de la corporation) par les mères : la descendance de mâle en mâle est requise par les ouvriers de la Basse Bretagne. En conséquence, quoique Jean Boutier ait travaillé trois ans et fait son apprentissage chez Yves du Faou, les compagnons des fabriques voisines du suppliant lui ont notifié qu'il ne devait pas garder et employer ce jeune homme qui n'est pas, selon eux, de l'état. Le suppliant leur a répondu qu'il a cependant fait son apprentissage et il leur a dit où. On a toujours insisté à le lui faire renvoyer, et, lui l'a retenu" (p. 43-44).

.page 62

Un dimanche, onze compagnons de Coasvout et des moulins voisins envahirent la maison de la Motte et y firent un grand vacarme (une hue, nous dirions une huée, soit hu, en breton); ils injurièrent le patron et voulurent expulser l'étranger, un Cornouaillais de surcroît. Les enfants de Jean Huet, quelques jours plus tard, furent injuriés et menacés quand ils revenaient du pardon de Pensez. Sur la plainte de Jean Huet, l'Intendant de Rennes condamna à trois jours de prison les deux compagnons les plus coupables, François Huet et François Le Moal.

*

* *

"Les maîtres papetiers étaient à peine moins pauvres que les ouvriers et ils n'étaient pas plus instruits. Les compagnons devenaient facilement maîtres, car le prix de location des moulins était très peu élevé. Le patronat n'était pas inaccessible. La grande industrie était à peine représentée en Basse Bretagne, et ce n'était certes pas de grands industriels que des patrons tels que François Huet, papetier à la Lande (Pleyber Christ) qui à sa mort (1742) laissait en caisse 13 livres 9 sous 4 deniers, et dont les principaux meubles étaient estimés :

- deux lits, 10 et 27 livres
- deux armoires, 20 et 30 livres (leur valeur en 1978 ?)
- un cheval 44 livres
- deux boeufs, 48 livres (probablement pour le charroi).

Dans le magasin, on ne trouva que 170 rames de papier évaluées à 125 livres" (Bourde p.44).

*

* *

On ne s'arrache pas facilement à la pesanteur des routines, même lorsque l'inadaptation des esprits aux nouvelles méthodes de production et de commercialisation menace de disparition

les entreprises sclérosées dans leurs traditions. Ce qui vient d'être dit illustre cette constatation de tous les temps; la suite le confirmera.

Il y eut bien des tentatives de modernisation dans l'industrie papetière morlaisienne au cours du 18ème siècle, mais il faudra attendre les initiatives d'un homme d'affaires du début du 19ème siècle, François Marie Andrieux, pour que prenne corps ces recherches de rénovation.

Joseph Gigant du Mont, d'une vieille famille de papetiers Morlaisiens, dont la souche était en Basse Normandie, quitte en 1737 la papeterie paternelle de la vallée de Morlaix pour entreprendre un tour de compagnon papetier en France. Il fut employé dans les papeteries en diverses provinces. Il revint au pays, persuadé que la papeterie bretonne avait grand besoin d'être rénovée. Dès 1756 il demanda la protection des Etats de Bretagne. En 1759, il essaya de constituer à Morlaix une société au capital de 40 000 livres pour établir une bonne papeterie à Belle-Isle-en-Terre (entre Morlaix et Guingamp); il ne trouva pas l'argent nécessaire.

.page 63

En 1772, avec son neveu Raymond François Gigant, il tente de trouver des fonds pour établir une papeterie sur l'Elorn à la Roche Maurice, près de Landerneau. Ils ne trouveront pas non plus l'argent nécessaire à leur projet; cependant, ils avaient réussi à intéresser à leur projet un riche marchand de Morlaix, Mazurié (de souche Normande aussi). Celui-ci essaya de placer quelques actions chez ses clients. Bourde de la Rogerie publie la lettre de Mazurié au Comte de Lescoet avec les prospectus des Gigant (p.46-48). Le Comte ne s'intéressa pas à ce projet; il ne voulait pas, sans doute, étouffer ses propres moulins, dont les revenus pourtant étaient médiocres.

Ce nouveau projet tablait sur un fonds de 40 000 livres. On envisageait de produire, au départ, du papier 7 livres la rame, papier pris au moulin - plus tard, on ferait aussi du papier (de luxe) à 100 livres la rame. La production quotidienne pour 20 ouvriers serait de 14 rames, soit pour une année "abutée à 50 jours utiles", 3 500 rames valent à l'usine 24 500 livres.

Selon les prospectus, les actionnaires rentreraient dans leurs fonds 7 ans après leur souscription. Les Gigant faisaient miroiter le doublement du profit par la production d'un papier plus cher, à quoi ils comptent "s'attacher particulièrement".

Les Etats de Bretagne, sollicités aussi de subventionner ce projet, s'y refusèrent (1777).

*

* *

Les papetiers, ne formant pas un corps, ne purent proposer en 1789 un cahier de doléances particulier. Ils glissèrent les plus notables de leurs plaintes et réclamations dans le cahier général du Tiers Etat de Morlaix : ils voulaient, par exemple, la suppression des droits sur les papiers de Fabrique Nationale qui se consomment dans le pays. "Cette plainte contre la régie des impôts se retrouve dans le rapport fourni le 10 Décembre 1789 par un commerçant Morlaisien, Riou, au Comité de Commerce de l'Assemblée Nationale" (Bourde p.50-51). Le revenu des taxes sur la consommation du papier dans le pays n'était que de 1 500 livres pour l'année 1788, même pas assez pour les appointements des employés de la régie, sans rapport pour l'Etat; ces contrôleurs ne servaient qu'à empoisonner la vie des fabriques, amendes et temps perdu en chicanes.

Ce même rapport contient des précisions sur le nombre des ouvriers papetiers, le volume de la production, la nature du papier; on y retrouve des allusions aux fraudes constatées dans les produits. L'auteur parle de 28 moulins qui fournissent aux marchés de la ville (de Morlaix).

Ces moulins emploient 224 ouvriers qui produisent, en 1788, 109 130 rames de papier divers. Le commerce local n'en absorbe que 2 752 rames. Tout le reste, soit 106 378 rames passe à l'étranger, le Portugal et la Hollande. Cette marchandise exportée se répartit ainsi :

54 106 rames de pâtes fines et moyen blanc
et 52 272 nommées bulles ou pâtes grises.

Les rentrées "dans le commerce de la Place" sur l'exportation du papier sont de 183 032 livres, ce qui fait le prix moyen de 1 livre 14 sous. Evoquant cette situation d'avant 1790, le célèbre CAMBRY notait que la rame se vendait depuis 18 sous jusqu'à 5 à 6 francs.

Riou précisait que le Portugal achetait du papier pour envelopper les fruits et la Hollande pour imprimer.

Les imprimeurs, qui étaient les meilleurs clients, avaient tout lieu pourtant de se plaindre de la marchandise, reconnaît Riou : "Ils se plaignent, avec raison, de l'infidélité des fabricants dans la composition des rames. Les rames contiennent des feuilles trouées, déchirées. Les mains prévues pour être de 25 feuilles n'en ont que 24 et souvent même que 23. Les imprimeurs estimaient à 15% la perte de marchandise".

.page 64

Comment assainir ce marché : "Il serait peut-être possible de réprimer cette fraude en établissant une inspection; mais ne serait-ce pas aussi tomber dans l'inconvénient qu'occasionne la régie d'apporter des entraves au commerce ?"

Selon Riou, la rareté des chiffons en 1788 aurait occasionné une augmentation de 30% sur cette matière première.

*

* *

Durant la Révolution, les exportations par mer devenant en fait impossibles, l'industrie du papier tomba en sommeil; plusieurs moulins ne s'en relèveront pas. Les choses ne s'arrangeront guère mieux durant l'Empire, le blocus continental interdisant l'exportation.

Des moulins naquirent cependant durant cette période; un certain Georget en construisit un au Grand-Combout, près de Quimperlé, aux premiers temps de la Révolution; il eut la chance de fournir la plus grande partie du papier timbré utilisé par les fonctionnaires pendant la Révolution et l'Empire (filigrane Georget). Plus près de nous apparurent 3 autres papeteries, à Kérinou (Lambézellec), aux Justices (Plouédern) et à Kervaon (Saint Martin des Champs sur le Queffleut).

Vers 1810, huit moulins seulement travaillaient d'une façon à peu près continue. "En 1805 on dénombrait dans le Finistère 100 à 120 ouvriers papetiers représentant un salaire annuel de 40 000 francs (entre 330 et 400 Frs chacun). Le produit net de l'exploitation atteignait seulement 35 000 francs".

Suivant un rapport du sous-préfet de Morlaix, Duquesne (2 Août 1810) : "les propriétaires des papeteries vont eux-mêmes vendre leur production dans les marchés des villes" et avec cet argent achètent immédiatement des matières premières. Ils gèrent avec une extrême prudence leur entreprise. Ils rechignent à toute nouveauté technique ou commerciale.

*

* *

"Chaque moulin employait en moyenne 12 à 13 personnes. Les principaux ouvriers gagnaient 50 centimes par jour (10 sous). Les moins habiles recevaient 10 à 30 centimes (2 à 6 sous). Tous étaient nourris. On y fabriquait environ 27 000 Kgr de papier" (Bourde p.53-54).

La chute de l'empire et le rétablissement de la paix provoquèrent une reprise de l'industrie papetière.

En 1829, le Sous Préfet de Morlaix fait état de 22 moulins employant 264 ouvriers et produisant 41 766 rames de papier. On comparera avec les chiffres de 1790 (28 moulins, 224 ouvriers, 109 130 rames de papier). Si la quantité est notablement moindre, pour un personnel supérieur sensiblement, la qualité du produit s'était amélioré, le papier était plus cher. A cette date de 1829, les usines les plus fortes du Queffleut étaient :

KERVAON	15 ouvriers	2390 rames de papier
MONT FERRAND (en Pleyber)	15 ouvriers	2390 rames de papier
GLASLAN	20 ouvriers	3186 rames de papier

Le salaire quotidien était en 1829 de 0,75 Fr à 1,50 Fr dans la région de Morlaix. L'arrondissement de Brest n'avait qu'une seule papeterie, celle de Kérinou; elle employait 7 ouvriers payés 1 Fr et 5 femmes payées 0,70 Fr.

.page 65

Landeau, dans la vallée de l'Aulne, vit disparaître son moulin à papier lors des travaux de canalisation de cette rivière, vers 1820; il était tombé en sommeil, comme tant d'autres, pendant la Révolution; il reprit ensuite une petite activité (2 ouvriers). Le moulin de Brézal (en Plouneventer), en sommeil aussi durant cette période, reprit vigoureusement et produisait, vers 1829, 2 850 rames de papier avec 18 ouvriers. On sait que ce moulin, près de Pont Christ, est aujourd'hui une auberge; la composition du lieu, avec un bâtiment (très beau, à Brézal) en contre-bas de l'étang et sa grande chaussée, ressemble fort à la structure du moulin de Quirin.

L'arrondissement de Quimperlé avait, en 1829, 5 moulins à papier : 2 à Pont Aven, 2 à Melgven et 1 à Quimperlé; on y employait 60 ouvriers payés 1,10 Fr la journée. La production était de 7 800 rames.

C'est dans l'arrondissement de Quimper que les ouvriers étaient les plus mal payés : 0,35 Frs par jour (et nourris) à Minfouez (Kerfeunteun) et Nevet (Plogonnec). En 1829, la papeterie célèbre d'ODET, en Ergué Gabéric, était à ses débuts; elle employait 31 ouvriers et produisait 7 600 rames. Le salaire, en baisse cette année là sur les années précédentes, était de 2,25 Frs pour les hommes et de 1,25 Frs pour les femmes.

En 1837, selon le témoignage de A. Duchatell : trois usines seules prospéraient : Quimperlé, Odet et Glaslan.

*

* *

Pour la dernière fois, j'emprunte une citation à Bourde de la Rogerie, à qui le meilleur de cette étude est redevable. Aux dernières années de l'Empire, alors que sommeillaient la plupart de nos papeteries, le Sous-Préfet de Morlaix, Duquesne, le 26 Juillet 1813, écrivait, dans son rapport au Ministre : " M. Andrieux, qui a pris des notions sur le perfectionnement de cette fabrication, fait de bons et beaux papiers dont il a même fait des envois en Angleterre par des bâtiments licenciés" (Bourde p.53).

C'était FRANCOIS MARIE ANDRIEUX, dont l'initiative allait imprimer au pays de Pleyber un essor économique qui durera un siècle. Il me reste à conter la vie étonnante de cet homme d'affaire Morlaisien, telle qu'elle nous a été rapportée par son fils Aristide dans sa :

"NOTICE SUR FRANCOIS MARIE ANDRIEUX" de Morlaix (1879 - 89 pages - Imprimerie J. Mager, Rue de Brest, 11).

Je dois la connaissance de cet ouvrage ainsi que celui de Bourde de la Rogerie à Mademoiselle Le Guével, Bibliothécaire de la Ville de Morlaix, ce dont je lui suis très obligé.

*

* *

Aristide Andrieux dédie son travail à ses soeurs, Mesdames Pauline Lorient et Martine Dahirel. En exergue il place une pensée

"LA PREVOYANCE EST LA GARANTIE DU SUCCES".

L'auteur fait naître son bisa-eul paternel, Mathurin Andrieux, à Morlaix en 1696. Ce n'est point la seule erreur généalogique qu'il commette. En fait il ne fournit aucune preuve de son allégation. Il semble seulement interpréter une notation de l'acte de décès de Mathurin en date du 15 Juillet 1760 (registres de St Martin des Champs) : "Agé d'environ 64 ans". Les registres des baptêmes de Morlaix ne comportent pas d'Andrieux autour de 1696.

.page 66

Mathurin avait épousé Marguerite BAUDRY (ou BODRY); on le sait par l'enregistrement de la naissance et du baptême de Charles François Jean (4 Octobre 1747) et de François Marie (5 Décembre 1751). Le ménage habitait en Saint Martin des Champs, au quartier de la Villeneuve. Aristide avance que son bisa-eul travaillait à la Manufacture des Tabacs, peut-être, d'après les souvenirs de famille. La double souche Andrieux-Baudry ne paraît pas bretonne.

*

* *

Charles Andrieux épousa le 8 Janvier 1774, à Saint Melaine, Marie Françoise JAGO. Lors de la naissance de FRANCOIS MARIE, le 11 Décembre 1777 à Saint Martin, la maman est devenue Marie Yvonne Jagau.

Charles Andrieux exerçait la profession de voilier au port de Morlaix. Aristide lui donne un frère en la personne de François Germain, qu'il fait naître le 24 Octobre 1732; il fait erreur : ce François Germain, baptisé à cette date à St Melaine (et non à St Martin) était le fils de Louis Andrieux et Jeanne Garnier.

Charles Andrieux périt à bord de la Frégate du Roi, L'ATALANTE, dans le combat que la flotte Française livra aux Anglais à FORT-ROYAL (Martinique) en Mars 1783. L'Amiral Lamotte-Pquet l'apercevant, blessé à mort, s'approche de lui "Ah, mon pauvre maître ! Que puis-je faire pour vous, mon brave ? Plus rien, Amiral,... Une prise de tabac...". Le commandant lui remit sa tabatière; celle-ci fut conservée religieusement dans la famille.

*

* *

A la mort de son père, FRANCOIS MARIE n'avait que 5 ans. Enfant, il voulait être marin comme son père. Inscrit maritime au quartier de Morlaix en 1789, il reçut une feuille de route pour Brest et partit à pied pour ce port. A 12 ans, il embarqua pour Saint Domingue. En 1792, il est timonier sur le Duguay-Trouin.

En 1793, il est à terre et se voit incorporé dans la garde nationale de Morlaix; son corps est dirigé vers Granville contre l'armée vendéenne de la Roche Jacquelin. Le bataillon de Morlaix qui tenait Pontorson en fut chassé par les Vendéens; les Bleus se sauvèrent à la nage sous le feu des adversaires. En se sauvant ainsi le jeune Andrieux eut le bras gauche luxé. Inapte désormais au service actif, "le Républicain Andrieux" fut affecté aux Hopitaux Militaires de Morlaix, notamment à Lesquiffiou et à Mercure (ci-devant Saint Fiacre, en Plourin). Il y exerçait la fonction de garde-magasin et le fit avec tant d'exactitude que ses chefs le nommèrent à l'Hopital de Carhaix pour en assurer le service administratif qui laissait fort à désirer (1795- 1796). Il était connu à cette époque sous le nom de ANDRIEUX NEVEU.

De graves événements familiaux marquèrent l'adolescent au cours de la TERREUR. Sa mère, Marie-Yvonne YAGO et ses deux tantes, Barbe YAGO et Marie-Françoise YAGO, avaient été emprisonnées pour connivence avec les prêtres ou des émigrés; Barbe qui était religieuse fut décapitée à Brest le 13 thermidor an 2 (30 Juillet 1794). Marie-Yvonne et Marie-Françoise YAGO furent condamnées avec d'autres Morlaisiennes à 4 années de réclusion et l'exposition préalable pendant 6 heures sur la place publique du marché de Brest. Elles furent emprisonnées à Pol-de-Léon (on avait supprimé le mot Saint et remplacé l'orthographe traditionnelle de Paul par Pol). François Marie, alors âgé de 17 ans, fit valoir les services qu'il avait rendus à la République et obtint la mise en liberté de sa mère et de sa tante, après une captivité de 8 mois.

.page 67

*

* *

En 1796, il sollicite de faire partie du corps expéditionnaire qui devait envahir l'Irlande par un débarquement dans la baie de Bantry. Les opérations devaient être dirigées par le Général Hoche; la flotte était placée sous le commandement de Morard de Galles. Andrieux reçut un ordre d'embarquement à Brest sur le SEDUISANT. L'ordre du départ fut signalé le 26 Frimaire an V (Janvier 1797). Les équipages fêtèrent le départ dans les libations. Le commandant de LE SEDUISANT, un Provençal, envoya son bateau dans les courants du Raz de Sein et dans la nuit du 26 au 27 frimaire, accrocha le bateau par l'avant sur la roche LE STEVENET (il faut lire probablement TEVENNEC). Sur les 1 100 hommes embarqués la veille, 165 seulement se sauvèrent. Andrieux raconte lui-même le naufrage :

"Dès le départ de la rade, la plus grande insubordination régnait à bord, une partie des hommes étaient ivres, le Commandant avait perdu le sang-froid nécessaire à sa position, son autorité était méconnue. Au moment de l'échouage sur le rocher, il s'échappa de toutes les poitrines ce cri de détresse, si terrible à la mer : Nous coulons ! Sauve qui peut !... Les marins furieux contre leurs officiers se ruèrent sur eux, leur arrachant leurs insignes et leurs bijoux, plusieurs furent poignardés et jetés à la mer... Sans ordre, toutes les embarcations furent amenées, mais surchargées, elles coulèrent toutes le long du bord... Le sinistre signalé attira des embarcations d'Audierne. Les premières qui eurent l'imprudence d'accoster, subirent le sort de celles du vaisseau; surchargées elles périrent. Un brave patron d'Audierne, bien inspiré et témoin du sort de ses camarades, héla aux hommes restés à bord de se jeter à la mer et qu'ils seraient recueillis. C'est alors que je me décidai à quitter le vaisseau et à tenter de rejoindre une des embarcations à la nage... La nuit était noire... Je ne fus recueilli qu'après une heure d'immersion et soutenu par un grand aviron flottant qui se trouvait à portée de mon bras droit, le seul pouvant nager franchement. Dans ce moment, le vaisseau démoli par le retour du flot, sombrait..."

La tempête avait dispersé la flotte à sa sortie du goulet. La frégate LA FRATERNITE, qui portait Hoche et l'amiral, sous la pression des forces anglaises, dut aller chercher refuge à Rochefort.

*

* *

De retour à Morlaix, Andrieux sollicite un emploi dans les hôpitaux militaires; il fut nommé garde magasin à celui de Morlaix. Mais peu de temps après il fut congédié pour suppression d'emploi.

Il n'était pas garçon à se laisser abattre par les traverses de la vie. Son fils l'entendra souvent dire : "Le mal passé n'a jamais existé !" Il s'était fait connaître dans la région par ses qualités d'administrateur, il fut pris chez un gros négociant de Morlaix, J.-F. Le Bras, qui entretenait des relations importantes avec l'Espagne. Devenu veuf, il épousa, plus tard, la fille cadette de la maison, Marine Le Bras. Durant l'année 1798 qu'il passa au service de ce négociant, François Marie n'oublia pas ses intérêts propres et commença à placer des marchandises à la commission.

De 1799 à 1803, il est chez MM. Barrère Frères, une vaste affaire morlaisienne. Il continua ses petits trafics personnels. Tout ce que la région pouvait exporter et importer lui était matière à profits, céréales, cuirs, papiers, miels, cires, salaisons, beurres, denrées coloniales, vins, alcools, savons.

"En 1805, son capital net s'est élevé de 5 000 à 11 599 Fr 44.

En 1806, il s'est élevé de 19 389 à 28 288 Fr 12.

En 1807, de 59 887 à 79 086 Fr."

.page 68

En 1806, il possédait en outre deux immeubles : le moulin à papier de PENLAN IZELLA (Plourin) et la maison qu'il habitait sur la place de l'Hôtel de Ville.

Il était alors à son compte.

*

* *

En épousant en 1808, Marie-Catherine Sébastienne RIOU, il devenait le gendre d'un négociant bien posé. Parlant de son grand père Riou, Aristide Andrieux nous apprend que celui ci "avait connu le Pensylvanien FULTON lorsque, débarqué à Roscoff, il vint en France offrir à Buonaparte de construire des brûlots sous-marins à vapeur, pour faire sauter les frégates anglaises qui bloquaient alors tous les ports de la Manche. Fulton fut éconduit comme un visionnaire et retourna en Amérique, ou, en 1807, il lança le premier bateau à vapeur sur l'Hudson, pour la navigation entre Albany et New-York. Mon grand père disait quelques jours avant sa mort : "Si on avait écouté Fulton, l'armée de Boulogne aurait conquis l'Angleterre, qui serait aujourd'hui une province française".

A partir de 1808 les affaires commerciales d'Andrieux se développèrent beaucoup; il y intégra l'exploitation directe de plusieurs moulins à papier de la région qu'il avait achetés et fit des avances d'argent sur marchandises à fabriquer pour son compte, dans d'autres moulins. La marchandise était placée à Paris, Nantes, Le Havre et à Lisbonne (par des navires neutres).

Voici un état des divers moulins que François Marie Andrieux exploita ou subventionna avant la construction des usines de Glaslan.

1) Exploités directement par Andrieux et sa propriété :

- Roudougoualen Izella (dit Capitoulic) en Pleyber
- Roudougoualen Creis (dit Bel air) en Pleyber
- Glaslan (dit La Lande), en Pleyber
- Penlan-Izella (dit Moulin Blanc) en Plourin
- Penlan Creiz (dit Moulin Rouge) en Plourin
- Penlan-Huella (dit Vieux Penlan) en Plourin
- Penanvern, en Ste Sève (Taulé selon Bourde).

2) Possédé en indivis :

- Le Clos, en Plourin.

3) Appartenant à des tiers et travaillant pour Andrieux, qui leur faisait des avances d'argent

:

- Pont Paul, en Plourin
- Quirin, en Pleyber
- Rozanvern-Izella, en Pleyber
- Rozanvern-Huella, en Pleyber
- Roudougoualen-Huella, en Pleyber
- Le Drézec, en Plourin
- Coas-Vout, en Saint Thégonnec.

*

* *

En 1812, durant l'hiver, Andrieux se rendit à Paris pour solliciter une licence pour faire naviguer sous pavillon neutre, le navire l'ALBICORE. Il obtint cette licence de l'Empereur. La destination était l'Angleterre. L'affaire fut sans doute de bon profit puisque, en 1813, on reprit l'expédition avec deux bateaux, le JEAN, portant 237 tonneaux et la MINERVE jaugeant 150. L'empereur signa la licence du Jean, le 20 Février 1813, aux Tuileries; le document est publié par Aristide Andrieux.

.page 69

Le JEAN fut déguisé en bateau prussien sous le nom de FREDERIK II; un buste de ce prince, sculpté à Morlaix, ornait son étrave. Il fut chargé à Morlaix de toiles, de papier, de graines

de trèfle et d'essence de thérébentine pour une valeur de 683 000 francs à divers. Une dénonciation étant parvenue à la Douane de Londres que le Frédéric II transportait des soieries et des rubans, prohibés en Angleterre, l'Amirauté donna l'ordre de saisir navire et cargaison à Jersey. Mais la dénonciation fut reconnue fautive et des amis d'Andrieux, Harry Dobrée et C de Guernesey, obtinrent la levée de l'embargo. Durant tout le séjour à Jersey, le FREDERIK II fut couvert par son pavillon prussien. Mais l'armateur avait eu chaud.

*

* *

La réussite économique et commerciale, le stockage des papiers produits par ses moulins obligèrent Andrieux à se donner de vastes entrepôts et des bureaux sur le Port en 1818. Son beau-frère, Prosper Riou, qui était son collaborateur, deviendra son associé en nom en 1819. De 1820 à 1825, l'armement-Andrieux-Riou s'enrichira de 2 goélettes et 6 bricks construits aux chantiers de Bayonne, Nantes et Redon. Les capitaines étaient de autochtones (Ile de Batz, Roscoff, Saint Pol et Morlaix). La maison commercialisait et transportait de tout depuis la Sicile jusqu'à Saint Pétersbourg.

Ce sens étonnant des affaires se laissait parfois surprendre quelque peu en défaut. Il s'improvise, par exemple, maître de forges pour complaire à ses amis Dobrée de Nantes. Cette maison anglaise s'était associée avec un métallurgiste Gallois, nommé Thomas, qui dirigeait les forges de Basse-Indre (Loire Atlantique). La société Dobrée acheta un haut fourneau dans la forêt de Coat-an-Noz (Côtes du Nord). Andrieux fut chargé de la direction de la fonderie; les produits en étaient expédiés par caboteurs morlaisiens aux forges de Basse-Indre. Mais la fonte produite était de mauvaise qualité, le minerai étant très phosphaté; l'établissement ne tarda pas à être liquidé. C'est un autre THOMAS, Gilchrist, né à Londres en 1850, qui inventera un procédé d'affinage des fontes phosphoreuses, dit procédé Bessemer basique.

Thomas le Gallois avait cru reconnaître dans la région de Morlaix des indices d'un sol houiller. Andrieux s'échauffa sur cette éventualité et s'empressa de demander la concession d'une houillère dont les limites seraient : Roscoff, Plouénan, Guimiliau, Le Cloître, Guimaec, la mer. La demande fut enregistrée le 6 Novembre 1828 à la Préfecture de Quimper. On fit secrètement quelques fouilles; des comparaisons sérieuses avec les terrains houillers du Pays de Galles détruisirent les illusions.

*

* *

C'est dans les années 1820-1825 qu'Andrieux s'attacha vigoureusement à l'amélioration du papier morlaisien. Il fit venir d'habiles contremaîtres anglais et des ouvriers-papetiers des vallées de Vire et de Sourdeval. Les nouveaux papiers furent agréés par l'Imprimerie Royale pour les services de l'Etat.

Cet homme ne pouvait s'accommoder longtemps de techniques routinières et de maigre profit. En 1830 il décida de monter à Glaslan une machine à papier continu.

.page 70

L'invention en était encore récente. J'emprunte au Larousse Universel (du 19ème siècle) le récit de la mise au point de cette machine. "En 1799, un ouvrier français, employé à la papeterie d'Essonnes, Louis ROBERT, imagina une série d'appareils mécaniques qui devait permettre de produire du papier sans fin, c'est-à-dire des feuilles d'une longueur indéfinie sur une largeur déterminée. La machine de Louis Robert étant imparfaite, on renonce à l'employer, mais, peu après, M. Didot-Saint Léger, propriétaire de la papeterie d'Essonnes et inventeur de la première machine à fondre les caractères, acheta à Louis Robert son brevet d'invention et se chargea de perfectionner son système. N'ayant pu trouver en France les fonds et les mécaniciens nécessaires pour réaliser cette entreprise, il alla chercher des ressources en Angleterre (1802), où il fut secondé puissamment par plusieurs fabricants. Après de longues expériences faites dans une

papeterie de Darfort, il parvint, en 1803, grâce à un savant ingénieur, Bryan Donkin, à établir dans le comté d'Herfort, à Frogmore, la première machine à papier qui ait fonctionné. En France, ce fut en 1811, dans la propriété de Sorel, près d'Anet, que fut installée la 1ère machine à papier continu".

Andrieux commanda une machine à un constructeur Londonien et, en Septembre 1830, il envoya son fils ARISTIDE (né à Morlaix le 23 Juillet 1809) en prendre livraison. Le capitaine de la goëlette, la JEUNE ELIZA, de l'armement Andrieux, pour rien au monde n'aurait mis les pieds sur le sol anglais. Yves Floc'h, de l'Île de Batz, avait souffert cinq années de captivité sur les pontons de Portsmouth; lorsqu'il était revenu il avait déclaré à Andrieux "qu'il ne regrettait qu'une chose, c'est de n'avoir pu manger dix Anglais avant de partir". Yves Floc'h ne consentit à s'embarquer cette fois qu'à la condition de ne s'occuper que de conduire le navire.

On prendra plaisir à lire le récit de l'arrivée à Londres. "D'après les instructions des chargeurs, je (Aristide) fis mouiller l'ELIZA le plus près possible du pont de Londres, devant des quais très étroits à cette époque, et sans avoir fait amener notre pavillon tricolore (c'était la monarchie de Juillet), bien que le pilote avait quitté le navire (mesure réglementaire dans la Tamise); lorsque je remarquai, débouchant à flots, de tous les quartiers voisins, une foule circulant d'abord avec peine, mais bientôt grossissant et obligeant l'intervention de nombreux agents de police, pour rendre la circulation possible. J'ignorais la cause d'un tel embarras, lorsqu'une embarcation accosta la goëlette et qu'un agent s'adressant à moi avec la plus grande politesse, me pria de faire amener le pavillon, pour conjurer un grand malheur.

"Vos couleurs nationales, me dit-il, n'ont pas encore paru dans la partie de la Tamise où votre navire est à l'ancre; les hurrahs que vous entendez sont à l'honneur de votre glorieuse Révolution.

Je traduisis au capitaine Floc'h la demande faite en bons termes par l'Officier Anglais. "Non, et non, je n'amènerai pas..., qu'ils se noient tous l'un par l'autre, je m'en f...", et il descendit dans sa cabine.

Le maître d'équipage, Lamer, connaissant mon pouvoir, fit amener à l'instant, ne nous souciant ni l'un ni l'autre de provoquer des noyades, même anglaises" (p. 71-72).

La machine fut mise en marche à GLASLAN, dès les premiers mois de 1831.

*

* *

L'année suivante, en Septembre 1832, F.M. Andrieux mourait du choléra, à l'âge de 55 ans. Le fléau ravagea toute la région. Ainsi à Roscoff, du 1er Novembre au 6 Décembre 1832, il y eut 86 décès (38 femmes, 46 hommes, 2 morts-nés). A Pleyber, ce fut l'année 1833 surtout qui fut néfaste, 125 décès dans l'année (40 du 26 Mars au 26 Avril) contre 109 en 1832, 74 en 1831 et 90 en 1830.

.page 71

François Marie Andrieux avait initié son fils aîné Aristide aux affaires; le cadet, lui-même, Prosper, né le 17 Juin 1811, était entré dans le comptoir en 1830. Leur oncle, Prosper Riou, était mort en 1830, des suites d'une chute d'un cheval. Les deux jeunes gens restèrent seuls à la tête de "l'empire commercial" Andrieux. Qu'en devint-il des branches si diverses de cette très grosse affaire, et singulièrement de sa flotte marchande au moment même où la voile allait céder le pas aux steamers ? C'est le 10 Juillet 1839 qu'entra dans le port de Morlaix, le premier steamer de la ligne LE HAVRE-MORLAIX, de l'armement Edouard CORBIERE, "Le Morlaisien". A cette époque, le port de Morlaix était encore un port à marée. Le port à bassin avec barrage éclusé à la hauteur du four à chaux de KEREVER fut créé par une loi du 16 Juillet 1845. Un crédit de 900 000 francs fut alloué pour les travaux. Ce port sera achevé en 1855 (coût 762 000 francs). Les quais de l'avant port et le plateau du carénage furent achevés en 1860 (coût : 120 000 Frs).

Aristide Andrieux s'était fait, dans ses vieux jours, le biographe de son père, mais il ne crut pas devoir dresser le tableau de ses propres activités et de ses initiatives lorsqu'il assumait, avec son frère Prosper, la succession paternelle. Prosper, mort en 1842, Aristide restera à la tête de

son affaire jusqu'à sa mort, survenue le 18 Septembre 1886, dans la maison de son fils Rémy, me semble-t-il. Ses deux autres fils, Albert et Lucien, avaient chacun leur demeure à La Lande en Pleyber.

Nous ne sommes pas renseignés sur ce demi-siècle d'activité industrielle et commerciale, mais, pour le papier du moins, nous disposons d'une NOTICE SUR LES PAPETERIES DE GLASLAN - FINISTERE - FRANCE - ANDRIEUX ET Cie - A MORLAIX. Cette brochure était dédiée à "Messieurs les Membres du Jury de l'Exposition d'Anvers - 1885".

Je dois communication du document à Monsieur de Chabannes. Le texte en est très court (12 pages). Il donne un tableau de la papeterie de Glaslan à son apogée.

*

* *

A Glaslan, La Lande, se développa la fabrication mécanique, mais les papiers à la cuve continuèrent à être fabriqués dans des usines spéciales annexes.

Le port de Morlaix contribua puissamment au développement des usines de Glaslan. On trouvera ci-après la carte commerciale de l'entreprise. Les FLORETTES VERGEES ET FILIGRANEES, sous diverses marques, étaient fort appréciées au Brésil, en Bolivie, au Chili et au Pérou.

"Les papiers à la cuve, de la marque Glaslan sont connus par "soixante ans de service à l'Imprimerie Nationale".

Le papier si connu sous la marque Ingres se fabriquait à Glaslan du vivant de l'honorable maison Bréauté, créatrice de cette marque appréciée des artistes et des dessinateurs.

LES PAPIERS FILIGRANES pour les actions du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, ceux pour la Société des PAPETERIES D'ESSONNES, ainsi que le BILLETS DE BANQUE DU CHILI, sortirent de nos usines.

Nous fabriquons journellement de papiers à marques spéciales pour produits brevetés ou pour éditions de luxe, d'ouvrages de valeur.

La fabrication à la mécanique s'est toujours tenue à la hauteur des découvertes, procédés et engins nouveaux. Elle comporte aujourd'hui, outre un matériel complet pour le traitement des chiffons, des ateliers spéciaux pour le traitement et l'emploi rationnel des succédanés.

Celle des papiers de couleur est attribuée à une machine spéciale agencée pour le bon emploi des colorants.

.page 72

Carte commerciale de la papeterie de Glaslan
d'après une brochure pour l'exposition
internationale d'Anvers - 1885.

Filigrane des Barbier de Lescoët avec la devise
SUR MA VIE - 2ème moitié du 18ème siècle

.page 73

Les salles de triage du chiffon, d'apprêt, des papiers, des lisses et calandre (machine à lisser les papiers), sont entretenues, chauffées et ventilées dans les meilleures conditions d'hygiène et de propreté.

Le personnel se compose de deux cent quarante ouvriers et ouvrières. Une caisse de secours mutuels, fondée en 1866, procure à tout le personnel les soins d'un médecin et délivre des médicaments gratuits et des indemnités pendant la maladie.

Les cas d'accidents sont couverts par la Compagnie d'assurances l'Urbaine; les primes sont payées par M. Andrieux, sans retenues sur le salaire des ouvriers, qui bénéficient entièrement des indemnités et secours réglés par la Compagnie.

En 1882, le Gouvernement de la République Française a bien voulu donner à M. Aristide Andrieux un témoignage de la reconnaissance et de l'estime de ses concitoyens, en lui remettant la décoration de Chevalier de la Légion d'Honneur pour ses longs et si importants services rendus au pays comme l'un des membres fondateurs de la Chambre de Commerce de Morlaix en 1883 et créateur des

PAPETERIES DE GLASLAN

devenues l'une des plus importantes usines de la Bretagne.

Nos papiers ont obtenu des MEDAILLES DE BRONZE et RAPPEL DE MEDAILLES à toutes les expositions auxquelles ils ont été présentés : 1844 - 1867 - 1878."

*

* *

Dans la vitrine de l'Exposition d'Anvers, LES PAPETERIES DE GLASLAN présentaient un choix de cinq ouvrages imprimés tant sur papier à la cuve que sur papier mécanique.

Selon des souvenirs de famille, les papiers de GLASLAN auraient obtenu une médaille d'or à cette exposition de 1885.

Aristide Andrieux avait épousé Angelina PINCHON; il en eut trois fils : Albert, Lucien et Rémy. L'ainé, Albert, seconda son père à partir de 1875. Aristide n'était pas sans souci sur la stabilité de son Oeuvre; et le mot que l'on a retenu de lui dans le pays, à l'adresse de ses fils, laisse entendre qu'il était bien au fait de la mésentente qui s'était insinuée entre ses héritiers : "DALC'HIT MAD D'AL LEZENN VA ZAD ! - Tenez ferme à la loi de mon père !".

De fait, à la mort d'Aristide (1886), Rémy tint à se séparer de ses deux frères. Pour faciliter les partages de famille, la Société en commandite ANDRIEUX et Cie se transforma en Société par actions sous le titre "Société anonyme des papeteries de GLASLAN". Un Administrateur-Directeur fut nommé, Quignard, ingénieur des Arts et Manufactures. Lucien ANDRIEUX est nommé Sous-Directeur et Albert, alors Maire de Pleyber, devient Président du Conseil d'Administration. Quant à Rémy, il quitta l'affaire et se retira à Saint Pol de Léon (d'après des renseignements communiqués par la famille).

La mésentente familiale a certainement précipité la ruine des PAPETERIES DE GLASLAN. Le décès d'Albert Andrieux en 1896 la rendait inéluctable. Ce fut la crainte exprimée, on l'a vu, lors des obsèques du Maire de Pleyber Christ.

*

* *

J'ai cherché à déterminer la date à laquelle ferma l'usine de Glaslan. On eut pu penser qu'une catastrophe sociale qui affectait tant d'ouvriers ait donné lieu à des articles dans la presse hebdomadaire de Morlaix.

J'ai parcouru "LA RESISTANCE", hebdomadaire catholique de Morlaix à partir de 1898 jusque 1910. Peut-être ai-je fait des oublis de lecture. La seule allusion à la liquidation de Glaslan est un placard dans le numéro du samedi 1er Juillet 1899 (p.3, colonne 3).

.page 74

"AVIS D'ACTIONNAIRES

Société Anonyme des PAPETERIES DE GLASLAN en liquidation à Glaslan en Pleyber Christ (Finistère)

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale pour le jeudi treize Juillet 1899, à deux heures de l'après midi, à Glaslan, en Pleyber Christ.

Ordre du jour de l'assemblée :

- 1) Prorogation des pouvoirs du liquidateur
- 2) Conditions de cette prorogation

3) Nomination de commissaires aux comptes".

Aucune allusion à la disparition de l'usine et à ses conséquences sur le sort des ouvriers dans les délibérations du Conseil Municipal. Le registre des délibérations fait référence une fois à la PAPETERIE, il s'agit de la séance du Conseil du 2 Septembre 1900 - Maire, de Lescoet, Madec secrétaire, Lucien faisait partie du conseil. Le dernier alinéa du compte rendu est ainsi rédigé :

"Le conseil vote à l'unanimité des remerciements à la société des PAPETERIES DE GLASLAN, qui veut bien mettre à la disposition de la commune une somme de (en blanc) qui devra être distribuée aux indigents de la dite commune".

La société n'était plus en mesure de faire des dons.

L'usine proprement dite fut achetée par Jean Louis SOUBIGOU, de Reslouet en Saint Thégonnec. La fiche cadastrale signale l'entrée de ce bien en sa propriété en 1901.

.page 75

KERGOMPEZ

La célébration du centenaire de la naissance de LOUIS LE GUENNEC (1878-1935) a attiré mon attention sur la ferme de KERGOMPEZ, dont son arrière grand père maternel, Jean Marie ELEOUET fut propriétaire de 1853 à 1869. Né en 1803 d'un père maréchal-ferrant à Morlaix, Jean Marie ELEOUET, muni d'une simple instruction primaire parvint à se faire admettre en 1825 à l'école des VETERINAIRES D'ALFORT. Il en sortit diplômé en 1829 et s'installa à Morlaix. A cette date il n'y avait que deux vétérinaires dans le Département, ELEOUET à Morlaix et un autre à Brest. Nous aurons l'occasion de recourir à la documentation agricole accumulée dans un ouvrage qu'il publia sur l'arrondissement de Morlaix en 1849.

*

* *

La construction de KERGOMPEZ fut l'Oeuvre d'un géomètre, Monsieur Petit, qui avait acheté les terres en 1846 et qui s'était empressé d'y établir des bâtiments. La géographie justifiait le nom donné à la ferme : c'est un terroir très plat. En breton, kompez signifie plat, uni; il s'emploie aussi avec le sens "germain" dans cousin germain. Le substantif KER étant féminin entraîne l'adoucissement de Kompez en Gompez.

A l'époque de la rédaction de l'ancien cadastre, en 1837, entre la croix de la Justice (emplacement du gibet) et la ferme de GOAREM NEVEZ (la Garenne Neuve) il n'y avait aucun édifice à l'intérieur de la fourche des terres délimitées par la route de Lesquiffiou (dite route de Plounéour Ménez à Morlaix) et la route du Moyen Age conduisant de Quimper à Morlaix passant par le Treuscoat (une vraie forêt vierge sur 3 km). Sur le côté Sud de la route de Lesquiffiou, peu après la Croix de la Justice, on trouvait Ty-Moudet, empiétant apparemment sur la route et qui paraissait être une auberge; Monsieur Blanc a construit dans les parages immédiats de ce lieu. En Breton, mouded est un pluriel irrégulier de moudenn ou motte de terre. Associé à ty ou ti (maison), mouded fait penser à une maison couverte en mottes de terre. Le procédé était courant pour les petites crèches ou les "soues" à cochons, dont la voûte en pierres était surmontée de mottes de terre. Il y a quelques années un homme de Guiclan était dénommé Yann AR MOUDED, Jean aux Mottes : il confectionnait des mottes de terre et les faisait sécher pour les vendre comme combustible.

.page 76

LES BOEUF DE LABOUR

Nous portons souvent des jugements méprisants sur des régions voisines de la nôtre où nous croyons déceler les marques d'une arriération culturelle, économique ou culturelle. Et du même coup, nous nous jugeons en avance sur nos voisins. Tous ces jugements peuvent être

fondés, mais fût-on Léonard et grand éleveur de chevaux, il y a quarante ans à peine, il faut rester beau joueur et admettre que ses ancêtres, il n'y a peut-être pas si longtemps, travaillaient encore aux boeufs, comme on le voyait faire dans le Morbihan. Nos petits racismes sont très pittoresques.

*

* *

Le bragou-braz, la culotte bouffante qui apparaît dans les représentations masculines du 19ème siècle, a disparu, semble-t-il, dans le Léon à l'occasion de la Révolution. Mais il s'est conservé jusqu'au début du 20ème siècle dans la Cornouaille; après la guerre de 1914-1918, il continuait à être porté par quelques anciens dans mon pays de Gouézec. Je supporte allègrement que l'on me croie, de ce fait, originaire d'une tribu arriérée. Pour boire jusqu'à la lie la coupe de l'humiliation, je fais savoir, en outre, que l'extension de la pomme de terre de sélection INSTITUT DE BEAUVAIS s'accompagna vers 1925 de l'apparition sur le dos des paysans du PARDESSUS. Ce symbole de la promotion paysanne eut le don d'exciter la jalousie des gens du bourg, qui affublaient ce vêtement de l'épithète, injurieuse à leurs yeux, de PARDESSUS-PATATEZ.

*

* *

C'est à un tel acte d'humilité que je veux provoquer les Léonards : eux aussi travaillaient aux boeufs au début du 19ème siècle. Nous pouvons sur ce point faire confiance à Jean Marie ELEOUET, vétérinaire de l'arrondissement de Morlaix, dans sa STATISTIQUE de l'arrondissement de Morlaix (1849) :

"Dans les communes de Plounéour-Ménez, de Commana, de Sizun, de Saint Sauveur, du Cloître et partie de Pleyber Christ, on fait travailler les boeufs conjointement avec les chevaux et pour tous les mêmes travaux. Les vaches ne travaillent jamais. Les boeufs sont attelés au moyen d'un joug consistant en une barre de bois de 1 mètre de long sur 8 centimètres d'épaisseur du prix moyen de 4,50 Fr à 7,50 Francs.

Un attelage se compose quelquefois de 4 boeufs placés par paires et qui sont guidés par deux poulains placés en avant de l'attelage; d'autres fois on n'emploie qu'un poulain pour deux ou quatre boeufs.

Les boeufs travaillent toute la journée, soit qu'on les emploie à la charrue, soit qu'on leur fasse faire des charrois" (p.344).

Voici les dimensions d'une charrette à boeufs selon ELEOUET (p.94 - avec dessin) : Le corps de la charrette (à un timon) 3,80 mètr.

La largeur 68 cent.

La longueur du timon 1,53 m.

La hauteur des roues 1,47 m.

La largeur des jantes 10 cm.

Le prix moyen d'une telle charrette est de 140 Frs.

François Gaouyer a reproduit cette charrette d'Eleouet. Le dessin de l'attelage est inspiré d'Olivier Perrin dans sa Galerie Bretonne publiée de 1834 à 1838.

.page 78

ANCIENNES CHAPELLES DE PLEYBER

François GAOUYER a repris pour nous deux dessins de Le Guennec publiés dans l'ouvrage de Monsieur l'Abbé Calvez, PLEIBER CHRIST (1913).

Il s'agit de la chapelle de Saint Donat, désaffectée en 1870 (dessinée en 1899) et de la chapelle de Saint Eloi, près de Tallengoat.

.page 80

BOTANIQUE

LA POMME DE TERRE et d'autres fruits

Depuis quelques décades, la POMME DE TERRE contribue à la notoriété de Pleyber-Christ. Ce précieux tubercule a donc droit à une grande considération. Mais je ne sache pas qu'à Pleyber ni ailleurs l'on ait consacré un FEST-NOZ à exalter ses vertus culinaires, encore moins qu'on ait organisé des séances de dégustation de pommes de terre à l'eau, seule préparation qui en respecte la nature et permette d'établir un palmarès de leur saveur.

*

* *

La POMME DE TERRE, écrivent les dictionnaires, est un "tubercule comestible d'une solanée". Les solanées regroupent diverses plantes, ainsi donc cousines de la pomme de terre, tels que le piment, le pétunia, l'aubergine, le tabac, la tomate... De tels regroupements de plantes étonnent les non-initiés, tout comme encore la classification dans les légumineuses de l'ajonc, du genêt, du pois, du haricot, de la fève... Ces plantes ont en commun la propriété d'enfermer leurs graines dans des gousses; tel est le sens du latin legumen et du vieux français leun, legum, puis légume au 16ème siècle : toute graine qui vient dans des gousses.

*

* *

Selon la revue MISSI (Novembre 1971), "il y a moins de 40 ans, aucun Européen, aucun Asiatique, aucun Africain ne connaissait la pomme de terre. Les Espagnols la découvrirent en 1537 dans les Andes du Chili où les Indiens s'en servaient comme aliment. Ils l'adoptèrent et l'introduisirent dans leur pays, puis en Italie en 1580, en Irlande en 1586. La culture commença en divers pays d'Europe, mais très petitement. Ce n'est que deux siècles plus tard que sa popularité commença grâce à Parmentier. En 1773, l'Académie de Besançon, alarmée par la surpopulation - déjà ! - proposa un prix à qui trouverait des aliments nouveaux. Parmentier rédigea un mémoire sur la pomme de terre et gagna le prix. Le roi Louis XVI l'appuya dans sa propagande et la pomme de terre partit à la conquête du monde.

Aujourd'hui (Missi Nov.1971), elle tient la première place, bien avant le blé et le riz. En 1960 on cultivait 231 millions de tonnes de riz, 249 de blé et 282 de pommes de terre. En 1968, le riz passait à 256 millions de tonnes, le blé à 273 et la pomme de terre à 297. Elle reste donc le principal aliment du monde, mais c'est l'Europe (Pologne et U.R.S.S. surtout) et l'Amérique du Nord qui en consomment le plus".

*

* *

Le dernier évêque du Léon, Monseigneur de la Marche, est resté célèbre dans le pays sous le nom de ESCOP AR PATATES - l'évêque aux pommes de terre. L'évêque de Léon, en effet, pour promouvoir le tubercule mis à la mode par le roi Louis XVI lui-même, avait consacré un jardin de sa propriété de Château Gaillardin en St Pol à la culture expérimentale de ce nouveau produit; pour protéger ses récoltes il avait même enclos ce jardin de murs en 1783. Dès que les tubercules venaient à maturité, il les distribuait ainsi aux primeurs qui faisaient déjà la prospérité de la presqu'île de Saint Pol et de Roscoff en particulier. A en croire Cambry dans le récit qu'il fit de son voyage-inspection dans le Finistère en 1794, "les habitants de Roscoff cultivent la terre la plus riche, la plus féconde; elle produit une incroyable quantité de légumes de toute espèce, qui naissent en plein champ : oignons, choux, navets, panais, choux-fleurs, asperges, artichaux. Il en

part dix ou douze charretées pour Brest..." Mais point question encore de la commercialisation de la pomme de terre.

.page 81

*
* *

Dans une récente HISTOIRE DE LA BRETAGNE (éditions PRIVAT 1969) un paragraphe consacré au 19ème siècle, porte le titre "POMME DE TERRE ET LARD". L'auteur, Jean Meyer, place la "véritable révolution alimentaire bretonne entre 1840 et 1880". Il n'est certes pas facile de déterminer l'importance du cheptel porcin avant 1840; pour cette année on donne la proportion "d'un porc pour sept habitants". La difficulté majeure de tout élevage à cette époque était celle de nourrir les bêtes durant l'hiver. "La pomme de terre est la plante miracle des années 1840-1880. Elle fournit l'aliment de base nouveau qui se juxtapose aux céréales classiques, faisant reculer la châtaigne. La pomme de terre devenait aussi la nourriture des bêtes, singulièrement du porc" (p.418-420).

Les anciens se souviennent encore du temps où l'on détaillait à la messe les offrandes recueillies par les quêteurs. Outre Saint HERBOT (les vaches), Saint Eloi (les chevaux), on proclamait aussi saint ANTOINE (mais pas celui de PADOUE pour les objets perdus); dans les idées anciennes, ANTOINE du DESERT était chargé de veiller sur les COCHONS et singulièrement sur les mamans truies. Nous tous qui devons d'être en vie à la viande de porc que consommaient nos ancêtres, nous n'avons guère témoigné qu'ingratitude et irrespect à cette providence des Bretons.

*
* *

En 1849, Jean Marie ELEOUET publiait une Statistique générale de l'arrondissement de Morlaix.

Le cochon, ce MAL-AIME, y est enregistré en 4ème catégorie, après le très noble cheval (1ère catégorie), le noble bovin (2ème catégorie), le distingué ovin (3ème catégorie, moutons et chèvres). Les lecteurs seront intéressés sans doute par l'état numérique du cheptel pleybérien en 1846, tel qu'il apparait dans Eléouet.

En 1846, on note 350 chevaux, 100 juments et 80 poulains ou pouliches. On signale 40 taureaux employés à la reproduction, 500 boeufs à l'engrais, 870 vaches laitières, 90 veaux, 120 génisses. La troisième catégorie, celle des ovins, est peu représentée à Pleyber : 12 béliers, 24 moutons, 17 brebis, 10 agneaux : aucun bouc (mais 25 à Saint Thégonnec), 10 chèvres, 5 chevreaux. Il dut bien y avoir plus de moutons aux temps anciens puisque tout un quartier s'est appelé CREAC'H MEOT, la colline aux moutons. Quant à l'espèce porcine, elle est représentée par 75 verrats, 200 cochons, 110 truies, 130 cochonnes, soit un total de 515 porcs, contre 360 à Saint Thégonnec, 214 au Cloître et 380 à Plounéour.

Ne nous arrêtons pas en si bonne voie : les chiens sont au nombre de 140 et 20 chiennes. Les palmipèdes sont rares : 10 oies et 22 canards; le record de l'arrondissement était tenu par Cléder (618 oies, 672 canards) et Plounevez-Lochrist (350 oies et 700 canards). Il n'y avait à Pleyber que 415 coqs et 160 poules. Ces chiffres sont sujets à caution car la même année on relève à Plounéour-Ménez, 240 coqs et 1728 poules.

Les ruches se montent à 300 en 1841, produisant une moyenne de 8 Kgr de miel chacune.

Voici, toujours selon ELEOUET, les prix moyens pratiqués dans l'arrondissement en 1846 - le cheval 350 Frs - le taureau 97 Frs - le boeuf 238 Frs - la vache 115 Frs - le veau ou la génisse 13,75 Frs - le cochon 52,62 Frs - le coq ou la poule 0,75 Frs.

.page 82

Je n'oublie pas que notre propos vise la pomme de terre; avant d'y revenir je vais évoquer à la suite d'Eleouet les salaires et conditions de travail autour de 1846.

Les domestiques à gages sont rétribués à l'année :

1) Hommes	de 25 à 40 ans	de 75 à 100 F
	de 18 à 25 ans	de 54 à 70 F
	de 40 à 60 ans	de 45 à 60 F
	de 12 à 15 ans	de 15 à 20 F
2) Femmes	de 25 à 35 ans	de 42 à 60 F
	de 18 à 25 ans	de 33 à 40 F
	de 12 à 15 ans	de 15 à 20 F

Les domestiques recevaient, de plus, en nature :

1) Les adultes :

- 7 mètres 20 centimètres de toile à 1F 25 cent le mètre, soit 9 Frs.

- 3 paires de sabots à 60 cent la paire soit 1,80 frs.

- la couturière à raison de 5 frs par an soit 5 Frs.

Au total : 15,80 Frs.

2) Les enfants :

- 3 m 60 cent de toile à raison de 1 F 25 cent le mètre, soit 4,50 Frs.

- 3 paires de sabots à raison de 50 cent la paire, soit 1,50 Frs.

Au total : 6 Frs.

Ces domestiques à gages étaient nourris, logés, blanchis.

Quant aux JOURNALIERS adultes, les hommes recevaient en hiver, de 25 à 35 centimes par jour, et en été, de 50 à 60 centimes par jour, plus la nourriture évaluée 50 centimes. Les journalières recevaient 20 centimes en hiver et de 20 à 25 centimes en été, outre la nourriture estimée 50 centimes. Les enfants journaliers, outre leur nourriture, estimée 40 cent. en hiver et 50 en été, recevaient de 10 à 15 centimes (2 à 3 sous) en hiver et de 15 à 20 centimes en été.

Dans la région, on faisait généralement trois repas de la Toussaint à Pâques (6 h, midi, 18 h) et quatre de Pâques à la Toussaint (5 h, 10 h, 15 h et 21 h). Le petit déjeuner était constitué soit d'une soupe, soit de pommes de terre cuites dans de l'eau ou de bouillie d'avoine avec du lait caillé; de la bouillie à midi, du pain et du beurre à la collation; au souper, de la bouillie ou des pommes de terre cuites dans de l'eau ou du lait caillé.

Le pain est constamment de seigle ou d'orge. Quelques riches fermiers emploient du pain de froment mais en petite quantité. Le Vendredi et le Samedi on fait des crêpes pour le repas du soir; le surplus est employé en soupe le reste de la semaine.

La seule boisson journalière du cultivateur de l'arrondissement de Morlaix est l'eau de source. Les fermes qui ont des vergers composent une boisson rafraîchissante connue sous le nom de piquette.

Deux ou trois fois par semaine, le paysan fait de la soupe avec du porc, du boeuf ou de la vache salés; on y trempe du pain noir de seigle ou du pain d'orge.

Dans la région, l'exploitation moyenne fait 18 hectares ainsi répartis :

.page 83

Terres arables : 12 ha - prés : 2 ha - Landes ou terres à ajoncs d'Europe : 3 ha 50 - bois taillis : 50 ares.

Une telle exploitation emploie 5 hommes adultes (dont le fermier) et trois femmes (dont la fermière).

*

* *

A Pleyber, selon ELEOUET (donc vers 1846) on ensemençait 364 hectares de froment; la récolte était de 5.470 quintaux en grain, valant 131.259 F. L'orge couvrait 273 ha et produisait

4.620 quintaux, représentant une valeur de 93.429 F. Le seigle occupait 83 ha et donnait 931 quintaux valant 15.961 F. Quant à l'avoine, on lui donnait identiquement la même superficie que le froment (364 ha 61 a dans les deux cas - ce qui jette un peu de suspicion sur les tableaux d'ELEOUET); le pays produit 5.579 quintaux d'avoine valant 76.568 Frs.

Le sarrasin ou blé noir occupait 146 hectares et produisait 3.792 quintaux dont la valeur était de 46.669 Frs. La farine de blé noir servait à la bouillie, aux galettes, aux crêpes et à "une espèce de far (mot finistérien d'après Larousse) que l'on fait cuire dans son pot au feu, après l'avoir préalablement délayée dans de l'eau, y avoir ajouté du beurre et l'avoir renfermé dans un sac de toile, serré au moyen d'une ficelle" (p.155). On connaît la version de luxe KIG HA FARS, viande et far.

En ce temps-là, le battage (comme le mot était juste) se faisait uniquement au fléau. Aucune machine n'avait encore eu la faveur des agriculteurs de l'arrondissement. On vannait les céréales au crible dans le vent; mais la tarare avait fait son apparition chez les cultivateurs aisés.

Quant à la POMME DE TERRE (*solanum tuberosum*) on lui consacrait dans l'arrondissement 3.793 hectares qui produisaient 45.521 tonnes. La récolte totale représentait une valeur de 1.896.720 francs. Pleyber participait pour 91 hectares et produisait 1.093 tonnes d'une valeur de 45.575 francs.

Si la pomme de terre se voyait sur la table du riche assaisonnée diversement, elle constituait avant tout le principal aliment du pauvre et de l'ouvrier, cuite à l'eau et trempée dans du lait doux et surtout dans le lait caillé.

On les donnait aux bêtes, crues ou cuites. D'après ELEOUET, la pomme de terre crue augmente la sécrétion lactée des vaches "tandis que cuite elle les pousse à la graisse".

*

* *

En guise d'adieu au précieux tubercule, je signale que la dénomination elle-même de POMME DE TERRE se disait au 17ème siècle d'un autre tubercule, le topinambour. Il n'apparaît, appliqué à notre pomme de terre qu'en 1716, et ne sera admis qu'en 1835 par l'Académie selon le Dictionnaire Le Robert. L'origine du nom est dans le latin du 15ème siècle; l'expression *malum terrae*, fruit de la terre, était utilisée pour désigner les tubercules. Ainsi le Catholicon breton-français-latin (1464) écrit au mot MANDRAGORA : "C'est une herbe en francois mandaglore, qui a la rascine en manière domme. Les poètes (sans doute pour les Grecs) l'appellent antroporeos, les latins l'appellent *malum terre*". Le rapprochement avec le corps humain (les jambes) tenait à la forme fourchue de la racine. Comme le latin *malum* se traduisait couramment pomme, la voie était ouverte pour la dénomination française.

Un autre "fruit" qui pousse dans la terre porte un nom de même composition : la NOIX DE TERRE, en breton KRAON DOUAR ou KELERENN, en latin BUNIAM. Le bulletin a évoqué antérieurement ce fruit de notre enfance.

.page 84

COZ - ILIS

ou

LA VIEILLE EGLISE

L'étude que j'entreprends sous le titre de COZ-ILIS ou LA-VIEILLE-EGLISE est une recherche sur les origines de notre paroisse de PLEYBER-CHRIST.

Ce n'est pas la première fois, on le verra, que ce sujet a été évoqué. L'abbé François CALVEZ, vicaire à Pleyber, a traité de cette question dans les premières pages de son livre sur PLEIBER-CHRIST, paru en 1913. Plusieurs familles en possèdent un exemplaire et lui sont très attachés, à juste titre. L'auteur fonde son argumentation uniquement sur des pièces d'archives antérieures à 1550, qui font état du nom ancien du pays, sans pouvoir d'ailleurs en proposer une lecture parfaitement assurée, PLEIBER RINAN ou RIVAU ou RIVALL...

*
* *

Je vais procéder différemment et ne recourrai aux archives qu'en tout dernier lieu. Le lecteur suivra ainsi la démarche même qui est celle que j'ai suivie.

J'aurais pu faire fond sur la documentation de l'abbé CALVEZ. Rien ne m'assure, en effet, que je trouverai des parchemins inconnus de mon devancier et qui viennent au sujet, en particulier qui révèlent la graphie (ou écriture) du nom ancien de Pleiber. Mais la diffusion de la photocopie a accru chez tous le désir d'y aller voir de plus près. Non pas que nous soyons, pour autant, à même d'interpréter solidement tout ce qui nous tombe sous les yeux; du moins peut-on attirer notre attention sur les difficultés de la lecture et nous éviter toute précipitation dans l'interprétation.

*
* *

Les ARCHIVES de LESQUIFFIOU possèdent des documents de grande importance sur l'objet de cette recherche. Mais s'il est vrai que Pleyber-Christ et Saint Thégonnec proviennent du démantèlement d'un primitif Pleiber, dont nous cherchons à rétablir le nom, il serait bon d'en chercher la trace dans ce qui reste des archives seigneuriales du territoire de Saint Thégonnec.

Les suzerains immédiats de tout ce pays furent d'abord les vicomtes de LEON, relayés ensuite par les ROHAN. Leurs archives se trouvaient au château de BLAIN (ou BLEIN), en Loire-Atlantique. Ce qui en a été sauvé, sous la Révolution, est conservé à la BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE de NANTES, sous le nom de FONDS BIZEUL. Le catalogue de ce fonds a été publié en 1893.

Ces archives de BLEIN avaient été exploitées abondamment par Dom MORICE, qui publia, en 1742, un très gros ouvrage intitulé MEMOIRES POUR SERVIR DE PREUVES A L'HISTOIRE DE BRETAGNE.

Deux documents reproduits par Dom Morice sont de grand intérêt en ce qui concerne le nom ancien du pays. L'un de 1310, en français, est un accord passé entre Hervé de Léon et les Moines du Relec; il y est question, en particulier, d'une dîme que les Religieux levaient "en la paroisse de PLOEYBERRINANT". Ceux-ci devront faire la preuve de leur droit à percevoir "les dixmes de PLOEYBER" (tome 1, col 1228 - 1229). Le deuxième de 1320, en français aussi, règle un conflit de chasse entre "Monsour Hervé de Léon, sire de Noyon et monsour Rollant de Montafilant" pour le cas où le gros gibier traverserait la rivière (du Queffleut) et passerait des "paroisses de PLEIBERRINAN et PLOENEOUR MENEZ dans les bois de PLOUERIN (Plourin). Plus bas

.page 85

Le site de Coz-Ilis

.page 86

on lit "paroisse de PLEYBER" (tome I, col 1317). Ce règlement de chasse à courre est assez pittoresque pour qu'on le publie ici plus tard.

Les transcriptions de l'ouvrage de Dom Morice n'inspirent pas une confiance totale, surtout lorsqu'on recherche, comme c'est le cas, l'orthographe authentique. Certes, les notaires qui ont rédigé les actes ont eux-mêmes des orthographes assez fantaisistes, surtout pour les noms bretons. Malgré tout, leurs pièces sont seules authentiques.

Malheureusement, nos deux documents ne se trouvent pas dans le lot qui fut sauvé par Monsieur Biseul; le catalogue, du moins, ne les signale pas. La recension de dom Morice a, de ce fait, un très grand prix.

*
* *

On n'attendra rien d'autre de ces vieux documents que le nom ancien du pays et la possibilité de cerner approximativement l'époque où le vieux nom a cédé la place aux deux appellations très bien attestées de PLEYBER-CHRIST et de PLEYBER-SAINT-THEGONNEC. Il s'agira alors de donner une raison de cette transformation.

Je n'aurais pas tardé, certes, à m'enfoncer dans les profondeurs du vieux PLEYBER en recourant de préférence aux documents écrits du Moyen-Age, tout comme l'abbé CALVEZ. L'éblouissement que j'ai ressenti à la découverte sur le cadastre de 1837 d'un ensemble de 8 parcelles dénommées COZ-ILIS a précipité ma démarche en me révélant des perspectives insoupçonnées.

Le plan inséré dans cette livraison est le décalque du cadastre réalisé par François Gaouyer. Le contour du site COZ-ILIS est marqué d'un trait fort; on a ajouté les directions des divers chemins. On identifiera mieux le site en retrouvant sur la route supérieure le tracé de la N. 12, là où était la station d'essence, aujourd'hui désaffectée. La route qui est en bas du plan est la voie ancienne qui reliait Quimper et Morlaix, dans le parcours qui va de la JUSTICE au TREUSCOAT, ce chemin porte le nom de ROUDOUROU, en Français, LES GUES.

*

* *

Il ne suffisait pas, cependant, de lire le nom de COZ-ILIS ou (LA) VIEILLE-EGLISE associé à des garennes, des taillis et des champs formant un tout de 8 hectares pour en déduire d'emblée et sur la foi de la seule épithète de COZ-ILIS, que, quelque part sur ces terrains, se dressait autrefois une EGLISE, siège religieux d'une PAROISSE et que, de ce fait, serait établie l'existence sur ce site d'un "BOURG PAROCHIAL".

Il faut savoir, en effet, qu'en breton un terme comme COZ-ILIS pourrait conserver le souvenir d'un habitat antérieur à la christianisation du pays, d'un habitat gallo-romain. De ce fait, un tel site, aussi arasé qu'il soit aujourd'hui, relève de la compétence des ANTIQUITES HISTORIQUES DE BRETAGNE, qui ont pouvoir d'autoriser des fouilles éventuelles, avec l'accord préalable des propriétaires et des usagers.

Le lecteur s'aperçoit ainsi, dès l'introduction, que le PELERINAGE à COZ-ILIS lui demandera un certain effort, moins important cependant que de s'y rendre à pied, comme je l'ai fait, par la jungle des ROUDOUROU. Pour lui faciliter la marche je lui ai tracé des avenues, que j'appelle des chapitres :

I - le site de COZ ILIS

II - Les chemins vers COZ ILIS

III - Le nom ancien du PAYS

IV - La naissance de la PAROISSE DE PLEYBER CHRIST.

.page 87

COZ ILIS

CHAPITRE I

LE SITE DE COZ-ILIS

(d'après le Cadastre de 1837)

Le cadastre, on le sait, est un registre public, accompagné de plans, qui définit la surface et la valeur des biens-fonds et sert de base à l'assiette de l'impôt foncier. C'est Charles VIII (1470-1498), époux d'Anne de Bretagne, qui envisagea le premier le cadastre général de la France. Mais la mise en Oeuvre du cadastre ne commencera qu'en 1807. Une révision du premier cadastre fut décidée par les lois des 17 Mars 1898 et 13 Avril 1900.

Le premier cadastre de Pleyber fut mis en service en 1837. Il était l'Oeuvre de trois géomètres. M.M. Petit jeune, Petit aîné et Doudet jeune, géomètres de première classe. C'est l'un de ces Petit qui a fondé, on l'a vu, Kergompez.

*

* *

Pour mieux juger de la commodité d'un tel cadastre, il est bon d'avoir peiné sur les vieux titres de propriété. Avant le cadastre, les biens-fonds étaient définis par un ensemble de coordonnées : la dénomination courante de la parcelle, le nom du propriétaire, la paroisse, le terroir ou lieu-dit, les limites du terrain, sa superficie, la qualité du sol (terre froide ou chaude, garenne, lande, bois, taillis, pré), les limites elles-mêmes étaient précisées en orientation (devers le levant, le couchant, le midi ou le septentrion) par rapport aux terrains voisins ou aux routes et rivières limitrophes. Pour toutes ces parcelles circonvoisines on donnait le nom de leur propriétaire et même parfois le nom des fermiers qui les travaillaient ou, dans le vieux langage, qui les "manûvraient".

Ces indications si nombreuses ne visaient pas à allonger l'acte notarié ou ses copies et à multiplier ainsi les honoraires de nos anciens scribes. Elles cherchaient à déterminer aussi exactement que possible l'objet de la transaction afin d'éviter des litiges et d'empêcher les empiètements. Toutes ces données étaient parfaitement claires pour les contractants mais ne l'étaient plus quelques centaines d'années après pour leurs héritiers ou les historiens amenés à se pencher sur ces documents. L'identification actuelle des terrains décrits en ces vieux actes n'est pas toujours aisée. Je m'y suis essayé en particulier à propos d'un jugement du tribunal ecclésiastique de Rennes (en 1323) et d'un ensemble de titres de lotissement (en 1560) concernant le bourg actuel de Roscoff. Entre autres observations précieuses, j'ai pu réduire à néant deux légendes, celle de la MAISON "MARY STUART HOUSE" et celle du choix de la grève par les Roscovites vers 1500, pour y implanter leur chapelle et tourner ainsi le refus de l'évêque de leur donner un emplacement sur la terre ferme. En fait, le terrain où fut bâti "MARY STUART HOUSE", vers 1580 ne fut vendu, vierge de toute construction, qu'en Mai 1560. Or Mary STUART, âgée alors de 5 ans, avait débarqué à Roscoff le 15 Août 1548; le fait est parfaitement établi. Quant à l'église de Roscoff, elle fut implantée sur le terroir sablonneux de CROAZ-BAZ (Croix de l'île de Batz), propriété féodale, en cet endroit, du Seigneur Evêque de Léon.

Il ne faut pas se flatter trop vite d'avoir brisé les reins à une légende, en rétablissant, documents en mains, la vérité historique. Même aujourd'hui, où, pourtant, la recherche est à l'honneur, nous nous prélassons inconsciemment sur un matelas d'idées; aussi confortables soient celles-ci à l'esprit, aussi commodes soient

.page 89

!!!!!!!!!!!!!! fin

elles pour débroussailler les cerveaux et leur fournir une explication, nos idées n'ont guère plus de rapport à la vérité que nos légendes à l'histoire.

L'important n'est pas de se faire des idées sur tout, mais de FAIRE LA VERITE sur tout, ou du moins de TENTER de la faire.

*

* *

Nous avons pris l'habitude d'appeler PRESBYTERE la maison que les paroissiens mettent à la disparition de leur RECTEUR. Or, à Pleyber, beaucoup considèrent qu'une vieille maison au Nord de l'église, quelque peu en retrait, a été PRESBYTERE un moment donné. Ils fondent leur sentiment sur la présence d'un calice en relief et d'une inscription, incomplète, qui l'encadre sur le linteau d'une fenêtre.

Il s'agit bien d'un prêtre (messire), que l'on pourrait identifier très probablement. Mais à supposer même que cette pierre soit de la maison où elle fait office de linteau, on n'en peut déduire que ceci : cette maison a été bâtie, ou du moins transformée par le prêtre en question. Il n'était pas recteur de Pleyber. Si j'en crois le tableau des recteurs de notre paroisse, c'est Alain de ROSPIER qui fut recteur de 1644 à 1678; le calvaire de KERVERN fut édifié de son temps, en 1647, à l'endroit où la route venant de Plounéour rejoignait la voie romaine de Quimper à St Pol et

à Morlaix. Le style des pièces conservées sur le calvaire permet de l'attribuer à l'atelier ROLLAND DORE. La tête de JESUS se trouve présentement dans une maison de KERVERN. C'est du temps de ce même recteur que l'église reçut de profondes transformations, dont l'édification du porche actuel (1666). On y reviendra.

Mais, il y a mieux : nous savons clairement où était le PRESBYTERE en 1658, et même où il se trouvait au 16ème siècle. On possède, en effet, un acte très long sur parchemin qui traite de ce sujet et de la transformation de l'église. En 1628 intervint un arrangement entre la population et messire Jan Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou. Retenons-en ce qui concerne le PRESBYTERE; ce sera, du même coup, réduire une légende à néant et fournir un exemple de localisation d'un bien avant le cadastre. Le presbytère, jusqu'à 1628, était attenant à l'église (là où est la sacristie); pour agrandir l'église, il fallait donc détruire ce presbytère, et, auparavant, acquérir une autre maison pour y loger le recteur. C'était l'objet de la transaction. Messire Jan LE BORGNE céda à la population une maison ainsi décrite :

"SCAVOIER (savoir) est une maison avecques une chambre au portal, gallerie au dit portal, maison à four avec jardin, courtil (liorz en breton) s'entretenants ensemble (d'un seul tenant), sitte au bourgc de Pleiber-Christ, où à présent demeure Guillaume Laurens et auparavant demeuroiet Pierre Lerran..."

Tout cela était d'une extrême précision à la date de l'acte, le 22 juin 1628, mais ne l'est plus quelques siècles après; cependant, s'agissant du presbytère, il est facile d'établir que ce "nouveau" presbytère est sur l'emplacement du club du 3ème âge auprès de la Mairie.

*

* *

.page 90

L'intérêt du cadastre est de localiser clairement les terrains et de fournir leur superficie en unités bien définies, celles du système métrique. Pour les historiens, c'est tout naturellement, le cadastre le plus ancien, comme les cartes les plus anciennes, qui sont toujours les plus précieux, en nos régions, le paysage agraire était encore proche du 18ème siècle au début du 19ème siècle. Le premier cadastre, en 1837 à Pleyber, a l'immense mérite d'avoir conservé les dénominations des parcelles. On devine parfois sous ces noms des souvenirs historiques, comme on va le voir. La langue bretonne elle-même trouve ici l'un de ses meilleurs conservatoires.

A la même époque, le réseau des vieilles routes, si éclairant pour l'historien, est encore bien visible et continuait à être pratiqué. Il faudra arracher leur secret à ces chemins qui sera l'objet du chapitre II.

*

* *

Sachant d'expérience l'intérêt extrême de l'ancien cadastre, mon premier souci de rédacteur du BULLETIN PAROISSIAL fut de relever les noms des parcelles qui me paraissaient susceptibles de nourrir des études sur le pays; que l'on se reporte aux publications sur les MOULINS.

Avant même mon arrivée à Pleyber, et pour faire connaissance avec le pays, j'avais lu la brochure de l'abbé CALVEZ sur PLEIBER CHRIST (1913), que Monsieur Pierre Manchec m'avait confiée. Je fus fort intrigué par ce qu'écrivait le texte (p.99-100). Toutes les familles ne disposent pas d'un exemplaire de cet ouvrage; aussi est-il bon de reproduire ce document avec le plan qui l'accompagne.

"Sur une garenne dite GOAREM-AN-ILIS, à 500 mètres à l'Ouest du manoir (du Treuscoat), on voit des substructions anciennes, paraissant former une enceinte avec d'autres murailles et vestiges s'y rattachant. Cette garenne est un plateau herbeux, assez élevé, dominant, au Nord, la vieille voie de Quimper franchissant le ruisseau du Treuscoat.

L'enceinte A est nettement déterminée. Si ces murs étaient plus larges, et bordés de quelques traces de fossés, elle aurait une apparence de camp retranché.

La petite enceinte B est aussi très visible, avec l'emplacement d'une porte à l'Est. La hauteur des substructions varie de 20 à 50 centimètres.

Dans la partie Nord-Ouest de l'enceinte A, il y a des traces de 3 ou 4 habitations ou chambres accolées l'une à l'autre. Plus loin, sont d'autres substructions éparses.

On a creusé près de B et extrait plusieurs pierres, dont quelques unes sont taillées de main d'homme.

On ne trouve ni briques ni tuiles".

.page 91

L'intérêt prédominant porté par l'auteur aux briques et aux tuiles est caractéristique de l'archéologie de nos régions au début du 20ème siècle : on cherche des traces de l'occupation romaine, dont la brique est l'une des plus notables. L'auteur est resté cependant sur ses gardes, évitant de proposer une époque pour les vestiges qu'il a relevé. On observera que l'orientation du plan est en désaccord avec le texte. Avant de résoudre cette difficulté, il nous faut d'abord localiser GOAREM-AN-ILIS (garenne de l'église) sur le plan cadastral publié antérieurement.

*

* *

.page 92

L'abbé CALVEZ ne fait pas référence au cadastre pour cette garenne. Il n'ignore certes pas ce dernier, mais il ne semble pas l'avoir consulté méthodiquement, comme un instrument de travail pour l'historien. Même lorsqu'il donne état des biens d'église au début du 20ème siècle, avec les références cadastrales, il se borne, semble-t-il, à reproduire la fiche cadastrale de la FABRIQUE DE PLEYBER-CHRIST. S'il avait parcouru systématiquement le volume des ETATS DE SECTIONS DES PROPRIETES NON BATIES ET BATIES, ouvert en 1837 et déposé à la Mairie, il se serait aperçu qu'aux environs du TREUSCOAT aucun terrain n'est répertorié sous le nom de GOAREM-AN-ILIS. Par contre, il eût découvert, comme j'en ai eu la surprise, une nichée de 8 parcelles de terre, faisant en tout 8 hectares, portant le nom évocateur de COZ-ILIS. On regrettera qu'un tel site n'ait pas attiré son attention, car, en 1913, ces terrains se prêtaient à des fouilles très révélatrices, alors qu'arasés aujourd'hui, on risque de ne plus y rencontrer des structures de maisons.

*

* *

Les terrains COZ-ILIS sont situés dans la section G, dite de KERVANARC'HANT. Le contour de l'ensemble a été dessiné en trait fort sur la copie du plan cadastral. On sera attentif aux limites tourmentées de certaines parcelles, telle la parcelle 150. Les "Etats de sections" donnent, outre le numéro du terrain, la ferme dont dépend celui-ci, le nom de la parcelle en breton, son classement agricole, sa superficie, sa valeur imposable. Pour les non-bretonnants, je précise que TOSTA signifie "le plus proche" (du Guerveur), PELLA, "le plus éloigné" (du Guerveur). Aux 8 parcelles en COZ-ILIS, on associera les deux longères 146 et 147 appelées PARC FAL (mauvais champ).

Section G

N°	Ferme	Nom des parcelles	Class. Agric.	Super.	
144	Guerveur	PARC COZ ILIS	TOSTA	Terre lab.	97a 30

145	"	PARC COZ ILIS PELLA	Terre lab.	117a
150	"	GOAREM COZ ILIS	Lande	109a 70
151	"	id	Taillis	140a 10
152	"	id	Lande	40a 80
153	"	id	Taillis	82a 20
146	"	PARC FAL (mauvais)	Terre lab.	29a
147	"	id	Taillis	27a
148	Kérangoff	PARC COZ ILIS	Taillis	74a 20
149	"	PARC COZ ILIS	Terre lab.	129a 90

Pour la suite de l'exposé, il est utile de donner l'identité de certaines parcelles proches du site surtout la grande garenne 164. On se rappellera qu'en breton POULL désigne une mare, un lavoir.

N°	Ferme	Nom des parcelles	Class. Agric.	Super.
46	Kernevez	PARC AR POULL BRAS	Terre lab.	97a
47	"	PARC AR POULL BIAN	Terre lab.	81a 30
48	"	id	Taillis	8a 70
49	"	PARC AL LEUR (aire)	Taillis	15a
50	"	COAT BIAN (petit bois)	Taillis	30a 10
52	"	PARC AL LEUR	Terre lab.	61a 20
278	"	PARC AR CROISSANT (carrefour)	Terre lab.	77a 30

154	Métairie haute	PARC YEN (froid)	Taillis	27a
155	"	PARC YEN	Terre lab.	187a
156	"	PARC YEN	Taillis	14a
157	"	PARC AR BERN ED Huella	Taillis	2a 90
158	"	id	Terre lab.	101a 80
159	"	PARC AR BERN ED Izela	Terre lab.	108a 90
164	"	GOAREM IZELA	Lande	573a 10
166	"	GOAREM HUELLA	Lande	576a 90

L'appellation PARC AR BERN (tas) ED (blé) évoque une époque ancienne où les céréales étaient mises en tas dans le champ (meule) en attendant un moment plus favorable au battage (par le fléau).

En 1837 on ne procédait plus ainsi, semble-t-il, dans le pays. Jean Marie ELEOUET, en 1849, ne connaissait dans tout l'arrondissement de Morlaix, qu'un seul paysan, de Taulé, fidèle à cette méthode de stockage des gerbes pour battre les céréales au fur et à mesure des besoins.

Signalons encore que HUELLA signifie "la plus haute". On écrivait plutôt UHELLA. Quant à IZELLA, le sens est "la plus basse".

*

* *

Avant toute étude du site de COZ-ILIS, il faut essayer de rendre raison de la dénomination GOAREM-AN-ILIS donnée par l'abbé CALVEZ à une garenne du terroir du TREUSCOAT et de localiser cette garenne sur le plan cadastral, qui ne contient aucune parcelle de ce nom.

La consultation de la fiche des biens de la FABRIQUE de Pleyber fait apparaître une GOAREM AN ILIS, lande de 143 ares du côté de GORRE BLOUE (N° 278, section E); la donation date de 1669. Dans la même section E, N° 1020, il y avait un pré de 3a 70, dénommé PRAT AN ILIS, au terroir de KEROMNES. Dans la zone du TREUSCOAT, la paroisse ne possédait aucune terre.

On ne peut supposer que la dénomination GOAREM AN ILIS soit une création de l'abbé CALVEZ : notre historien a le goût du document authentique. Il faut aussi renoncer à identifier

cette garenne avec l'une quelconque des parcelles COZ-ILIS, même la 150, au contour étonnant : la description du site de GOAREM AN ILIS et des ruines ne s'accomode pas d'une localisation sur COS-ILIS. Ces dernières terres ne surplombent pas l'ancienne voie romaine de Quimper à Morlaix, que l'on aperçoit au bas du plan.

.page 93

Par contre, le texte de l'abbé CALVEZ convient fort bien à la parcelle 164, dénommée GOAREM IZELLA dans le cadastre. Le site même que décrit l'historien est marqué d'un point par les géomètres du cadastre; ils y avaient un repère pour leurs mesures et ils l'avaient appelé SIGNAL VIEUX CAMP. Notre plan a repris au cadastre cette inscription précieuse.

Ce signal "géodésique" ne pouvait être durable; l'abbé Calvez, qui a fréquenté le site et procédé au relevé des ruines ignorait sans doute cette dénomination du plan cadastral, ainsi que le nom de GOAREM IZELA retenu pour cette vaste garenne par les "Etats de section". Dans le cas présent, cette absence de référence au cadastre est une chance exceptionnelle pour nous, car elle nous vaut la conservation du nom que les "autochtones" du terroir continuent à donner à la garenne 164, par exemple Madame Jean François GUILLERM, aujourd'hui au Runduc, dont le mari, connu familièrement sous le nom de SAIK-TI-LAOU (François de la Maison de Guillaume) avait tenu la ferme du Gerveur.

*

* *

Le site du VIEUX-CAMP a été totalement bouleversé par des arasements très récents. Le plan de l'abbé Calvez prend, de ce fait, l'importance exceptionnelle du document unique. Ce dessin est mal orienté, chacun s'en aperçoit. Comment le redresser de façon à ce que le bâtiment B et son enceinte soient tournés vers l'Est, comme l'indique le texte, tout en situant au Nord Ouest les parties construites de l'enceinte A, conformément aussi au texte ? On y parvient en tournant le plan de 180 degrés.

PLAN REDRESSE DU VIEUX CAMP

L'abbé Calvez fait état de fouilles réalisées près de B, qui auraient mis au jour "quelques pierres taillées de main d'homme". Cette remarque est décevante par son imprécision. Il ne s'agit en aucune façon de pierres taillées utilisées en construction. Le site est jonché de pierres, certaines de bonnes dimensions, que l'on appelle dans le pays "MEIN FENNAN" pour signifier qu'elles sont réfractaires à toute taille. Le granite est absent de tout ce plateau; aussi toute pierre granitique qui s'y trouverait serait le fait d'un apport humain et aurait probablement valeur d'outil ou d'objet religieux. Pour l'instant (15 Novembre), à ma connaissance, une seule pièce granitique a été découverte sur le site.

*

* *

.page 94

Le lecteur du LIVRE, comme on appelle ici le BULLETIN PAROISSIAL, ne peut suivre avec profit le déroulement de notre recherche qu'en se reportant aux cartes ou dessins déjà parus. Cela suppose que l'on conserve la collection des numéros et que chacun fasse l'effort de lire la dernière parution en ouvrant devant soi les cartes publiées dans les numéros précédents.

Ce conseil donné, à l'usage surtout des lecteurs âgés, nous retournons à GOAREM-AN-ILIS, sur la parcelle 164.

*

* *

L'accès de cette grande garenne de 6 hectares est singulièrement facile et plusieurs lecteurs, je pense, ont déjà eu la curiosité de s'y rendre en promenade. On la découvre d'ailleurs fort bien de la route de Pleyber à Sainte-Sève sur la portion dégagée de talus qui précède immédiatement le carrefour de Kervenarc'hant; la garenne s'y voit vers l'Est avec une ceinture d'arbres et de taillis.

Le plan cadastral ne laisse pas deviner que la configuration du terrain est complexe. On peut se représenter les lieux de la façon suivante, en y distinguant trois parties.

La première partie est un plateau qui occupe l'angle Nord Est de la parcelle 164; sa superficie doit approcher de 1 hectare. C'est sur ce plateau que sont implantées les ruines relevées par l'abbé Calvez en 1913. Le signal géodésique marqué sur le plan correspond approximativement à l'emplacement du pin solitaire qui se voit actuellement dans la partie Nord-Ouest de l'enceinte A.

Les deux autres parties sont des versants, l'une à l'Ouest et l'autre au Sud du plateau. Le terme breton qui définit de tels terrains en pente vers une vallée est, me semble-t-il, ROZ. Ces deux versants sont de part et d'autre de l'arête qui prolonge l'angle Sud-Ouest du plateau. Le versant Sud, où se tente actuellement un essai de pâture, est bordé dans toute sa longueur par la vieille voie Quimper-Morlaix. Le versant Ouest, en pente plus douce, s'incline vers des terrains marécageux où sortent des eaux qui proviennent du plateau COZ-ILIS et RUNDUIC. Ces eaux, jointes à celles qui viennent du plateau de GOAREM NEVEZ et LAN-VIZIAS, constituent le ruisseau appelé couramment QUIRIN, qui se jette dans le Queffleut à Pont Pol. On connaît surtout aujourd'hui l'étang de Quirin, souvenir de l'ancien moulin à papier dont le bulletin a parlé.

Il eut été utile de situer exactement le plan de l'abbé Calvez sur le terrain; malgré les herbes hautes et les genêts qui recommencent à pousser, la reconstitution des alignements est encore possible, car on devine toujours, mais pour combien de temps, l'emplacement de ces murs sans fondations. L'enceinte B, dans sa partie ouverte de l'Est, se termine à un autre pin solitaire.

Aussi bien le plan précité est loin de définir la structure complète de ce site habité, qui s'étendait me semble-t-il, sur la partie haute du versant Sud. Quant aux tas de pierres qui se cachent dans le taillis Nord-ouest, ils ne sont pas sans signification. Mais ce site archéologique aura-t-il l'heur d'attirer des archéologues patentés ?

*

* *

.page 95

- Fig. I - Galet ouvragé trouvé sur le site de Coz-Ilis
- Fig. II - Cul d'amphore trouvé sur le site de Coz-Ilis
- Fig. III - Amphore romaine
- Fig. IV - Le "camp" de Coatilezec

.page 96

Le plateau et la partie Ouest du versant Sud sont jonchés de pierres. Ces pierres sont des grès, des quartzites ou "grès quartzitiques". Elles proviennent du site lui-même où la carrière est bien visible dans l'arête qui sépare les deux versants. Aujourd'hui cette carrière sert de dépotoir.

On aimerait trouver les endroits où les anciens habitants faisaient leurs poubelles et jetaient leurs débris de vaisselle. J'ai cherché hors de l'enceinte du côté Ouest-Nord-Ouest dans les taillis; aucun résultat pour l'instant. Le dépotoir serait-il dans le trou du haut au Sud-Ouest ?

On trouve deci-delà sur le haut du versant Sud des scories de fer. Quand j'aurais fini avec ce travail sur le vieux passé de Pleyber, nous chercherons les traces des FORGES (fonderies) de notre pays.

*

* *

DEUX DECOUVERTES

Il est temps de reposer nos esprits par le récit de deux découvertes très significatives qui viennent d'être faites sur la parcelle 164. D'autres découvertes du même intérêt viendront, je l'espère, enrichir notre connaissance de ce vieil habitat.

Le 24 octobre dernier, Monsieur René SANQUER, Directeur des Antiquités Historiques de Bretagne, venait repérer un certain nombre de sites historiques de Pleyber. Jean Pouliquen, de Saint Donat, qui nous accompagnait, eut l'attention attirée par un gros galet de granit qui reposait sur un tas de pierres fraîchement constitué sur le bas flanc de la carrière. De forme ovoïde (comme un Œuf), il avait été arrondi assez grossièrement dans le bout volumineux. Le galet est creusé dans sa hauteur de 4 rainures peu profondes qui se correspondent deux par deux sans que les rainures se rejoignent, sur la crête de la pierre. Il s'agit d'une pièce d'outillage, destinée à la suspension par des cordes, tel le poids d'une balance ROMAINE. Les anciens se souviennent de la balance des chiffonniers, qui était de ce type.

Le galet mesure 20 cm de hauteur, sa section n'est pas ronde mais comporte un tiers de tracé rectiligne. Il pèse 6 kg 100. François Gaouyer en donne une vue ci-après (Fig. 1).

*

* *

Depuis la découverte du galet, je n'ai vu sur ce vaste chantier de ruines que deux petites pierres informes de granit, repérées en ma présence par le jeune Hubert Hameury dont les parents tiennent la crêperie voisine, implantée sur les garennes COZ-ILIS. Je tiens à rendre hommage à ce jeune homme dont la curiosité nous vaut une 2ème découverte singulièrement précieuse.

Moins d'une semaine avant la visite de Monsieur Sanquer, Hubert, en fouinant parmi les déblais étalés en forme de chemin auprès du pin, aperçut un morceau de terre cuite assez volumineux. Par chance il n'avait pas souffert du passage des engins mécaniques.

Hubert ne pensa pas me faire part immédiatement de sa trouvaille et je ne pus ainsi la présenter au directeur des antiquités. Dès que je fus en présence de l'objet, j'ai vu le parti qu'on en pouvait tirer, pour dater approximativement le "vieux camp". Mais n'ayant aucune compétence d'archéologie, je me trouvais perplexe. Etait-

.page 97

ce un morceau de statue ? Nous avons fouillé autour de l'endroit de la découverte afin de trouver des morceaux complémentaires, mais en vain.

Je fus tiré d'embarras par des amis de Lunel (Hérault) venus me rejoindre le 14 Novembre. Dès qu'il aperçut la terre cuite, l'un d'entre eux s'écria : "Un cul d'amphore !" Il se retrouvait en pays de connaissance. Il fallut, dans l'après-midi, se rendre sur le site et leur surprise fut grande, arpentant la garenne labourée, et le plateau, de n'y point trouver la plus petite parcelle de tuile et de poterie; en leur pays, on marche partout sur des antiquités romaines. Un "cul d'amphore" perdu dans un champ de quartzites a vraiment de quoi surprendre loin des rivages de la Méditerranée.

Les indications du jeune "inventeur" permettent de préciser assez exactement le gîte du "cul d'amphore". Le récent arasement a réalisé un chemin NORD-SUD passant à l'Ouest du pin, dont l'axe est un mur de même dimension. On y voit les fouilles sommaires que nous avons faites pour chercher à l'endroit précité des morceaux de terre cuite complémentaires. Le "cul d'amphore" gisait dans l'angle de deux murs.

Si l'on se reporte au plan (redressé) de l'abbé Calvez, en sa partie Nord-Ouest que l'on reprend ici, cette position correspond à l'un des deux coins C. N'ayant pas vu moi-même la pièce en place, je tiens à souligner ainsi la légère imprécision du témoignage.

*

* *

Le "cul d'amphore" pèse 840 gr.; dans sa plus grande hauteur il mesure 13 cm. La section circulaire de la base à 232 mm de circonférence (figure 2).

A la prochaine occasion ce précieux débris sera confié aux services archéologiques de l'Université de Brest aux fins de datation et pour enrichir leur documentation sur la diffusion des amphores en Armorique. De la sorte nous obtenons quelques lumières sur les antiques courants commerciaux qui irriguèrent notre pays.

En attendant l'avis des compétences sur la nature et l'âge du VIEUX CAMP, on peut, sans s'aventurer, proposer quelques observations sur l'antiquité du site. Il est gaulois, très probablement, c'est-à-dire préromain.

Le terme d'AMPHORE, d'origine grecque, désigne une jarre de transport à deux anses. L'étude de ces vases a fait l'objet d'études savantes.

Par une rencontre étonnante, le musée de Morlaix expose une amphore qui me semble du type même auquel correspond le culot de GOAREM AN ILIS. Cette pièce a été pêchée en Méditerranée par un bateau de la SO.RI.MA, une compagnie italienne de Gênes qui faisait de la récupération d'épaves maritimes sur nos côtes par l'ARTIGLIO. La SO.RI.MA en avait fait don à la Ville de Morlaix, comme le rappelle l'inscription : "AMPHORE ROMAINE, 1er ou 2ème siècle avant Jésus-Christ, DON de la SO.RI.MA".

C'était un modèle assez proche que je comptais reprendre du livre classique de GRENIER, "L'archéologie gallo-romaine" (1934 Tome 2). Le dessin a été réalisé sur place au Musée par Alex Kergoat (figure 3); le dessin du "cul d'amphore" (figure 2) est aussi de lui. Voici les dimensions de l'amphore du musée. Celle-ci mesure, du goulot au bas du culot : 45 cm (col) + 72 cm (corps et culot) soit 117 cm.

.page 98

Les anses sont rectilignes et mesurent 33 cm de hauteur et 6 cm dans la plus grande largeur. Le col est long et large (36 cm de circonférence). Le goulot est renforcé par un large bandeau de 175 mm de diamètre, 53 mm de hauteur. L'ouverture a 145 mm de diamètre. La section du culot a une circonférence de 210 mm, à peine inférieure à celle de notre exemplaire (232 mm). Le corps de la jarre atteint 95 cm de pourtour.

Dans son ouvrage, au chapitre des Amphores, Grenier parle en ces termes des amphores de ce type : "Les plus anciennes amphores trouvées en Gaule, celles des oppidas (camps) préromains appartiennent au type long; ce sont des amphores à vin. Elles sont caractérisées par leur forme étroite, leur col assez large et fort long. Les anses sont rectilignes; partant de l'épaule bien marquée, elles viennent s'attacher au dessous du goulot que renforce un large bandeau. Nous y reconnaissons le type 1 de Dressel (catalogue classique des amphores), qu'on a qualifié à tort de spécifiquement gaulois. Il est italien, date du dernier siècle de la République (romaine) et provient de l'Italie méridionale et de Sicile" (p.635).

Après les dernières crises de la République romaine, provoquées en particulier par César (assassiné en 44 avant Jésus-Christ), l'empire romain naissait avec Octave, qui prit en 27 le titre d'AUGUSTE.

Il n'est pas établi, certes, que l'amphore de GOAREM AN ILIS soit du type précédent et donc de la même période. D'autres amphores, au culot du même genre, sont datées par Grenier des dernières années de la République et des premières années de l'Empire.

*
* *

Rien ne semble dénoter ici la présence romaine; l'amphore est l'indice seulement d'un commerce avec le bassin méditerranéen. On serait ainsi en présence d'un établissement gaulois, dont l'enceinte B, avec son petit bâtiment central, ferait songer à un temple, ce qu'on appelait un FANUM.

L'on ne trouve ici aucun débris de tegula (tuile) ni d'ardoise. Les toitures devaient être de genêts (balan).

Les établissements gaulois (de l'âge du fer) ne sont pas rares dans la région de Morlaix; les journaux, en cette fin de Novembre, se sont fait l'écho mi-indigné, mi-attristé, de la disparition du site de COAT AR VACON (le bois de BACON) en Plourin les Morlaix. On y trouve les mêmes pierres exactement qu'à Goarem an Ilis, même les pierres couleur brique qui semblent contenir de l'oxyde de fer.

Le musée de Morlaix expose des urnes funéraires gauloises et des pièces de monnaie, gauloises aussi dont quelques unes en or, qui proviennent de la propriété de Bagatelle en Saint Martin; elles y furent découvertes au siècle dernier. Bagatelle, sur les bords de la voie romaine vers Sainte Sève, n'est guère qu'à 3 km à vol d'oiseau de GOAREM AN ILIS, dans la direction Nord, au delà des légers bas-fonds humides du CUN (marais).

*

* *

Je souhaite fort que des chercheurs qualifiés se penchent sur notre Vieux-camp pour nous en proposer une image vraisemblable.

Ce détour surprenant par GOAREM AN ILIS nous apporte de belles clartés sur le sujet que nous étudions : COZ ILIS. Mais, avant de proposer mes réflexions j'aimerais montrer aux lecteurs, sur un exemple assez extraordinaire, le parti que l'on tire en archéologie de la photographie aérienne.

.page 99

Monsieur Le Gouvello, du Treuscoat, m'a confié une photo aérienne de nos sites, qui couvre une bonne partie de Sainte Sève et de Saint Martin. Elle date de 20 ans environ : la plate forme ronde de la station d'essence de COZ ILIS est réalisée mais la route royale du 18ème siècle, de Morlaix à Brest, qui passait auprès de Sainte Sève, n'a pas encore été modernisée en la Voie Express. On se rend compte très clairement qu'avant d'amorcer la descente du vallon du DONANT (la rivière qui prend sa source, on le sait, dans les terres marécageuses de la Rue Pasteur), les ingénieurs romains ont fait un détour par le Nord pour éviter surtout la descente abrupte du vallon suivant, celui du COATOUZAC'H. Quelle ne fut pas ma surprise d'apercevoir au carrefour de la route ancienne de St Pol, et de la route royale, auprès de Coatilézec, une grande parcelle présentant un dessin ressemblant à un tronc de pyramide. J'ai fait reprendre ce détail photographique par François Gaouyer (fig.4).

Je m'empressai d'y aller voir par le nouveau pont qui enjambe la voie express à Coatilézec. Cette parcelle avait été arasée dans toute sa surface sur une hauteur d'au moins 5 mètres, m'a t'il semblé, pour remblayer la vallée du Coatoulzac'h; deux poteaux électriques avec leurs grands dés de terre en sont les seuls vestiges et définissent la profondeur de l'arasement.

L'un des derniers agriculteurs à avoir exploité cette GOAREM BALAN (Garenne au genêt), Yves Mer, alors à Penquer-Coatilézec, ne soupçonnait pas la présence de telles fondations. Les murs ont pu servir de carrière lors de la construction de la route royale N.12 de Paris à Brest, du temps du Duc d'Aiguillon, après 1755. Cette route, désaffectée vers 1845 au profit de la N. 12 de COZ ILIS et RUNDUIC, va sans doute reprendre à nouveau son numéro. Nous aurons l'occasion de signaler une autre valse, celle du numéro 169 (Lorient-Roscoff).

Au début du 19ème siècle, on cultivait encore le genêt dans nos régions pour deux usages en particulier, la couverture des dépendances dans les fermes et le combustible pour les boulangers des villes. On connaît des PARC-BALAN à Pleyber aussi. Il n'est pas improbable que la GOAREM BALAN de Sainte Sève ait changé de nom après la réalisation de la voie royale. En tout cas la parcelle qui la séparait de cette route a été certainement débaptisée au profit de PARC AN HENT BRAS (le champ de la Grand'Route). On doit savoir, en effet, que les épithètes qui caractérisent les routes antiques sont MEUR ou COZ; l'adjectif BRAS, s'applique aux grandes voies "modernes".

Dans l'ancien cadastre de Sainte Sève, auquel ces dénominations sont empruntées, les deux parcelles de la section B sont ainsi caractérisées :

GOAREM BALAN, N° 127 (actuellement N° 63) - 166 ares 40 - Lande.

PARC AN HENT BRAS N° 128 (absorbé par la voie express).

Sur le cadastre, le carré approximatif que forme la garenne mesure 5 cm de côté, soit à l'échelle 1/2500 de ce document, entre 125 mm et 130 mm. Si mon appréciation de la profondeur de l'arasement n'est pas trop grossière, ce terrain a fourni plus de 80 000 mètres cubes pour le remblai du vallon qui le jouxte.

Les services qui ont procédé au tracé de la Voie Express disposaient certainement de photographies aériennes pour faire leur travail; ils disposaient probablement même de celle que j'ai entre les mains. L'importance des travaux à exécuter pour la traversée de la vallée du COATOUZAC'H a conduit à chercher un fort appoint de terre pour combler cette vallée et réduire la dénivellation de part et d'autre. Le tracé "respectait" GOAREM-BALAN. Mais c'est sur elle que fut jeté le dévolu pour obtenir un complément notable du remblai; du coup, il fallut y regarder de plus près, le temps du moins du calcul, fort simple, du volume à extraire. Or le moins initié à la lecture des cartes aériennes ne peut qu'être intrigué par le mystérieux filigrane géométrique qui transparait sur la surface de la garenne : ces traits blancs épais se détachant sur la grisaille du terrain dessinent des fondations sur

.page 100

lesquelles, tout naturellement, la végétation est plus rare, moins vivace, et prend un aspect plus prononcé de sécheresse.

On aime à croire, pour l'honneur du corps des ingénieurs, que l'on a pensé à avertir en temps opportun, le service des ANTIQUITES HISTORIQUES afin qu'il soit procédé, à tout le moins, à la fouille d'urgence du monument, avant que pelles et camions n'entrent en action.

L'échelle du dessin (fig.4) est de 1/4000. Sur la photographie elle-même, l'échelle est de 1/8000.

*

* *

Louis Le Guennec, dont le bulletin publiera bientôt le TRACE de la voie ancienne Quimper-St Pol, n'a pas soupçonné l'existence de ce vieux site que la voie suivait le long du côté Est sur 130 mètres avant de croiser, 300 mètres plus loin, la voie romaine venant de Morlaix et se rendant vers la grande cité de Kérilien sur Plounéventer - Saint Méen.

Il devait s'agir ici d'un lieu fortifié surveillant un grand carrefour et dominant le passage d'un val profond.

La régularité du plan (carré), comme la situation, feraient songer à un camp romain. Mais attendons l'avis des archéologues.

*

* *

A l'intention d'un certain nombre de lecteurs qui me reçoivent le BULLETIN PAROISIAL qu'à l'occasion des Vieux, je voudrais situer ces recherches sur PLEYBER, groupées autour du titre COZ-ILIS. Ce sera aussi pour les lecteurs habituels une pause utile, le temps d'un regard en arrière pour mesurer le chemin parcouru et reprendre souffle en vue des étapes à venir.

*

* *

PLEYBER a un long passé, dont témoignent des vestiges d'habitats très anciens, gaulois et gallo romains. Ainsi à Lamarc'h-Huella sur la garenne nommée au cadastre GOAREM-VEN, il y

a eu des maisons à l'époque romaine, aux premiers siècles après Jésus-Christ. Cette occupation se reconnaît à la présence de fragments de tuiles romaines. Le Bulletin de la Société d'Archéologie du Finistère (1970) a publié une note sur ce site (p.51). On m'a confié une collection de ces fragments.

Le nom même de cette garenne, GOAREM VEN, pourrait suggérer la présence sur ce site de pierres amoncelées, en granit, ici : Garenne de pierre(s).

C'est précisément au cadastre de 1837 que je dois la découverte du site de COS-ILIS. Les terrains qui font l'angle de N. 12 et du chemin du Treuscoat, là se trouve la crêperie Hameury, portent ce nom. La traduction française en est aisée : "LA VIEILLE EGLISE". Mais l'interprétation en est délicate. Ce n'est point la première fois, en effet, que l'on trouve ce terme de COZ-ILIS. Il est connu des archéologues et suggère, à leurs yeux, des ruines antérieures à la christianisation du pays. Mais qu'en est-il ici dans ce terroir de COZ-ILIS ? Avant de nous appliquer à ce sujet, un détour était nécessaire sur un site très proche, connu dans le quartier sous le nom de GOAREM-AN-ILIS.

.page 101

*

* *

Non loin, en effet, des parcelles COZ-ILIS, à 200 mètres au Sud de la route du Treuscoat, est une grande garenne, baptisée GOAREM-IZELLA (Garenne basse) par le cadastre. La partie haute, en forme de plateau, est dénommée traditionnellement GOAREM AN ILIS, "La garenne de l'église". Au début du 19ème siècle, on y voyait encore d'importants vestiges de murs bas. L'abbé CALVEZ, auteur d'un précieux livre sur PLEYBER (1913), en avait dressé le plan qu'un précédent numéro a publié.

De quelle époque datait ce grand établissement aujourd'hui arasé, qui dominait la vieille voie Quimper-Morlaix ? Des fouilles y avaient été faites à la recherche de tuiles romaines, mais en vain. Des déambulations récentes sur l'ensemble du plateau au sein des étalements de pierres, n'ont livré aucun fragment de tuile : l'habitat n'était pas gallo-romain.

La découverte par le jeune Hubert HAMEURY d'un CULOT D'AMPHORE dans ce qui avait été l'angle de deux murs a été présentée dans le numéro de Décembre. Ce gros fragment de terre cuite nous donne l'âge approximatif de l'établissement de GOAREM-AN-ILIS.

Nous en étions ici de notre étude.

*

* *

La datation de l'amphore, en l'absence de ses anses et des lèvres de son goulot, n'est pas assurée d'une précision absolue. La nature de la pâte peut fournir un indice approximatif de la date de fabrication, et suggérer le pays d'origine. Voici ce qu'a bien voulu nous écrire à ce sujet, Monsieur le Professeur Sanquer :

"La trouvaille de ce culot d'amphore est intéressante. Elle donne au vieux camp une antiquité certaine. Ce type d'amphore étant destiné à contenir du vin provenant soit de la Campanie (Italie), soit de Rhodes, soit d'Espagne, soit de la Gaule du Sud. Ces amphores voyageaient par bateaux et, à partir de Bordeaux, étaient débarquées à Quimper et acheminées par la route (la côte Nord n'était pas fréquentée). Cela donne donc par la même occasion un grand âge à la voie Quimper - Morlaix, sans doute pré-romaine.

En effet, ces amphores ont commencé à être fabriquées vers 130 avant Jésus-Christ et leur utilisation s'est poursuivie jusqu'à 110 après Jésus-Christ environ. Malheureusement le culot ne donne aucune indication chronologique dans l'état actuel des connaissances. Seules les lèvres et les anses sont utilisables, mais la nature de la pâte est un indice : rouge brique avec de fines inclusions noires, c'est antérieur à l'arrivée de César; jaune pâle, c'est Espagnol, du 1er siècle avant Jésus-Christ; rouge avec inclusions de quartz, c'est du 1er siècle, etc..."

Il m'avait semblé que la pâte de notre amphore pleybérienne, du genre rouge brique, contenait de fines particules noires. une coupe dans la pâte, effectuée en dernière minute par les laboratoires d'antiquités à Brest, conduit à dater cette amphore à vin du premier siècle après Jésus-Christ. Cette imprécision relative d'un siècle autorise cependant à voir à GOAREM AN ILIS un établissement gaulois plutôt qu'un établissement gallo-romain. On n'y trouve, en effet, aucun débris de tuile. Il est bon de rappeler que l'invasion romaine de l'Armorique par les légions de César date de 56 avant Jésus-Christ.

*

* *

.page 102

A l'intention des lecteurs qui ne sont pas versés sur ces sujets historiques, non plus que sur la signification des noms de lieux (toponymes) bretons, je propose quelques remarques en guise d'au revoir à GOAREM AN ILIS et pour mieux assurer nos démarches sur le site voisin de COZ ILIS.

On aura été surpris, peut-être, de découvrir un témoignage aussi ancien de la consommation du vin par nos ancêtres gaulois de Pleyber. Dans son Archéologie Gallo-Romaine (1934), Grenier cite en note (p. 603) Diodore de Sicile, historien grec, contemporain de César : "Beaucoup de marchands d'Italie, par bateaux ou par voitures, amenaient aux Gaulois le vin, dont ils sont cupides, et le leur vendent un prix incroyable, donnant une cruche de vin pour un jeune garçon et recevant en échange de la boisson l'esclave qui la sert" (5,26,3).

Locmaria-Quimper, au fond de l'estuaire de l'Odet, a joué un rôle commercial important dans la distribution antique du vin. Mais il n'est pas improbable que l'estuaire de Morlaix ait tenté des bateliers avides de bénéfices, s'il est vrai que le vin était si apprécié des indigènes. Qu'il vint de l'estuaire de l'Odet ou de celui du Dossen (estuaire de Morlaix) ce breuvage précieux devait se payer. On s'interrogera un jour sur ce que cette région, aux derniers temps de l'indépendance gauloise, pouvait produire qui permit à quelques privilégiés du moins, de se procurer de telles denrées, par l'échange ou à prix d'or. Le fer était certainement l'un de ces produits.

*

* *

On dit couramment en France que les voies romaines ont un tracé droit, qui ne s'embarrasse pas des coteaux et vallons. Cette idée générale ne vaut que sur les plaines et sur les plateaux. Elle est totalement fautive pour des régions aussi vallonnées que les nôtres, où le parcours des rivières vers la mer est singulièrement tortueux et souvent très encaissé aux abords de la côte. Mais il s'agit ici d'une erreur si commune et qui se drape avec tant de dignité dans les atours de la science qu'il me faut insister lourdement pour essayer de contrebattre une telle balourdise.

Dans le numéro de Décembre, j'ai signalé la présence d'un établissement fortifié à Coatilézec, côté Sainte Sève, révélé par une photo aérienne, tirée il y a une vingtaine d'années à la fin d'une période de grande sécheresse. Par un mauvais coup du sort, c'est précisément ce grand terrain, et lui seul, qui a été choisi pour fournir environ 100 000 mètres cubes de remblai pour la voie express. Le site était connu, en fait, comme un établissement fortifié, du moins de certaines personnes qui y avaient une réserve de chasse, il n'y a point si longtemps, la "cote 118" dans leur vocabulaire.

J'avais précisé, à cette occasion, que la route droite qui, venant du bassin de Morlaix par la rude côte de la Villeneuve passait auprès du bourg de Sainte-Sève pour plonger, après un coude, dans la vallée du Coatoulzac'h, cette voie, baptisée la ROYALE 12, datant de 1753, était une route stratégique desservant le port de Brest. Son tracé, dans notre région du moins, est très différent de la voie qui la précédait et qui était en service depuis les Romains. Entre le bassin de Morlaix et la Penzé à St Thégonnec, la RN 12 coupait à l'angle Ouest de Bagatelle, la voie romaine qui venait du fond de l'estuaire; après Sainte Sève la RN 12 se superposait à la vieille

voie sur quelques centaines de mètres seulement avant la descente du DONANT, la rivière de Coatilézec, qui prend sa source dans les terres marécageuses de la gare de Pleyber.

C'est à la photo aérienne citée plus haut que j'emprunte ces indications sur la vieille voie parfaitement visible dans ce document. On retrouvera d'ailleurs ce sujet lorsque nous observerons, dans un 2ème chapitre, le réseau routier de Pleyber et mettrons nos pas dans ceux des Gaulois qui descendaient à Morlaix.

.page 103

*

* *

Le nom de GOAREM-AN-ILIS ne provient pas du cadastre, lequel ne connaît que GOAREM IZELLA pour cette vaste garenne de 5 hectares 73 ares, dont le plateau supérieur, où sont les vestiges, ne représente pas un hectare. La dénomination GOAREM-AN-ILIS est traditionnelle. Elle a pu s'appliquer au plateau construit, sans préjudice pour l'autre nom, plus vague, de garenne basse.

Le cas n'est pas inouï, d'ailleurs, de double nom porté sur un même terroir. Ainsi pour rester dans le sujet, le village de COZ-ILIS, en Loc-Maria Berrien, n'est pas connu sous ce nom par les anciens, mais sous celui de GWILIS; un pensionnaire du foyer logement de Pleyber, familier de cette ferme, ignorait même, il y a 6 mois, le nom officiel de COZ-ILIS.

Pourquoi ce nom de GOAREM AN ILIS ? Ce terrain n'est pas attesté comme bien de l'église paroissiale de Pleyber-Christ. D'autre part, l'étonnant réseau routier qui converge sur le site voisin de COZ ILIS ne semble pas avoir eu de prolongements vers l'établissement gaulois de GOAREM-AN-ILIS. On ne supposera donc pas qu'il y a eu ici une église chrétienne ou une chapelle. Par contre, il s'y trouvait, me semble-t-il, un sanctuaire gaulois ou "fanum". C'est sans doute au très grand développement de ses murs et à leur conservation relative jusqu'à notre époque que le site aura dû son nom de GOAREM AN ILIS. On ne demandera d'interprétation plus assurée de ce nom.

*

* *

Nous voici à pied d'Oeuvre désormais sur le vieux site de COZ-ILIS, à 200 mètres au Nord du VIEUX CAMP. On notera ce terme français VIEUX, qui rejoint notre breton COZ, appliqué à des bâtiments en ruines avancées.

L'expression COZ-ILIS n'est pas insolite, on va le voir. Mais une question préalable se pose ici concernant l'origine de ce nom.

COZ-ILIS se dit de terrains contenant des ruines antiques; mais il se dit aussi de certains habitats encore en usage, reconstruits même à neuf, comme à Tréfléz. Dans le cas de notre COZ-ILIS, la présence de ruines est certaine. S'agit-il de ruines gauloises ou gallo-romaines ? S'agit-il d'un village postérieur baptisé COZ-ILIS par les Bretons, et depuis longtemps en ruines ? Ce nom de COZ-ILIS, s'il s'agit d'un tel village, lui serait-il venu de ruines présentes à l'endroit, ou, tout simplement, de la proximité du site gaulois de GOAREM AN ILIS ?

Ce sont là quelques unes des questions posées par la présence d'amas de pierres sur les parcelles qui font l'angle de la N.12 et du chemin du Treuscoat. D'autres viennent à l'esprit. Depuis quand le site n'était-il plus habité ? La déchéance a été provoquée par quels événements ? Pourquoi cette convergence de routes sur ce site, inhabité durant des siècles ? Le village voisin de KERNEVEZ (la Ville-Neuve en français) a-t-il été baptisé NEVEZ (nouveau) par opposition au COSQUER (la Vieux-Ville) situé de l'autre côté du "cirque" marécageux du CUN, où la ville de Morlaix eut autrefois son hippodrome. Ou bien, dans ce cas, NEVEZ s'opposait-il à COZ de COZ-ILIS, ou plus simplement, était-ce un habitat nouvellement bâti, sans référence à un habitat

quelconque plus ancien ? C'est ainsi, en effet, que l'on s'explique des dénominations comme PARK NEVEZ ou GOAREM NEVEZ, des parcelles gagnées sur la friche ou sur les taillis.

Peut-on trouver une allusion historique dans le nom porté par le village implanté à la lisière Sud-Est des parcelles COZ-ILIS, la ferme du GUER-VEUR

.page 104

(KER-VEUR). Il peut s'agir, en effet, du "GRAND VILLAGE", MEUR suggérant anciennement la grandeur, la dignité, l'importance; c'est ainsi que l'on dit ILIS VEUR pour une cathédrale. En breton récent on n'emploie guère que le terme de BRAS (grand).

La prononciation GUER, au lieu de KER, tient à ce que dans la conversation KER précédé d'une préposition comme DA ou de l'article AR s'adoucit en GUER. On connaît ainsi GUERNEVEZ, GUERVERN.

*

* *

Seules des découvertes sur le site d'objets caractéristiques d'une époque permettraient de situer dans le temps les dernières constructions qui s'y dressèrent. La chance pourrait nous servir comme l'amphore de GOAREM AN ILIS. Mais l'attention portée sur notre COZ ILIS intervient quarante ans trop tard. C'est durant la guerre de 1939, en effet, que commença le défrichement des parties boisées des parcelles COZ-ILIS, sous la direction de la famille Bourlès, alors à GUERNEVEZ.

Le bois était alors une denrée précieuse qui faisait défaut sur la côte dénudée. Des paysans de la région de St Pol, des "pagan", comme on le dit ici, firent condition de défricher ces taillis pour le bois à feu qu'ils en tireraient. De ces terrains ils arrachèrent des monceaux de pierres, dont une grande part fut acquise par la commune pour empiercer les chemins tel celui de MANER COZ.

Les terres de COZ-ILIS sont argileuses, humides, nullement rocailleuses. Les pierres de l'espèce quartzitique, comme à Goarem an Ilis, y avaient servi à des constructions, depuis longtemps éboulées. Les taillis de toutes essences s'accommodent fort bien de tels soubassements, les racines s'insinuant aisément dans les interstices. C'est ainsi, par exemple, que sur GOAREM AN ILIS, le long du talus Nord se développe un taillis de chêne fort vigoureux, dont les racines ont élu domicile dans un ensemble de grands tas de pierres, accumulés là on ne sait pourquoi.

Toutes les pierres éparses dans cette zone proviennent, apparemment, de la carrière creusée dans les flancs de GOAREM AN ILIS, largement comblée de déblais. Au sentiment de Monsieur Pierre Bourlès, on a retiré des taillis de COZ ILIS, au moins 500 mètres cubes de pierres. C'est surtout au long du chemin du Treuscoat que les amoncellements étaient importants; 140 mètres cubes auraient été employés sur les chemins de Tréoudal, en Saint Martin. Ceux qui ramassèrent les pierres se rendaient bien compte qu'elles avaient appartenu à des murs, éboulés.

L'objectif du défrichement était la mise en pâture des taillis; les pierres en furent donc extirpées avec quelque soin. Il est donc impossible de retrouver les structures des habitats de COZ-ILIS et de se faire une idée, même vague, de l'âge et de la fonction de ce village.

L'étude entreprise ici sur le vieux Pleyber demandera plusieurs mois, au cours desquels des trouvailles peuvent être faites. Pour l'instant, je ne dispose que d'un d'un petit objet en porphyre rouge, dont la forme octogonale fait penser à une tour fortifiée. Cette pièce énigmatique a été trouvée dans une autre garenne au Sud-Ouest du carrefour du Treuscoat.

*

* *

Dans le prochain numéro, on essaiera de faire quelque lumière sur le nom même de COZ-ILIS, en évoquant ce que l'on sait d'autres sites bretons du même nom. Et on commencera le 2ème chapitre sur les routes anciennes de Pleyber-Christ;

.page 105

il se trouve, en effet, que le terroir de COZ-ILIS est à un carrefour de plusieurs routes. D'autre part, le bourg actuel de Pleyber est, semble-t-il, à l'écart des plus vieilles routes. Du coup est posée la question de l'âge du bourg.

*

* *

La détermination de l'âge du village de COZ-ILIS et de sa dernière occupation nous échappera peut-être toujours, puisque, on l'a vu, les pierres de ses ruines ont été éparpillées sur les chemins rénovés du pays. Mais il ne faut pas écarter l'éventualité de trouvailles, d'objets ou de matériaux sur le site, ou sur les terres voisines. De telles découvertes, que l'on se plait à espérer, orienteraient peut-être la recherche vers des époques plus proches de nous, que celle à laquelle, suivant les archéologues, le toponyme breton (ou nom de lieu) COZ-ILIS nous reporte. On dit couramment en effet, que ce nom de COZ-ILIS fut donné par les Bretons émigrants du 6ème siècle à des établissements qu'ils trouvèrent en ruines, gallo-romaines en général.

En proposant quelques considérations sur les toponymes bretons relatifs à d'anciens habitats gallo-romains, je souhaite que les lecteurs ne s'empressent pas d'en faire l'application à notre COZ-ILIS. Le nom, aussi précieux qu'il soit, ne peut être une preuve irréfutable de la date; il ne peut fournir qu'une présomption. Là dessus je fais confiance à l'esprit du cru : MATE SSE ! PEUT-ETRE !

C'est dire que le chapitre premier sur le COZ-ILIS de Pleyber restera sans conclusion ferme, jusqu'à plus ample informé, qui ne peut survenir que du fait de trouvailles sur le terrain ou de documents écrits.

*

* *

Les lieux-dits COZ-ILIS, encore habités en 1950, ont été répertoriés entre 1952 et 1954. Leur liste a été publiée à cette époque en même temps que celle de tous les noms des hameaux de Bretagne. A ces lieux-dits habités en 1950, il faut ajouter les sites du même nom, depuis longtemps inhabités et dont le souvenir n'est conservé que par le premier cadastre (début du 19ème siècle) ou par des titres de propriété plus anciens. Le COZ ILIS de Pleyber a été découvert, on le sait, grâce au cadastre de 1837. Il est raisonnable de supposer qu'il y a d'autres COZ ILIS, conservés dans les vieux cadastres de Bretagne. Outre ceux du Morbihan dont il sera question plus bas, en voici un autre, plus proche que j'ai découvert dans l'étude fort documentée de Monsieur Yves MIOSSEC sur son pays de GUICLAN, anciennement PLOULAN. Il y a aussi dans cette paroisse une GOAREM COZ ILIS.

Dans cet ouvrage (p.46-48), l'auteur évoque certaines dispositions de guet prises par VAUBAN en 1694 entre la baie de Morlaix et le port de Brest. On craignait, en effet, une attaque imminente de ce port de guerre par les forces anglaises. Pour parer à l'éventualité d'un débarquement de troupes anglaises dans la baie de Morlaix, qui auraient eu pour objectif d'investir Brest à l'Est, et au Nord, Vauban avait envisagé, non seulement de fortifier la côte mais d'établir une chaîne de signalisation entre la pointe de Carantec et le port militaire de Brest.

Le premier poste de guet était établi dans la galerie du clocher de Taulé (le vieux clocher toujours en place).

Des guetteurs en permanence, de là-haut, surveillaient la mer. En cas de danger, de jour comme de nuit, ils devaient allumer un feu et l'entretenir une heure durant sur la galerie; le feu éteint, ils avaient à tirer trois coups de fusil successifs à blanc. Une heure plus tard les guetteurs devaient allumer un 2ème feu et l'entretenir

.page 106

pendant deux heures cette fois; le feu éteint, ils devaient tirer deux coups de fusil à blanc. Et ainsi de suite jusqu'à la nuit et tout au long de celle-ci.

Le premier relai fut établi dans la paroisse de Guiclan, sur la butte de COZ ILIS, au bord de la route Morlaix - Plouvorn. Vauban y fit édifier un tertre où les miliciens de Guiclan furent chargés de la même mission de guet que ceux de Taulé et suivant le même procédé de signalisation. Le poste communiquait optiquement et par coups de fusil avec le guet installé sur la galerie du clocher de Plouvorn, lequel transmettait au clocher très voisin de Lambader. J'ignore la suite de la chaîne vers Brest.

Ce dispositif de sécurité n'eut pas à intervenir. Le 18 juin 1694, les Anglo-Hollandais tentèrent un débarquement à Camaret; il tourna, pour eux en désastre.

*

* *

Les fortifications de la côte ne furent point interrompues : le "danger anglais" était permanent. C'est ainsi que le fort de Bloscon à Roscoff ne sera en ordre de marche qu'au début de 1695. Un ami parisien vient de me procurer au château de Vincennes - archives des fortifications - les plans de ce fort et la lettre d'envoi de ceux-ci. Je donne la primeur de ce document aux lecteurs du Bulletin, en respectant l'orthographe et la ponctuation. On se souviendra que le château du Taureau fut bâti en 1542 par les gens de Morlaix.

"Monsieur, Poictevin le jeune
de la Renaudière
30.9bre (Novembre) 1694

Je me donne l'honneur de vous envoyer cy inclu les plan, et profils, du fort de Roscov, que jay levé le 6 Octobre dernier, par ordre de Monsieur de Vauban, quil la corrigé le 15e (15 Octobre). je le fait construire de gazon, par ses ordres, il ma fait ausy l'honneur, de me donner la conduite, de toutes les batteries de l'isle de Bas, Et retranchements qu'il a ordonné de faire, depuis Roscov, jusqu'à Pinpoul, esvesché de Léon, Et depuis Morlais, jusqu'à la rivière de Lanion, Esvesché de tréguier. Il y a environ six lieuxe de retranchements de faits, l'on continue, a y travailler, le fort sera parachevé dans un mois, plusieurs habitans, de St Paul et Roscov, onts promis, a Monsieur de Trotragan, de (le) gouverneur de ses villes. Et Isle de Bas, de faire un fond, entreux, pour acheter les bois du pont levis, Et les palisades, sur le menoir, que jay donné, jay fait faire ausy cette anné le pavé de six ambrassures de la baterie basse du chau (chateau) du taureau toutes les réparations des couvertures, Et de la citerne, je feray le toizé (nous disons le métré) de ses ouvrages dès que jauray fermé le fort de Roscv - Je vous suplie très humblement Monsieur, davoir la bonté de me faire toucher, quelques mois de mes apointements, pour pouvoir subsister, estant réduit dans la dernière nécessité, nayant touché cette anné, que 250 livres, lorsque Monsieur de Vauban mordonna à St Malo, de lever le plan de St Servan Et les environs,

je suis d'un profond respect,
Monsieur

Vostre tres humble
Et tres obéissant
Serviteur

Roscov le 30e Novembre 1694

Poictevin le jeune
de la Renaudière".

.page 107

*

* *

La méthode de publication de ce bulletin oblige à mettre dans le texte lui-même des notes que les livres placent au bas des pages ou rejettent à la fin de l'ouvrage. Les lecteurs, on l'espère, sauront retrouver le fil par delà les digressions.

*

* *

Monsieur Miossec est parvenu à situer de façon précise le poste de guet COZ-ILIS. Le tertre édifié sous les ordres de Vauban, connu sous le nom de TI-DOUAR (Maison de terre) est encore visible. Il est situé au bord immédiat nord de la route de Morlaix à Plouvorn, à 100 mètres du carrefour de la CROIX-NEUVE vers Plouvorn, en un carrefour où passait autrefois la route de Guiclan à Penzé, par le village de Saint-Draff, au nom étrange, tout comme celui de Saint Ster en Sainte Sève; on reviendra un jour sur ces deux noms. La route actuelle de Guiclan à Penzé est apparemment de la première moitié du 19ème siècle. Le nom de CROAS-RUZ, donné parfois au carrefour habité, devait être le nom de l'ancien carrefour, là où fut édifié le TI-DOUAR de Vauban ? Ce nom de CROIX ROUGE est associé aux chemins parcourus durant le moyen-âge, dont certains étaient des voies romaines ou gallo-romaines.

La voie de Morlaix à Plouvorn se prolongeait vers un lieu que Le Guennec appelait Tolente; mon propos n'est pas d'identifier ce PENN-AN-HENT, ce point d'arrivée de la route; je veux signaler seulement que cette voie est considérée comme étant romaine. Or c'est exactement le vieux carrefour CROAS-RUZ, puis TI-DOUAR qui conserve le toponyme COZ-ILIS non seulement sous la forme de BUTTER de COZ ILIS, retenue dans le document de Vauban, mais aussi dans le nom d'une parcelle, GOAREM AN ILIS, à l'angle sud-est des deux routes. Monsieur Miossec en a trouvé l'attestation dans les archives de la famille de la Monneraye.

Aucune fouille n'ayant été faite sur ces terrains, on en est réduit à enregistrer seulement le toponyme. On retiendra cependant, comme un indice précieux, la proximité immédiate d'une voie romaine et la présence d'un carrefour. Il pourrait être intéressant d'avoir la distance exacte entre ce vieux COZ ILIS et le carrefour important de CROAS AR BORN, vers Plouvorn; ce nom fait songer, en effet, à une borne romaine, dite milliaire. La distance du vieux CROAS RUZ à CROAS AR BORN est de 4 km environ.

*

* *

Au CONGRES ARCHEOLOGIQUE de France tenu à Vannes en 1881, l'abbé Mary fit une communication sur deux séries de parcelles GOH-ILIS situées en la commune de Ploemel (Morbihan). L'une des parcelles cadastrées section H, N° 940 avait livré de nombreux indices, tuiles, poteries, fragments d'amphores, d'époque gallo-romaine. A deux cent mètres de là, on voyait encore une fontaine dénommée FETAN GOH FILIUS, auprès de laquelle l'abbé Mary avait trouvé un fragment d'amphore rouge.

A 1 km de ce premier GOH-ILIS, deux parcelles E 135 et E 138 portent le même nom. L'auteur y a trouvé des traces de constructions gallo-romaines. Ces "vieilles églises" étaient-elles de primitives chapelles chrétiennes ou des temples païens gallo-romains ? L'abbé Mary se posait la question; il penchait vers l'hypothèse chrétienne.

.page 108

Dans la nomenclature des lieux-dits habités du Morbihan, je n'ai relevé qu'un seul GOH-ILIS, à Plaudren, au Nord de Vannes (15 km). Il faut lui joindre sans doute le village GO-ELIS de Trefflean, près de Vannes aussi.

Des recherches récentes sur le terrain, mieux conduites qu'au 19ème siècle, ont révélé la présence de temples païens sur les sites

.page 110

COZ-ILIS du Morbihan, en particulier, m'assure Monsieur Sanquer, Directeur des Antiquités Historiques.

*

* *

Ma documentation sur les COZ ILIS des Côtes du Nord se réduit à la nomenclature des lieux-dits habités en 1950.

On y trouve un GOZ ILIS dans la commune de Coatarscon (région de Lannion), un COZ ILIS à Paule (non loin de Carhaix) et un GOZ-HILLIS à Pleudaniel (région de Lannion).

Le lecteur non bretonnant sera étonné par la fantaisie apparente de l'orthographe des noms de lieux bretons. En réalité ces variations répondent à une exigence de la langue, à un besoin de la gorge. Les dictionnaires écrivent l'adjectif COZ (KOZ) - vieux sous cette seule forme; mais, d'instinct, le bretonnant effectue la mutation du C (K) en G ou en C'H (H aspiré aujourd'hui) suivant les circonstances grammaticales. Ainsi avec un substantif féminin, comme KER (écrit autrefois aussi QUER) on dit KER GOZ; la forme de GOZ-QUER s'emploie après l'article AR (le, la). Par exemple les bâtiments modernes, partiellement en ruines, implantés au centre des prairies du COSQUER, en St Martin, à la limite de Pleyber, portent le nom de MANER YUN AR GOSQUER, le "manoir du marais (Yun) du COSQUER". Par contre, avec un nom masculin comme TI (maison, écrit autrefois TY) on dit TI-COZ, mais COZ TI se prononce après l'article, par exemple indéfini EUR (un, une) EUR C'HOZ-TI. Cette expression désigne une maison à l'état de masure, en ruines.

Le mot vague TRA (chose) n'a pas un genre bien défini, il est masculin dans l'expression EUR C'HOZ TRA - une vieille chose (outil, linge, meuble... sans valeur aux yeux de celui qui parle).

Le mot ILIS (église) étant féminin en breton, la forme courante GOZ-ILIS témoigne de son emploi avec l'article AR.

Ces remarques sur la mutation du C de COZ dans les mots composés où COZ fait office de préfixe instituent aussi un rapprochement entre divers termes dont on peut tirer parti pour l'intelligence de celui de COZ-ILIS.

*

* *

Dans le FINISTERE, d'après mon relevé, on ne trouve à citer en 1950 que 4 habitats du nom de COZ ILIS.

Je ne connais pas celui de Bannalec, écrit GOZ-ILIS. Le COZ ILIS de Locmaria-Berrien, connu des autochtones sous le nom de GWILLIS, est proche de la vieille voie, romaine sans doute, et toujours en place dans cette région, qui conduisait de CARHAIX (ou VORGIUM) à la grande cité gallo-romaine du Nord-Finistère, paroisse de St Méen, mais commune de Plounéventer. Au 19ème siècle, on donnait à cette cité, du terroir de KERILIEN, le nom d'OCCISMOR; aujourd'hui on avance le nom de VORGANIUM.

Ici, sur de vastes étendues, affleurent en abondance, dès qu'on laboure, débris de tuiles romaines, de poteries diverses, de verre...

Les deux autres COZ-ILIS du Finistère sont à TREFLEZ sur le même terroir. L'un d'eux, COZ-ILIS VIAN (le petit COZ-ILIS) est désormais en ruines.

.page 109

L'autre, COZ-ILIS, le domine quelque peu. Dans le pays on prononce GOZ-ILIS. Les villages en question sont sur la pente vallonnée nord-ouest d'un coteau élevé. A GOZ-ILIS VIAN sur un petit plateau, se voit toujours un enclos dans lequel j'ai observé sur le bord nord un espace surélevé de forme rectangulaire. Dans la partie sud de cet enclos on aperçoit une grande dalle inclinée au milieu de quelques pierres debout; on songerait à une allée couverte.

Les gens du pays voient dans ce nom de GOZ-ILIS une preuve de la présence en ce lieu de la primitive église. L'ouvrage de COUFFON et LE BARS, le "REPERTOIRE DES EGLISES..." s'est fait l'écho de ce sentiment : "Fontaine de dévotion à GOZ-ILIS, à deux kilomètres du bourg et à l'emplacement de la primitive église. Elle est ornée d'une statue de "Sainte Ediltrude". En breton AR ZANTEZ, "la Sainte" patronne se dit "Santez Ventroc"; on traduirait aujourd'hui, paraît-il, Sainte AUDREY.

Il y a en effet au bord de la garenne décrite précédemment, vers le sud, un petit vallon dans laquelle est édifiée une fontaine monumentale, restaurée visiblement à l'époque moderne. Le couronnement des murs est de même facture que celui des murs de l'enclos paroissial de Tréfléz.

Il faudrait d'autres arguments que le nom de GOZ-ILIS et la présence actuelle d'une fontaine pour admettre la présence sur ce site de la primitive église de TREFLEZ. L'emploi de l'adjectif COZ devant ILIS fait de GOZ-ILIS un terme ancien, peut-être des débuts de la christianisation (5ème, 6ème s.), plus vieux nettement que la forme ILIS-GOZ où COZ fait suite au nom. On peut illustrer par un exemple cette remarque grammaticale.

A partir de 1677 environ (selon Buffon) les côtes du Léon furent largement ensablées par les vents (sable éolien); ainsi à Santec, Tréfléz (Keremma). Sur la commune de Plouguerneau ce cataclysme fit disparaître en 1728 l'église paroissiale de TREMENECH. On en gardait le souvenir dans le nom d'un chemin STREAT AN ILIS (petit chemin de l'église). On parlait aussi de AN ILIS-GOZ, la vieille église. De récents travaux agraires ou de voirie ont attiré à nouveau l'attention sur cette église ensablée.

*

* *

Cette longue excursion aux divers COS-ILIS de Bretagne tendait à discerner des caractères communs à ces sites qui ont pu conduire à leur donner la même dénomination; c'était, du même coup, tenter d'en proposer une étymologie, pour en faire l'application à notre COZ ILIS de Pleyber.

Les fouilles réalisées dans le Morbihan ont établi, selon Monsieur Sanquer, la présence de temples païens et pas seulement des habitats gallo-romains sur les sites de COZ ILIS.

A Guiclan et à Pleyber, comme à Locmaria-Berrien, les terroirs COZ ILIS sont en bordure des voies romaines.

Sur les parcelles COZ ILIS de Pleyber, on n'a pas trouvé, à ma connaissance, le moindre débris de tuile romaine. Or l'importance du volume des pierres qui en furent enlevées laisse supposer qu'il y eut là un grand village; s'il s'était agi d'habitats gallo-romains, on eut trouvé éparpillés dans toute la zone des débris de tuiles et poteries.

A Pleyber, le nom de COZ ILIS doit probablement son origine à la proximité (200 mètres) de l'établissement gaulois de GOAREM AN ILIS (garenne de l'église). D'autre part, comme je l'ai écrit, la partie orientale de l'enceinte pourrait être un lieu sacré gaulois avec son petit temple, relevé en plan par l'abbé Calvez en 1913 et dont on pourrait discerner encore aujourd'hui le contour. Ainsi, les conditions archéologiques à Pleyber seraient analogues à celles rencontrées dans les COZ ILIS du Morbihan, à savoir, la proximité d'un temple païen.

Ces observations suffisent à rendre raison, avec une sérieuse probabilité du terme chrétien ILIS (église) utilisé dans le toponyme. Le qualificatif COZ suggérerait, quant à lui, l'état de ruines où se trouvait l'édifice religieux à l'époque ancienne où la dénomination de

.page 110

COZ ILIS fut choisie pour le terroir.

On ne pourrait pas se prévaloir, en tout cas, du seul nom de COZ ILIS pour émettre l'hypothèse de la présence d'un édifice chrétien de culte, église ou chapelle. Pour établir l'existence d'un tel monument il faudrait des preuves d'une autre nature qu'un simple nom de lieu, par exemple, des découvertes sur le terrain ou des attestations sur d'anciens parchemins. Aucun commencement de preuve n'a été apporté pour l'instant, en faveur d'une telle hypothèse.

D'ailleurs s'il était établi, un jour, qu'il y ait eu quelque part dans ce coin une église, il ne serait pas démontré, de ce seul fait, que le nom de COZ ILIS en provienne.

*

* *

La thèse courante est que les toponymes bretons commençant par COZ auraient été attribués, du moins les plus anciens d'entre eux, par les BRETONS de BRETAGNE (la grande) qui émigrèrent chez nous en ARMORIQUE. Cette émigration, en provenance du pays de Galles, provoquée par des invasions du pays, se serait produite dans la première moitié du 6ème siècle, selon des historiens sérieux; ainsi, dans l'HISTOIRE de la BRETAGNE sous la direction de Jean Delumeau, 1969. La première fois qu'apparaît, appliqué à une partie de l'Armorique, le nom de BRITANIA, c'est dans la seconde moitié du 6ème siècle sous la plume de GREGOIRE DE TOURS.

Pour expliquer l'attribution du terme chrétien "église", ILIS, en breton, à des temples païens on dit parfois que les émigrants bretons, qui étaient chrétiens, ont pris ces monuments en ruines pour d'anciens édifices chrétiens. D'autres disent que l'épithète COZ devant ILIS exprimerait le sentiment de mépris que ressentaient ces chrétiens pour des ruines considérées par eux comme païennes, tout comme aujourd'hui COZ-TI (vieille maison) ou COZ-TRA (vieille chose) peuvent exprimer de la répugnance pour tout ce qui est vieilleries encombrantes, sans utilité, dépassées; du coup, le nom de COZ ILIS pour un village aurait été initialement malsonnant. Faudrait-il, sur cette lancée, trouver une nuance de mépris dans le nom de COSQUER porté par 318 villages du pays bretonnant à quoi l'on ajouterait AU GUSQUER ? Il y aurait là quelque excès, comme de faire remonter tous ces COSQUER à des ruines gallo-romaines.

*

* *

Il est difficile, on le voit, de faire la clarté sur ces anciens toponymes. Aussi le lecteur est-il engagé à nuancer lui-même son sentiment de quelques MATESSE ou PEUT ETRE.

L'étude qui suit maintenant, sur les anciennes routes de PLEYBER, est dictée avant tout par le désir de comprendre le lien qui unit COZ ILIS à un carrefour important de ces routes, par le désir aussi de donner un âge approximatif de notre bourg actuel en observant sa situation au sein de notre vieux réseau routier, largement visible encore en ce début de 1979.

.page 111

Les vieux chemins autour de Morlaix

.page 112

LA CARTE DE L'ANCIENNE VOIE DE QUIMPER A ST POL

Cette carte est la reproduction de celle qui a paru en 1922 dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE DU FINISTÈRE. Elle fut dessinée par Louis LE GUENNEC.

Ce document illustre le chapitre II sur les VOIES ANCIENNES de Pleyber; il y sera commenté et rectifié.

.page 113

COZ-LIS

CHAPITRE II

LES VOIES ANCIENNES DE PLEYBER

Au moment d'entreprendre cette étude sur NOS VIEILLES ROUTES, j'aimerais évoquer quelques sentiments et souvenirs que j'en ai gardés et dans lesquels beaucoup d'entre nous vont se retrouver avec joie. Les routes nous furent familières à l'égal de nos maisons.

Nos pays de l'intérieur des terres conservent encore un très vaste réseau de voies anciennes désaffectées pour une bonne part. Seuls les empruntent les tracteurs et les randonneurs. L'automobiliste qui s'y engage, se fiant aux ornières des tracteurs, risque l'aventure, comme il m'est arrivé. Jusqu'à présent, je me suis sorti de ces mauvaises passes, sans avoir eu la honte de chercher du secours dans les fermes écartées. Il suffit d'emporter le matériel du PETIT EMBOURBE, une pioche, une pelle, un sécateur et plus précieuse encore, si l'on est seul et sous la pluie, une large réserve de bonne humeur. Ma meilleure aventure, qui justifie de telles dispositions, m'est survenue un dimanche pluvieux de Février en pleine montagne, sur la vieille route qui va de Berrien au Relec, partant de CROAS-SPERNEN, (la croix de l'aubépin, aujourd'hui cassée) et passant par Lesmenez; je n'étais point tout à fait seul là-haut sur le col. De paisibles bovins de race charolaise, que je prenais de loin pour des plaques de neige, meuglaient d'aise d'une présence humaine.

*

* *

Enfant, les chemins creux, la nuit, me faisaient peur, sans même que l'on y entende ululer un hibou. Mais aucune fois, je ne me suis dérobé lorsqu'il me fallait rejoindre, seul, par des routes désertes, l'une ou l'autre de mes grands-mères, à une bonne demi-heure de marche, ou bien de chez elles, revenir à la maison. Quand la peur montait, je sifflais, je précipitais mon pas et retrouvais coeur à entendre le bruit de mes sabots tout-bois, mes "boutou-kerné".

On m'avait enseigné, comme aux autres enfants, la peur des salamandres, ORD, en breton du pays, SOURD en d'autres terroirs bretons et même en français. Ces batraciens noirs et or abondaient dans le SORD, en breton du pays, SOURD en d'autres terroirs bretons et même en français. Ces batraciens noirs et or abondaient dans le chemin profond bordé de ruisselets que j'empruntais chaque soir, après la classe, pour aller chercher à 1 kilomètre au bas du coteau, nos deux litres quotidiens de lait écrémé. On disait tellement de mal de ces pauvres bêtes que nous pensions faire Oeuvre de salut public en les écrasant rageusement sous nos sabots.

Une autre bestiole, de jour, elle aussi, et qui voltigeait le long du chemin à la belle saison, longtemps m'effraya par le seule vertu de son nom breton, la libellule, NADOZ - AER. Je comprenais "aiguille-serpent" et la seule évocation du reptile me donnait le frisson à chaque fois qu'une de ces "demoiselles" tentait d'atterrir sur mon visage. Je la chassais violemment jusqu'au jour où je découvris, ce qui ne tarda, que cet insecte ne piquait pas. Je pris dès lors le plaisir à suivre les évolutions si balancées de la "flèche des airs", comme il me plaît de traduire aujourd'hui ce nom qui me fit peur un instant. Mon erreur d'enfant sur ce point de la langue n'avait rien de désobligeant si ce n'est pour l'élégante libellule.

Je connaissais un terroir de la côte au breton vigoureux, où le terme AER, normalement "serpent" a breton HER, héritier, apparemment d'origine latine, et l'autre français HERE, homme de condition misérable, en breton KAEZ. Un vieil ami SAIK, François, à l'époque de la

.page 114

dernière pénurie, s'était rendu à Plouvorchiner un peu de beurre dans une ferme de sa connaissance. La ma"tresse de maison venait d'avoir un garçon. Notre SAIK, nullement gêné de son personnage, lança à l'adresse de la maman, encore alitée : "Comment va AN AER ?" Ce qui à Plouvorn ne pouvait s'entendre que ainsi : "Comment va la vipère ?" Notre SAIK avait l'habitude

d'employer ce mot pour désigner un petit garçon. Il sentait bien l'incongruité de son expression, mais il n'avait pas su lui rendre son sens et du coup, corriger sa prononciation : AN HER, l'héritier.

Le même SAIK, marchand d'oignons en Angleterre, réservait le samedi, comme ses collègues, au porte-à-porte des maisons ouvrières. Ce jour là, ils parlaient aux AERED; le mot, ils ne savaient pourquoi, ne suggérait à leur esprit que l'image de la vipère. Sans pouvoir rendre compte de leur expression, ils faisaient en réalité la tournée des HERES, des ouvriers, qui, la veille, avaient touché leur salaire.

L'on ne fut jamais tendre, dans le passé, pour les vagabonds, les chemineaux, les mendiants et kes hères; à tort souvent, on leur prêtait de noirs sentiments; aux époques de peste, du milieu du 14ème siècle au 18ème siècle, on voyait en eux, de surcoit, les colporteurs de ce mal implacable. Les futs écotés (avec des amorces de branches) de nos vieilles croix de pierre rappelleraient, selon les historiens, l'une ou l'autre de ces épidémies, alors fréquentes. De telles croix portent parfois le nom de CROAS ar VOSSEN ou CROIX de PESTE.

Dans le dictionnaire breton, le CATHOLICON (1464), BOCENN est traduit par "Boce, Epydimie". Il s'agit du bubon de la peste. Il semble bien que les porteurs de la peste furent les PUCES.

Jamais nos mères ne nous eussent laissé prendre la route seuls dans la nuit si quelque hère eut, à leur connaissance, rodé dans le pays.

*

* *

Si l'on nous enseigna la peur des mauvaises rencontres, on nous laissa le soin de nos propres émerveillements. Les routes, au gré des saisons, variaient leurs parures et leurs senteurs. Lorsque le soleil consentait à paraître, la nature se mettait en fête, et s'organisait en spectacle, imprégnant doucement nos esprits et nos coeurs d'images et de sensations qui nous feront cortège jusqu'à la fin. Nous sommes d'avant le cinéma et ne nous en plaignons pas.

La fin de l'été apportait aux enfants un bonheur singulier, la cueillette des NOISETTES au long des chemins. Ces fruits, dorés au soleil, soigneusement triés pour en écarter tous ceux qui étaient véreux, s'accumulaient en réserve pour les heures de gourmandise. Nous les disputions, sans trop le savoir, aux écureuils et à certains petits oiseaux au bec dur, dont le nom ne m'est pas monté à l'esprit. Je confesse, à ce propos, un larcin que je commis, adolescent, aux dépens de l'un de ces volatiles. Mon attention avait été attirée par le bruit si caractéristique des oiseaux piqueurs de bois. J'aperçus un de ceux-ci, tout petit, qui s'évertuait à piquer la traverse haute d'une barrière de bois. Je voulus aller voir; ma surprise fut grande de découvrir une noisette déposée par l'oiseau dans le creux d'un montant. J'aurais dû rester là, bouche-bée d'admiration pour le génie technique de ce petit animal; mais l'idée me vint de vérifier la qualité de son choix et je brisai la coque : la noisette était "pleine", je la mangeai. L'instinct, chez l'animal, est plus sûr que la raison, chez l'homme.

Le noisetier, "coudre ou coudrier", en français, et KELVEZ, en breton, nous fournissait aussi de beaux bâtons bien droits qui faisaient de bonnes perches à petits pois. J'ai appris, plus tard, que les CELTES portaient un intérêt très particulier à cet arbuste. Mais il m'a fallu arriver à Pleyber-Christ, pays de Coudraies, pour apprendre, auprès des boulangers, la fonction primordiale des taillis de noisetiers

.page 115

dans la chauffe des fours à pain. Les fagots de ce bois étaient payés, semble-t-il, au même prix que ceux de chêne, supérieurs sans doute calorifiquement, mais moins compacts et dégradant l'enduit des fours par leurs branchages hirsutes. Par contre, les fagots de genêt étaient payés à la moitié de ce prix. On s'expliquera ainsi la présence de taillis de noisetiers autour du moulin de Kermorin, où, comme en tant d'autres, on moulait le grain et l'on cuisait le pain.

*

* *

Nous ne prêtions guère attention aux FOUGERES des chemins. Leur port superbe ne pouvait nous faire oublier qu'elles étaient par trop communes et sans autre usage que de litière. Nulle part je n'en ai vu d'aussi hautes qu'à Pleyber, sur une portion désaffectée d'un très vieux et très large chemin, non loin de Kerjézéquel. Cette fougeraie, RADENEG, en breton, est une véritable futaie, dont les plants atteignent deux mètres, me dépassant la tête.

Au 15ème siècle, toutes les plantes et nos pays avaient encore leur nom breton dit "singulatif"; un pommier se disait EUN AVALLLEN et me siècle, toutes les plantes et nos pays avaient encore leur nom breton dit "singulatif"; un pommier se disait EUN AVALLLEN et non pas UN ARBRE A POMMES ou EUR VEZENN AVALOU. Cette forme singulative est peu employée de nos jours, mais on la trouve conservée parfois dans des noms de lieux. Ainsi CROAS-SPERNEN, noté plus haut, ainsi le MILIN SPERNEN que nous retrouverons bientôt, lorsque nous descendrons à Morlaix par le chemin du moyen-âge. Ce moulin a laissé son nom de SPERNEN, l'AUBEPIN, à l'un des bâtiments hospitaliers de Morlaix, sur la rivedroite du Queffleut.

La notice consacrée à RADENENN dans la première édition du CATHOLICON, imprimée à Tréguier en 1499, m'avait fort surpris par son allusion à l'emploi de la fougère dans la fabrication du verre, écrit ici "voirre". "RADENENN, fougère de quoy on fait le voirre - en latin, silix...". Le verre, on le sait, est à base de silice (sable); par ailleurs, la fougère se dit filix en latin. J'ai donc pensé et écrit que l'auteur avait glissé de filix à silix entraînant la référence au "verre".

Je faisais erreur, moi aussi. Outre des silices (sables), la fabrication du verre, requiert, en effet, des alcalins (potasse ou soude), ce que les anciens trouvaient sous forme de carbonates dans les cendres végétales. J'emprunte les précisions qui suivent au numéro 26 des DOSSIERS de l'ARCHEOLOGIE (Janvier 1978) tout entier consacré au sujet "Découvrir et sauver les VITRAUX".

Les alcalins faisaient fonction de fondants. Dans l'antiquité (Egypte, Rome) on utilisait les cendres de plantes marines ou du désert; la verrerie ancienne fut sodique. Les vitraux du moyen-âge utilisèrent du verre à fondant potassique, obtenu à partir de cendres des végétaux terrestres, en particulier hêtres et fougères.

Les auteurs de l'étude citent un moine allemand du 12ème siècle, Théophile, qui donne le dosage de la composition; mais les proportions sont inversées p.28 et 104. Je retiendrai le dosage de la page 28 en accord avec la citation de Marcel Aubert dans son livre LE VITRAIL EN FRANCE (1946) : deux parties de cendre de hêtre (ou de fougères) pour une partie de sable de rivière soigneusement lavé. Les substances soigneusement broyées étaient déposées dans des pots de terre réfractaire que l'on introduisait dans un four de cuisson au dessus d'un feu de bois très vif. La fusion se produisait entre 1200° et 1500°.

L'auteur du CATHOLICON, Jehan LAGADEC, avait donc bien raison d'associer la fougère à la fabrication du verre. La bourde de sa notice est à attribuer probablement aux éditeurs de l'ouvrage qui ont lu silix là où l'auteur avait dû écrire filix. la confusion de s et f était aisée dans l'écriture ancienne, même imprimée.

Qui sait, un jour, si on n'en viendra pas, comme j'en donne ici l'exemple, à faire notre lessive à la cendre de fougères ?

.page 116

*

* *

Mais nos vieux chemins, si pittoresques qu'ils fussent en ce pays de bocage, ne furent pas conçus ni réalisés à grand peine par les CORVEES humains pour le plaisir de promeneurs désœuvrés. Ils répondaient aux nécessités de la vie dans les temps où ils furent creusés : chemins de ferme, chemins de moulin, routes convergeant vers les bourgs, voies commerciales, reliant aux métropoles anciennes, ainsi Morlaix, pour notre région. Devenus souvent inutiles aujourd'hui, parfois disparus de nos cartes, ils ont répondu à des besoins vitaux, que leur tracé et leur nom dans le premier cadastre nous permettent encore de deviner.

A besoin nouveau, routes nouvelles ! Notre époque illustre avec éclat cette constante de l'histoire. Un jour arrivera où nos immenses routes creusées et chaussées à si grands frais seront, à leur tour, supplantées par d'autres, qui seront dites "nouvelles", et s'en retourneront comme les voies anciennes, à la broussaille originelle. Les hommes d'alors dateront ces boulevards campagnards, de l'ère révolue du pétrole; les plus savants d'entre eux enseigneront aux étudiants l'art de retrouver le tracé de ces routes aux vestiges de goudron qui les revêtait.

*

* *

Comment parvenir, quant à nous, à situer dans le temps chacune des routes qui constituent le présent tissu routier de Pleyber, sans oublier les lambeaux des routes anciennes qui en ont fait la trame ?

Le premier cadastre de notre région dressé au début du 19ème siècle, en général entre 1830 et 1840, conserve le réseau ancien. La plupart des voies importantes en usage de nos jours n'y sont point portées. Cette constatation conduit à diviser cette étude en deux parties :

I - LES ROUTES POSTERIEURES AU CADASTRE

II - LES ROUTES ANTERIEURES AU CADASTRE

Je rappelle que le premier cadastre de Pleyber date de 1837.

Les routes construites depuis cette date sont aisément datables : les délibérations municipales en font état. Nous ne nous attarderons pas longuement sur cette série de routes modernes.

Des routes antérieures à 1837 une seule, la ROUTE ROYALE 12, est datée avec précision 1752-1753; mais elle ne fait qu'effleurer la paroisse de Pleyber au Nord, coupant en deux l'ancien terroir de Coatilézec. Au delà de 1752, nous sommes en pleine NUIT DES TEMPS, sauf pour la période gallo-romaine qui a été quelque peu étudiée par Le Guennec.

Les découvertes se multiplient à ce sujet. En portant le Bulletin de Février à Kéravezen, j'ai appris d'Yves Le Bihan la présence de briques sur une garenne caillouteuse qu'il cultive auprès de

Coatilézec. Nous y sommes allés ensemble et nous avons recueilli des débris de tuiles romaines, qui étaient sur le sol, mais en quantité limitée. Les prochains labours en feront certainement jaillir d'autres.

Au retour de cette cueillette je m'empressai de consulter le nom de la parcelle dans le cadastre de 1837. La trouvaille avait été faite dans la partie du iales, reliant aux métropoles anciennes, ainsi Morlaix, pour notre région. Devenus souvent inutiles aujourd'hui, parfois disparus de nos cartes, ils ont répondu à des besoins vitaux, que leur tracé et leur nom dans le premier cadastre nous permettent en corponymie confirme ainsi la présence d'un ancien village en ruines, où quelques maisons du moins étaient couvertes en tuiles. Il y eut très

.page 117

probablement un village breton COSQUER dans la parcelle 882 ou à l'angle Nord-Est de la parcelle 880. Ce terrain couvert de pierres provenant de maisons est bordé à l'ouest d'une ligne de pins majestueux.

Non loin de là, à 200 mètres peut-être, au Sud de la route COATILEZEC - KERSCO, j'ai ramassé ces jours-ci, un morceau de tuile romaine et un débris de poterie ancienne, me semble-t-il. Ici le nom de la parcelle est plus neutre : G 879, Goarem Nevez, la garenne neuve.

*

* *

Les gens de métier appellent MICROTOPONYMES les noms portés dans les cadastres par les parcelles de terre, très petites (micro) par comparaison avec les grandes unités territoriales de nos communes centrées autour des villages. On vient de mesurer, encore une fois, l'intérêt historique de ces dénominations.

En voici un autre de ces toponymes qui nous maintient, lui aussi, aux abords des voies romaines. Je viens de le repérer, ces jours-ci, dans le cadastre. Récemment le Bulletin publiait une carte de LE GUENNEC "LE CHEMIN de TRO-BREIZ entre QUIMPER et SAINT POL DE LEON"; ce document était extrait d'une étude parue sous ce titre dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère de 1922. Le texte, comme la carte, faisait état d'un gisement de tuiles à rebord observé par un Monsieur Flagelle dans un chemin creux au Nord du village de Gorrébloué (le point élevé du PLOU, du pays - niveau 211 - la butte de Kergrenn fait 220). Ce gisement ne pouvait être que vers COAT AR VOAREM (le bois de la garenne). En attendant que de nouvelles trouvailles de tuiles viennent confirmer cette observation et permettent une localisation plus précise du site gallo-romain labouré correspondant au N° 881 de la section G. Le nom en est GOAREM AR COSQUER comme celui de la parcelle contiguë vers l'Est. Trois petites contiguës au Nord portent le nom de PARC AR COSQUER. Les bretonnants auront rectifié en AR GOSQUER. La to-romain de COAT AR VOAREM, on retiendra précieusement les noms de plusieurs parcelles de ce terroir qui, à eux seuls, établissent une probabilité de la présence d'un habitat gallo-romain :

Section C

Nos 106, 107, 108, 109, 123, 125 GOAREM AR BUZUDOU

Nos 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135 PRAT AR BUZUDOU.

Ces dernières parcelles étaient des "mouchoirs de poche".

Le nom de BUZUDOU fait songer au BUIS; nous aurions ainsi une confirmation de la thèse suivant laquelle les sites BUZIT ou BOISSIERE rappelleraient la présence d'un établissement gallo-romain.

*

* *

Je ne désire pas bloquer, dès à présent, l'attention du lecteur sur un site comme COAT AR VOAREM, ou comme le vaste plateau de COAT GONVAL. Je veux seulement ne pas tarder plus à solliciter la collaboration des agriculteurs pour ce point précis de la présente recherche sur le vieux Pleyber.

Les nouvelles pâtures et les champs de maïs sont implantés assez souvent sur d'anciennes garennes caillouteuses ou sur des taillis au sol analogue. Ces pierres, quartzitiques le plus souvent ou granitiques vers le Nord, de dimensions réduites en règle générale, proviennent fréquemment de ruines. Le bulletin a déjà évoqué 5 sites de ce genre; on peut y ajouter l'étonnant établissement de Coatilézec, révélé par la photo aérienne. Dans tous ces cas, les pierres proviennent de murs détruits.

Si au cours des labours à venir, l'un ou l'autre apercevait des débris de tuiles rouges, de poterie en terre cuite ou en grès, je lui serais reconnaissant, comme je le suis à Yves Le Bihan, de nous en faire part.

.page 118

I - LES ROUTES POSTERIEURES AU CADASTRE DE 1837

Le Bulletin a évoqué assez longuement la dernière née de toutes du pays, la VOIE EXPRESS, où s'est perdu corps et biens le vieux camp de Coatilézec.

La voie LORIENT - ROSCOFF est encore en gestation dans le parcours KEROUEL - LA JUSTICE. Cette voie, historiquement la 3ème du nom en 200 ans comme on va le voir, utilisera dans la traversée des pays d'HUELGOAT et de POULLAOUEN, une voie romaine, dont on reparlera aussi dans le Bulletin, celle de Carhaix à KERILIEU en Plouneventer.

*

* *

La construction de la route N 169 dans le tracé encore en usage, route de LORIENT - ROSCOFF, avait été décidée en 1860 par décret impérial. Elle traverse notre région le long de la rivière du Queffleut. Mais le projet ne vit le jour qu'en 1875.

La commune de Plourin s'était sentie lésée par ce projet et s'y était opposée. En effet, l'ancienne route MORLAIX - HENNEBONT, devenue au 18ème siècle la Royale 169 LORIENT - ROSCOFF, empruntait la chaussée de l'antique voie romaine CARHAIX - MORLAIX, qui traverse le pays de PLOURIN du sud au nord, passant à 300 mètres à l'ouest du bourg. Les débitants de boisson craignaient de perdre une bonne partie de leur clientèle. L'assurance que la route ne serait pas désaffectée leur était d'une bien sèche consolation.

Aujourd'hui encore cette route est fort bien entretenue à l'usage des automobilistes, depuis Morlaix jusqu'aux limites Sud du Cloître. En Plourin, l'on a même eu le bon goût de laisser en place trois bornes kilométriques au moins. Chacune porte un numéro gravé profondément dans la

Pierre, qui va croissant en direction de Morlaix, 45, 46, 47. Le départ du kilométrage se prenait donc de Carhaix.

Deux tronçons de cette Royale 169 ne sont accessibles qu'à des voitures éprouvées par l'âge, de celles qu'on n'oserait prendre pour la conduite de la mariée à l'église. Le tronçon le plus proche de Pleyber traverse le site sauvage des ROCHERS DU CRAGOU, entre LE CLOITRE et SCRIGNAC - BERRIEN.

*

* *

Durant trente ans, l'attente de cette nouvelle route du Queffleut, qui désenclaverait tout l'est de la commune, cet espoir guida la municipalité dans la mise au point d'un nouveau système routier vicinal, prenant appui à l'est sur cette grand'route à venir. Nous allons suivre cette aventure routière et essayer d'en faire apparaître l'urgence singulière.

Avant que ne soit né le FINISTÈRE, département issu de la Révolution, la ville de QUIMPER n'offrait guère d'intérêt pour les populations du diocèse du LEON et de la partie du diocèse de TREGUIER qui furent intégrées d'office dans la nouvelle circonscription territoriale. Le choix de QUIMPER comme premier CHEF LIEU du département et siège de la Préfecture, tout comme du nouvel Evêché, rendait

.page 119

nécessaire l'aménagement des voies y conduisant de tout le pays. Ainsi naquit le tracé que nous pratiquons encore aujourd'hui QUIMPER - MORLAIX, la N. 785 de nos cartes actuelles. Cette route, qui traversait le bourg de Pleyber du sud au nord, joua un rôle moteur d'entraînement pour la vie économique de notre commune et l'amélioration de son réseau routier interne, dit VICINAL. On reviendra bientôt à cette N. 785 comme à la N. 12; celle-ci est de 1845, l'autre de 1844.

La mise en service de la nouvelle voie départementale 13 (baptisée plus tard N. 785) Quimper - Morlaix, si riche qu'elle fût de promesses pour Pleyber, laissait à l'écart de ses bienfaits toute la partie est de la commune, la vallée du Queffleut avec ses moulins à papier ainsi que le grand plateau qui est enserré par cette vallée du Queffleut et la vallée de la rivière du Pont-Glas. On pouvait même craindre que le déclassement de l'ancienne départementale 13, Quimper - Morlaix par Plounéour, le bourg de Pleyber et Lesquiffiou, n'introduisit une difficulté supplémentaire pour les charrois des papiers de LA LANDE. On doit se représenter que la vieille départementale 13 avait supplanté, à tout le moins vers 1800, la voie romaine Quimper - Morlaix, entre Brasparts et Morlaix. On y reviendra.

*

* *

Le Bulletin a longuement évoqué l'essor de l'industrie papetière sur la rivière du Queffleut après 1820, sous l'impulsion de François Andrieux et de son fils Aristide. Mais nous avons du mal

à nous imaginer l'inconfort extrême des sentiers et chemins empruntés chaque jour, dans les deux sens, par les ouvriers et les ouvrières (on a parlé de 400 aux heures de grande prospérité) qui travaillaient aux PAPETERIES DE GLASLAN (ou LA LANDE). Nous avons autant de mal à nous représenter les conditions de voirie auxquelles étaient contraints les charrois à destination des moulins du Queffleut, ou, de ceux-ci, à destination du port de Morlaix où le papier était embarqué.

L'usine de la Lande étaient implantée sur le Queffleut à 1 km au sud (ici amont) du confluent de cette rivière et de la rivière de Pont-Glas. Au confluent se trouvait le moulin de ROUDOUGOALEN HUELA ou ROUDOUGOALEN d'en haut. En breton ROUDOU désigne un "gué"; le deuxième élément du nom - GOALEN n'a pas de signification assurée. Un peu au dessus, vers l'ouest, sur la rivière du Pont-Glas, était installé le moulin de POULLAOUEN. Le pont actuel du Fumé est approximativement à Roudougoualen. Un chemin venait de LA LANDE, le long du Queffleut, desservait POULLAOUEN avant de descendre à ROUDOUGOALEN. A partir de là, en suivant la rivière du Queffleut, ce chemin desservait d'autres moulins, dont BEL AIR. Ce vieux chemin dut être anciennement le seul débouché vers Morlaix. Cette route s'agrippait au coteau de Run ar Vrac'h après le village, aujourd'hui disparu, de PANT AN AIE (écriturée du cadastre). Le terme PANT semble un simple décalque du français "pente". Ce toponyme est courant à Pleyber; il y a PANTOU à Kerho, PLANT AR VOAS est une erreur manifeste pour PANT AR VOAS (la pente du ruisseau); Quant à AN AIE, c'est probablement une écriture défectueuse de AN AC'H. Ainsi, PANT AN AIE serait la PENTE DU COTEAU, ce qui correspond au site. De PANT AN AIE, le chemin cherchait le col de Run-ar-frac'h qu'il atteignait par un fort raidillon, que j'évoquerai dans un instant. Après Run-ar-frac'h on retrouvait le chemin de Morlaix par Lesquiffiou et Pont Pol.

.page 121

Un deuxième chemin vers Morlaix s'arrachait à la vallée du Queffleut; partant de ROUDOUGOALEN, il grimpait sur 300 mètres le long de la rive gauche de la rivière du Pont-Glas, suivant la direction Ouest. Le chemin alors tournait à droite, au bas d'un abrupt qu'il s'efforçait à contourner par l'est, puis par le Nord, suivant un tracé en épingle à cheveux. La route alors traversait les landes et les bois du COAT DU (BOIS NOIR) sur l'est du plateau de PEN AR QUINQUIS. Elle rejoignait la route de Pleiber à Morlaix par Pont-Pol, là où est dressée aujourd'hui la CROIX dite COURTE. Ce chemin du COAT DU existe toujours avec son empierrement. Le nom breton de cette croix, CROAS-VER (BER = court) était le nom même d'un village qui existait encore en 1837, situé sur la route de Morlaix à quelques pas de l'entrée actuelle de Lesquiffiou, près de Run ar frac'h. La façon dont cette route du COAT DU abordait la descente vers ROUDOUGOALEN est assez remarquable pour qu'on s'y attarde un instant; on s'en rendra mieux compte sur le plan cadastral de 1837, repris ici à l'échelle 1/2500. La descente suivait un tracé bien plus court, non pas droit, mais en chicane. Ce "sens unique" pour les charrois atteste, à sa façon l'importance industrielle du complexe papetier de Pleyber, mais je ne suis pas en mesure d'établir l'époque précise à laquelle fut réalisé ce double tracé. Il a dû précéder de très peu, à mon sens, la rédaction du cadastre de 1837. Il s'agit apparemment d'un chemin privé dépendant de Lesquiffiou qui fut aménagé en accord avec François Andrieux, le créateur de l'usine de LA LANDE.

Quant aux communications charretières avec le bourg de Pleyber, elles s'effectuaient soit par le chemin précité du COAT DU, avec peut-être une traverse vers PEN AR QUINQUIS, soit par le chemin des ouvriers papetiers, à partir de l'usine; ce chemin remontait le coteau pour arriver sur le plateau de COATIMANAC'H (aujourd'hui KERMARIA); de là on passait au Nonnot et on arrivait au bourg par ROZ AR C'HRA. Nous allons revNonnot et on arrivait au bourg par ROZ AR C'HRA. Nous allons revenir à cet accès au bourg lorsque nous parlerons de la route de Pleyber au Cloître.

*

* *

Je ne voudrais pas quitter ces bas-fonds de la vallée du Queffleut sans évoquer aussi l'une des grandes difficultés de vivre de nos mères, dont bien des anciennes de mon âge ont eu elles-mêmes à porter le poids.

On peut s'apitoyer à juste titre sur les fatigues de la route pour les ouvriers, les paysans contraints de se rendre à leur travail par d'impossibles chemins ou sentiers en un pays aussi vallonné que Pleyber. On partage les soucis d'un chef d'entreprise comme Andrieux, obligé d'écouler sa production par des routes de fortune. On a pitié des pauvres boeufs et des chevaux qui prirent leur relai, lorsqu'on se donne la peine de simplement regarder les pentes du chemin d'accès à ROUDOUGOULEN, par le Coat-du, ou de ROZ AR C'HRA, ou encore de ROZ AR FEUNTEUN VEN (la rampe d'accès au bourg par ROZ AR BELLEC). Peut-être même n'a-t-on pas oublié les allées et venues quotidiennes des petits écoliers au bourg et le repas, de fortune lui aussi, qui prétendait les sustenter. On peut penser tout naturellement aux facteurs. "Pour être facteur, il faut avoir du coeur !" chantait-on il y a quelques années. Cela fut particulièrement vrai, à condition de reprendre "coeur" dans le sens de "courage".

Depuis longtemps, certes, en ce pays, les hommes ont condescendu à édifier pour leurs femmes des MAISONS A LAVER, que nous appelons BUANDERIES, dans des points bas de leurs terres, où l'eau sourdait en abondance.

.page 122

En breton de ce pays, ces lavoirs couverts se disaient KANNDI, c'est à dire TI (maison), KANNA (battre le linge, laver, blanchir). Le cadastre ancien, à défaut des bâtiments aujourd'hui disparus, attestera aux générations à venir que la domination masculine de nos sociétés, à peine encore ébranlée aujourd'hui, s'est laissée grignoter par quelques élans de "bon plaisir" à l'adresse de leurs humbles femmes. En souvenir de cette gentillesse masculine l'on pourra, à l'occasion d'une visite au cimetière, prolonger son pèlerinage au COZ CANDI, à cent mètres vers l'est qui est sur le point de rendre l'âme. L'on n'y entend plus de commérages, mais le chant de l'eau qui coule et le babil des oiseaux nichés dans le lierre.

.page 123

Le lavoir de RUN AR VRAC'H était à PANT AN AIE, à près de 500 mètres. Aux derniers temps où il fut en service, ce lavoir reçut un toit. J'imagine sans peine l'accablement des lavandières, après des heures consacrées à battre et tordre le linge; mais il leur fallait encore pousser la brouette alourdie de son linge mouillé et garder assez de vigueur pour entreprendre l'ascension de leur parcours sportif PANT AN AIE - RUN AR VRAC'H. J'ai mesuré moi-même la difficulté de ce raidillon un certain dimanche après-midi où je voulus reconnaître les lieux. M'étant aventuré en auto aussi loin qu'il était possible, jusqu'aux prairies bordant le Queffleut, je me flattais d'en être sorti, jusqu'au moment où, la pente devenant vraiment forte, ma voiture s'est refusée à grimper, calant à chaque tentative de démarrage et revenant en arrière. Au bout d'un quart d'heure de ce manège, alors que j'étais décidé à aller chercher le renfort d'un tracteur, dans un sursaut de gentillesse mes chevaux vapeur, pour sauver l'honneur de leur maître, se lancèrent à l'assaut de la montagne. Décidément, je vais passer pour un jeune imprudent.

Ni Roscoff ni dans mon pays de Gouézec les hommes ne furent aussi délicats pour leur femme. Les LAVOIRS étaient à ciel ouvert. Ma mère lavait à STERLAP, au bas du bourg; durant les vacances je l'aidais toujours à pousser la brouette du lavoir à la maison; la pente était forte, moins forte cependant que le raidillon de Run ar vrac'h. Peut-être ce lavoir avait-il eu dans le

passé un abri pour les lavandières. Le mot LAP voudrait dire, selon Troude, hangar, appentis, cabane. Dans ce cas, mes ancêtres auraient été aussi gentils pour les femmes qu'on le fut à Pleyber.

Dans sa délibération du 24 mars 1844 le conseil municipal faisait valoir l'inconfort extrême des chemins d'accès aux papeteries de la Lande, l'une des plus importantes du département; le conseil parlait de chemins présentant de 10 à 15% d'inclinaison. Il s'agissait clairement de la rampe du chemin du COAT-DU. Le conseil sollicitait la construction d'une nouvelle route 169 le long de la vallée du Queffleut pour désenclaver à la fois cette vallée et les plateaux qui la bordent. Le conseil faisait observer qu'une telle route aux pentes plus douces que la route 169 en usage inciterait les paysans d'au-delà des monts d'ARRHES (ainsi écrit) à descendre vers Morlaix pour se procurer des ENGRAIS MARINS. Ce thème était alors à la mode et le restera, comme on s'en apercevra. C'est ainsi que peu avant la guerre de 1914 deux projets successifs furent élaborés d'une construction de chemin de fer entre PENZE et LA FEUILLEE, puis entre MORALIX et LA FEUILLEE (le long du Queffleut). Les journaux en parlèrent, les deux hebdomadaires morlaisiens aussi, le cléricale et l'anticléricale. C'est par ces deux périodiques exaltés que j'ai eu connaissance de ces projets. Il s'agissait, pour une bonne part, d'apporter les amendements marins dans les terres de l'intérieur. AR FOUILLEZ, comme on dit en breton, LA FEUILLEE est un noeud antique de voies de communication.

Ne sourions pas trop vite du petit train désenclaveur de nos pays éloignés des centres. Laissons cette cruauté aux enfants, qui n'ont rien connu de la pauvreté ni de la difficulté ancienne de vivre.

*

* *

Beaucoup de Pleybériens, aujourd'hui, connaissent mal le plateau Est de leur pays. Rares sont ceux qui ont mis le pied dans tous ces villages anciens, même les plus proches du bourg. Le plateau, à l'époque que nous étudions, au début du 19ème siècle, était peuplé. Le village de LESLOC'H, par exemple, avait plus de 20

.page 124

foyers. Ce plateau ne disposait alors d'aucune voie d'accès vers Morlaix, si ce n'est par le détour du PONT GLAS et du bourg. L'accès au bourg comme il sera rappelé, tenait quelque peu de l'acrobatie. Il y fallait pourtant venir pour accomplir ses devoirs religieux, pour suivre les convois funèbres, pour se rendre à l'école naissante, pour mener les bêtes aux foires de Pleyber ou transiter par le bourg vers Morlaix, ou Saint Thégonnec ou Commana, vers Landivisiau et Penzé, aux foires réputées. J'essaierai un jour de souligner le rôle économique et humain des FOIRES.

La liste de ces vieux villages du plateau n'est certes pas un martyrologue. Nul ne fut très gâté de routes dans les temps anciens. Les habitants de LESLOC'H et CONSORTS furent parmi les moins gâtés. L'idée d'asphalter les routes est due à l'ingénieur suisse Mérian. Mais l'asphaltage, appliqué en France en 1849, amélioré en 1854, fut longtemps réservé aux rues des villes et à leurs trottoirs. Notre génération a vu son extension aux routes importantes; après 1930, me semble-t-il. Depuis le développement de l'auto, après la guerre de 1940, peu à peu, toutes les routes en usage et les voies d'accès aux fermes ont reçu le revêtement noir.

Auparavant, dans les meilleurs cas, on recouvrait au macadam, un agglomérat de pierres concassées, et de sable ou de terre, réalisé à l'aide de rouleaux compresseurs. L'idée en est due

à des Français, Perrone et Trésaguet qui l'appliquèrent en France au 18ème siècle. Mai et Trésaguet qui l'appliquèrent en France au 18ème siècle. Mais le nom est celui d'un ingénieur écossais MAC-ADAM (1756-1836). Toutes ces "belles routes" de notre jeunesse ajoutaient au désagrément des clous de sabot de cheval ou d'homme la traîtrise de leurs nombreux "nids de poule". Le rapiéçage périodique des chaussées trouées manquait trop manifestement d'art et d'efficacité.

Les routes de terre, les chemins creux avaient leurs profondes ornières, elles aussi traîtresses.

Au temps de leur splendide isolement, les villages de l'Est avaient nom : QUIBIEC - KERVENEZEC - MOULIN JOANNE - TRAONGOFF - LESLOC'H - CREAC'H MEOT BIHAN - CREAC'H MEOT BRAS - LE PALAIS - MICHEL GOAZI - GLASLAN - LE REST - COATIMANAC'H - KERMORIN - COZ MILIN - NONNOT - KERGALEIN.

L'objectif municipal visera à donner au plateau un débouché au sud vers LE CLOITRE, un autre débouché au Nord pour rejoindre auprès de ROUDOUGUALEN la future 169 menant à Morlaix; enfin un accès correct en direction du bourg.

*

* *

Avant même que ne fût entreprise cette rénovation routière pointait déjà à l'horizon de la vie économique du pays un nouveau moyen de communication destiné à un grand avenir, le CHEMIN DE FER.

La première fois qu'il en fut débattu au conseil municipal ce fut le 8 septembre 1860; le Maire avait reçu notification d'un projet d'implantation de gare au ROUALOU. Tout le monde applaudit à ce projet, en faisant valoir la proximité de la route Quimper-Morlaix, l'intérêt extrême pour ce pays d'élevage d'une station d'embarquement des bestiaux. On pourrait y envisager un entrepôt de goémon et de " maërl ". Le MAERL ou MERL, si apprécié à l'époque, est un dépôt littoral constitué de gravier et de débris d'algues et de coquillages calcaires. Le mot " maërl " est d'origine bretonne. Dans mon enfance j'en ai vu décharger sur les quais de PONT-COBLANT, venant par bateaux, en provenance de la rade de Brest. Il n'était pas rare, à l'époque, de voir sur le CANAL de NANTES à BREST (ici l'AULNE canalisée) des chalands tirés par un cheval. Le passage du chaland sous le pont donnait lieu à une brève manoeuvre durant laquelle le cheval dételé passait le " dos d'âne " du chemin de

.page 125

halage et croisait la route QUIMPER-MORLAIX. Comme on le verra, PONT-COBLANT est un site très important de l'antique voie romaine Quimper-Morlaix, celle qui porte ici le nom de ROUDOUROU, et qui est devenue familière aux lecteurs de ce Bulletin.

*

* *

Les édiles pleybériennes sauront faire valoir plus tard le rôle de leur gare dans l'acheminement du courrier postal vers CARHAIX et vers CHATEAULIN. Mais je laisse le lecteur

moderne à sa surprise et je reviens à nos routes. Nous retrouverons d'ailleurs, sans tarder, le litige SAINT-THEGONNEC - PLEYBER, relatif à l'implantation d'une poste. On ne doit pas oublier, en effet, que le chef-lieu du canton était, comme il demeure, SAINT-THEGONNEC.

Autour de 1850, les ressources municipales de nos communes étaient maigres et le resteront longtemps après. La médiocrité de ces ressources et l'esprit du temps lui aussi n'incitaient pas à l'investissement communal, aux projets d'envergure. On faisait assaut de déférence et de formules de politesse, on mettait en avant les arguments qui plairaient à l'autorité, afin d'extorquer une subvention ou d'obtenir l'autorisation de faire un emprunt au CREDIT FONCIER. Comme on dit, "on n'a rien inventé depuis", à part, peut-être, l'abandon des formules de politesse.

Le conseil municipal ne pouvait que souscrire à l'amélioration de son vieux réseau routier pourvu qu'il ne coûtât rien. Ainsi en fut-il sur la vieille d départementale 13 passant par Lesquiffiou.

Les PAPERIES DE GLASLAN - LA LANDE étaient les plus grandes utilisatrices de ce chemin, qui lui offrait, depuis Pontpol, un accès facile vers le port de Morlaix; nous verrons quelle était cette voie d'accès à Morlaix; pour l'instant, évitons de l'identifier avec le tracé que nous empruntons. Pour les charrois de GLASLAN comme pour les autres usagers, la difficulté majeure était, sur la vieille 13, la RAMPE DE LESQUIFFIOU, tant à la descente qu'à la montée.

Le Marquis de LESCOET et Aristide ANDRIEUX, qui dirigeait les papeteries, avaient convenu entre eux d'un nouveau parcours de la route depuis Saint Maudez jusqu'à l'entrée sud du château de Lesquiffiou. Le parcours était de 1266 m. Les deux promoteurs ne sollicitaient aucune participation financière de la commune, mais seulement l'accord du conseil municipal, lequel fut unanime à y souscrire (séance du 31 octobre 1852). L'ancien tracé se perçoit à ses deux extrémités. Comme il s'agissait d'une ancienne voie départementale, le conseil municipal demanda le 8 décembre 1852 le classement en chemins vicinaux ou de petite communication de l'ancienne R. 12 en même temps que notre ancienne départementale 13. L'autorité de tutelle donna certainement son aval au projet du Marquis de Lescoët et d'Andrieux puisque la déviation de Lesquiffiou fut réalisée; c'est le parcours en usage aujourd'hui.

*

* *

On parlait, on écrivait au préfet, mais on n'entreprenait guère alors à Pleyber, si ce n'est, on vient de le voir, aux Papeteries de la Lande. La décision impériale de 1860 créant la nouvelle 169, n'eut pas le don de mobiliser les énergies municipales. Il fallut le décret impérial (Napoléon III) du 17 août 1867 pour provoquer la mise au point du programme vicinal et poursuivre sa mise en Oeuvre. Dans son article premier ce décret demandait aux communes le classement nouveau de leurs chemins vicinaux. Peut-être est-il bon de préciser qu'un chemin vicinal est

.page 126

une route (étroite) qui met en communication des villages. Autrefois on distinguait trois catégories de vicinalité: grande communication, intérêt commun, ordinaire. Au bas degré de la hiérarchie étaient les chemins ruraux. D'après le vieux Larousse "ce sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public et qui n'ont pas été classés comme chemins vicinaux".

Le conseil municipal consacra sa séance du 6 septembre 1867 à ce sujet; le compte rendu de cette séance est très copieux.

Pour justifier le retard manifeste de ses réalisations routières le conseil avançait trois raisons :

1) On attendait que les dispositions soient prises par l'Etat pour la réalisation du projet de route impériale 169.

2) On attendait aussi que la décision d'implanter une gare de chemin de fer au Roualou fût tout à fait assurée.

3) Les ressources municipales sont très limitées. En 1866 toutes ces ressources ont été absorbées dans la construction d'une MAIRIE et d'une MAISON D'ECOLE. Ce bâtiment double, à usage de mairie et d'école communale, est du type classique à cette époque. L'édifice est toujours en place devant l'église. La partie scolaire, agrandie plus tard, abrite présentement l'école maternelle. Une pancarte sur la façade, comme il était courant, en étalait la fonction :

MAIRIE - ECOLE DE PLEIBERT-CHRIST

Le moment était venu maintenant, poursuit le rapport, de mobiliser les ressources communales pour la réalisation de nouveaux chemins, ressources ordinaires et recours aux centimes additionnels. On bénéficierait de la sorte des avantages prévus au décret du 17 août courant.

*

* *

Après ces considérants à l'adresse de l'administration, le conseil proposait à la bienveillance de celle-ci son projet de classement des chemins vicinaux.

Cinq routes nouvelles étaient envisagées, que l'on groupait en trois CATEGORIES, suivant un ordre d'urgence communale décroissant :

1ère CATEGORIE - Il s'agit de chemins dont l'achèvement a un caractère de grande urgence.

N°1 - Chemin vicinal de PLEIBER CHRIST (autrefois, on écrivait généralement PLEIBER) à PLOURIN. Ce chemin est entièrement achevé sur le territoire de Pleiber, mais il reste à le relier à Plourin par un pont sur le Queffleut à Roudougoualen. La commune de Plourin doit être mise en demeure d'entreprendre sur son territoire la portion de chemin qui lui incombe.

La population de la vallée avait enfin une voie d'accès au bourg. Il s'agit du chemin en lacets qui descend du carrefour de Penn ar Quinquis au Fumé. Le tracé en a été rectifié et la chaussée élargie très récemment, en vue de faciliter le transport à la gare de Pleyber des KAOLINS de BERRIEN; on sait que les espoirs placés dans cette entreprise ont été quelque peu déçus.

Le trajet de Pen ar Quinquis au bourg n'avait rien d'une promenade d'agrément. Jusqu'à la JUSTICE sur ce plateau gorgé d'eau, les douves n'étaient pas sans danger, comme il est signalé dans la séance municipale du 1er Août 1880.

N°2 - Chemin nouveau partant de LAN-GUIBIEC sur le chemin vicinal de Pleiber au Cloître (qu'on va retrouver au N°5). Ce chemin conduirait à travers le plateau vers ROUDOUGOUALEN, à la rencontre de la future 169. Il canaliserait vers Morlaix les habitants des villages du " mamelon ", déjà cités, auxquels on joindra avant l'arrivée à

.page 128

Roudougoualen, BUZULZOU, un moulin à huile désaffecté. Le tracé projeté était de 3 km. Cette route tardera à s'achever, actuellement on peut la faire en voiture de bout en bout; la partie de Lan-Guibiec n'est pas goudronnée.

Conscients du pénible isolement où se trouvaient relégués les habitants du plateau, les conseillers souhaitaient un classement rapide de ce tronçon et dès que possible, sa mise en oeuvre.

*

* *

Le terroir de LAN-GUIBIEC où s'amorce ce chemin N° 2 n'a pas de village. C'est une étendue importante de landes, de terres humides, et de marais que l'on traverse après Kegalein sur la route du Cloître; le chemin actuel vers LESLOC'H traverse d'Ouest en Est ce même terroir. Le plateau de LAN-GUIBIEC n'est pas contigu au terroir de Quipiec; il en est séparé par les terres de KERVENEZEC. On traduit le nom breton par LANDES - QUIPIEC.

Je ne sais si l'épithète QUIPIEC accolée à LAN atteste un rapport ancien de dépendance à l'égard du domaine de QUIPIEC ou s'il s'agit d'une caractéristique commune aux deux terres, qui est d'avoir beaucoup de trous où sourd de l'eau. Quipiec veut dire, en effet, "plein de QUIP", c'est à dire de ces sources. On s'attardera sur ce sujet lorsqu'on étudiera le nom de GOAS AR GUIP, le ruisseau qui sort du GUIB, du trou-fontaine que tout promeneur curieux découvrira aisément.

Sur les pentes de Quipiec on trouve de l'eau partout. QUIPIEC HUELA (d'en haut) eut même, dans les temps anciens, son MOULIN, ce qu'attestent les noms d'un ensemble de parcelles situées aux abords immédiats du village, vers le Sud. Le ruisseau qui alimentait ce moulin descend des coteaux boisés de COATLOSQUET, étymologiquement le BOIS (COAT) BRULE (LOSQUET), en latin des vieux documents, silva comburata. Les parcelles en question, section B du cadastre de 1837, sont :

Parc (champ) ar vilin (du moulin) N° 1081

Brouscoat (bosquet) ar vilin N° 1082 - 1083

Parc al lan, terre labourable (69 ares) N° 1084

Parc al lan, terre lab. (8 ares) N° 1085

Manifestement l'étang (LEN) était sur la parcelle 1085, en amont de 1081-1083. la parcelle 1084 était contigue à l'étang.

Le ruisseau est dénommé ici AR C'HAN. QUIPIEC HUELA avait ses lavoirs en haut de l'étang.

Prat ar c'handi balan (6a 40ca) N° 961

Prat (pré) ar c'handi glas (7a 30ca) N° 962

L'un des lavoirs était couvert de genêt (balan); l'autre, plus cossu, d'ardoise, ce que suggère l'épithète GLAS (bleu).

Relevons encore dans les dépendances de QUIPIEC HUELA un autre ensemble de parcelles (5) dont le nom a été évoqué dans le numéro précédent, quand j'ai parlé de STER-LAP, ce lavoir que fréquentait ma mère. Il s'agit des numéros cadastraux 953-957, PARC AL LAP, parcelles labourables, sauf 957 en taillis. Il s'agit, sans doute, de LAP, cabane, hangar à ranger des instruments.

En 1837, QUIPIEC HUELA avait deux maisons et quatre demi-maisons (Nos 1061-1064). Puisque nous sommes aux routes, observons qu'à cette date QUIPIEC HUELA (en haut) n'avait aucune voie charretière tracée pour communiquer avec le village de QUIPIEC IZELA (d'en bas), distant de 20 m seulement. J'ignore pour quelle raison historique ces deux villages ne communiquaient pas. QUIPIEC HUELA avait ses voies propres dans la direction du nord-ouest vers Pleyber, comme vers le sud. La présence d'un moulin dans les temps anciens et l'importance et le style de la

.page 129

maison principale caractérisent une propriété seigneuriale. On songe d'ailleurs aussi à un manoir au village voisin de KERVENEZEC, qui avait sa voie propre vers Pleyber par Lan-guibiec et son chemin direct vers QUIBIEC-IZELA passant devant une petite ferme appelée RUNIOU. Ce chemin montait vers le Grinec et l'abbaye du Relec; une bifurcation, au bas de Quipiec-Izela conduisait par un chemin étonnamment profond vers le Queffleut. Ce chemin de Pleyber à Kervénezec et Quipiec-Izela fut certainement l'un des parcours de Pleyber vers le Cloître Saint-Thégonnec. on y reviendra au n°5.

Manifestement, ces route de Quipiec, comme les autres chemins ruraux anciens de Pleyber et d'ailleurs, procèdent de besoins, de structures sociales fort éloignées de nos mentalités présentes. Qui avait à décider de la construction d'une route avant la Révolution française, sous ce que nous continuons d'appeler l'ANCIEN REGIME ? Qui finançait ? De quels moyens techniques disposait-on ? Pourquoi ces talus et même ces murs qui bordent toutes nos vieilles routes ? De quelle importance furent les corvées dans la réalisation de ces chemins ? Toutes ces questions me trottent à l'esprit et je ne suis pas sûr de parvenir à une réponse satisfaisante.

*

* *

Certaines parcelles du terroir de QUIPIEC IZELA portent aussi des noms évocateurs à divers égards.

Ainsi PARC TOUL AL LOUSET ou "champ du trou aux blaireaux" (Nos 765-766); plus couramment, blaireau se dit BROC'H.

Les grands taillis Nos 933-934 de la même section B, qui couvraient 34 hectares et 11,70 hectares s'appelaient AR FAOUIGOU, "les petits hêtres". Ce bois n'avait certes pas la réputation de combustible du chêne. Est-ce pour sa cendre potassique qu'on l'a entretenu, à l'usage des verriers ou des ménagères? N'est-ce pas du bois de recours pour les imprévoyants qui se trouvaient comme on dit aujourd'hui, " en rupture de stock combustible? " Les vieux disaient, en effet :

AR FAO
HAG AN ONN
RA TAN
D'EUS O ZAO ZONN

"Le hêtre/ et le frêne / font feu / à peine abattus". Littéralement "à partir de leur station debout, bien d'aplomb".

D'autres parcelles font référence à un passé plus ou moins lointain, difficile à cerner. Les N° 732

ralement "à partir de leur station debout, bien d'aplomb".

D'autres parcelles font référence à un passé plus ou moins lointain, difficile à cerner. Les Nos 732, 737, 738 s'appellent PARC TY SOS; un autre champ sur les hauteurs où passe le chemin du Grinec d'intitulé PARC GROAS AR SOS; il y avait là une croix de carrefour. Faut-il comprendre "maison, croix de l'ANGLAIS", ou du dénommé SAUZ ou SAOS ? Je sollicite à ce sujet le concours d'un de nos lecteurs, particulièrement intéressé par ce thème du SAOS-ANGLAIS dans notre région. Pour désigner le BEGUE le breton emploie un certain nombre de termes, BESTEOD, GAC, GAGOUILH... et notre SAOZ; c'était une façon de ridiculiser une langue étrangère, " parler comme un Anglais ".

*

* *

Un nom de parcelle surtout a attiré mon attention, car il va dans le sens même de la présente recherche sur le Pleyber très ancien: PARC AR C'HOZ MOGUERIOU, le champ des MURS EN RUINES, N° 748, terre cultivable de 104

.page 131

ares. L'arasement des talus a intégré ce champ dans un grand ensemble de terres cultivées d'un seul tenant. Le terroir est granitique; les pierres éparses sont toutes de cette nature. Une rapide visite de reconnaissance ne m'a fourni qu'une petite scorie de fer (peut-être apportée par une fumure ancienne) et une pierre plate de 2,5 cm d'épaisseur, en forme de trapèze dont les côtés parallèles mesurent 10 et 12 cm; la hauteur du trapèze est de 8 cm. Les tranches sont biseautées; celles qui correspondent aux longs côtés parallèles sont très bien polies. Il s'agit d'un outil, sans me prononcer, l'avis d'un expert qui précisera aussi la nature de la roche. Bien que le champ fût cultivé anciennement, à tout le moins en 1837, on pourrait y faire, aux prochains labours, des découvertes de débris de vaisselle ou d'outils de pierre. Ainsi COZ MOGUERIOU est un témoin d'habitat très ancien, tout comme COZ ILIS COSQUER... De même CLEUZIOU, qui rappelle un habitat abrité par des talus et fossés; il n'en reste pas de traces visibles. Ce village devait se trouver sur la butte pierreuse qui domine LE CLEUZIOU à l'Ouest. Alain Breton a ramassé dans les alentours deux haches polies préhistoriques. François Gaouyer les a dessinées pour nous. Ces outils sont d'une roche appelée DOLERITE; la grande pèse 1 000 gr, la petite 140 g. De telles haches sont extrêmement communes dans tous les coins de nos régions.

Un ouvrage PREHISTORIQUE DE LA BRETAGNE, paru cette année aux éditions Ouest-France, publie une longue note de C.T. LE ROUX qui découvrit en 1964 à PLUSSULIEN (au Nord Est de Gouarec) un gisement de dolérite et de nombreuses traces d'une industrie de haches, qui aurait été active entre 3500 et 2000 ans avant Jésus-Christ. "La zone des ateliers occupe près de 1 km², soit 100 hectares". D'après le même ouvrage presque 50% des haches polies découvertes en Bretagne provient de ces ateliers de Plussulien.

COZ MOGUERIOU borde le chemin de Pleyber au Cloître; des rampes d'accès ont été aménagées à travers les hauts talus de la route; c'est sur une rampe précisément que j'ai ramassé le "polissoir". En remontant vers Pleyber, le terrain contigu, N° 66, est l'un des champs DU TERRIER AUX BLAIREAUX. Immédiatement après et bordant aussi la même route est la parcelle PARC AR MANAR (ou MANER pour les habitants du village); cette parcelle N°767, de 30 ares, n'avait aucun accès à la route en 1837. A cette date, un chemin menait du village au champ. Le chemin actuel de QUIPIEC a été pris sur ce champ; au delà du champ il emprunte le vieux chemin. Il n'est pas sûr qu'il s'agisse ici de MANOIR. L'orthographe du cadastre n'est jamais sûre; les gens du terroir eux-même déforment visiblement les noms. Ainsi, un assez vaste ensemble de champs et garennes entre Quipiec et Kervenezec est porté sous le nom de AN DOMANI (le

DOMAINE) dans le cadastre, mais j'ai entendu dire AR MANI. Le mot DOMANI reporte à une forme courante des baux fermiers, le DOMAINE CONGEABLE dont on parlera plus bas à propos de TRAONGOFF. Mais j'ignore à qui ce domaine de Kervénezec devait son nom. On trouve dans la liste des noms de lieux habités 1 DAMANY dans le Finistère, 10 DOMAINE dans les Côtes du Nord, 2 dans le Morbihan et 41 dans l'Ille et Vilaine.

Je serais tenté de restituer PARC AR MANAR en PARC AR MANAC'H, champ de MANAC'H (nom de famille) ou champ du MOINE. Le terroir de Kervénezec est constellé de parcelles qui portent un nom de personne, ainsi PARC THOMAS, PARC JEANNE QUEMENER, PARC OLIER.

Je ne suis pas en mesure de préciser si l'abbaye du RELECQ, toute proche des terroirs où nous sommes, avait des terres en Pleyber. Je puis seulement signaler qu'à TRAONGOFF, tout près de PARC AR MANAR, la Fabrique Paroissiale possédait en 1837 : PARC LOST AN ABAT, terre labourable de 49,80 ares (N° 810 section B), littéralement champ QUEUE DE L'ABBE (de monastère). Ce champ ressemblait à un trapèze. Il est bordé au nord par l'ancienne route de Traongoff.

.page 132

C'est peut-être cette circonstance qui a attiré le nom CHAMP-BOU, le complément, "de l'abbé", ferait fonction d'une 2ème épithète, comme il est courant pour des parcelles.

*

* *

J'ai été surpris de trouver à Roscoff bien des personnes qui ignoraient tout de certains villages, même leur position géographique; la commune de Roscoff n'a pourtant que le 7ème de la superficie de Pleyber. Ici, l'on a l'excuse de l'étendue pour expliquer une ignorance de même nature. De très nombreux Pleybériens ne connaissent rien des villages qui ne sont pas de leur quartier. On voyage au loin, mais on ne se promène pas aussi près. C'est ainsi que nous enclavons par l'esprit terres et gens qui ne nous sont pas familiers.

En m'attardant à ces terroirs écartés, je cherche à les venger de l'oubli et à susciter l'envie de se promener par là pour admirer la beauté des paysages, contempler leurs vastes pâtures et fouler, avant qu'il ne soit trop tard, les routes de nos anciens.

TRAONGOFF, VAL DU FORGERON, mérite bien son nom. C'est un val en pente, ouvert largement comme un livre. La présence, encore visible, de trois grands amas de SCORIES DE FER (dans les parcelles B N°314, 301 et 206) rappelle qu'en des temps anciens, indéterminés pour le moment, on fabriquait du fer sur le site. Le nom breton de ces scories est CAOC'H HOUARN, dans l'écriture du Catholicon (1464), qui traduit par "escume de fer".

.page 133

En vue d'une étude sur cette fabrication du fer à Pleyber je sollicite la collaboration de tous ceux qui ont du CAOC'H HOUARN sur leurs terres, afin de dresser une carte des FORGES anciennes de Pleyber, et de déterminer la nature du minerai utilisé. A cet effet il serait encore plus utile de repérer les gros blocs cylindriques auxquels s'accrochent les charrues : ce sont les fonds d'anciens fours à fer. On peut en voir un, extrait assez récemment d'une pâture, à Run ar Vrac'h, en bordure d'un taillis, où il a été déposé. Il mesurait 110 cm de diamètre; l'épaisseur en est de 35 cm.

*

* *

TRAONGOFF (prononcé TRAON-GO) est actuellement le seul village de ce nom en Bretagne. On cite un TRONGOFF dans le Morbihan. Le village de TROGOFF en Plouégat-Moysan seul aussi de ce nom présente la forme TRO, variante de TRAON (vallée, bas). L'ancienne cour de justice seigneuriale de Plouescat portait le nom de TROGO, anciennement écrit TNOU-GOFF.

La fabrique de Pleyber, avant la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (9 déc. 1905) possédait un bien à Traongoff. Le dernier bail (1900 - 1909) fut consenti à Yves Quémener pour 50 fr l'an, au titre "du plus offrant et dernier enchérisseur". L'acte, passé à l'étude de Maître Troussel, notaire à Pleyber décrit ainsi cette propriété :

- N° 815 (section B). Maison couverte en genêt (superficie 40 m2)
- N° 810. Un champ, terre labourable nommé PARC AR ROZ - AN ABAT (49 ares 90 centiares)
- N° 812. Un courtil (liorz, en breton) (13 ares 50 centiares).
- N° 288. Autre champ, terre labourable, nommé PARC AR VERGES (champ du verger), mesurant 28 ares 80 centiares.

La superficie totale était de 92 ares 50 ca. On aura noté la variante ROZ AN ABAT (le versant de l'abbé) du LOST cadastral évoqué plus haut. Le terme de ROZ (versant) s'explique bien par la topographie : il y a un tout petit vallon à l'ouest du village. La butte qui domine le site s'appelle PENNANEC'H; de nombreuses parcelles contiennent la dénomination PENNANEC'H (le sommet de la hauteur). Pleyber est un pays à ROZ; les dictionnaires rendent ce terme par "tertre", qui ne convient pas du tout, me semble-t-il. On considèrera comme fautive l'écriture cadastrale LOST.

*

* *

On possède encore les titres sur vélin (peau de veau mort-né, plus fine que le parchemin ou peau de mouton ou de chevreau). J'extraits de ces documents ce qui me paraît intéressant pour les lecteurs.

Le 22 octobre 1679 fut procédé au partage en 8 parts ou "lottyés" égales des biens laissés à leur mort par Yves et Guillaume Coativy, biens sis à Traongoff en "la paroisse de Pleiber-Christ" et à Kereven (écrit K even) en "la paroisse de Pleyber-Saintegonnec". Le premier lot revint à Guillaume Coativy, de Crech menory, en "la paroisse de Plourin", aujourd'hui dans la commune de LE CLOITRE - Saint Thégonnec.

En 1679 le Cloître n'était pas une paroisse, mais une trève ou subdivision territoriale de Plourin. Auparavant le Cloître (d'où son nom) avait été un PRIEURE de l'abbaye du Relecq. Le fût de la tour porte encore deux armoiries monastiques bien conservées.

.page 134

L'émiettement du bien contraignit à placer des bornes sur les terres à partager. L'orthographe nous étonne, "pierre borgnalle borgne" et aussi courant jusqu'au 19ème siècle, "abonné", là où nous disons "borné". Ainsi Guillaume Coativy a droit aussi à "la moitié devers le midy d'un parc terre chaude nommé PARC AN LOCH, comme il est abonné O (avec) ses fossés..." BONE, BONER, ABONER sont des formes françaises anciennes, synonymes de BORNE, BORNER.

Le breton connaît avec ce sens le terme BONN, encore employé à Pleyber dans l'expression MEN-ABONN (ou ABOUNN), pour dessiner une pierre bornale. Plus généralement on dit MEN-HARZ.

PARC AN LOCH, se lit-il LOC'H ou LOCH (E) ? Intrigué, comme je le suis, par le nom du village de LESLOC'H, j'ai été tenté, un instant, de lire LOC'H et de m'astreindre à identifier ce PARC afin de déceler la signification de LOC'H. J'ai été dispensé de cet effort par le cadastre de 1837; en effet, les parcelles 841, 842 et 843 y sont dénommées PARC AL LOGE. Ce sont les terrains en face de l'embranchement de QUIPIEC. Il est prudent, dès lors, de préférer la prononciation LOCH (E), LOGE. Il doit s'agir d'une cabane - LE CHAMP A LA CABANE . Ceci

nous fait songer au PARC AL LAP de QUIPIEC. Le Catholicon (1464) a une rubrique LOG, loge. A Pleyber on dirait LOCHENN; chez moi on disait pour une cabane LOCH(E).

*

* *

Le cadastre de 1837 signale à TRAONGOFF des parcelles dénommées :

- N° 829 - 830 PARC AN EMBLEC'H (5 ares 30 et 26 ares)

- N° 851 - 852 PARC AN EMBLOC'H (29 ares 70 chacun)

Ces quatre parcelles sont contiguës.

On se souviendra de ce que j'ai écrit ici, dès mon arrivée sur le nom de NEMBLAC'H (AN EMBLAC'H - LES ORMES). J'ai remarqué à quelle profondeur le TILL (nom trégorois de l'orme) avait enfoncé ses racines dans l'esprit des Pleybériens; ils répugnent à admettre que leurs lointains ancêtres ont appelé L'ORME du même nom breton, aux nombreuses variantes, qui se pratique encore aujourd'hui dans la plus grande partie du pays bretonnant : EULC'H, EMBLEC'H, EOLAC'H, ENVLAC'H. Il est vrai que la disparition d'EMLEC'H du vocabulaire pleybérien date d'au moins 3 siècles. Il est utilisé dans l'acte de partage de 1679 sous une forme aberrante, MEMLEC'H.

*

* *

C'est la part de Charles COATIVY, demeurant à Kermorin qui fut donnée à la fabrique le 8 décembre 1679. Décédé depuis le partage, il avait demandé à sa femme Janne LE REFFUR et à son gendre Yves LEON d'affecter son lot à la fabrique de la paroisse, à charge à celle-ci de faire célébrer un service chanté tous les ans, le 8 décembre. Le lot de Charles COATIVY était composé comme suit : la moitié d'une maison d'habitation couverte de genêt (à charge de faire la moitié de la séparation, l'autre moitié de la maison étant à Alexandre LAGADIC), la moitié de l'aire contiguë, la moitié du PARC AN GOAREM BIHAN (suivant les abonnements bornages), droit de fréquenter le chemin - "la huitième partye indivise de la garenne, terre froide dict MENEZ PENANMEC'H".

*

* *

.page 135

Le domaine paroissial de TRAONGOFF s'enrichit peu après de deux apports, réalisés le même jour, le 16 Mars 1684.

"Par devant les notaires des juridictions de DAOUTOUR-COATMEUR à Landivisiau... ont comparu en leurs personnes HONNORABLES MARCHANDS Yves INISAN et Janne RIVOAL sa femme, de son dict mary suffisamment autorisée pour l'entérinement et exécution des cestes, demeurant au village de K/vern (Kervern), en la paroisse de PLEIBER-CHRIST - Et Jan QUEGUINER et Margarite LINISAN, sa femme aussy auctorisé par le dict QUEGUINER, son mary, demeurants au village de K/gus (Kergus), en la paroisse de Plounéour Ménez.

- Lesquels pour estre participans aux Saints sacrifices, oraisons et suffrages qui se célèbrent en la dicte Eglise parochiale de PLEIBER-CHRIST, ont de leur franche et libéral volonté donné, cédé, délaissé et transporté à tiltre de pure donaison sans espoir de révocation.

- à Hervé ROLLAND et Yves LEVER, fabricques communs l'an présent de la dicte église de PLEIBER-CHRIST - perpétuellement à jamais".

"Le bien apporté en donation est constitué d'une piéce de terre nommée le GUIMBLEC'H, d'une autre pièce de terre nommée GOAREM SUIL; une quarte partie d'une maison couverte d'ardoises, d'aire et jardin". Ce bien leur était venu d'un partage du 29 janvier 1636, il était venu à titre de simple ferme pour une rente annuelle de 4 livres.

*

* *

Le même 16 Mars 1684, les enfants de feus Jan INISAN et Catherine QUEGUINER, Yves et Jan INISAN, ratifient le testament de leur père et font donation à la fabrique de la part des héritages qui est au village de Traongoff, tenue en ferme pour 32 sols par ans.

La teneur de ces documents fait apparaître l'importance sociale de certaines familles du pays, propriétaires terriens et marchands de toile en même temps, établis dans les grands villages de la région. On y reviendra plus longtemps lorsque nous étudierons la culture du LIN à Pleyber et le commerce de la TOILE.

*
* *

Nous reprenons ici la suite des observations que nous avons glanées autour de la route N°2 de LAN GUIBIEC (au sud) à ROUDOUGOUALEN (au nord-est) destinée à désenclaver tout le plateau est du pays.

Beaucoup de maisons dans la campagne de Pleyber portent des inscriptions sur les linteaux ou les appuis de fenêtres ou sur les jambages des portes; elles vont du 17ème au 19ème siècle. Il s'agit de la personne ou du couple qui a fait construire la maison; la date est gravée très souvent. Sur ces mêmes pierres on voit parfois des signes religieux : IHS et . Il s'agit des trois premières lettres du nom de JESUS en grec (H représentant le son E) et des deux premières lettres du nom de MARIE (A placé entre les jambages du M). C'est ainsi que la maison de QUIPIEC IZELA publiée dans le dernier numéro porte sous le toit à l'angle sud-est une pierre sculptée en relief, qui semble avoir été un linteau de fenêtre. On y voit :

F : MA DEC
: 1633

Ce qui se lit : François MADEC
MARIE (la Vierge) 1633

Au milieu de la pierre une figure de guinguais a été sculptée entre MA et DEC. Ce type de masque est courant sur les frontons des lucarnes Henri IV de Roscoff.

*
* *

.page 136

J'aimerais publier ici l'ensemble des inscriptions de Pleyber; j'en ai photographié un certain nombre mais je ne les connais pas toutes, certaines se cachent dans les crèches. On aura l'obligeance de me les signaler. Ce sont, en effet, au même titre que les tuiles romaines, le mâchefer (Kaoc'h houarn), la vaisselle cassée, d'humbles témoins d'une société disparue.

Ces noms, ceux des hommes du moins, se retrouvent jusque dans l'église, sur les bénitiers, sur la porte du porche, sur une poutre, sur la sablière. C'étaient des hommes de condition très aisée, propriétaires et marchands ou négociants en toile. On les retrouvera lorsque nous étudierons l'église.

Maintenant qu'un projecteur éclaire durant les offices la grande poutre du milieu de l'église, on peut y lire :

On interprètera ainsi :

Ce terme de GOUVERNEUR se trouve aussi sur la porte (1666) appliqué à Jean INISAN. Je ne connais pas exactement les fonctions du gouverneur au sein de la fabrique; quand je le saurai je vous le dirai. Il devait être une sorte de président du CORPS POLITIQUE de la paroisse.

Sur cette poutre avaient été sculptées en relief des fleurs de lys associées à des hermines. Les fleurs de lys, symboles de la royauté française, furent robutées mais les hermines furent respectées. C'est en 1794 que furent détruits les blasons, les armoiries qui rappelaient la royauté

et la noblesse; cette même année furent abattues sur l'ordre du pouvoir, toutes les croix de chemin et tous les calvaires de nos cimetières. Les croix qui échappèrent à la destruction furent très rares; la population avait pris le soin de les démonter pour les mettre à l'abri. La municipalité de Saint-Thégonnec sauva son calvaire en procédant soigneusement à sa descente. Lorsque ce calvaire fut remonté au cours du 19ème siècle, les restaurateurs commirent de très nombreuses erreurs de remontage. Il y a quelques années les scènes ont retrouvé leur ordre. Mais la CROIX de JESUS comporte un certain nombre d'irrégularités. Il fut impossible de remédier au désordre de la CROIX, car la restauration du 19ème siècle avait utilisé le plomb pour les scellements. On eut provoqué une catastrophe en essayant d'y toucher. Ainsi la croix ne peut retrouver son ordre qu'en photo-montage.

Pour les visiteurs du calvaire de St Thégonnec je signale que seul le CHRIST est orienté correctement, face à l'ouest. Les cavaliers auraient dû être inversés et tourner en outre de 90 degrés. St Jean regarde la tour au lieu de regarder Jésus. Sa place est de l'autre côté, face à l'ouest. Marie n'est pas aux pieds de la croix, à droite de Jésus. Elle a été scellée au revers, face à l'est. La partie du fût de la croix qui joint les deux consoles aux personnages aurait dû tourner de 180 degrés, de façon à placer la Vierge à l'enfant face à l'est (JESUS venant au monde est SOLEIL LEVANT); du même coup, la piéta qui est à son revers se serait trouvée en dessous de la croix, ce qui était sa position correcte.

On sait que le calvaire de Saint-Donat fut implanté à Pont-Glas en 1911, à l'endroit où l'on avait déposé les ossements de l'ancien cimetière de l'église. En dressant la croix on inversa les statues de Marie et de Jean. Chacun, en passant, peut s'en rendre compte.

.page 137

*

* *

Revenons à Y. INISAN et I. RIOUAL, sa femme. Ils ont fait inscrire leurs noms, ainsi que J. INISAN et sa femme sur une même pierre, aujourd'hui en linteau, dans la maison LAURENT à KERVERN. Comme sur la porte de l'église le N de INISAN est écrit avec la traverse montante. On notera aussi qu'à cette époque I désigne à la fois I et J et que V se lit U ou V suivant le cas. Ainsi la pierre porte RIVAL, à lire RIOUAL. Le nom C. QUEGUINER, femme de JAN INISAN, moins lisible, peut être reconstitué à l'aide de la donation de 1684. Une autre pierre porte la date de 166... Le dernier chiffre est douteux. Je l'interprète comme un 6. Il s'agirait donc de 1666, l'année même qui est inscrite sur la porte gauche du porche et sur le fronton de celui-ci. La porte en question, timbrée aux initiales de Jésus IHS, porte gravée l'inscription :
IAN INISAN GOV 1666

Les N, on l'a dit, y sont de travers; le V se lira U : gouverneur. En vérité, le vieux français écrivait "governer, gouvernement..."

*

* *

Une autre maison de KERVERN, la maison QUEMENER, porte sur un linteau de fenêtre Y. INISAN (N à l'envers)
M. MADEC

et sur un autre linteau la date de 1647. Ce couple Yvon INISAN - Marie MADEC a fait construire le calvaire de Kervern en 1647 aussi comme l'atteste une inscription du socle. L'Oeuvre était de l'atelier connu Roland DORE; abattu en 1794, il a reçu un nouveau crucifix, la tête du crucifix d'origine est conservée dans la famille LAURENT à Kervern. Les indications de la donation de 1684 permettent d'affirmer que Y. et I. INISAN n'étaient pas les enfants du couple INISAN - MADEC.

*

* *

Le dossier du domaine paroissial de TRAONGOFF nous conduisait à KERVERN. Il évoque aussi, on va le voir, les incertitudes pleybériennes sur le point de la dénomination de l'arbre nommé ORME. Voici, dans une série d'actes le nom attribué à la parcelle DES ORMES : MEMLEC'H (1679) - LE GUIMBLEC'H (1684) - PARC QUIMLECH (1746, 1774) - QUIMLECH OU VEMBLEC'H (1845).

Le cadastre de 1837, on l'a dit, signale 4 parcelles : 2 PARC AN EMBLECH et 2 PARC AN EMBLOCH.

La forme QUIMLECH s'explique par le C du mot PARC (champ clos), qui se redouble en QU : PARC IMLECH (en réalité EMLECH). De là, la forme précédée de l'article AR (LE) GUIMLECH. On retrouve un redoublement du même ordre dans SAINT THEGONNEC au lieu de SAINT EGONNEC; de même AN EMLACH (LES ORMES) a donné NEMLAC'H ou avec l'article français L'EMLAC'H.

La forme MEMLEC'H doit s'expliquer par un nom comme GOAREM - EMLECH (la garenne aux ormes). Quant à VEMBLECH, il dérive naturellement de MEMLECH, par l'adjonction de l'article ar qui entraîne le changement du M initial en V : ar VEMLECH.

Ces écritures aberrantes n'ont été possibles que par la disparition du mot EMLEC'H de l'usage courant de Pleyber, supplanté par le nom TILL, utilisé pour l'ORME en Tréguier, de l'autre côté du Queffleut. L'orme était autrefois l'arbre le

.page 138

plus familier des abords de fermes.

Avant de nous extraire du territoire de TRAONGOFF, il me paraît utile de décrire les conditions pratiquées anciennement à Pleyber pour les fermages en DOMAINE CONGEABLE. On les trouve énoncées, par exemple, pour le bien d'église de Traongoff, à la date du 20 brumaire an 14 (en novembre 1805, me semble-t-il). Le tenancier du bien était Yves MADEC, demeurant à Traongoff. La coutume en vigueur dans la région était celle (l'usement) du Tréguier. L'acte est placé sous le patronage du nouveau prince : "Napoléon, par la grâce de Dieu et par les Constitutions de la République, Empereur des Français, à tous, présents et à venir, Salut, faisons savoir que..." Les conditions du bail sont exprimées ainsi :

"Pour en jouir et user à titre de domaine congéable suivant le cidevant usement de Tréguier, des droits convenanciers édificiels, supperficiels et réparatoires dont il jouit au dit lieu de Traon goff et dont le fond, la foncialité et la rente foncière ci-après appartiennent en toute propriété à la dite fabrice de Pleiber-Christ. Et ce pendant l'espace de neuf années entières et consécutives, dont le cour est sencé commencé depuis le sept vendémiaire dernier. Le présent bail a domaine faite et amiablement convenue entre parties aux conditions suivantes :

Premièrement : La présente assurance durera pendant l'espace de neuf ans entiers et consécutifs.

Secondement : S'oblige le dit Yves Madec preneur de payer, rendre et faire avoir aux dits sieurs marguilliers et bailleurs ou successeur, après chaque année de jouissance, une rente foncière, convenancière et annuelle de quinze francs soixante quinze centimes en numéraire métallique en espèces et du cour (ayant cours).

Troisièmement : S'oblige le preneur de fournir à la dite fabrice dans l'an, à compter de ce jour, titre nouvel et déclaration convenancière en forme authentique et probante pour la prestation future de la rente sus détaillée.

Quatrièmement : Il sera loisible à la dite fabrice ou ayant cause, de congédier et de rembourser le preneur de la valeur et mérite de ses droits convenanciers, édificiels supperficiels et réparatoires, après l'expiration de la présente baillée.

Cinquièmement : Ne pourra le dit Madec subroger qui que ce soit dans tout ou partie de cette faculté sans le consentement exprès et par écrit des administrateurs de la fabrice.

Sixièmement : Ne pourra le dit Madec, dans aucun temps ni sous aucun prétexte, provoquer vers la dite fabrice le remboursement de ses droits, les parties dérogeant à cet effet à tout loi d'une disposition contraire, condition de rigueur sans laquelle le présent bail à domaine congéable ou assurance de jouissance n'aurait pas eu lieu.

Septièmement : Ne pourra le dit preneur couper aucun plant ni arbre ni même l'émonder que ceux qui l'ont déjà été et ne passent que pour chicots, à peine de tous dépens, dommages et intérêts.
Huitièmement : Ne pourra le même preneur grever le fond par de nouvelles battises, ni battir sur les anciens fondements que conformément à leur état primitif".

*
* *

Le chemin vicinal classé dans les urgences sous le N°2 par la délibération municipale du 6 septembre 1867, chemin de LAN GUIBIEC à ROUDOUGOALEN (le Fumé) ne débouchera pas de sitôt en direction du Fumé. Il existait déjà en 1837 depuis LAN GUIBIEC jusqu'aux abords de KERMORIN. La jonction avec la route nationale 169 au Fumé requérait la construction d'un tracé. En 1880, on le verra, rien n'était encore fait.

*
* *

.page 139

Après ces routes vicinales urgentes (N°1 et 2) de Pleiber à Plourin et de Lan Guibiec à Roudougoalen, la même délibération de 1867 proposait le classement en 2ème catégorie - routes moins urgentes - de deux chemins :

N°3 - Un chemin entièrement nouveau, partant de Pen ar guinois sur la route de "Pompol à Pleiber", pour rejoindre la route impériale N°12 auprès du pont de chemin de fer (l'actuel pont du RUNDUIC, signalisé à cause de son danger, par une forêt de panneaux). Ce chemin devait passer par GOAREM - NEVEZ, couper la voie antique auprès du site gaulois de GOAREM AN ILIS, évoqué ici précédemment. Ce tracé mesurait environ 2 km. Les raisons invoquées tenaient à l'absence de routes de jonction aisées entre la vallée du Queffleut, Plourin et les lieux de grandes foires : Saint Thégonnec, Landivisiau, Penzé. Les routes existantes obligeaient à rejoindre TRAON AR VILIN (à Morlaix - St Martin) ou les abords du bourg de Pleyber pour trouver la direction de ces centres commerciaux.

Le tracé fut jalonné, mais la route ne sera jamais entreprise. Le projet a resurgi il y a quelques années à peine, depuis la guerre; une nouvelle fois il n'a pas eu de suite.

*
* *

Le chemin vicinal N°4 du projet prenait son départ du chemin vicinal de Pleyber à Commana (l'ancienne voie romaine de Quimper à Morlaix par Bodassin), à l'endroit dit BALI - ZOUBL. Il s'agit du chemin au bord duquel est implantée l'usine à bouchons (d'herbe) pour l'alimentation du bétail. Ce chemin N°4 depuis cet endroit jusqu'au ruisseau du DOUR - RUZ, limite de Saint Thégonnec en ce point, représente un parcours de moins de 1 km; on suivait là un tracé ancien. On voulait améliorer l'accès à Kermabon, village de Pleyber encastré dans Saint Thégonnec; en même temps on desservait le CLEUZIOU et RUVERNISON (écrit RUGOARNISSION dans le projet municipal).

Le BALI ZOUBL, dans le cadastre de 1837 (section E, dite de LA SALLE) mesurait 20 mètres de large sur 90 mètres de long; au-delà il s'étranglait. Il devait sans doute son nom d'ALLEE DOUBLE à une double rangée d'arbres de part et d'autre du chemin.

L'usine à bouchons est implantée sur GOAREM BALANEC, la garenne aux genêts; c'était une terre labourable faisant 177 ares; elle était classée en catégorie 3 et son revenu cadastral se montait à 28 fr 40. Contigÿ à cette garenne et touchant le BALI au point où il s'étranglait, un champ (E N°696) s'appelait PARC AR VALI ZOUBL; il mesurait 83 ares et était classé lui aussi en catégorie 3. La qualité des terres décroissait de 1 à 4.

En 1837 les PRES étaient évalués plus fort que les terres labourables. On peut comparer deux terres de KERGOAT - VIAN, alors à Claude JONCOUR :

PARC DIAVEZ (champ du dehors) terre labourable de la catégorie 2, superficie 112 ares 50, revenu cadastral 28 fr 12 (N° 5 section D).

PRAT AL LOCHOU (PRE DES CABANES ou des PETITS POISSONS), de la catégorie 2, superficie 40 ares 70, revenu cadastral 20 fr 76.

Un champ très voisin (D N°45) porte le nom de PARC AR C'HONILET. Il s'agit du CHAMP AUX LAPINS. En vieux français (13ème siècle) CONIL et CONIN désigne le lapin; en breton on trouve conikl, conifl, koulin. Le latin disait cuniculus. Le terme français lapin est apparu au 15ème siècle.

Un nom de parcelle fort répandu à Pleyber et que l'on trouve à quelques pas de BALI ZOUBL sur Kergoat Vras, le terme de QUINQUIS, sera un jour étudié à part.

*

* *

.page 140

Nous allons nous attarder plus longuement à la dernière route que la délibération du 6 septembre 1867 proposait au tableau des chemins vicinaux, à construire ou à rénover : le chemin de Pleyber au Cloître, placé en 3ème catégorie sous le N°5. Il s'agissait d'un projet "dont l'exécution peut être ajournée sans préjudice sérieux pour la commune".

Classé depuis longtemps dans les chemins vicinaux, disent les municipaux, le chemin de Pleyber au Cloître n'est point achevé vers la limite du Cloître. Il reste à l'amener à l'état d'entretien sur un parcours d'environ 1 500 mètres. Ce qui a empêché la poursuite des travaux c'est que rien n'a été fait sur le territoire du Cloître pour venir se relier à ce chemin. D'autre part, poursuit le secrétaire de séance, les escarpements qui séparent les deux communes seront difficiles à franchir.

Le conseil est pourtant d'avis qu'on achève le chemin d'après l'ancien classement qui menait la route au point dit FARDELL AR PLENN, sur la limite de la commune, mais sans aller prendre le village de TRAON GOFF comme le prévoyait l'ancien classement : ce passage par Traongoff "présenterait des difficultés presque insurmontables".

Le conseil revenait alors une nouvelle fois aux arguments qui justifiaient le "mauvais" classement de cette route : rien n'était fait du côté de la commune de LE CLOITRE SAINT THEGONNEC; d'autre part la desserte du plateau QUIPIEC LESLOC'H plaçait le chemin N°2 de LAN GUIBIEC à ROUDOUGOALEN en nette priorité.

Le point extrême envisagé pour le chemin 5 était FARDELL AR PLENN. Le terme FARDELL est bien connu des vieux agriculteurs; il désigne les barrages ou endiguements momentanés qu'ils effectuaient sur les rivières pour dériver les eaux dans les rigoles d'irrigation des prairies. Dans le cas présent c'était une levée de terre permanente où s'amorçait le bief du moulin "chanu" constitué par les eaux du Quipiec et une dérivation du Queffleut. Quant à la dénomination AR PLENN (la plaine) appliquée aujourd'hui au carrefour de la N 169, elle ne trouve aucune justification sur le site lui-même, à mi coteau d'un fort abrupt. Il faut chercher la raison de ce nom dans la petite "plaine" que dessine la vallée du Queffleut au bas du carrefour de part et d'autre de l'étranglement où seront construits les deux ponts actuels, le pont du bief et celui du Queffleut. Cette superficie plane (COMPEZ en bon breton) avait une étendue très notable qui contrastait avec l'encaissement général de la vallée.

Aussi bien plusieurs noms de parcelles de ces terroirs accidentés ont reçu la même dénomination : AR BLENEN (la plaine), section B N°745, 746, 751, des prés, au bas du Quipiec Izela vers le Queffleut; PRAT AR BLEN, section B N°910, 914, prés dépendant alors de TRAON GOFF, situés au nord des ponts, entre le bief du moulin CHANU et le Queffleut.

*

* *

Nous pouvons mesurer encore aujourd'hui la difficulté extrême que l'on rencontre à grimper les abrupts du Cloître à la hauteur approximative du PLENN. Avant les ponts il n'y avait

pas le chemin actuel vers le moulin "CHANU", le long du bief. On abordait le moulin par la hauteur si l'on voulait y moudre les céréales, venant de QUIPIEC, de TRAONGOFF ou de LESLOC'H. Certains de ces chemins sont encore accessibles aux marcheurs. En aval du moulin, il y a un gué que l'on traverse assez aisément avec des bottes hautes : ROUDOUVACH. Un ROUDOU est un gué;

.page 141

le terme VACH n'est pas très assuré ni en écriture ni en prononciation. Certains anciens usagers de ce gué, comme Etienne Coat du Plenn prononcent VACH(E); il est difficile d'admettre qu'il s'agisse du mammifère de ce nom, car en breton "vache" se dit BIOC'H ou BUOC'H. Je pense qu'il faut comprendre VARC'H, si proche phonétiquement de VAC'H; dans ce cas il s'agirait de GUE DU CHEVAL. Le mot ROUDOU étant féminin, entraîne la mutation de MARC'H (cheval) en VARC'H - On connaît entre RUVERNISON et la commune de SAINT THEGONNEC un gué dénommé ROUDOU-OHEN, le gué AUX BOEUF.

ROUDOU VAC'H permettait l'accès sur les hauteurs du Cloître par un étroit chemin où le meilleur des chevaux peinait à trainer une charrette vide; la descente vers le Queffleut n'était pas, on le conçoit, sans péril. Plourin approche fort du Cloître en cet endroit et la route, actuellement envahie par les taillis, doit se trouver en Plourin : ce chemin passait par le FOENNEC (la terre au foin) sur Plourin; de là un tracé direct conduisait au bourg du Cloître.

*

* *

Le cadastre de 1837 appelle "CHEMIN DE PLEYBER au CLOITRE", la route du RELECQ par le COAT HIR (le bois long). Au Relecq on prenait le chemin vicinal de Plounéour au Cloître passant au VOAS (GOAS = rivière) et on rejoignait le bourg du CLOITRE par CREC'H MEMORY. Il y avait un raccourci qui permettait, me semble-t-il, de rejoindre CREC'H MEMORY, par le GRINEC, en évitant le long détour du Relecq.

Très anciennement, il y a eu un chemin encore plus court pour arriver au GRINEC par Trévalan; ce chemin merveilleux, très ensauvagé, s'arrêtait au gué qui est au Sud Est de QUIPIEC HUELA dès l'époque du cadastre. Il devait aller autrefois jusqu'au GRINEC; ce chemin aurait porté, m'a t'on assuré, le nom de "Chemin de Pleyber au Cloître".

Quand on dénomme une route par deux extrémités (ici PLEYBER et LE CLOITRE) il ne faut jamais perdre de vue que ces chemins ne sont que des tronçons de route conduisant à des foires, souvent fort éloignées. On n'avait guère d'occasions autrefois d'aller au Cloître, mais plutôt d'y passer pour aller aux foires de GUERLESQUIN ou de CALLAC.

*

* *

En auto il ne serait pas prudent de prêter une attention soutenue aux talus qui bordent les routes. A pied, une telle inspection serait de très grand profit et sans danger : la forme des talus, la végétation qu'ils portent établissent une différence nette entre les très vieux talus et les jeunes talus datant d'un siècle ou deux. Des chemins vicinaux étroits dont les talus ont des formes bien dressées sans pierre, avec une végétation sans grosse souche, de tels chemins ont toutes chances d'être encore jeunes. On pourrait s'amuser à descendre à pied du carrefour de Kervénezec jusqu'au Queffleut en observant les talus de part et d'autre. On remonterait à pied aussi en recousant derrière soi les deux lèvres de la route pour soupçonner la forme des terrains à l'emplacement de la route et tenter de retrouver le talus primitif là où il y avait talus. On découvrira ainsi que les entrées de champ de part et d'autre sont jeunes, que le chemin de Quipiec-Izella est très jeune dans la partie qui joint la route du Cloître; en fait la construction de ce chemin rural fut décidée au Conseil Municipal (le Maire était alors MADEC) le 24 Mai 1910; la dépense prévue était de 1 500 Frs à prendre sur le reliquat des chemins ruraux qui se montait à 4 705 Frs 23 cent.

.page 142

La jonction de LESLOC'H à LAN-GUIBIEC sur la route du Cloître fut décidée le 27 Novembre 1898. Elle devait avoir 6 m de large. Le 24 Février 1901 le Conseil accepte la cession gratuite de terres sur la partie à construire de cette route. Les donateurs étaient au nombre de 6 : 1) Alain Fichou, 2) Mme Le Guerc'h, 3) Jean Marie Bizien, 4) François Marie Bourven et Vve Grall, 5) Marie Bizien, Fse Sibiril, Jean Marie Riou, 6) Marie Angèle, Vve Louis Plassart. Ainsi Lesloc'h n'aura été désenclavé en direction du bourg qu'au début du 20ème siècle. Qui dit mieux ?

*

* *

L'accès du bourg de Pleyber offrait lui-même de très grosses difficultés que nos édiles de 1867 se proposaient de résoudre immédiatement avant même que la commune du Cloître ne construise une route venant joindre le pont à bâtir de FARDEL AR PLENN.

A cette époque, les communications du plateau avec le bourg passaient obligatoirement par la côte raide que le secrétaire de séance appelle côte de ROZERA; c'était d'ailleurs l'écriture du cadastre ancien. La prononciation constante est ROZ AR C'HRA : le versant de la vallée (ROZ) où il y a une montée (CRA). Cette désignation d'une côte, d'une colline par le terme CRA est courante dans le Tréguier surtout. Il est peu de réalités topographiques qui aient donné lieu en Bretagne à tant de fantaisies orthographiques que la HAUTEUR. A partir d'un KNEC'H ou KNOC'H très ancien on assiste vers la fin du moyen âge à l'apparition de la forme CREC'H. On peut suivre le phénomène dans les archives concernant l'île de Batz (appelées AVEUX) : peu à peu, au cours du 16ème siècle, la forme CREC'H, l'emporte; mais il existe encore aujourd'hui deux sites aux noms anciens, QUENNE CAOU (la colline de CAOU, peut-être une abréviation de CAOURENTIN, CORENTIN) et QUENECOUNAN (la colline du CONAN). Le remplacement du N de KNEC'H par un R est contemporain du même changement dans TNOU (vallée) devenu TRAON, TROU, TRO, etc...

Je ne puis entrainer le lecteur dans ce taillis inextricable des dénominations de la HAUTEUR. C'est à peine pensable d'extravagance. Un lecteur passionné par de tels sujets pourra s'édifier à ce propos dans l'ouvrage de Bernard Tanguy sur les NOMS DE LIEUX BRETONS (p.68 - 73). Qu'on se souvienne de PANT AN AIE relevé auprès de RUN AR VRAC'H.

*

* *

C'est au haut de ROZ AR C'HRA, sur le bord même du chemin, que se trouvait le calvaire, déplacé du temps du recteur Monsieur Abily et implanté à 50 mètres plus bas dans un champ. Cette croix avait été cassée durant la Révolution française; la restauration avait été faite en 1821, comme on peut le lire sur le socle.

Ce socle est un très beau document d'histoire et d'écriture; les caractères ont gardé leur fraîcheur. Le granit ne s'est pas effrité, ce qui est le cas du socle du calvaire de la Chapelle, à peine son cadet (1536). L'abbé Y. Castel, très versé sur les inscriptions, m'a aidé à en faire une lecture correcte. Les caractères sont en minuscules gothiques.

FACE EST - fit fera ceta cros (ce mot au dessus de la ligne)

FACE NORD - O : Kiell (avec 2 signes sculptés)

FACE OUEST - lan mil - en haut R T 1821, en bas gravé 1531

FACE SUD - Vc XXXI.

.page 143

Les inscriptions de la croix de Roz-Ar-C'hra

.page 144

Selon l'abbé Castel, il est assez courant de voir des e finaux devenir a : ici, fera pour fère (faire) et ceta pour cète.

Les signes sculptés sur la face nord peuvent représenter une herminette (en bas), un copeau (en haut). Olivier Keriell (K = Ker), le donateur, aurait donc été charpentier.

On peut hésiter dans la lecture R T de la face Ouest; mais il ne peut s'agir, en 1821, que de la date d'une restauration.

Le fait que la date d'érection, en chiffres romains, ait été doublée en chiffres arabes témoigne d'un mouvement de modernisation de l'écriture que François 1er va précipiter.

On lira donc : "Fit faire cette croix, Olivier Keriell l'an mil cinq cent trente et un".

*

* *

Au calvaire du Christ la date, bien lisible, est 1536 en chiffres arabes seulement; alors que les caractères sont gothiques. Pour l'instant, j'achoppe encore au nom du couple donateur de cette croix. On y arrivera peut-être. Voici ce que j'y lis à présent - mais sous réserves de mises au point futures :

Me JOAN OMNES, de LA ROCHE ET SA
COMPAIGNE.... ONT FAICT FAIRE CESTE CROI EN LAN 1536

*

* *

Dans nos observations sur la région Est de Pleyber nous sommes parvenus au terroir du PONT-GLAZ, auquel aboutit la vieille route escarpée de ROZ AR C'HRA, dont le nom est porté sous deux formes dans le cadastre ROZERA, ROZARA. Nous allons rencontrer ici, pour la première fois, sur le terrain, le problème de l'âge du BOURG de PLEYBER, tel du moins qu'on peut le poser à partir de l'âge du réseau routier qui le dessert.

Les occasions ne nous manqueront pas de revenir sur ce plateau escarpé du NONNOT et CONSORTS. Ne serait-ce que pour évoquer un jour le PETIT CHATEAU FORT dont la toponymie vient de me révéler l'existence entre Kergalein et CREAC'H MEOT : AR C'HASTELLIC, (section H, du bourg N°1310), doublé par GOAREM AR C'HASTELLIC (N° 1309). J'ai trouvé un autre CASTELLIC sur le terroir de COAT GONVAL, au bord est de la route de Ste Sève : PARC AR C'HASTELLIC (section G, N° 10); un taillis, détruit à l'époque moderne, dénommé AR C'HOAT, adjacent au parc en question (N°11) avait poussé sur les ruines de ce petit château fort. Lorsqu'on défricha le taillis on fut surpris d'y découvrir une forme de talus dont le pourtour passa alors pour être une "PISTE D'ENTRAINEMENT POUR LES CHEVAUX DU CHATEAU", selon l'expression de quelqu'un de COAT GONVAL qui avait pris part au déboisement. Aussi cocasse que fût l'interprétation, le fait était là, que vint confirmer le nom du champ : PARC AR C'HASTELLIC, devenu à l'usage PARC RASTELLEC ! A ma question malicieuse : "Les chevaux de quel château ?" il me fut répondu "peut-être (MATESSE) les chevaux de MANER-COZ !" On aperçoit de la route un petit bouquet d'arbres qui marque l'emplacement de la source du CASTELLIC (petit Castel).

Sur l'autre versant du grand plateau de Maner-Coz, à l'ouest, dominant le DONANT, face au terroir de Coatilézec, sur le territoire de Sainte Sève il y eut aussi une fortification, du moyen-âge sans doute, dont le nom est porté par deux parcelles TACHEN GOAREM COZ-CASTEL ou PARCELLE GARENNE DU

.page 145

CHATEAU FORT en RUINES (section B - Sainte Sève N° 421 - 422); le CASTEL disposait de sources abondantes. Le site est tout près de la Voie express, vers le sud de celle-ci.

*

* *

Nos lecteurs sont impatients de voir évoquer ici les curiosités du terroir qui leur est familier; mais ce ne peut être tout de suite ni partout à la fois. Pour les faire patienter, voici quelques considérations sur le nom de BARRIC, un coin sur lequel, jusqu'à présent, le Bulletin a été muet.

Le BARRIC fait partie d'un ensemble de villages ou fermes, fort proches les uns des autres; en 1837 on relevait LA SALLE, KEROMNES, PORSIC-LOUS, le TRAON et BARRIC. Pour faire bonne mesure on pourra leur joindre COZ-ROUDOUR (le vieux gué), par où l'on passait lorsqu'on venait du sud pour aller à la SALLE; aujourd'hui il reste peu de vestiges de COZ-ROUDOUR; la rivière que l'on traversait ici à gué est constituée par les eaux qui sourdent, à l'Est et au Nord du plateau de GORRE BLOUE; aujourd'hui une partie de ces eaux est captée par la station de pompage de Pleyber; le ruisseau rejoint le DOUR RUZ avant la traversée du grand remblai du chemin de fer.

Retenons pour cette fois, les deux seuls noms de PORZIC-LOUS et du BARRIC. Le terme de PORZ désigne la cour d'une maison, la porte cochère, la porte d'un château d'une ville. On l'applique aussi, semble-t-il, aux demeures qui ont une cour fermée par une grande porte; la désinence IC marque la petitesse relative de notre PORZ. L'adjectif LOUS veut dire couramment "sale, malpropre"; dans le cas présent je verrais dans Lous la transposition bretonne du quiproquo français SALLE et SALE.

Le nom de BARRIC est plus difficile à élucider; on le découpe naturellement en deux éléments BARR et IC, ce qui conduit à PETIT BARR. Qu'est-ce que ce BARR ? On connaît au substantif BARR de très nombreuses significations : sommet, mesure, comble, branche, grappe, essaim, usufruit, accès (d'un mal), changement subit, crise violente. Topographiquement le sens de cime conviendrait assez bien à BARRIC. Mais l'explication me paraît relever ici de l'histoire. Voici comment :

LA SALLE fut anciennement le siège d'une PREVOTE. Le PREVOT était, dans notre cas, un magistrat judiciaire exerçant la justice dans le cadre d'une seigneurie, sans doute, celle de KEROMNES.

Dans la notice du Catholicon (1464) consacrée au mot BARRENN, barre, on trouve : "pretorium, barre, lieu de jugement". Si l'on remonte au Glossaire de Saint Germain des Prés (vers 1400), dont l'auteur du Catholicon, Jehan Lagadec, s'est servi copieusement, on trouve au mot PRETORIUM : "lieux de jugement ou siège de juge, de prévôt".

On peut dès lors estimer avec une très sérieuse probabilité que le français BARRE = PREVOTE (de la Salle) a donné naissance à la "petite barre", soit en désinence bretonne, BARRIC. La différenciation de villages contigus en BRAS (grand) et BIAN (petit) est très courante. Aujourd'hui encore on parle, dans ce coin, de LA GRANDE SALLE et LA PETITE SALLE; mais il ne s'agit pas de BARRIC.

Le nom de LA SALLE a été donné à des demeures sortant du commun, comme des manoirs; on en relève 13 dans le Finistère, 38 dans les Côtes du Nord et 11 dans le Morbihan. En breton on dit AR ZAL. Ce nom de lieu est sans doute à l'origine de noms de famille tels que SALIC, SALL, SALOU, SALIOU. La désinence OU désigne couramment le pluriel.

.page 146

*

* *

Après ces intermèdes, rejoignons les municipaux à leur séance du 6 septembre 1867, au moment même où ils sont en train de figoler leurs arguments pour obtenir de l'autorité de tutelle l'aménagement de l'accès au bourg.

En attendant que la commune du Cloître prenne des dispositions pour joindre son bourg au PLENN par un chemin vicinal, la commune de Pleyber est décidée à améliorer la route (à venir) du Cloître en rectifiant sur place la côte dite de ROZERA "par voie d'écrêtement et remblai". C'est le chemin qui contourne la butte de ROZ AR C'HRA. La commune propose ensuite que l'on déclasse la partie du chemin du Cloître à partir de la côte dite ROZ AR FEUNTEUN VEN jusqu'à son point de jonction avec le chemin vicinal de POMPOUL au bourg de Pleiber. En remplacement

de ce tronçon déclassé, le conseil demande le classement en chemin vicinal du chemin partant du bas de la dite côte de ROZ AR FEUNTEUN VEN et venant aboutir au bourg de Pleiber-Christ entre l'habitation de la famille Bourven et la propriété dite PORZ RU. Ce nouveau parcours de moins d'un kilomètre abrège grandement l'accès au bourg, fait éviter une côte très ardue et dangereuse par son tournant; en outre ce tracé déboucherait dans le bourg même.

En clair, pour les usagers modernes, la route à déclasser étant la montée de Pont-Glaz à la ferme de ROZ AR BELLEC, jusqu'au carrefour avec la route actuelle du cimetière. Il y avait à ce carrefour une croix, CROAZ AR C'HLAN. Quant au tronçon à classer en chemin vicinal, il s'agit du parcours qui va de la place de l'Eglise jusqu'au PONT - GLAZ.

*
* *

Le nom de ROZ AR FEUNTEUN VEN n'est plus connu de personne à Pleyber. Dans le vieux cadastre il désigne une fûtaie de 40 ares (section H N° 668) de forme allongée qui bordait au nord la rude montée de la vieille route.

ROZ AR FEUNTEUN VEN ne désigne manifestement pas le même accident de terrain que ROZ AR BELLEC. Si ROZ désigne, comme je le crois, le versant d'une vallée, ROZ AR BELLEC pourrait désigner le versant sud du vallon où passe la route actuelle du bourg à Pont Glaz. Quant à ROZ AR FEUNTEUN VEN il désignerait très probablement le versant du vallon du Pont-Glaz.

On ne voit plus de FONTAINE au bas du vieux raidillon, mais à quelques mètres, en direction de Kerjézéquel, dans un creux de la route, il y a toujours de l'eau venant d'un petit vallon abrupt, dont la fûtaie occupait autrefois le versant sud.

Que signifie FEUNTEUN VEN ? Dans le cas présent, les bretonnants n'hésiteraient pas : une FONTAINE EN PIERRE (de taille). Ceux que l'on désigne à Pleyber sous le nom de PAGANIZ, c'est à dire ceux qui sont originaires du Bas Léon et de toute la région de Saint Pol, Plouescat, Lesneven, prononcent VEAN au lieu de VEN, ce qui leur évite les hésitations auxquelles conduit la prononciation VEN.

Nous allons nous attarder un instant à la traduction française FONTAINE BLANCHE qui a fleuri en lieu et place de nombreuses FEUNTEUN VEN. Ce faisant, je me met à contre courant des idées reçues chez les érudits, pour qui VEN est une forme mutée de GWENN (GUEN), adjectif dont le sens usuel est BLANC et auquel les érudits donnent le sens du SACRE; pour eux il s'agirait de FONTAINE SACREE. Cette hypothèse est mise en avant dans une étude récente fort intéressante consacrée à une statuette d'un dieu antique découverte à la FONTAINE BLANCHE de Plougastel Daoulas (Société archéologique du Finistère 1977 p.80).

.page 147

*
* *

En Bretagne, le Finistère l'emporte d'emblée au palmarès des FONTAINES BLANCHES. On connaît dans notre département 11 lieux-dits habités qui portent ce nom français, en Argol, Concarneau, Landerneau, Landrévarzec, Melgven (2), Plabennec, Ploudalmézeau, Plouégat-Guerrand, Plougastel-Daoulas, Saint Jean du Doigt et Sainte-Sève. On notera à Melgven deux lieux dont un FONTAINE BLANCHE VIAN; l'adjectif breton BIAN (petite) indique qu'il s'agit d'un habitat plus petit à côté du lieu plus important, FONTAINE BLANCHE, auquel on eût dû accoler l'épithète VRAS (BRAS = grande), à s'en tenir à la forme du nom précédent.

On en relève 3 dans les Côtes du Nord, à Plougrescant, Prat et Saint-Gilles-les-Bois. En Ille-et-Vilaine, on ne cite qu'un seul lieu de ce nom, à Saint Erblon, dans la banlieue sud de Rennes. Aucune FONTAINE BLANCHE en Morbihan. Je ne dispose pas du répertoire des lieux-dits de la Loire Atlantique.

*
* *

A part le cas de Saint Erblon, les 14 FONTAINES BLANCHES répertoriées sont en pays bretonnant. Il ne peut s'agir, pour elles, d'une dénomination primitive, mais d'une traduction d'un nom breton FEUNTEUN VEN. Dans le Finistère on ne peut citer aujourd'hui que quatre lieux-dits habités portant ce nom breton : à Pont l'abbé, à Saint Martin des champs, à Pleyben et à Saint Pol de Léon.

Il existe d'autres sites en FEUNTEUN VEN; outre Pleyber on peut citer Landivisiau; selon François Gaouyer il y a aussi FEUNTEUN VEN à Plourin-Morlaix dans la vallée qui débouche à Morlaix. Une publication archéologique récente (Archéologie en Bretagne N°22) en signale aussi une aussi à Ploudaniel. S'il est fait un jour le dépouillement systématique des noms de parcelles en pays bretonnant on trouvera certainement bien d'autres attestations du toponyme breton.

*

* *

Peut-on faire confiance à la traduction française FONTAINE BLANCHE ? Même en supposant que l'adjectif GWENN (ou GUEN), devenu VEN après un nom féminin, ait pu signifier autrefois SACRE et BLANC ? La mode présente dans l'archéologie bretonne est de voir en FEUNTEUN VEN une fontaine sacrée sur la foi du seul terme VEN accolé à FEUNTEUN. C'est se doter, du coup, d'un critère d'ancienneté pour le site ou des routes qui passeraient à sa proximité.

Certes, les religions païennes ont fait des SOURCES des lieux SACRES, où elles se plaisaient à honorer des dieux, des déesses ou des nymphes. Les peut-être de lutter contre la dévotion aux sources, le christianisme s'est quelque peu accommodé de ce culte, essayant de dériver sur Dieu lui-même et ses saints cet attrait des fidèles. On peut trouver à redire à cette attitude de l'Eglise et lui préférer une conduite plus purement chrétienne. Nul, aujourd'hui, sans doute, pour prévenir les rhumatismes ou pour les calmer, n'aurait, heureusement ! l'idée de se rendre à la Fontaine de SAINT-MAUDEZ, auprès de la chapelle du même nom, à Pont-Pol, afin de s'y plonger et d'y obtenir la guérison. C'est peut-être parce que je ne souffre nullement de ces misères que je n'ai pas encore été voir cette fontaine.

.page 148

*

* *

Par contre, j'ai cherché FEUNTEUN - VEN en Saint-Martin parce que le terme VEN m'intrigue. Accueilli à la ferme de ce nom par Monsieur Caroff, originaire de Saint Pol, j'ai appris de lui que le site actuel de la maison n'est pas primitif. La construction du chemin de fer, il y a un peu plus de 100 ans, entraîna la disparition de FEUNTEUN-MEN (MEAN, pour Monsieur Caroff), selon l'orthographe du cadastre ancien de Saint Martin. Cette ferme était à la hauteur de la ligne. Le cadastre n'est pas, dans tous les cas, un modèle des "mutations" bretonnes; les rédacteurs de St Thégonnec en tiennent mieux compte que ceux de Pleyber Christ; ici, il eut fallu dire VEN ou VEAN au lieu de MEN, comme nous allons le voir. Selon Monsieur Caroff, cette fontaine était dite MEAN parce que le sol de ce terroir est très rocailleux. Le vallon où elle se trouvait, très encaissé, est très ensauvagé actuellement et je n'ai pas fait l'expédition : c'est à l'ouest de la route qui descend de la zone industrielle vers le PONT TRO (le pont de la courbe), où l'on traverse précisément le vallon sur l'ancienne N 12 et où se trouve aujourd'hui un échangeur. L'interprétation de MEAN par Monsieur Caroff n'est peut-être pas sûre, du moins on retiendra le nom de MEN porté par le cadastre de Saint Martin c'est à dire la référence à la PIERRE et la signification FONTAINE DE PIERRE, sans préciser davantage pour l'instant. On notera que cette FEUNTEUN MEN est très proche du carrefour gallo-romain de BINIGOU en Saint Martin. Mais était-elle BLANCHE ou SACREE pour autant ?

Il existe une eau de table bretonne provenant de LANGOAT (22), au goût agréable, qui porte en étiquette : "Source de FEUNTEUN - WENN" et sa traduction vieille France, BLANCHE FONTAINE. Tout cela est poésie commerciale : le WENN force la note de la blancheur.

*

* *

Même s'il ne mérite pas un grand crédit pour ce qui est de l'orthographe des noms, le cadastre, on s'en aperçoit, est d'une singulière richesse pour ce qui est de la signification de ces noms. A cause de cela j'ai entrepris l'étude systématique et, préalablement, la transcription du cadastre de Pleyber. C'est un travail fastidieux, éprouvant pour la vue, mais combien profitable.

Pour le moment j'ai recueilli assez d'éléments pour proposer une interprétation plus satisfaisante du nom de lieu FEUNTEUN VEN : le 2ème terme VEN n'est pas l'adjectif BLANC, mais le substantif PIERRE.

En breton, suivant les dialectes, on désigne la PIERRE, en général par le mot MEN, MAEN ou MEAN. Dans MEN, le E est accentué aigu d'une façon nasale. Le pluriel est MEIN.

Après un mot masculin en breton, le mot MEN reste inchangé : ainsi après PARC. Sur le terroir de LANVIZIAS on relève, par exemple, 3 parcelles dénommées dans le cadastre PARC MEEN (section A N° 293, 294, 295). LE CHAMP AUX PIERRES. Après un mot féminin, régulièrement MEN devient VEN. Le bulletin a déjà fait état du site gallo-romain de GOAREM VEN (section D N° 417 - 423 et 427); on y voit des rochers de granit et l'on en a arraché de grosses quantités de moellons de même nature, provenant d'édifices ruinés. On pourra citer aussi une irrégularité du genre FEUNTEUN MEN à St Martin : les parcelles de RUN AR VRAC'H dénommées GOAREM MENGUEN (section A N° 337 - 338) ou GARENNE AUX PIERRES BLANCHES, contenant une quantité notable de quartz.

.page 149

Sud-Est du bourg de Pleyber-Christ
(cadastre de 1837)

.page 150

*

* *

Citons encore GOAREM AN ODE-VEN (section H, site du bourg, N° 457 et 458). ODE désignait couramment une ouverture dans la clôture d'un champ, talus ou haie); cette ouverture devait être limitée par deux piliers de pierre pour mériter le nom de ODE-VEN. Les noms des parcelles indiquent divers types de fermetures ou d'entrées. Ainsi, dans la section H, site du bourg; : PARC AR BARENNOU (N° 11, à Kerjézéquel; N° 237 à Rest-Glaslan), dont l'entrée devait être fermée par des barres de bois. PARC AR GLOUET (N° 274, à Nonnot), le champ de la barrière, était classé 1ère qualité de terre. PARC AN DRAFF (N° 44, à Kerjézéquel) devait avoir une claie ou une barrière à l'entrée. C'est dans un sens analogue que l'on interprétera PARC AR VARICADEL (N° 1129 à Kermaharit); on songe au mot français "barricade". Quant à PARC AN DREILL (N° 671), à droite de la route du bourg à Pont-Glaz, quelques dizaines de mètres après le LENN VIAN ou petit lavoir, il devait son nom probablement à un treillage de bois ou de fer; le fil de fer se disait ORJAL, mais au 15ème siècle on rencontre TREILL HOUARN, rendu par le Catholicon : "treillis de fer". Voici un champ bien pourvu en entrées : PARC AR PEVAR TOUL CAR sur GOAEM NEVEZ, la garenne neuve (section A N° 557, superficie 103 ares, classe 4). Un "toul - karr" est une brèche pour donner passage à une charrette; ce champ de valeur médiocre (4) appartenait en 1837 à Guillaume LE JEUNE et à ses frères; il disposait de 4 entrées.

*

* *

Nos FEUNTEUN VEN faisaient référence, me semble-t-il, à MEN, pierre et non à l'adjectif GWENN. Certes, VENN n'a t'il pas la même prononciation de son E, qui est ouvert, alors que l'E de VEN, pierre est fermé. Mais l'on ne doit pas oublier que les vieilles transcriptions françaises

des noms bretons n'étaient pas le fait des bretonnants de condition modeste, mais des personnes "distinguées et cultivées" en quête de noms jolis et distingués qui ne soient pas ceux du peuple, des noms français.

Je me suis amusé à suivre la francisation de certains noms de famille bretons à Roscoff dans la seconde moitié du 16ème siècle et au cours du 17ème siècle. C'était le fait de prêtres ou de négociants qui voulaient jouer à la noblesse : un prêtre MORVAN se disait MORICE, un LE GUERN se promouvant en DELAUNAY, un TREUT devenant LE MAIGRE. J'ai déjà cité PENFEUNTEUNIOU devenant CHEFFONTAINES, PENQUER devenant CHEDEVILLE, PENHOAT devenant CHEF DU BOIS; peut-être CHEDUMAIL est-il un ancien PEN HORS ? Manifestement, PEN breton a été promu de l'idée de BOUT à celle de TETE, CHEF, avec la nuance de supériorité.

Sainte Sève, à côté, illustre fort bien ce dédain de la langue bretonne chez les notables des siècles passés, frottés de culture française. Beaucoup étaient propriétaires de ces terres, noblesse ou gros négociants morlaisiens. Le premier cadastre de Sainte-Sève connaît trois villages contigus, LE PLESSIX, PETIT PLESSIX, LE PETIT PLESSIX; aujourd'hui on réserve le nom de PLESSIX à une ferme limitrophe de Pleyber, fort proche du CASTELLIC de COAT GONVAL, évoqué plus haut. Dans tous les cas le nom traditionnel est QUINQUIS, d'ailleurs employé aujourd'hui pour l'ensemble des trois premiers villages.

A peu de distance de ces QUINQUIS, on rencontre LA FONTAINE BLANCHE, avec sa fontaine en pierres de taille qui a perdu son architecture et sa niche. On y voit encore des pans de murs de la chapelle et les restes d'un manoir.

.page 151

Il est naturel, dès lors, qu'aux abords d'une ville florissante comme le fut MORLAIX autrefois, les YAOUANC de la région se soient promus en LE JEUNE, les LE BRAS en LE GRAND. Par contre le nom COZ n'a pas dépassé le grade français de l'article LE; cette "promotion" s'est arrêtée à mi-chemin pour donner LE COZ, mais on a répugné à traduire LE VIEUX, tout comme l'on a préféré laisser dans l'ombre bretonne COZANET ou DIT LE VIEUX.

Sur la lancée de telles observations, on pourra regarder une carte détaillée de la région, comme la CARTE TOPOGRAPHIQUE au 25 millième; publiée par l'I.G.N., un merveilleux outil de promenade et d'étude en chambre. On s'amusera à relever les noms français qui ont supplanté des noms bretons, tels LAUNAY pour AR VERN, LA BOISSIERE pour AR VUZIT (de BUZIT, lieu où il y a du buis) - VAL PINARD pour TRAON PINARD (lequel PINARD n'a rien à voir avec le vin, mais pourrait être un terme breton en PEN... que je laisse dormir pour l'instant, car mon explication n'est pas encore assurée), PLESSIS pour QUINQUIS. La FEUNTEUN VEN de Ste Sève a été saisi par ce même mouvement ancien de francisation. En fait l'immense majorité des quartiers a gardé son nom breton.

Le nom même de MORLAIX est français; le Catholicon propose un autre mot français pour MONTROLAES, à savoir MONTRELAIX, identique à MONTRELAIS, commune de Loire-Atlantique sur un coteau de la rive droite de la Loire. En latin, Morlaix se disait MONS RELAXUS; mais ce nom n'est pas, pour autant de l'époque gallo-romaine. Dans le Dictionnaire de BRETAGNE par OGEE (édition de 1843) on traduit MONS RELAXUS par "Mont élevé"; je ne sais si la traduction est bonne. Aurons-nous un jour une étude savante sur la région de MORLAIX, le sol, l'histoire, la vie économique ?

*

* *

Depuis toujours les hommes ont aménagé les sources et creusé des puits pour capter l'eau et la puiser commodément. En breton, la SOURCE porte divers noms : MAMMENN, EIENENN, ANDON, LAGADENN. Le terme de STIVELL s'appliquerait à une source qui jaillit, non pas me semble-t-il, en hauteur, mais en jet d'eau descendant comme d'un robinet. Le terme se disait aussi, dans mon pays, d'une petite chute d'eau aménagée sur un ruisseau pour prendre de

l'eau et remplir une auge. A KERMABON, on relève une brochette de 13 parcelles PARC, GOAREM et PRAT portant de nom de STIVEL (section D, Nos 991-1003).

Si, en latin, FONS désigne la source, notre français FONTAINE qui en dérive, et le breton FEUNTEUN suggèrent, en outre, l'idée d'un aménagement maçonné de la source. Un très grand nombre de nos fontaines bretonnes, nos fontaines de chapelle en particulier, sont des édifices en pierre de taille. Ce sont les Allemands qui ont détruit la fontaine monumentale de la chapelle du Christ; on la verra un jour dans le Bulletin, dessinée de mémoire par l'un des fervents du site.

Que nos FEUNTEUN - VEN soient d'antiques sources vénérées par nos ancêtres païens et chrétiens ou qu'elles ne l'aient jamais été, il ne me paraît pas prudent de faire endosser à VEN le sens de BLANC et de SACRE et moins prudent encore, d'y voir une référence gallo-romaine. Je m'en tiens, quant à moi, à FONTAINE DE PIERRE.

*

* *

Le carrefour de PONT GLAZ a été fortement bouleversé par l'aménagement de la route vicinale qui descend du bourg, mais aussi du fait que le

.page 152

carrefour a servi de décharge pour les terres et ossements provenant du cimetière de l'église.

Tout au long du 19^{ème} siècle l'administration engagea les municipalités à éloigner les cimetières de agglomérations. Le 25 Sept. 1887, le Préfet du Finistère mit Pleyber en demeure de transférer son cimetière, jusque là blotti contre l'église. Dans les temps plus anciens certaines familles avaient eu des concessions à l'intérieur même de l'église, suivant une coutume générale. On en voit des témoins : enfeux, bénitiers encastrés dans les piliers. Le dallage de l'église était fait alors de pierres tombales; les corps y sont restés lorsqu'on a cessé d'ensevelir dans l'église (au 18^{ème} siècle) et si l'on avait à y creuser on trouverait peut-être encore des ossements.

La municipalité se mit à la recherche d'un terrain et jeta d'abord son dévolu sur un terrain appartenant à J.M. Guillou de Talingoat. Sur la parcelle cadastrée section H, N° 471, on envisageait l'acquisition de 40 ares pour le prix de 2000 Frs; si le propriétaire ne consentait pas on procéderait par expropriation (6 Nov. 1887).

Comme le lecteur a pu s'en rendre compte en regardant la plan du bourg en 1837, juste avant la nouvelle route Quimper- Morlaix (1844), il est malaisé de s'y retrouver; si je ne me trompe pas, le premier emplacement prévu était une portion de 40 ares prélevée sur le bord sud (actuellement rue Jules Ferry) d'un champ labourable de premier choix (classe 1) mesurant 173 ares, PARC AR POUL (au trou d'eau) cerné par l'actuelle rue François Coat à l'Est et au Nord, un chemin au Sud, qui n'allait pas jusqu'à la route de la Chapelle (ou rue Pasteur aujourd'hui), dont on a fait la rue Jules Ferry. C'est sur PARC AR POUL que sont implantées l'école publique, la

.page 153

salle des fêtes, et la série des maisons qui bordent la rue François Coat et le début de la rue Jules Ferry. Le contour biscornu de la rue François Coat reprend un tracé ancien qui suivait le talus de PARC AR POUL.

L'arrangement avec Jean Marie Guillou n'ayant pu se réaliser, le conseil dans la séance du 13 Novembre 1887, décida de mettre en Oeuvre la procédure d'expropriation. Le 20 Juin 1888 le conseil municipal sollicita l'autorisation d'emprunter 2500 francs auprès du Crédit Foncier de France pour effectuer l'achat du terrain. L'accord est donné pour l'emprunt souscrit pour 30 années, avec des annuités de 157,19 Frs à verser en deux fois.

Le commissaire enquêteur a été mis au courant d'une pétition relative à un autre terrain au Nord-Est du bourg. Le conseil consent à revenir sur le projet en cours si le conseil d'hygiène donne son accord pour le nouveau projet envisagé. Cette autre proposition concernait les parcelles 526, 527 et 641 de la même section cadastrale H (séance du 22 Juillet 1888).

Le 17 Mars 1889, le conseil retient la parcelle 527 (PARC AR ROUX - champ de LE ROUX), terre labourable de première qualité. Le terrain ne faisant que 34 ares on prit une partie de la parcelle contigüe (528). Le cimetière actuel, dans son premier état, occupe la parcelle 527 et une partie de 528; le présent presbytère occupe le reste de la parcelle 528.

Pour avoir le matériau de construction des murs on ouvrirait une carrière.

Le financement de l'ensemble fut étudié dans la séance du 11 Août 1889; on sollicita l'autorisation d'emprunter à cet effet la somme de 6575 Frs.

*

* *

Le 27 Décembre 1903, le Conseil Municipal décida que toute la terre qui serait tirée du cimetière devra être déposée sur le terrain vague, appartenant à la commune, du "Pont Glass". Il s'agit de la plate-forme au bas de laquelle s'amorce présentement le virage en direction du bourg. En 1911, on plaça face au dépôt de ces terres de sépulture, le calvaire de la chapelle St Donat : le crucifix est tourné vers le Sud au lieu de l'Ouest, l'orientation traditionnelle; au cours du transfert on a aussi inversé la Vierge et Saint Jean. Les visages des personnages sont du même type que les visages du calvaire de Guimiliau.

Ce même 27 Décembre 1903 le conseil vota des félicitations au nommé PAUL Laurent pour le sang-froid qu'il a montré en contribuant à arrêter un chien enragé qui a été tué dans ses bras sur la place du bourg et le signala pour cet acte de bravoure à la bienveillance de l'administration préfectorale.

Le 21 Février 1904, le Maire fut autorisé à abattre les arbres de l'ancien cimetière.

*

* *

On reparla du PONT-GLAS quelques années plus tard; on caressa, en effet, l'espoir d'y voir passer le "petit train" et d'y installer une gare.

Le conseil avait été sollicité en 1905 de donner son accord à un premier tracé; le 19 Novembre 1905 le conseil donna son avis en ces termes : "Le conseil considérant que le tracé du chemin de fer d'intérêt local de Taulé à la Feuillée offrirait en passant par la Gare de Pleyber Christ un avantage très considérable pour le commerce non seulement de Pleyber Christ mais des communes de Plounéour Ménez, la Feuillée, Brennilis, Botmeur, Loqueffret, Brasparts et Le Cloître St Thégonnec, demande instamment que ce tracé passe par la gare de Pleyber Christ". Il s'agissait de diffuser les engrais marins à partir de PENZE TAULE.

.page 154

*

* *

Il y eut, en effet, un TRANSFINISTERIEN à voie étroite au début du 20ème siècle : il joignait PLOUESCAT dans le Nord à ROSPORDEN dans le Sud. Il passait par LANDIVISIAU, SIZUN, COMMANA, le col de ROCH TREVEZEL (la gare était à l'entrée de la station de télévision), LA FEUILLEE, BRENNILIS, BRASPARTS, CHATEAUNEUF DU FAOU, SAINT-THOIS, CORAY.

De temps immémorial, LA FEUILLEE (AR FOUILLEZ) a été le grand carrefour des voies de communication entre les pays séparés par les Monts d'Arrée; on va le voir bientôt à propos des voies romaines qui desservait Pleyber. Il était plus facile de contourner les grands marais du Mont St Michel du côté Est (LA FEUILLEE) que du côté Ouest (MONT SAINT MICHEL).

Le projet de raccorder PENZE à LA FEUILLEE n'eut pas de suite, MORLAIX en ayant pris ombrage et tenant à être tête de ligne. Un deuxième projet vit le jour qui unirait MORLAIX (gare en ville, au VIADUC) à LA FEUILLEE. Les journaux en parlèrent abondamment. On suivrait la vallée du Queffleut : arrêts envisagés du côté de LUZURIA, pour desservir Plourin, arrêt au FUME, au VOAS (pour desservir LE CLOITRE, là où la route du Relecq joint la N 169); nous allons retrouver

sans tarder le terme GOAS, soit avec l'article AR VOAS, qui désigne un ruisseau; à partir du BRIOU le train devait suivre, me semble-t-il, la ligne de crête des Monts d'Arrée le long du très vieux chemin de Morlaix à Chateauneuf du Faou, que l'on trouve sur les cartes. J'ai fait ce chemin en voiture de Morlaix à La Feuillée; en été, cela n'a rien d'aventureux.

La municipalité voulant, comme il se doit, tirer la couverture à soi, proposa une retouche importante du tracé. Séance du 21 Août 1910.

" Le Maire donne lecture d'une pétition concernant le raccordement direct des chemins de fer départementaux de Morlaix ville à la FEUILLEE.

Le conseil, après avoir pris connaissance de la pétition (ci-jointe) l'approuve entièrement et demande avec instance qu'une variante soit apportée au tracé sus-cité, partant du VOAS et passant par PONT GLAS, situé à 800 mètres du bourg, où il y aurait certainement un trafic en voyageurs et marchandises dont l'importance certainement (mot ajouté en interligne) compenserait au delà les dépenses occasionnées par cette variante.

En effet, les habitants de la commune préféreraient prendre les engrais de mer, dont l'usage est si répandu, en cette gare de préférence à la gare de l'Etat. On éviterait par ce fait les frais supportés pour le transport du port de Morlaix à la Gare de l'Etat par PORZ AN TREZ. Enfin les habitants seront rendus directement en pleine ville de Morlaix". On connaît la position de la gare de Morlaix, si éprouvante pour les piétons chargés de bagages - dont je fus. Si bien qu'un projet de Funiculaire fut tenté.

J'ignore quel était le tracé prévu entre le VOAS et PONT GLAS. La délibération municipale précise seulement : "De Pont Glas cette variante suivrait le ravin de Kermorin pour aboutir au Fumé...

Le conseil prie instamment Monsieur le Préfet de soumettre cette variante à l'étude".

Survint la guerre de 1914; le projet fut mis en sommeil. Il ne vit pas le jour : peu après la fin de la guerre on vit apparaître les cars automobiles.

*

* *

Au Pont Glas se rassemblent plusieurs ruisseaux dont le plus important vient de Plounéour; retenu au passage dans l'étang du COAT LOSQUET (le bois

.page 155

brûlé) il passe par Kerrac'h, contourne Trévalan, passe au moulin du Pré (pisciculture LE TOHIC). Aujourd'hui, ce ruisseau est divisé en deux branches au passage de la route, ce qui a déterminé la construction de 2 ponts. Le PONT GLAS proprement dit, l'originel, doit être le plus proche du bourg. lorsqu'on prend le chemin de MILIN AR PRAT on voit très nettement l'ancien lit de la rivière à droite. On prêtera aussi attention à la bande de terre élevée que l'on aperçoit à droite dans la prairie. Il s'agit certainement du tracé que suivait au-dessus des prairies la très vieille route qui venait, nous le verrons, du Relecq, et conduisait à Morlaix par Kerjézéquel. C'est le virage vers Kerjézéquel qui a reçu les terres du cimetière.

*

* *

Je me suis demandé pourquoi sur le territoire du CLOITRE SAINT THEGONNEC, le chemin de jonction à la N. 169 et à la route de Pleyber avait reçu un tracé aussi abrupt auprès de la N. 169 et tout en méandres sur le plateau. En effet, lorsque, de TRAONGOFF, on contemple les escarpements de l'autre rive du Queffleut on reconnaît aisément deux cols; l'un surtout paraît tout indiqué pour une route vers LE CLOITRE; il était déjà utilisé par une voie charretière menant au moulin JOANNE au FOENNEC puis au CLOITRE.

L'égoïsme sacré des COMMUNES a du jouer fortement; une telle route, apparemment plus logique, se serait trouvée sur la commune de Pourin, qui s'enfonce ici dans le territoire du Cloître. On adopta donc le tracé actuel, tout entier, sur la commune du CLOITRE.

La commune de Pleyber avait déjà en 1837 son accès au Queffleut dans cette direction. A la commune du Cloître de se débrouiller !

*

* *

Le chemin qui descendait du bourg à Pont-Glas, sans être chemin vicinal, devait desservir depuis longtemps le bourg; il ne devait pas avoir plus d'âge que le bourg et son église. Le chemin manifestement plus ancien et antérieur probablement au centre paroissial passait au nord de ROZ AR BELLEC et se poursuivait vers CROAS TOR pour rejoindre Saint Pol de Léon soit CASTEL PAOL. On reviendra aux vieilles routes plus tard.

La route du Cloître aboutit sur la place de l'église par un étranglement; lorsqu'il fut question d'en faire précisément un chemin vicinal, le goulot était encore plus étroit comme on peut s'en apercevoir sur le plan de l'enclos paroissial en 1837, "entre l'habitation de la famille Bourven et la propriété dite PORZ RU" (délibération du 6 Septembre 1867).

Le 14 Février 1872 le conseil fait état de l'accord du sieur Claude Bourven pour la cession d'un ajouté en plein milieu du projet de route vers le Cloître. Le prix de 800 frs paraît modéré aux membres du conseil. L'autorisation d'achat fut donnée le 12 Août de la même année.

*

* *

Tous les projets, on le voit, traînaient désespérément. La séance du 1er Août 1880 fait un peu le point de la situation et met en cause l'incurie du département. La loi du 12 Mars 1880 avait décidé d'accorder une subvention de 62 millions pour le réseau vicinal français. La commune de Pleyber était candidate à cette distribution et fondait ainsi ses titres :

.page 156

Voici le plan cadastral du bourg de Pleyber-Christ en 1837, soit environ huit ans avant que la nouvelle route Quimper-Morlaix ne se fraye un passage dans la vieille bourgade, lui changeant toute sa configuration.

Pour faciliter la lecture du plan on a ajouté quelques indications. Mais, même avec ces repères, l'exercice restera assez éprouvant. Ce sera l'occasion pour tous d'apprendre à identifier le vieux et le neuf dans le bourg et d'observer les voies qui s'y pratiquaient à la même date.

.page 157

Les abords immédiats de l'enclos paroissial en 1837

.page 158

1) La commune avait fait un remarquable projet de classement de ses chemins vicinaux (séance du 6 septembre 1867).

2) Par une délibération du 18 Août 1878 on y a ajouté au réseau classé la route PLEIBER - SAINT THEGONNEC en vue d'une rectification importante à ROCH IZELA (LA ROCHE BASSE) - Cette rectification a été abandonnée au profit de l'ancien tracé; on la devine encore à l'ouest du raidillon qui marque l'arrivée dans le village lorsque l'on vient du Vallon du Pont : ce n'est plus qu'une voie charretière qui contourne l'abrupt. Le 19ème siècle a eu pitié des chevaux.

3) La commune a consenti un sacrifice extraordinaire en faisant un emprunt de 10.000 francs auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE.

4) Sur plusieurs kilomètres de parcours des terrains ont été abandonnés gratuitement.

5) En 1872, la commune a confié au département ses ressources, le produit des centimes spéciaux, les prestations, sur la promesse donnée par l'administration de réaliser en 10 ans à 1/10 près notre réseau vicinal.

"Nous avons le regret, Monsieur le Préfet, de vous rappeler de nouveau ici que l'administration n'a pas tenu ses promesses".

Sur les cinq chemins classés, un seul était achevé et en bon état d'entretien, celui de Pleyber à Saint-Thégonnec.

De Pleyber au Cloître la ligne est ouverte, mais l'entretien en est insuffisant. De QUIBIEC (sans doute LANN - GUIBIEC) à la N. 169 une partie est achevée mais son empierrement est impraticable. La 2ème partie est à faire entièrement, de sorte que cette ligne est un cul de sac. En breton on aurait dit TOUL-ZAC'H; cette expression sera reprise lorsque nous parlerons de notre rivière COAT TOUL ZAC'H.

Quant au chemin de Pen ar guinquis à la N. 12 (pont du Runduic) rien n'a été fait.

Les édiles ajoutaient : "Nos ressources sont allées se noyer dans la caisse du département, qui a trop dépensé en certains endroits et pas assez à Pleyber".

*

* *

La construction du PRESBYTERE (l'actuelle mairie) date de cette époque. La municipalité, le 29 Mars 1875, donna un avis favorable au projet et appuya la demande d'un emprunt de 10 000 Frs formulée par la FABRIQUE PAROISSIALE DE PLEYBER. Cette dernière, disait le conseil, méritait les faveurs de l'administration : la Fabrique, en effet, n'avait jamais rien demandé et, depuis 5 ans, elle avait dépensé près de 20.000 Frs aux réparations de l'église.

Les grands presbytères sont une innovation du 19ème siècle; les presbytères de l'ancien régime étaient bien plus modestes; ils ne pouvaient guère loger qu'un prêtre, le recteur. Les autres prêtres, même vicaires et sous vicaires, avaient leur domicile propre.

*

* *

Mais revenons au PONT GLAS où s'amorce la rampe d'accès au bourg.

Le numéro précédent évoquait le transfert des terres du cimetière de l'église au PONT GLAZ, afin de supprimer la large courbe qu'y faisait le vieux chemin du RELECQ à Morlaix par Kerjézéquel. A cette date, en 1904, la carte postale est en train de prendre de l'essor et nous disposons ainsi d'un document photographique

.page 159

qui révèle la configuration du cimetière et de la place de l'église après la disparition des arbres du cimetière décidée, on l'a vu, le 21 Février 1904. Notre jeune photographe, Jean Claude KERGOAT expose et publie ce document. On le reprend ici en dessin avec le plan de masse de l'église et de son cimetière dans le cadastre de 1837.

Avec l'enclos a disparu aussi un bâtiment en ruines qui servait de MAIRIE en 1837. On aura noté sur le plan cadastral l'étrécissement du passage qui allait devenir le départ de la route du Cloître.

A titre documentaire et pour évoquer les débuts de l'ELECTRICITE à Pleyber signalons que le 29 Février 1914 le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir donné son accord pour le classement aux MONUMENTS HISTORIQUES de l'église et de la chapelle funéraire, poursuivait ses délibérations en ces termes :

"L'éclairage et la force électrique pouvant rendre d'immenses services aux habitants, le Conseil donne à l'unanimité toute autorisation pour l'utilisation des voies publiques et donne un avis favorable à la demande formulée par Monsieur Lucien RICHARD, 31 rue de Maubeuge, à Paris et lui accorde une concession de 40 années pour distribuer l'électricité, à condition que les travaux soient exécutés dans les trois années à partir de ce jour".

*

* *

Plusieurs rivières se donnent rendez-vous à PONT-GLAZ. La plus importante, on l'a dit, nous vient du COAT LOSQUET; elle faisait tourner 2 moulins à KERRAC'H, 1 à TRAON DON (le val profond) et un autre à MILIN AR PRAT (le moulin du pré).

L'affluent le plus "important" est le GOAS-HALEC, la RIVIERE AUX SAULES. Ce ruisseau sort des entrailles d'un petit vallon en pente forte qui flanque à l'ouest le terroir de BRULUEC (le coin aux DIGITALES). Le GOAS-HALEC passe sous la route de Quimper auprès du LENN VRAS (le grand lavoir) qui a sa propre source. Après s'être chargé des eaux du lavoir, le ruisseau descend vers le GOLVEN. Il y traverse l'ancienne route par laquelle on accédait au bourg du côté sud-est jusqu'à la création de la route de Quimper (1844). Plus bas, le GOAZ-HALEC, avec son cortège de saules se charge des effluents de la station d'épuration. Plus bas encore, dans des prairies quelque peu ensauvagées, il rencontre le ruisseau du CAN ZEAC'H (le val ou ruisseau sec), dont le débit n'est pas toujours aussi négligeable qu'il paraîtrait au vu de son nom.

Grossi de ces ruisseaux, le GOAS-HALEC recueille en fin de parcours les eaux parfois maigres qui descendent du petit vallon proche du cimetière. C'est ce vallon qu'emprunte la route du bourg à PONT-GLAZ à partir de LENN-VIAN (le petit lavoir); en bas la route mord fortement sur les pentes de ROZ AR FEUNTEUN VEN.

*
* *

En aval de Pont-Glas, la rivière serpente dans les prairies à l'ombre des saules, des aulnes (GUERN), des noisetiers (KELVEZ), et des chênes (DERO). Dans les temps très anciens l'eau de la rivière canalisée dans un bief fit tourner un moulin à COZ VILIN (le vieux moulin), dont l'emplacement n'est pas déterminé à coup sûr; je l'imagine au bas de COZ VILIN récupérant de surcroît les eaux du petit vallon.

Plus bas la rivière faisait tourner le moulin de KERMORIN (prononcé régulièrement KERVORIN). Encore plus bas, il actionna autrefois un moulin à huile

.page 160

au BULZ, appelé MILIN EAUL, qui était en ruines à la date de 1837. Avant de se déverser dans le Queffleut notre rivière faisait tourner les deux moulins à papier de POULLAOUEN, qui appartenaient en 1837 à LORIOT de St Martin des Champs. Le seul affluent notable sur cette fin de parcours est le ruisseau qui dévale de KERMARQUER - à prononcer KERVARQUER comme il se doit - par un étroit vallon que surplombe la route qui descend au Fumé. De la route, dans le silence du soir, une oreille exercée peut entendre la musique de ses cascadelles.

*
* *

Le site de COZ VILIN est connu depuis longtemps des minéralogistes, des amateurs de pierres. Dans l'édition (1843) du DICTIONNAIRE DE BRETAGNE, Oeuvre de l'ingénieur OGEE, on signale : "GEOLOGIE : grès dans presque toute la commune; au nord et à l'est, quelques schistes modifiés; mâcles à 200 m, au Nord du bourg, notamment à COZMELIN et à COATLUZET". Cette notice est très approximative. J'ai voulu vérifier l'assertion sur les mâcles, mais n'étant pas connaisseur des pierres, je me représentais les mâcles comme les belles croissettes de Bretagne que l'on ramasse à fleur de terre dans des terrains de la Bretagne intérieure. J'étais égaré par cette représentation.

Cette année, au début de Juillet, je recevais la visite d'un professeur de minéralogie à l'Université d'Anvers; il avait en mains une brochure éditée à Brest qui indiquait la présence de "CHIASTOLITES" à 1 km est-sud-est de Pleyber, aux abords de la route N. 169 de Morlaix à Carhaix. Le minéralogiste ne parvenant pas à repérer le site tenta sa chance auprès du Prêtre de Pleyber; j'ignore tout des cailloux, mais j'avais le vague souvenir d'une carrière abandonnée aux

abords de la ci-devant N. 169 (aujourd'hui D. 769, tout comme la ci-devant N. 12 est devenue D. 712). N'étant pas libre d'accompagner le distingué professeur, je lui indiquai la carrière à 3 km du Fumé vers Carhaix. Me trouvant libre une heure plus tard, je descendis vers la carrière. Le renseignement était bon; le minéralogiste opérait sur le site et j'appris ainsi à reconnaître les CHIASTOLITES (cristaux en X) extrêmement abondants en cette carrière; ils forment dans ces pierres un réseau serré de lignes entrecroisées. Ces cristaux sont des silicates d'alumine.

J'ai tiré grand profit de cette leçon de chose et sans peine, je réperai à COZ VILIN les schistes à mâcles; les cristaux y sont disposés en réseaux entrecroisés. Ce sont aussi des silicates d'alumine, mais d'une autre variété, les SILLIMANITES. Par contre, je n'ai pas encore découvert les pierres de même nature qui affleuraient à COAT LUZEC. Ces pierres sont sans intérêt économique, mais elles ont l'intérêt scientifique de nous éclairer sur la GEOLOGIE, l'histoire de notre sol. On essaiera un jour de faire raconter ici par un homme de métier l'histoire du sol et du sous-sol de ce pays.

Pour les besoins de la culture, on vient d'ouvrir une route, fort praticable aux voitures, qui, par le PAOU, joint PENVERN à ROC'H IZELA. Ce chemin dessert un ensemble de terres prénommées MEZ-DU (MEZ = campagne ou terre éloignée des habitants et DU = noire - La campagne noire). Il suffit d'y prêter attention pour reconnaître le bien fondé de cette dénomination. Il s'agit probablement de GRAPHITE, comme on en trouve au Vallon du Pont, dans le talus Nord de la route de Saint Eloi (une ancienne route menant de Morlaix au Faou se détachant à Ste Sève de la voie romaine). Il n'y a pas si longtemps on utilisait cette terre noire de MEZ DU pour peindre les roues des charrettes.

Allez voir et vous découvrirez de surcroît le vallon du GOAS AR GUIP, quelque peu assoiffé par les chaleurs de Juillet.

.page 161

*

* *

Evitant de nous engager sur la vieille route de Kerjézéquel, récemment rénovée pour usage agricole et fort empoussiérée de ce fait, retirons nous à l'ombre des arbustes du RUISSEAU AUX SAULES au milieu des moutons qui pâturent l'herbe tendre, avant que la rivière n'atteigne la route de Quimper.

J'ai fait la connaissance du terroir de GOAS HALEC, en parcourant des documents paroissiaux. Sur la première page de la DECLARATION DES REVENUS FONCIERS de la paroisse de PLEYBER CHRIST souscrite le 4 Août 1640, le premier revenu cité est celui de GOAS HALEC. La déclaration faisait suite à une ordonnance royale (5 Mai 1639) prescrivant "la recherche des droictz d'amortissementz".

"La somme et nombre de neuf livres tournoises de rente de sur le lieu et convenant de Goaz hallec en la dicte paroisse au terrouer du bourg appartenant en fond à Messire Alain Le Lédan, prêtre, donné à la dicte fabrice par le dict Le Lédan par contract du quatriesme octobre mil six centz trente et sept - signé Quicquer et Laurens. Notaires.

Et pour ce cy..... 9 livres".

La livre de monnaie tournoise était la monnaie royale, qui valait 20 sols. Elle deviendra le franc à la révolution. On écrivait fabrice couramment, là où nous dirions fabrique, personne morale chargée de l'administration des biens de l'église. Cette charge était tenue conjointement par deux hommes, dits fabricques, en fonction deux ou trois ans; ils étaient responsables de leur gestion à leurs risques et périls personnels. L'on aura observé aussi que les noms qui se terminent en t ont couramment leur pluriel en tz.

*

* *

Les deux "fabricques et marguilliers" de service en 1640, Guillaume LAURENS et Michel LEVER, terminent leur déclaration de revenus par un appel à la compréhension bienveillante des

répartiteurs de cet impôt royal. "L'église parochiale de pleiber christ est de grande réparation et les rentes cy dessus ne sont pas suffisantes des réparations. Et synon la dévotion de quelques particuliers qui baillent (donnent) quelques offrandes, l'église seroit en très mauvais estat".

Le total des revenus est de 134 livres 9 sols 6 deniers à quoi il faut ajouter 5 quartiers et un boisseau de froment. Cette somme était trop faible, en effet, pour faire face aux dépenses immobilières de l'église.

Les unités de mesure n'avaient pas une valeur unique sur toute l'étendue du territoire français ni breton avant la Révolution Française : cela est notable pour les capacités ou volumes des liquides ou des grains. L'adoption du système métrique et son extension à tout le pays ont assaini la situation commerciale. En 1640 l'on était donc tenu de préciser "un quartier de froment, mesure de Morlaix", ou encore un boisseau froment mesure de Morlaix, à verser/par Jan K/leo de Coatgonval. On observera que K nous vient de très haut dans le moyen âge comme écriture abrégée (ou notée) de KER (ville, village). Dans bien des cas, pour éviter tout litige, il était précisé mesure rase ou racle, une planchette permettant de rejeter le grain qui dépassait l'horizontale. Un boisseau valait en moyenne 13 litres; je ne suis pas en mesure de proposer un équivalent du quartier.

*

* *

.page 162

La dénomination de GOAS HALEC ne s'est pas inscrite à Pleyber dans un habitat; aussi s'explique-t-on que ce nom de terroir soit sorti de l'usage courant et soit inconnu des anciens de POULRAN (Mare aux RAINES ou GRENOUILLES) ou de KERZEPART. Dans le Finistère on peut citer un village VOASSALEC à Garlan, un GOASSALEC à Berrien et à Combrit; dans les Côtes du Nord, GOAS HALEC à Ploubezre et Plounévez-Moédec, écrit GOAS HALLEC à Plounévez Quintin.

Quelques parcelles de QUIBIEC HUELLA (section B, Nos 983-986) portent ce même nom, parc ou prat GOAZ HALLEC.

Le cadastre de 1837 ayant conservé cette vieille dénomination, il était facile de déterminer l'implantation du GOAS HALEC : il s'agit au sens précis, de la parcelle H, N° 1019, une pâture de 16 ares incluant la source, à l'ouest du Bruluec.

*

* *

Le bien que la paroisse possédait en ce terroir s'appelait PRAT CHRIST ou PRAT KERZEPART; dans un parchemin du 16 Août 1709, il est précisé : "La pré nommée prat christ est située au terrouer du goashalec". Cinq parcelles portent ici le nom de CHRIST (H, Nos 1027-1031) et deux seulement (Nos 1030 et 1031) appartenaient à la FABRIQUE de la paroisse : 8 ares de terre labourable médiocre, (N° 1030, classe 4) et 37 ares de pré de dernière catégorie (N° 1031, classe 5). Le même nom de CHRIST est porté par la chapelle (H, N° 1134), ainsi que par deux petites prairies (E Nos 660 & 661) dépendant de la Salle, loin de la chapelle, ces prairies appartenaient, la première à Jean BLAISE, la seconde à Guillaume BIHAN.

*

* *

Depuis des siècles, les baux donnaient lieu à des actes notariés. Les biens d'église, du fait même de leur gestion par deux "fabriques" co-responsables, étaient tenus à une comptabilité régulière, jusque dans les formes juridiques.

Sous l'ancien régime, les baux s'ouvraient de manière très simple, ainsi : "L'an mil sept cents cinquante six, le vingt huit du mois de septembre après-midy, devant les nottaires royaux..."

Avec Napoléon 1er, puis ses successeurs jusqu'à Napoléon III, l'exorde de ces baux étale le salut du prince à ses sujets. Ainsi, concernant un bail à COAT LUZEC (le bois aux myrtilles) le 28 Novembre 1811

" Napoléon

Par la grâce de Dieu et les Constitutions de l'Empire, Empereur des Français, Roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la République helvétique, à Tous présents et à venir SALUT, faisons savoir que...". On passe alors au bail proprement dit.

*

* *

Ce qui intéressera davantage le lecteur, ce sera sans doute le procédé utilisé pour l'adjudication du bail d'un bien ecclésiastique.

Voici d'abord un exemple de l'ancien régime relatif à une "maison couverte de genets" et quelques terres de GORRE BLOUE. Les fabriques de l'église commencent par "publier à l'issue de la grande messe par trois dimanches et festes consécutifs à tous ceux et celles qui voudraient faire valoir tous et tels droits réparatoires qui sont sur et entour une maison couverte de genets...

.page 163

... L'adjudication a été faite par les dites fabriques sur la croix du cimetière après vespres, après plusieurs enchères de part et d'autres à Renné Corre (demeurant à Traongoff) comme dernier enchérisseur" (10 Août 1708).

Voici maintenant le déroulement d'une même opération sous Napoléon, relative au fermage de PRAT-CHRIST conjoint à un autre bien d'église PARC AN HOLVEN. C'est le 4 Août 1809; le papier porte le timbre de 75 centimes.

"NAPOLEON, par la grâce de Dieu, et par la Constitution de la République, Empereur des français, à tous présents et à venir, salut, faisons savoir :

Par devant nous, Laurent-Pierre COLLOBER, Notaire impérial, à la résidence du chef lieu de la commune de Pleiber Christ, canton de saint Thégonnec, département du Finistère, ayant avec nous pour témoins les sieurs Charles-Bonavanture - Fidèle Tonet CHAMBOR, rentier, et Louis LAFON, marchand, les deux demeurant séparément au dit chef lieu (bourg) de Pleiber Christ, soussignés,

fut présent,

Le sieur Guillaume POULIQUEN, marguillier, en charge de la commune de Pleiber Christ, lequel après les trois publications faites solennellement par trois dimanches consécutifs, l'adjudication faite à l'éteinte de bougies dans l'église de Pleiber Christ, à l'issue du prône de la grande messe, y célébrée par le sieur Abgrall desservant, a par le présent baillé, cédé et délaissé à titre de pure et simple ferme pour le tems et respect (répit, délai) de neuf ans entiers et consécutifs qui commenceront à avoir cours au vingt neuf septembre prochain...

A Marie Renée Le Joncour, veuve de Monsieur Jean Marie Abgrall, demeurant au lieu de TRAON AR VILIN, commune de Lampol, preneuse présente et acceptante, savoir : un champ terre chaude nommé PARC AR HOLVEN, aux dépendances du bourg de Pleiber Christ, et un pré nommé PRAT CHRIST, situé aux dépendances du POULRAN, le tout appartenant à la fabrice de Pleiber Christ, desquels héritages la dite preneuse déclare avoir une parfaite connaissance...

La présente ferme consentie et amiablement acceptée entre parties pour et en faveur de la somme de trente neuf francs vingt cinq centimes par an, que la preneuse s'oblige de payer à la dite fabrice après chaque année de jouissance, s'oblige en outre la preneuse de jouir en bonne fermière et père de famille, de remercier les troncs à chaque exploitation de bois et de s'entendre avec le fermier actuel et de fournir caution au premier réquisitoire des marguilliers;

Ainsi fait et passé, lu en français et expliqué en breton aux parties au bourg de pleiber christ... 4 Août 1809..."

*

* *

Une expression en cet acte laisse rêveur : "La preneuse s'oblige... de remercier les troncs à chaque exploitation de bois". On retrouve la même rédaction dans le bail de PRAT CHRIST du 3 Décembre 1818, passé devant François Marie SALAUN, Notaire royal, à la résidence du chef lieu de la commune (C. à d. le bourg); c'est du temps de "Louis (XVIII) par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre".

Je n'ai rencontré nulle part cette expression "remercier les troncs", pas même dans les dictionnaires du vieux français. Je pense que cela veut dire "avoir pitié des troncs, les respecter", et ne pas les réduire à l'état de souches à feu, ni les couper; on aurait ainsi un emploi inusité du vieux mot français, "merci, pitié, miséricorde". Le propriétaire se réservait couramment les arbres, considérés comme immobiliers. Je confie ce "remercier les troncs" à l'obligeance de quelque lecteur savant.

*

* *

.page 164

Le jargon des notaires, tout comme celui des théologiens, charrie des mots archaïques dont les intéressés seraient parfois en peine de fournir la teneur exacte et l'étymologie.

Nous venons de rencontrer le mot respect et l'expression remercier les troncs. Voici un autre exemple étonnant aussi pour des modernes, et qui va nous faire déboucher sur un ensemble de noms de famille bretons commençant par BON ou BONN. Il s'agit de l'adjectif abonné employé dans un acte de location du 10 Août 1708 concernant un ensemble de biens paroissiaux sis à Gorrebloué; on a déjà évoqué ce texte : "une maison couverte de genêts où demeure présentement Ollivier Jesequel, la chambre au bout du nord de la dite maison estant à François Paul de Lesloch avec une portion dans l'air (lire l'aire) joignant la dite maison et issue, derrière tous comme ils sont abonnez". Les dictionnaires, cette fois, nous sont secourables, par exemple, "LE DICTIONNAIRE DE L'ANCIEN FRANÇAIS" de Greimas, chez Larousse (1968) "ABONER, borner, établir la limite, la frontière. ABONE DE, voisin de". Ce verbe, attesté dès 1260, correspond au substantif BONE. Voici ce que l'on trouve là dessus dans Greimas : "BONE, BORNE, BODNE (12ème siècle) du latin populaire bodina, butina, probablement d'origine celtique. - 1) Borne, BONIER (1325) - borner, placer des bornes - BONIER (1197) - BONIERE (1222) - 1) champ borné 2) Mesure agraire, plus grande que l'hectare".

*

* *

Il n'est pas sans profit de sentir que nos mots ont un passé lointain, et que les mots d'usage courant sont bien souvent de la mauvaise monnaie que l'on essaie de refiler aux autres, comme des boutons à la quête. Dans ce cas, c'est particulièrement sur la parenté du breton et du français que j'aimerais attirer l'attention, sans vouloir un instant déterminer en quel sens la filiation a joué, du breton-gaulois au français ou du français au breton. Je laisse aux rares spécialistes de ces sujets le soin de tenter leurs hypothèses explicatives.

*

* *

Le CATHOLICON du Trégorrois Jehan LAGADEC (1464) comporte une rubrique : "BONN, en français, BOURNE, mis en division de terres", borne séparative entre des parcelles de terres. En breton des PIERRES BORNALES se disent MEIN-HARZ. A Pleyber on dit plus couramment MEIN ABONN ou MEIN ABOUN; de telles bornes limitatives sont fréquentes dans la montagne voisine.

Il existe un fort contingent de noms de famille bretons en BONN ou BON; ils n'ont rien à voir avec la bonté certainement. Ainsi BONDER, BONDERF, BONDERFF, BONGOAT, BONIOU, BONNIOU, BONN, BONNER, BONNIEC, BONIV, BONNIVEN...

Monsieur GOURVIL a proposé dans ce bulletin pour le nom de BONDERFF, le sens "troncs de chêne"; le gallois connaît, en effet, un BON qui signifie "base, tronc, souche". On est proche du sens de BONN dans le breton du moyen âge récent. Dans un répertoire paru il y a quelques années, donnant des milliers de noms bretons avec leur traduction française, on peut lire BONDERFF = bouchon chêne, BONGOAT = bouchon de bois; on a l'impression de traductions bon enfant, ou pour reprendre une autre traduction du même auteur "enfantin - BOTREL".

Cette interprétation du nom de BOTREL me paraît hautement fantaisiste. Il y a tout lieu de penser que nous avons là un nom d'origine française, répertorié

.page 165

dans le dictionnaire des NOMS et PRENOMS de FRANCE (Larousse) avec le sens de CRAPAUD. Cet animal est connu en breton sous le nom de TOUSEG. Le CATHOLICON, que l'on vient de citer, fait état de ce vieux français : "TOUCEC crappaut ou botterell (en latin, buffo)". La finale ell suggère l'idée de petit crapaud.

Je signale à cette occasion que, dans le LEON, le cimetière, bered en breton, est parfois surnommé PARC BOTHOREL (St Pol, Roscoff, Relecq Kerhuon...). Pourquoi ?

*

* *

Nous quittons la route de PLEYBER au CLOITRE pour rejoindre le grand axe routier autour duquel s'est organisé le bourg moderne de Pleyber, la ROUTE DE QUIMPER à MORLAIX, postérieure de quelques années au cadastre de 1837. Le plan du bourg en 1837, publié précédemment dans le Bulletin, aura paru au lecteur assez inextricable, tant nous sommes imprégnés de la structure actuelle du bourg avec sa grande artère de la rue de la République, prolongée en "route de Morlaix". Il est plus facile de se rendre compte de la "perturbation" introduite dans le parcours de la "nouvelle route" par la construction du chemin de fer (vers 1866), qui introduisit dans le tracé rectiligne de la route, le zig-zag du PASSAGE A NIVEAU de la Justice. Bientôt ce passage à niveau sera rejeté au musée de nos mauvais souvenirs, puisque le pont qui doit enjambrer la voie vers le Nord-Est a été mis en chantier les premiers jours de Juillet.

On l'a déjà dit ici et on va y revenir longuement, dès l'époque romaine et, sans doute, du temps des gaulois, une voie unissait les agglomérations qui allaient devenir Quimper et Morlaix. Cette voie passait par Commana et laissait à l'est le mont Saint Michel de Brasparts. A la fin du 18ème siècle, à tout le moins, cette voie avait été plus ou moins abandonnée dans la traversée des Monts d'Arrée, au profit d'un autre parcours, qui, de la CROIX de KERVERN, menait à Brasparts par Plounéour Ménez et Roc'h Trévél. A partir de Plounéour et en direction de Morlaix, la route empruntait la vieille voie romaine à la CROIX DE KERVERN, jusqu'à la Justice en suivant le tracé de la rue Louis Pasteur. A partir de la Justice, au lieu d'utiliser la voie antique du Treuscoat par les ROUDOUROU (les gués), le "chemin de PLOUNEOUR à MORLAIX", dénomination de cadastre de 1837, suivait la route de Lesquiffiou; elle abordait Morlaix par la rive droite du Queffleut, côté HOPITAL. La rue de Brest a été aménagée dans la falaise en tant que portion de la N. 12 en direction de Brest (1845). Mais de tout ceci, il sera question en son temps.

*

* *

Deux voyageurs, à tout le moins, nous ont rapporté l'inconfort extrême de la vieille route Quimper - Morlaix. Le premier, CAMBRY, nous a laissé un ouvrage "VOYAGE DANS LE FINISTERE ou ETAT DE CE DEPARTEMENT EN 1794". L'Oeuvre du second, BROUSMICHE, vient d'être édité chez Morvan, à Berrien, sous le titre "VOYAGE DANS LE FINISTERE en 1829, 1830 et 1831".

On lit ceci dans CAMBRY, à la page 25 de l'édition de 1836 :

"Dans tout le Finistère, les chemins de traverse sont des abîmes impraticables dans l'hiver : les voitures s'y brisent; des chevaux, des boeufs, des hommes y sont tous les jours estropiés.

J'ai passé des mares où mes chevaux étaient à la nage, j'étais dans l'eau jusqu'à la poitrine. Vous enfoncez dans les terres marneuses, d'où vous ne vous tirez qu'avec peine. Une espèce de terre jaune offre souvent l'apparence de la dureté, de la sécheresse; c'est un abîme que l'expérience fait éviter aux animaux. En pratiquant de grandes routes, le duc

.page 166

d'Aiguillon m'a rendu qu'un demi service, toutes les traverses sont à réparer; mais il en est de si nécessaires au commerce, à l'agriculture, qu'il est indispensable au gouvernement de s'en occuper au plus tôt : je les indiquerai dans tous les districts.

On a commencé le grand chemin qui conduirait de Quimper à Morlaix, en passant par Braspars; s'il était terminé, on éviterait au voyageur le long coude qu'il est obligé de suivre, soit qu'il prenne la route de Landerneau soit qu'il préfère celle de Carhaix. On faciliterait le commerce de tous les districts voisins, avec les habitans des montagnes d'Arès, que cette opération enrichirait, civiliserait, etc... On abrègerait de huit lieues, une route très fatigante. Les avantages qui seraient produits par ce travail sont incalculables.

Les frais pour le perfectionner ne seraient pas considérables, les matériaux nécessaires sont partout sous la main. Le Directoire du district désirerait qu'une autre route partit de cette dernière, du voisinage de La Feuillée, traversât la commune de Locqueffret, et facilitât la communication qu'on désire avec Chateauneuf du Faou".

Jean François BROUSMICHE, né à Brest en 1784, devait parcourir le département pour évaluer les biens et calculer les bases d'imposition. Ses récits semblent avoir été rédigés entre 1832 et 1836 et mis au clair vers 1844. On le croira sans peine lorsqu'il esquisse l'état de notre bourg vers 1840 :

"Au bourg de Pleybert-Christ, rien n'est à voir que l'église. Il en est à peu près de même dans toutes les localités. Celle-ci est grande, propre, bien entretenue. Le bourg est un ramassis de maisons construites sans goût, dont les abords sont dégoutants par les ordures qui croupissent devant les portes. Il faut espérer que Pleybert-Christ, qui est destiné à une prospérité certaine par la nouvelle route de Morlaix à Quimper, qui doit le traverser, comblera les ornières qui couvrent les ruelles, enlèvera les boues qui, même au coeur de l'été, restent sur les pavés et sont un obstacle pour le piéton" (p.145).

*

* *

Dans le numéro précédent nous commençons d'évoquer les origines et le tracé de la "nouvelle" route départementale N° 13 QUIMPER-MORLAIX (1844) qui allait donner au bourg de PLEYBER sa grande artère Nord-Sud baptisée plus tard RUE DE LA REPUBLIQUE.

Avant de poursuivre cette étude, nous allons revenir, pour les étoffer et les illustrer, sur certaines considérations minéralogiques consignées dans ce même numéro. Entre-temps, en effet, j'ai multiplié les observations sur un gisement assez vaste et facilement accessible aux Pleybériens, où surabondent en surface et en profondeur des schistes (MEIN GLAS) truffés en tous sens de ces cristaux appelés CHIASTOLITES (CHI se prononce KI, comme le mot breton qui désigne "le chien"). Le mot, on l'a dit, est d'origine grecque, et signifie "pierre en X ou en croix", ce qui est visible sur les coupes de ces cristaux. De tels cristaux à section marquée d'une croix se disent "mâcles".

Il s'agit d'une variété d'ANDALOUSITE, reconnaissable à la présence dans toute la longueur des cristaux d'inclusion charbonneuse (noire), plus ou moins importantes.

Ces cristaux sont prismatiques, de section losangée proche du carré. Dans nos meilleurs spécimens de Pleyber, le côté peut atteindre 54 millimètres. Les prismes peuvent être de quelques centimètres, jusqu'à 5 cm. Leur couleur blanche vitreuse s'altère en jaune brun sous l'effet de l'oxydation; dans un spécimen de bon schiste extrait récemment à quelques mètres du chevet de l'église les cristaux de petite section sont de couleur blanche.

*

* *

.page 167

Ces cristaux sont des silicates d'alumine, de formule chimique $A_{12}SiO_{20}$. Il existe en Bretagne, à GLOMEL, auprès de Rostrenen, un gisement prodigieusement riche en Andalousite ou du moins en chiastolite, apparemment très peu carbonisée. Une industrie est née autour de ce gisement situé sur le terroir de GUERPHALES. Sous le nom de KERPHALITE l'andalousite extraite du schiste est utilisée pour faire de nombreux produits réfractaires résistant aux très fortes températures. C'est la seule usine européenne de séparation de l'andalousite.

Alex Kergoat a dessiné ici un échantillon du minerai de Glomel. Au dessus il a repris sur échantillon une belle mâcle de l'étang des Salles. Les ROHAN, ancienne

.page 168

famille puissante de Bretagne, avaient choisi pour leurs armes les mâcles qui truffaient les schistes du site où est implanté leur vieux château sur les bords de cet étang, à Sainte Brigitte, non loin de Gouarec. Là bas on les appelle "lardons".

Nos chiastolites de Pleyber, si abondantes qu'elles soient dans les schistes, sont loin, en apparence, d'avoir l'importance du gisement de Glomel; elles ne tenteront pas les industriels.

*
* *

Les livres signalent la présence de ces cristaux à COZ VILIN et à COAT LUZEC. Il n'est point facile de les y trouver. Par contre, tout le territoire allant de l'église au Pont Glas en y incluant le promontoire de Roz ar Bellec est constitué de schistes à chiastolites. On les voit en surface le long du chemin du cimetière dans une roche feuilletée "pourrie", appelée en breton "MEIN TUFFED". On les voit affleurer sur la cour de ROZ AR BELLEC, dans la rampe de ROZ AR FEUNTEUN VEN; il est nécessaire ici d'avoir un marteau. On peut en ramasser à volonté, dans la carrière située à gauche avant d'arriver au Pont Glas ou auprès du hangar à gauche, à mi chemin du bas. J'en ai trouvé sur le talus de la station d'épuration. On peut en trouver aussi dans la carrière de Roz ar c'hra où l'on a aménagé une aire de pétanque.

Beaucoup de Pleybériens ont remarqué la belle maçonnerie de pierre schisteuse qui fait le mur d'un bâtiment du PORZ RUZ, sur la route du Cloître, à 50 mètres du chevet de l'église. Mais qui a jamais eu la curiosité de regarder de près le matériau de ce mur ? Il n'est pas de schiste courant : c'est une magnifique exposition de CHIASTOLITES, disposées en tous sens, présentant d'innombrables coupes longitudinales et des sections de forme approximativement carrée, on y discerne bien le noyau charbonné, plus sombre.

La maison elle-même du PORZ RUZ, qu'on peut dater des environs de 1600, est composée de granite et de schistes à chiastolites. Le mur du cimetière et la maison du gardien utilisent aussi des pierres truffées des mêmes cristaux. Il suffit donc d'ouvrir l'oeil. Sur la lancée, les visiteurs du cimetière pourront regarder aussi de près, au risque de se singulariser, le mur du presbytère. Ils y verront sur un fond de granite fin et tendre des bâtonnets noirs ou comme des taches noires dispersées en nuages : les connaisseurs retrouvent là le granite de SAINTE CATHERINE (en Mespaul et Plougoulm), constellé de TOURMALINE en grains, minéral de composition très complexe.

Pour ne pas s'arrêter en si bon chemin, le même visiteur pourrait regarder le pignon du garage du presbytère. La pierre en est du GRES QUARTZITIQUE, ce que l'on appelle ici MEIN FENAN : cette pierre ne peut pas se tailler, elle se casse; mais comme elle a une face relativement plane, elle a été fort utilisée dans la maçonnerie ancienne de Pleyber et dans la construction des clôtures en pierre sèche. Nous avons déjà évoqué ce dernier matériau dans notre étude sur le site GAULOIS de Goarem an Ilis, où seul ce grès local a été utilisé aussi bien pour les murs que pour les petits amas de pierre qui marquent l'emplacement de ce qui me paraît avoir été des tombes dites de l'âge du fer, destinées à recevoir les cendres des morts. Les

hommes de l'art se pencheront de plus près, je l'espère, sur ce site gaulois et proposeront une interprétation autorisée sur la présence d'un cimetière gaulois. Je suis tenté de penser que les tombes étaient nombreuses sur le bord sud des édifices : ce serait l'origine probable des pierres qui encombrant le haut de la garenne en pente.

*

* *

.page 169

Ces schistes de maçonnerie constellés de cristaux proviennent très certainement du sous-sol immédiat. Je ne pouvais songer à effectuer des sondages pour déterminer l'aire exacte du gisement. Ces cristaux apparaissent dans les zones frontalières entre les granites et les schistes. Il ne semble pas qu'il y en ait au ROUALOU; on peut s'en rendre compte sur des pierres provenant de tranchées récentes.

*

* *

Après cette longue digression sur nos pierres à CHIASTOLITES nous revenons à notre ancienne départementale N°13, QUIMPER - MORLAIX (1844), qui est en passe de disparaître sous quelques jours, aussi bien à l'entrée sud du bourg, où la route en lacets va recevoir un nouveau tracé, qu'à la sortie nord, où le pont et les voies d'accès sont bien avancés.

Les voyageurs anciens avaient mesuré l'inconfort du trajet Quimper - Morlaix par les Monts d'Arrée. Nous avons commencé de citer les observations faites à ce sujet par Jean François BROUSMICHE, peu avant 1840. La description du bourg de PLEYBER CHRIST n'est pas flatteuse, on l'a vu; mais l'ouvrage, VOYAGE DANS LE FINISTERE, contient d'autres notations précieuses sur toute la région, auxquelles nous nous reporterons plus d'une fois. Ainsi : "Dans les communes limitrophes de Morlaix, le paysan se nourrit mieux, plus substantiellement que dans d'autres parties du département, le far, les crêpes, la bouillie y sont bien d'un usage habituel, mais dans les grandes fermes, chez le laboureur possédant plus que le nécessaire, on mange du boeuf salé. Dans presque toutes les maisons on trouve, suspendues aux poutres qui soutiennent le toit, de grandes pannes de porc fumé, qui sert à la nourriture des habitants. La pomme de terre entre partout comme partie nécessaire de l'alimentation. Il est étonnant combien la culture de ce tubercule s'est propagée dans le Finistère depuis l'année calamiteuse de 1816; on peut presque dire que grâce à elle, une disette pareille à celle qui s'offrit (sévit, sans doute) alors, ne saurait se représenter dans nos contrées" (p.148 -149).

A propos de notre route, Brousmiche ajoutait (p.134) : "Bientôt une route viendra faire communiquer Morlaix avec le chef-lieu du département : Quimper. Vivement désirée, cette route mettra les habitants de plusieurs cantons riches et peuplés en mesure de verser leurs produits sur les deux villes où elle aboutira. Maintenant, en poste (c'est à dire en diligence), il faut de Morlaix passer par Landerneau pour se rendre à Quimper. On va bien à cheval par la traverse, mais souvent on ne peut pratiquer la route montueuse à peine tracée à travers les ravins et les marais qu'elle suit et parcourt". Comme nous le verrons il y eut au moins trois traverses par les Monts d'Arrée dont la voie gallo-romaine du Treuscoat. A l'époque de Brousmiche, cette voie antique qui passait par Commana, Le Mougau, était certainement désaffectée dans la traversée du Col Saint Mélar au profit d'un trajet qui contournait les Monts par l'est, sud-est, suivant un tracé que nous empruntons en partie aujourd'hui encore pour contourner les marais du mont Saint Michel.

*

* *

Brousmiche décrit le spectacle que l'on voit de ce chemin de crête sur les landes de LA FEUILLEE et de BOTMEUR :

"Dans les landes rases, sur les bruyères de la montagne de La Feuillée à Commana, on voit des troupeaux de moutons assez nombreux, des boeufs en assez grande quantité; la taille des uns et des autres est médiocre. Le mouton de ce canton n'est pas renommé; il n'en est pas de même des petits boeufs de la montagne qui ont de la réputation.

.page 170

C'est par eux que s'alimentent les populations de Brest, de Morlaix, de Quimper. On a lieu d'être surpris qu'ils trouvent à vivre, à croître, à engraisser dans des paturages aussi pauvres que ceux où on les voit brouter. C'est à peine si l'on aperçoit quelques maigres prairies; le peu que l'on en découvre est couvert d'un jonc très délié. Les femmes, les enfants qui accompagnent, qui surveillent les troupeaux de boeufs et de moutons, n'ont que des lambeaux de vêtements; ils vous regardent d'un air stupide, hébété et semblent être de vrais sauvages.

Au pied de la montagne, à dix minutes de marche du grand chemin, est situé le bourg de Commana, qui ne peut manquer de devenir un point important si la route de Morlaix à Quimper vient à y passer. Déjà c'est un lieu très fréquenté; c'est dans ce bourg que débouche le chemin de traverse de Landivisiau à Carhaix. Les voituriers de Quimper à Morlaix prennent leur route par le haut de la montagne, mais on n'hésitera probablement pas à la diriger sur Commana. C'est une vraie sottise que de vouloir ménager quelques milliers de francs dans une grande entreprise, quand cet argent peut favoriser le développement de l'industrie, celui de la civilisation. Mettez les hommes en contact, surtout dans la Bretagne, vous obtiendrez d'heureux résultats. Créez des chemins, vous ouvrirez des canaux à la prospérité, des débouchés au commerce. Songez que du Faou à Morlaix une nombreuse population tend à être essentiellement manufacturière; n'hésitez pas à lui fournir les moyens d'écouler ses produits; ne négligez pas Commana dont les foires attirent chaque mois la population d'un grand nombre de cantons riches, où se traitent des affaires considérables" (p.199).

*

* *

Auparavant, l'auteur avait évoqué les longues hésitations qui préludèrent au choix du tracé de la nouvelle route Morlaix - Quimper. Le conseil général envisageait le désenclavement d'une grande zone intérieure; les Ponts et Chaussées tenaient à un tracé plus court par Châteauneuf du Faou, que Brousmiche ne décrit pas avec toute la précision souhaitable. Cette route, apparemment, eut passé par Briec, Châteauneuf du Faou, Huelgoat, Berrien; elle se fut branché sur la voie romaine Morlaix Carhaix, alors route de Lorient à Roscoff, auprès de l'usine actuelle des Kaolins. Il ne s'agit pas, manifestement, de l'ancienne route Morlaix - Châteauneuf par La Feuillée et le chemin de crête des Monts d'Arrée, dont nous aurons à traiter.

Le conseil général sut imposer ses vues humanitaires; ce fut heureux pour l'immense canton de Pleyben, dont je suis et celui de Saint Thégonnec, singulièrement Plounéour et Pleyber.

La longue citation de Brousmiche nous replonge dans un monde où grandissait le souci des échanges économiques. En réalité, la route ne passa pas par le bourg de Commana, qui se sentit lésé, non plus que par le bourg de Plounéour, mais un peu à l'est de celui-ci, là même où, désormais, la circulation est réglée par un feu rouge.

Brousmiche écrit (p.193, 194) :

"Pleyben est un point central dans les montagnes d'Arrée; le bourg communal est placé sur la communication la plus fréquentée entre Quimper et Morlaix par la traverse; cette communication raccourcissant d'un quart la distance entre ces deux villes. Depuis longtemps une route départementale est demandée de l'un à l'autre de ces points. Vivement sollicitée, un décret impérial en ordonna l'ouverture en 1807, mais les travaux à peine commencés furent suspendus et depuis l'on en pressa vainement la continuation. Le conseil général du département avait cependant admis en principe la nécessité de cette grande voie de communication, et même, depuis plusieurs années il vote à son budget des fonds pour son exécution, mais jusqu'à présent de petites rivalités de communes n'ont pas encore permis de s'en occuper activement. Les ingénieurs des ponts et chaussées sont venus aussi à

la traverse, et sous le spécieux prétexte d'économie, ils voulaient faire aboutir la nouvelle route, de Quimper à Châteauneuf du Faou, la diriger ensuite sur le Huelgoat, et la joindre à celle de Carhaix à Morlaix au dessus de Berrien vers le Cloître. On aurait eu à ce moyen cinq à six lieues de route de moins à ouvrir, il est vrai, mais il faut voir quel a été le but du conseil général en votant des fonds. Evidemment ce but a été de créer une route vers des points où il n'en existe aucune; de féconder les cantons centraux du Finistère dont les habitants ne peuvent qu'à grands frais, à perte de temps, de chevaux et de voitures, apporter leurs denrées, leurs marchandises sur les lieux de grande consommation. Son but a encore été de hâter la civilisation d'un pays ignoré, perdu dans les montagnes; enfin de donner toutes les facilités désirables pour franchir la chaîne de l'arrez où nulle route n'est praticable pendant une moitié de l'année; où des abîmes, des fondrières peuvent occasionner des pertes considérables aux cultivateurs. Le but du conseil général vient d'être atteint; sa proposition d'emprunter sur les ressources du département une somme de quatre cents mille francs vient d'être convertie en loi, et sans nul doute les prêteurs abonderont à l'appel qui leur sera fait, et bientôt vont s'entreprendre les travaux trop longtemps reculés. La route projetée sur un parcours de dix huit lieues ne rencontre qu'un seul grand chemin qu'elle doit traverser, celui de Brest à Carhaix. Il est plus que temps que le pays renfermé entre Landerneau, Morlaix, Chateaulin et Carhaix puisse rencontrer un moyen actif de fécondation. La route que veut le Conseil Général passera par Briec, Pleyben, Brasparts, Commana, Plounéour-Ménez, Pleyber-Christ, pour arriver à Morlaix; celle que voulaient Messieurs les ingénieurs des Ponts et Chaussées, de Briec se fut dirigée sur Châteauneuf du Faou par Laz; elle eut ensuite atteint Plonévez du Faou, pour gagner le Huelgoat, pour de là s'embrancher sur le chemin de Morlaix à Carhaix. Ils coloraient leur projet sur la nécessité de féconder Châteauneuf, d'exporter facilement les produits du Huelgoat. Mais Châteauneuf du Faou n'est qu'à trois lieues de Pleyben, d'où l'on arrive par une grande route; mais en faisant seulement deux à trois mille mètres de travaux on ouvrirait d'Huelgoat une communication directe avec le chemin de Carhaix à Morlaix, communication que l'on pourrait à la rigueur considérer comme inutile, puisque c'est à Poullaouen que se fondent les produits des deux mines; que c'est de là qu'ils s'exportent et que la route passe à Poullaouen même. Le projet de messieurs les ingénieurs des ponts et chaussées, n'a évidemment pas l'utilité de celui admis par le conseil général. D'ailleurs les cantons de Châteauneuf, de Huelgoat, sont au nombre des plus infertiles entre ceux du Finistère, tandis que ceux de Pleyben, de Brasparts, de Sizun, de Saint Thégonnec, que la route doit traverser dans leurs grands diamètres, sont au nombre des plus riches, de ceux où l'industrie et la culture sont en progrès, de ceux où le bétail abonde, où les foires sont le mieux approvisionnées. Les travaux de la route seront, il est vrai, considérables. Il y aura des pentes rapides à sauver, mais en étudiant le terrain, après très peu de travaux d'art on pourra vaincre toutes les difficultés qui disparaissent du moment où l'on est résolu de les surmonter, de les vaincre. Tout militait donc en faveur du projet du conseil général; grâce à la persistance, ce projet recevra son exécution.

*

* *

Dans la traversée de la commune de Pleyber, la route de QUIMPER MORLAIX de 1844 suivait un tracé entièrement nouveau depuis son entrée sur le territoire au sud auprès de Kerouel, jusqu'au carrefour actuel où s'amorce la courbe du passage à niveau de la Justice. Au delà, vers le Nord la départementale 13 utilisait le vieux chemin de Pleyber à Sainte Sève. Le carrefour de ce vieux chemin et de la route de Morlaix au FAOU (par Penvern) au sud de Kervénarc'hant fut supprimé et reporté une centaine de mètres plus au nord; c'est là que la départementale 13 faisait la jonction avec la N. 12, Paris-Brest (1845). La N. 12 longeait au Nord les villages de Kervenarc'hant et de Runduic, alors que l'ancienne route MORLAIX - LE FAOU passait au Sud de ces deux villages.

Le sinistre pont du Runduc fut une retouche de la N. 12, exigée par la construction de la ligne de chemin de fer Paris - Brest (1866). Auprès de ce pont, vers Morlaix, on voit encore un tronçon de la route du Faou. On peut se représenter aisément l'emplacement du carrefour ancien de Kervenarc'hant : le 1er talus perpendiculaire à la route qu'on aperçoit en venant de Kervenarc'hant au bourg est le talus Sud de la route du Faou; on peut retrouver la route, en passant par le village.

*
* *

Sur la carte publiée antérieurement (Le Sud-Est du bourg de Pleyber-Christ d'après le cadastre de 1837), on voit les anciens accès au bourg du côté Sud : le chemin qui venait du moulin (et château) de COATLOSQUET et qui rejoignait vers Kerzépport le chemin venant de Gorrébloué; il existe encore auprès de Bruluec un bon tronçon du chemin de Coatlosquet, utilisé par le camion de répurcation. De la partie Sud-Est de la commune l'accès se faisait par le GOLVEN ou par le Pont Glas.

A la Justice en 1837 se rencontraient la voie de Plounéour Ménez (par la rue Pasteur) à Morlaix (par Lesquiffiou), un raccordement avec la route de Ste Sève, le tronçon de voie romaine des ROUDOUROU, le chemin du bourg (actuelle route du cimetière) et le chemin de KERJEZEQUEL vers le RELECQ (par le COAT HIR, le long bois).

*
* *

Nous achevons cette recherche sur les routes récentes de Pleyber (après 1837) par la voie nouvelle qui relia Morlaix à Saint Thégonnec depuis 1845 jusqu'à la création de la VOIE EXPRESS, qui porte désormais la dénomination de NATIONALE 12. L'ancienne N 12, ROYALE 12 à sa naissance, sous Louis Philippe (1845), était désignée dans le pays par les anciens : AN HENT BRAS ROYAL, la grand'route royale.

Cette voie passait et passe toujours par Kervenarc'hant et le vallon du pont. Le nom breton de ce dernier était PONT COROLLOU ou PONT DES DANSES, et non pas comme l'écrivent certaines cartes assez anciennes, Pont Corellou.

Le route de 1845 avait supplanté la précédente royale 12, PARIS BREST alors toute jeune pourtant, puisqu'elle avait été construite autour de 1755, au temps où le DUC D'AIGUILLON était commandant en chef de Bretagne. On vivait dans la crainte d'une attaque anglaise contre nos côtes et particulièrement contre le port de Brest. Plus tard sous la Restauration, il fut même question d'organiser la rade de Morlaix en port militaire, où la rivière du Dourduff aurait rempli les fonctions qu'accomplissait la Penfeld à Brest. Ce projet farfelu n'eut pas de suite.

*
* *

Une différence est à noter entre cette N° 12 du Duc d'Aiguillon et la 169 Lorient - Roscoff, qui faisait partie du réseau attribué au même Duc. La R. 169, en effet, utilisait des voies préexistantes : ainsi le tronçon Morlaix - Carhaix suivait la voie romaine qui passe à 300 mètres à l'Ouest du bourg de Plourin. Par contre la R 12 du Duc d'Aiguillon, du moins entre le bourg de Plouigneau et celui de Landivisiau, suivait un tracé entièrement nouveau; je réserve pour l'instant la traversée de la ville de Morlaix.

.page 174

Cette R. 12, passait, on le sait, légèrement au Sud du bourg de Sainte Sève; elle traversait le bourg de Saint Thégonnec et s'agrippait ensuite à la forte rampe de KERRIOU, en Guiclan, d'où elle atteignait en ligne droite le MOULIN aux PRETRES de Landivisiau, puis, après un coude, le

bourg de Landivisiau; à cette époque le bourg florissant de Landivisiau était une dépendance territoriale, une trêve, comme on disait, de la paroisse de Plougourvest. Le bourg de Plougourvest, ou bourg parochial, était dit CHEF LIEU de la paroisse.

Nous verrons plus tard qu'il y eut aussi plusieurs bourgs à Pleyber Christ, le chef lieu de la paroisse étant celui où est l'église paroissiale.

Disons le une nouvelle fois, la R. 12 du Duc D'Aiguillon n'a RIEN A VOIR avec la route antérieure GALLO ROMAINE. Les ROMAINS donnaient à leurs routes un tracé rectiligne, dans la mesure où la configuration du terrain le leur permettait. Dans un pays vallonné comme le nôtre, les anciens cherchaient à contourner les obstacles difficilement franchissables en droite ligne. La R. 12 était bien plus droite que la voie romaine voisine. On s'en apercevra lorsque, sans tarder, nous parcourrons les itinéraires gallo-romains du pays.

*

* *

La N. 12, qui vient d'être déclassée en DEPARTEMENTALE 712 au profit de la VOIE EXPRESS, son dernier avatar, utilisait de la R. 12 du Duc d'Aiguillon, les tronçons peu accidentés, par exemple depuis Plouigneau jusqu'à la CROIX ROUGE, où s'amorce la descente en lacets vers Morlaix, caractéristique des routes du 19ème siècle.

Ces routes, en effet, répondent plus à des préoccupations de transport commercial qu'à des besoins de stratégie militaire. Elles cherchent à éviter aux chevaux attelés des rampes aussi dures que la rampe de Saint Nicolas à Morlaix ou celle de Kerriou en Guiclan; parmi ces attelages on devait compter les DILIGENCES. Les trop rudes montées requéraient les services onéreux des chevaux d'appoint, installés en ces points critiques au bas des MONTEES, AR ZAILHOU, de SAIL, saut, bond, mot breton d'origine française.

Aujourd'hui, ces vieilles rampes ont été remises en usage pour le service des chevaux vapeur, qui se gaussent des difficultés que rencontraient leurs ancêtres à crottin. Au 19ème siècle, on chercha à réduire les pentes en allongeant très sensiblement les trajets par la création de lacets, partant d'un même point bas pour rejoindre la vieille voie en haut. Le procédé fut généralisé à toutes les routes importantes et pas seulement aux routes nationales.

Il est probable que ces "améliorations" techniques ne furent pas du goût de tout le monde. On a lu ici les doléances des aubergistes de Plourin les Morlaix quand il fut question de déporter vers l'ouest, le long du Queffleut, la route Lorient Roscoff. En nos pays, ces auberges semées le long des routes, stations obligées de tous les charretiers, se disaient BOD-ILIO (bouquet de lierre), du nom de leur enseigne rustique. Dans mon pays, l'enseigne était une grappe de pommes de pin. Ces sanctuaires des voyageurs portaient un autre nom dans le Nord Finistère : AR CHAPELLOU, les chapelles. A Gouézec, le pluriel de CHAPELLE (une vraie) se disait CHAPILI. Je signale, à propos de ces vieilles auberges, l'inscription arborée gaillardement sur une auberge désaffectée de Ste Sève, où deux mots sont mis en vedette par des majuscules d'imprimerie "Débitant de boisson. Aujourd'hui pour de l'ARGENT, Demain pour RIEN". L'esprit se réfugie où il peut.

.page 175

Les aubergistes n'étaient pas les seuls à se plaindre des nouveaux projets de route, qui lésaient leurs intérêts. D'autres faisaient entendre leur voix, les propriétaires fonciers et les usagers eux-mêmes. Ce derniers avaient comme porte parole les municipalités.

D'une étude que j'ai publiée en 1968, j'extrait, à titre d'exemple, les déclarations municipales qui accueillirent à Roscoff le projet de modernisation de la route ROSCOFF-MORLAIX (tronçon de Roscoff-Lorient) et celui d'une création de voie de grande communication entre Saint Pol de Léon et Lesneven par PLOUESCAT. Chacun saura tempérer son sourire en se souvenant de la médiocrité des finances municipales de nos communes dans la première moitié du 19ème siècle.

Commençons par la route de St Pol à Lesneven desservant Plouescat.

*

* *

En 1838, le conseil municipal de Saint Pol avait envisagé de faire prendre en charge par les diverses communes intéressées la construction d'une route Saint Pol - Lesneven par Plouescat. La commune de Roscoff vit d'autant plus rouge que cette proposition venait du conseil de Saint Pol, qui ne paraissait pas mettre beaucoup de bonne volonté à cotiser pour l'école de Santec.

Saint Pol, pour faire imposer à Roscoff les 4/46èmes des contributions communales, avait prétendu que Roscoff avait des relations commerciales avec Plouescat. Par ailleurs, Roscoff commerçait avec Brest et peut-être, en passant, avec Lesneven.

Le conseil de Roscoff, furieux, retorque dans sa délibération du 8 Juillet que le marché de Plouescat n'intéresse pas les marchands de Roscoff car la population de Plouescat est faible, les gens y sont pauvres généralement et les seules personnes qui auraient des ressources pour acheter des légumes produisent elles-mêmes pour leur propre besoin. Et le conseil d'avancer cette sentence : "Les marchands de Roscoff ne se rendent que dans les lieux où ils peuvent trouver des consommateurs".

Saint Pol prétend, par ailleurs, que les Roscovites vont acheter des oignons à Cléder et à Plouescat. Erreur Messieurs ! Ce ne sont pas les charretiers de Roscoff qui transportent les oignons. Nous sommes plus malins que ça à Roscoff. Nous achetons les oignons en question rendus à Roscoff. C'est aux cultivateurs de ces communes de faire les charrois. A eux de se débrouiller.

Les Roscovites n'ont que faire de votre route numéro 10 de grande communication, car la départementale St Pol Lesneven par Berven est "plus directe et plus facile"; elle est bien connue des voituriers qui commercent avec Brest. La N°10 n'ayant aucune utilité pour Roscoff, on ne voit pas de raison de cotiser pour sa construction.

En toute hypothèse la quote part de 4/46èmes que propose l'agent voyer est une part énormément exagérée, quand on la compare aux 5/46 de St Pol, aux 4/46 de Plougoulm, aux 3/46 de Sibiril.

"Le conseil est donc unanimement d'avis de repousser autant qu'il est en lui cette proposition du conseil de St Pol dans laquelle il ne peut voir qu'une mesure d'iniquité".

Sous cette diatribe on voit remonter la hargne séculaire du "faux-bourg" contre la grande ville voisine. Par delà la finasserie éclate un égoïsme assez odieux; mais on devine aussi des finances aux abois.

Le 17 Mai 1840, alors que la participation de Roscoff à la N° 10 aura été fixée à 606 Frs, le conseil, à nouveau, criera à l'iniquité. Il dut s'exécuter sans doute. Tant mieux pour les pauvres Plouescatais ! L'histoire ne dit pas si les Roscovites se rattrapèrent en leur payant les oignons moins chers.

.page 176

Les oignons commençaient à les intéresser beaucoup : l'aventure des Johnies venait de débiter avec le jeune Henri Olivier en 1828.

*

* *

Les délibérations municipales de Pleyber Christ au 19ème siècle ne sont peut-être pas aussi pittoresques pour un lecteur moderne. On y trouve parfois cependant des occasions de sourire et même de rire aux éclats. Que l'on juge par la "foire à l'empoigne des FOIRES".

Les FOIRES, jusqu'à l'époque moderne, ont été considérées comme la grande aubaine pour un petit pays et, tout particulièrement, pour le bourg du pays. Elles rassemblaient des foules d'agriculteurs, des marchands de bestiaux et donnaient lieu à des transactions commerciales

importantes; les auberges et hôtelleries faisaient de bonnes affaires. Chaque commune réclamait le droit de tenir des foires plusieurs fois l'an. Mais on ne pouvait raisonnablement surcharger le calendrier des foires d'une région. Le Sous-Préfet, chargé d'enquêter sur les demandes de foires sollicitées par les communes de son ressort ou limitrophes de l'arrondissement communiquait ces demandes aux diverses municipalités, lesquelles en débattaient en séance et donnaient leur avis à l'administration.

La construction de la nouvelle route Quimper- Morlaix (1844) avait suscité de gros espoirs dans les régions qu'elle devait traverser. Pleyber Christ se reconnaissait volontiers comme un bénéficiaire du nouveau tracé. Le 12 Février 1844, le conseil sollicita donc l'établissement des foires mensuelles au bourg.

"L'Administration en votant et établissant une nouvelle grande route entre Quimper et Morlaix avait eu autre chose en vue que la jonction de ces dites villes : elle avait évidemment prévu que tout le pays qu'elle traverserait en serait fécondé et déjà le grand "Oeuvre" porte ses fruits : l'agriculture et le commerce reconnaissants s'emparent de cette nouvelle voie de communication avant même qu'elle ne soit entièrement achevée. Grâce à elle, de grandes améliorations, de nombreux défrichements s'opèrent sans cesse sur le vaste territoire de Pleiber Christ et de ses environs. A ces nouveaux produits il faut évidemment ouvrir de nouveaux débouchés et l'établissement des foires mensuelles au bourg de Pleiber Christ semble parfaitement répondre à ce besoin".

Le bourg avait alors 750 habitants et paraissait aux édiles tout à fait approprié à ces fructueuses assemblées rurales.

Un décret impérial, transcrit dans le cahier des délibérations municipales à la date du 28 Février 1856, autorisa la tenue à Pleyber Christ de 6 foires annuelles le 4ème lundi de Janvier, Février, Mars, Avril, Novembre et Décembre. En cas de coïncidence avec une fête légale la foire se tiendrait le lendemain.

*

* *

A de nombreuses reprises la municipalité de Pleyber-Christ fut sollicitée de donner son avis sur l'octroi de foires à d'autres communes. Ainsi, le 24 Mars 1872, la municipalité donne un avis favorable à la demande de 7 foires annuelles formulée par BOTMEUR (arrondissement de Chateaulin). Par contre, le projet de 6 foires annuelles déposé par la commune de Lampaul Guimiliau suscita au conseil municipal de Pleyber Christ un mouvement de mauvaise humeur (séance du 22 Mai 1872) : les foires se multipliaient exagérément. Cependant dans un élan de pitié pour cette petite commune, nos édiles s'en remettaient "à la sagesse de monsieur le Sous-Préfet". Ce n'était peut-être là qu'une précaution diplomatique car le 15 Février 1874, ils donnent un avis favorable aux foires de Lampaul.

.page 177

Quelques mois après, le Conseil Municipal apprend que Loc Eguiner Saint Thégonnec, commune du canton, avait déposé une demande de 12 foires annuelles, se prévalant sans doute de la médiocrité de ses ressources. Mais l'inclination évangélique vers les pauvres et les faibles n'a jamais inspiré les rapports entre collectivités. Dans sa séance du 26 Juillet 1874, le conseil municipal de Pleyber Christ exprima vivement son agacement et donna un avis défavorable.

Aux foires de Botmeur, réduites à trois, le conseil donna avis favorable (11 Janvier 1876). Il donna aussi son accord à des foires à la commune du Cloître Saint Thégonnec (24 Juin 1877).

*

* *

Nous allons évoquer, comme annoncé, le comportement de la municipalité de Roscoff devant le projet de modernisation de la route Roscoff Morlaix en 1845. Ce nous sera l'occasion d'assister surtout aux grandes transformations qui furent apportées alors au PORT DE MORLAIX.

Le trajet alors en usage, Roscoff Morlaix passait par PONT EON (on prononce POND), PENZE et rejoignait Saint Martin par le plateau de Taulé. Le nom de EON est utilisé comme prénom breton, mais dans le cas de PONT-EON, le nom doit signifier FLEUVE, RIVIERE. Ce nom se retrouve dans TRO-EON en Sibiril (TRO signifiant probablement ici vallon) dans KER-EON en Saint Sauveur et à Lanrivoaré, dans LANNEON auprès de Saint Renan. En tous les cas, comme dans le nom de STER EON en Pleyben, il y a RIVIERE (AON, plus courant en Cornouaille). Monsieur Miossec a relevé plusieurs fois le nom de EON donné à la rivière présentement appelée la PENZE. Le KER-EON sur la Penzé, précisément, garde le souvenir du vieux nom de ce "fleuve" côtier.

En Léon, on aura eu le bon goût de ne pas rendre AON (EON) par AULNE.

La modernisation de la royale 169 LORIENT ROSCOFF, entre Roscoff et Morlaix, se fit en deux tranches. La première, projetée en 1845, concernait un nouveau parcours, commençant, me semble t'il, 1 km après Penzé et rejoignant le port de Morlaix par le Pont de LANNUGUY sur l'estuaire. L'autre partie entre Penzé et Roscoff par Pont Eon, restera en l'état jusque vers 1870 pour céder la place au trajet actuel en corniche, le long de l'estuaire de la Penzé; la montée en lacets de Penzé vers Morlaix doit dater du même moment. Le vieux parcours par St Martin fut déclassé en 1854, celui de Pont Eon en 1874.

Face au projet de 1845, les édiles roscovites firent preuve aussi d'un attachement vigoureux aux intérêts de leur propre commerce; mais cette fois leurs observations et requêtes témoignèrent d'une grande sagacité. Plutôt que d'allonger le parcours de 3 km, comme le prévoyait le projet, pourquoi ne pas court-circuiter simplement le bourg de PENZE et éviter du même coup le pénible trajet Milinou-Pont Eon - Penzé, en construisant un PONT au PASSAGE DE LA CORDE (séance municipale du 14 Mai 1845).

C'était un très ancien passage à bac sur l'estuaire de la Penzé, entre Saint Pol de Léon et Henvic. Le nom de LA CORDE lui venait certainement d'une corde tendue entre les deux rives; le batelier menait sa barque en exerçant une traction sur la corde; il pouvait mieux résister ainsi au flux montant ou descendant. Le mot breton qui désigne le passage d'une rivière en bateau, TREIZ, est encore attesté dans le nom d'un village de Henvic proche de ce passage, KER AN TREIZ.

Le premier PONT DE LA CORDE ne sera construit que bien plus tard, entre 1925 et 1930. Collégien au KREISKER à cette époque, je l'ai vu construire; la promenade sur ce site, alors très boisé, n'avait quelque intérêt, pour nous, qu'à la

.page 178

rentrée d'octobre, à l'époque des châtaignes; le parcours était trop long. Les veilles de vacances, les surveillants recherchaient, au contraire, ce petit marathon pour éreinter les élèves et s'assurer ainsi une dernière nuit sans chahut.

*

* *

En 1833, date du cadastre de Saint Martin, il n'y avait pas de véritable chemin le long de la rivière de Morlaix entre le FOUR A CHAUX et l'estuaire de la Pennélé; rappelons que c'est dans cet estuaire que se jette la rivière qui naît dans les terres humides de la rue Pasteur, le DONANT. Le FOUR A CHAUX est ce coin du port actuel, proche des écluses, d'où part une route, l'ancienne route de Morlaix à Carantec qui traversait le plateau et resurgissait sur Taulé en empruntant la chaussée du moulin de Pennélé, au fond de l'estuaire du même nom.

C'est en 1835 que la ville de Morlaix fut reliée à Lannuguy par une route. Dans la notice sur François Marie Andrieux, le promoteur des Papeteries de Pleyber Christ, son fils Aristide évoque ce souvenir personnel : "Ce ne fut qu'en 1835 que les rochers du TOULMAHOT furent coupés et que la communication de la ville avec la mer devint possible par la rive gauche, grâce à l'intervention de la chambre de commerce, qui me délégua près de M. de Lannigou, lequel, sur ma demande, concéda gratuitement et de la meilleure grâce du monde, le droit d'ouvrir sur son terrain la jolie voie d'arrivée de Lannuguy au poste des douaniers sur la rade" (p. 56). Ce poste se

trouvait un peu avant l'actuel pont sur l'estuaire de Pennélé. Quant à TOULMAHOT ce devait être du côté où est actuellement TOUL AR CHISTR (le trou du cidre), cette ancienne oasis des charretiers. Le terme de TROU fait certainement allusion au tronçon désaffecté de la rivière, rectifiée pour les besoins de la navigation. Du coup la commune de Ploujean possède une bande de terre enclavée dans St Martin. Le bistrot de TOUL AR CHISTR fut longtemps tenu par la femme d'un garde-chasse fédéral très célèbre dans toute la région : BAILLACHE.

L'aménagement d'un chemin vers Lannuguy fit naître tout naturellement l'idée d'un pont sur l'estuaire de la PENNELE-DONANT, et la jonction au plateau de Taulé par la route en lacets, projet à l'étude, on l'a vu, en 1845. Quant à la route en corniche vers Locquéholé, elle attendra, m'a-t-on dit, les premières années du 20ème siècle, je n'ai pu vérifier ce renseignement.

*

* *

Le port de Morlaix s'était donné un atout exceptionnel par la création d'une ligne hebdomadaire, bientôt bi-hebdomadaire MORLAIX - LE HAVRE. Ce fut l'Oeuvre d'Edouard Corbière, aventurier, écrivain, journaliste et homme d'affaires pour terminer. C'est lui qui organisa la ligne du Havre, par laquelle purent s'écouler en direction de Paris, les produits de notre région. Le premier "steamer" (bateau à vapeur) de la ligne entra à Morlaix le 10 Juillet 1839.

Les premiers bateaux à vapeur en mer furent mixtes, voile et vapeur. La propulsion mécanique était assurée par deux roues à aubes, l'une à babord, l'autre à tribord.

Rappelons, à l'intention des amateurs de voile, que le dernier combat naval qui mit en présence des escadres de bateaux à voiles se déroula en 1827 à Navarin en Grèce, lors de la guerre d'indépendance de la Grèce. La flotte égypto-turque fut défaite par les escadres françaises, anglaises et russes, venues prêter main forte aux grecs insurgés. Mais les mêmes marines disposaient déjà à cette époque de quelques unités à vapeur.

.page 179

*

* *

L'échouage dans un port n'a jamais fait, sans doute, l'affaire des bateaux. On pourrait penser que le port de Morlaix offrait déjà aux bateaux à aubes l'avantage d'un bassin à flot. Mais il n'en était rien quand le steamer "Le Morlaisien" entra à Morlaix.

Il était question depuis longtemps, au moins depuis 1734 de doter ce port d'un bassin. Une loi du 16 Juillet 1845 décidait la création à Morlaix d'un port à bassin avec barrage écluse, à la hauteur du four à chaux de Kéréver. Un crédit de 900.000 francs fut alloué pour les travaux. Ceux-ci, commencés en 1846 seront terminés en 1855; leur coût s'élèvera à 762.000 francs. Les quais de l'avant port et le plateau de carénage firent l'objet d'une deuxième tranche de travaux, qui furent achevés en 1860 et coûtèrent 120.000 frs.

*

* *

La N. 12 ancienne, devenue D 712 à la suite du transfert à la VOIE EXPRES de la dénomination N. 12, date, on l'a dit, de 1845. Sur le territoire de Pleyber-Christ, entre le CUN et les abords de ce qui deviendra le PONT DU RUNDUIC, cette voie N. 12 empruntait un tracé bien plus ancien, la route de MORLAIX au FAOU, sur les bords de laquelle il y eut un village COZ ILIS, dont le nom a servi de point de départ à nos recherches sur PLEYBER CHRIST.

Cette route du Faou se reconnaissait à des délaissés de route vers Kéranoff et Guernévez. Avant d'aborder le pont du Runduic, venant de Morlaix, on aperçoit un tronçon de cette route, que le chemin de fer a un instant interrompu vers 1866. La route du Faou passait au Sud de RUNDUIC et de KERVENARC'HANT; elle arrivait à PENVERN (calvaire octogonal), passait un peu à l'Ouest de RUVERNISON, puis aux abords de PENNANVERN en St Thégonnec;

ensuite, elle rejoignait LIN BAHU pour rejoindre le grand carrefour du KEF (le TRONC, E avec accent aigu), l'actuel passage à niveau auprès de la gare de Saint Thégonnec. Le chemin de fer ici encore a bouleversé le réseau routier. Après le KEF, à des nuances de modernisation près, la route actuelle du Faou garde l'ancien tracé par St Sauveur, Sizun, Hanvec. J'ai suivi le vieux tracé sur le cadastre de Saint Thégonnec, daté de 1837 comme celui de Pleyber Christ.

*

* *

La CROIX du KEF semble avoir été conservée à son emplacement. Une niche abritant une Vierge à l'enfant a été édiflée au pied de la croix, du côté du soleil levant. De l'autre côté, l'ouest, se voit encore un petit coffre de fer fixé à un bloc de bois planté en terre : il est destiné à recevoir les aumônes. Le nom de TRONC donné à de tels petits coffres métalliques daterait, selon le Dictionnaire ROBERT, du 13ème siècle. L'origine du nom est probablement à chercher dans les rondins qui servaient de support à ces coffres ouvragés.

On voit un tronc de ce genre dans la chapelle du Christ; on peut en voir ailleurs, ainsi dans le porche de Saint Herbot. Notre paroisse conserve un monument très rare : le socle octogone en pierre de taille qui servait de support au tronc de la FONTAINE DU CHRIST. Cette fontaine fut détruite par les Allemands durant l'occupation. Le socle du tronc a été sauvé par René Faujour. Il est couché présentement sous les cyprès de la CROIX du CHRIST. François Gaouyer l'a

.page 180

dessiné pour nous.

Cette pierre m'a longtemps intrigué. Sa section octogonale (8 côtés à peu près égaux) est certes très commune en nos régions : au 15ème siècle les piliers d'église sont à 8 pans avant d'adopter, à partir de 1500 environ, la forme cylindrique comme dans l'église de Pleyber Christ. Aux mêmes époques les cuves baptismales adoptaient la forme octogonale, le nombre de 8 passant pour symboliser la perfection; le baptême, aux yeux des Chrétiens, réalise la promotion divine de l'homme; le fût des croix du 15ème siècle est généralement de forme octogonale,

.page 181

mais l'on est resté attaché à cette forme durant le 16ème siècle comme à la CROIX du CHRIST datée par son socle de 1536, la partie haute en Kersanton portant la date de 1575 et le nom de Hervé Fers, est un remploi d'une autre croix détruite à la Révolution. Je rappelle que le nom de FERS est du français ancien, relevé pour la première fois en 1169; il provient du latin "firmus" et signifiait "fort, solide, fortifié". Comme le substantif de même origine latine, FERTE, ce terme s'appliquait à un établissement fortifié, une forteresse. Il est très probable que le nom de famille FER a la même origine.

Ce qui m'étonnait dans notre pierre, c'est que ses deux extrémités fussent creusées de nombreuses cavités, plus ou moins profondes ou larges. Pourquoi dans les deux bouts ? J'ai été mis sur la voie d'une explication par l'ouvrage de l'abbé Calvez (1913) : "Tout près (de la fontaine du Christ) se voit un énorme tronc, formé d'un seul bloc de granit. Il est décoré de moulures à ses deux extrémités, mesure 2 mètres 80 de circonférence et 1 mètre 20 de hauteur au dessus du sol". Cette description ne correspond pas à la pierre qui a été sauvée; celle-ci mesure 94 cm de hauteur ainsi détaillés, à partir de la base (large) : 36 + 10 (moulure) + 3 (moulure) + 40 + 5 (chanfrein). La section en est octogonale et non circulaire; dans la base, la distance entre deux côtés parallèles est de 82 cm; elle est de 75 cm dans la partie haute; l'abbé Calvez a-t-il fait erreur dans sa description ou s'agit-il d'une autre pierre ? J'incline à croire que l'auteur s'est trompé. N'a-t-il pas attribué au jambage de la porte de la chapelle voisine l'inscription : "LORS : FABRICE P. MARTIN : ET : YV : POULIQUEN : 1747 : YVON : MARIE : DE : KERSULGUEN : ETANT : RECTEUR : LORS". La pierre de jambage est toujours en place et chacun peut y lire sans trop de peine
LORS FA :

P : MARTIN
ET Y : POU
LIQUEN
1747

Il n'y est nullement question du recteur d'alors, qui était bien Messire Yves de Kersulguen, comme il est gravé dans la chaire à prêcher de l'église. Il est vrai que parmi les inscriptions relevées à Pleyber Christ par le chanoine Abgrall, outre l'inscription du jambage correctement relevée, il y a aussi, attribuée à la porte latérale, l'inscription publiée par Mr Calvez. Il pourrait s'agir dès lors d'une inscription sur la porte de bois que Monsieur Abgrall aurait relevée bien auparavant et publiée seulement en 1916 (Bulletin de la Société d'archéologie du Finistère). Le savant chanoine aurait donc vu en place la porte d'origine de la chapelle.

Notre bloc octogonal de granit a donc servi de support à un tronc; des anciens se souviennent encore d'y avoir déposé une offrande. Le coffre métallique devait être fixé à un bâti de bois et l'ensemble scellé (à la chaux ou au plomb) dans la pierre.

Ce pilier avait manifestement une base et une partie haute, légèrement moins large et chanfreinée et arrondie. Si les cavités de cette partie haute s'expliquent fort bien par la fixation du tronc, les cavités analogues de la partie basse paraissent, à première vue, dénuées d'utilité dans l'hypothèse d'un tronc. Peut-être le tronc fut-il forcé et la pierre utilisée en son autre extrémité pour y placer un nouveau tronc. On ne doit pas perdre de vue que nos ancêtres ne disposaient pas de ciment pour les scellements.

*

* *

.page 182

Puisque nous étions dans les inscriptions, je reproduis ici celle qui est portée sur la traverse haute de L'ARMOIRE AUX ARCHIVES de la Paroisse. Ce meuble est muni de trois serrures ayant chacune sa clé fort ouvragée et distincte des deux autres. Ces clés étaient détenues, l'une par le recteur, les deux autres par chacun des fabriciens en fonction. Pour introduire dans l'armoire argent et titres de propriété, tout comme pour les en retirer, les trois co-responsables devaient être présents en même temps. Voici cette inscription, sur une seule ligne :

F F P M HALGVEN RECTEUR CARO P SIMON 1735

En clair "Fait Faire Par Messire HALEGUEN (le menuisier avait oublié E, il en a casé un plus petit) RECTEUR et Yvon Caro et Pierre SIMON L'An 1735". CARO (on prononce ainsi le nom écrit CAROFF) et SIMON sont les deux fabriciens de service en 1735. On aura remarqué la forme V de notre U, courante dans les temps anciens.

*

* *

La vieille N. 12 de 1845 nous est encore bien familière entre Kervenarc'hant et le centre de Morlaix. Nous recourons dans l'ensemble plus volontiers au chemin de Lesquiffiou, mais nous prenons la N. 12 à TRAON AR VELIN (le val du Moulin) pour entrer dans la ville par la RUE de BREST. Or la RUE de BREST aussi bien que la RUE de PARIS furent des tronçons entièrement nouveaux réalisés pour la N. 12.

J'ai consulté attentivement le 1er cadastre de MORLAIX qui date de 1832. Sur la rive gauche du QUEFFLEUT (côté Saint Martin), il n'y avait alors aucune voie même charretière : la falaise de schiste étant abrupte et longue d'environ 1 km. Rive droite, côté HOSPICE CIVIL, comme il est porté sur le cadastre, aucune chemin non plus le long de la rivière jusqu'au premier moulin, en amont, le MOULIN DU SPERNEN (L'AUBEPIN); l'hôpital du bas a donné ce nom à l'un de ses bâtiments. Pour aller au Moulin, on prenait le chemin de l'Hospice, on contournait

l'établissement par le sud pour descendre au SPERNENN. C'est la même route que l'on faisait pour aller de Morlaix (centre) à Pleyber-Christ; après le SPERNENN, le chemin suivait la rivière et traversait le QUEFFLEUT au MOULIN NEUF sur la chaussée du moulin ou sur un pont.

De l'autre côté du pont, on prenait la direction du Sud vers Pont-Pol, Lesquiffiou, la Justice. Dans le cadastre de Saint Martin (1833) ce chemin après le MOULIN NEUF (auprès des grands entrepôts Goarnisson) est désigné sous le nom de "CHEMIN VICINAL DE MORLAIX A QUIMPER". Ce chemin ne s'identifie pas avec le tracé de la route MORLAIX - CARHAIX (1875). On en voit encore un tronçon, utilisé pour aller à TREOUDAL, auprès de Pont-Pol. Comme on l'a écrit précédemment au delà de Pont-Pol, il n'y avait pas de voie dans la direction de Carhaix. Le chemin vicinal en question était plutôt une voie départementale. Le cadastre de Pleyber (1837) dénomme cette voie CHEMIN de PLOUNEOUR MENEZ à MORLAIX. A cette époque, la route de Quimper ne suivait plus le tracé antique par COMMANA et le col de Saint MELAR, dont nous allons nous entretenir, mais, à la CROIX DE KERVERN prenait la direction de PLOUNEOUR MENEZ. Là, elle suivait le chemin de PLOUNEOUR MENEZ à BRASPARTS où elle reprenait sans doute la voie ancienne QUIMPER MORLAIX.

*

* *

.page 183

Il y avait d'autres possibilités d'accès à Morlaix pour les Pleybériens, suivant leur habitat ou leurs convenances.

Ainsi à Pont-Pol deux chemins permettaient de rejoindre la RUE DES BREBIS au carrefour de PEN AN RU; dans ce cas précis RU désigne notre RUE. Ce village était au haut de cette rue. Ces deux routes existent toujours, au départ de Pont Pol; celle de gauche passe à ROZ AVEL, puis à KERBIZIEN et joignait PEN AR RU suivant le tracé actuel qui passe devant le nouvel hôpital de Morlaix ou HOPITAL BELIZAL, du nom du lieu dit où il est implanté. Si je ne me trompe pas, le carrefour à feux au haut de la RUE DES BREBIS est au lieu dit de PEN AR RU. Actuellement la Rue des BREBIS est interdite pour la descente; les automobilistes empruntent le chemin du Lycée postérieur au cadastre de 1832.

Le 2ème chemin allait de Pont-Pol en direction de Saint Fiacre et rejoignait la route de St Fiacre à Morlaix au même endroit que de nos jours : c'est le grand carrefour où l'on tourne pour aller à l'hôpital en venant de Plourin. Cette route de St Fiacre à Morlaix est l'ancienne route (non romaine) de Morlaix à Châteauneuf du Faou, dont nous aurons l'occasion de parler.

Avant d'arriver à PEN AR RU on passait le carrefour dit FRANCHISE D'AR GROAS TORRET (CROIX CASSEE). C'est là que s'amorçait sur la droite la route qui contournait à l'Est le domaine de KERNEGUES et conduisait au MAR HALLACH en passant (aujourd'hui) devant le collège St Joseph. Ce chemin était dans un état d'abandon ensauvagé il y a 20 ans, lorsque, aumônier aux Ursulines de Morlaix, j'arpentais le coin de Kernégues. Aujourd'hui, c'est une large route en sa partie haute qui dessert le Lycée polyvalent et la salle AUREGAN.

Je ne puis songer à reproduire ici ces divers chemins. Chacun aura l'obligeance de recourir à une carte routière.

*

* *

Si l'on habitait du côté de la ROCHE, RUVERNISON, PENVERN, KERVENARC'HANT, on empruntait normalement la route de Morlaix au Faou, dont il était question plus haut. Aux abords du CUN (le MARAIS, YUN ou YEUN ailleurs) le réseau routier était fort complexe en 1833 (cadastre de St Martin). Dans un prochain numéro, nous le reproduisons ici, afin de mieux identifier le tracé de la voie romaine Morlaix-Quimper (par le TREUSCOAT). Retenons seulement que de cette région du CUN l'on pouvait rejoindre Morlaix, soit en suivant le tracé romain de POULFANC (TROU d'eau FANGEUX) et de la RUE LONGUE, soit en contournant le manoir de Kérivin au sud et à l'est, soit en traversant le grand ensemble des villages de KERIVIN, selon le

tracé repris partiellement par la N. 12 à partir de KERIVIN, les deux tronçons se rejoignaient en une seule voie assez droite, qui rejoignait à l'ouest de KERVAON, le chemin décrit plus haut de Morlaix à Quimper par Lesquiffiou. Là on traversait la rivière du Queffleut au MOULIN NEUF.Ê

Ceux qui venaient de Pleyber par la voie romaine étaient placés au CUN devant la même alternative.

*

* *

Puisque Morlaix fait partie de nous mêmes et nous intrigue par l'étrangeté de ses rues, il me paraît bon de donner quelques clartés historiques sur ce sujet.

La voie royale 12 du Duc d'Aiguillon (1754) avait percé sur le territoire de Morlaix la rue de la VILLE NEUVE et la RAMPE SAINT NICOLAS. On passait de celle-ci à l'autre en suivant la rivière le long du quai de Tréguier et l'on tournait

.page 184

auprès l'église St Melaine pour emprunter le quai de Léon et monter la côte de la VILLENEUVE; le bassin de Morlaix, on l'a lu dans le précédent numéro, fut commencé en 1846 et achevé en 1855.

On descendait de PLOURIN à Morlaix par la grand route de CARHAIX à MORLAIX, l'ancienne voie romaine, qui rejoint cette ville par une pente raide, auprès de l'école Notre Dame du Mur. Le chemin de PLOUGONVEN rejoignait alors la route de Carhaix une cinquantaine de mètres avant l'arrivée à la place TRAON LENN. Cette amorcée de la route de Plougonven existe toujours ; il ne faut pas la confondre avec l'amorce actuelle du chemin de Callac, qui prolonge en droite ligne la RUE DE PARIS, laquelle, on l'a dit, est une création de la N. 12 (1845) au même titre que la RUE DE BREST.

Aujourd'hui, à l'ouest de cette route ancienne de Carhaix existe un bon chemin, moins éprouvant dans la côte pour les cyclistes et les piétons, doublant le tronçon de PARC AU DUC. En 1834 (cadastre de Plourin) ce n'était pas un véritable chemin. A l'arrivée de Morlaix, cette route de la Vallée suit un ruisseau qui se jette précisément dans le JARLOT, la 2ème rivière de Morlaix, au bas de la place de TRAON LENN.

Pour entrer dans Morlaix avant la construction de la RUE DE PARIS, les voyageurs de Plourin et de Plougonven traversaient sur un pont le ruisseau qui venait du Cun en Plourin. Ce pont portait le nom de PONT TRAON LENN.

En breton de nos régions le terme de LENN a deux sens apparentés : ETANG et LAVOIR sur eau courante. Le sens d'ETANG est peut-être originel. Ainsi le CATHOLICON trégorrois (1464) ne signale à LENN que le sens de "estang" et en fait un synonyme de STANG. Il s'agit en général d'étang de moulin. Dans notre cas de TRAON LENN (le val du LENN) on retiendra de préférence le sens d'étang; dans le vieux cadastre de Morlaix, le lieu-dit de cette vallée porte le nom de AR COZ STANG (étang à l'abandon).

*

* *

Le PONT TRAON LENN donnait sur la RUE DES BOUCHERS, qui conduit à St Mathieu par la RUE BASSE; on notera l'écriture Mathieu avec un seul t, alors que, ailleurs, le nom de l'évangéliste s'écrit avec 2 t. La Rue des Brebis rejoignait le carrefour des deux rues précédentes, mais donnait quelques mètres plus haut, d'un côté sur le MARC'HALLAC'H, de l'autre sur la RUE HAUTE. Celle-ci se prolongeait par la rue St Yves, la Rue des Nobles et la Rue du Mur pour tomber sur la rue DES PAVES (l'actuelle rue CARNOT). Ces diverses routes sont restées inchangées depuis des siècles.

De St Mathieu on descendait comme aujourd'hui vers le centre ville par le PONT DU DOSSSEN (sur le JARLOT), la RUE NEUVE, la PLACE des VIARMES, la RUE D'AIGUILLON et la petite PLACE DU LAIT.

Le MARC'HALLAC'H est une place de marché non couvert. Le CATHOLICON écrit ce nom sous la forme MARCHATLECH, lieu du marché. La place des JACOBINS rappelle le couvent des DOMINICAINS (ou JACOBINS) dont la belle église est partagée en deux niveaux; la partie haute est le musée, la partie basse change d'affectation périodiquement.

Pas plus que de RUE DE PARIS il n'y avait en 1832 d'Allée du POAN-BEN (le mal de tête); j'ai suggéré autrefois l'hypothèse d'une relation de ce nom avec St Avertin, le guérisseur des maux de tête, dont il y a une statue à Saint Melaine; je n'ai pu vérifier cette hypothèse.

*

* *

.page 185

Comment sortait-on de Morlaix en direction de Plouigneau, de Ploujean avant la Royale de 1754 ?

Pour aller à Plouigneau, on disposait de la route romaine; elle prenait la RUE DES VIGNES, puis la rue de Bréhat, le long des Ursulines; le petit train de Morlaix Carhaix, gentiment baptisé YFFIK, petit Yves, avait coupé la rue. Yffik étant mort, on a comblé la tranchée et la rue rejoint à nouveau la FONTAINE AU LAIT ou FONTAINE LE LAY (cadastre de Morlaix). Il est probable qu'il s'agit de la FONTAINE D'EN HAUT, FEUNTEUN AL LAEZ. On aura confondu LAEZ (LAE) courant en toponymie bretonne et signifiant le HAUT avec LAEZ (LEAZ), le LAIT. Ce nom de la Fontaine est fort bien en situation au haut de la longue et rude montée. La route se continuait tout droit (désormais coupée par le chemin de fer) et trouvait son extrémité morlaisienne à PENN AN RU. Il y a un 3ème PENN AN RU dans le coin de TROUDOUSTIN, le manoir de PENANRUE où aurait habité le célèbre DUPLEIX.

Puisque nous venons d'évoquer l'une de ces innombrables transcriptions fantaisistes du breton en français, je signale deux bourdes énormes, répétées depuis des siècles dans les cartes et relatives au site de la POINTE du RAZ en PLOGOFF. Au 18ème siècle à tout le moins, cette pointe était portée dans les cartes sous le nom de FONTENOY ou FONTENAY; c'était une très mauvaise traduction de FEUNTEUN AOD, le nom d'une grève (Aod) de ce site, où il est question, de nos jours, d'implanter une centrale nucléaire. Littéralement on traduirait Fontaine de la Grève; mais le nom a sans doute assez d'âge pour qu'on soit autorisé à comprendre la Grève de la Fontaine.

La célèbre BAIE DES TREPASSES, de la même région, n'aurait aucun rapport avec les TREPASSES, AN ANAON en breton, mais reporterait au petit ruiseau COTIER qui s'y jette, baptisé au nom de FLEUVE AON. On aurait ici une erreur d'interprétation comme pour la rivière AON de Chateaulin devenue l'AULNE.

*

* *

De PENNANRU, auprès de la propriété qui appartient au Général Weygand, la voie romaine passera au sud de Trévidy et atteindra le bourg de Plouigneau. La R. 12 en ligne droite, reprise par la N. 12 de 1845 sera constamment au Nord de la voie romaine jusqu'à Plouigneau. Je n'ai pas étendu mes investigations au delà.

Pour aller à Ploujean on longeait le chevet de Saint Melaine et on prenait la rue de Ploujean qui conduisait au bourg de ce nom. Au haut de la dite Rue, au GRAND MONARQUE, avant la R. 12 de 1754, on bifurquait à droite sur 150 mètres et l'on tournait à angle droit par le HENT COZ, le vieux chemin qui engageait sur la ligne droite du CHEMIN DE LANMEUR. Ce dernier chemin a peut-être été une autre voie romaine joignant LANNION à Morlaix; le nom de LA BOISSIERE, en breton BUZIT, un lieu planté de buis, en vieux français BOIS ou BOIX, est un indice sérieux du très vieil âge de la route de Lanmeur qui passe auprès de la Boissière. Nous allons regrouper dès ce numéro les indices qui permettent d'attribuer à l'époque romaine les voies anciennes. La parution prochaine des études de LE GUENNEC sur la région de Morlaix nous apportera sans doute d'utiles précisions sur l'âge de nos routes, singulièrement de la route de Lanmeur.

*
* *

.page 186

Le carrefour du Croas-Tor
(Cadastre 1837)

.page 187

Nous arrêterons ici les longues observations que nous avons faites sur les routes postérieures au cadastre de 1837, soulignant les avantages qu'apportèrent aux liaisons avec Morlaix singulièrement les routes du 19ème siècle. Pour mieux cerner ces avantages il nous fallait évoquer le réseau en place autour de 1837.

Cette étude de nos routes avait son intérêt propre, mais je l'ai entreprise avant tout pour essayer de déterminer, fût-ce grossièrement, l'âge du BOURG PAROISSIAL en mettant une époque sur les routes antérieures à 1837 qui y convergent. L'entreprise n'est nullement assurée d'un plein succès. Aussi bien les routes ne sont point nos seuls documents d'histoire locale.

Il m'a paru de bonne méthode de sauter du 19ème siècle à l'époque gallo romaine. Les routes de cette époque sont fort bien attestées, en effet, sur le terrain; des trouvailles peuvent confirmer le tracé ancien. Nous allons essayer d'identifier les routes de ce vieux temps qui sillonnèrent Pleyber ou sa région proche.

Toute la différence sera de donner un âge aux routes qui ont suivi. Donnons un aperçu de la façon dont se pose le problème. Pourquoi y a t'il deux routes importantes, proches l'une de l'autre et parallèles, celle qui vient de Pont Glaz et passe à Kerjézéquel et celle qui va du bourg à la Justice ? Laquelle est la plus vieille ? La route qui vient de la Justice (et de plus loin) au bourg a t'elle été faite pour mener au bourg ?

*
* *

Il m'a paru plus délicat de ne pas entreprendre, dès ce numéro, l'étude de notre réseau gallo romain. Le numéro de janvier est distribué, en effet, dans tous les foyers; il serait déroutant pour un lecteur occasionnel de prendre un train en marche.

J'aimerais offrir à tous, en cadeau de nouvel an, une interprétation du nom de LEON que porte notre région. Il est le symbole même de l'époque gallo romaine.

*
* *

Nous amorcerons seulement l'étude de nos voies anciennes par une promenade à KROAZ TORR.

Le cadastre de 1837, antérieur à la voie de chemin de fer, a conservé le plan de l'ancien carrefour fangeux où les enfants faisaient des glissades les hivers rigoureux. C'est là que s'amorçait la route de Quimper à St Pol de Léon. Je doute fort que le tronçon Pleyber-Saint Pol soit un tracé gallo-romain. Nous en reparlerons.

La voie gallo romaine Quimper- Morlaix correspond, sur le plan publié ici, à ROUTE DE PLOUONEUR et RUE LOUIS PASTEUR.

A l'époque du cadastre, il n'y avait plus de croix au carrefour. Celle-ci avait été victime sans doute de la destruction générale de nos croix de chemin en 1794.

Concernant le nom même de KROAZ TORR, je reprends ici une note que j'ai publiée dans la revue trimestrielle LIZERI BREURIEZ AR FEIZ, concernant la croix de même nom en Plouneour Ménez.

"Le nom de KROAZ TORR est interprété par les autochtones : la CROIX CASSEE". En ce cas, on eut dit plutôt CROAS TORRET, comme à Botmeur, non loin de là. Notre croix se trouve sur la voie romaine de Carhaix à Kérilien, dans un carrefour, au flanc supérieur d'un coteau. Le toponyme de KROAZ TORR est conservé aussi à Pleyber Christ, où il désigne le carrefour antique où la voie de QUIMPER SAINT POL se séparait de la voie romaine QUIMPER MORLAIX; ici le

.page 188

carrefour est dans un lieu plat, marécageux. Il est utile, à ce propos, de se souvenir que le substantif TOR ou TORR était synonyme de COFF, ventre, au 15ème siècle. Le terme est conservé avec ce sens en toponymie, par exemple dans TOR AN EACH, TOR MENEZ, TOR HOAT, flanc du coteau, flanc de la montagne, flanc du bois. On se souviendra aussi que des "croix menhirs" ont été appelées CROAS COFFEC, comme à Mespaul ? Il n'est pas improbable que nos KROAZ TORR fussent du même type, des "croix ventruées", implantées sur des bornes militaires.

Mais qui sait ? "

J. F.

.page 189

BRO LEON

J'offre en étrennes à nos lecteurs cet essai sur le Pays de Léon, BRO LEON. Les Pleybériens reconnaîtront ici la notion du LEON qui leur est familière et dont j'ai eu révélation à les fréquenter. BRO LEON n'est point, selon eux, ce demi-Finistère, appelé Nord, ci-devant DIOCESE de LEON, séparé par la barrière des Monts d'Arrée de l'autre demi-Finistère dit Sud, la ci-devant CORNOUAILLE.

*

* *

Il y a quelque audace et de légers périls aussi, pour un Cornouaillais de mon espèce, à se mêler des affaires d'une autre tribu. Qui ne sait, en effet, que, pour un homme du Nord, un homme du Sud, un KERNE, est moins que rien, pas même un homme. Je l'ai appris, un jour, à Roscoff, et depuis je n'arrête pas de m'en amuser. "EUR C'HERNE N'E DEN EBED !" Un Cornouaillais n'est en rien de l'espèce humaine ! Une autre fois, sur un ton de confiance apeurée, il me fut révélé que les gens du Sud, ceux de ma tribu, étaient "TOUT EN VENTRE ET SANS CUL" - "KOFF TOUT, RER EBED !". Loin de m'offusquer, cette caricature de l'homme cornouaillais m'enchantait à l'extrême. Mais craignant de m'avoir fait de la peine, mon interlocuteur s'empressa de corriger cette impression fâcheuse en soulignant un peu lourdement, que pour lui, gars du Nord, le KERNE, c'était le PILHAOUER, l'homme des Monts d'Arrée, le collecteur des CHIFFONS et des OS, qui, en échange, inonda tout le pays de sa vaisselle dépareillée. Je ne savais pas alors que cet homme "méprisé" alimentait les moulins à papier de Pleyber Christ.

Quel vice moral a t'on voulu fustiger en attribuant au KERNEVOD (le CORNOUAILLAIS) une anatomie si singulière ? Quelle vertu, du coup, s'octroyait son détracteur ? A une époque où il ne disposait que de l'EAU comme boisson ordinaire, le paysan du Nord, soit par vertu, soit par jalousie, a pu être tenté de ridiculiser l'homme du Sud, grand buveur de cidre et d'alambic, portant sur le visage le stigmate de l'alcoolisme. Non pas que le Léonard ait été, dans le passé lointain ou récent, à l'abri des saouleries dominicales; le vin était alors trop cher pour l'ensemble des bourses, de même que l'eau de vie (GWIN ARDANT, le vin qui brûle) et l'absinthe. Ils constituaient des extras; l'homme du Léon a bu, n'en déplaît à ceux qui ont chanté sa vertu. En voici une illustration inattendue.

*

* *

Il y avait autrefois à Roscoff, sur les limites de Saint Pol de Léon, un lieu dit TOULLIG AR RANED, "le petit trou aux raines (grenouilles)"; l'endroit ne fut construit qu'à l'époque contemporaine. Je trouvais ce nom d'un pittoresque achevé et, volontiers, en faisais état comme adresse. Un jour les dames âgées qui habitaient le quartier me firent observer que le nom de TOULLIG AR RANED était un peu désobligeant et qu'il valait mieux adopter BARRIERE de LA CROIX (passage à niveau). Craignaient-elles que ne rejaillisse sur leur réputation cette allusion aux grenouilles coassantes ?

Par amitié pour mes paroissiennes, je me surveillais pour ne pas prononcer le nom de TOULLIG et, sur une indication que je leur devais, je les taquinais d'un autre nom : "Mesdames des BAZADES". Dans leur jeunesse, elles avaient été les témoins des bagarres innommables qui déferlaient chaque dimanche aux sorties des auberges de la Barrière, toutes proches. "PEBEZ BAZADOU !" Quels

.page 190

combats (littéralement, à coups de bâtons) ! C'étaient des combats entre paysans; les bazades des marins se déroulaient aux abords des ports.

C'est ainsi que je découvris que le LEONARD était, lui aussi, de l'espèce humaine commune, à l'égal du CORNOUAILLAIS. On n'en connaît d'ailleurs point d'autre. Ne trouve-t-on pas, même en TREGOR, non loin d'ici, sur le territoire de Plourin les Morlaix, une vieille auberge de la royale 169, Lorient Roscoff, qui conserve dans son nom de TOULL AR BAHADOU le souvenir de rixes insensées après boire.

A l'époque où j'apprenais que le Cornouaillais n'était pas un homme, j'eus connaissance aussi par un recteur voisin du scandale ressenti par un paroissien de Plougoum lorsqu'il apprit qu'à Roscoff il y avait un recteur cornouaillais; c'était moi. L'Evêque de Quimper avait dû tomber sur la tête.

Ce n'était pourtant pas le premier Cornouaillais, recteur de Roscoff, mais notre homme avait assez à faire pour connaître l'histoire de sa propre paroisse. Il ne savait pas qu'à Plougoum de 1569 à 1573 il y avait eu un recteur du nom de MORVAN Yvon, dont l'historien de cette paroisse (1891), J. Tanguy n'a rien trouvé à dire. Revanche de Cornouaillais ! Je vais le tirer de l'oubli.

Je connais fort bien un Yvon MORVAN et je n'hésite pas un instant à l'identifier au précédent. Sa signature est apposée à de très nombreux actes de baptême de Roscoff entre avril 1553 et 1585. Les actes sont généralement en latin, mais Yvon MORVAN en a rédigé quelques uns en français. Durant cette période de 30 ans il fut chargé de Roscoff avec le titre de SOUS-VICAIRE. Dans le système religieux du temps on cumulait couramment les postes ou bénéfices. La situation de SOUS-VICAIRE à Roscoff présentait alors beaucoup d'avantages; le bourg avait une vie intense, entretenue par le commerce maritime.

Le 15 février 1575, Yvon Morvan est parrain de Jean Jammet; le prêtre qui baptise signale à cette occasion que "maître Y. Morvan est recteur de Saint Nougay". Les bretonnants auront reconnu la paroisse de SAINT VOUGAY.

Trois ans plus tard, le 18 mai 1578 est baptisée Marie, fille de Raoul ROSCORIOU et Amice GRAL. Le parrain est "Maître Yvon MORVAN, recteur de Saint BOUGUE, sous vicaire (subcuratus vicaire = curé) de cette paroisse de Rosgo". Le baptême est célébré par Y. Guern. Mais les baptêmes qui précèdent et qui suivent portent la signature d'Yvon Morvan. Yvon GUERN, lui, las de porter un nom breton, francisera son nom en DELAUNAY à partir du 11 janvier 1579.

Le nom d'Yvon MORVAN apparaîtra pour la dernière fois dans les registres des baptêmes le 25 avril 1587; ce jour là il fut parrain de Jean MISCEL. Il était alors recteur de la paroisse de TOUSSAINTS", dont dépendait précisément la chapelle Notre Dame de CROAS BAZ de Roscoff.

Yvon MORVAN était natif de Cornouaille. Quelle misère !

*

* *

Je ne suis pas en mesure d'étaler avec autant de complaisance les préjugés des indigènes Cornouaillais à l'endroit des indigènes du Nord, car j'ai passé le plus clair de ma vie dans le Nord et n'ai gardé de mon enfance et de ma jeunesse cornouaillaise qu'un seul souvenir de réaction tribale, le mépris dans lequel les gens de GOUEZEC tenaient alors les gens de SAINT THOIS, paroisse limitrophe. A la réflexion, je crois pouvoir y ajouter un autre : mon grand-père maternel qui était carrier à Pont-Coblant, était connu sous le nom de AN DARDOUP et il s'y glissait quelques traces de mépris.

La tribu des DARDOUP est centrée sur Châteauneuf du Faou; ma tribu portait le même nom apparemment, mais inversé, BIDARD.

.page 191

Les CORNOUAILLAIS ne devaient pourtant pas être en reste de leurs congénères du Nord dans cet art de camper l'étranger à la tribu, s'il est vrai comme on me l'a dit ici, en forme de compliment "AR C'HERNE A ZO TUD FIN !" Les Cornouaillais sont des gens affinés.

La balourdise, pense-t-on d'eux et ils le pensent eux-mêmes, n'est point leur fait. Mais, pour reprendre une vieille exclamation française qui traduit l'étonnement et le doute, VOIRE ! c'est à dire VRAIMENT ! La première fois qu'ayant fait mes études ailleurs, j'eus à fréquenter les séminaristes du diocèse, je fus interloqué par l'appréciation sans anémité que les séminaristes du Sud portaient sur leurs confrères du Nord, LES GAULOIS ! Les gens de la GAULE ! Je me demande même si les séminaristes Cornouaillais "en exil" à Lesneven, durant l'occupation allemande, n'appelaient pas LA GAULOISE VERTE, une religieuse qui gardait la vache de la maison et veillait à cueillir prestement la bouse, afin que nul, même un Cornouaillais, n'en eût les yeux offusqués ou l'odorat.

Que de fois ne m'est-il pas arrivé de jeter à la figure des Cornouaillais, mes congénères : "Les plus Gaulois de tous ne sont pas ceux qu'on pense !". Je plagiais d'instinct LA FONTAINE, dans sa fable LE MEUNIER, SON FILS ET L'ANE (livre III,1).

LE PLUS ANE DES TROIS N'EST PAS CELUI QU'ON PENSE. De grâce, ne me demandez pas où je situais la Gaule Cornouaillaise; je me garderais de vous répondre, à supposer même que j'en eusse quelque idée. Je m'aviserais moins encore d'en écrire. Il est des expériences passées et présentes que chacun garde pour soi, en vue de sa propre gouverne et pour le bien de ceux qui vous demandent conseil. Agir autrement serait balourdise et laisser apparaître aux franges de ses sabots de bois de la paille fangeuse et de la bouse de vache.

*
* *

Une grande surprise m'attendait en venant à Pleyber Christ, la découverte d'une certaine idée du LEON, familière aux gens de ce pays, mais qui m'était, jusque là, tout à fait étrangère.

Un jour de 1977, accompagné d'un paroissien je faisais la visite d'un coin reculé de la paroisse, le MOULIN NEUF. Sur le chemin du retour, alors que nous passions devant un village, j'entendis mon compagnon me dire : "Ici habite un PAGAN !". Or je savais que ce PAGAN était originaire du pays de Saint Pol de Léon, que je venais de quitter. Comme tant d'autres, j'identifiais BRO-BAGAN avec la région de Kerlouan; les mouvements culturels de ce pays font assez claquer ces trois syllabes, ils mettent à l'arborer assez de hargne vengeresse pour que nul, de par le monde, n'en ignore. On aura remarqué la mutation de PAGAN en BAGAN, entraînée par le genre féminin du mot BRO (Pays).

Les Pleybériens, eux, revendiquent, avec une superbe non dissimulée, leur appartenance à l'authentique BRO-LEON, le pays du LEON. Ils reconnaissent cette même dignité tribale à tous les indigènes des cantons de Saint Thégonnec, de Sizun, de Ploudiry. Les Monts d'Arrée font la frontière sud. Quelques hésitations apparaissent dans l'établissement de la frontière Nord. Sainte Sève, Guiclan, Landivisiau seraient en LEON, mais non pas Plouénan, Plouvorn, Plougourvest. Entre Landivisiau et Landerneau la frontière coïncidait avec la rivière de l'Elorn.

*
* *

.page 192

Toutes les populations de cette région partagent la même conviction : de constituer BRO LEON. Les autres sont les PAGANIZ et, singulièrement ceux du pays de Saint Pol de Léon. Même les Trégorois limitrophes du Queffleuth, frontière est de BRO LEON, les gens de Plourin et du Cloître Saint Thégonnec sont aussi de ce sentiment. Le PAGANAD trouve moins grâce à leurs yeux que le KERNEVOD, le Cornouaillais.

Etienne COAT est originaire du Cloître. Beaucoup connaissent ce grand octogénaire et apprécient sa gentillesse et sa bonne humeur constante. Il me livrait, il y a quelques temps, un souvenir familial, dont il s'amusait fort lui-même. Un de ses beaux-frères, âgé alors de 70 ans, hésitait à se faire mettre un dentier; le prix lui en paraissait trop élevé. Il se décida après mûre réflexion, s'étant persuadé que son dentier, venant en héritage à ses enfants, ceux-ci en auraient l'usage après sa mort. Merveilleux ! La morale de l'histoire était aussi inattendue "PAGAN E OA !" concluait Etienne.

Le beau-frère était PAGAN !

*
* *

Le PAGAN avait bon dos en BRO-LEON. On le disait âpre au gain. De le dire suffisait à vous donner le sentiment que vous le lui ressembliez pas, à supposer même que vous fussiez pire. On songe à la parabole évangélique de LA POUTRE ET LA PAILLE.

Les préjugés sont durables, ils changent seulement de défroque. Parlant d'un projet de désenclavement d'une île voisine, un journaliste s'aventurait récemment à écrire "les habitants ont d'abord renâclé au nom de CE PRINCIPE BIEN LEONARD qui préconise en toute circonstance la privatisation des profits et la socialisation du risque". On pourrait chercher chicane à l'auteur d'avoir écrit "risque" au lieu de "pertes", mais surtout de faire du LEONARD le bouc émissaire de ce désordre moral qui est la tare commune des Français d'aujourd'hui : accumuler des réserves dans son ratelier et tendre le cou en douce dans le ratelier des autres.

*
* *

Il n'était pas sans profit, m'a t'il semblé, d'évoquer les vieux préjugés et de nous en amuser... Mais mon propos est ici moins de moraliser que de faire Oeuvre d'historien, de chercher à donner un âge à cette tradition locale sur BRO LEON, d'en mesurer la valeur historique. Je voudrais évoquer par ce biais, les difficiles problèmes que posent aux historiens les limites très anciennes du LEON, les origines de cette dénomination et sa signification, tout en proposant une interprétation du terme PAGAN, associé si étroitement au nom de LEON.

*
* *

La distribution de la Bretagne en 5 départements a été l'Oeuvre de la Révolution Française, il y a deux siècles exactement. Aujourd'hui nous sommes en passe d'en oublier les noms au profit des numéros minéralogiques 35, 22, 29, 56, 44 supplantés bientôt peut-être par les numéros des zones téléphoniques.

Durant l'ancien régime la Bretagne avait gardé la répartition territoriale qui était en place aux temps de l'Indépendance Bretonne (avant 1532). La Bretagne était découpée en 9 diocèses : Nantes, Rennes, Dol, Saint Malo (Aleth), Saint Brieuc,

Vannes, Cornouaille, Tréguier et Léon.

Cette organisation de la Bretagne en 9 circonscriptions religieuses fut l'Oeuvre, dit-on, de NOMINOE, Gouverneur de ce pays pour l'empereur Louis le Débonnaire (826 - 840). Nominé s'était promu souverain des Bretons (841 - 851).

Cette nouvelle structure religieuse de la Bretagne s'inspirait de la Réforme carolingienne, dont l'empereur Charlemagne lui-même, autour des années 800, s'était fait le promoteur dans les territoires de son vaste empire.

La réforme était d'importance pour la partie occidentale de la Bretagne armoricaine, dont nous sommes. A l'époque mérovingienne, qui précédait Charlemagne il existait bien des évêchés gallo-francs aux territoires définis, à Rennes, Nantes et Vannes. A l'ouest, par contre, l'organisation religieuse était à l'image des Eglises celtiques d'Outre-Manche (la Grande Bretagne) : les Bretons qui étaient venus se réfugier en force dans la vieille Armorique aux 5ème et 6ème siècles ne s'étaient pas alignés sur le système romain des diocèses territoriaux bien délimités. Dans ces églises celtiques l'autorité était exercée par un chef de monastère, un ABBE, investi de la dignité épiscopale. Cet abbé-évêque avait juridiction sur le monastère et ses dépendances. Les Paroisses territoriales, souvent très étendues, comme nos PLOU..., avaient leur autonomie religieuse.

Telle est du moins l'image que l'on se fait assez couramment de l'organisation religieuse qui précéda la répartition du pays en diocèses. A défaut de certitude bien établie on pourra s'en tenir à cette reconstitution hypothétique; elle donnera une toile de fond pas trop irréaliste, à ce que nous allons dire sur le LEON et à ce que nous trouverons à dire sur PLEYBER avant l'an 1000.

*

* *

Le diocèse de LEON supprimé par le Concordat de 1801 était subdivisé en trois circonscriptions ou ARCHIDIACONES, portant respectivement d'ouest en est les noms d'Archidiaconé d'AC'H, Archidiaconé de QUEMENET-ILLY et Archidiaconé de LEON dont Pleyber Christ faisait partie.

Nous constatons déjà que la dénomination de LEON s'applique à la fois à tout le diocèse de l'ancien régime et à une partie bien délimitée du territoire diocésain. La répartition des paroisses entre ces trois archidiaconés est parfaitement connue. Les recherches entreprises ici pour retrouver les limites du PLEYBER très ancien et pour proposer une étymologie du nom lui-même de PLEYBER m'ont conduit à faire venir de la BIBLIOTHEQUE VATICANE (à Rome) la reproduction photocopique de la liste des paroisses du Léon au début du 14ème siècle (vers 1340, selon les experts). Quand nous en serons au nom de PLEYBER le Bulletin publiera à l'identique les passages utiles de ce document.

Présentement ne retenons de ce POUILLE de TOURS, comme on l'appelle, que l'attestation de la division en archidiaconés et les limites géographiques (liste des paroisses) de l'archidiaconé de LEON.

L'évêque est désigné en latin : "Dominus episcopus Leonensis - Le Seigneur évêque de Léon".

Le premier nommé, l'archidiaconé de LEON, "leonensis", avait pour limites : à l'est, la baie de Morlaix et la rivière du Queffleut, au sud, les Monts d'Arrée, au Nord, la Manche; les paroisses extrêmes de l'ouest dessinent une ligne Nord-Sud partant de Plounévez-Lochrist se continuant par Lanhouarneau, évitant Plounéventer pour passer par PLOUDIRY et s'arrêter au sud dans la paroisse du Tréhou (Treffou en 1340). On sera intéressé par la façon d'écrire en 1340 le nom de certaines paroisses, dont la nôtre PLOE YBER RIVAUT (notre Pleyber Christ), PLOE YBER RIUAL (Saint Thégonnec), PRIORATUS DE PLOE YBER RIUAIL (Sans doute

Loc Eguiner Saint Thégonnec), PLOE LAN (Ploulan, aujourd'hui Guiclan).

Le deuxième archidiaconé fait suite au précédent en direction de l'ouest, "archidiaconatus de Kemenedili". Lesneven, Plouguerneau (Ploe kerneu), Kerlouan (Kerlouen), Lannilis (Lanna ecclesiae) faisaient partie de l'archidiaconé. Le territoire se terminait en pointe sur la rivière de l'Elorn, laissant Landerneau hors de ses limites. Le vieux-breton KEMENET, sorti du langage courant, n'est conservé que dans ces anciennes dénominations territoriales, dont GUEMENE-SUR-SCORFF dans le Morbihan serait l'un des derniers témoins, connu autrefois sous le nom de KEMENET GUICLAN. On retrouve la même racine dans QUEMENEVEN, paroisse de Cornouaille (en breton, KEMENVEN). Sans chercher à proposer une étymologie de ce terme breton difficile, nous n'en retiendrons que sa signification sur le terrain "une subdivision territoriale assez étendue", portant dans le cas présent le nom bien mystérieux d'ILLI; il n'est pas utile d'en débattre ici. Ce peut être un nom de famille HILY, comme, sans doute, GUICLAN dans KEMENET GUICLAN, cité plus haut.

Le troisième archidiaconé, celui d'AC'H, est désigné dans le document comptable de 1340 sous le nom de ARCHIDIA CONATUS AGENSIS. Cette vaste zone occidentale du diocèse comprenait entre autres paroisses, Landerneau, Brest, Saint Renan, Ploudalmézeau, Ouessant.

*

* *

On doit faire entrer dans ce dossier sur BRO LEON un document de l'époque carolingienne, la VIE en latin de Saint PAUL AURELIEN, rédigée en 884 par un moine de l'abbaye de Landévennec qui orthographe lui-même son nom WRMONOC, à prononcer probablement GURMONOC. On ne peut faire fond pleinement, il s'en faut, des données historiques qui y apparaissent tant la légende s'était déjà emparée du saint personnage. Certaines données géographiques reflètent du moins des dénominations de territoires en usage à l'époque où écrivait WRMONOC.

C'est ainsi qu'après avoir débarqué avec ses disciples dans l'île d'Ouessant (Insula OSSA), il rejoignit le continent dans le pays d'Ac'h (pagus Achmensis), plus précisément chez le peuple (plebs) qui portait le nom ancien de "Télmedovia". On aura reconnu Ploudalmézeau (Ploe dalmezou en 1340). Ce pays d'Ac'h est présenté comme une partie d'un territoire beaucoup plus vaste appelé PAYS (Patria) de la DOMNONEE (domnonensis). Cette principauté s'étendait le long de la côte nord de la Bretagne Armorique, depuis la pointe Saint Matthieu jusqu'à la rivière du Couesnon, où commence notre Normandie. Dès le prochain numéro de ce Bulletin nous verrons qu'à l'époque gallo-romaine et antérieurement, notre Nord-Finistère faisait partie du PEUPLE DES OSISMES.

La dénomination de DOMNONEE fut importée en Armorique dans les bagages des clans bretons envahisseurs, issus pour une grande part de la DOMNONEE de (Grande) Bretagne, constituée par La Cornouaille et le Dévon, ce dernier pays doit d'ailleurs son nom à cette Domnonée.

*

* *

Avançant par voie de terre dans la direction de l'est, Paul parvient dans un pays que WRMONOC désigne en latin par l'expression "plebs lapidea", une population occupant un pays qui portait du temps de l'auteur un nom breton signifiant "plein de pierres". C'est peut-être notre actuel GROUANEC en Plouguerneau. Il est précisé que ce pays, en bordure de mer, est "dans la partie extrême du

.page 195

PAYS de LEON (Pagus LEONENSIS), à l'ouest de ce territoire".

Lorsque, plus tard, Paul aura été contraint de se laisser ordonner évêque. WRMONOC, à cette occasion, précise que son "diocèse" était constitué de deux parties, le pays (pagus) d'Ac'h et celui de Léon. En 884 il n'y aurait donc pas eu de pays ou BRO tampon entre AC'H et LEON.

Le récit de WRMONOC s'achève par un poème dont l'intitulé fait hommage à "Saint PAUL AURELE (Aurelius) de DOMNONEE (Domnoniensis)". On ne disait donc pas alors "Paulus Leonensis", Paul de Léon.

Plusieurs lecteurs seront surpris de l'orthographe française adoptée ici pour le nom de PAUL. Ils pensent peut-être que l'écriture POL est bretonne et même traditionnelle. Or POL est une forme française ancienne; en breton on dit PAOL et même PAOUL. Lorsque le dictionnaire breton LE CATHOLICON (1464) écrit PAUL en breton, il traduit en français par POL. Dans la masse immense des documents rédigés en français où il est fait référence au diocèse de Léon et à la ville épiscopale on écrit à peu près universellement Saint Paul de Léon et ce, même les premières décades du 19ème siècle.

*

* *

D'où vient ce nom de LEON et quelle peut être sa signification ? On a adopté le LION pour les armoiries du LEON ; il s'agit d'un simple jeu de mots, sans intérêt d'histoire.

Ce nom serait-il alors de création armoricaine ou bien une dénomination apportée, elle aussi, dans les bottes des clans bretons, comme Domnonée, Cornouaille et bien d'autres ?

On pense assez communément, ainsi Arthur de la Borderie dans son HISTOIRE DE BRETAGNE (1905), tome 1 p.285, que LEON est un nom d'importation, souvenir de CAER LEON, ville de Grande Bretagne dont auraient été originaires certains émigrants. Cette ville (CAER = KER), près de Cardiff dans le Pays de Galles doit son nom de LEON au fait, très bien attesté par l'histoire et l'archéologie, qu'elle fut une base de LEGION romaine (Legio donnant LEON). Le N°37 des DOSSIERS DE L'ARCHEOLOGIE (septembre 1979) consacré au sujet "Les Romains en Grande Bretagne" apporte cette précision que la garnison militaire LEGIO II AUGUSTA (2ème légion Augusta) fut transférée de Gloucester à CAERLEON vers 74/75 après Jésus Christ.

Une province de l'Espagne contemporaine a conservé fidèlement le nom de son antique chef lieu, la Province de LEON. D'un superbe ouvrage sur le LEON ROMAN (Editions Zodiaque 1972) j'extrais ces lignes : "Le nord Ouest de l'HISPANIE (Espagne) fut le dernier réduit ibérique atteint par les légions romaines. Jusqu'en l'an 18 avant notre ère, les peuples des Asturies demeurèrent insoumis. Lancia, la principale de leurs cités, à 15 km de l'actuel Léon, tombe enfin. Auguste (empereur) en personne qui se trouvait en ces lieux fonda et donna son nom à la nouvelle capitale, Asturia Augusta (aujourd'hui Astorga). La romanisation, arrivée sur le tard, fut rapide et totale. Le 10 juin de l'an 68 de notre ère, se constitue la Légio VII, Gemina, avec des recrues hispaniques, légion qui fonda la cité de Léon à laquelle elle donna son nom" (p.15).

Ce nom de LEON sera exporté plus tard en Amérique, province de l'Equateur, ville du Nicaragua; c'est aussi le nom d'une ville de l'Archipel des Philippines.

*

* *

.page 196

On n'a pas de preuve écrite de la présence d'une légion romaine en notre région du LEON; l'archéologie de ce pays n'a rien révélé qui eut signifié une telle présence. Dans ces conditions il est prudent de s'en tenir à l'hypothèse d'une origine importée. Mais l'archéologie peut créer la surprise. Ainsi que pouvait bien être cet établissement de Coatilézec, révélé par une photo aérienne, et détruit récemment pour remblayer la voie express ? J'en ai parlé ici et le plan a été reproduit. De même que révèle la longue plate-forme qui borde la voie romaine dans la descente du Mintric à quelques pas du site détruit ?

Nous évoquions au début de cet essai sur BRO-LEON la conception que l'on s'en faisait ici d'un territoire appuyé sur Les Monts d'Arrée, bien plus restreint que l'extension admise couramment.

Je ne suis pas en mesure de trancher entre ces conceptions; je n'ai nullement envie, non plus, de partager les préjugés du coin sur les PAGAN, mes amis de Roscoff et d'ailleurs.

EUR PAGANAD EUZ E RER ZO ANET
WAR E GOV ZO SKRIVET
TOUL E RER ZO RIDET

Ce coup là, je ne traduis pas.

*

* *

La tradition locale sur BRO LEON n'a pas été pour moi un simple prétexte à écrire sur le LEON et à nous amuser des préjugés anciens, auquel cas, il eut été plus utile de fustiger de verte façon les innombrables préjugés dont nous sommes tissés aujourd'hui.

Cette tradition est d'abord un document d'histoire, à supposer qu'on n'en puisse pas dater les origines : voilà ce que l'on s'en va répétant depuis fort longtemps sur les flancs des Monts d'Arrée.

Peut-on lui attribuer une antiquité telle qu'elle contrebalance ou du moins complète la documentation écrite ? On n'oserait le dire. Cependant, lorsque l'on prête attention à la densité des voies romaines sur ce BRO LEON montagnard, on n'échappe pas au sentiment que les gens de cette région se soient reconnus plus avantagés culturellement que leurs congénères du littoral.

Le nom péjoratif de PAGAN dont ils affligeaient ces derniers fait penser à la mentalité citadine du 4ème siècle, qui traitait les gens des campagnes, les ruraux de PAGANI, au double sens de PAIENS et de PAYSANS, les hommes de la brousse.

Saint Martin, à la fin du 4ème siècle, sera le type même de l'Apôtre des campagnes gauloises.

Qui sait ?

J. F.

.page 197

IMAGES DE PLEYBER
par François GAOUYER

CHEMINEES DU MANOIR DE KERJEZEQUEL
(Famille CREACH)

Le manteau ci-dessus est dans la chambre du haut. Il est peint de deux lions; les armoiries, très effacées sont celles de la famille LE BORGNE (de Lesquiffiou) : D'AZUR à TROIS HUCHETS d'or, liés et virolés de même. Un huchet est un petit cor de chasse.

Claude LE BORGNE, sieur de Kerfraval, RECTEUR de PLEYBER CHRIST, résidait au manoir de Kerjézéquel et y mourut en 1581.

Est-ce lui qui a construit ce manoir ? A défaut de preuve écrite et d'inscription, on peut l'admettre. La cornière du pignon nord, la forme des portes, les appuis de fenêtre feraient songer aux années 1570. Les armoiries, si elles sont d'origine, sont d'un LE BORGNE célibataire.

L'écu de pierre ci-après est au centre du manteau de la cheminée de la salle; l'ovale semble destiné à recevoir des armoiries peintes.

.page 199

VIEILLES MAISONS DE PLEYBER

La maison de TY NEVEZ (1716) (ci-dessus) fut bâtie par QUEMENER (propriétaire). La jolie maison basse du Barric, aujourd'hui crèche, est, en fait, couverte de tuiles (ci-dessous).

.page 200

LES MARRES

Les outils dessinés ci-dessous nous ont été confiés par Monsieur Allain de Kervénezec : ce sont des MARRES. En breton, on dit MARR aussi; à Pleyber ce mot est féminin puisqu'on dit EUR VARR (une marre) : cette houe aux formes larges servait à décaper la superficie des garennes pour les mettre en culture; les mottes herbeuses ainsi arrachées étaient brûlées sur place, constituant un engrais de départ. Ce procédé de défrichement s'appelait ECOBUAGE : on pelait la terre.

On rencontre parfois le terme MARR dans des noms de parcelles. Ainsi PARC MARR désigne un champ qui venait d'être défriché. Dans les temps anciens, où la pomme de terre n'était pas connue, ces terres "marrées" étaient terres à seigle. Ainsi au 15ème siècle le dictionnaire LE CATHOLICON (1464) écrit au mot SAEGAL, "en français SAIGNE ou SEGOURGON" : "Panis sigaliceus, en breton BARA SEGAL. De plus SIGALONIA, en français GAUBU, en breton DOUAR MARR".

La composition ci-dessous représente un paysan breton en train de "marrer" la terre : le dessin est inspiré d'Olivier Perrin (vers 1800). Le Catholicon appelle cet homme "HOUEUR DE TERRE, en breton, MARRER". En breton, la finale ER (EUR en certains endroits, OUR en d'autres) désigne un métier : ainsi PODER, PODEUR et peut-être BOUDOUR de Traon-Boudour, désignent le POTIER.

Dans mon enfance j'ai connu une dizaine d'anciens qui portaient couramment le BRAGOU-BRAZ de notre MARRER.

.page 201

Les marres

.page 202

COZ-ILIS
(suite)

II LES VOIES ANTIQUES DE LA REGION

Outre son intérêt propre, qui est d'observer la circulation humaine dans notre région à l'époque gauloise et gallo romaine, la présente étude s'insère, on l'a dit, dans une recherche des ORIGINES DU BOURG DE PLEYBER-CHRIST. Il s'agit de situer son emplacement présent à l'intérieur du réseau antique des communications. La question précise est de savoir si cette implantation est contemporaine du réseau antique, et si, en particulier, une des routes antiques passait dans le site même du bourg.

*

* *

Aujourd'hui, nous réservons le nom de BOURG à l'agglomération principale d'une commune, siège de la Mairie. Avant la Révolution Française, le même territoire portait le nom de PAROISSE : le "Chef-lieu" comme on disait encore au 19ème siècle, c'est-à-dire le "village principal" de la paroisse. Les autres agglomérations ne pouvaient avoir que des chapelles aux statuts religieux bien définis, en subordination de l'église paroissiale. Le chef de paroisse était appelé RECTEUR, en breton, AN AOTROU PERSON.

Les paroisses anciennes étaient souvent fort étendues ; ainsi en est-il encore de Pleyben, comme il en fut de l'ancien Pleyber. Les subdivisions territoriales de ces vastes ensembles

portaient le nom breton de TREV, mot du genre féminin, prononcé TRE, soit, avec l'article défini, AN DRE. La paroisse de Saint-Sauveur, dans le pays de Sizun, n'est connue, en breton, que sous le nom de AN DRE NEVEZ, "LA TRE neuve".

La toponymie (dénomination des lieux) du pays de Galles et du CORNWALL surabonde en lieux commençant par TRE comme en Bretagne Armorique. Nous avons francisé depuis le 16ème siècle, au moins, ce terme de TREFF, TREV, TRE en TREVE. Ne cherchons pas dans les meilleurs dictionnaires français ce terme strictement régional de TREVE et de l'adjectif TREVIAL qui en dérive. Le CATHOLICON (1464) relève ce mot sous la forme TREFF, mais laisse en blanc sa traduction française avant d'en donner une transcription dans le latin du temps, TREVIA. L'auteur de cet ouvrage, Jehan Lagadec, de Plougonven, ne disposait pas d'un mot français équivalent. La source principale où il puisait ses mots latins et français, le GLOSSAIRE de St Germain des Prés, ignore, en effet, le mot latin TREVIA, propre aux peuples celtiques. Il n'y a aucune parenté entre la TREVE bretonne et le vocabulaire français de la "trêve".

A côté du "bourg parochial", on pouvait trouver sur la paroisse des "bourgs tréviaux" et des "bourgs" sans affectation religieuse particulière. Ainsi, dans l'ancien régime, le territoire de Saint Pol de Léon était réparti en 7 paroisses ayant leur siège à la Cathédrale. Roscoff n'était qu'un "bourg trévial"; l'actuel bourg de Santec, alors minuscule, eut beaucoup de mal à se faire donner le statut de "trêve" au 17ème siècle (dossier aux archives municipales de Roscoff - j'en ai une photocopie). De part et d'autre de ce bourg se trouvaient deux autres "bourgs", à 1 km, celui de MEN ROIGNANT et celui du POULDU (le plus important des trois). Le port de PEMPOUL (PENN AR POUILL), au bout du trou d'eau, comme PAIMPOL, en breton PENN-POULL) était aussi un "bourg".

.page 203

Roscoff, conscient, depuis des siècles, de son importance économique, n'a jamais supporté l'hégémonie de la CITE épiscopale de Saint Paul de Léon. On traitait Roscoff de "faulx bourg", de bourg qui n'en méritait pas le nom, de bourg au nom usurpé : c'est l'étymologie bon enfant - et méchante dans le cas - qu'on proposait alors du terme "faubourg". L'écriture "faux bourg" était attestée dès le 14ème siècle; mais on y reconnaît une évolution malheureuse de la langue, comme il en est tant, à partir d'une forme ancienne (12ème siècle) FORS BOURG, au sens très clair, un "bourg en dehors (fors)" des remparts d'une cité, sous les remparts. Roscoff, à 4 km de la cité, n'a jamais été un "faubourg" si ce n'est dans les discours des gens en place qui voulaient lui refuser le droit d'élire des députés aux Etats de Bretagne.

On comprend qu'ayant obtenu son indépendance à la révolution, Roscoff ait vomi son titre de "bourg" pour s'octroyer la dénomination de VILLE et se donner au lieu d'une Mairie, un TI-KER, un HOTEL de VILLE. Moi qui suis d'un petit "bourg", je m'amuse beaucoup de la prétention des gens des villes, parisiens ou assimilés bretons : le spectacle est dans la rue.

Une aventure survenue à un confrère illustre bien l'éternelle prétention des hommes à s'octroyer des supériorités, plus mesquines les unes que les autres. Ce collègue avait été invité pour un pardon à Daoulas; de Brest, où il enseignait, il prit le train pour la petite ville. En sortant de la gare de DAOULAS-IRVILLAC, il demanda son chemin à la première personne qu'il rencontra, "le chemin du bourg - Hent ar vourc'h". En breton, BOURC'H ou BORC'H, dans mon dialecte, est féminin, d'où V après l'article "ar". Le prêtre cherchait le chemin de Daoulas; pour l'indigène, le BOURG c'était IRVILLAC. Le voyageur s'engagea sur la route du bourg et, parvenu à Irvillac, il dut refaire son chemin et descendit cette fois vers Daoulas, "la ville". Il lui eut fallu préciser à l'indigène qu'il cherchait à rejoindre Daoulas ou lui demander "hent - Ker", le "chemin de la ville".

*

* *

Un bourg n'est pas un village rural simplement, un de ces groupements de foyers paysans comme il y en avait tant et de si importants à Pleyber, Plounéour ou Commana... Le bourg a une fonction commerciale, favorisée parfois par l'existence d'un édifice religieux à usage culturel constant, mais liée surtout à la présence d'artisans (forgerons, charpentiers...) et de marchands;

on ne se représente pas non plus un bourg sans auberge. S'il ne s'y trouvait pas toujours un "boulangier" (qui vendait du pain), du moins devait-on y trouver un "fournier" (qui cuisait la pâte qu'on lui apportait).

J'évoque ici ce type d'agglomération rurale, le BOURG, pour deux raisons qui touchent à notre sujet.

Le nom même de BOURG nous est venu du français dans le breton. Ce mot, d'origine germanique, apparaît dans la chanson de Roland (1080) sous la forme BORG. Mais plusieurs bourgs de nos régions conservent une dénomination beaucoup plus ancienne qui nous vient des Romains, ainsi GUI-MILIAU, GUIC - LAN, GUI - SENY, etc... L'extension du nom du bourg chef-lieu à tout le pays est de date relativement récente : on appelait PLOULAN le pays aujourd'hui dénommé GUICLAN du nom de ce bourg. Dans l'état comptable appelé POUILLE de TOURS (1340), aucune paroisse de notre archidiacone de Léon n'a de nom en GUIC. Je publierai bientôt la photocopie de ce document pour le diocèse de Léon. Extrayons-en quelques exemples.

PLOE-NEGUEZ, aujourd'hui PLOUNEVEZ ou GUINEVEZ

PLOE-GAR, aujourd'hui PLOUGAR ou GUI-CAR

PLOE-MILIAU, aujourd'hui GUI-MILIAU

.page 204

PLOE-LAN, aujourd'hui GUIC-LAN

PLOE-TEVEDE, aujourd'hui PLOUZEVEDE ou GUI-TEVEDE

PLOE-ORGUEST, aujourd'hui PLOUGOURVEST ou GUI-COURVEST

Par contre, l'archidiaconé contigÿ de KEMENEDILL, où est PLOESIZNI, notre Guissény, a une paroisse GUUIC-LES, notre TREFLEZ. L'archidiaconé occidental, celui d'Ac'h, n'a qu'une seule paroisse non plus de ce type GUUIC-BANOEZ, notre Guipavas. On aura remarqué l'écriture GUU qui cherche à rendre la prononciation du temps, bien conservée aujourd'hui encore chez les bretonnants. On ne prononce pas GUI, comme le prénom ou comme le "gui", mais GWI (approximativement GOU-IC).

Ni l'usage actuel ni les documents que nous possédons, dont les noms de lieux, ne permettent d'avancer que l'ancien pays de PLEYBER bordé à l'Ouest par la PENZE (ou EON) ait eu un bourg nommé GUIC, à la ressemblance des paroisses limitrophes de Guimiliau et Guiclan. Serait-ce que la forme PLOE-YBER de 1340 n'était pas authentique, comme le pense Monsieur Gourvil, mais une forme alignée sur l'écriture PLOE des anciens PLOU ? Auquel cas PLEYBER serait un nom indécomposable et YBER une pure invention de scribe, ce qui est le sentiment de M. Gourvil; suivant le même auteur, PLEYBEN est un nom indécomposable aussi. Serait-ce, au contraire, l'absence d'une consonne au début du 2ème membre supposé du nom, YBER, qui a dissuadé de recourir au terme GUIC ? On remarquera, en effet, que le 2ème membre des noms actuels en GUI commence par une consonne.

Nous retrouverons ces problèmes lorsque nous étudierons le nom de PLEYBER à la fin de l'essai que nous avons entrepris ici.

*

* *

On peut s'étonner ici de l'absence de TAULE sur cette liste des paroisses du Léon dressée vers 1340, sans doute à Tours. Mais on ne doit pas s'étonner de l'absence de certaines paroisses, telles CARANTEC et HENVIC, qui n'étaient que des succursales ou trèves de Taulé. Avec le nom de HENVIC nous percevons plus clairement le terme gallo-romain qui définissait une bourgade, VIC. La première syllabe HEN signifie VIEUX; cette épithète se retrouve dans HENGUER (village de Taulé); on la perçoit aussi dans notre TALINGOAT (tal-hengoat), village sur le front du vieux bois, à sa lisière. HENVIC, c'est le "vieux bourg".

Chez les Romains, une rue urbaine s'appelait normalement vicus. C'est encore le sens qu'on donne à ce mot latin dans l'adresse de la boutique d'Yvon QUILLEVERE, un Léonard libraire-éditeur à Paris :

"Comorans in vico sic nuncupato LA BUCHERIE" soit demeurant dans la rue dite La Bucherie". Ceci se lit dans la 3ème édition que l'on connaît (1521) du dictionnaire breton LE CATHOLICON où le nom de l'auteur Jehan LAGADEC est tu.

Le terme de vicus désignait aussi dans les zones rurales, la bourgade principale d'un PAGUS ou district territorial. Nos anciennes paroisses ou "PLOU" celtiques correspondaient à cette notion de "pagus"; on sait que les mots français PAYS et PAYSAN s'originent à ce terme de "pagus".

*

* *

La Bretagne bretonnante n'est point la seule province française qui ait conservé le souvenir de VICUS latin. Il y a vingt ans, j'entreprenais un voyage en Italie

.page 205

en compagnie de deux confrères, pas très "mordus" pour les Oeuvres d'art; ils m'avaient chargé d'organiser notre itinéraire. Plus d'une fois il me fallut des ruses de Sioux pour parvenir à voir des chefs-d'Oeuvre célèbres. L'une de ces ruses fut celle-ci. Nous partions à la conquête de Chateauroux (Indre). Je désirais fort visiter, au départ de Chateauroux, les fresques romanes de l'église de VICQ (commune de NOHANT-VICQ). Nous avons célébré la messe tôt le matin; j'avais persuadé mes confrères que nous gagnerions du temps en nous mettant en route immédiatement après notre messe. Nous prendrions notre petit déjeuner dans une auberge de la route. Ils furent d'accord. C'est ainsi qu'on parvint à VICQ; je suggérai de nous arrêter. Pendant que mes confrères s'attablaient et commandaient des tasses de café, je m'esquivai et partis en reconnaissance jusqu'à l'église qui était proche. A la fin du repas, je leur lançai : "Puisque nous sommes à VICQ, allons voir ses fresques romanes !". Ils partirent d'un éclat de rire : "C'est comme ça que tu nous as eus ! Ca commence bien !". Et en riant, ils me suivirent jusqu'à l'église de VICQ (12ème siècle).

*

* *

Les Romains désignaient sous le nom de VILLA une maison de campagne, un établissement rural, une ferme. Les Bretons utilisent dans ce cas le terme KER en pays bretonnant et VILLE en pays gallo. Une Bulle pontificale de 1163 reconnaît à l'abbaye de Saint Jacut de la Mer la possession d'un bien dénommé "VILLA CHRISTI DE PLEIBER"; on restituera en breton "KER GRIST" en PLEIBER". Est-ce l'origine de notre bourg de PLEYBER-CHRIST ? Mais nous n'en sommes pas encore aux conclusions.

*

* *

Une deuxième raison m'amène à évoquer ici la notion de BOURG rural, l'emploi de ce terme dans un certain nombre de parcelles, fort éloignées, quelques unes d'entre elles, du bourg actuel de Pleyber-Christ. On les trouve dans le quartier de l'EMLAC'H (l'ORMAIE), de KERMARQUER et de CREAC'H-MEOT.

La COLLINE AUX MOUTONS, étymologie probable de CREAC'H MEOT, porte présentement deux villages du même nom, satellisés par un troisième, LE PALAIS dont le nom sera étudié plus bas. Le site est un léger bombement de plateau. Les deux CREAC'H MEOT sont distingués par des épithètes BRAS (grand) et BIHAN (petit). Par une ironie du sort, les Ponts et Chaussées ont inversé, dès leur mise en place, les flèches signalisatrices. Le respect de l'ordre public est si vif sur le plateau que personne n'a osé remettre en cause la nouvelle dénomination des deux villages ni transplanter les flèches à leur vraie place. A moins que la flèche "0,4 Créac'h-Méot braz" gisant présentement dans l'herbe n'ait été la victime d'un séditieux du PETIT Créac'h

Méot. Je croirais plutôt qu'elle est l'innocente victime des chevaux incontrôlés qui hantent ces chemins. Les bons bretonnants n'hésitent pas, quant à eux, sur la prononciation CREAC'H MEOT VRAS et CREAC'H MEOT VIAN.

Le cadastre de 1837 relève dans sa section H dite du bourg, sous le N° 1294 une parcelle "COAT AR BOURG", taillis, 95 ares 10, appartenant alors à Marie Breton. Ce terrain défriché depuis longtemps se trouve à l'Ouest du Palais, mais il était sur le terroir de CREAC'H MEOT.

On ne peut se fier aux orthographes d'hier ni d'aujourd'hui pour fonder un raisonnement. Ainsi, non loin de ce "Coat ar Bourg", sur Glaslan, il y a, dans le même

.page 206

cadastre, section n B, N° 26, une parcelle de terre labourable mesurant 89 ares et dénommée STER GLAZ; ce nom m'avait beaucoup frappé comme un témoignage possible du sens de "rivière" du mot GLAS, connu de par ailleurs. Mais, renseignements pris, on dit "streat glas", le "chemin vert", c'est-à-dire "herbeux" parce que peu fréquenté. Le chemin existe toujours; en 1837, un tronçon, à l'est, était même une pature de 9 ares (N° 29). Aussi bien, les parcelles qui bordent ce chemin au Sud (section B, Nos 572, 572, 573) sont dénommées PARC AR VALI. ce terme BALI désigne, dans nos régions, une "allée bordée d'arbres" desservant d'anciennes demeures seigneuriales. Il s'agit du chemin d'accès à l'ancien Glaslan.

*

* *

Le site du "Castellic"

.page 207

On voit mal ce que le BOURG évoqué par notre taillis aurait eu à voir, avec le bourg de Pleyber-Christ, assez éloigné et n'ayant aucune personnalité juridique. Faut-il, dès lors, songer à une erreur de transcription et supposer un antécédent proche par la prononciation, tel BOUC'H, qui désigne le BOUC en breton; la chose, en soi, n'a rien d'improbable dans cet ancien paradis de moutons. S'agit-il d'un nom de famille LE BOURC'H ? On ne le saura sans doute jamais. Il me paraît prudent, cependant, de sauvegarder, à titre d'hypothèse du moins, le sens usuel de BOURG, aussi bien à cause du cas des terres de Penvern, que par la présence d'un lieu fortifié sur le plateau de CREAC'H MEOT et d'une structure d'habitat qui lui est associée, LE QUINQUIS. La présence d'un lieu fortifié, "petit CASTEL" est attestée par les noms des parcelles situées entre Kergalein et Créac'h Méot vian (le vrai); c'est dans la section H.

N° 1309 - goarem ar c'hastellic 207 ares

N° 1310 - ar c'hastellic (le petit castel) 81 ares

N° 1311 - ar c'hastellic 92 ares

En 1837, c'étaient des landes, qui dépendaient de Kervénezec.

Nous retrouvons d'ailleurs ici l'indication d'une ALLEE boisée, qui n'est pas une route ordinaire (hent ou streat) mais une grande et noble desserte seigneuriale, le BALI. Au lieu de tenter une description du quadrilatère formé par le site du CASTELLIC, il est préférable de reprendre le plan cadastral; les routes qui bordent le site sont restées inchangées. La parcelle 1312 qui borde le terrain à l'ouest et se termine en pointe au dessus de Kergalein porte le nom de GOAREM GORN LANNIC (la garenne du coin du petit Alain) et mesure 92 ares.

Le nom de BALI est porté par les parcelles B 387 (goarem ar Vali), B 392 (goarem ar vali), qui sont des landes en 1837 et B 543 (parc ar vali), terre labourable.

Les Pleybériens connaissent si mal, dans leur ensemble, le plateau de Créac'h Méot qu'un plan me paraît devoir leur être secourable, comme à nos lecteurs étrangers (une bonne soixantaine). L'exiguité de notre format me contraint à signaler d'une bulle affectée d'une flèche des parcelles qui sont, soit proches comme H 1294, notre Coat ar Bourg, soit contiguës, comme B 540, B 541 et B 542. Ces dernières ont, en effet, des noms très évocateurs. Si le terme de PORS employé pour B 542 et pour deux autres parcelles de CREAC'H MEOT VRAS, B 547 et B 548,

tous PARC PEN AR PORS, ne suggère rien d'autre que "le bout de la cour (du village), par contre "PARC AR GUENQUIS" (B 540 et B 541) nous fait déboucher sur un autre univers social, à mi-chemin entre Jésus-Christ et notre fin du 20ème siècle.

Le pays de Pleyber-Christ est si riche en ces QUENQUIS qu'il nous faudra un jour étudier ce thème historique pour lui-même. Retenons seulement son association avec les anciens manoirs et antérieurement avec les CASTELLIC. Nous retrouverons ce couple de termes QUENQUIS (ou PLESSIS en français) et CASTELLIC dans deux autres terroirs de Pleyber-Christ, COAT-CONVAL et KEROUEL.

*
* *

La dénomination PALAIS portée par le 3ème village de ce complexe est, elle aussi, un beau bijou historique. Ce mot n'a rien à voir avec le français "palais", qui est rendu en breton "palez". Il s'agit d'une transcription bretonne d'un autre mot français PALIS, comme nous pouvons le lire dans le dictionnaire breton-français-latin ou CATHOLICON de Jehan Lagadec prêtre de Plougonven, écrit en 1464 et publié à Tréguier en 1499.

"PALEICE, gallice (en français) PALIS. environ chasteaulx ou citez, clouture de boys. latine (en latin), HEC FATAMNAIE". (édition de 1499). Cette édition fourmille de

.page 208

fautes d'impression qui obligent à des recherches sans fin pour essayer de reconstituer le mot juste, breton, français ou latin, sans pouvoir y parvenir toujours. Dans la présente notice le latin est une énorme bourde, un mot qui n'a jamais existé.

Le typographe se trompait de caractères d'imprimerie très souvent. Ces maladroites étaient aggravées par des erreurs de lecture du manuscrit attribuables soit au typographe, soit plus probablement à un lecteur expert en écritures qui dictait le texte au typographe. Comme nous possédons une copie partielle du manuscrit où la notice PALEICE est reproduite, j'ai contrôlé sur mon exemplaire; la fin de la notice est ainsi rédigée : "clouture de boys - latine, HEC FATANNIA/E".

Pas de chance non plus avec ce mot latin. Il y a tout lieu de penser que cette nouvelle bourde est attribuable à Lagadec lui-même, qui aurait mal transcrit les dictionnaires latins-français où il puisait les mots français et latins de ses notices. Son but était en effet à partir des mots bretons de donner du vocabulaire français et latin aux jeunes candidats au sacerdoce.

Aussi monstrueux que soit ce FATANNIA il a l'avantage sur FATAMNA d'évoquer des sons latins ou français plus familiers; mon attention a été attirée, de ce fait, sur le mot FASCINE, qui désigne les fagots de bois utilisés dans les fortifications comme des PALISSADES.

J'avais découvert, il y a deux ans, le dictionnaire latin - français que Lagadec avait pillé pour rédiger le sien et je me suis procuré une copie de cet ouvrage manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale, LE GLOSSAIRE LATIN-FRANCAIS de Saint Germain des Prés. En m'y reportant, l'oreille bourdonnante de FASCINE, sans peine j'ai trouvé la notice qui avait inspiré le texte de Lagadec. Je la transcris ici :

"FASCENNIA - NIE - Clôture de bois - palis environ chastiaux - ou citez". Une petite lettre 7, isolée en bout de ligne, ajoute la précision que ce mot latin est du genre féminin, ce que Lagadec note à sa façon en faisant précéder le mot de l'adjectif démonstratif HEC (cette).

Jehan Lagadec, on pourra le remarquer, a sa méthode à lui pour copier les documents, il brouille l'ordre des mots, ce qui n'arrange pas l'intelligence du texte dans le cas présent. Il exploite le GLOSSAIRE (ou vocabulaire) de Saint Germain comme une carrière publique qui appartient à tout le monde; pas une seule fois il ne cite sa "carrière".

Cette façon de procéder, considérée comme honnête autrefois, ne le serait plus pour les lecteurs d'aujourd'hui, à l'intention desquels j'écris. Ces mêmes lecteurs, devenus plus exigeants, ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes des détours quelque peu érudits qu'emprunte toute recherche aujourd'hui.

La prononciation courante du pays est AR PALAZ, mais on peut surprendre la forme AR PALEZ. Cette dernière prononciation se rapproche du français PALAIS et peut se recommander de Jehan Lagadec qui a adopté l'écriture PALEICE dans l'imprimé comme dans le manuscrit. Mais en aucune manière, ce vieil auteur ne peut faire loi ni dans l'écriture du breton, ni dans sa prononciation. Il est l'homme d'un dialecte inévitablement.

Quant à la notion de "palais princier", le Catholicon imprimé (1499) la rend par PALAES, suivi en cela par les deux éditions "corrigées" qui parurent peu après. Le manuscrit par contre, écrit PALES; les Dictionnaires modernes retiennent le même son, PALEZ.

Le sens de PALAIS - PALEICE est aussi clair que possible : un terrain entouré d'une "clôture de bois", ce que nous appelons aujourd'hui une PALISSADE, plutôt que PALIS. De la clôture, le nom a passé à l'habitat dont elle assurait la protection, maison, château-fort ou cité.

*

* *

.page 209

En vieux français, le POTEAU, le PIEU se disent aussi PALIS, mais le mot simple est PEL (1160) ou PAL, en breton PEUL. Le Catholicon en donne la traduction française : "pel de Haye", en latin "palus". Dans sa source, l'auteur lisait "Palus, pel". C'est sans doute pour éviter des confusions dans l'esprit des jeunes élèves qu'il a ajouté la précision "de haye", "pel servant à constituer des haies" de HAIE, et non pas PEL au sens de PEAU. Ce terme de HAIE, contemporain de PALIS (12ème siècle) définit lui aussi un type de clôture qui a donné son nom à de nombreux habitats. On y reviendra. Indiquons seulement les termes bretons qui servent à désigner une "haie" : KAE et GARZ. Le premier est dérivé apparemment du français HAIE, dont l'H est aspiré, sans doute a-t-on commencé à dire en breton, AR C'HAIE (la Haie), ce qui a conduit au mot KAE du genre masculin. Le Catholicon connaît le mot et l'écrit "QUAE, haye despiones". Dans cet ouvrage, la lettre K n'est employée que pour 6 mots, dont KAER (Ker). Le deuxième terme qui désigne une haie est GARZ, employé couramment dans mon pays et fixé en huit lieux-dits de Pleyben. GARZ a sa notice dans le Catholicon; il est traduit par "buisson".

*

* *

La terre résonne en profondeur, on le voit, sous les pas du chercheur. Nous allons capter d'autres résonances sur la "colline aux moutons". Il ne s'agit point, on l'a compris, de rechercher des tombes à ensevelissement de l'âge du bronze (entre 2000 et 600 ans avant Jésus-Christ, approximativement), pas plus que d'illusoires souterrains que nos imaginations romantiques font résonner de ci - de là, par exemple, à Glaslan. Nous cherchons à faire parler le nom des parcelles.

Il peut certes se trouver encore des tumulus, des tombes, des abris souterrains, qui aient échappé au bouleversement opéré dans le sol par nos énormes engins. Et ceci à Pleyber-Christ comme dans toutes nos campagnes. Il serait souhaitable que toute découverte fortuite de tels monuments soit signalée aux préhistoriens et historiens par les soins de la Mairie. Il m'est arrivé de servir d'intermédiaire pour signaler la découverte de sites ou objets, dont on me faisait part spontanément.

L'observation de l'établissement gaulois de Goarem-an-Ilis, au Treuscoat, auquel on reviendra, m'a conduit à interpréter comme des tombes de l'âge du fer (autour de l'ère chrétienne) les nombreux tas de pierres, coiffés souvent de taillis de chêne, qui constellaient les entours de l'établissement. La plupart de ces modestes monticules ont été arasés au bull, dans l'ignorance où l'on était de leur signification. Je signale brièvement cette destination funéraire pour le cas où d'autres ensembles de ce genre existeraient ailleurs, dans la commune ou auraient été arasés dans les taillis ou les garennes. Je garderai obligation quant à moi, à tous ceux qui me feraient part de leurs trouvailles (les découvreurs sont appelés INVENTEURS) ou de leurs souvenirs à ce propos.

*

* *

Une pierre dressée, ou stèle, rappelle dans le carrefour des deux Créac'h Méot, à l'abri du château-fort, le combat sans merci que livra ici contre les TAUPINS, quatre ans durant, de 1947 à 1951, une vaillante escouade de soldats inconnus, dont les initiales seules passeront à la postérité. Ces défenseurs de la POMME DE TERRE furent J. DA/F.Q/R.H/H.C/R.H/A.B/ et D.M./.

Ce demi-anonymat me pesait. Je ne voulais pas non plus que des lecteurs en prennent prétexte pour se livrer "au jeu des lettres". André Abgrall a bien voulu éclairer pour nous cette énigme. Il nous est

.page 210

permis ainsi de rendre meilleure justice aux chercheurs.

"Jacques d'AGUILAR, Responsable du laboratoire de recherches sur le taupin.

- François QUEMERE, Technicien de la Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pommes de Terre.

- Rémi HUET, Technicien de la même Fédération,.

- Henri CHEVIN, Raymond HAM, Albertus BUCERJON (Hollandais) et Daniel MARTOURET, tous quatre chercheurs à l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.).

Le laboratoire de recherches pour la lutte contre le taupin a fonctionné de 1947 à 1951 dans un coin du germoir à pommes de terre de la Coopérative, où, sous les directives de Jacques d'AGUILAR, techniciens et chercheurs avaient mis au point un produit efficace, mais qui malheureusement donnait un mauvais goût aux tubercules et même aux récoltes suivantes pendant quelques années. Des progrès réalisés depuis en laboratoire ont permis de supprimer ces inconvénients et la disparition progressive du taupin ne nécessite plus le traitement systématique du sol avant plantation de pommes de terre".

J'emprunte à une fiche technique sur les LARVES SOUTERRAINES PARASITES de la Pomme de terre les renseignements qui suivent. Les taupins adultes se nourrissent de jeunes feuilles mais sont peu nuisibles. Ce sont leurs larves (longueur maximale de 17 à 30 mm) ou "vers fil de fer", couleur jaune pâle, qui sont nuisibles : elles forent la pomme de terre pour s'en nourrir.

Un taupin a été gravé dans la pierre : on a fait l'économie de ne lui donner aucune patte. Une larve lui passe sous le corps : on ne voit que ses deux extrémités. Pour le cas où vos gosses vous demanderaient "Combien de pattes ont les taupins, papa ?" N'hésitez pas ! Six, bien sûr.

Le taupin est un athlète puissant, si j'en crois le Larousse : placé sur le dos, un taupin se détend comme un ressort, et saute pour se remettre sur ses pattes. "Verra-t-on mieux aux JEUX OLYMPIQUES ?

La stèle est à la cote 156 m. Le CASTELLIG est à une cote légèrement supérieure.

*

* *

Le numéro précédent se terminait sur une évocation rapide de deux termes bretons KAE et GARZ caractéristiques d'un certain type de clôture et utilisés dans des noms de lieux. Le mot HAIE, qui rend ces termes en français, viendrait dit-on, du germanique HAGA. J'ai suggéré précédemment de rattacher notre KAE breton à ce français HAIE. C'est plutôt l'inverse qui est probable : HAIE viendrait du celtique. Le Gallois connaît, en effet, nos deux termes de GARZ (garth en Gallois, avec th = z) et CAE, qui signifie "champ enclos" de buissons ou de haies. Le Gallois utilise un autre terme ARGAE, qui est rendu en anglais par "embankment" levée de terre, barrage; nos talus correspondent à cette notion.

On ne trouve dans aucun dictionnaire breton, le vaste éventail des termes utilisés dans les divers terroirs pour désigner les mêmes choses, par exemple "la haie de jardin". Un ATLAS LINGUISTIQUE de la BASSE-BRETAGNE, préparé avant la guerre de 1914 par Pierre le Roux et

publié par lui, à partir de 1924, illustre cette diversité extrême par les sondages effectués en 77 communes du pays bretonnant et portant sur 60 dénominations de choses ou expressions comme "si j'avais" (carte 91). Ainsi disposons-nous d'une enquête "la haie, des haies" (carte 346). Pleyber-Christ n'est pas dans les 77 paroisses explorées. Aussi est-il nécessaire de procéder à une enquête auprès des ruraux.

.page 211

J'ai donc appris de vous que l'on utilise couramment ici les deux termes anciens GARZ et KAE. Mais il en est un autre fort connu à Plourin et au Cloître Saint Thégonnec, DREILL, appliqué à des clôtures diverses, haies, grillages. Je l'ai rencontré dans le nom d'une parcelle située entre le bourg et Pont-Glaz (section H, N° 671), de même qu'à BOD-ONN (LA FRENAIE) - section H, N° 1053 - PARC AN DREILL.

Dans le N° 53 du Bulletin (Juillet 1979), j'ai proposé (p. 16) de voir en DREILL un type d'entrée de champ; on interprètera plutôt "champ de la haie" (contigu à la haie).

*

* *

Dans le même numéro (p. 16), je relevais le terme ODE qui désigne une ouverture pratiquée dans une clôture ; ce pouvait être pour livrer passage aux bestiaux ou à des charrettes; en ce cas on disait ODE-GARR. Il semblerait que, par ici, un passage à charrettes se soit appelé TOULL-KARR. L'ODE-VEN est à comprendre d'un passage de clôture fermé dans sa largeur par une dalle de pierre dressée, interdisant le passage aux bestiaux et obligeant les humains à l'enjamber. Des marches, de part et d'autre, pouvaient compléter la structure. Quant à ODE-DRE, dénomination donnée à deux "PARC" de Lesloc'h (section B, Nos 373-374), elle fait référence probablement à une fermeture tournante (en bois) de la brèche, dont l'emploi m'a été signalé par un lecteur.

Les enclos de chapelles et de cimetières disposaient autrefois d'une entrée de plain-pied fermée par une grille ou une barrière, et de plusieurs entrées à enjambement. Les enclos paroissiaux qui ont été conservés après le transfert du cimetière hors de l'agglomération étonnent les touristes par leurs ECHALIERS. Tel est le mot français qui désigne un passage aménagé par dessus une clôture. Dans le cas des enclos religieux, il s'agissait à la fois d'une protection contre les bestiaux en divagation, les porcs en particulier et d'un rite de passage d'un monde à un autre, du profane au sacré. L'entrée principale ne s'ouvrait pour les mêmes raisons que les jours d'affluence et pour livrer passage aux cortèges funèbres et aux processions. Emprunter l'échalier pour aller à l'église se disait au CLOITRE, "aller à l'église DREIST AN ODE", par dessus la pierre. A Plougasnou, selon un ami, cette démarche se disait : "DREIST AR C'HAIE", par dessus la haie, la clôture.

*

* *

Je n'ai pas rencontré le terme breton SKALIER dans les dénominations de parcelle de Pleyber-Christ, mais je l'ai relevé à Saint-Thégonnec. Ainsi dans la section B dite de Brogadéon, (Nos 561, 562, 568, 589, 590) PARC AR SCALIEROU (Hellin-Vras) et dans la section D, du bourg, (Nos 672, 673) PARC AR SKALIER à Menez-Rous. Il s'agit, assez probablement, de la notion rurale d'échalier, comportant une référence à des marches (d'escalier) plus ou moins nombreuses que requérait la hauteur des talus. Le dictionnaire breton d'Ernault signale qu'en Bas-Léon (nous sommes ici en Haut-Léon, c'est à dire dans le Léon-est) le terme SKALIER sert à désigner, outre un escalier, "une haie d'aubépine". Etait-ce le sens à Saint-Thégonnec ?

J'ai gardé de mon enfance le souvenir d'un échalier monumental, à mi-route entre le bourg de Gouézec et Pont-Coblant. Il était édifié sur un talus imposant. On le disait hanté la nuit. Le coeur nous poignait à chaque fois que de nuit il nous fallait passer devant. J'ai oublié le nom sous lequel on le désignait; mais je n'oublierai sans doute pas de me le faire redire.

*
* *

Ne disposant pas de dictionnaire breton et n'éprouvant nul besoin de contrôler leur vocabulaire ni leur prononciation, les bretonnants sont désemparés à chaque fois qu'ils découvrent un substantif dépouillé de son article défini (le) ou indéfini (un). Le nom de GARZ - haie est de deux-là. Avec les articles en question on dit, en effet, "eur harz, ar harz", avec H aspiré (= C'H), "une haie, la haie". C'est à GARZ que le mot est répertorié. On perd son temps à chercher cette notion de haie au mot HARZ des dictionnaires; on y découvre d'autres notions "obstacles, opposition, borne, aboiement". On sait que le terme MAEN-HARZ désigne une "pierre bornale", technique de délimitation d'un terrain singulièrement moins onéreuse et moins gaspilleuse de terre que l'ancien procédé des talus. On en reparlera lorsqu'on évoquera le paysage agraire des MECHOU.

Un autre exemple où butent les bretonnants est le mot GOAZ. C'est ainsi que l'on a donné à de nouveaux arrivants à GOAZ-AR-GUIB, l'interprétation "l'homme de la fontaine". Pourquoi pas Monsieur Jean DE LA FONTAINE, le fabuliste ? Il s'agit, on l'a déjà dit, "du ruisseau (goaz) qui a sa source dans un QUIP (lieu où sourd de l'eau) encore visible à 100 mètres de la maison. GOAZ, féminin, donne "eur voaz", un ruisseau; GOAZ, masculin, donne "eur goaz" - un homme.

*
* *

Avant de nous délester l'esprit de nos GARZ et HARZ et retrouver "la colline aux moutons", nous allons proposer une interprétation du nom de lieu de GLASLAN et de la dénomination de la paroisse.

Le nom de GLASLAN porté par l'un de nos villages fait problème. La traduction "lande verte", spontanée chez un bretonnant et qui fut utilisée pour les PAPETERIES de GLASLAN ne paraît pas sérieuse pour un vieux nom de lieu, un manoir probablement puisque l'accès s'y faisait anciennement par un BALI, comme il a été dit antérieurement.

Serait-on si éloigné de la sonorité GLASLAN avec GARSLAN ? On aurait, dans l'hypothèse d'un GARSLAN corrompu, un terme de structure classique qui introduirait notre village dans le vaste peloton des GARZ, en l'honorable compagnie, puisqu'il est de mon pays, de GARZ-AL-LAN, au sein de tous les villages de Bretagne et de France qui ont nom LA HAIE. Mais, aussi vraisemblable que puisse être notre hypothèse, seule la mise à jour d'une écriture très ancienne pourrait permettre de trancher. Je ne désespère pas de découvrir un tel document.

*
* *

La dénomination DREZ-ARZOU désigne un grand ensemble de parcelles du terroir de GORRE - BLOUE (le dessus du PLOU, de la paroisse), section C, Nos 285 à 295. Ces terrains implantés sur le versant sud du plateau sont dans la proximité du village de Saint Donat; un chemin important donnait accès du village antique de Gorré Bloué à ces terres limitrophes du ruisseau AN DOUR RUZ qui sépare Pleyber-Christ en cet endroit de Plounéour Ménez. Le cadastre de 1837 conserve en toute sa longueur le vieux chemin qui unissait Gorré Bloué au carrefour de Saint Donat où passait la voie antique Quimper - Morlaix. En ce carrefour, il y avait encore un village de 5 maisons, appelé SAINT - DONAT, à ne pas confondre avec la ferme voisine de Saint - Donat, au sud, où se trouvait la chapelle de ce nom; la ferme avait

alors deux foyers. Les dernières traces du village - carrefour ont disparu en 1978-1979 en même temps qu'un tronçon de la voie romaine (vers BODASSIN).

Le chemin de Gorré-Bloué à Saint-Donat était relié au plateau de Créac'h Méot par Kerrac'h et Trévalan. Le chemin bordait une très grande lande de 17 hectares, dépendant de KEROUAL (écriture cadastrale de notre Kerouel) - section C, N° 282.

Les parcelles AN DREZ ARZOU couvraient 688 ares, à part une pâture de 48 ares et un pré de 12 ares, l'ensemble était de la lande. Deux parcelles (292-293) étaient désignées plus précisément PARC AN DREZ-ARZOU, une terre labourable de 69 ares et une lande de 28 ares.

Pour le moment, nous ne cherchons que le sens de DREZ-ARZOU. Mais on aura de nombreuses raisons d'histoire de revenir sur ce "haut-lieu" du pays.

*

* *

On retrouve AN DREZ-ARZOU à Lohennec (section E, Nos 23, 24, 25) comme désignation commune à trois parcelles labourables (48 ares, 19 ares et 4 ares 50). En outre une garenne de 225 ares (N° 16) est appelée "Goarem an drez arzou" et un champ labourable (N° 18) "Parc an DreZ arzou".

Je livre à la sagacité des bretonnants le nom de COAT AN DURUDILL (ou DULL) du même terroir (N° 17) et du terroir voisin de Quélenec (Nos 65, 66, 67). Ce n'est pas un appel au secours, mais le désir de n'être pas seul à chercher.

Le terroir de KEROMNES (La Salle) recèle lui aussi un petit pré de 18 ares dénommé PRAT DREZ-ARZOU (E, N° 719).

Dans le contexte où nous étions de GARZ et HARZ, l'interprétation de DREZ-ARZOU paraît assez aisée, même s'il y reste une légère ambiguïté. DREZENN se dit d'un plant de ronce, mais l'espèce se dit DREZ. C'est ainsi qu'à toucher COAT AR BOURG, qui nous intrigue tant, à CREAC'H MEOT, il y a PARC-DREZ (H, N° 1296). On relève encore dans la même section H un PARC AN DREZEC (N° 52), un champ de Coatluzec mesurant 74 ares et de la meilleure qualité qui soit à Pleyber (classement A). AN DREZEG était un substantif "lieu plein de ronces", ronceraie, roncière, noms de noblesse française comme en breton. Dans le cas présent d'un champ de première qualité, il ne peut s'agir que d'un champ anciennement couvert de ronces et ensuite défriché ou d'un champ contigu à une roncière.

On ne doit pas confondre DREZ, ou dans mon pays de Gouézec, DREIZ (ronces) avec DREIN, pluriel de DREAN, épine ou arête de poisson. L'adjectif DRENEK signifie "épineux, plein d'épines ou de plants épineux ou d'arêtes".

La famille du DRESNAY associée depuis longtemps à l'histoire de Lohennec doit probablement son nom à un lieu planté d'épineux DRENEG mis en forme française. Le nom de famille français correspondant serait EPINAY. L'armorial breton d'une famille DU DRENEC, dont les armes primitives comportaient un poisson d'eau douce, un barbeau, poisson estimé selon le Petit Robert, pas estimé selon mon vieux Larousse, auquel, sur ce point, je ferais volontiers confiance. La devise de cette famille était bretonne : "Né zeuz pesq heb zrëan" - il n'est poisson sans arête.

Il est vrai que le mot breton DRENEG désigne le bar, un poisson de mer très estimé. Mais le nom de famille vient d'un lieu-dit et fait référence à une épinaie.

*

* *

.page 214

Le deuxième élément de DREZ-ARZOU est ARZOU. Il s'agit certainement du pluriel de HARZ, borne. HARZOU est un terme courant qui désigne des "limites", des "frontières". Il pourrait s'agir dans notre cas, de "terrains limités par des ronces".

On trouve à GARZ divers pluriels selon les territoires; à Pleyber, on entend soit GIRCHER (guir...) soit GILCHER (guil...). Cette dernière forme paraît moins bonne, c'est une tendance de la

région, en effet, d'assouplir R en L, comme aussi de mettre CH à la place de J ou Z. On trouve en d'autres terroirs GIRJER, GERZER, toujours avec G dur (= gu).

Il ne faut pas confondre ce pluriel GILHER (guilcher), "des haies", avec GWILC'HER (guilc'her), substantif masculin qui désigne un homme qui louche. Aujourd'hui, où le C'H des noms propres est devenu CH français on prononce GUILCHER, "le louche".

Le CATHOLICON propose une autre signification à GUILCHER (en 1464 on n'avait pas encore inventé C'H). C'est au verbe TOUSAFF, tondre "Tondeur, en breton GUILCHER pe (ou) OUSER". Nous écrivons "touzer"; il s'agissait d'un métier et donc probablement dans nos régions, de tondeur de moutons et peut-être de draps.

*

* *

Dans le vocabulaire de la clôture on citera encore un terme toujours en usage à Pleyber-Christ, le mot féminin KAEL, qui se dit d'une clôture en général, haie légère, grille, treillis, balustrade, barrière. Une Kael se dit "eur gael". Le pluriel serait "kaeliou"; Ernault signale aussi la forme "kili". On ne confondra pas avec le mot vieux-breton, conservé seulement dans les noms de lieux, KILLI (quilli), qui signifie "bosquet, bocage"; on reviendra peut-être un jour sur ce terme rural ancien, qui n'est pas attesté à Pleyber-Christ; on le trouve au Cloître, sous les formes QUILLIEN, QUILLIOGUES. Le Gallois connaît ce terme dans le même sens de "bocage" : CELLI.

Signalons aussi un emploi de "palès" dans une parcelle de BOD-ON, quartier intégré désormais au bourg : JARDIN AR PALES, "pature de 260 mètres carrés" (section H, N° 1066 bis); ce nom devait venir d'une clôture de palissade.

Nous laisserons de côté pour l'instant le terme de BOD utilisé aussi à BOD-SKO (sureau) et BOD-ASSIN fort mystérieux. La clôture du type QUENQUIS va être étudiée dans un prochain numéro.

*

* *

On se plaint aujourd'hui de voir se perdre l'orthographe. Il y a du charme à assister à sa naissance et à ses premiers pas, qui furent incertains comme ceux d'un enfant qui tarde à marcher seul. En voici un exemple des hésitations affreuses de l'orthographe française dans ses enfances.

Dans la notice PEUL du Catholicon imprimé (1499) citée plus haut, le mot latin "palata", féminin singulier, est traduit en français par "peliz de pelx", soit "palis de pieux". Dans le manuscrit (1464) on lit "palys de pault". Le Glossaire de St Germain des Prés auquel l'auteur Jehan Lagadec avait emprunté ce mot latin "palata", il traduit "paliz de pelz".

La série "péliz, palys, paliz" présente trois formes au singulier du terme écrit aujourd'hui PALIS. La série "pelx, pault, pelz" désigne le pluriel de "pel" et "pal", poteau, épieu.

.page 215

N'allez pas raconter à vos enfants cette vieille valse hésitation de l'orthographe française. Ils descendraient une fois de plus dans la rue pour y défiler au pas de cette valse et réclamer le droit à l'orthographe chevelue des débuts de la langue, la joyeuse orthographe rétro de PEPE-ARRIERE. Je reprends là le mot d'une fillette de six ans et demi, cet âge heureux, dit-on, où l'on a plaisir à se vieillir par demi-année.

C'était au catéchisme, un jeudi matin, il y a de cela quelques semaines. L'enfant tenait le bras levé avec tellement d'insistance que je n'eus pas la cruauté de lui laisser prolonger son exercice de signalisation. Elle avait manifestement un très gros secret à nous confier. "Viens !" lui dis-je.

A mon ébahissement, nous eûmes tous droit, dans la classe, à l'humble aveu : "MON PEPE était un singe !" Elle rougit un peu, puis se reprit, saisie d'un scrupule, à la pensée de son propre PEPE, qu'elle aime tant. "MON PEPE ARRIERE !".

L'enfant avait ingurgité la veille, un mercredi, une si grosse TETEE de télévision qu'elle en avait contracté une indigestion. Quelque chose avait eu mal à passer qui nous fut servi tout chaud le lendemain en forme de ROT. C'eut pu être pire. "MA MEME ETAIT UNE GUENON !... MA MEME ARRIERE !".

Pauvres petits-enfants ARRIERE condamnés à têter, de la naissance au tombeau, ce machin là !

*
* *

Pleyber-Christ n'est point la seule commune de Bretagne qui possède un lieu-dit LE PALAIS. Voici, d'après la NOMENCLATURE des LIEUX-DITS, l'ensemble des villages de ce nom dans les départements de notre région.

Le Finistère a trois PALAIS, situés tous les trois dans dans les environs immédiats de Morlaix, à Pleyber-Christ, à Plougasnou et Sainte-Sève. Dans cette dernière commune le Palais est à deux pas de la voie romaine (la vraie et non pas la Royale 12). Il est raisonnable d'étendre aux deux autres l'interprétation proposée ici pour le Palais de Pleyber-Christ.

On relève quatre PALAIS dans les Côtes-du-Nord, à Gurunhuel, Plougrescant, Ploumagoar et Plouguenast. Faut-il leur adjoindre LE PALOIS de Plénée-Jugon et le PALY de l'Hermitage-Lorge ?

*
* *

Belle-Ile, dans le Morbihan, est un canton de quatre communes dont le chef-lieu est LE PALAIS. Ce nom n'a pas excité l'intérêt des rédacteurs de l'Inventaire culturel de Belle-Ile, paru en 1978. Il est cité, comme il se doit, dans un ouvrage en français, "DE LA TOPONYMIE BRETONNE", publié aux Etats-Unis en 1940. L'auteur, William B. S. SMITH, un Américain bretonnant, s'est inspiré pour son travail d'un manuscrit inédit d'Auguste Brizeux, acheté à Quimper en 1934 par la Bibliothèque de Columbia University. J'ai eu l'occasion de rencontrer avant-guerre ce William Smith, à Saint Goazec, où il fréquentait le recteur, grand bretonnant, et à Gouézec où il consultait Yeun ar Go, le notaire, écrivain bretonnant réputé. Je savais SMITH passionné du breton mais j'ignorais ses projets d'édition. L'auteur reconnaît aussi sa dette à l'endroit de Monsieur Fanch GOURVIL.

Dans cet ouvrage, la notice sur LE PALAIS est très brève; Smith donne les coordonnées géographiques d'après la carte de l'Etat-Major. "Palez, français le Palais (102 - 103 S. - O. le Palias à Belle-Ile, Morbihan; 103 N. - E. le Palis sur la presqu'île de Rhuis - Morbihan)". Le rapprochement des deux sites PALEZ et PALIS est

.page 216

judicieux, comme on l'a vu.

La NOMENCLATURE des NOMS de HAMEAUX, ECARTS et LIEUX-DITS laisse de côté les bourgs, relevés par ailleurs dans le CODE POSTAL.

On cite trois villages LE PALAIS dans le MORBIHAN : à Nostang, à Saint Guyomard et à Sarzeau. Un PALI - VARC'H est signalé à Nostang encore et à Ploémeur; on songe à "palis à cheval". On trouve un PALIS-PERCE à la Gacilly.

En Ille-et-Vilaine, on signale un "LE PALAIS" à Paimpont. Le nom de cette commune doit être compris comme un terme breton "Bout du pont (pen - tête et pont), du nom d'une très ancienne abbaye de Bénédictins, située vis à vis d'un pont sur la rivière d'Aff. On trouve maint Penpont dans la Cornouaille Insulaire (anglaise) comme au pays de Galles (ainsi Pen-Pont dans le Brecknockshire et Pen-Pont-Pren dans le Caermarthen). La forme médiévale (moyen-âge) Panis (pain) Pontis (du Pont) est caduque" (William Smith).

La dénomination Galloise PONT-PREN "pont de bois" est très accessible aux bretonnants: avec un terme féminin comme KROAZ (croix), on obtient KROAZ - BRENN (croix de bois), nom

d'un village proche de mon pays, PRENNA, fermer (une porte ou une fenêtre), en breton, garde le souvenir des anciennes fermetures par "barre ou loquet de bois". Les deux portes du porche de notre église ont encore leur barre transversale; leurs extrémités s'encastrent dans des cavités creusées dans les jambages en pierre de taille.

Au palais de Paimpont, on adjoindra sans trop de conviction le PALET à Taillis auprès de Vitré.

*
* *

Le français ancien, me rappelle Monsieur Bernard Tanguy, connaît un adjectif PALAIS, PALEIS ayant le sens de "ouvert, clair, manifeste, public". Ce mot sous la forme de PALEZ désignerait en pays vannetais un "grand champ". Je doute un peu du rapprochement avec ce vieil adjectif français dont le sens n'est pas "grand" mais "non caché, public". C'est exactement la même notion que l'adverbe latin PALAM "publiquement, devant les gens, au grand jour". Mon vieux dictionnaire latin de collège voit en ce mot PALAM l'origine de l'italien PALESE. Le dictionnaire de St Germain des Prés qui a servi à Lagadec pour son Catholicon contient l'adjectif latin PALANS qu'il traduit par "manifest ou vagabundez". On aura reconnu notre "manifeste, clair, en public". Quant à "vagabundez", c'est une forme ancienne de notre "vagabond".

On ne peut se flatter trop vite d'avoir trouvé la clef qui ouvre tous les vieux noms bretons de lieux qui ont même prononciation. Il faut se pencher sur chaque pas et chercher à établir le cadre historique auquel ce nom se rattache. Le terme PALAIS ayant son origine dans la langue française, il y a de sérieuses vraisemblances pour que l'interprétation en pays bretonnant ne doive pas être différente de celle des PALAIS du pays gallo (où l'on parle un patois français).

Quoi qu'il en soit de l'usage vannetais et de l'origine de cet usage, on retiendra pour notre PALAIS le sens de "Palissade", clôture de pieux, demeure ainsi enclose, que le cadre féodal du site justifie bien, comme le KENKIS de Créac'h Méot.

*
* *

C'est peut-être le même univers du moyen-âge qu'évoque le PRAT (pré) CHENESTAL comme on le prononce à CREAC'H MEOT VIAN. Le cadastre de 1837 écrit PRAT SENECHAL, "pré de 41 ares - section B, N° 468", tout près du village au Nord

.page 217

de celui-ci. Lors de travaux de défrichement, on a découvert les ruines d'un établissement sur la partie sèche de cette parcelle. On s'explique mieux dès lors, la présence d'un LIORS ou jardin, dit SALEON contigu au pré. Cette écriture SALEON correspond à la prononciation actuelle. L'association SENECHAL - SALEON pourrait inciter à corriger SALEON en SALEOU (saliou) - les salles. Ces deux mots évoqueraient la justice ancienne, dont le sénéchal était l'officier supérieur. En Breton, d'après le CATHOLICON, on prononçait SENESSAL. Le même ouvrage rappelle un sens populaire, peu flatteur, de ce terme : "SE - NESSAL, en français, "ung vesseau pour recevoir urine" - pot de chambre, urinal.

Ainsi va l'esprit de fronde à travers le temps depuis les vespasiennes jusqu'aux modernes édicules climatisés de Paris.

SENECHAL est certes aussi un nom de famille, mais la proximité du CASTELLIG, du KENKIS et de LESLOC'H donne beaucoup de vraisemblance à l'interprétation féodale de SENECHAL.

*
* *

LESLOC'H se décompose en deux termes, LES (LEZ) et LOC'H. La plupart des anciens consultés disent LIS-LOC'H ou LIS-LOUC'H, ce qui autorise à appliquer à ce nom de village l'interprétation classique de LIS et LES : "résidence seigneuriale, château". Ce terme nous fait remonter au delà de l'an 1000. "Comme la plupart des constructions du temps, c'est généralement un édifice en bois, parfois sur une butte, entouré de fossés et de retranchements de terre" (Bernard Tanguy, dans LOCRONAN p. 88). Dans le système féodal cette "cour seigneuriale" du LEZ pouvait être aussi le siège d'une juridiction avec un personnel de juges, d'officiers, de notaires. Le CATHOLICON écrit LES et traduit par "court" en latin "curia". L'écriture "court" (cort en 1808), qui a évolué au 15ème siècle en "cour" (de prince, de justice) est à l'origine des mots français "courtois, courtisan".

Le mot vieux-breton LOC'H (LOH en écriture moderne) ou LOUC'H n'est plus un terme usuel du breton parlé : il est fossilisé dans les noms de lieux. Ce terme ancien est traduit communément par "lac, étang". La tendance est actuellement d'étendre ce sens à "marais". Notre site de LES LOC'H favoriserait ce sens.

.page 218

J'ai rodé avec l'un d'entre vous autour de ce village, en quête d'un possible étang ancien d'avant l'an 1000. Il n'était pas question, certes, d'en retrouver des formes caractéristiques dans les prairies du Queffleut que LESLOC'H domine sur son abrupt; il ne fallait pas non plus en chercher des traces sur le grand plateau marécageux de LAN-GUIBIEC qui a maintenu LESLOC'H dans un étonnant statut d'isolement jusqu'aux premières années du 20ème siècle, où le village fut relié par un chemin à la route du bourg à Kervézénec, devenue chemin vicinal de Pleyber-Christ au Cloître, réalisé, on l'a dit, dans les dernières années du 19ème siècle. Le choix du site dans le haut moyen-âge a dû être déterminé par le double avantage d'une falaise à l'est et d'un marais large et profond vers l'ouest; l'eau y est si abondante que les possibilités étaient grandes d'y aménager des fossés ou même de vastes étendues d'eau, destinées à retourner rapidement à l'état de marécages. Il me paraît probable que le nom de LOC'H vient au village de ce marais organisé en système de défense.

L'habitat seigneurial ancien avait à se prémunir des envahisseurs au Nord-Ouest et au Sud-Ouest. Le CASTELLIG qui domine "la commune aux moutons" était un merveilleux observatoire (aujourd'hui on l'aperçoit d'un peu partout) et un solide avant-poste. Comme on le verra, à consulter seulement le cadastre, il y eut dans le pays de Pleyber (au sens large), un réseau de ces tours de défense ou KESTELLIGOU. Pour ne pas nous perdre dans le Moyen-âge, alors que notre propos présent est de déterminer la situation du bourg de Pleyber-Christ au sein du réseau antique des chemins, nous étudierons en même temps toutes ces fortifications; elles sont au nombre de 6 dans l'état présent de mes observations sur le seul Pleyber-Christ.

*

* *

LESLOC'H est dominé, à une petite distance vers le Sud, par une crête granitique chevelue, sur le flanc est de laquelle est sis TRAON-GOFF. Cette crête a certainement fait partie du réseau défensif, mais il n'est pas possible d'affirmer qu'on y a dressé des fortifications; la chose est fort probable seulement.

Cette butte, à la cote 167, porte un bon vieux nom PENNANEC'H, dont l'étude nous servira d'occasion pour proposer aux lecteurs une méthode à remonter le temps, dans l'interprétation de nos noms de lieux bretons. Ces noms sont, en effet, plus ou moins vieux; une telle étude de l'âge se dit "Chronologie des noms de lieux".

Les mots CREAC'H, CRA, employés pour désigner une colline ou une montée sont relativement récents; du moins sont-ils nettement moins vieux que KNEC'H (QUENEC'H) et la cohorte des noms en KN ou le N deviendra plus tard un R. PENNANEC'H est de cette vieille tribu de mots; PENN (tête, sommet) - AN (de la) KNEC'H (colline); le K a disparu de la prononciation par besoin d'une certaine douceur du son (euphonie). Les COAT AN AIE du cadastre et les PANT

AN AIE sont des écritures aberrantes de notre antique (K) NEC'H. Aujourd'hui, le breton usuel ne connaît plus guère que les expressions : "Le haut - An Nec'h", "en haut - en nec'h".

A Roscoff, un village, vers le port en eau profonde porte un nom fort balourd PENN-AR-C'HREAC'H. Jusqu'au début du 17ème siècle son nom était doux à entendre, précisément PENN-AR-NEC'H. Sur les flancs d'une colline de ce même pays, appelée CREAC'H, existait encore, il y a quelques années, un ensemble de parcelles sans talus séparatifs ou MECHOU, au nom très ancien de MECHOU TORR AN NEC'H, littéralement "les champs (communs) sur sur le flanc (ventre) de la colline".

.page 219

On peut être assuré qu'avant 1500 la "colline aux moutons" s'appelait QUENEC'H-MEOT et TRAON GOFF, TNOU-GOFF. La mode de TRAON, TRO pour désigner le bas, le vallon est à peu près contemporaine de la mode CREAC'H (ou CRECH).

Autour de l'an 1000 les vocables des noms de villages avaient changé profondément. "En Bretagne, on assiste alors à un véritable renouvellement du paysage toponymique tant religieux avec le remplacement des formations en LAN par des formations en SAINT ou en LOK, que civil, avec l'effacement des LEZ devant les KENKIZ ou les REST et surtout de TRE devant les KER. A partir du 11ème siècle, l'espace rural va se peupler d'innombrables noms en KER" (Bernard Tanguy - LOCRONAN, p.91).

On reconnaîtra ainsi au village de TREVALAN, un âge fort avancé de "Pépé-arrière" d'avant l'an 1000, tandis que les noms de KERVENEZEC et KERGALEIN ne peuvent prétendre qu'au bel âge de "pépé".

*

* *

Les noms composés de lieux en LES, LIS ou LEZ, dépassent le nombre de 500 en pays bretonnant, dont 300 dans le Finistère. Le 2ème membre de ces noms de villages fait référence soit à un nom de personne, c'est-à-dire un nom de baptême ou prénom, dans notre langage actuel, ainsi les MABON dans les Côtes du Nord, soit surtout à des sites géographiques ou à des monuments. Dans ces cas, très nombreux, le bretonnant peut hésiter sur l'interprétation de LES, comme il m'est arrivé à propos d'un LESLEC'H de Roscoff, dont le nom est en passe d'être absorbé dans un ensemble glouton, KERAVEL.

Le mot LEC'H qui entre dans la composition de LESLEC'H n'a rien à voir avec le mot usuel breton LEC'H qui signifie "lieu, endroit". Il désigne dans le cas présent, un monument mégalithique, une très importante allée couverte du genre de l'allée couverte du MOUGAU en Commana, connue en breton sous le nom de LIA-VEN. Le dolmen de Kéavel, comme on le dénommait, était à 300 mètres environ de Leslec'h, anciennement ce fut le village le plus proche du monument. Jusqu'à la guerre de 1939 ce dolmen fut une des grandes attractions touristiques du Pays de Saint Pol. Le propriétaire du terrain profita de la présence des Allemands pour faire débiter impunément les blocs et "débarrasser" son champ de ce monument qui le gênait; c'était en 1942.

Je me faisais prononcer le nom de LES LEC'H par un ancien qui était né dans cete ferme et c'était pour entendre AN NES LEC'H. Il va de soi que cet ancien ignorait le sens de pierre mégalithique du mot LEC'H. Il ignorait tout autant le sens seigneurial de LES comme le très grand âge de la dénomination LES LEC'H. Il ne percevait pas non plus l'allusion à la PROXIMITE dans le préfixe NES.

Il est vrai que NEZ, ou NES, préposition et adjectif signifie "proche, près de", selon le dictionnaire de Troude, qui en propose trois emplois : "KAR-NEZ, proche parent, NES KEAR, près de la ville, KERENT NEZ, des proches parents". Cette même idée de proximité par rapport à une agglomération (plus importante) est rendue en français ancien par LEZ, LES ou LES; cette préposition apparue vers 1050 viendrait du latin "latus", (coté).

La paroisse voisine, Plourin, s'appelle aujourd'hui encore PLOURIN-LES-MORLAIX. On sait que le pays de Morlaix a fort apprécié depuis longtemps la "distinction française". C'est à

l'initiative d'un recteur de Plourin "noble et vénérable Maistre Auffret QUOAT QUEVERAN, en son temps (de son vivant), chanoine de Tréguier, recteur de PLOERIN près Morlaix", qu'est due, selon la post-face, l'impression en 1499 du Catholicon de Jehan Lagadec composé en 1464.

.page 220

Je ne doute pas présentement que l'écriture LES LEC'H et l'interprétation seigneuriale soient authentiques. Le Manoir de KERGADIOU, à 100 m, avec son colombier et son moulin à eau (TI-TOULL) a pris le relais féodal de LES LEC'H. Mais c'est LESLEC'H qui est la demeure seigneuriale primitive de ce terroir.

La proximité d'un LOC'H, d'un LEC'H est insinuée en tout nom qui contient ces termes, KERLOC'H, KERLEC'H aussi bien que LESLOC'H et LESLEC'H; il n'y a donc pas lieu de chercher dans LES lui-même la notion de proximité.

*

* *

Je viens à peine d'arriver à Pleyber-Christ et n'en suis encore qu'au stade des recherches sur le pays. La parution mensuelle du Bulletin m'oblige à une rédaction toujours fraîche des observations et trouvailles que je suis en train de faire. Plus tard moi-même ou d'autres nous disposerons là d'une ample matière pour un travail historique raisonné sur Pleyber-Christ et, en particulier sur la PAROISSE PRIMITIVE de Pleiber (d'avant l'an 1000).

La présente recherche tend, en effet, à discerner les contours géographiques du pays primitif breton répondant au nom de PLEIBER. Cet objectif et ce fil conducteur de ce travail s'estompent parfois dans l'élaboration écrite des découvertes nombreuses que le cadastre nous réserve.

Pour prendre plus d'intérêt encore à cette recherche sur le terrain nos 540 abonnés gagneraient à disposer d'une bonne carte de la région. La meilleure qui soit présentement sur le marché est la Carte Topographique IGN au 1/25 000; tous les villages y sont indiqués. Le fascicule MORLAIX-OUEST englobe à peu près complètement ce qui fut, selon Monsieur Gourvil, la paroisse primitive de Pleiber, à savoir tout le pays enserré entre le Queffleut et la Penzé, soit Saint-Martin, Ste Sève, partie de Morlaix, Pleyber-Christ, Saint-Thégonnec, Loc-Eguiner et, probablement Plounéour Ménez, pense encore Monsieur Gourvil.

Nous possédons l'acte de naissance du prieuré de Saint Martin en 1128. Ce document est au coeur de notre sujet; il sera donc publié ici dans sa teneur latine originelle et en traduction. On sait, par ailleurs que Sainte-Sève est une ancienne trêve de St Martin, devenue paroisse après la Révolution.

L'appartenance de ces deux paroisses et des autres à un vaste ensemble appelé PLEIBER n'est pas une pure hypothèse d'historien; elle est fondée sur de solides présomptions et l'étude qu'ont faite les historiens d'autres paroisses primitives de l'Armorique bretonne. Cette probabilité sérieuse d'un GRAND PLEIBER primitif nous conduit à considérer ce territoire comme la chose de toutes les paroisses, non pas par un noble mouvement d'humanité seulement, mais pour des raisons historiques précises et afin de rendre quelque vie à ce corps social depuis longtemps disloqué : nous avons été un PAYS !

*

* *

On a dû remarquer mon silence prudent devant le nom du QUEFFLEUT, cette frontière orientale du PAYS; mais ce ne peut-être que partie remise et pour peu de temps. L'autre rivière de "chez nous", LA PENZE, a dû porter très anciennement comme je l'ai écrit ici, le nom de SAEZ ou SEAZ, "flèche". Sur son cours les indigènes, on l'a dit aussi récemment, lui donnaient le nom breton de EON, "le fleuve", forme léonarde de AON. Je viens d'en découvrir trois attestations dans le cadastre de Saint Thégonnec (1837) : quatre parcelles PRAT EON à Coulart bordent

.page 221

"le fleuve côtier" (section H, du Rusquec N° 967, 968, 969, 970).

Dépendant du même village de COULART et de celui de COMPES-COAT (Bois sur un terrain plat) existent des parcelles GOAREM-EON (section H N° 1059, 1061) et PRAT GOAREM-EON (N° 1058). D'autre part, le village de BROGAD-EON, dont le nom est prononcé BOURGAD-EON par les anciens, fait certainement référence à l'EON, qui coule en dessous.

Dans ces mêmes terroirs du RUSQUEC passe un petit ruisseau, long de 2 km environ, qui prend sa source à Gouerouriou (ancienne écriture) et se jette dans l'EON. Ce ruisseau est bordé sur tout son parcours d'un nombre imposant de parcelles portant le même nom de GOAHAST, "prat, parc ou goarem". Ainsi, dans la section G les N° 195, 199, 204 - 207, 214 - 217, 230 - 235, 366 -368..., et, dans la section H, les N° 185, 186, 195, 196, 202, 826 - 830.

Les usagers de la route Morlaix - Le Faou passaient ce ruisseau après le RUSQUEC dans un virage (rectifié) qui était connu aussi comme le GOAHAST. Il est probable que c'est là le nom propre du ruisseau; près de sa source deux champs portent le nom de PARC AR STER; "ster" est un nom général de la rivière (section G N° 253, 254). On ne peut se fier aveuglément à l'orthographe du cadastre; certains rédacteurs ne sont vraiment pas forts en breton. Dans le cas présent, il faut comprendre GOA comme GOAS, mot féminin écrit GWAZ dans les dictionnaires. Le pluriel est GOAZIOU; ici on dit plutôt GOACHOU, les "ruisseaux". Le terme étant féminin, "un ruisseau" se dit "eur voas" et "les ruisseaux" "ar goachou".

Dans l'hypothèse où GOA HAST serait le nom du ruisseau, le deuxième composant du terme, HAST, pourrait être un substantif, ainsi écrit, qui signifie : "hâte, impétuosité". On pourrait songer aussi, avec plus de vraisemblance au substantif KAS, devenu par mutation après un nom féminin HAS (avec H aspiré) et signifiant "hâte, courant rapide". Notre ruisseau dévale, en fait, surtout entre Kerbrat et la Penzé. Un ruisseau rapide, torrentiel se dit FROUT en breton; selon le dictionnaire français-breton de Vallée (au mot RAPIDE) un "courant rapide" se dit aussi KAS (DOUR).

*

* *

Quoi qu'il en soit de l'interprétation de GOAHAST, elle m'aura mis du moins sur la voie d'une étymologie sérieuse du nom de DOUR - RUZ, porté par notre ruisseau pleibérien, qui vient de la région de Saint Donat et se jette dans le COAT - TOUL - ZAC'H au vallon du pont.

Au sens propre, le breton DOUR désigne l'EAU. Mais ce terme est aussi une dénomination courante des rivières. Ainsi, les parcelles de QUIPIEC-IZELA (B, N° 1088, 1089, 1091, 1097, 1098), PRAT AN DOUR et la parcelle PARC AN DOUR (B, N° 1090) font référence à un ruisseau. Un terrain plein d'eau se dirait PARC DOUREC, GOAREM - ZOUREC ("garenne" étant aussi féminin en breton). On connaît les "fleuves" côtiers voisins le DOUR - DUFF et le DOUR - ON. Je laisse DOUR-ON à son mystère jusqu'au moment où je me sentirai de taille à disséquer le nom ancien de cet autre "fleuve" côtier, l'HORN, qui est GLEZ-ON. Sommes-nous ici dans la tribu des rivières en AON, EON ?

Un peu plus près de chez nous, à Sainte-Sève, dans notre primitif PLEIBER, le vieux cadastre donne le nom de DOUR - LOMOGAN au ruisseau que les cartes modernes baptisent, abusivement, on le voit, LA PENNELE, qui sépare St Martin de Ste Sève et Taulé. On a déjà dit ici que ce "fleuve" côtier prend sa source sur les terres de notre rue Louis Pasteur et a porté au 19ème siècle, du moins chez les érudits, qui ont pu l'inventer, le nom de AN DONANT (la crevasse profonde). Le DOUR LOMOGAN, du nom de LOMOGAN, village de Saint-Martin, est un affluent

.page 222

du "fleuve". On trouve même sur une carte cadastrale DOUR SOUR LOMOGAN.

L'observation des cartes cadastrales de Sainte Sève (1833) fait apparaître que les rivières n'ont pas de nom traditionnel unique sur tout leur parcours. Ainsi, dans ce cadastre, la RIVIERE

de TOULZAC'H, que nous allons retrouver immédiatement, le RUISSEAU de TREBOMPE (celui qui vient de la gare de Pleyber-Christ). On y trouve même le nom de PENNELE dans un champ de PENVERN - BEC - MELEN, un peu au-dessus du "ruisseau de Trébompé" (section A N° 452).

*
* *

Un pont de ce même ruisseau nous intéresse à la fois par son nom : PONT - AGAS et par le site gallo-romain où il est édifié. Il se trouve sur un tronçon toujours en service de la voie romaine, au nord de la Voie express. Actuellement, le site est utilisé pour la décharge publique, comme le tronçon de voie romaine qui fait suite sur Sainte Sève à l'ancien gué de Lomogan.

Quant à l'expression A - GAS elle s'interprétera à partir du KAS précédent, traité cette fois comme un nom féminin. Le dictionnaire d'Ernault (1927) fait état du double genre de KAS. Troude (1876) n'a pas noté ce sens de KAS, "agitation, courant rapide". Cependant, dans son dictionnaire français breton (1869), il paraphrase le mot français "torrent" par "STER HAG A ZO KALZ A GAS GANT HE DOUR. Rivière qui a beaucoup de courant (KAS) dans son eau". Il y ajoute le terme de "froud".

Le terme de KAS est très usuel encore dans ce pays non seulement pour désigner la turbulence d'une rivière, mais l'agitation d'une personne "KAS A ZO WARNAN". Pour dire qu'une marchandise est très demandée, par exemple, du blé (ed) on s'exprime ainsi "KAS A ZO WAR AN ED" - Il y a de l'empressement sur le blé".

*
* *

Le DOUR-RUZ va nous ramener au calme; c'est la "rivière RUZ". On surprend fort les Pleybériens lorsque vous leur demandez de traduire RUZ; pour eux RUZ c'est ROUGE. On entend alors évoquer un affreux massacre qui se serait perpétré aux abords du ruisseau. L'abbé Calvez (1913) s'est fait l'écho de cette légende; le DOUR-RUZ doit "son nom au sang des ligueurs qui empourpra ses eaux" (p. 105). Cela se serait passé au château-fort de ROC'H-KREIS !!

Une telle explication ne peut tenir, non plus que le recours à des reflets ferrugineux, qui se perçoivent en certaines eaux stagnantes. Je propose de voir en RUZ l'opposé de KAS : la rivière qui "rampe", qui "se traîne". Il s'agirait ainsi du substantif RUZ et non de l'adjectif. Ce mot, lors de nos premiers pas en français, fut l'une de nos pierres d'achoppement. Nous étions tentés de le transférer avec armes et bagages dans cette langue "étrangère"; nous rendions le verbe "RUZA, trainer" par le français RUSER, qui n'avait que faire de nos sabots de bois. Quelqu'un qui est toujours à la traîne, qui a toujours le temps (AMZER ZO !!), est, en breton EUR RUZER. L'occasion de ce mot était trop belle pour la verve populaire de glisser encore une fois sur le "derrière" et de transfigurer RUZER en RUZ-RER, littéralement, qui "traîne son derrière". Quelqu'un qui marche sans lever le pied et traîne ses chaussures est traité de "RUZ - BOUTOU".

Le DOUR-RUZ mérite bien son nom de "rivière lente, qui se prélassse et prend son temps".

.page 223

*
* *

Le ruisseau GOAZ AR QUIP, qui ramasse les eaux de Penvern, se jette dans le DOUR RUZ juste en aval du moulin de CAN - HIR. L'eau du DOUR RUZ était conduite le long du coteau par un bief (CAN) de près de 1 km (d'où l'épithète HIR = long). Les eaux de ces deux ruisseaux se joignaient aux eaux du bief du Moulin du Pont, captées plus haut dans le COAT - TOULZAC'H, pour faire tourner ce dernier moulin. Ce terroir a vu son nom falsifié dans les cartes et les implantations embrouillées. PONT CORELLOU des cartes (même I.G.N.) est une erreur de transcription pour PONT-COROLLOU, le "Pont aux danses".

La mise au clair de l'authentique dénomination est particulièrement aisée : il suffit de se reporter aux registres paroissiaux du 18ème siècle conservés à la mairie. Avec la plus parfaite constance on y écrit PONT-COROLLOU (avec 1 ou 2 L).

Les premières années de ce siècle, les villages sont rarement désignés dans les actes. A partir de 1720 cette indication devient assez courante. Voici des attestations du nom de PONT-COROLLOU - 16 janvier 1720, 5 septembre 1720 - 29 oct. 1721 - 16 août 1723 - 4 avril 1724 - 3 mai 1724 - 5 juin 1724 - 18 sept. 1726 - 15 sept. 1737 - 8 avril 1740 - 10 février 1762 - 8 août 1764 - 2 juillet 1767 - 16 août 1768 etc... On ne relève aucune écriture CORELLOU.

Le cadastre de 1837, aussi bien dans ses cartes que dans les états de sections, est resté fidèle à l'écriture PONT COROLLOU.

*

* *

Nos divagations au fil des eaux du PAYS vont nous entraîner de PONT-COROLLOU au gué antique du PENHOAT. Là, un exercice musclé de l'esprit, à la mode des taupins, évoquée précédemment, nous remettra sur la terre ferme du CASTELLIG de LESLOC'H.

Au Vallon du Pont les eaux du DOUR-RUZ se joignent à celles du ruisseau que les cartes modernes dénomment le COAT-TOULZAC'H. Il n'y a pas lieu d'enquêter longuement pour établir la fantaisie relative de cette appellation. Ce que nous avons dit de LA PENZE doit rendre prudent : il n'y a pas nécessairement un nom originel breton admis de tous les riverains pour chaque rivière. Le Queffleut est un nom fort ancien, on le verra, mais cela n'empêchera pas le cadastre du Cloître Saint Thégonnec (1837) d'appeler cette rivière RUISSEAU DU RELEC.

Le cadastre de Sainte Sève écrit RIVIERE de TOULZAC'H. Qu'il s'agisse de TOULZAC'H, village de Saint Thégonnec, ou des Bois qui en dépendaient, COAT TOULZAC'H, le nom de la rivière fait référence à un site longé par celle-ci. La seule difficulté est de savoir si le nom même de TOULZAC'H a son origine dans une caractéristique de la rivière elle-même ou si ce nom est sans rapport avec celle-ci.

*

* *

La première fois que je me suis trouvé face à un site en ZAC'H, c'était, il y a quelques années, sur une grève de Santec AOD AR ZAC'H (la grève du ZAC'H); le camping de Roscoff est implanté sur la dune qui borde cette grande grève. L'anse nord-ouest de la plage est connue des spécialistes des crapauds; une variété très rare de ces batraciens, signalée aussi à Brignogan, gîte dans le sable de la dune.

.page 224

La grève est ouverte largement sur la mer et ne semble guère correspondre à l'idée que l'on se fait d'une eau stagnante, j'ai voulu voir si, à marée basse, il restait des retenues d'eau notables. Il y a bien un certain nombre de flaques d'eau dans la grève, mais elles portent le nom de GUELLENN associé à une épithète MATULUN (Mathurin), ZOUREG, ZRO. Cette notion de GUELLENN, flaque d'eau marine et herbier est très anciennement utilisée sur le rivage de Saint-Pol. Le site portuaire de Roscoff, dès l'époque romaine probablement, comme on le dira, a été choisi à l'emplacement du "vieux port" à cause d'une caractéristique de ce genre dont le souvenir a été conservé dans les documents et jusqu'à nos jours dans le nom du QUELEN; j'ai publié une étude sur ce sujet du GUELLENN.

Faut-il voir dans le nom de la rivière de TOULZAC'H une allusion à une retenue d'eau caractéristique de son lit ? Au sud de l'ancien pont de la Royale 12 (Voie express) il y avait autrefois un élargissement du ruisseau où les pensionnaires de St Thégonnec venaient faire trempette. Dans son ouvrage "Les noms de lieux bretons" (1975), Bernard TANGUY fait entrer sous la rubrique SAH (sac'h) "eau stagnante" notre TOULZAC'H, nom de village de Saint

Thégonnec, qu'il place par erreur à Pleyber-Christ. Il s'agirait, dans cette hypothèse, d'un "trou d'eau calme" sur la rivière; du même coup, le nom du village viendrait de ce site.

L'explication du nom de TOULZAC'H est autre, me semble-t-il. Le village, aujourd'hui en ruines, se trouvait sur un chemin qui partait de TI-DUFF en direction de l'est; ce chemin était sans issue autre que les terres et bois de la falaise, qui portent les noms de COAT-TOULZAC'H (taillis), goarem TOULZAC'H ou goarem vras COAT-TOULZAC'H (section A N° 816, 817 faisant ensemble 4 hectares 1/2). On sait qu'en breton une "impasse" se dit HENT - DALL (chemin aveugle); mais on connaît aussi le "cul de sac français, TOULL-ZAC'H" (dictionnaires Ernault, Vallée).

Dans cette hypothèse le nom de la rivière viendrait du village, ce que corrobore d'ailleurs la dénomination longue, Rivière du COAT-TOULZAC'H.

*

* *

Cette rivière rejoint la Penzé au nord du château féodal du PENHOAT bâti précisément sur le promontoire qui domine les deux vallées. La voie romaine Morlaix - Pointe Saint Matthieu passait à gué le confluent, un peu plus au nord. Le chemin existe encore entre le "bourg de Penhoat" avec "sa vieille auberge - OSTALERI GOZ" et la rivière. De l'autre côté de la rivière, la route ancienne se trouve à l'intérieur de la propriété du NOTERIC.

Il reste encore d'importantes ruines du château de Penhoat. Selon Louis Le Guennec, dans MORLAIX ET SA REGION, récemment paru (1979), ce château aurait été construit par Guillaume, sire de Penhoat, à son retour de la croisade de 1248. Il aurait été détruit sous la Ligue (fin du 16ème s.). Le Guennec en a tenté une reconstitution (p.203).

Sur la rive gauche du COAT TOULZAC'H tout près du château, se trouve un village appelé PONT AL LEZ d'où l'on passe en Taulé par un pont sur la rivière. Le nom du village est porté, ainsi écrit, dans le cadastre de Saint Thégonnec (1837). Il y a de fortes présomptions de ce fait que le terme de LEZ s'y trouve avec le sens féodal de COUR : ce ne serait pas un nom construit à l'époque moderne par un érudit connaisseur du monde féodal. Il est des noms de lieux, en effet, qui peuvent égarer même les savants. On sera bien inspiré de ne voir, par exemple, qu'un attrape-nigaud dans la dénomination CASTEL, plaquée sur l'établissement CASTEL KERMARQUER (prononcer KERVAR...) construit en 1873 sur GOAREM LOGOTA. Nous ne tarderons pas à faire retour au vieux terroir de KERMARQUER; on verra alors clairement la supercherie.

.page 225

On admettra donc l'authenticité du terme LEZ; une réflexion entendue récemment à quelques pas de là apporte, à sa façon, une confirmation de ce sens féodal : PONT AL LEZ est le pont où les garçons "courtisaient" les filles.

*

* *

La présence en cet endroit d'un pont enjambant le COAT-TOULZAC'H est-elle à l'origine de la dénomination du village de PONT AL LEZ ? Au vu de l'état actuel des lieux, on serait tenté de le croire et d'autant plus qu'il y a tout lieu d'admettre l'existence d'un pont en ce même site aux temps de la splendeur du Château. Il fallait bien, en effet, assurer les liaisons avec la route voisine de grande communication, la vieille voie romaine. On supposera raisonnablement d'ailleurs qu'à cette époque le lit de la rivière avait été aménagé le long du promontoire, alors que présentement, pour d'autres raisons historiques, ce lit est déporté de l'autre côté de la vallée.

Ces bonnes raisons n'emportent pas cependant la conviction que le nom de PONT serait venu au village du pont voisin sur la rivière, plus ancien que l'actuel, dont les superstructures sont assez récentes.

On doit prêter attention, en effet, à la situation du village, au bas du chemin d'accès à la forteresse, AL LEZ, le château. Mais ce qui donne surtout beaucoup à réfléchir c'est l'insertion

dans le vocabulaire breton usuel du mot PONDALEZ, fort proche manifestement du terme PONT AL LEZ qui dénomme ce seul village de Bretagne.

Le dictionnaire celto-breton de Troude (1842) traduit PALIER (d'escalier) par PONDALEZ; on retrouve PONDALEZ avec ce sens dans l'édition de 1869 comme dans son nouveau dictionnaire Breton-Français du dialecte de Léon (1876). Voici cette dernière notice : "PONDALEZ, nom masculin. Corridor, galerie, palier d'escalier. Ce mot breton est passé dans le français familier de la Basse-Bretagne : on y dit PONDALE".

Cette formule distinguée du "français familier" traduit l'expression bretonne du "GALLEG-SAOUT - un français de vaches". Il n'y a pas si longtemps l'on pouvait entendre à Brest ou à Morlaix des MARI-JANIG s'exprimer ainsi "Je suis restée à causer, ma chère, sur le Pondalé". Le double escalier de QUIPIEC HUELLA se terminait sur un Pondalé.

Les vieilles maisons de Morlaix sont célèbres en France par leurs escaliers monumentaux de bois sur cour intérieure, comme on peut en voir à la maison dite de la Duchesse Anne, dont la construction est postérieure à celle-ci. Dans ces maisons les appartements étaient desservis "par des galeries superposées dites PONT D'ALLEE ou PONT-ALEZ" (Le Guennec - Morlaix et sa région p. 19).

Le Guennec est un bon historien de nos régions mais il n'est pas connaisseur du breton; aussi ses interprétations peuvent-elles laisser à désirer. La traduction "pont d'allée" me paraît un décalque maladroit du "français familier" PONDALE. Le bon décalque eût été PONT-ALLEE, dont la prononciation serait malaisée. Mais il ne s'agit pas de décalquer des mots d'une langue dans une autre, comme on l'a fait pour AON (fleuve) devenu AULNE (arbre), l'art est de traduire.

*

* *

.page 226

Reposons-nous l'esprit : AR GOM et MERC'HED AR GONGON

Depuis que la Bretagne est entrée dans l'orbite de la culture française et occidentale, à partir du 10ème siècle, le vocabulaire breton s'est étendu par l'adjonction de termes français à peine démarqués. Reposons-nous l'esprit avec deux de ces mots camouflés sous les abréviations pittoresques.

1) AR GOM désigne dans nos régions les cabinets d'aisances. Ne cherchons ni KOM ni GOM dans nos dictionnaires. Il s'agit du mot français COMMODITES apparu vers 1680 et admis tel que, sans tarder, dans le breton. La mutation jouant et la discrétion requérant l'abréviation on obtient AR GOM; en "galleg-saout" cela donne : "Je vais au gom !".

2) Une de nos vieilles lectrices évoquant devant moi, en riant aux larmes, le nom sous lequel les jeunes gens désignaient les Enfants de Marie à l'époque où elle-même en faisait partie : MERC'HED AR GONGON ! J'étais aussi incapable qu'elle d'interpréter ce GONGON. Un confrère, quelques jours plus tard, m'apprit qu'à Saint Pol de Léon il y eut aussi des "gars de l'étrange gongon PAOTRED AR GONGON", les jeunes gens de la CONGREGATION de la Sainte Vierge, en breton AR GONGREGATION, AR GONGON.

*

* *

ALE et PONT

Il y a largement cinq siècles que le breton s'est emparé, sous la forme ALE, du français ALEE, apparu au cours du 12ème siècle et que nous écrivons désormais avec 2 L. Le Catholicon consacre, en effet, une rubrique au terme ALE, en français ALEE, un endroit pour marcher et déambuler.

Le terme lui-même de POND ALE est d'une belle ancienneté puisque lui aussi est cité dans le CATHOLICON au mot PONT, en traduction du latin "pontellus, en français PONTEL,

APOIAL, en breton PONT ALE". Les dictionnaires de l'ancien français, par exemple, celui de Greimas, commentent ainsi : "APOIAL, appui (physique ou moral), balcon. PONTEL, petit pont, pont-levis, planche qu'on jette d'un navire pour descendre à terre".

La notion de PONT ALE devait échapper à Jehan Corre qui publia peu après 1499, à Paris, une édition (2ème) du Catholicon. En effet, on y lit ceci : "Pontellus, en français PONTET, en breton, PONTIC". Il existe de nombreux PONTIGOU (petits ponts) dans le pays bretonnant. On rencontre même le terme vieux français PONTEL passé en breton dans les Côtes du Nord : PONTEL-BIAN, PONTEL-BRAS (Plounevez-Quintin), PONTELLO (Plounévez Moédec), PONTELLOU (Duault).

Je me demande si le terme de PONDALÉZ ne doit pas son origine au pont de bois, "levis" ou non, qui permettait de franchir les douves des châteaux-forts. Dans ce cas, le sens serait "pont de château" et le village de PONT AL LEZ devrait son nom à la proximité du "pont levis" de LEZ PENHOAT. Le palier d'escalier avait une fonction analogue, franchir le vide de la cage d'escalier, tout de même que le balcon, "apoial", surplomber le vide.

Les maisons modernes à "mezzanine" ont retrouvé cet emploi du PONDALÉZ.

*

* *

.page 227

Nous évoquerons sans tarder, à propos de Lohennec, un type de pont fait de troncs, branchages et mottes de terre, dénommé "PONT-MOUDET". Plus tard, nous chercherons à comprendre la fonction de nos rivières, l'un, sur le Dour-Ruz à ROC'H - KREIS, en dépendance du château-fort de la Roche et l'autre sur notre "fleuve", AN DONANT, au Sud de Coatilézec, apparemment plus ancien que celui de Roc'h Kreis. Peut-être en est-il d'autres, sur nos rivières; je sollicite, à ce sujet, la collaboration des pêcheurs à la ligne et aussi celle des archéologues qui nous liraient à propos de ces barrages coupant des vallées. Puisque nous en trouvons sur deux de nos ruisseaux on doit supposer raisonnablement qu'aux mêmes époques indéterminées l'on a procédé de la même façon sur nos autres rivières, même sur le Queffleuth. On n'en finit pas d'avoir l'oeil aux aguets.

Quelle fut la destination première de ces grandes retenues d'eau ? On songe assez naturellement à une alimentation de moulin. Mais n'eurent-elles pas une autre fonction au départ ? Les seigneuries anciennes disposaient souvent de VIVIERS comme elles avaient leur COLOMBIER. Est-il déraisonnable de voir en ces grands étangs des réserves de poissons, peut-être ce que l'on appelait autrefois une "pêcherie", en breton GORED. On trouve sur la côte des criques AR GORED, ainsi à toucher Sainte Barbe à Roscoff. Les criques étaient barrées de muretins en pierre sèche ou de filets; à marée descendante le poisson se laissait surprendre par la baisse des eaux. On faisait aussi des GORED sur les rivières comme à Pont ar Gored en Poullaouen.

Le barrage qui est au Sud de Coatilézec m'intrigue singulièrement. Le plateau qui le domine à l'est est chargé d'histoire gallo-romaine comme on le dira. D'autre part, un très vieux chemin large et bordé de murs longe sur la partie haute un ensemble de garennes qui dévalent, toujours à l'est, vers la rivière; on a du mal à croire qu'un tel chemin a été aménagé pour desservir ces garennes; il conduisait à un village, depuis longtemps disparu, peut-être LANDRIANNOU, dont plusieurs grandes terres de ce coin portent le nom. Nous en reparlerons.

*

* *

Dans le N° précédent, nous avons évoqué PONT A GAS, en Sainte Sève. Ces jours-ci j'ai entendu prononcer à Coatilézec, PONT AR GUEZ et le terroir lui-même du pont qui fait partie des terres de Coatilézec, est dit DOUR A GUEZ. Il me faut donc remettre en chantier l'explication du nom de PONT A GAS.

Dans les archives de la famille Jacq de Penprat en Ste Sève, j'ai relevé l'écriture PONTAGAS sur divers actes (30 juin 1767, 24 mars 1763, 9 février 1762, 11 et 20 avril 1684).

Faut-il préférer la prononciation de Coatilézec à l'écriture des Notaires ? Plutôt que de trancher je veux proposer une interprétation de la finale GUEZ qui se fonde sur la nature du site, comme j'en ai proposé une de la finale GAS qui fait appel à la notion de "courant d'eau rapide" moins facile à vérifier.

Le pont dont il est question ici a remplacé un ancien gué par lequel la voie romaine passait la rivière que nous avons appelée AN DONANT, très étroite en ce point de son cours. Alors que le procédé du gué était courant, la langue usuelle bretonne du Léon semble démunie depuis des siècles d'un terme adéquat. Et pourtant le pays de Pleyber a connu très anciennement un terme encore usuel en d'autres régions, La Feuillée, par exemple ROUDOUR. Chez nous, ici, il est conservé à l'état fossile dans les noms de lieux et l'on ne trouve personne à en donner le sens : ROUDOUOHEN (près de Ruvernison), ROUDOUGOALEN (auprès du Fumé), ROUDOU VARC'H (près du Milin Jouanné), COZ-ROUDOUR (auprès du Barric), ROUDOUROU (nom de la voie romaine Quimper-Morlaix entre la Justice et le Treuscoat). De tels gués avaient l'avantage de servir d'abreuvoir aux bêtes.

.page 228

Depuis trois siècles au moins le breton léonard a adopté le mot français GUE, apparu au 12ème siècle. PONT A GUEZ pourrait être ainsi le "pont du gué". Du même coup PRAT-GUEN (littéralement le "pré blanc" ou le "pré de GUEN") en St Thégonnec, au gué romain de la Penzé, pourrait être une déformation de PRAT GWE (la prairie du GUE), nom en parfaite situation. Il ne s'agit là que d'une hypothèse.

*

* *

Dans la notice PONT du Catholicon à la suite du PONT ALE on lit : Ponticulus, en français PONTELET, en breton GLUDAT. Ce terme breton, inconnu des spécialistes, désignerait donc un "près petit pont". Plutôt que d'accabler les lecteurs d'une étude de ce nom, que j'ai faite et qui ne conclut pas, je donne GLUDAT à sucer aux bretonnants; peut-être sauront-ils extraire de ce noyau dur une amande savoureuse. J'attire seulement l'attention sur le vieux français PONTELET. Ce mot n'aurait-il pas passé simplement en breton, tout comme, nous l'avons vu, PONTEL ? Nous aurions là une étymologie possible du PONDALÉ Morlaisien, signalé dans le Catholicon de Lagadec. La forme léonarde PONDALÉZ s'accommoderait d'une telle origine.

Comme quoi, il n'est pas toujours facile de décider d'une étymologie.

*

* *

On ne peut attendre de recherches comme celles-ci, qui plongent dans un passé très lointain, qu'elles nous apportent des clartés définitives et irréformables sur l'histoire de notre région avant l'an 1000. En ce domaine comme en tant d'autres, il faut savoir se contenter, sans perdre sa bonne humeur, de simples probabilités, savoir nuancer toute affirmation de MATESSE fatidique dont sont émaillées les conversations pleybériennes. PEUT-ETRE ! Aussi enclins que nous soyons ici à jeter le voile du doute sur les prétentions scientifiques d'autrui, ce sont nos propres pensées, avant tout, qu'il serait juste de soumettre au jet décapant de la machine à laver le cerveau si bien dénommée MATESSE. Tant d'hommes aujourd'hui dans le monde se font laver la tête au jet des CERTITUDES d'autrui que cela rassure d'en rencontrer un qui sache dire encore, face à tous, MATESSE !

*

* *

Je ne sais depuis combien de temps l'on parle à propos de nos vieilles routes de VOIES ROMAINES. des érudits en ont eu sans doute connaissance bien avant que cette dénomination ne soit entrée dans la culture populaire par le détour de l'enseignement primaire moderne. Il

s'agissait d'ailleurs le plus souvent, d'une notion vague, où tout ce qui était vieux passait pour être romain, à supposer même que ce fut gaulois et antérieur à l'occupation romaine, laquelle, rappelons-le, commença en Armorique par la défaite des Vénètes en 56 avant Jésus-Christ. On n'a pas attendu les Romains, cela va de soi, pour avoir des routes importantes dans le pays.

Enfant, je faisais des séjours chez MAMM-GOZ, ma grand-mère maternelle, qui habitait PORZ-COBENN dans l'agglomération de PONT-COBLANT (forme estropiée de COBENN, accent sur CO). A quelques pas de la maison passait une route antique, désaffectée depuis la construction en 1844 de la Route Quimper-Morlaix, celle précisément qui traverse notre bourg du sud au nord, suivant la Rue de la République. Cette voie antique Quimper-Morlaix est celle même

.page 229

qu'a empruntée la Rue Louis Pasteur et se prolongeait en direction de Morlaix par les ROUDOUROU (les gués). Je jouais volontiers sur la pente de cette route où affleuraient des roches schisteuses; en cet endroit la route traversait un petit ruisseau (STER VIAN) avant de s'engager dans la traversée de la grande rivière (STER VRAS), l'Aulne, canalisée depuis les débuts du 19ème siècle. Dans les temps antiques, on passait certainement ces deux rivières à gué.

Souvent aussi, pour rejoindre du bourg de Gouézec la chapelle de Notre Dame des Trois-Fontaines, j'ai emprunté le tronçon de cette voie, qui menait du col de Baradozic jusqu'aux FONTAINES.

Je n'ai jamais entendu personne évoquer l'époque romaine à propos de cette vieille route, presque entièrement conservée dans la traversée du pays. Il est vrai que je n'ai pas eu non plus la curiosité d'interroger les anciens à ce sujet. On disait seulement que Saint Yves, mort à 50 ans en 1303, était passé par là et qu'il avait été hébergé au Manoir de KERRIOU, ce qui est attesté en effet, dans son procès de Canonisation. Rappelons que St Yves fut canonisé le 19 mai 1347 par le Pape limousin Clément VI.

*

* *

A Pleyben, par contre, où je fus pensionnaire de 1921 à 1924, j'entendais parler de Voie Romaine à propos d'un vieux chemin désaffecté, dans lequel nous allions en promenade le dimanche. Ce chemin traversait le bourg de Pleyben, tout contre l'église, d'est en ouest. Ce devait être la voie romaine CARHAIX-DOUARNENEZ, qui traversait l'Aulne à gué, sans doute à Chateaulin.

Le bourg de Pleyben fut ainsi implanté au carrefour de deux voies antiques. Mais je n'ai jamais entendu les maîtres évoquer la voie nord-sud Morlaix-Quimper, qui croisait Carhaix-Douarnenez.

C'est ainsi, par les maîtres d'école, que j'ai entendu parler pour la première fois des VOIES ROMAINES. A la fin du siècle dernier dans la région d'Huelgoat, les instituteurs donnaient le même enseignement sur ces vieilles routes de la région.

Plus anciennement, des questions sur l'origine de ces voies eussent paru oiseuses. Une chose avait alors de l'importance, leur destination commerciale et les lieux, proches ou lointains, dont elles assuraient l'accès. Nous allons proposer quelques dénominations de ces routes relevées dans des documents relatifs à Pleyber-Christ.

*

* *

Ici, comme ailleurs, c'est à l'enseignement primaire de l'Histoire de FRANCE que nous devons ce regard neuf sur nos vieilles routes et leur attribution à l'époque romaine. "Autrefois, lisait-on, notre pays s'appelait la GAULE et ses habitants s'appelaient les GAULOIS !" On chantait encore par exemple et l'air m'est resté dans l'oreille depuis 60 ans :

Le Noble Charles roi des francs

Avait passé monts et torrents
Restait l'arrière-garde
Le bon Roland dit : "Pas encore !"

Cela devait rimer, sans doute, avec COR.

Cette notion de Voie Romaine fut ainsi associée dans l'esprit des gens à l'idée d'une route droite et pavée, qui se moque des obstacles naturels, collines,

.page 230

vallées et marais, les abordant de plein front et multipliaient les Oeuvres d'art, ponts, levées de terre, défilés creusés dans les falaises. On pensait en trouver l'illustration éblouissante dans la voie "ancienne" qui, partant de la Villeneuve (Morlaix), longeait le bourg de Sainte Sève, passait en plein bourg de St Thégonnec, grimpait par Kerriou et, traversant Kermat, rejoignait Landivisiau. Cette route, aussi droite que possible, passe aux yeux de tous pour une voie romaine typique, alors qu'elle est une CREATION pure et simple des années 1754, la ROYALE 12, dite du DUC D'AIGUILLON.

La voie véritablement ancienne, toujours perceptible en certains tronçons, suit un tracé fort différent, correspondant à des conceptions tout à fait autres, que nous essayerons de deviner.

*

* *

Toute apparence de pavage sur de vieilles routes a conduit à y voir un peu précitamment des voies romaines. Ainsi ai-je entendu attribuer à l'époque romaine l'ancien raidillon de ROZ AR C'HRA auprès de Pont-Glas; il ne s'agit pas, en vérité, de pavés mais d'un affleurement rocheux résistant, de nature schisteuse, me semble-t-il; il faut savoir qu'il y a d'autres schistes qu'ardoisiers. La prétendue voie romaine du Coat-Toulzac'h - la Royale 12 - était chaussée, elle aussi, de tels affleurements rocheux; je m'en souviens pour y être passé, il y a une vingtaine d'années.

Entre CROAZ-SPERNENN (la Croix à l'aubépine) en Berrien et LES-MENEZ auprès de l'abbaye du Relecq est une route large qui va chercher un col des Monts d'Arrée; mon auto, on s'en souvient, s'était embourbée dans ce col. La route en question a beaucoup d'âge, comme nous le verrons en parlant de la route du COAT-HIR (le bois long). Auprès de CROAZ-SPERNENN, dans la montée du col, la chaussée avait été bordée de dalles d'ardoise dressées afin de canaliser les eaux de ruissellement. Les traces de cet alignement d'ardoises viennent de disparaître, me semble-t-il, dans les travaux routiers du remembrement. Me trouvant par là, il y a deux ans, j'entendis un couple de promeneurs, apparemment de l'espèce dite cultivée, déclarer avec assurance que ces pierres de chant étaient l'indice d'une voie romaine. Toutes nos vieilles voies ne sont pas romaines.

*

* *

On ne doit pas prêter aux anciens une érudition qui n'était pas de leur temps. Les routes, pour eux comme pour nous d'ailleurs, étaient dénommées par les lieux, bourgs et villes, qu'elles desservaient. L'âge de ces routes et leur importance économique étaient définis en termes de viabilité : HENT BRAS (grand chemin, en usage et entretenu aux frais des collectivités locales), HENT COZ (vieux "grand chemin", désaffecté, que l'on n'entretient plus ou guère), HENT GLAS (chemin vert, envahi par l'herbe et la végétation). Toute la région de Morlaix est ainsi pour le moment encore, un conservatoire de HENCHOU COZ (chemins vieux), dont plusieurs sont d'époque gallo-romaine, comme on va le rappeler dans la suite de cette étude.

Aujourd'hui, alors que la culture historique s'étend, l'ignorance de l'âge relatif de nos routes est encore assez générale. Il ne suffit point d'en écrire, comme ici, pour que l'ensemble d'une population sache clairement que la route qui traverse le bourg de Pleyber-Christ est MODERNE (1844), tout de même que la N. 12 de Kervenarc'hant (1845).

.page 231

Le circuit cycliste du pardon a emprunté, cette année, un nouveau tracé; à cette occasion, le grand virage du Pont-Glas a été réaménagé et le raidillon qui conduit vers la Rue Calmette profilé à nouveau et enrobé. J'ai eu la curiosité d'interroger les spectateurs qui se tenaient en cet endroit du parcours pour obtenir le nom traditionnel du site. On m'a parlé de ROZ AR BELLEC. Or j'en avais écrit assez longuement, en m'appuyant sur l'ancien cadastre et sur une délibération du conseil municipal : ce coin s'appelle ROZ AR FEUNTEUN VEN, que j'ai interprété VERSANT DE LA FONTAINE EN PIERRE. Nous en reparlerons lorsque nous évoquerons la route du RELECQ à Morlaix par Kerjézéquel.

Le cyclisme et les randonnées pédestres vont-ils voler au secours de l'histoire, MATESSE !

*

* *

Avant de proposer les indices auxquels, selon les érudits modernes, on reconnaît les voies romaines de nos régions je voudrais évoquer la façon dont on parlait de nos très vieilles routes aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles.

Dans une DECLARATION des BIENS de la FABRIQUE de Pleiber-Christ souscrite le 4 août 1640, on lit ceci au revers du 1^{er} folio :

"Item une maison couverte de gletz, o (avec) ses jardins situés au bourg du dict Pleiber sur le chemin du dict bourg à Plounéour-Ménez et devers l'orient (est) terres des Bidegans - avec un parc (champ) terre chaude (bonne terre) au terrouer du dict bourg de pleiber sur le chemin menant du dict morlaix à Kemper. tin, d'autres endroitz terre du dict sieur de K mabon - avecq une parcellee de pré au dessoubz du moulin de TRAUDONN cerné des terres du Sieur du Botoon, du sieur de Kmabon et du sieur de Coet Losquet, chacun en son endroitz - le tout (folio 2, recto) tenus en ferme par Nicolas Le Lédan pour en payer l'an de rente à la dicte Fabrice (on dit aujourd'hui FABRIQUE) la somme de 9 livres 12 solz - appartenantz aussy de tout temps à la dicte fabrice".

*

* *

Ce document notarial est riche d'enseignements. On y trouve d'abord un exemple de cette dispersion des terres à laquelle le remembrement voudrait aujourd'hui remédier. Le terme français GLET ou GLED ou GLE est très courant dans les actes notariés, même au 19^{ème} siècle. Il désigne globalement dans nos régions, tous les types de couverture des toits autres que l'ardoise, les diverses couvertures végétales. Etymologiquement GLED ou GLE vient du latin "gladium" - glaive, qui a donné aussi GLAIEUL. De même, on rencontre pour les rentes en nature du 17^{ème} siècle la dénomination de BLED (notre BLE) pour désigner le froment.

La notion de GLE rassemble, dans nos régions, le ROSEAU, le CHAUME et le GENET. Une maison ainsi couverte se nomme généralement TI-SOUL, chaumière. A Pleyber, le GLE le plus courant était, jusqu'à une époque très récente, le GENET ou BALAN.

*

* *

Les autres termes français ROSEAU et CHAUME peuvent prêter à confusion. Dans l'emploi ordinaire, si je me réfère à souvenirs comme à ceux des personnes de mon âge, le CHAUME était, pour nous, ce qui restait de la tige au ras du sol lorsque les céréales avaient été coupées et leurs tiges mises en gerbes; sur ce

.page 232

chaume il était imprudent de marcher pieds nus. En français correct, le CHAUME est la tige des céréales, la paille. C'est la paille de SEIGLE qui était la plus estimée de ces tiges pour couvrir les toits.

Autour de KERVERN et en dépendant, il y avait du temps du cadastre ancien (1837) un ensemble de parcelles faisant toutes référence dans leur nom à une ancienne exploitation du CHAUME attribuée à un certain STEPHAN. La médiocrité de ces terres, landes ou terres labourables de classe 5, suggère d'y voir de la paille de seigle.

Voici ces parcelles de la section D, dite de Kergoat :

N° 201 Goarem SAOULEC Stéphan	Lande	211 ares
N° 202 Goarem SAOULEC Stéphan	Labourable	147 ares
N° 206 Parc SAOULEC Stéphan	Labourable	515 ares
N° 207 Parc SAOULEC Stéphan	Labourable	35 ares
N° 208 Parc SAOULEC Stéphan	Labourable	32 ares
N° 209 Parc SAOULEC Stéphan	Lande	88 ares
N° 469 Parc SAOULEC Stéphan	Labourable	120 ares
N° 480 Parc SAOULEC Stéphan	Labourable	153 ares

On joindra, sur PLANT AR VOAS

N° 584 Parc SAOULIC Viadelet	Labourable	55 ares
N° 741 Parc SAOUL	Labourable	57 ares

Le chaume qui reste sur place après la moisson, ETEULE en français, se dit SOULEG ou SAOULEG en breton.

La notice du Catholicon (15ème siècle) est ainsi présentée : "SOULENN - glé ou escouble, chaume; en latin, STIPA, même chose, STIPULA". Me reportant à un dictionnaire latin-français que l'auteur a beaucoup consulté et dont j'ai acquis la reproduction, je lis : "STIPA - un petit arbre bon pour balaier - scopa (latin). STIPULA - escouble, chaume".

Cette ESCOUBLE ou ESCOBE ou ESCOVE désignait un "balai". L'écouvillon, dont les boulangers se servent pour nettoyer le four, rappelle ce vieux mot français.

*

* *

Ces dictionnaires du français naissant stimulent la curiosité. Au mot SCOPA, on lit "Balay, Ramon, un arbre, behons". Un RAMON était un balai de branches; c'est l'origine du verbe "ramoner". Le même dictionnaire écrit plus haut : "SCOPA, balay, ramon".

Le terme de BEHONS nous introduit, on va le voir, dans le contexte de l'arbre que nous appelons BOULEAU fort à la mode dans nos pelouses.

Cet arbre, désigné au 13ème siècle sous le nom français de BOL ou BOLE, apparaît dans le CATHOLICON breton (1464) sous les formes françaises BOULL, BOUL (dans le manuscrit) et BOULE. L'auteur, Lagadec, de Plougonven, adopte BOUL dans son vocabulaire breton : "BOUL, boule, STIPA, en latin". Ce terme bretonnisé pourrait être à l'origine du nom d'une ferme de Gouezec, mon pays, BOULENN, AR VOULENN, avec l'article. Nous étions quelque peu parents de Yann ar Voulenn - Jean de la Boutaie, qui fut parrain de l'un de mes frères. A chaque nouvel an, nous avons droit à de bonnes pommes douces que Yann ar Voulenn tenait en réserve dans la paille.

.page 233

L'auteur du Catholicon fait état aussi du terme breton plus usuel "BEZVENN, boull (boul), ung arbre". Le latin qu'il propose "terebrintus" n'est pas exact; le mot juste est "betula". Les bretonnants connaissent le nom de l'espèce, BEZO dans le Léon, BEO dans le sud, par exemple à Gouezec. On sait qu'autrefois les balais rigides pour balayer les cours, les rues, les écuries étaient en tiges de bouleau.

Le mot BEHONS relevé plus haut me paraît assez proche comme son de BEZO et surtout de BEO. La note SCOPA semble présenter BEHONS comme un arbre apte à confectionner des balais. Il s'agirait du bouleau. Mon sentiment est confirmé par la note qui est consacrée à Bès dans le Dictionnaire des noms et prénoms de France de Dauzat (Larousse).

"Bès, nom du Midi, signifie lieu planté de bouleaux". L'auteur donne d'autres variantes de ce nom de famille, Besse, Bessière, Bez, Bèze.

*

* *

On retrouve notre BEZ-venn breton, le BEDW (d'où bedwen) gallois, soit Birch, en anglais. Dans son dictionnaire des Gloses en vieux-breton, Léon Fleuriot, signale un BEDUAN (petit bouleau), qui proviendrait du nom gaulois de cet arbre BETU, qui aurait été latinisé en BETULA, ainsi dans l'histoire naturelle de Pline l'ancien (23-79 après Jésus-Christ). Le même mot se rencontre sous la forme BEDU dans le CARTULAIRE (collection des titres de propriété) de l'abbaye de REDON. Il y a intérêt pour les bretonnants à s'y attarder un instant, ne serait-ce que pour retrouver, avant l'an 1000, des noms de personnes ou de lieux qui leur sont familiers.

Tous ces documents sont en latin. Dans la charte 147 (édition Aurélien de Courson - 1863) il est question de la régularisation d'une vente de terre (située à RUFFIAC dans le Morbihan). L'affaire est plaidée devant IARNHITIN et ses fils PORTITOE et UUORUILI, dans le lieu appelé LISUEDU. La décision est datée des environs de 836. Le nom UUORUILI serait une forme archaïque du nom GOURVIL.

Dans la charte 196, concernant toujours Ruffiac, datée du 1er juillet 830, il est question du "chemin qui conduit à BEDU" et la ligne en dessous "villa ABEDUU", Portitoe est présenté comme MACHTIERN. C'est le terme qui désigne couramment les dirigeants locaux dans ce cartulaire. IARNHITIN et ses fils venaient après les comtes dans la hiérarchie sociale de la noblesse aux temps carolingiens.

Le machtiern IARNHITIN affublé du nom latin de "tyrannus" est présenté une nouvelle fois comme ayant sa demeure à LISBEDU ou VILLA qui est appelée LISBEDU (charte 247, entre les années 814 et 825).

C'est dans cet univers carolingien que s'enracinent nos deux LES ou LIS pleybériens, avant l'an 1000, au temps du grand PLEYBER, à savoir LESQUIFFIOU et LESLOC'H. Le terme LIS désignait alors une demeure noble, en latin, dans le même cartulaire, AULA. Ce terme latin sera rendu par SALE (salle) par le dictionnaire latin-français du 14ème siècle cité plus haut et repris par le Catholicon au mot breton SAL.

Une partie des bois de Lesquiffiou à droite de l'allée (ancienne route de Morlaix) venant de Pleyber, les parcelles (A, Nos 59 et 60) sous fûtaie en 1837 et couvrant 765 ares, porte le nom de COAT AR ZAL, le bois de la Salle. Ce bois est distant de COAT AN DOUVEZOU déjà évoqué, dont le nom (DOUVEZOU) et les fossés, encore visibles, pourraient suggérer l'emplacement de la vieille fortification du primitif LISQUIFFIOU. Le nom de SAL lui rappellerait une demeure plus tardive, implantée légèrement au sud du château actuel. On reprendra le sujet plus tard, en même temps que le couple KEROMNES - LA SALLE.

.page 234

*

* *

En rédigeant cette note sur le GLE, nous anticipons sur une étude qui est en projet, les TOITURES ANCIENNES. Ajoutons encore des remarques sur le ROSEAU. Cette plante est l'objet, elle aussi, d'une confusion dans les régions où elle ne fut guère en usage pour les toitures; j'ai été victime moi-même de cette confusion ainsi que bien des personnes de mon âge, originaires de divers terroirs. Nous appelons ROSEAUX ces longues feuilles cueillies au bord des ruisseaux que nous étendions sur les rues pour la procession du Saint-Sacrement. Leur nom breton est ELESTR, comme le glaïeul et l'iris. Je ne sais leur nom propre. Cette plante n'a aucune

parenté avec les divers ROSEAUX. "ROSEAU. Nom commun à plusieurs plantes aquatiques à tige droite et lisse" (Robert).

Les jeunes du pays qui allaient "pardoner" au RELECQ, s'en retournaient, tenant dans la main une tige de roseau, cueillie sur les bords de l'étang. Il s'agit de l'espèce connue sous le nom de MASSETTE ou encore CANNE DE JONC, QUENOUILLE. Les enfants de Plounéour-Ménez s'en faisaient une provision et les vendaient aux jeunes gens, qui tenaient à cette mascotte traditionnelle.

C'est un autre roseau, la PHRAGMITE ou roseau commun, qui est employé en couverture de maison sur le littoral de la Baie d'Audierne, où il se rencontre en abondance. On l'appelle aussi le Roseau à Balai.

Le nom breton du Roseau est KORZ, qui se dit aussi d'un tuyau de paille, de lin, de chanvre... La chapelle Notre-Dame de PENHORS, en Pouldreuzic, s'interpréterait "au bout de la ROSELIERE". Mais il n'est pas sûr qu'une telle étymologie puisse être étendue au nom de famille PENNORS; ce pourrait être GROSSE TETE, comme le suggère le Catholicon. Un auteur plus ancien écrivait en latin "Nous appelons TUDATUS les gens à tête de gros maillets". Le dictionnaire de St Germain des Prés écrivait "TUDATUS", qui (a) grosse teste, testart". L'auteur a oublié le verbe a.

*

* *

Ce qui m'a le plus frappé dans le document de 1640 qui nous occupe, c'est l'écriture notariale du nom de QUIMPER. Je connaissais QUIMPER-CORENTIN, mais je n'avais jamais lu KEMPER TIN. Il est vrai que je n'ai pas eu l'occasion d'étudier des documents du 16ème et du 17ème siècles contenant le nom de cette ville alors que je dispose de centaines de titres de cette époque faisant allusion à SAINT PAUL DE LEON.

Je ne suis pas en mesure dès lors d'affirmer que la prononciation KEMPER TIN fut courante au même titre que QUIMPER LE, où le LE est une abréviation de ELLE.

On retrouve la même écriture notariale au verso du folio 2 : KEMPER TIN.

Dans ce document la "route conduisant du bourg de Pleiber à Plounéour Ménez" est celle qui passe par PENKER, KERMAC'HARIT et la CROIX du CHRIST. "Le chemin menant de Morlaix à Kemper tin" suivait la Rue Louis Pasteur et joignait le calvaire du Christ. A cette date, il n'y avait pas de chapelle dans le "terrouer de FEUNTEUN CHRIST". Il faudra s'attarder longuement ici une autre fois.

*

* *

.page 235

Une centaine d'années plus tard, dans un AVEU des biens de la Fabrique en date du 21 août 1753, alors que la chapelle du Christ vient d'être construite, on parle encore "du grand chemin de Morlaix à Quimper" qui passe au couchant de la chapelle"; c'est la même dénomination qu'en 1640. Par contre la route qui vient du bourg à la croix du Christ par Kermac'harit est dite "chemin du bourg à Quimper" et aussi "le grand chemin de Quimper". Nous retrouverons ces précisions lorsque nous étudierons, ce qui va venir incessamment, cette route ancienne Morlaix Quimper. Le Guennec s'est perdu, me semble-t-il, dans le coin de FEUNTEUN-CHRIST, à la suite du chanoine Abgrall.

*

* *

Quittons FEUNTEUN CHRIST pour nous rendre sur une autre voie ancienne, au carrefour de HENT GUINARDIC, dont nous avons parlé, et de la vieille route Morlaix-Sainte Sève - Landivisiau... C'était avant la construction de la Royale¹² (1754).

Le document que nous publions est fort pittoresque pour les modernes. Il décrit une opération, générale autrefois, qui faisait suite à tout achat immobilier contracté devant notaire, maisons, terres, arbres, tombes et, nous allons le voir, CROIX DE CHEMIN. C'était l'ACTE POSSESSOIRE, enregistré sur place par les notaires et transcrit sur le parchemin ou le velin (17ème siècle) de l'acte d'achat.

La PRISE de POSSESSION était conduite par le PROCUREUR du vendeur, délégué par lui à cet effet et désigné dans le contrat. Au jour et à l'heure convenus, procureur, acheteur, notaires et toutes les personnes qui avaient des intérêts dans la transaction, par exemple, baux en cours, créances hypothécaires, tout ce monde se retrouvait sur le terrain. L'alerte ou la publicité, comme on l'entend, se faisait à la sortie des messes dominicales, trois dimanches de rang, dans la ou les paroisses en cause. C'est un sergent de justice qui était chargé de publier ces annonces, assisté de deux témoins. Il rédigeait à chaque fois un procès-verbal; ces trois documents étaient joints au contrat. Tous ces services étaient payants, bien entendu, ainsi que les déplacements du sergent, qui, dans notre cas, habitait Morlaix.

La publication devait se faire en français et en breton.

*

* *

L'affichage a pris le relais du sergent. Mais nous avons tous connu dans nos pays le CRIEUR PUBLIC du dimanche, AN INKANTER, comme on disait dans la région. A la sortie des messes dominicales les fidèles se regroupaient sur la place aux abords de l'enclos (l'ancien cimetière) pour entendre proclamer les annonces utiles aux uns et aux autres, adjudications, ventes aux enchères, foires, festivités, rencontres professionnelles..., ce qu'on appelait les BANS, d'où cette autre dénomination EMBANNER. A cette proclamation préluait, dans mon pays, du moins, un roulement de tambour.

On attribue à l'Inkanter, en service au Cloître Saint Thégonnec il y a une cinquantaine d'années, ce préambule amusant qu'il reprenait dimanche après dimanche :

"SELAOUIT MAT !

MA KLEVFOC'H, GWELL A-SE !

RAK N'EM EUS KET EUR GWESKLER

EM GENOU !"

- "Ecoutez bien ! Si vous entendez, tant mieux ! Car je n'ai pas de grenouille dans la bouche !"

.page 236

Il s'agit ici d'une transcription en breton littéraire d'aujourd'hui. Les anciens de ce pays comme du mien diraient plutôt GLESKER et GINOÛ (G = gu) - Le Catholicon écrivait GLUESQUER et GUENOU. Les deux éditions suivantes écrivent GLUESQUE.

Le lecteur va garder cette grenouille sur l'estomac jusqu'au prochain numéro. A moins qu'il n'ait la chance de la rendre, vivante, tel ce jeune ancien du Foyer-Logement qui se vantait de n'avoir jamais bu d'eau, de sa vie. Et pourtant ! Un jour de très grande soif et de faible discernement, déclarait-il récemment, il avait ingurgité une petite grenouille qui folâtrait sur ce qu'il faut bien appeler une fontaine. Je ne sache pas, en effet, que l'on ait vu une grenouille faire du canoë-kayak sur une nappe de vin.

La grenouille sortit indemne de cette aventure intestinale. La vérité aussi apparut au jour : chacun découvrit, s'il en était besoin, que notre ami, une fois au moins dans sa vie, s'était abreuvé goulûment à la fontaine... comme les autres !

*

* *

PRISE DE POSSESSION

La CROIX dont nous allons décrire la PRISE DE POSSESSION le 12 septembre 1674 était dressée quelque part sur l'emplacement occupé désormais par l'échangeur de Sainte-Sève, sur la Voie Express (la dernière N. 12). Monsieur de LAUZANNE a eu l'obligeance de me confier les Archives de Coat-Conval : l'acte possessoire de la CROIX est extrait d'un dossier copieux sur vélin (peau de veau), relatif à l'acquisition de "la Moitié du total du Manoir et Metterie (métairie) noble de Coat-Conval". Il s'agit du COAT-CONVAL de Pleyber-Christ et non de son homonyme contigu en Sainte-Sève, qui était un Ôlieu roturier" (non noble) comme il est indiqué par les mêmes archives.

A cette occasion et sur la base de ce document, je corrige une erreur que j'ai commise concernant les limites anciennes entre Pleyber-Christ et Sainte-Sève. Elles sont très probablement les mêmes depuis la création (aux dépens de PLEYBER antique) du PRIEURE de SAINT MARTIN, en 1128, dont nous aurons à parler.

*

* *

L'acte de vente de la "moitié du total de COAT-CONVAL" fut passé le 25 août 1674 après-midi" (l'an mil six centz septante quatre), par devant les "notaires de la cour royale de Lesneven et de celle de DAOUDOUR-COATMEUR à Landivizieau".

Tous les intéressés se rassemblèrent "dans la maison de Marie et Barbe Le Lagadecq, scitué à la Villeneuve, paroisse de Saint Martin, l'un des faux-bourgs de la ville de Morlaix, estant dans le ressort de la cour royale de Lesneven".

Les "vendeuses" présentes "en leurs personnes", étaient deux soeurs damoiselle Janne Le Joyeux, dame de Pratdon, demeurant à Morlaix, Rue Saint Melaine et damoiselle Hélaine Le Joyeux, dame GOUÉLESQUER, demeurant en la Rue Courte de BOURET, paroisse de Saint Martin. BOURET était un autre faubourg de Morlaix. Rappelons que l'écriture si désobligeante de "faux-bourg" est une erreur d'interprétation : il s'agit d'une agglomération (bourg) implantée en dehors de (FORS) la Cité ou VILLE fortifiée.

Ces dames ne sont pas mariées. Dans le procès verbaux des Bannies elles sont présentées comme "des jeunes filles", façon élégante de désigner des "vieilles filles".

.page 237

*

* *

Ce ne fut jamais de gaieté de coeur que les anciennes générations vendaient leurs terres. Celles-ci fondaient alors leurs prétentions à l'honorabilité sociale de "sieur et dame de tel lieu". Elles permirent à beaucoup d'honorables marchands de la région morlaisienne, tout cousus d'argent, de se pousser en douce, au 17ème siècle surtout, dans les rangs de la noblesse. Louis XIV lui-même, pour avoir de l'argent, favorisa ce tour de passe-passe.

Aussi ne vendait-on des terres que contraint et forcé, pour des raisons de partages épineux ou de dettes lourdes.

Nos damoiselles LE JOYEUX étaient endettées sérieusement comme elles en font la reconnaissance dans la suite immédiate du contrat.

Janne devait 306 livres, 5 solz, 9 deniers (1 livre vaut 20 sous, 1 sou 12 deniers) à damoiselle Catherine Le Mareschal "à presant espouse du sieur de BUSSONNIERE-HUBERT" (voici sur place un bon exemple du tour de passe-passe que l'on vient d'évoquer). Elle devait aussi "270 livres, 9 solz au sieur François Le Mareschal, marchand de draps de soye à Morlaix".

Hélaine Le Joyeux devait 462 livres, 11 solz au même sieur la Bussonnière. Le dit sieur, Maurice Hubert, ne paraît pas d'ascendance bretonne; il n'est pas utile de chercher dans la proche région une ferme dont le nom évoquerait un "ensemble de bosquets", tel BODENNEC en Bolazec. On connaît cinq lieux-dits BUSSONNIERE en Ille-et-Vilaine.

*

* *

L'acquéreur de "la moitié du total de Coat-Conval était noble homme Jan COZTEN, sieur du Roscoet, bourgeois et habitué (habitant) de la dicte ville de Morlaix, y demeurant en sa maison Rue Haulte, paroisse de Saint Mathieu". Il faut corriger le nom ROSCOAT du lieu dit en RASCOET avec l'ensemble des documents postérieurs. Il existe encore plusieurs ROSCOAT, ROSCOET, ROSCOUET : 8 dans le Finistère, 8 dans les Côtes du Nord et comme par un fait exprès, 8 dans le Morbihan. Il n'existe aujourd'hui qu'un seul RASCOUET; il est à Quessoy dans les Côtes du Nord.

Dans tous ces documents "sieur de" est l'équivalent économique de notre "propriétaire de". Le "noble homme Jan COZTEN" est présenté comme MARCHAND dans le procès verbal de la prise de "POCESSION" (possession).

Le patronyme COZTEN ou COSTEN est d'une orthographe assurée, tout de même que RASCOET. Peut-on voir en COZTEN une forme intermédiaire entre COZDEN (vieil homme) et COT(T)EN, que Monsieur Gourvil fait dériver du premier ? On signale encore aujourd'hui le patronyme COZ DEN MAT (vieux bon homme), cité dans "NOMS de FAMILLE de Basse-Bretagne" de notre vieil ami Gourvil.

La vente fut consentie pour la somme de 2700 livres tournois.

*

* *

"Pour mettre et induire l'acquéreur dans la possession réelle et actuelle (de ses nouveaux biens) les vendeurs instituent à leur procureur spécial noble homme Jan Deleau, sieur de KEROCHANT, demeurant à la dicte ville de Morlaix, paroisse de Saint Mathieu", sans doute un marchand.

Où était ce KEROHANT dont il est propriétaire. On connaît aujourd'hui 9

.page 238

villages finistériens dénommés KEROHAN. Est-ce l'un de ceux-ci ? Le KEROHAN de Saint Martin (près de Bagatelle) ou celui de Pleyber-Christ.

Les registres paroissiaux de Pleyber-Christ signalent à plusieurs reprises un autre sieur de QUEROUCHANT, parrain le 25 novembre 1670 ESCUYER Jan LE VEYER. On le retrouve à nouveau parrain le 4 février 1671 chez Yvon ANDRE de Rosanbellec, auquel nous allons revenir tout de suite. Le "sous-curé" ou vicaire, Guillaume MEUDEC, tenant jusque là au QUER vient de passer à K (ker) - Notre escuyer sieur de K ROUCHANT (écriture du recteur Alain de ROSPIEC) est témoin aux obsèques de "Messire Vincent Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou". Il est dit à cette occasion que l'escuyer est "gentilhomme ordinaire de la maison", (de Lesquiffiou, attaché, sans doute, au service de la maison). Le sieur de K/ ROUCHANT est parrain d'un Jean Rolland le 24 juin 1673; le recteur écrit ce jour là seigneur de !!

Je n'ai pas eu entre les mains des parchemins décrivant les biens de nos deux sieurs. Il est donc imprudent de chercher à déterminer ces deux propriétés.

Il est utile, par contre, de relever à cette époque les écritures de notre KERROHANT (cadastre 1837), KERROHAN (carte I.G.N.).

*

* *

Nous aurons l'occasion souvent de recourir aux registres paroissiaux de 1668, 1670, 1671, 1672, 1673 (le registre de 1669 a disparu) à cause de leur grande richesse documentaire, consécutive à l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye ou Code Louis, qui règlementait la tenue de l'état civil (registres paroissiaux).

La réforme administrative est appliquée à Pleyber-Christ très vite, dès juillet 1668. Désormais rédigés en français, les actes indiquent les domiciles de tous les intervenants, leur

profession ou statut social, aussi bien dans les BAPTEMES (B) que dans les MARIAGES (M) et les SEPULTURES (S). Ces registres sont désignés par le sigle B.M.S.

L'exemplaire authentique ou minute avec les signatures éventuelles devait être conservé à la paroisse. Une copie authentifiée, acte par acte, par le recteur (ou le vicaire) ou grosse, était déposée aux greffes des justices royales, pour nous, Lesneven.

Le registre (juillet-décembre 1668) est une grosse, il est magnifiquement rédigé. Le registre de 1670 est une minute. Après vérification à Lesneven, ce registre reçoit une attestation à la suite du dernier acte "Reçu au greffe de la cour royale de Lesneven un AULTANT du presant cahier le septième mars mil six cents soixante et unze", signé Le Bihan. Dans les actes de Pleyber on continue d'écrire "septante" pour 70, "septante et deux" pour 72... Un AULTANT désigne une copie authentique, certifiée conforme.

Le vicaire en place au mois de juillet 1668 est Alain L'Abbat. Son écriture est très agréable à lire, de même que celle de Guillaume Madec. Celle du recteur de Rospiec est grignouse, peu soignée, à la mode du 16ème siècle. Je propose ici des spécimens de ces rédactions que je présente sous la rubrique "images de Pleyber" (voir page...).

*

* *

Le zèle administratif n'a pas tenu longtemps à Pleyber-Christ. Il s'éteint dès les débuts de 1674. Cette année là, les actes sont réduits à la plus simple expression, sans indication de domicile et de métier. Cette négligence administrative, si

.page 239

préjudiciable aux historiens, fut le fait du recteur Alain de Rospiec. Pour des raisons qui ne m'apparaissent pas, Guillaume MEUDEC "sous-curé" ou vicaire (CURE, en breton) cesse de tenir les registres et de les signer le 6 octobre 1671. A partir de ce moment, c'est le recteur lui-même qui rédige tous les actes. Il n'y a plus eu de vicaire, certainement parce qu'il n'en voulait pas. A chaque célébration il délèguait les pouvoirs à l'un ou l'autre des prêtres qui vivaient chez eux dans le pays. Il s'imposait ainsi la charge de tenir le registre en double.

Il s'est fatigué à ce régime, qu'il avait cherché pourtant; sa rédaction devient squelettique à partir de 1674. Par rigueur de méthode je ne tiens pas à faire des sondages, je poursuis le dépouillement et la transcription systématique des actes. J'en suis arrivé, depuis 1596, aux débuts de 1675. A cette date, le recteur n'a pas encore de vicaire.

*

* *

Aujourd'hui à Pleyber, on écrit KEROHAN. La prononciation se rapproche assez de KERROHAN pour que l'on puisse raisonnablement l'interpréter en KER-ROHAN, le village de ROHAN. Il faudrait éviter cependant d'y voir une allusion à la famille de ROHAN, si puissante fût-elle dans la région du 15ème au 17ème siècle.

Aussi bien, comme on va le voir, l'orthographe KER(R)OHAN n'est pas assurée. Quand j'aurai dressé un éventail plus large des diverses orthographes de cette dénomination, on cherchera à retrouver celle qui serait authentique. On ne peut préjuger à présent des résultats.

Pour attendre, ajoutons aux attestations précédentes concernant nos deux sieurs les écritures données par les registres entre 1668 et 1673 au nom du village de Pleyber-Christ.

*

* *

Le 30 juillet 1668 "honneste homme " Yves ANDRE de K/ OUCHANT est témoin à deux mariages. Il est précisé qu'il signe Yvon ANDRE (sur la minute); "Yves" fait plus distingué qu'Yvon à cette époque. Je rappelle que K barré ou non, dans ces noms de lieux, se lit KER. Le CH se prononce ici C'H ou H aspiré.

A cette époque, il y avait un autre notable de ce nom qui signait lui aussi "Yvon ANDRE" : "L'honorable homme Yves de Rosanbellec". Il fut parrain le 26 octobre 1668 d'un fils d'Augustin Le Joenter et Marie Le Ledan, du Bourg. L'enfant fut nommé Yves. A propos du prénom AUGUSTIN, courant à Pleyber à cette époque, indiquons qu'il y fut introduit du temps du recteur Augustin COZ (autour des années 1600), en hommage à celui-ci, avec ou sans son parrainage.

On a sans doute observé à l'un des piliers qui sont auprès du porche un bénitier encastré où le Fabrique du temps (Fabricien) a fait sculpter son nom et la date : Yvon ANDRE 1664. L'insertion de bénitiers dans des piliers plus anciens d'un bon siècle a exigé un travail en sous-Oeuvre, auquel il est intéressant de prêter attention. Ces bénitiers ont un rapport avec la coutume générale à cette époque d'inhumer tout le monde dans le sol même de l'église. Il faudra en reparler.

On ne possède plus les comptes paroissiaux de ces époques, aussi est-il impossible de décider lequel de ces deux Yvon ou un éventuel troisième fut le notable en fonction l'an 1664. Ce sont des années de grands travaux dans l'église, on le voit aux diverses inscriptions (portes, porche, bénitiers, poutre). Signe évident d'une grande prospérité économique, toilière avant tout.

Le 3 janvier 1670 l'honorable marchand de Rosanbelec est papa d'une Marie, dont le parrain est Hervé ANDRE de K OUGANT. Celui-ci, à son tour, est

.page 240

papa d'une Catherine le 1er août 1670. Cet Hervé est, lui aussi, MARCHAND TOILIER (de toile); il est dit de K OUCHANT. Comme il se doit pour un homme de commerce, il sait signer. Le parrain est le "Curé" (vicaire) Alain L'Abbat; la marraine est Marie Gral, femme d'Yves André, du dict K OUCHANT.

Notre Hervé André, de QUEROUCHANT est parrain le 1er novembre 1670 de Françoise Madec de Runervi. Le 12 mars, Yves André, de QUEROUCHANT (écriture du recteur) est parrain de Marie Querléau; le recteur a négligé de donner le domicile des parents et leur profession. Il s'agit pourtant du registre original, où Yvon André étale sa signature fort correctement.

L'orthographe de KEROHAN est loin d'être assurée, on le voit, et, du coup, l'interprétation du nom.

*

* *

Quittons ce village et retournons à l'autre bout du pays pour assister à la cérémonie d'intronisation de Jan COZTEN dans "la moitié du total du Mannoir et Metairie de COAT-CONVAL". Nous y apprendrons que l'acquéreur de cette moitié était déjà propriétaire de l'autre moitié. Il devient ainsi propriétaire de tout le COAT-CONVAL de Pleyber-Christ.

Ca va être la fête pour tous ces messieurs; Jan COZTEN a du répondant.

Le 12 septembre 1674 (septante et quatre) ils arrivent "de compagnie", toute une bande de messieurs, venant de Morlaix, qui est proche. D'abord, l'acquéreur Jan COZTEN et le procureur des "vendeurs", Jan DELEAU. Les notaires BLONDEL et Jan JAOUEN ne peuvent rater cette aubaine; d'ailleurs ils ont été "requis" de venir pour la régularité des formes et la rédaction du procès-verbal ou ACTE POSSESSOIRE (ils écrivent POCESSION). François LE MARESCHAL les accompagne; il représente les créanciers des "vendeurs". Sont présents, sans doute à titre de témoins et peut-être d'experts, à titre de "copains" certainement, François MORVAN, sieur de KVEGUEN (à cause de KER, qui est féminin, GUEGUEN se prononce VEGUEN) et le sieur de COAT-CONVAL (de Ste Sève), Yves MORVAN.

Les tenanciers Mathieu NEVER, Yves NEVER et consorts, qui manoeuvrent ces biens à titre de FERME (pas de DOMAINE CONGEABLE), sont représentés dans cette compagnie de notables par Mathieu NEVER. C'est lui qui a la charge de présenter les bâtiments et les diverses parcelles du domaine et de guider ces messieurs en tous ces lieux. Jan COZTEN célèbre son TOUR DU PROPRIETAIRE en procédant, dans chaque bâtiment et chaque parcelle, à des

GESTES SYMBOLIQUES traditionnels que le procès verbal énonce en des termes stéréotypés, que nous transcrivons littéralement :

"En tous et chacuns, les Maisons, Edifices, Logements, Terres tant chaudes que froides, Issues, Franchises, leurs appartenances et Despendances, ainsin (ainsi) qu'elles s'étendent cy-dessus (description des biens), exprimées et spécifiées despendantes de la moitié du dict mannoir de COAT-CONVAL, généralement et entièrement, sans aucune réservation aux termes du dict contract d'acquest, le dict sieur du Roscoet acquéreur a PRINS (pris) et APREHANDE réellement et de fait la dicte POCESSION PAR (le fait d') :

- AVOIR ENTRE ES (dans les) MAISONS du dict lieu, FAICT FEU ET FUMEE, BEU (bu) ET MANGE;

- Et dans les TERRES en despendantz, AVOIR SPACIE, AMBULLE et DESAMBULLE la terre (ces trois verbes sont synonymes : PARCOURU EN TOUS SENS)

- Et fait les aultres actes et formalités en tel cas requis et nécessaires pour SERVIR DE VRAY ET LEGITIME POCESSION PRENDRE ET APPREHANDER

- SANS TROUBLE, EMPECHEMENTZ NY CONTREDICTZ DE PERSONNE

.page 241

QUELCONQUE (plus anciennement on disait DE NULLI)".

Souvent on précisait davantage les rites à accomplir dans les terres : "lever mottes, arracher herbe".

*

* *

La fête continue !

Je laisse la plume sans interruption à Maître Jan JAOUHEN, réservant les remarques pour le moment où tous ces messieurs, fatigués, s'assièrent pour la rédaction du PROCES VERBAL de la prise de Possession ou ACTE POSSESSOIRE et y apposent leur signature, le 13 septembre "après-midy".

Généralement, le Notaire précise en quelle maison se déroulent ces opérations finales de rédaction et de signature, "chez un tel, en tel endroit". Dans le cas présent, cela se passe, comme il est dit, "sur ces lieux... AVANT et APRES MIDY". Ce fut donc à Sainte Sève, probablement à l'hostellerie, à l'heure de MIDY, que la noble compagnie, interrompant ses travaux, se livra aux plaisirs attendus de la table. Jan COZTEN n'était pas d'humeur à lésiner ce jour-là.

Le Notaire apportait tout le nécessaire à écrire, plume d'oie, encre, velin, canif, papier rassemblés dans un coffret appelé ECRITOIRE.

L'encre de ce dossier est trop pâlie pour qu'on en puisse reproduire proprement un seul passage intéressant. Je le regrette vivement.

Ce récit est fort pittoresque pour des hommes de notre temps, qui ignorent tout des vieilles conventions sociales et juridiques. Mais on prêtera davantage encore attention à la DECOUVERTE que nous y faisons ensemble, d'une CROIX disparue, qui se dressait sur le bord de la VOIE ROMAINE auprès de Sainte Sève.

*

* *

La tournée de la moitié du MANOIR, bâtiments et terres, est achevée.

"Et ce fait au dict lieu et manoir de COAT-CONVAL, les requérantz d'abondant (en outre) les dicts sieurs acquéreur et de K ochant es qualittes qu'il agist (comme procureur), nous nous serions tous de compagnie rendus jusques sur les lieux :

Une CROIX despendante (dépendant) du dict mannoir scittué SUR LE BORD DU GRAND CHEMIN conduisant de MORLAIX à LANDIVIZIEAU, où estantz, le dict sieur de K ochant, au dict nom, nous auroict fait voir la dicte croix despendante du dict mannoir de Coatconval par (pour) avoir esté construite par les AUTHEURS (terme de droit : les personnes dont on tient des droits)

des dictes damoiselles, vendeuses, propriétaires esté d'icelluy - et, à conséquence, le dict Sr de Kochant, suivant le pouvoir (à) luy octroyé par le dict contract d'acquest, auroict MIS et INDUIT le dict sieur acquéreur EN LA POCESSION DE LA CROIX, consistante, SCAVOIR (savoir) :

- Du costé devers le Grand Chemin (côté NORD) est escript et imprimé dans la pierre 1605 du cheff (?)

- Et advent de morlaix (côté EST), dans le PIEDZ D'ESTAIL (piédestal - le socle) il y a un ESCUSSON my partie de RENCONTRE de SERFF (tête de cerf) et au LION RAMPANT (lion cabré, comme dans les armes de Pleyber-Christ)

- Et mesme face (est), au hault de l'arbre de la dicte croix au pied d'une IMAGE (statue) de Nostre Dame y estante (qui s'y trouve), il y a un ESCUSSON de pierre au LION RAMPANT.

- Et dans les faces regardant Landivizieau (côté OUEST) et le dict mannoir de Coatconval (côté SUD) est escript au dict PIEDZ D'ESTAIL de la dicte Croix :

.page 242

MARGILLY LE ROCH . DAME DE COATCONVAL
ET NERROCH (ner est douteux)

- Et au hault de l'arbre de la dicte Croix, regardant LANDIVIZIEAU (ouest) au piedz du CRUCIFIX, il y a aussy TROIS RENCONTRES de SERFF (trois têtes de cerf) en un ESCUSSON, deux en cheff (haut de l'écu) et un en pointe (bas pointu de l'écu)

- Et du costé du Gran chemin aussy (Nord) au piedz du dict crucifix, au hault du dict arbre, il y a une IMAGE DE FEMME soustenant le dict escusson

- Et du costé du chemin mesnant au dict mannoir de COATCONVAL (côté Sud) il y a un CÎUR DANS UNE COURONNE D'EPINES, TIMBRE D'UN CHERUBIN (avec un ange placé au dessus).

Et le tout en pierre de taille.

- Et à la FOURCHE de la dicte Croix (Fourche = embranchement de chemin), donnant sur le chemin du dict Coatconval, il y a un VIEIL ARBRE DE CHESNE, qui aparement, n'a jamais esté esmondé (taillé), éloigné de six piedz (près de 2 mètres) au dessus de la dicte Croix et en despendant".

Ouf ! Mais ça n'est pas tout ! Et l'on s'en va plus loin.

*

* *

"Finalement nous estants ensuite acheminés jusques à la dicte Treffve de SAINCTE-SEVE à la requeste des dicts sieurs acquéreur et procureur spécial et entré dans l'esglise d'icelle, après avoir prins de l'eau bénite, nous estre agenouillé, dict nos prières devant le très Auguste Saint Sacrement, fait rencontre de Missire Charles Bescond curé de la dicte treffve, auquel ayan dit le subiect (sujet) de nostre dessante (mot employé encore dans "descente de justice"), nous a de l'instant (aussitôt) déclaré n'avoir moyens empeschant d'effect d'icelle, ains (mais) au contraire nous auroict fait voir :

DEUX PIERRES TUMBALLES A VIS (on essaiera d'expliquer cet A VIS) et joignant le second pilier faisant l'aisle du costé de l'espître,

- Auquel pillier il y a un RELIEFF EN BOIS représentant l'image du MARTIRE DE SAINT ESRASME, au bas duquel il se lict SAINCT ESRASME 1588,

- une desquelles dictes pierres tumballes est en enthier et l'autre joignante du costé devers la chapelle du ROUDOUR (chapelle dans l'église dépendant du manoir du ROUDOUR en Saint Martin), il n'en reste que la moitié, sur laquelle est gravé LETTRES GOTHICQUES presque usées et lisibles (a voulu écrire ILLIS...), comme il paroist (paraît) évidemment.

*

* *

"En laquelle dicte CROIX cy-devant spécifiée et mentionnée, PIERRES TUMBALLES PREMINANCES, PREROGATIVES et autres DROICTS HONORIFIQUES, le dict sieur de

Kochant, en qualité qu'il agit suivant son dict pouvoir a pareillement MIS et INDUIT le dict sieur acquéreur en la POCESSION REELLE ET ACTUELLE, lequel l'a prinse (prise), accepté et appréhandé PAR (par le geste d') avoir fait ses prières, versé de l'eau béniste sur les tumbes, SONNE LA CLOCHE de la dicte esglise treffviale de Sainte Scève, le tout en présence des assistants cy-dessus desnommés - SANS NULLE OPPOSITION NI CONTREDITZ QUELCONQUE.

- Soubs les SIGNS (signatures) des dicts sieurs acquéreurs et Kochant, ceux des dicts sieurs CURE, COATCONVAL, KVEGUEN, MARESCHAL, avec les nostres nottaires.

AINSIN (ainsi) signé sur la minutte originale : Jan COZTEN, Jan DELEAU, François MORVAN, Le MARESCHAL, BESCOND prestre, et Yves MORVAN.

.page 243

*

* *

DE TOUT quoi aurois rédigé le PROCESVERBAL de PRINSE DE POCESSION tant de la moittié du total du dict manoir de Coatconval, terres en despendantz, préminances d'esglise cy-devant, spécifiées et mentionnées :

raporté et dellivré le présant acte sur ces lieux ausdicts sieurs de ROSCOET et de KOCHANT, à leur valloir et servir comme ils voiront l'avoir affaire (à faire) - le dict jour douzième e traizième septembre 1674. AVANT et APRES-MIDI.

AINSIN (ainsi) signé sur la dite minutte originale BLONDEL, nottaire et J. JAOUHEN, nottaire royal registrateur".

J. Jaouhen
Nore Royal

*

* *

Cette PRISE DE POSSESSION n'est pas dans le cas présent, l'ultime procédure de l'opération d'achat. Mais avant de donner cette finale juridique, quelques éclaircissements s'imposent sur ce qui précède.

L'achat de la "MOITTIE DU TOTAL DU MANOIR ET METTERIE NOBLE DE COAT-CONVAL" par Jean COZTEN, déjà possesseur en 1674 de l'autre moitié, porte sur la ferme que nous appelons MANER-COZ, ou VIEUX-MANOIR. Il y a longtemps que l'appellation MANOIR DE COATCONVAL est sortie d'usage. Le manoir présent, qui a perdu son visage du 16ème siècle, sera reconstitué avec sa façade d'origine dans un prochain numéro.

La dénomination COAT-CONVAL est réservée depuis des siècles à deux fermes contiguës de MANER-COZ, l'une en Pleyber-Christ et l'autre en Sainte-Sève. On peut considérer raisonnablement que MANER COZ, les deux COAT CONVAL et LE PLESSIS (ou QUENQUIS en breton) qui les jouxte, firent partie plus anciennement d'un unique domaine de COAT CONVAL. Nous retrouvons ici, sur place, la suite historique d'un CASTELLIG, d'un QUENQUIS, puis d'un MANOIR, que nous avons déjà signalée, par exemple, à KERROUAL (notre KEROUEL).

L'état des propriétés sur le terroir de COAT-CONVAL est fort complexe aux 17ème et 18ème siècles et sujet à de nombreux changements. Les grandes fortunes marchandes de Morlaix trouvaient là, à proximité, une proie de choix : elles étaient à l'affût des revers de fortune des possesseurs de ces terres. On a déjà signalé le cas des deux soeurs LE JOYEUX; nous allons évoquer aussi les déboires de Margilie de la Roche qui construisit la "Croix du grand chemin", et fut, sans doute, la dernière propriétaire du MANOIR à y habiter.

Notre propos n'est pas présentement d'étudier COAT CONVAL à ces époques de course effrénée à la propriété foncière. De ce dossier compliqué, que je n'ai pas encore élaboré, on ne retiendra que les éléments utiles à l'intelligence de l'ACTE POSSESSOIRE.

*

* *

Au moment où Jan COZTEN rassemble en une seule propriété lui appartenant les deux moitiés du MANOIR, celles-ci constituaient deux lots distincts sur le terrain. Non seulement les parcelles formaient l'objet d'un partage mais les bâtiments eux-mêmes avaient fait l'objet d'un partage. La moitié ouest du MANOIR

.page 244

ou MAISON MANNALE (d'habitation) avec les bâtiments situés du même côté appartenaient en 1674 aux deux soeurs LE JOYEUX (en indivis). La moitié est ou "hault bout avec cuisine chambre et galettas au dessus" comme il est dit en 1664, ainsi que les bâtiments du même côté appartenaient en 1674 à Jan COZTEN lui-même.

Il y avait copropriété moitié-moitié "du FOUR et de la maison à four, de l'auge de pierre et du Puits à eau". L'escalier de pierre en tourelle intégré au manoir du côté Nord était certainement, lui aussi, en copropriété. A quelques détails près cette évocation rend raison de l'expression "MOICTYE DU TOTTAL du LIEU et METTERYE NOBLE APELLE COATCONVAL" (29 avril 1664).

*
* *

Cette variante orthographique est empruntée à un AVEU ou DECLARATION et DESCRIPTION de cette MOICTYE par sa propriétaire, DAMOISELLE BARBE CARAMOUR, DAME DOUARIERE de la THOUR (tour) demeurant à Morlaix, dans la paroisse de Saint Mathieu. Cette acquisition était très récente. Les archives de Coatconval qui nous ont conservé cette pièce gardent aussi une copie de l'acte d'achat en date du 25 avril 1662.

Le vendeur était "noble homme Vincent MORVAN, sieur de BOIS DE L'ESTANG demeurant en la Ville de PONT l'ABBE", venu à Morlaix pour la transaction. L'acquéreur, Barbe CARAMOUR, est désigné dans l'acte comme "veuffve de deffunt noble homme Thomas COSTEN vivant sieur du dit lieu" (de son vivant sieur de LA TOUR) Jan COZTEN est leur fils.

On apprend aussi que le vendeur Vincent Morvan, sieur de COAT AR STANG, (le seul village de ce nom dans le Finistère est à Landrévarzec) a hérité sa moitié du manoir de sa mère, damoiselle Anne TALAFACE. Ce nom est encore porté sous la forme TALAFAS. On voit que le terme DAMOISELLE se dit couramment dans la haute société de ce temps pour une femme mariée. Elle était une dame MORVAN. Les damoiselles (non mariées en 1674) Janne et Helaine LE JOYEUX étaient ses petites filles, comme il est précisé dans l'acte de vente de leur moitié, "advenÿe ausdites vendeures de la succession de deffuncte damoiselle Anne TALAFACE, DAME DE COATCONVAL, leur ayeulle maternelle".

Ainsi est résolue l'énigme de la MOITIE DU TOTAL. Ce TOTAL restera chez les COZTEN ou DU RASCOET-COZTEN jusqu'au 12 janvier 1762. Ce jour là, "noble Yves COZTEN, sieur du Rascoët et dame Thérèse Jeanne LE MONNIER cédèrent leur TOTAL du MANOIR" contre 5 000 livres à "noble homme Pierre JOLLIVET, sieur des Illes, demeurant à L'HOTEL DE LA MANUFACTURE ROYALE du TABAC à Morlaix, près le quay et costé de Léon".

La MOITIE MORVAN avait coûté 3 000 livres en 1662 et la MOITIE LE JOYEUX 2 700 livres en 1674, soit le TOTAL, 5 700 livres.

*
* *

Nous allons essayer de remonter plus haut et par les MORVAN-TALAFAS rejoindre Margilie DE LA ROCHE dame de COATCONVAL en 1605, dans l'espoir de trouver une interprétation des écussons de la CROIX.

Margilie ROCH ou AN ROCH (on n'écrivait pas encore ROC'H), en français DE LA ROCHE, intervient comme marraine d'une MARGILIE le 10 septembre 1600 (en même temps que

Claude AN ROCH, seigneur de KGRAL, notre KERRAC'H), le 27 février 1602 et le 15 may 1608; marraine d'un Jean PERAN le 29 juillet 1603. Je signale, parce qu'il me tombe sous les yeux, le baptême de

.page 245

Françoise MENEZEC le 15 avril 1608; ce patronyme, qui signifie "montagnard" ou "montagneux" se retrouve dans notre village de KERVENEZEC (KER, féminin, entraîne la mutation de M en V). Il s'agit d'une forme léonarde pleine, à laquelle correspondent ailleurs MENEK - MENEK.

Les registres des sépultures sont très lacunaires au début du 17ème siècle. Il se trouve que la sépulture de Margilie a été transcrite (en français depuis 1628). Voici le document :

"Le Corps de damoiselle Margilie de La Roche, dame esté en son vivant de COATGONVAL, fust inhumé en l'église paroissiale de Pleiber Christ le vinct et quatriesme jour de juin l'an mil six centz trante deux - tesmoing mon signe (ma signature) du dict jour et an que devant // signé Jean Kerlan", alors soulz-curé ou vicaire.

Elle devait être très âgée, mais on n'indique pas son âge et les baptêmes ne sont attestés que depuis fin 1596, à supposer qu'elle soit née ici.

A la mort de son mari, Messire Mathieu TREVEGAN, de son vivant sieur de COATCONVAL, elle avait eu en DOUAIRE les biens du MANOIR de COATCONVAL et d'autres biens fonciers, peut-être. Un DOUAIRE, en droit ancien, désigne les biens que le mari assure à sa femme pour le cas où elle lui survivrait.

*

* *

Les revenus de la vieille dame et ceux de Marie de Trévégan qui vivait avec elle à Coatconval (le manoir très probablement) n'assuraient pas leur subsistance. Leurs embarras financiers expliquent la vente de terres par Marie de Trévégan le 24 février 1627 (archives de Coatconval); on ne s'en cache pas.

Ce jour-là devant les "notaires des Cours de Morlaix, Pensez et Penchoat a comparue en sa personne damoiselle Marie de Trévégan, dame et héritière de COATGONVAL, assistée de damoiselle Margelie de la Roche, dame douairière du dict lieu, sa Mère, demeurante au dict lieu de COATGONVAL en la parroesse de Pleiber Christ en Léon - laquelle (Marie) pour subvenir à leurs nécessités, nourriture et entretenements, estantes incommodités de maladie et caducité de sa dicte Mère (étant donné la maladie et la décrépitude de sa mère) a vandu... à honorable marchand Hervé PERROS demeurant... en la rue de Bouret... scavoit est :

deux pièczes de terre nobles (sous le statut de la noblesse) nommées PARCOU AN TY BIHAN (champs de la petite maison)... au terrouer de COAT GONVAL, paroesse de Saint Martin - plus une yssue et franchisse (terrain vague) nommée PRATEN AR FEUNTEUN. Ces terres appartiennent à Marie et sont contiguës à des terres appartenant à sa soeur Janne TREVEGAN. Marie se réserve cependant DEUX ARBRES sur le coign (coin) des PARCOU".

La vente est consentie pour le prix de 180 livres tournois. Ces terrains ne me paraissant pas avoir appartenu au TOTAL du Manoir, ils devaient appartenir en propre à Marie TREVEGAN (le DE n'est pas courant avec ce nom).

*

* *

Hervé PERROS et sa femme, Françoise LE GARREC étaient de l'espèce "enzymes gloutons" dévoreurs de terres qui pullulaient sur la place de MORLAIX.

La condition rentière des TREVEGAN et leur incurie faisaient de ces personnes sans véritable fortune des proies faciles. Nous le voyons pour Margilie de la Roche et sa fille Marie : il leur faut vendre des terres pour vivre.

Il en était de même pour une autre fille de Margilie, Janne TREVEGAN.

Le 19 juin 1603 sont présents en personne "devant Jan de POLIGNE et G. LE DIOUGUEL, notaires royaulx, garde-nottes et tabellions héréditaires des courtz de Morlaix et Lanmeur, NOBLES GENTZ, Pierre Guallier et Janne TREVEGAN sa femme espouse". Ceux-ci "reconnoissent estre debtors et redevanz (débiteurs) envers NOUEL PICHON l'un de leurs fermiers et détempteur de l'un de leurs convenans (fermes) à COATGONVAL et y demeurant en la parrouesse de Saint Martin lez (près de) le dict Morlaix... de la somme et nombre de 50 escus au feu de (au tarif de - on trouve d'autres formes anciennes FUER, FUOR, FOR, FER) soixante soultz (sous) tournois chamcun escu (chaque écu) pour cause de pur et loyal prest" que le dict Pichon leur a fait voici un mois "à leur requeste et urgentes affaires" en paiement des 50 écus (en breton SCOT) soit 150 livres, les GUALLIER-TREVEGAN vendent à leur fermier et à ses successeurs "le nombre de deux quartiers et demy Fourment (froment) mesure de Morlaix, de rente" que le dict Pichon retiendra sur le prix du fermage chaque année jusqu'à la Saint Michel qui surviendra dans 4 ans. Ce délai, "ou temps de racquict", est accordé aux Guallier pour retrouver s'ils le veulent, la part qu'ils ont vendue du prix de fermage en remboursant au fermier Pichon le prêt des 50 écus et "tous les frais loyaux (légaux), cousts et accessoires du présent contract".

Si l'on s'en tient au taux ordinaire de cette époque pour des prêts, à savoir "le denier vingt", ou 1/20, soit 5 %, on aboutit au prix approximatif des deux quartiers et demi de froment dans la région de Morlaix sous Henri IV (1603) : 7,5 livres. Cela représentait alors, à Roscoff du moins, quinze journées d'ouvrier maçon.

*

* *

Anciennement les redevances des baux ruraux étaient calculées, partie en numéraire (argent), partie en nature, soit quantité de céréales mesurée en QUARTIERS et BOISSEaux, soit POULETS (chapons) etc...

La transcription dans le système métrique de ces unités de capacité des grains est singulièrement compliquée. Chaque région avait ses unités, on disait BOISSEAU, mesure de Morlaix, mesure de St Paul de Léon. Dans certains cas, on précisait : "mesure raise (rase, racle) de St paul", c'est à dire le contenu de l'étalon mesure nivelé à ras de bord à l'aide d'une règle de bois, RATOIRE.

Le dossier de MANER-COZ nous en fournit un exemple dans un AVEU des soeurs LE JOYEUX souscrit le 6 juillet 1665. Leur "Moittyé du TOTALL" leur était advenu, on l'a dit, de la succession de "leur grande mère" décédée depuis 8 ans environ. Dans cette description, PARC BIHAN ou PARC AN LEUR (on prononçait AL LEUR, champ de l'aire à battre) est "en fond de la semance de deux quartiers froment MESURE RACLE de Morlaix ou environ"; l'acte d'achat de 1674 ne comporte pas racle.

Sans le même AVEU de 1665, la Garenne nommée GOAREM LENTREJAN, terre froide, est "terre de semance de douze quartiers de saigles de MORLAIX COMBLE", ou environ. La mesure COMBLE, c'est le récipient étalon rempli par-dessus les bords. L'acte d'achat de 1674 passe aussi sur cette précision "comble".

Pour un esprit scientifique seule une MESURE RASE ou racle est digne de servir d'étalon. Le recours à la mesure COMBLE introduit une cause d'erreur supplémentaire et rend l'approximation de nos calculs singulièrement grossière.

Par on ne sait quels cheminements GOAREM LENTREJAN (mieux LANDREJAN, qui est attesté aussi) est devenu dans le cadastre LANN KERYANOU (G, N° 898 et sur Coat Conval - PLEYBER, Nos 886, 887). Les usagers disent plutôt LAN AR YANNOU. L'embrouillamini sera au comble quand on saura que ce plateau de Coatconval étale de grandes étendues de terre vers le sud LANDRIANOU et deux taillis proches de Maner-Coz, COAT DRIANOU.

Nous n'allons pas nous encombrer de ce mystère pour le moment. Nous avons assez à faire avec nos QUARTIERS et BOISSEAUX et avec les interrogations que soulève la moindre ligne d'un texte ancien.

A ma connaissance, il n'existe pas de tableau comparatif des diverses unités de mesure pratiquées en nos régions et donnant l'équivalence en système métrique. Les historiens patentés n'oseraient-ils pas se lancer ? Le sujet est pourtant d'importance dans l'étude de la vie économique des temps passés, singulièrement de l'existence paysanne.

*

* *

Nous allons proposer ici une méthode d'approche de ces unités de capacité, fort grossière sans doute, mais fondée, du moins, sur des données agraires authentiques.

Très souvent, en effet, dans les contrats relatifs aux biens ruraux, les superficies des terres étaient exprimées en quantités de SEMENCE qu'elles pouvaient recevoir. Il existait certes des ARPENTEURS en ces temps là, comme on le verra plus loin. Mais on s'en tenait, en bien des cas, à l'évaluation approximative des tenanciers, répétée d'ailleurs d'un acte notarié à l'autre, sans contrôle. L'important était du point de vue foncier de préciser la QUALITE de la terre et de bien définir les limites de la parcelle. La rentabilité, quant à elle, s'exprimait dans une donnée considérée comme stable par les anciens, à savoir le volume de froment, d'avoine ou de seigle que le tenancier consciencieux (bon père de famille) pouvait y semer. Les fruits de la terre étaient soumis aux aléas du temps et aux risques d'une mauvaise gestion du sol.

La superficie des PRES était évaluée en CHARRETTES DE FOIN. Il arrivait aussi que des terrains non cultivés, comme les édifices, cours, terrains vagues ou bosquets fussent évalués en termes de quantité de semence de telle ou telle céréale.

*

* *

Le contrat d'achat de la MOITIE de MANER-COZ par Jan COZTEN en 1674 abonde en notations agraires de cette nature. Les bonnes terres, soignées et fumées, sont dites CHAUDES; elles sont propres à la culture du froment. Le seigle est la céréale des terres FROIDES, comme les garennes. Comme dans le cadastre de 1837 on discernait au sein de ces deux catégories diverses qualités assurant une continuité d'évaluation entre la très bonne terre et la lande médiocre.

Il ne serait pas respectueux du lecteur de lui présenter des documents anciens sans lui fournir, en même temps, la clé qui lui donne l'intelligence. Je commenterai donc ces textes, m'obligeant ainsi à mettre un peu d'ordre dans ma propre tête et stimulant, de la sorte, le lecteur à faire de même.

*

* *

PARC BARENNOU, de Maner-Coz, devait son nom probablement à des BARRES de bois qui fermaient son entrée. Il était dans la moitié LE JOYEUX acquise par Jan COZTENÉ "PARC BARENNOU ayant ses FOSSES devers le midy et du soleil couchant, cerné des terres du dict sieur de Parthenay devers le soleil levant et terres du dict Coatconval (Le Manoir), contenant TERRE CHAUDE pour semer quatre QUARTIERS froment mesure du dict Morlaix ou ENVIRON". (1674) Cet environ nous incite à ne pas

.page 248

presser le nombre 4.

Les terres qui appartenaient en 1674 au sieur de Parthenay font partie de ce que nous appelons aujourd'hui COATCONVAL de Pleyber-Christ, pour la distinguer du COATCONVAL de

Sainte-Sève, limitrophe. Ma documentation sur notre Coatconval se réduit, pour l'instant, au cadastre de 1837 et un AVEU (ou DECLARATION des biens et droits) très détaillé, souscrit en 1737, par les fermiers du temps, des COATIVY - LIVINEC, à l'adresse de leur propriétaire "noble homme Jean Sabatier, propriétaire de Coatconval" (on ne dit pas "sieur de Coatconval"). Cette pièce est "égarée" dans les Archives DE LAUZANNE. On y apprend entre autres choses, que : "Le FOND appartient au dict Seigneur et les DROITS aux Domainiers (ceux qui tiennent la ferme en Domaine congéable)..., suivant contrat convenancier du 20 avril 1671... PASSE entre damoiselle Anne LE BIHAN compagne, épouse de Noble Homme Jean de Partenay, sieur de VEAUBERNARD". On corrigera "veau" en "Vau" (val).

Les anciens trouvent ici ce vocabulaire qui leur était familier en breton, du FONS (ici FOND en français, écrit plutôt FONDS, à savoir bien FONCIER) et du GWIR (DROIT sur les superficies), au pluriel GWIRIOU. Dans mon pays, il y a un village de ce nom pluriel; l'accent est mis sur I de RIOU et non sur I de GWI. Il serait donc imprudent, sur la simple foi de l'écriture de trouver en ce GWIRIOU le souvenir d'un ancien CONVENANT ou DOMAINE CONVENANCIER.

Les DROITS du tenancier pouvaient atteindre, à sa sortie du bail, des sommes très élevées. Ce fut le cas, par exemple, d'Augustin Donvall et Françoise Madec, sa femme, qui reçurent le 6 octobre 1768 du nouveau propriétaire de Maner-Coz, noble homme Pierre Jolivet, la somme de 7 529 livres, 16 sols et 5 deniers pour leurs DROITS CONVENANCIERS sur ce lieu. Rappelons que ce riche Directeur de la "Manu" avait acheté le FONDS du Domaine 5 000 livres le 12 janvier 1762.

C'est au titre de ces Droits réels (sur les choses) que les fermiers au statut de Domaniers et le village lui-même parfois sont enregistrés avec les propriétaires fonciers des mêmes biens sur les Etats de sections cadastrales de 1837; sont taxés d'un revenu cadastral le propriétaire du FONS et celui du GWIR.

*

* *

Nous venons de rencontrer un terme juridique, FOSSE, qui intervient constamment dans la description des parcelles de terres closes, dont il constitue les limites ordinaires dans nos régions de Basse-Bretagne.

Le sens usuel de ce mot est fort différent; il est bon, dès lors, de prendre le temps d'épousseter notre langage et d'en faire une monnaie saine pour nos échanges.

Aux époques du Moyen-Age et au 17^{ème} siècle encore, les Notaires associent à FOSSES un terme français orthographié FOS faisant tandem avec le premier, FOS ET FOSSE. La formule est généralement au pluriel : "o ses fos et fossés", où O a le sens de avec.

Ainsi dans notre document de 1674 relatif à la vente de la moitié LE JOYEUX du domaine de MANER-COZ (Vieux Manoir).

"PARC AN BESQUELLOU estant (qui est) en partie terre chaude et terre froide, ayant ses FOS et FOSSES tout à l'entour, fors (sauf) du costé de PARC BRAS appartenant au dict sieur du Roscoet acquéreur et cerné des terres des dictes vendeures (les soeurs Le Joyeux) et du dict PARC BRAS, contenant, ce qu'il y a de terre chaude, pour ensemer 6 boesseaux de bledz (froment) prédicte mesure et les terres froides de la semance de deux quartiers de seigle ou environ".

.page 249

PARC AR BESQUELLOU doit son nom à une particularité de forme : les angles n'y sont pas droits; il est de guingois. En 1837, PARC AR BESQUELLOU (sect. G, N° 904), certainement inchangé, s'enfonçait du côté sud-est dans la parcelle 899, qui dépendait en 1837 du Treuscoat, COAT DRIANO. Avec cet appendice PARC AR BESQUELLOU avait 6 côtés. Ce champ couvrait 139,30 ares; c'était une "terre labourable" de valeur moyenne (classe 3 - la terre labourable la plus médiocre était classe 5).

La révolution qui s'est opérée dans la vie rurale a rendu caducs tous les classements anciens des terres. Les PRES, terres privilégiées dans l'économie paysanne de nos régions ont

subi une profonde dépréciation. Le citoyen, lui, est plus frappé par la disparition des clôtures bocagères, les FOSSES des notaires, les TALUS de nos maîtres d'école.

*

* *

En français usuel, le mot FOSSE désigne "une fosse creusée en long dans le sol et servant à l'écoulement des eaux, à la séparation des terrains" (dictionnaire LE ROBERT). C'est par ce mot que nous définissons dans notre Français régional les tranchées creusées le long des routes pour recevoir et écouler les eaux des chaussées.

Cette notion commune de Fossé-tranchée, ou DOUVE en français régional, est rendue en Breton par le terme FOS, simple décalque du mot français FOSSE. A Pleyber on prononce FONS. Le Catholicon (1464) qui ne fait pas la fine bouche et bretonnise sans vergogne de très nombreux mots français, adopte FOS, qu'il rend naturellement par FOSSE, en latin FOSSA.

Le partenaire FOS de FOSSE dans le tandem FOS et FOSSES est précisément, me semble-t-il, la DOUVE qui accompagne le FOSSE-talus du côté du voisin, apparemment sur son terrain. Selon notre droit coutumier cette douve appartient au propriétaire du talus, suivant la maxime traditionnelle : "QUI A FOSSE A DOUVE". Ce droit de douve était incontesté; la contestation ne pouvait venir que pour une infraction à la largeur de celle-ci, déterminée en chaque région par la coutume, à Pleyber-Christ, "l'usage de Tréguier". Mais la maxime "qui a le fossé a douve" était si bien admise que les Notaires se sont contentés souvent d'écrire : "ayant ses fossés". C'est le cas, par exemple, de notre PARC AN BESQUELLOU dans l'aveu de leurs biens souscrit par les soeurs le Joyeux le 6 Juillet 1665 : "Parc an Besquellou estante en partye terre chaude et terre froide o (avec, ayant) ses fossés tout au tour fors (sauf) vers les terres de feu (du décédé) Jan Le Hir vers le midy..." Nous avons ici une donnée historique sur COAT DRIANO, alors aux héritiers de Jan Le Hir, donnée passée sous silence par l'acte de 1674. Le même aveu de 1665, pour désigner la clôture sur un seul côté, emploie le singulier : "aiant (ayant) son fossé". Aucune fois il n'est question ici de FOS; la chose allait de soi.

*

* *

Il m'est arrivé d'exprimer ici mes regrets de chercheur de ne point disposer en matière de choses bretonnes d'ouvrages simples, de dictionnaires élémentaires ou glossaires où l'on puisse trouver la définition des mots français ou bretons, le sens des expressions, peu nombreuses en réalité, qui reviennent constamment dans les documents notariés, dans les registres ou les comptes paroissiaux du passé. J'ai souhaité souvent que nos universitaires bretons s'attachent à ce travail, qui est de leur ressort.

.page 250

Ces regrets et ces souhaits sont tempérés par la joie de certaines découvertes éventuelles ou par la satisfaction d'avoir élaboré soi-même des mises au point, répondant à des interrogations que l'on portait en soi depuis de nombreuses années, depuis l'école parfois. Aussi ai-je poussé un cri de soulagement "ENFIN !" lorsque j'ai découvert, à la Bibliothèque de Morlaix, un ouvrage qui répondait clairement à plusieurs de mes interrogations sur les termes techniques du passé rural ou non et sur les réalités agraires, économiques, sociales et simplement humaines que ces termes recouvraient. Il s'agit de USAGES et REGLEMENTS LOCAUX en vigueur dans le département du Finistère recueillis et mis en ordre par M.M.P.A. (4 prénoms) LIMON, Juge au Tribunal civil de Quimperlé.

L'ouvrage a paru à Quimper en 1852. Il a 456 pages de texte, complétées par une bonne table des matières (p.457 à 477). On ne s'attendra pas à y trouver les anciennes unités de longueur, de surface, de volume ou capacité; en 1852, le système métrique est entré dans les mœurs. Cependant, il n'avait pas supplanté totalement l'emploi des unités traditionnelles qui s'est conservé, pour la monnaie par exemple, jusqu'au début du 20ème siècle.

*
* *

Dans les définitions que nous emprunterons à cet ouvrage, l'auteur prend ses termes au langage usuel du droit et non au langage courant de la conversation, moins précis.

"Le mot MUR ne s'applique, dans le langage usuel, qu'aux clôtures en maçonnerie à chaux et sable, ou seulement avec de l'argile".

Les TALUS sont des muretins en pierres sèches. A Ouessant, la seule clôture connue est un petit talus qui s'élève rarement à plus d'un mètre.

Par l'expression FOSSES, on entend chez nous les clôtures en terre, ou dont les parements seuls sont en pierres.

Les TURONS sont une autre sphère de clôture qui ne diffère des fossés que par les dimensions, et qui est toujours en terre.

Le mot DOUVE indique vulgairement le creux pratiqué au pied du FOSSE : dans le Léon, on donne aussi à ce creux le nom de FOSSE (le FOS du tandem "fos et fossés"). C'est, en un mot, l'endroit d'où l'on extrait les terres pour l'édification du fossé, ou pour le réparer" (Lemon p.104).

Selon l'auteur, dans l'arrondissement de Brest, tout fossé doit avoir 1,66 mètre de hauteur, 2 mètres de largeur à la base, 1 mètre de hauteur au sommet.

Dans l'arrondissement de Morlaix, la hauteur est moindre, et varie de 1 m à 1,50 m; même largeur qu'à Brest p. 105.

"La profondeur des douves doit être égale à leur ouverture. Dans l'arrondissement de Morlaix, la largeur ordinaire de la douve est de 42 à 66 centimètres" (p.106, 108). En certaines régions de Cornouaille la douve avait 83 centimètres de largeur et pouvait atteindre 1 m.

Selon l'auteur encore, "le fossé est plutôt un signe de délimitation que la délimitation elle-même, qui, à défaut de bornage, consiste principalement dans la douve" (p.109).

"Quant aux turons, habituellement en terre, et que les experts désignent souvent sous le nom de DEMI-FOSSES, c'est un genre de clôture moins communément employé, dont la hauteur moyenne est de 1 mètre, la largeur de 80 à 90 centimètres. Les turons n'ont point de douves, du moins du côté du voisin" p.110.

Voici un emploi de ce terme dans un aveu du 20 juin 17?? souscrit par damoiselle Marie Catherine Barzer, pour sa Moitié (encore une) de Coatconval de Ste Sève : "deux garennes LANNEC Bras et LANNEC Bihan... séparées seulement par un

.page 251

petit thuron". Selon cet aveu, le village de Coatconval (de Ste Sève aujourd'hui) était considéré par ses tenanciers comme étant de la paroisse de Pleyber-Christ. Je publierai ce témoignage une autre fois.

*
* *

Disposant du livre de LIMON, j'y cueille à notre commun profit des termes agricoles anciens en usage encore en 1852 et dont on aurait peine à trouver ailleurs une définition descriptive exacte. L'auteur, en effet, ne faisait pas Oeuvre d'historien; Monsieur le Juge décrivait l'actualité par le biais des sujets qui donnaient matière à procès.

Il n'est pas nécessaire que le bail accorde expressément aux fermiers les menus profits (des fossés et douves), et particulièrement la coupe des arbustes piquants comme épines (spenn), ronces (drez), ajoncs (Lann), aigriers (probablement églantiers, aiglent au 12ème siècle), qui suggère l'image d'une chose qui pique, en breton du Catholicon (agroesenn) - prunelliers (irin, ilin à Pleyber) - et bolossiers (pruniers sauvages, bolos en breton); BELOCE en français du 13ème siècle, qui désignait la prune sauvage, mot d'origine gauloise probablement. Cette coupe de piquants est de droit au fermier; alors même que le bailleur (celui donne à bail) s'est réservé le

droit des bois; c'est de là que vient le dicton suivant : HAC A VE RESERVET AR C'HOAT D'AN AUTROU - AR PEZ PIC ZO D'AR MEROUR - "Et est réservé le bois au Monsieur (le propriétaire), ce qui pique au fermier".

"Il en est de même des fougères (raden), genêts (balan), bruyères (brug) et myrtilles (lus), que dans l'arrondissement de Morlaix on comprend sous la dénomination de STRUITS, en breton STROUEZ. C'est, en effet, à l'aide de ces brouilles que nos paysans font les FOULES ou VAUX à fumier, dans les chemins, cours et autres lieux fréquentés auprès de la maison manale (d'habitation); qu'ils chauffent leurs fours, et cuisent la nourriture des hommes et celles des animaux".(Limon, p.291).

J'ai relevé "struits" dans les baux du 18ème siècle de Coatconval (Sainte Sève, "vaux" dans les vieux documents de Roscoff).

Je n'ai pas rencontré jusqu'à présent le terme de FOULES appliqué à ces litières répandues aux abords des maisons, destinées à être foulées aux pieds dans les allées et venues des gens et des bêtes, enrichies des excréments de celles-ci. Le français régional VAUX vient du breton BAOZ par le détour de la forme mutée VAOZ qu'entraîne pour un terme féminin l'emploi du mot avec l'article défini (ar) ou indéfini (eur) : eur vaoze, une litière. D'après Ernault ce mot rappellerait notre français "boue", le gallois BAW, qui a le même sens et s'étend à toutes les ordures, en particulier le FUMIER (tail en gallois, teil en breton).

Le terme BAOZ n'est pas employé dans la région de Pleyber. On y emploie pour cette litière d'extérieur le même terme que pour la litère des crèches : gouziadenn, gouzi(lh).

Les VAUX ou BAOZIOU augmentaient le potentiel en fumier des établissements agricoles et assuraient aussi une propreté relative aux abords de ceux-ci, souvent fangeux et gorgés d'eau provenant de sources ou du ruissellement. Maner-Coz illustre bien ces considérations.

*

* *

Un MANOIR, demeure cossue des campagnes aux temps passés, fut toujours conçu à usage de maître noble. Le personnel domestique et les fermiers ou métayers qui exploitaient le domaine habitaient les dépendances.

.page 252

L'abandon de ces manoirs par les sieurs des lieux, dès le 17ème siècle, on le voit, pour Coatconval, tient à des causes générales, comme le partage des biens entre les héritiers, à des causes propres à chaque cas, malheurs de santé, revers de fortune mais aussi à des raisons particulières à la région. Parmi celles-ci, on notera, en ce qui concerne la région morlaisienne, l'attrait de la VILLE, ici MORLAIX. Le confort, pour les personnes aisées, paraissait supérieur aux conditions de la vie rurale. Les relations étaient à deux pas. Il était bien porté, apparemment, d'avoir son hôtel en ville avant même le 17ème siècle. Nobles, hommes de robe (magistrats) et marchands s'observaient.

Le NEGOCE morlaisien était florissant depuis fort longtemps; le succès lui venait du trafic maritime. Le terme de NEGOCE, quelque peu désuet aujourd'hui, exprime bien dans son étymologie latine "NEC-OTIUM" l'état d'esprit de ceux qui le pratiquèrent au long des siècles : "CA N'EST PAS DU REPOS !" Et du coup se justifiaient, à leurs yeux, profits exceptionnels et honneurs, tant étaient grands les risques encourus par les hommes d'affaires, non point seulement des risques financiers, mais les dangers de la mer, la piraterie. Je pourrais citer des marchands de Roscoff qui furent tués dans des combats avec les pirates barbaresques (Afrique du Nord) au début du 17ème siècle. D'autres furent réduits en captivité. Un certain Tanguy Prigent, à la suite du paiement d'une rançon, recouvra la liberté et se fit Capucin.

Les fortunes marchandes de la place de Morlaix éclipsaient les petites fortunes terriennes, dont les revenus agricoles ne parvenaient pas à assurer un train de vie.

*

* *

En 1605, au moment où Margilie de la Roche, veuve de Mathieu de Trévégan, édifiait sur le domaine de Coatconval la CROIX de la FOURCHE sur la voie romaine, le Manoir de Coatconval était NEUF, "eur maner nevez". L'idée de l'appeler MANER-COZ ou Vieux-Manoir (cadastre 1837) n'a pu venir que de l'apparition sur la propriété voisine de Coatconval - Pleyber d'une grande maison très probablement à la fin du 18ème siècle. Cette maison de propriétaire avait en 1837 2 portes et 26 fenêtres. Le revenu cadastral de cette MAISON était alors de 60 F (hors classe), le même que celui du manoir du Rest-Coatizezec. Le propriétaire de cette MAISON était Monsieur Brulard. La ferme de MANER-COZ appartenait à DU BOUCHER, demeurant à Paris.

.page 253

COATCONVAL

L'abbé Calvez, alors vicaire dans la paroisse, a consacré, dans son PLEYBER-CHRIST (1913), une très brève notice au "Manoir de Coatconval".

"Du côté Nord (où est la tour) se trouvait la cour fermée, avec petite entrée (piétonne) et grand portail; la porte était garnie d'un cordon cintré et portait 5 personnages tenant des écussons martelés.

Sa façade, midi, est percée de quatre fenêtres à meneaux dont deux au rez de chaussée et deux à l'étage" (p.103).

La cour fermée ou PORZ en breton n'existe plus, il n'en reste qu'un angelot porté-écusson encastré dans le mur d'une crèche.

L'aveu de leurs biens par les demoiselles LE JOYEUX le 6 juillet 1665 rend le terme de PORZ par PORTE CLOSE. Ce document précise en unités anciennes les dimensions de la moitié de la maison principale qui leur appartenait, la partie ouest (à gauche sur le dessin de la façade) : "25 pieds de long, 15 pieds et tiers de laize (largeur), hauteur sous couverture (mur de façade) 17 pieds". Le pied, en breton, TROATAD - troatet dans le catholicon, mesurait 0,324 m.

En réalité, la longueur totale de la façade est de 15,55 mètres. La surface utile à chaque niveau est, de part et d'autre du mur de refend, 6,70 X 5,10, soit 34 m²; une porte de communication est percée dans le mur de refend, au rez de chaussée et à l'étage. Les deux portes d'entrée, sud et nord se font vis à vis; elles donnent sur la partie ouest, la moitié LE JOYEUX; il en est de même pour l'escalier extérieur. Aujourd'hui le rez de chaussée LE JOYEUX est aménagé en cuisine-salle à manger. Il n'y a pas si longtemps il était à usage de LIEU A CUISSON ou POAZEREZ. Au sens propre, EUR BOAZEREZ (une POAZEREZ) désigne la grande marmite où l'on cuisait la nourriture des bestiaux, grosse corvée quotidienne des paysannes d'autrefois.

*

* *

.page 254

Le Manoir a été implanté sur un terrain légèrement en pente, particulièrement humide des eaux du plateau qui tentent de rejoindre de divers côtés les bas-fonds de YUN AR GOSQUER (marais du COSQUER). C'est là que se forme DOUR LOMOGAN, un des affluents de notre "fleuve" pleybérien, le DONANT, issu des terres marécageuses de la rue Louis Pasteur, qui se jette dans la rivière de Morlaix au Pont de Lannuguy sur la route de Carantec.

Il eut fallu dégager une vaste cour plane au sud du manoir, comme cela fut fait au manoir de Tronjoly à Cléder; il eut fallu, de surcroît, drainer cette cour. Ces précautions élémentaires ne furent pas prises, manque d'argent sans doute, et, plus encore, d'idée. Le résultat : on a toujours vécu au manoir et métairie de Coatconval dans l'eau et la boue. Il arrivait constamment, à l'époque des pluies, que les sabots, au lever, naviguent au rez de chaussée, transformé en "étang

CARAMOUR". On évoque encore aujourd'hui les dispositions prises pour préserver des eaux un bébé de la maison Louis Laviec : on le plaçait dans le banc d'un lit-clos, qui avait des pieds.

La partie est de la maison (droite dans le dessin de la façade) était la moitié Barbe CARAMOUR; le rez de chaussée correspondant est désigné "cuisine" en 1664.

Quant au PORZ nord et aux abords immédiats de son entrée, le seul remède contre la boue fut au long des siècles une très épaisse couche de litière. Notons que, d'après le cadastre de 1837, la commune de Sainte Sève commençait exactement de l'autre côté de la route face au portail d'entrée de la cour ou PORZ.

*

* *

.page 255

La façade sud n'a plus ses fenêtres à meneaux (traverses de pierre). On l'a reconstitué à l'ancienne, suivant les indications de la famille Laviec, qui demeure dans MANER COZ.

Le côté nord, avec sa tour, n'a été retouché que sur un détail d'architecture de très grand intérêt humain : on a reconstitué à droite de la tour, au niveau du premier étage, un édicule en encorbellement, un cabinet d'aisances CAMBR AES en breton, ou COMMODITES, soit EUR GOM. Il ne s'agit point là d'une fantaisie d'archéologie; c'est la seule interprétation que l'on puisse donner de deux éléments architecturaux, visibles encore sur la tour. A l'intérieur de celle-ci, au palier du 1er étage, on aperçoit un linteau de bois déterminant l'emplacement d'une ancienne porte; récemment, on a placé une fenêtre à mi-hauteur qui réutilise comme linteau celui de l'ancienne porte. D'autre part, on relève à l'extérieur une discontinuité dans la forme cylindrique de la tour : la surface est plane dans la zone de l'ancienne porte.

*

* *

La pierre de maçonnerie est celle que l'on trouve sur le terroir lui-même; elle a donné son nom à un ensemble de filons de nos régions, LE GRES DE COAT-CONVAL. On sera intéressé de lire ce qu'en écrit la notice explicative de la Carte géologique de MORLAIX (58).

"Le GRES de COAT CONVAL. - On peut suivre, de la rade de Brest jusqu'à la région de Saint Michel en Grève (Côtes du Nord) en passant par Luzec en Saint Thégonnec une bande de grès ou de quartzites noirs, devenant blancs par altération et intercalé dans la série des schistes coblenciens. Ces grès, dont l'épaisseur varie de 20 à 80 mètres, se présentent généralement en petits bancs... A COAT-CONVAL en PLEYBER-CHRIST, ils sont fossilifères". Les auteurs signalent toute une série de fossiles observés dans ce grès. Incitation pour les lecteurs qui ont bonne vue de se livrer sur place à la recherche de ces premiers témoins de la vie dans notre pays.

Le liant de la pierre dans les murs est de L'ARGILE. Si l'on juge par les coupes obliques (au sens propre TALUS) qui bordent la voie express et ses dégagements autour de l'échangeur de Ste Sève, cette argile est particulièrement belle sur ce plateau, rouge et jaunâtre. Cela m'est apparu encore en suivant la tranchée réalisée entre Coatilézec et l'échangeur; on y voyait aussi des veines de Kaolin. Du 6ème siècle jusqu'aux débuts du 20ème siècle, l'argile a été le liant universel de la maçonnerie en nos régions. Elle servait même en couverture d'ardoise, comme on le verra un jour en étudiant la couverture sous lattes (GOULAZ). A KER-ROLLAND, le versant nord de la toiture est un bel exemple de ce procédé : l'argile y a gardé tout son lustre.

On appelle CHEVRONNIERE le rampant surélevé en pierres de taille qui couronne les pignons aigus de nos vieilles églises ou chapelles du 16ème siècle et les maisons riches de la même époque; à Roscoff les pignons de ce type sont très nombreux. Les souches de cheminée sont hautes et en retrait de la chevronnière. Ces éléments valent aux dites maisons de la part des Pleybériens âgés l'épithète de "TI-SAOZ", maison anglaise. A Roscoff, jamais je n'ai entendu une expression analogue pour désigner les maisons, ni les chapelles à chevronnière.

*

* *

.page 256

L'ESCALIER tournant en pierre, une VIS, comme on disait au moyen-âge, dessert le premier étage seulement. On ne pouvait avoir accès au galetas que par un escalier de bois prenant son départ au 1er étage. Familiarisé à Roscoff avec ces escaliers tournants, desservant cave, rez de chaussée, étage et grenier, j'ai été fort surpris du parti adopté à Coatconval.

Les moyens financiers étaient peut-être limités : on tenait à avoir son petit pigeonnier attenant à la maison, à défaut d'avoir droit à un colombier important implanté à quelque distance de la maison, privilège ancien des grands seigneurs ayant un domaine minimum de 300 journaux de terre autour du colombier (art. 389 coutume de Bretagne - édition 1746).

Le plancher du galetas se prolongeait sur la cage d'escalier, délimitant l'espace réservé aux volatiles sous le toit de la tour; dans la partie haute des murs de celle-ci sont aménagées 24 niches ou BOULINS, pouvant héberger des couples de pigeons. Ce nombre devait être déterminé par l'étendue du domaine ou un privilège. Mais je ne connais pas l'ancien droit coutumier dans la région.

Le fût de l'escalier est à 65 cm de façade et environ 1,40 m du mur de la tour. La coupe en plan de l'escalier ne donne donc pas le cercle de la tour-VIS commune, mais un segment de cercle suivant le dessin ci-joint.

*
* *

On se gardera de confondre le GRES de COATCONVAL utilisé dans la construction du Manoir avec la pierre employée dans la maison voisine de COATCONVAL-Pleyber. C'est une roche feuilletée de structure et d'aspect fort différents du grès précédent. La notice géologique la classe dans les "QUARTZOPHYLLADES de Saint Martin des Champs". Le mot PHYLLADE d'origine grecque, "lit de feuilles", rappelle la structure feuilletée de cette roche, fondamentalement schisteuse : "Phyllade, schiste dur et luisant, d'aspect soyeux" (Le Robert). La notice géologique précise : "Les quartzophyllades de Saint Martin des Champs sont constitués de phyllades bleu noir alternant avec des lits de grès, plus ou moins tendres, gris ou verdâtres (schistes zèbrés) et des schistes noirs renfermant des grauwackes jaunes (région de Morlaix)". Un GRAUWACKE est un grès très ancien et très dur de couleur foncée.

Le vocabulaire scientifique est insupportable à des non-initiés. Mais les mots les plus ordinaires eux-mêmes ont aussi leur mystère; combien de lecteurs ont des notions sur l'ARGILE et ses origines et même sur le GRANITE et ses variétés infinies.

Ces choses, comme les autres roches que nous évoquons ici, sont là partout sous nos yeux de Pleybériens ou apparaissent à nos regards dans les coupes innombrables qui ont été faites dans les falaises schisteuses des rivières morlaisiennes pour livrer passage à des routes ou pour implanter quantité d'anciennes maisons.

.page 257

Par exemple, les entailles qui se voient à la hauteur de la GERIATRIE (SOINS DES VIEUX, par définition) ou de la CONVALESCENCE de l'hôpital n'intriguent certes pas les chiens qui s'aventureraient par là et ne font pas tressaillir d'aise les voitures essouffées qui prennent le repos sur le parking voisin. Elles n'ont pas eu le moindre râté non plus dans la grimpette, en passant devant un bâtiment à mi-coteau, baptisé TY AR DUCHEN dans les documents hospitaliers. Le bretonnant, lui, prendrait un coup au coeur : on ne parle ni n'écrit comme ça. TUCHENN désigne bien une butte; mais le mot étant féminin, en breton "la butte" se dit AN DUCHENN, d'où TI AN DUCHENN. Ouvrons nos yeux aussi sur la nature; à défaut de la connaître et d'en savoir l'histoire, laissons nous saisir du moins par la beauté du spectacle.

.page 258

Nous n'en apprécierons que mieux l'usage qui a été fait de nos roches dans la construction. Le SCHISTE ZEBRE se prêtait bien à une maçonnerie de grand appareil : la façade d'angle sud-est de la maison de Coatconval-Pleyber séduira le visiteur.

*

* *

Le Manoir de Coatconval est de conception gothique. Rien n'y apparaît qui sente la Renaissance : ni oeil de boeuf comme autrefois au manoir de Kerjézéquel, ni porte ronde comme à ce même manoir ou comme, plus tôt, à l'église (1551); les jambages des cheminées sont gothiques. Les portes sont en anse de panier.

Le Manoir est très probablement antérieur à 1580; mais il pourrait l'être d'assez peu et avoir été construit par Mathieu de Trévégan et Margilie de la Roche. Mais il ne s'agit là que d'une présomption.

Le nom de CARAMOUR est encore porté de nos jours. Il y a lieu de voir en lui le nom breton ou du moins acclimaté dans la région dès le 16ème siècle, puisque les parents de Barbe, Paul Caramour et Marguerite Le Guével étaient propriétaires du lieu de Kérilly en Guiclan pour lequel Barbe est tenu de payer en tant qu'héritière de son père la somme de 37 livres 10 sous (droits de MY-RACHAPT) dont on lui donne quittance le 17 juillet 1665 (archives de Lauzanne).

*

* *

Avant de quitter le plateau de COATCONVAL, nous allons nous attarder au nom lui-même. On l'a vu plus haut, l'abbé Calvez adopte l'écriture COAT-GONVAL, que l'on rencontre aussi en certains textes notariés du 17ème siècle.

Le terme COAT ne fait aucune difficulté; il désigne un bois plus ou moins grand, une forêt. A l'époque où le nom fut donné au terroir s'y trouvait un bois, dont l'étendue nous échappe totalement.

Dans la toponymie bretonne, le terme COAT est déterminé par un deuxième mot, qui peut être un adjectif, par exemple HIR (long) dans COATHIR, un participe par exemple LOSQUET (brûlé) dans COATLOSQUET, dont le COAT HIR désigne une partie, un nom de lieu QUIBIEC dans COAT-QUIBIEC, qui désignait, comme on le verra, le bois en bordure du Queffleuth à la hauteur de CREACH-MEOT. Le mot qui vient en épithète de COAT peut être aussi un nom de personne. Il existe sur Plouénan un bois désigné dans les cartes sous le nom de FORET DE LANNUZOUARN et qui appartient à la famille de Guébriant. Le nom traditionnel de ce bois dans toute la région est COAT AR FOREST. Il y a de très fortes présomptions que AR FOREST désigne la famille qui habitait le manoir de GUERNEVEZ en 1560; on disait alors LA VILLE NEUVE. Je dispose de nombreux documents concernant Roscoff où se lit la signature du Notaire de la Forest demeurant au Manoir de la Ville Neuve en la paroisse de TREGONDERN (St Paul).

CONVAL est un nom de personne.

*

* *

Ainsi l'écriture COAT-GONVAL (avec G) n'est pas régulière. COAT, en effet, est masculin en breton; on doit dire et on dit, en fait, COAT-CONVAL (avec C), même si l'on ne reprend pas son souffle pour expectorer un C dur, ce que l'on fait, par contre, pour le nom de PONT-GLAS, prononcé CLAZ (C dur) par les

.page 259

anciens de Pleyber. Dans le prochain numéro nous essaierons de rendre raison de ce C dur par une observation déjà notée ici, relative à une large chaussée de terre encore visible dans les prés

entre le Moulin du Pré et la montée vers Kerjézéquel par ROZ AR FEUNTEUN VEN (nouveau circuit cycliste).

S'il n'existe de COAT-CONVAL qu'à Pleyber-Christ et Sainte Sève, on relève par contre, mais dans le Finistère seulement, 5 villages KERGONVAL à Bannalec, Plounevez du Faou, Plounévél (2), Spézet, tous en Cornouaille. Faut-il joindre KERGONVEL à Plouguerneau, dans le Léon ?

Dans tous les cas, G est régulier après KER (village), qui est du genre féminin.

Mais qui est ce CONVAL de notre COAT ?

*

* *

LES VOIES ROMAINES DE LA REGION

Retenus par diverses trouvailles, nous avons laissé à leur sommeil depuis novembre 1980 nos très vieilles routes, celles que l'on qualifie de GAULOISES ou de ROMAINES. Nous tentions d'observer le regard que portaient nos ancêtres sur leurs vieux chemins. Ces routes sans âge ne suscitaient guère en eux une interrogation historique; le plus souvent ils les définissaient par les objectifs qu'ils avaient à fréquenter pour leurs affaires. Ainsi le chemin qui va de Sainte Sève au Faou par le Kef (St Thégonnec) est perçu autour de Coat-Conval au 18ème siècle comme "le chemin de Morlaix au moulin du Pont"; c'est ce chemin qu'on appelait à Coatilézec HENT GUINARDIC, le chemin qui mène (de Coatilézec) au petit village voisin de GUINARDIC (en direction de Sainte Sève). Un autre chemin de Morlaix au Faou, passant par Kerangoff, Runduic, Penvern..., le Kef... est désigné dans un bail de la fabrique (17ème ou 18ème siècle) comme "le chemin de Morlaix au moulin de Pont ar Bloc'h". Ce même chemin, qui joignait Kervénarc'hant à Penvern, s'appelait ici HENT PONT AN HAN; ainsi l'ai-je entendu dénommer récemment, sans pouvoir déterminer le sens de AN HAN (l'été ?). Le ruisseau qui passe en ces lieux est notre DONNANT, issu des terres humides de l'actuelle rue Pasteur et qui doit son nom de SILLON PROFOND (ANT-don) à la vallée encaissée par laquelle il s'est fait un passage vers l'estuaire de Morlaix à Pennélé. Nous essayerons d'évoquer une autre fois l'énorme carrefour fangeux de cette route et du vieux chemin de Saint Pol, tout près de Penvern, l'épouvantable POULLOU DON - les profondes mares. Les routes du passé n'étaient point aventureuses du seul fait des brigands !

*

* *

Dans le numéro de novembre 1980 nous avons décrit la prise de possession d'un calvaire de 1605 sur la voie romaine de pierres tombales et d'un panneau de bois sculpté dans l'église de Sainte Sève. Voici quelques précisions sur ces monuments.

Le calvaire portait trois écussons. Le premier au LION RAMPANT, est l'écusson de la ROCHE HERON, famille pleybérienne (ROCH CREIS) dont Margilie de la Roche était issue. L'écusson "my partie tête de cerf et au lion rampant" ne peut être que celui d'un couple, très certainement Trévégan - La Roche. TREVEGAN (TRE-GUEGAN) ne se trouve pas dans l'Armorial breton de Pol de Courcy. Ils ont pu se donner ces armes : 3 têtes (rencontres) de cerfs, en jouant sur TRE (3).

.page 260

Le calvaire portait aussi sur le noeud de la croix un CÎUR dans une couronne d'épine avec un ange placé au dessus. Dans la croix de la Justice, restaurée après la révolution, on a employé un noeud de croix portant, lui aussi, un coeur cerné d'une couronne d'épine, mais tenu par deux anges de part et d'autre.

*

*

*

Les deux pierres tombales gravées de caractères gothiques sont dites "A VIS", sans doute pour indiquer leur situation en face (à vis) des personnes qui venaient en prendre possession. L'hypothèse que ces pierres tombales étaient gravées de VISAGES (VIS en vieux français) me paraît improbable; du moins l'expression "à vis" indique plutôt une direction.

Le panneau sculpté placé auprès de ces tombes dans l'église de Sainte Sève va retenir davantage notre attention. Le sujet en était "l'image du Martire de Saint Erasme". Une inscription se lisait en bas du panneau "SAINCT ESRASME 1588".

La légende fait de Saint Erasme un évêque de FORMIA en Italie, martyr de la persécution de Dioclétien en 303. On lit ceci au 2 juin dans les VIES DES SAINTS (Letouzey 1948). "On représente Saint Erasme éventré, et des bourreaux enroulent ses intestins sur un treuil. Cette scène d'horreur a inspiré un tableau célèbre à Poussin (Musée du Vatican). Mais ce tourment ne figure pas dans l'histoire de l'Evêque de Formia. Il y a eu confusion, contamination. Toujours est-il qu'on invoque le saint pour les maux d'entrailles et il figure parmi les 14 saints auxiliaires (guérisseurs).

Ce treuil, rappelant le cabestan des navires, a valu à notre saint d'être jadis patron des marins sous le nom doublet de saint Elme. (On l'a confondu alors avec le bienheureux Pierre Gonzalès, dominicain). Rappelons que l'on a baptisé "feu saint Elme" ces lueurs bleuâtres qui paraissent sur la mer avant et après les tempêtes".

Le lecteur est assez encombré des préjugés de son temps pour ne pas se surcharger de ces fantaisies historiques et de ces affabulations médicales où ses anciens cherchaient un réconfort illusoire. Si la curiosité le prenait de voir un vieux SANT POAN GOV (mal de ventre) il pourrait se rendre à l'église de St Servais, auprès de la base du Ponant. Plus près encore, il lui suffirait d'aller au musée de Morlaix; il y retrouverait le tableau même dont Jean COZTEN prit possession dans l'église de Sainte Sève le 13 septembre 1674.

Tel est du moins mon sentiment. Certes, la notice qui accompagne ce tableau sculpté lui donne comme provenance la chapelle de Lambader à Plouvorn. La même notice attribue une date fort vague (16ème siècle).

Je connaissais cette Oeuvre pour avoir fréquenté assidument le Musée de Morlaix entre 1956 et 1962 où je fus aumônier aux Ursulines de cette ville. En lisant le document de Coat Conval j'ai songé tout naturellement à ce panneau, dont l'image s'était estompée dans mon esprit. J'ai tenu à le revoir. Le panneau a perdu toute couleur, les figures ont été rongées par les vers. Le bois semble avoir été traité à l'huile de lin, qui noircit. Le panneau mesure 105 X 28 cm. Aux deux extrémités se devinent les donateurs, à gauche la dame qui devait porter le prénom de Françoise puisqu'à côté d'elle est représenté Saint François D'Assise. A droite est le donateur; il se prénomme Jehan puisque son protecteur est St Jean l'Evangéliste reconnaissable à son calice distinctif. Entre ces donateurs se déroule la scène de la terre.

Il me semble que les donateurs sont en costume fin 16ème siècle; la date de 1588 leur conviendrait bien.

Un aveu du 13 octobre 1739 souscrit par noble homme Yves COZTEN, fait état pour Coat-Conval (manoir) de la description déjà donnée en 1674 de la croix et des deux pierres tombales mais omet la mention du panneau de St Erasme.

.page 261

Le 12 janvier 1762 Yves COZTEN, sieur du Rascoet et sa femme Thérèse Jeanne Le Monnier vendirent le domaine de Maner-Coz à Pierre Jollivet, grand personnage de la manufacture Royale des tabacs de Morlaix; le prix fut de 5000 livres. L'aveu qui sera fait de ce bien à Dominique de Rohan Chabot, le 18 février 1785, reprend lui aussi la description de la croix, des tombes, mais il omet aussi l'image de Saint Erasme.

Disparu de Sainte Sève avant 1739, Saint Erasme, bien d'une famille et non de l'église de Ste Sève, aurait-il transité par Plouvorn avant d'être accueilli au musée de Morlaix. Ou s'agirait-il d'un autre panneau ? J'en doute fort.

Après ces préambules nous allons pouvoir proposer enfin les indices qui permettent de lier à la présence romaine nos vieilles routes.

*

* *

DES VOIES ROMAINES traversent le canton de St Thégonnec, qui n'y ont ni leur point de départ ni leur point d'arrivée non plus que des noeuds importants de communications.

Il ne semble pas que les chaussées elles-mêmes de ces voies aient fait l'objet de fouilles dans cette région. On ne cite guère, mais c'est en Berrien, que la coupe effectuée par du Chatellier, il y a une centaine d'années, sur la route de Berrien à la Feuillée. "Un premier dallage, posé sur une épaisse couche de sable, est séparé par un seconde couche de sable de 0,30 m d'épaisseur, d'un dallage superposé, par dessus lequel est une troisième couche de sable recouverte de macadam; cette voie romaine est sans doute un tronçon de la grande voie Carhaix - l'Aber Wrac'h et elle est jalonnée par une borne milliaire, dite CROIX de PULVINY, formée d'un cône tronqué de 2,30 m de haut, 0,80 m de diamètre à la base, 0,52 m de diamètre au sommet; cette borne en granit à gros grain ne porte aucune inscription et est surmontée d'une croix rapportée".

J'emprunte cette citation (p. A 56-57) à l'ouvrage récent de LOUIS PAPE intitulé "La CIVITAS des OSISMES à l'époque Gallo-Romaine" (1978). Pour le sujet des voies romaines que nous étudions c'est un ouvrage de référence fort précieux. La CIVITAS des OSISMES, dont il est question, est une unité territoriale de la Gaule ou CITE, couvrant tout le Finistère et la moitié ouest des Côtes du Nord.

Il est reconnu que CARHAIX fut construit pour servir de chef-lieu à la Cité des OSISMES sous l'occupation romaine. On le devine à l'importance du réseau des routes qui y convergent. Pape en trace 12 (carte 18).

*

* *

Une étude savante comme celle de Louis Pape ne prétend en aucune façon résoudre définitivement les problèmes que nous font ces routes anciennes et l'organisation de la vie et du commerce durant ces quatre siècles de présence romaine.

Aux "sans doute" et aux "peut-être" de l'auteur, il peut arriver au lecteur d'ajouter, à son tour, ses propres points d'interrogation.

Dans la citation que nous faisons plus haut, le lecteur du Bulletin interprètera la "couche de macadam" comme la contribution du 19ème siècle à la rénovation d'un chemin vicinal ancien. On voit encore ce macadam sur le tronçon de la voie romaine Carhaix - Morlaix qui traverse les Monts d'Arrée aux CRAGOU en Berrien encore : c'était l'ancienne route Lorient - Roscoff désaffectée en 1875 au profit de Carhaix - Morlaix le long du Queffleut.

.page 262

*

* *

Quatre voies romaines passent dans le canton de Saint-Thégonnec. Leur tracé est fort bien identifié à de brefs tronçons près :

1) CARHAIX - MORLAIX, qui traverse le Cloître Saint Thégonnec, du sud au nord.

2) Embranchée à la Voie Carhaix - Morlaix, auprès des Kaolins de Berrien, la voie CARHAIX - L'ABER WRAC'H et PLOUGUERNEAU. Elle traverse le bourg de Berrien, d'est en ouest, pénètre dans le canton par le col des Monts d'Arrée au sud-ouest de Lesménez en Plounéour Ménez, traverse d'est en ouest le bourg de Plounéour, rejoint le bourg de Loc Eguiner St Thégonnec... passe au Folgoet.

3) QUIMPER - MORLAIX, qui passe les Monts d'Arrée au col de la CROIX de St Melar (CROAZ VELAR). Elle passe chez nous à Kervern, Bodassin, la croix du Christ, la Rue Louis Pasteur - Treuscoat - Morlaix.

4) La Rociade nord romaine, qui, venant de l'est, traverse Morlaix, passe à Sainte Sève et conduisait à Brest. On lui connaît sur Guiclan une bifurcation qui rejoignait à l'ouest de Bodilis la voie CARHAIX - ABER WRAC'H.

Cette rocade nord est confondue à tort, on l'a dit ici, avec l'ancienne ROYALE 12 PARIS - BREST (1755), où tout le monde pense percevoir la caractéristique parfaite d'une voie romaine, la rectitude du tracé et le mépris de l'obstacle. On ne peut se tromper plus grossièrement. Cette ROYALE 12 n'emprunte pas le tracé de la voie romaine.

*

* *

A ces quatre voies romaines qui passent par le canton il me paraît utile d'associer deux autres voies, romaines elles aussi, qui eurent leur importance pour notre région par les débouchés qu'elles offrirent durant tant de siècles au commerce et à la vie religieuse.

5) MORLAIX - KERILIEN (en Plounéventer) passant sur Guiclan, traversant le bourg de Plouvorn, avec un embranchement vers Saint Pol passant par Penzé et Pont-Eon (en Plouénan).

6) CARHAIX - LANDERNEAU passant un peu à l'ouest du bourg de la Feuillée et traversant Botmeur. Elle prend un col auprès de la Croix cassée pour éviter TUCHENN KADOR; elle coupe à ROUDOUDERC'H la voie antique QUIMPER - MORLAIX (3).

*

* *

Nous proposerons aux lecteurs de jalonner ces vieilles routes sur leurs cartes usuelles du Finistère, carte Michelin ou I.G.N. Les cartes les plus précieuses seraient certes celles, récentes, au 1/25.000, de l'I.G.N. Ces voies sont indiquées ou suggérées souvent. Mais il faudrait un arsenal de cartes de ce module pour suivre les tracés de ces 6 routes.

Je ne suis pas en mesure de publier ici tant de cartes détaillées. Mon propos est plutôt de susciter le désir d'effectuer des promenades d'exploration sur ces vieux témoins de la voirie dans la région immédiate.

Dans une deuxième partie nous évoquerons les traces d'occupation romaine que recèlent les abords de ces routes et les noms de lieux qui en gardent

.page 263

discrètement le souvenir.

*

* *

Dans un prochain numéro on proposera une interprétation du nom de MORLAIX par des données cadastrales du 15ème siècle puisées aux archives de Lesquiffiou.

On découvrira aussi DOUR LEON et le JARLEAU de Pleyber.

Pour ce qui est des VOIES ROMAINES, par pitié pour le lecteur, j'attends de pouvoir donner un atlas de cartes avant de proposer le texte.

AN DREZ ARZOU

Dans le N° 60, de Mars 1980, j'ai glissé quelques considérations sur le nom de lieu AN DREZ ARZOU, relevé en trois sites de Pleyber-Christ par les Etats de sections de 1837. Sur la foi de cette orthographe je proposai d'interpréter DREZ par RONCES.

Une observation plus attentive des lieux eux-mêmes et des cartes cadastrales de 1837, la consultation surtout des registres paroissiaux du 18ème siècle me conduisent à réviser cette interprétation et à remettre en cause l'authenticité de DREZ.

Aussi précieuses que soient, en effet, toutes les orthographes des noms de personnes ou de lieux, les plus anciennes surtout, elles ne sont jamais que des transcriptions plus ou moins approchées de l'usage parlé. Cet usage lui-même a pu se corrompre au fil des ans et se pervertir même, à l'époque moderne, du simple fait de la fixation administrative de tous ces noms, aussi bien les noms de famille (état civil) que les noms des lieux (cadastre).

*

* *

Ainsi, les EMEILLAT de Saint-Donat, s'appelaient couramment l'EMEILLAT depuis la fin du 17ème siècle au moins; parfois on oubliait de noter l'élisision L'EMEILLAT ou l'on ajoutait H, LHEMEILLAT. En breton, on disait AN EMEILLAT, ce qui établit la signification française de L' (article). Il est probable que EMEILLAT est un adjectif; le sens m'échappe.

Les LEVER dont le nom est associé aux DREZ ARZOU de Saint-Donat et à PONT AR VOAZ (écriture constante du 18ème siècle), on l'écrivait couramment L'EVER pour traduire AN EVER. L'épithète EVER, en breton usuel, a paru sans doute trop désobligeante, le BUVEUR; on a habillé le nom à la française, LEVER, évitant de mettre un accent aigÿ sur E de LE. S'il y a bien un KER EVER en Saint Martin, on ne trouve plus une seule famille EVER en Bretagne, si j'en crois le relevé de Fanch Gourvil.

*

* *

Alors même qu'ils se dépouillaient de leur L, les Emeillat de Saint-Donat résistaient au nom de la tradition, à la dénomination cadastrale AN DREZ ARZOU qui sévissait dans les actes notariés postérieurs au cadastre. On y disait AN DEZERCHOU ou même, en y prêtant l'oreille, AN EZERCHOU.

Refaits, sans le savoir, par l'état civil ils ne se sont pas laissé refaire par le cadastre, préférant leur tradition orale à la nouveauté cadastrale. Nous ferons état de cette tradition.

Je chante si volontiers les mérites du vieux cadastre qu'on m'autorisera à évoquer une bourde à peine concevable, dont il a été l'unique responsable, et qui a dupé le pays tout entier.

*

* *

MICHEL GOAZI était le nom cadastral d'un petit village sis entre LE PALAIS et REST-GLASLAN. En 1837, on signale en ce lieu une maison très modeste

.page 265

(classe 10, dernière catégorie). Elle appartenait alors à un certain BENALET et était tenue en domaine congéable par un MESSAGER. Quelques terres en dépendaient, certaines portant la dénomination MICHEL GOAZI, apparemment un nom de personne.

Si, s'étant armé de patience, l'on entreprend de dépouiller la série, fort incomplète d'ailleurs, des registres du 18ème siècle conservés à la Mairie, on peut découvrir ceci. Le 1er janvier 1720 est baptisé Hervé, fils de Vincent Jaffré et Marguerite Manac'h, demeurant à

MESSIOU GOUAZI. Je saisis l'occasion du patronyme Manach pour éviter au lecteur le piège que recèle le nom du village voisin, aujourd'hui disparu, COATIMANAC'H; il n'y a pas lieu de rattacher cet établissement, sans autre preuve que le nom, à un monastère (MANAC'H TI). Ce peut être aussi bien "le bois où est la maison des Manac'h", nom de famille.

Le 24 juin 1762 a lieu un baptême de MESCHOU AR GOASI. François Roudaut prêtre curé (vicaire) à Pleiber-Christ baptise la 19 décembre 1769 Marie-Jacquette L'HURIEN, de MESCHOUS GOASY; le même baptise le 6 janvier 1772 Marie LURIEN de MESSIOU GOUAZI. La première Marie avait dû décéder en bas âge, comme il était fréquent autrefois.

Quarante ans plus tard naissait à MESSIOU-GOAZI, Marie-Yvonne Baron (8 juillet 1813).

*

* *

L'interprétation de GOAZI-GOUAZI ne fait pas de difficulté : c'est le pluriel usuel de GWAZ (goaz), nom d'un animal de basse cour, L'OIE. Dans mon pays de Gouézec, comme dans le Vannetais le pluriel se prononce GOUAI. Cette dénomination a pu passer tout naturellement dans les noms de famille, comme bien des noms d'animaux, au singulier et au pluriel. Monsieur Gourvil signale dans son répertoire des Noms de famille (1966) le patronyme LE GOUAY qui pourrait bien en provenir.

Comment se fait-il que le terme agraire MECHOU-MESSIOU soit devenu le prénom MICHEL ? Une telle erreur ne fût pas commise, à la même date, dans le pays de Roscoff, constellé alors de MECHOU, tels que MECHOU-SEITE, MECHOU-BIAN, MECHOU PENN AR PARCOU, MECHOU-TOR-AN NEC'H. Ce terme se rencontre très rarement dans le cadastre de Pleyber; sans doute ignore-t-on ici depuis longtemps la notion de MECHOU, "campagne ou ensemble de parcelles sans talus séparatifs", datant sans doute d'une très ancienne mise en culture communautaire. C'est l'un des termes les plus évocateurs de notre vocabulaire rural, contemporain de la conquête agricole de notre terre. Je reviendrai un jour sur ce sujet, associant MECHOU au riche vocabulaire "breton-français" de GOUNID - GAIGNER" où GOUNIDOU a une place de choix. L'ignorance est fort grande même dans le monde rural sur la vieille domestication de la terre; on trouvera quelques lignes précieuses sur ce sujet des MECHOU et de ses analogues en pays gallo dans "Géographie de la Bretagne" (p.62), paru en 1976 aux Editions SKOL-VREIZH.

La transcription affreuse de MECHOU en MICHEL n'a pu se faire que dans l'ignorance de son sens rural et par rapprochement avec une forme familière, encore courante, du prénom Michel, MICHOU. On découvre ainsi qu'en 1837 Michel se disait déjà MICHOU.

Il faut rendre hommage aux habitants de Nonnot de leur fidélité à la dénomination de PARC AR MECHOU, alors même que les actes notariés étalent ce chef d'Oeuvre du grotesque administratif, MICHEL GOAZI.

.page 266

Nous reprenons donc à nouveau frais l'enquête AN DREZ ARZOU, close précipitamment sur la foi d'un seul témoignage, le CADASTRE, et sur l'interprétation bon enfant de DREZ - RONCES.

Le CADASTRE, rappelons-le, indique des parcelles AN DREZ ARZOU en trois sites de la paroisse :

- au sud-ouest de GORRE-BLOUE : section C, Nos 285 à 295.
- à LOHENNEC : Section E, Nos 16, 18, 23, 24, 25.
- à KEROMNES (La Salle) : Section E N° 719 - Prat drez-arzou.

On se reportera aux cartes publiées ci-dessous concernant les deux sites ARZOU de Gorré-Bloué et de Lohennec.

.page 267

*

* *

Les REGISTRES PAROISSIAUX du 18ème siècle à la Mairie, contiennent les attestations suivantes relatives au domicile de baptême ou de décès.

1 - "Marie, fille légitime de Vincent Simon et de Anne Carnec de LEZARSOU, née le 12 Oct. 1720 et baptisée le même jour par le Recteur Haléguen. Le "parein", Yves Simon de Saint Martin signe - "Le père et la mareine interpellés de signer ont déclaré ne le savoir faire".

2 - Le 10 May 1721 "a été inhumé dans cette église avec les honneurs ordinaires le corps de François Messenger de TRES ARZOU, âgé d'environ soixante (ans), mort hier. Présents à son enterrement Jean Messenger, son fils, François Messenger, Anne CARNEC, Margaritte Coloigner et plusieurs autres". Acte signé O : Herlan prêtre et curé (vicaire) de Pleiber-Christ. On notera cette rédaction-type d'un décès : "inhumé... le corps de ... Le défunt, ici, a sa tombe dans l'église. En 1742, le 15 février est inhumé dans l'église le corps de missire Louis Simon, prêtre mort à "Coat ar goarm", âgé de 63 ans environ". Mais cette même année la plupart des gens sont inhumés dans le "cimittière". Je reviendrai plus tard sur ce sujet des inhumations dans l'église. On aura observé la présence d'Anne CARNEC comme témoin du décès.

3 - Le 12 juin 1722, le recteur Haléguen baptise Claude fils de Vincent Simon et d'Anne Carnec "du lieu LEZARZOU" - "Parein et mareine Claude DERIAU et Marie Simon", laquelle signe fort bien.

Aux obsèques de Marie Keryel, "morte en une maison nommée CAN-ROBARD", et inhumée en l'église le 17 mars 1735, on note la présence d'un Claude Simon; ce doit être le même. CAN-ROBARD étant sur les terres de Lohennec, comme on le dira, il y a lieu de voir en Lezarzou du recteur Haléguen le village de Lohennec que nous allons retrouver.

4 - "Le corps de Marie Daougabel du LEZ-ARSOU morte hier a été inhumé ce jour, troisième Mars 1735, présents Vincent Simon, François l'Urien" - rédaction Haléguen.

5 - Le 1er Février 1758 est baptisé Jean, fils de Sébastien Paugam et Marguerite Le Bras, "du village de LESARSOU"; le baptême est célébré par Jean Paugam, prêtre de Pleiber-Christ, c'est-à-dire habitant (on disait habitué). La marraine est Jacqueline Charles, épouse de Guillaume Paugam, de Lohéneq, maman le 25 Juin 1759 d'un garçon nommé OLLIVIER; c'est Jean Paugam qui célèbre aussi ce baptême. La même Jacqueline est marraine le 8 Octobre 1759 de Marie-Jacquette, fille de Michel Paugam et Marie Amery de Lohennec. C'est encore Jean Paugam qui célèbre le baptême. Manifestement, il est de la famille et il devait habiter sur Lohennec. Cette observation donne un prix singulier à l'écriture LESARSOU.

6 - On retrouve le couple Sébastien Paugam - Marguerite Le Bras deux autres fois, où ils sont dit "du village de LESARSOU". Le 4 Oct. 1759 le vicaire (curé) François Meudec baptise leur fils Guillaume. Le 26 Juillet est baptisé par le même curé, "Guillaume fils légitime posthume". Le premier du nom était mort certainement, mais l'absence des registres de décès ne me permet pas d'en donner la date.

.page 268

7 - Marguerite Le Bras se remarie le 8 Février 1763 avec François Penrec'h "habitué dans la paroisse de Saint-Thégonnec, originaire de Sizun".

Le 21 Novembre 1764 naît à leur foyer un garçon Yves qui ne sera baptisé que deux jours après, ce qui était à l'époque un retard exceptionnel; on baptisait en général le jour même de la naissance. Outre le Recteur, il y avait deux vicaires ou curés. Ce baptême est célébré par Claude Meudec, curé. Il introduit une écriture nouvelle, "le village du DESARSOU".

8 - C'est à François Meudec, curé de Pleiber-Christ que nous devons l'écriture qui acheminera vers AN DREZARZOU du cadastre. Le 10 Mars 1768 il baptise Pierre, fils de Michel Paugam et de Marie Hamery du DRESARSOU. Nous avons rencontré ce couple plus haut (5); ils étaient tout à côté, à Lohennec.

.page 269

*

* *

Le recteur de Pleyber-Christ durant cette période (1744-1777) était Yves Marie de Kersulguen. Il intervient rarement dans les actes; son écriture est désarticulée. Au cours de 1748 il change l'orthographe de son nom. Le 1er janvier 1748, il baptise une fille "Margritte" et signe de QUERSULGUEN, comme il en avait l'habitude. A la fin du même registre de 1748, il signe "Yves Marie de K/ SULGUEN (K = KER) et adoptera le K, pour son nom. C'est précisément l'époque où le K chasse le Q de la langue bretonne, sous l'influence de Dom Louis Le Pelletier, moine à Landévennec.

Une famille de Kersulguen possédait en Ploujean le manoir de LA BOISSIERE; leur devise se lit sur la façade sud de l'église de Ploujean, en minuscules gothiques : "Laissier dire". Le Guennec a mal lu cette inscription "LESSEZ DIRE" (Morlaix et sa région p.66). J'ai photographié la pierre au télé-objectif; aucun doute n'est possible, il s'agit bien de l'infinitif vieux français LAISSIER.

*

* *

Regroupons les données fournies par cette prospection. Il y avait encore au 18ème siècle un petit village habité sur les terres de Lohennec, portant le nom de LESARZOU ou un nom approchant. Nous avons relevé 5 LESARZOU, 1 TRESARSOU, 1 DESARSOU, 1 DRESARSOU. Nous aurions trouvé un plus grand nombre d'attestations si les rédacteurs n'avaient pas négligé aussi souvent de porter le domicile du baptisé et si les registres de décès s'étaient trouvés aux archives municipales.

Ces registres ne signalent aucun village en ARZOU ni auprès de St Donat, ni auprès de Keromnès.

L'orthographe prédominante (5 cas sur 8) est LESARZOU; plus que le nombre c'est l'écriture de Jean Paugam, habitant le coin, qui donne du poids à cette écriture comme étant un témoin du langage usité à Lohennec en 1758. On n'oubliera pas cependant qu'un usage traditionnel ne garantit pas nécessairement l'authenticité d'un nom de lieu. Des dénominations peuvent se polluer plus rapidement que ne tombent les murs qu'elles désignaient. A preuve la constance du nom de AN DREZ ARZOU consacré par le cadastre et qui a pris, de ce fait, le dessus à Lohennec sur des appellations probablement plus authentiques.

*

* *

Toutes ces appellations données au village proche de Lohennec ont en commun le terme ARSOU, prononcé ARZOU. On le retrouve identique dans l'écriture cadastrale AN DREZ ARZOU. Les familiers du terroir de Lohennec ont adopté la dénomination cadastrale. Mais pour eux, comme pour tant de bretonnants que j'ai consultés, ARZOU est mystérieux et nullement usuel; par contre DREZ, à leurs yeux, désigne des RONCES. Les Emeillat, de Saint Donat, prononçaient, on l'a vu, ERCHOU (pour ERZOU), lui aussi bien mystérieux, à leur sentiment.

Quant à PRAT DREZ ARZOU, petite parcelle de Keromnès, son nom me semble sorti d'usage dans ce terroir.

L'observation des vieilles cartes cadastrales, que nous avons publiées dans le numéro précédent établi, à l'évidence, la justesse du terme ARZOU dans les deux emplois qui en sont faits à Lohennec et à Saint Donat. On s'y reportera.

.page 270

Ces parcelles sont limitées, par les FRONTIERES entre Pleyber et Saint Thégonnec à Lohennec, entre Pleyber et Plounéour-Ménez auprès de Saint Donat. Ici cette frontière est le ruisseau naissant du DOUR-RUZ, là une vieille ligne conventionnelle, dont nous aurons à nous entretenir plus d'une fois.

La notion de HARZOU - FRONTIERES, LIMITES, est courante mais on connaît surtout le terme de MEN-HARZ, pierre bornale. HARZ comporte l'idée d'un obstacle qu'on ne doit pas franchir. Ce terme n'a rien à voir avec GARZ, Haie; lorsqu'on dit "une haie - eur HARZ", H ici est aspiré et correspond à l'ancienne orthographe C'H. Le H de notre HARZ est doux, aussi le voyons nous écrit au pluriel ARZOU dans nos documents.

*

* *

La prairie aux HARZOU sur les terres de Kéromnès n'est pas limitrophe de Saint-Thégonnec. Et pourtant, on va le voir, cette dénomination peut se justifier.

KEROMNES fut dans le passé un manoir et le siège d'une seigneurie. C'était encore en 1837 un village d'une certaine importance mais dont les maisons étaient assez mal classées. Louis Kerdilès était propriétaire d'une maison sans étage, classée 7; il possédait aussi le sol et le rez de chaussée d'une maison (classe 9), dont l'étage (classe 9) était propriété d'une veuve LE ROUX. Louis FICHOU y possédait une maison (classe 8). Geneviève LAURANS avait le sol et le rez de chaussée d'une maison (classe 9) dont l'étage (classe 9) appartenait à Jean Laurans. La maison de Guillaume FICHOU dans le village tout proche de la Salle étant, quant à elle, de classe 3, avec ses 6 ouvertures; le revenu cadastral était de 25 francs, contre 4 francs pour la classe 9. De ce village de Kéromnès il ne reste plus qu'une maison en voie de transformation.

Le PRAT DREZARZOU, au sud de la Salle est irrigué par le ruisseau qui descend de Gorré Bloué, passe non loin de la chapelle du Christ et se jette dans le DOUR-RUZ auprès de la ligne de chemin de fer. Ce pré était desservi par le chemin qui menait de LA SALLE aux deux CANDI ou BUANDERIES du village. En 1837, l'une de ces buanderies était en copropriété entre Y. Breton (pour 8/9) et Guillaume Bihan (pour 1/9), l'autre édifice appartenait à Guillaume Fichou, chaque buanderie occupait 48 mètres carrés; elle était taxée 15 centimes pour le sol et 4 francs pour l'édifice (classe 9). Il existe encore un pignon avec sa cheminée (voir l'étude d'Ernest Olier).

La prairie DREZ ARZOU (E, N° 719) est limitrophe au Nord de la parcelle (E, N° 722) PARC AR C'HANDI COZ (champ du vieux KANDI), mesurant 55 ares. Ce champ, qui dépendait de PORZIC-LOUS (contigu de Kéromnès vers le Nord) était tenu en domaine congéable par Jean Blaise. En consultant les ETATS DE SECTIONS du cadastre ancien (1837), j'ai eu la surprise de découvrir que le propriétaire foncier de ce champ N° 722 était la FABRIQUE PAROISSIALE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS. Est-ce cette mitoyenneté qui aurait valu son nom en ARZOU à la prairie contigüe - "aux frontières de Saint Martin" ? Oui, probablement. On aurait alors une dénomination teintée d'ironie.

*

* *

Dans les deux sites frontaliers de Lohennec et de Saint Donat le nom en ARZOU n'a pas traversé la frontière : les parcelles voisines de St Thégonnec et de Plounéour ne font aucune référence aux ARZOU.

Y eut-il dans un passé plus lointain un village AN DREZ ARZOU sur les confins de St Thégonnec ? Certes l'article AN (le, les) est un indice favorable. On

.page 271

aura remarqué aussi sur le plan que le chemin qui descend de Gorré-Bloué aboutit à une parcelle triangulaire de 460 M2 (C, N° 290), sous lande en 1837. La superficie conviendrait à l'implantation d'un petit village; mais le sol m'a paru trop humide pour un habitat. Peut-être y eut-il là un entrepôt de tourbe (taouarc'h). On a gardé le souvenir d'une extraction de ce combustible sur les prairies basses riveraines du Dour-Ruz.

Mais on admettra difficilement qu'il y ait eu sur une même paroisse deux villages au nom identique qu'aucune précision ne vienne distinguer. On a bien deux REST à Pleyber-Christ, mais on les différencie par une apposition : REST-COATILEZEC et REST-GLASLAN.

Cette observation pourrait être étendue à l'ensemble du grand Pleyber afin de discerner s'il est des dénominations qui y feraient double ou triple emploi. En cas de dénominations uniques on pourrait y voir un indice, tenu peut-être, d'une vieille unité territoriale; on y regardera de plus près. Saint-Thégonnec semble avoir une belle collection de noms de lieux archaïques, auxquels nous chercherons à nous frotter comme les bovins de nos pâtures aux vieilles souches.

En visitant récemment les terres AN DREZ ARZOU du côté de Plounéour, mon guide m'a fait remarquer des traces fraîches de sangliers. Toutes ces terres sont désormais en pâture.

*

* *

Il serait difficile, sans doute, de trouver un village en meilleure situation de CONFINS de HARZOU que celui dont le cadastre nous a conservé l'implantation auprès du manoir de Lohennec. La parcelle E, N° 25, en forme d'outre au col allongé, mesure 450 mètres carrés : c'était l'emplacement de maisons avec leurs dépendances.

Aujourd'hui encore, la configuration du terrain est bien visible, même si les pans de murs se discernent moins nettement qu'au début du siècle, lorsque les Pouliquen habitaient le manoir et même, plus tard, du temps de Célestin Hameury. Les pommiers ensauvagés que l'on y voit encore ne sont pas nécessairement les rejetons des pommiers plantés au 18ème siècle par les Simon ou les Paugam : on a dû continuer à y planter. Seul, peut-être, un beau buis a survécu et continue à porter le deuil du village disparu.

A une époque où les fruits étaient rares sur les tables, les enfants de Lohennec couvaient des yeux les "plants de POLOS" ou pruniers sauvages du DREZ ARZOU. Leurs fruits, plus petits et moins sucrés que les prunes, étaient fort appréciés des enfants; ma grand-mère avaient deux "arbres à polos" sur le talus de son jardin.

On ne confondra pas cet arbre fruitier avec les prunelliers; le fruit âcre de ce dangereux épineux se dit IRIN en breton. Dans la région, la tendance est de mettre L à la place de R. Ainsi on dit ici ILIN, pour IRIN, KELEZ pour KEREZ, COATILEZEC pour COATIREZEC (comme on le verra). Un terme déjà évoqué, le pluriel de GARZ (haie) illustre la tendance de la région à transformer R en L et ZI en CH. La finale du pluriel, de ce nom est en ER et non en OU dans la région, mais GIRZIER (avec G dur) est prononcé GILCHER (G = gu).

Aucun dictionnaire breton n'enregistre ni n'enregistrera ce sens "prunelle" de ILIN. Ce mot désigne régulièrement le COUDE.

Le Gallois a conservé le terme EIRIN pour désigner les PRUNES. Depuis des siècles le breton a adopté le latin-français sous la forme PRUNENN, désignant à la fois l'arbre et son fruit; ainsi dans le Catholicon (1464). Le même dictionnaire rend aussi IRINENN par "prunelle" et "l'arbre".

.page 272

*

* *

Un NEFLIER buissonnant s'est implanté dans les murailles. La nèfle se disait aussi MESLE, MELLE en vieux français. Au 15ème siècle, la NEFLE et le NEFLIER portaient le même

nom MESPERENN. Cette règle de l'identité des dénominations valait pour tous les arbres fruitiers. Le cadastre de 1837 a gardé le souvenir de cette façon de parler. Ainsi on trouve couramment à Pleyber PARC AR GOZ BEREN - champ du POIRIER (sauvage, pour rendre "Coz").

Nous traiterons du sujet des ARBRES lorsque nous évoquerons le peu de place qu'occupe le CHENE en toponymie bretonne, alors qu'il est surabondant en pays gallo (régions de Bretagne où l'on ne parle pas breton). Cette étude sera intitulée AN DANENN, du nom d'un village de Chateauneuf du Faou.

*

* *

Depuis quelques années on a construit à travers les champs un tronçon de chemin qui contourne Lohennec au sud-sud ouest. Il remplace l'ancien chemin qui longeait au Nord l'enclos du manoir, passait au ras du village AN DREZ ARZOU, descendait vers la fontaine 50 mètres plus loin, surplombant l'ensemble Fontaine - CANDI AN OENNEC, montait vers le sud sur 50 mètres, puis tournait en direction de l'ouest pour desservir COZ-OENNEC et TI-GUEN, terres de la seigneurie de Lohennec.

Beaucoup de personnes âgées se rappellent encore les difficultés de la circulation charretière entre le plateau de Lohennec et le bourg de Pleyber-Christ. Descendues vaille que vaille jusqu'à PONT AR BLOC'H, les charrettes devaient tourner plus haut à gauche pour s'enfoncer dans le chemin creux (HENT DON) en direction de PENVERN, au carrefour (KROAS HENT AR C'HOR) de la route Pleyber - Saint Thégonnec, les charrettes tournaient à droite, et passaient par le ROUALOU (passage à niveau), parvenaient au bourg. Il n'y a pas si longtemps, en effet, que le chemin du bourg à GOAREM MEM GLAZ (La Garenne aux pierres bleues ou schistes), connu sous le nom de AR VOAREM, a été prolongé jusqu'au chemin du HENT DON, joignant ainsi le moulin de Pont ar Bloc'h au bourg et désenclavant Ruvarnison et Lohennec.

Rappelons que ce HENT DON est un tronçon encore existant d'une vieille route de grande communication MORLAIX - LE FAOU. Cette voie n'est pas antique, apparemment. On en parlera un jour plus longuement. Elle passait par notre COZ-ILIS (crêperie Hameury), RUNDUIC et KERVENARC'HANT (au sud), PENVERN, RUVARNISON et LE KEF, grand carrefour ancien de St Thégonnec avec une croix et un tronc à aumônes (KEF). Notre village (KER) de PENVERN, à cause du nombre de ses maisons étaient surnommé, au début du siècle, KERGAPITAL (la Capitale); c'est sans doute la signification aussi d'un autre surnom du village BRES-VIAN (le petit Brest). Il faut chercher une autre interprétation au nom de BRES VIAN porté par un village de GUICLAN.

*

* *

La desserte ancienne du plateau de Lohennec en direction de Pleyber-Christ et de Saint-Thégonnec se faisait par une vaste allée joignant le manoir de TI-MARANT et PONT-COROLLOU. Là on tournait à droite pour aller à Pleyber-Christ

.page 273

par ROC'H IZELLA, à gauche pour aller à Saint Thégonnec. Depuis fort longtemps on passait le Coat-toul-zac'h sur un PONT; le moulin qui y était installé, en Pleyber-Christ, s'appelait MILIN AR PONT, le moulin du pont. En 1837, le revenu cadastral de ce moulin était évalué à 82 francs; celui du moulin voisin du CANN-HIR se montait à 90 Fr. On n'y a pas fait de papier.

Le moulin du pont était desservi par un bief récupérant les eaux du Coat-toul-zac'h, du Dour-Ruz et du Goas ar Guib.

En aval, les eaux rejoignaient le Coat-toul-zac'h par un canal d'évacuation épaulé par une levée de terre appelée AR CHOSSER. Le moulin n'avait pas d'étang.

La construction de la N.12 en 1845 a bouleversé profondément l'accès vers Saint Thégonnec. Le nouveau tracé, en pente douce, est connu sous le nom de COAT AT C'HASTEL,

le bois du château-fort. La configuration des lieux est favorable, en effet, à l'implantation d'une maison-forte. La N.12 suit le flanc sud d'un éperon formé par deux vallées assez encaissées, au sud, la vallée qui descend du côté de Reslouet, au nord une vallée courte qui descend du plateau voisin de COSROUET.

Le château-fort était-il sur le bout de cet éperon, à la hauteur approximative du carrefour de Sizun, ou bien plus haut, dans le grand virage, face au cimetière de voitures ? Ce dernier site déterminé par un autre vallon descendant de COAT-COULOUARN me paraît plus probable. La N.12 aurait ainsi traversé l'emplacement fortifié. Il faudrait inspecter les deux sites.

Le nom de COULOUARN est présentement encore un nom de famille. On le retrouve dans 4 lieux-dits en KER dans le Finistère, mais point dans les Côtes du Nord, ni le Morbihan : KERGOULOUARN en Lanrivoaré, Ploéven, Plonéour-Lanvern et Plouvorn. Je ne vois pas quelle étymologie proposer de ce nom en COU, dont on approchera COULART, du même Saint Thégonnec. Les amateurs de "chewing-gum" pourraient avantageusement mâchonner de tels mots à longueur de journées, afin d'en extraire tout le suc et nous en faire part. Ils pourraient y joindre CO, nom d'ardoisières dans la région de Ploërmel, que l'on retrouve dans COBENN, à PONT COBENN, PORZ-COBENN, MEIL-GOBENN, pays de ma grand-mère et site gallo-romain sur AON (le fleuve) dont on a fait ce nom doublement barbare de PONT-COBLANT sur Aulne. C'est là que passe notre HENT AR ROUDOUROU, le chemin des GUES.

*

* *

Immédiatement à la sortie du pont se trouvait sur Saint Thégonnec, le village de CANN MILIN AR PONT, qu'il ne faut pas confondre avec le CANN HIR voisin, en Pleyber-Christ. Le cadastre de Saint Thégonnec (1837) enregistre en ce village 6 maisons, 5 de la classe la plus médiocre (classe 8, revenu 2 Frs) et 1 de la classe 7 (revenu cadastral 4 Frs). Il y eut ici une forge, si l'on croit les noms de deux parcelles, PRAT AR C'HOUEL et YUN (marais) AR C'HOUEL.

La N.12 a dû empiéter sur le village. La vieille route quittait le pont le long des prairies. La N.12 la surplombe. A 250 mètres du pont, il y avait un carrefour. La vieille route continuait le long des prairies, traversait en leur point bas les deux vallons décrits plus haut, contournant l'éperon qui les sépare. Elle remontait ensuite sur le plateau entre Quélennec et Reslouet, pour rejoindre le grand carrefour du KEF (près du passage à niveau). Nous allons parler plus longuement de cette route, désignée dans le cadastre de Pleyber-Christ sous le nom de CHEMIN DU FAOU à MORLAIX.

Auparavant revenons au carrefour signalé plus haut, à 250 mètres du pont. La route de Saint Thégonnec prenait en angle droit vers le Nord et après un S

.page 274

contournait le petit vallon en obliquant vers l'ouest. Cette vieille route de St Thégonnec est praticable pour une très bonne part à pied et même en voiture haute sur roues. Le chemin qui débouche, à droite face au chemin de COAT COULOUARN, est un tracé postérieur à la N. 12 de 1845. Le chemin de Pleyber-Christ à Saint Thégonnec débouchait sur le carrefour actuel où l'on tourne pour rejoindre la voie express; on y voit encore une croix de carrefour. A 1 km de ce carrefour, vers Pleyber, on a exploité sur le plateau une carrière de pierres blanches (quartz) sans doute pour l'empierrement de la N.12. On voit d'autres carrières creusées pour le même usage sur les bords de la N.12. Mais la plus grande carrière qui ait donné le matériau pour la N.12 sur son tracé pleybérien fut creusée dans la falaise de CANN MILIN AR PONT. Le chemin qui prend actuellement à droite vers Penzé, passe très près de l'aplomb de cette carrière; la végétation cache le précipice. On évitera de s'arrêter en cet endroit avec des enfants; une pancarte illisible marque le site. Cette carrière a été exploitée jusqu'à une date très récente.

*

* *

Au pont sur le Coat-toul-zac'h, aboutissait, outre le chemin qui venait du bourg de Pleyber-Christ, une très vieille route qui descendait de Saint Eloi, chapelle située entre TALHENGOAT (le bord du vieux bois) et le MENEZ. Cette route venait de la direction de Sainte Sève. Elle était cadastrée, on vient de le dire, sous le nom de CHEMIN DU FAOU à MORLAIX. Peut-être a-t-elle précédé pour la liaison MORLAIX - LE FAOU la voie plus importante évoquée plus haut sous la même dénomination et passant par Penvern.

Deux siècles avant le cadastre, le 4 août 1640, on trouve mention de ce chemin du Faou dans un Etat des biens fonciers de la Fabrique de Pleyber-Christ "Une pièce de terre, à présent séparée en plusieurs pièces et dans lequel on a construit de faillies (ébranlés) logements de terre, appelés le PRAT COAT (pré du bois) suttué au terrouer du MOULIN DU PONT, en la paroisse de PLEIBER-SAINCT-THEGONEC, donné à la dicte Fabrice par damoiselle Marie de Kaudy (K = Ker), dame douarière de Kaliou par contract du troisième jour d'avril mil six centz un, signé Y. Henry et Kmerch, notaires, relevant du fieff de PENC'HOAT, soulz la charge de cinq solz (sous) monnaie de cheffrante, cerné devers l'orient de la Ryvière qui dévale du Moulin du Pont au bourg de Penc'hoat, devers le midy du CHEMIN MENANT DE LA VILLE DE MORLAIX A LA VILLE DU FOU, d'autres endroitz terres de Menez, tenu à présent en ferme par Yvon PEZRON, pour en paier l'an de rente, la somme de neuf livres, douze solz".

Ce document, transcrit littéralement, est riche d'enseignements. Outre la dénomination du chemin, on notera la présentation de la rivière que nous appelons actuellement COAT TOUL ZAC'H, le nom de BOURG donné au village de Penhoat non loin des ruines du château de ce nom, l'évocation du nom KERAUDY de la famille qui détint la seigneurie de Lohennec au 16ème siècle, la forme ancienne du nom de Saint Thégonnec, PLEIBER SAINT THEGONNEC (Saint-Egonnec, le plus souvent).

Dans un aveu du 15 septembre 1785, la même rivière anonyme est décrite ainsi "rivière qui dévale (descend) du moulin du pont, situé en la paroisse de Pleiber-Christ, à celui du Mintric, sis en la trêve de Sainte Sève, paroisse de Saint Martin de Morlaix". On y retrouve la même description (abrégée) de la rivière trois autres fois. Concernant un autre bien paroissial sis "au lieu de LA VILLE NEUVE en Saint Thégonnec", la rivière que nous appelons LA PENZE est évoquée dans ce document sous le nom de DOUR QUEREON, rivière de QUEREON (KEREON, en Saint Sauveur, est sur la Penzé).

*

* *

.page 275

Les maisons actuelles du Vallon du Pont sont postérieures à la construction de la N. 12 (1845); auparavant il n'y avait là que le Moulin du Pont. Le chemin de Saint Eloi descendait en ligne droite vers le pont; il a été coudé pour arriver en angle droit sur la N.12.

Lors de la razzia des entrepôts de l'armée anglaise à la gare de Saint Thégonnec en 1940, au moment de l'avance des Allemands, les autochtones ont retrouvé d'instinct ce chemin abrité, propice à la contrebande, HENT GUINARDIC, comme l'appellent les anciens de Coatilézec. Du côté du Plessix et Maner-Coz on dit plutôt GUENARDEC.

En 1833 (cadastre de Sainte Sève) le village de GUENARDEC, proche du Plessix et de Maner-Coz, était encore habité. Il se trouvait à 500 mètres au sud-ouest de l'entrée de la voie express (côté Pleyber), un peu en retrait du chemin de Morlaix au Faou, embranché à angle aigu sur la voie romaine à la sortie de Sainte Sève. Ce chemin est encore praticable en voiture jusqu'à la hauteur de l'emplacement de GUENARDEC. Il ne reste plus aucune trace de ce village, déserté à la fin du 19ème siècle.

Le cadastre de Pleyber-Christ (1837) y est allé lui aussi de son petit grain de sel orthographique; GOAREM GUANARDEC (section G, N°890) alors LANDE de 3 hectares 20 ares, dépendant du Vieux-Manoir (MANER COZ). Quelle mutation agraire sur ce grand plateau depuis 1837 ! Les immeubles landes sont presque toutes en culture. Pour quelles raisons historiques restèrent-elles tant de siècles en landes incultes ?

C'est au village de GUENARDEC que se reporte le nom de HENT GUINARDIC donné localement à ce vieux chemin de Morlaix au Faou.

*
* *

Le nom du village nous est attesté sous des formes très variées. Si nous nous attardons à décaper ces termes c'est pour l'intérêt gallo romain que présente le site. Serions-nous dès lors en présence d'un bourg ancien (vicus = GUIC) ?

Il est vrai que si l'on parvenait à établir que la forme GUINARDEC (ou DIC) était authentique, on n'aurait pas démontré, du même coup, qu'il s'agirait d'un GUIC ou chef-lieu de la paroisse primitive de Pleyber.

Une chose est certaine, cependant, le village en question était remarquablement situé dans le cadre géographique et peut-être même dans le réseau routier de notre grand PLEYBER, pour l'instant encore à l'état d'hypothèse.

*
* *

Au 18ème siècle, les actes de baptême commencent par le NOM (prénom) de l'enfant. Ainsi le 7 mars 1724 : "Salomon, autrement dit SALAUN, fils légitime de François Sibiril et de Catherine Milbeau, sa femme, de Rosenbelec..." Mais, le 22 mars 1701, le recteur Julien Le Drogo délaisse la formule stéréotypée pour nous faire le récit suivant :

"Ce jour, vingt-deuxième de mars mil sept cent un, on m'a présenté un enfant masle par damoiselle Margueritte Perros, dite Coatblohou du LIEU de GUINARDEC; accompagnée de Françoise Plassart, sage-femme de cette paroisse, lequel la dite Perros m'a dit estre enfant illégitime de Michelle Le Goff dont elle a accouché ce matin chez Barbe Pezron, autre sage (- femme) de cette paroisse - lequel enfant j'ai ce jour baptisé et a esté

.page 276

nommé Joseph par Guillaume Herlan, sacriste et par la dite Perros qui l'ont tenu sur les fons baptismaux en qualité de parain et marainne, lequel enfant ladite Perros et la dite Plassart ont avec elles transporté, ayant promis d'en faire sur(s) garde - en foy de quoy je signe les dits jour et an que dessus... Ju / Le Drogo, recteur."

- Le 29 avril 1721 est inhumé dans l'église Michel l'ARANCONER, de GUNARDEC - écriture de O. HERLAN, curé (vicaire).

- Le 14 Avril 1722 est inhumé le corps de Philippine Coat, âgée de 16 ans environ, du village de GUINARDEC - signé Pierre Guédon, prêtre.

- Le 26 mars 1724, obsèques de Françoise Coat, âgée de 20 ans environ - morte à IUNARDEC - écriture du vicaire O. Herlan.

- Le 1er juin 1724, obsèques de sa soeur Jeanne Coat, âgée de 16 ans environ, morte à IUNARDEC, écriture Haléguen, Recteur.

- Le 9 février 1726, obsèques de Marie Quémener, morte la veille à Junardec - écriture Jacques Mével, vicaire, mais signé Héléguen, Recteur.

*
* *

Il est question aussi de notre village dans un ensemble de documents relatifs à une rente foncière de 6 livres établie en faveur de la fabrique paroissiale par un acte du 15 septembre 1607. Je ne dispose pas de ce titre de fondation. Voici, à son défaut et dans l'ordre chronologique, les attestations que j'en ai relevées sur des documents conservés au presbytère.

1) Dans l'état des revenus fonciers de la paroisse du 4 août 1640 (sur papier)

"De sur le gage et hipotecque d'un convenant sittué au terrouer de Coat-Gonval appelé GUNARDEC; tenu et manüvré à présent par Jan Thomas, la somme de 6 livres tournois de rente et levée annuelle donnée à la dicte fabrice par le Seigneurie de Lesquiffyo, comme se voit par acte de recognoissance faite par Marguerite Le Dilacer veuve feu Barnabas Poupon du 15 septembre 1607 signé, Kmerch et Quiguer, Notaires".

2) Dans un état des revenus en date du 24 décembre 1679 (sur velin)

"Dessus le lieu de GUNARDEC en cette paroisse de Pleyberchrist tenu à présent en ferme par Jan et autre Jan Le Bihan est debue (due) la somme de 6 livres".

3) Le 23 Janvier 1693, dans un aveu des biens de la fabrique on retrouve GUNARDEC.

4) Dans l'aveu du 17 février 1709 (sur papier) le 25ème article est consacré aux 6 livres de rente "sur le lieu de GUINARDEC au terroÿer de Coatconoual en la dite paroisse. Ledit lieu appartenant à Margueritte Perros, damoiselle de Coatblohou de Morlaix". Il s'agit de la même Margueritte que celle du baptême de 1701.

5) Dans l'aveu du 9 mai 1713 (sur papier) à l'article 29 le lieu de GUINARDEC appartient toujours à Margueritte Perros; les terres, ajoute-t'on sont situées "partie en Pleiber-Christ et partie en la trêve de Sainte Cève".

6) Dans l'aveu du 21 août 1753 (sur papier) le lieu est appelé GUENARDEC... Ci devant appartenant à Margueritte Perros..., et à présent à damoiselle veuve Troussel de Morlaix.

7) Le 24 avril 1775 on retrouve l'écriture GUERNARDEC.

*

* *

De toutes ces formes, GUN, GUIN..., GUEN..., GUERN..., GUAN..., IUN..., laquelle pourrait prétendre à l'authenticité ? S'agit-il, d'autre part, d'un mot simple ou d'un mot composé, dont le deuxième élément serait NARDEC ou

.page 277

ARDEC ? Faut-il privilégier la finale EC attestée en tous ces documents et dans une partie de la tradition parlée (orale), en négligeant la finale IC peu attestée ? La consonne N commune à toutes ces prononciations ne peut-elle être le témoin atrophié de l'article défini AN (le, la, les) ?

Souvent, en effet, la lettre N joue ce rôle d'article dans les noms de personnes comme dans les noms de lieux. Ainsi la plupart des noms de famille commençant par N relèvent de ce phénomène : par exemple, NOACH (le), NOARCH (le), NOZACH (le) s'interprètent AN OZAC'H (le chef de ménage), que l'on retrouve avec l'article français en LOZAC, LOZACH, LOZACHMEUR, LOZAHIC, LOZARCH, LOZECH. Il en est de même pour ROUDOU NOEN (ROUDOU-AN-OC'HEN), le gué aux boeufs, là où ils vont boire et où traversent gens et troupeaux. Citons encore ROSNEUGEN, une garenne dépendant de Kergoat donnée à l'église le 5 avril 1614. Dans un bail sur vélin passé le 13 avril 1714 entre la fabrique et Pierre Simon, sa femme Marie Riou, demeurant "au lieu du bois", notre KERGOAT, l'écriture ROS NEUGEN est parfaitement assurée, comme dans tous les autres titres conservés. Cela n'a point empêché Maître Troussel, Notaire à Pleyber-Christ, d'en faire ROZ-MEN GUEN (Le ROZ aux pierres blanches, de quartz) dans les baux de 1893 et 1898.

Le cadastre de 1837 (section C, Nos 83 et 83 bis) écrit PRAT ROZ EUGEN. La garenne, devenue alors terre labourable, doit correspondre aux Nos 84, 85, qui s'appellent PARC ROZ EUGEN. Ces terres sont cadastrées à COAT-AR-VOAREM. Par delà notaire et cadastre, il faut restituer le nom ROS NEUGEN, c'est-à-dire ROZ AN EUGEN, le "coteau au BÎUF" (singulier).

Ne quittons pas ce coin de Gorré-Bloué sans signaler la grosse bourde de l'abbé CALVEZ (Pleiber-Christ p.118). Du précieux BUZUDOU cadastral (les BOISSIERES, lieux plantés de buis) il a fait un "PRAT - AR - BURZUDOU" (section C, N° 129), "le pré aux merveilles, aux miracles". C'est un ASSASSINAT !

*

* *

L'écriture IUNARDEC peut être écartée d'emblée : elle suggère, en effet, la notion de MARAIS, qui n'est pas en situation sur ce plateau, assez écarté de YUN AR GOSQUER : il faut n'avoir jamais mis les pieds dans ce village pour proposer une telle orthographe.

GUN suggère aussi un site marécageux. On dit plus couramment ici CUN, YUN. Les dictionnaires écrivent plutôt GEUN (G dur). Peut-être est-il prudent de tenir GUN en réserve d'explication.

L'écriture GUANARDEC du cadastre de Pleyber est certainement aberrante. Le préfixe GUER (village) s'expliquerait par le besoin de rendre claire une dénomination obscure, GUENARDEC ou GUINARDEC.

Il n'existe présentement aucun village GUN en Bretagne. On citera, d'autre part, GUENATEC à Lanvéoc, GUINARD à Campénéac (Morbihan) et GUINARDIERE à Pleudihen (Côtes du Nord). La moisson est fort maigre.

On ne cherchera pas à trancher présentement.

*

* *

Le goût de l'étymologie, de l'origine et du sens des mots, est courant chez les personnes qui ont fait quelques études; il est une forme du besoin que nous ressentons tous de démonter les mécanismes des outils de travail ou de langage que nous utilisons quotidiennement. Les étymologies des anciens sont très sujettes à

.page 278

caution; nous venons d'en donner un exemple avec IUNARDEC. Grégoire de Rostrenen, auteur d'un célèbre "dictionnaire François - Celtique ou François - Breton" (1732) multiplie à souhait les étymologies fantaisistes. Ainsi écrit-il : "GUEAUDET (Notre Dame du), ancienne église au milieu de Quimper, ar Gueaudet, ar guevded; An Intron Varia à Guevded; c'est à dire gué de deux rivières d'Odet et de Teyr". C'est une énormité de voir ici une allusion à un gué. Le mot est répertorié dans le Catholicon sous la forme "QUEUDET - ville, cicé; urbs en latin". L'imprimeur a confondu, chose courante au 15ème siècle, t et c. Il faut lire cité : c'est-à-dire une ville fortifiée. Comme Paris, Quimper avait sa Notre Dame de la Cité.

Grégoire étend son interprétation à "COS-GEAUDED - ancien gué, méchant (mauvais) gué ou passage de rivière". Ce nom de COZ GEAUDET rappelle la présence de fortifications à l'état de ruines. Il s'agit du YAUDET en Ploulec'h, à l'embouchure de la rivière de Lannion connue sous le nom de LEGUER. J'ignore la profondeur du lit de la rivière à la hauteur du promontoire fortifié du Yaudet. Qu'il y ait eu un gué ou non ne fait rien à notre affaire puisque KEODED désigne une cité. Le nom étant féminin on dit ar guéoded - la cité. C'est de cette forme "guéoded" que dérive YAUDET, tout de même que GEUN-GUN, marais, aboutissent à YEUN ou YUN et GEOT (g dur), herbe à YEOT. Les anciens agriculteurs n'ont pas oublié le prix qu'on attachait à l'herbe tendre des près proches des fermes, que l'on coupait vert, YEOT MED. Le cadastre en garde souvenir aussi : ainsi au MENEZ (F, N° 553) PRAT YEOT MED (9 ares), à COATILEZEC (G, Nos 727-728), PRAT YEOD MED (3 ares, 6 ares 50). Au TRAON, les parcelles Nos 525-528 (section E) sont dénommées PRAT DEOT MED; il faut corriger en "yeot".

*

* *

L'herbe coupée en vert, YEOT MED, occupe une très large place dans l'alimentation de nos grands troupeaux bovins. Pendant plusieurs années on déshydratait cette herbe dans l'usine à "bouchons d'herbe", implantée non loin de la chapelle du Christ. Le procédé de la déshydratation vient d'être abandonné parce que trop onéreux. Désormais on ensile le YEOT MED.

Le substantif MED signifie "coupe" (de blé, d'herbe...). Du "bois de coupe" ou taillis se dit KOAD-MED. Le verbe correspondant, "couper les céréales" ou moissonner se dit MEDI ou MIDI. Une machine à moissonner est une MEDEREZ, soit avec l'article une EUR VEDEREZ. Une moissonneuse-batteuse est une MEDEREZ-DOURNENEZ (ou DORNENEZ en Cornouaille). A Pleyber, où l'on dit MIDI (ou VIDI en cas de mutation), pour moissonner, on ne s'interdit pas de prononcer MEDEREZ (ou VEDEREZ en mutation) pour MOISSONNEUSE. Il eût été plus logique de dire EUR VIDEREZ, une moissonneuse.

*

* *

Le titre "AN DREZ ARZOU", on s'en aperçoit, est fort élastique. Du moins a-t-il le mérite de tracer à nos recherches des LIMITES (HARZOU) et de nous maintenir à l'intérieur des frontières de Pleyber. Il nous donne aussi l'occasion de porter un regard critique sur les dénominations cadastrales et, si précieuses qu'elles soient, d'établir qu'elles ne peuvent être prises toujours comme argent comptant.

Nos anciens, on l'a rappelé, utilisaient l'HERBE EN VERT ou YEOT MED (herbe coupée) pour assaisonner l'ajonc (LAND pilé) que l'on servait aux chevaux. Aujourd'hui on tond de même les pelouses, comme on passait chez le coiffeur, uniquement pour la beauté du coup d'oeil. C'est le même art du YEOT MED qui

.page 279

s'industrialise dans la pratique récente de l'ensilage d'herbe. La pluviosité de cette année risque de porter un coup sérieux au procédé traditionnel du FOIN ou herbe coupée à maturité.

*

* *

Le Catholicon (1464) adopte pour l'infinitif du verbe correspondant à MED (coupe) la forme MIDIFF. Il traduit en français "SEER", littéralement "scier, couper", opération qui définit l'acte de MOISSONNER, aussi bien d'ailleurs que celui de FAUCHER. Ce sens de COUPE est conservé dans YEOT-MED et KOAD-MED (bois de coupe).

Une 2ème édition imprimée du Catholicon parue à Paris peu après la 1ère édition (1499) publiée à Tréguier, traduit MIDIFF par "SEYER". Pour dire que le BLE EST MUR, "meure, prest à seyer", l'auteur de cette 2ème édition, Jehan CORRE écrit : "Dare da midiff" (on prononce, dans le cas, VIDI) le MESSONNEUR de la 1ère édition devient ici le "SEYER, en breton MEDER".

Le 1er Catholicon donne un autre terme du vocabulaire rural : "TREUAT (u se dit ici v), moisson". Le 2ème Catholicon donne à TREUAT le synonyme EAUST; il traduit "cuilliz" par EAUSTET. Quant au latin "seges" ou "blé prest à soyer", il en propose la traduction : "EET dare da mydiff", qui est reprise dans le 3ème Catholicon (1521) du Léonard Quillévéré, publié aussi à Paris.

Le Gallois rend aussi "moissonner" par MEDI; le latin disait, à l'infinitif, METERE.

La Cornouaille n'emploie pas le mot trégorrois - léonard DARE pour rendre l'adjectif MUR. On y dit, sur tout le territoire AO (aho), pour le blé mûr comme pour les fruits. Le verbe MURIR s'y dit AVI.

A Pleyber on rend MUR par AZO, mais l'on ne s'y interdit pas de recourir au français lui-même dans sa forme ancienne, prononcé MEUR. Ce terme français était déjà bretonnisé dans la région à l'époque où Lagadec de Plougonven écrivait le Catholicon (1464); "MEUR, en français MEURE".

*

* *

L'expression KOAD-MED qui désigne le BOIS de COUPE ou TAILLIS n'est pas usitée ici. Le cadastre de 1837 l'ignore.

A cette époque, les TAILLIS avaient une valeur économique de bois de chauffage, qu'ils ont retrouvée quelque peu présentement. Ils servirent autrefois au chauffage des usines métallurgiques de la région et à la fabrication plus ancienne du fer artisanal, dont Pleyber conserve encore de nombreuses traces.

Il n'y a point si longtemps encore les taillis étaient exploités sur place pour confectionner du CHARBON de BOIS; on reconnaît encore dans certains taillis les emplacements utilisés par les charbonniers pour dresser les meules de bûches de bois d'égale longueur, appelées "charbonnettes". La fabrication du charbon dans les bois n'était pas toujours sans danger. L'hebdomadaire morlaisien LA RESISTANCE signale le 22 août 1908 l'incendie qui venait de brûler 7 hectares de taillis dans les BOIS de Mr Andrieux, entre la papeterie (qui venait de fermer) et Buzulzo (ancien moulin à huile); les bois étaient exploités par Mr Bécam, marchand de charbon à Morlaix. Le feu aurait été communiqué par une étincelle s'échappant du four à charbon, entretenu par les charbonniers.

*

* *

.page 280

On sera intéressé par le tableau de l'occupation des sols vers 1845, repris par Jean Marie ELEOUET (créateur de KER GOMPEZ) dans son ouvrage STATISTIQUE AGRICOLE GENERALE DE L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX (1849).

Ces états n'offrent pas toutes garanties, comme on le verra plus bas, pour les FUTAIES de Pleyber, mais on se trouve devant un ordre de grandeur assez approchant :

Froment	364,61 hectares
Orge	273,46 hectares
Avoine	364,61 hectares
Sarrasin	145,84 hectares
Pommes de terre	91,15 hectares
Panais	91,15 hectares
Autres racines	54,69 hectares
Trèfle	273,00 hectares
Lin et chanvre	36,46 hectares
Jachère	127,61 hectares
Prairies naturelles	337,25 hectares
Bois, haute fûtaie	22,32 hectares
Bois taillis	506,95 hectares
Lande (ajonc, seigle)	1 662,61 hectares
Total	4 352 hectares

La population agricole en 1841 se montait dans le canton à :

SAINT THEGONNEC	3 648
PLEYBER	3 132
LE CLOITRE	1 419
PLOUNEOUR MENEZ	4 127

On observera que Loc Eguiner faisait alors partie de Plounéour; sa promotion en commune fut l'objet d'un décret de décembre 1866.

*

* *

Les fûtaies ou bois constitués d'arbres de haut fût ne représentaient qu'une minime partie du territoire de la commune; on les rencontrait avant tout autour de Lesquiffiou, du Treuscoat et de Lohennec.

Les PEPINIERES (en breton MAGUERES), très nombreuses durant l'ancien régime, avaient poussé le plus souvent en fûtaie à l'époque du cadastre (1837). Il y avait eu manifestement une rupture de la politique du boisement. Ces anciennes pépinières, proches des habitats, étaient de dimensions réduites. Ainsi, les deux PEPINIERES de Lohennec, implantées sur Keranguen, faisaient, l'une 10 ares (section E N°11) et l'autre 30 ares (section E N°15); toutes deux étaient à l'état de fûtaie en 1837. Mais la grande fûtaie de Lohennec occupait alors 4,50 hectares (section E N°130). Le plus grand TAILLIS de Lohennec sur le territoire de Pleyber, COAT BRAS (le grand bois) faisait 28 hectares (section E N°113).

.page 281

*

* *

Le terme de COAT (bois, forêt) se dit communément du TAILLIS comme de la FUTAIE; COAT-QUIRIN sur Lesquiffiou désigne à la fois des taillis et des fûtaies. Si, à Lesquiffiou encore, COAT ARZAL (7,65 hectares), COAT ROZ VIDOU (15,73 ha) et COAT AN DOUVEZOU (2 ha) sont cadastrés comme fûtaies, par contre, COAT AR GOAS SEC'H (bois du ruisseau sec : 28,73 ha) et COAT DU (bois noir : 27 ha) sont cadastrés TAILLIS. On observera qu'avec les seules futaies de Lesquiffiou, nous dépassons les 2 hectares relevés par Eléouet. Notons au passage aussi la dénomination COAT AN DOUVEZOU (les DOUVES), emplacement probable du primitif Lesquiffiou au Sud du château, face à Run ar Vrac'h (section A, Nos 170,172); des douves existent toujours.

*

* *

Si donc COAT (bois) se dit tout naturellement des TAILLIS dans nos régions, ceux-ci peuvent avoir cependant des désignations plus spécifiques.

AR C'HOAT TAILL (section A, N° 269) au Treuscoat est un taillis de 21,67 ha. TAILL KERRAC'H (ou KERVRAC'H) était un taillis de 3,69 ha (section C, N° 638) dépendant de COAT LOSQUET (ou bois brûlé) en Plounéour. Sur le même terroir de KERVRAC'H encore trois parcelles font référence à un petit taillis disparu en 1837 :

PARC AR VROUSTAILLIC, terre labourable de	91 ares
GOAREM AR VROUSTAILLIC, lande de	246 ares
PRAT AR VROUSTAILLIC, pré (médiocre) de	9 ares.

Le cadastre, pour une fois, fait la mutation de BROUSTAILL en VROUS... Nous avons ici, sans doute, le souvenir d'un défrichement de taillis.

Les dénominations cadastrales font, en effet, référence à un état plus ancien du sol. Mais il faut se garder d'y voir chaque fois une allusion à un défrichement. Il serait tentant de voir dans les 5 parcelles de KEROMNES (section E, Nos 602-605 bis) dénommées PARC COAT AR SCOUR un souvenir de défrichement; mais il faut être sur ses gardes. Nous sommes ici sur une vieille seigneurie démantelée. Ces terres pourraient avoir appartenu à la famille COAT AR SCOUR (en Plourin) : en breton, SKOURR veut dire "branche".

Qu'en fut-il de GOAREM COAT LOSQUET (section C, N° 71), lande de 2,80 ha, dépendant de KERGOAT VRAS ? Souvenir d'un défrichement de bois incendié ou d'une appartenance plus ancienne au seigneur de COAT-LOSQUET ? On peut d'autant moins trancher que tout un ensemble de parcelles médiocres, voisines de la garenne, porte le nom de GUERAC'H (section C, Nos 50, 59; 73, 80) ainsi que YUN GUERRAC'H. Ces terres auraient-elles dépendu dans un passé lointain de la seigneurie de KERAC'H ? ()

*

* *

Je m'aperçois à quel point la prudence est de mise en des sujets de ce genre. Reprenant les titres de propriété de la garenne ROS NEUGEN, évoquée dans le N° précédent (p.23), je découvre ceci dans un bail sur velin, du 28 décembre 1774 : "Une garenne à présent en TERRE CHAUDE (c'est à dire labourable ou PARC) nommée

.page 282

ROZNEUGEN, contenant CENT SOIXANTE CORDES, cerné du levant (est) de la prée (PRAT) nommée ROZNEUGEN, du midy (sud), couchant (ouest) et nord des TERRES du SEIGNEUR de COATLOSQUET. Un pré nommée ROSNEUGEN contenant DEUX CENTS CORDES, cerné du couchant de ladite Garenne et des autres endroits des TERRES DU SEIGNEUR de COATLOSQUET".

Ainsi GOAREM COAT LOSQUET porte le nom d'un ancien propriétaire et ne fait aucune allusion à un état antérieur du sol.

On aurait aimé trouver une équivalence des unités de superficie, CORDE et METRE CARRE. Mais dans le cadastre de 1837 ces anciens biens paroissiaux ne sont pas cadastrés sous le nom de la Fabrique. Cependant ils semblent être restés dans le patrimoine de celle-ci puisque la Fabrique les louaient le 29 septembre 1890 à Monsieur René Guillou, propriétaire cultivateur à Talingoat. Au bail est épinglée une copie cadastrale avec les superficies. Les parcelles, on l'a dit, sont devenues ROZ MEN GUEN; la copie cadastrale transcrit ROZ EUZEN. Le patronyme EUZEN est une forme trégorroise (CATHOLICON 1464) du nom YVON; par ici on dit plutôt EOZEN. Avec tout ceci on est assez loin de ROS NEUGEN.

Voici, à partir de ces documents, les données numériques sur lesquelles chacun pourra vérifier sa connaissance de la REGLE DE TROIS :

PRAT ROSNEUGEN (section C, Nos 83 et 83 bis) : 4 570 M2 ou 200 cordes.

PARC ROSNEUGEN (section C, N° 84) : 6 940 M2 ou 160 cordes.

Décidément la CORDE était bien élastique. La CORDE était appelée CORDEE en 1753.

*

* *

Dans le même dossier des documents sur ROSNEUGEN on a conservé un bail sur velin en date du 23 avril 1714, que nous avons cité dans le numéro précédent. Ce contrat n'évoquait pas les terres limitrophes du Seigneur de Coetlosquet, mais il apporte une précision, non reprise dans les autres pièces du dossier : "Une prée fauchable et garenne y jouxte (en 1753, la garenne sera devenue terre CHAUDE ou PARC) nommé ROS NEUGEN... situé au TERROIR DE GOAZ RAC'H".

Ce GOAS RAC'H est identique certainement au GUERRAC'H cadastral, signalé plus haut. Les anciens qui fréquentaient ces terres parlent, pour la plupart, de DOUAR GOARAC'H; rares sont ceux qui parlent de GUERAC'H, sans doute, pour avoir consulté le cadastre.

Le terme de DOUAR est la traduction bretonne du mot français TERROIR utilisé avec une parfaite constante dans les actes notariés antérieurs à la numérotation cadastrale des parcelles, c'est-à-dire, à Pleyber, avant 1837. Jusqu'à une époque très récente, avant la signature des contrats, ceux-ci étaient commentés oralement en "langue vulgaire" ou langue du peuple, soit chez nous, en breton. Les mêmes transactions immobilières étaient d'ailleurs proclamées ou BANNIES "sur la croix" du cimetière ou "sur la pierre", à la sortie des grand-messes dominicales. Cette publicité visait à faire apparaître des oppositions fondées sur des "droits" oubliés, de tiers.

Notre HARZOU faisait partie, au même titre que DOUAR (terroir), du langage breton notarial; il désignait les METTES (bornes, limites, frontières), terme qui accompagnait fréquemment le mot "terroir", parfois sous la forme ES-METTES. On va y revenir plus bas.

*

* *

.page 283

Les parcelles cadastrales qui portent le nom de GUERAC'H constituent un ensemble fort bien délimité couvrant 1428,60 ares, ainsi répartis en 1837 : PRES, 245,30 ares; TERRES LABOURABLES 173,50 ares. PATURES, 201,50 ares : LANDES 808,30 ares. A cet ensemble (section C, N° 50 - 59; 73 - 80) on joindra deux autres parcelles de la même section satellisées à proximité du terroir, au sud est :

Section C N° 196 - PARC GUERAC'H	terre labourable	53,50 ares
Section C N° 204 - PARC BIAN GUERAC'H	terre labourable	13,80 ares.

L'ensemble groupé a pour limite Nord le chemin qui vient de l'usine à BOUCHONS d'herbe au bourg, depuis le confluent du ruisseau de Gorrébloué et de celui de Bodassin jusqu'au chemin qui, peu après, à droite, mène dans les terres. C'est là que la voie romaine Morlaix - Quimper (par la Rue Louis Pasteur) traversait à gué les eaux conjointes des deux ruisseaux précédents, et d'un troisième dont nous allons parler plus longuement. La rivière ainsi constituée passait à quelques pas de FEUNTEUN-CHRIST, dont elle recueillait les eaux; elle rejoignait le DOUR-RUZ en passant par le village de COZ-ROUDOUR (Le VIEUX-GUE), en dessous du BARRIC, sur l'ancienne route de Kergoat à la Salle-Keromnès.

La voie romaine ne passait pas par le site du bourg. Lorsque celui-ci a été implanté et un édifice religieux construit en cet endroit, le besoin se fit sentir d'embrancher un chemin d'accès au bourg auprès du gué; ce fut l'origine du carrefour où s'édifiera un jour (1536) le calvaire du Christ.

La limite Est des terres de GUERAC'H est constituée d'abord du chemin qui va dans les terres jusqu'à la rencontre d'un petit ruisseau (le 3ème du site). A partir de là le contour est du terroir s'identifie avec ce modeste ruisseau jusqu'à sa source principale. Celle-ci se trouve à 50 mètres en dessous de la route qui mène de Kerzéport à Gorrébloué, à mi-chemin, là où l'on commence à quitter le plat.

La limite Sud part de cette source et rejoint par une ligne à peu près droite de talus le ruisseau de Gorrébloué, à l'ouest. C'est ce ruisseau qui constitue la limite Ouest de l'ensemble GUERAC'H.

Ainsi placé, pour l'essentiel, entre deux ruisseaux, à l'est et à l'ouest, le terroir de Guérac'h a un profil bombé.

*
* *

La recherche toponymique (sur les noms de lieux) n'est pas de tout repos, on s'en aperçoit une nouvelle fois.

Le bail de 1714, qui nous a conservé le nom de GOAZ-RAC'H, situé dans ce terroir les parcelles ROS-NEUGEN. On ne pressera pas cette indication pour en déduire qu'alors le terroir en question s'étendait aussi à l'ouest du ruisseau de Gorrébloué, du côté de COAT AR VOAREM, où sont implantés PRAT et PARC ROS NEUGEN. Le pré est bordé par le ruisseau; il est donc limitrophe du terroir GUERAC'H. Cette légère inexactitude n'ôte rien de son prix à l'écriture GOAZ RAC'H.

Ce prix ne tient pas tant à l'antériorité de l'expression écrite GOAZ-RAC'H (1714) sur la première attestation relevée de la forme GUERAC'H (1837). Dans l'état présent de notre documentation écrite nous ne disposons, en effet, que d'une seule graphie (ou écriture) pour chacune des deux formes; on ne peut, sur cette base fragile, trancher un problème d'authenticité. L'intérêt de la graphie GOAZ-RAC'H c'est qu'elle a survécu dans l'usage parlé jusqu'à nos jours sous la forme GOA-RAC'H, alors que, depuis la rédaction du cadastre en 1837, régnait dans les titres de propriété la forme de GUE-RAC'H, prononcée GOUE-RAC'H et non GUER-AC'H.

.page 284

De surcroît, le territoire a pour limite à l'est, comme à l'ouest, un ruisseau, GOAZ. Nous avons rencontré ce mot dans un terroir tout proche vers BRULUEC, le GOAZ-HALEC, la "rivière aux saules", qui descend du flanc ouest de BRULUEC et traverse la route de Quimper auprès du LENN VRAS, le grand LAVOIR. En vérité, le terroir de GOAZ-HALEC devait son nom à un HABITAT comme il est fréquent dans la répartition ancienne des parcelles.

Le vieux cadastre applique d'ailleurs le nom de GOAZ-HALLEC à une unique parcelle (section H, N° 1019) de 15,90 ares, sous pâture en 1837. A cette date, il n'y avait encore aucun chemin de communication entre Bruluec et le KANNDI voisin ou BUANDERIE, alors en copropriété par tiers, entre les enfants Jean Louis MESCAM (à Guimiliau), Jacques LEON, de Poulran et Yves LEON. Cette buanderie devait encore avoir son toit puisqu'elle était taxée cadastralement pour 2 francs, au plus bas degré (10) du classement des maisons; la superficie de 42 m2, était taxé 12 centimes (section H, N° 1015).

Les mêmes propriétaires se partageaient à égalité, 5 ares chacun, le terrain contigu au KANNDI vers Bruluec. Cette pâture portait le nom doublement caractéristique de LIORS AR C'HANDI (H, N° 1016); actuellement ce "liors" est occupé par un magasin, présentement à René Fichou. A lui tout seul, le terrain LIORS, courtil, suffirait à établir qu'à proximité, immédiatement, s'est trouvée une maison d'habitation. Il s'agit précisément de GOAZ-HALLEC.

*

* *

Une confirmation nous en est fournie par un acte de décès de 1720.

"Ce jour, quatrième de juin mil sept cents vint a esté inhumé dans cette église Anne Kguel (Kerguel) de Goaz-Halec agée d'environ soixante ans. Assistant à son enterrement François cumunal et Marie Kguel sa soeur et son beau-frère, Claudine Herlan, française Carof et autres qui ne signent - Pierre Caro p(rê)tre". Outre l'attestation d'un habitat du nom de GOAZ-HALLEC ce document comporte d'autres notations. Ainsi nous apprenons que la défunte fut enterrée dans l'église elle-même et non dans le cimetière. Le prêtre signe CARO conformément à l'usage parlé; par contre, il écrit le nom de son homonyme CAROF. Sous cette forme ou avec 2 F, c'est l'écriture usuelle du Nord-Finistère, devenue pratiquement aujourd'hui la forme parlée. Apparemment, le O de ces formes longues est fautif et en surcharge, tout comme dans le nom de famille DEROFF, prononcé autrefois DERO. Il semble que CARFF (le) et DERFF (le), noms portés encore aujourd'hui et proches de CARV (cerf) et DERV (chêne) soient authentiques. CARO et DERO sont traditionnels eux aussi. CAROFF et DEROFF paraissent être des compromis médiocres entre les deux formes précédentes. CARV est apparenté au français-latin CERF; quant à DERV on le retrouve dans le gallois.

Les témoins sont sollicités - on disait interpellés - de signer. Très rares étaient au 18ème siècle les personnes capables d'apposer aux actes qui les engageaient pourtant eux-mêmes le moindre signe qui fut leur signature.

Cet acte enfin nous donne une interprétation adéquate du nom porté par deux terres labourables cernant à l'est (côté Bruluec N° 1021) et au Nord (N° 1020).

N° 1020 PARC cumunal 10,24 ares

N° 1021 PARC cumunal 73,30 ares

CUMUNAL est, dans le cas présent, un nom de famille. Il n'y a pas lieu dès lors de chercher ici un témoin d'une appropriation ou d'une jouissance communautaire. Nous retrouverons ce problème agraire lorsque nous traiterons des MECHOU. Il y en eut sur Bruluec et ailleurs dans la commune.

Ainsi, au sud de ce terroir :

.page 285

H - N° 1007 - goarem ar méchou, lande 92,40 ares

H - N° 1008 - méchou huella, lande 75,50 ares

La notion de BOUTIN (commun à plusieurs usagers) est conservée aussi dans quelques dénominations de terres, par exemple à Trévalan.

H - N° 1372 - Goarem boutin, lande	56 ares
H - N° 1373 - Goarem boutin, pâture	12 ares
H - N° 1374 - Prat (pré) boutin, pré	14,40 ares

En 1837, ces terres n'étaient plus BOUTIN.

*

* *

Puisque nous voici lancés, grâce à Ernest OLIER, dans l'aventure toilière du Léon, notons au passage en plus du KANNDI de Goaz-hallec, désormais en ruines, mais servant toujours de lavoir, le KANNDI de Poulran, plus bas sur la "rivière aux saules" section H N° 964. Cette buanderie couvrait 35 m²; elle était elle aussi de la classe 10 et taxée cadastralement 2 francs. Encore plus bas, là où passera la route de Quimper, le coin du moderne LENN-VRAS (le grand lavoir) se trouvait le KANNDI ou BUANDERIE de BOD-ONN (H, N° 829), à l'état de ruine en 1837. Le cadastre de 1837 ne relève aucune trace de KANNDI au bas de BOD-SCO au GOLVEN. Par contre, il signale une BUANDERIE en dessous du site où est la station d'épuration, peu avant le PONT-GLAS (section H, N° 700); ce KANNDI couvrait 50 m²; il était de la classe 9 et taxé 4 francs.

En ce temps là il n'y avait aucune maison dans le site du Pont-Glas. Le KANNDI qui est situé à l'est du cimetière (section H, N° 644) était en copropriété, à parts égales, entre Bizien, Bourven et François Léon. Le bâtiment était de la classe 10 et taxé 2 francs. L'emplacement, de 42 m², était taxé 12 centimes.

Ainsi ce tout petit ruisseau, en bonne pente proche du bourg, a-t'il alimenté au moins quatre buanderies aux temps de la splendeur toilière.

Les KANNDIEZ (pluriel) ont du servir à rouir le lin car les POUILLIN sont très rares à Pleyber, alors qu'ils étaient très abondants, on l'a dit, dans le pays de Saint Pol, grand producteur de LIN. Au bas de Bruluec, en direction de Poulran, un champ porte le nom de PARC AR POUILLIN (section H, N° 1022); cette dénomination ne pouvait lui venir que du KANNDI de Poulran, tout proche, car les terres contigues à celui-ci sont nommées PRAT ou PARC AR C'HANDI. Un POUILLIN, ça faisait tout de même moins riche qu'un KANNDI et un BIDET GAM moins honorable qu'un MARC'H (cheval). Le "petit cheval boiteux" ou BIDET CAM était le nom du pré (H, N° 1023) qui donnait sur le chemin qui desservait GOAZ-HALLEC, venant du carrefour constitué par les deux routes allant, l'une du bourg à Gorrébloué et l'autre du bourg aussi au COATLOSQUET.

Le chemin de GOAZ-HALLEC est resté inchangé jusqu'au niveau où est le magasin, mais il ne continuait pas en direction de Bruluec.

*

* *

En 1837 TIEZ NEVEZ (les maisons neuves) n'existait pas. La route venant de Kerzéport grimpait (en ligne droite) vers COATLOSQUET (le château) et bifurquait légèrement à droite, en direction de Gorrébloué. L'implantation de TIEZ NEVEZ s'est faite partiellement aux dépens de la route de Coatlosquet, ce qui explique la forme étrange du carrefour.

.page 286

C'est aux abords de ce vieux chemin (de Coatlosquet) , bien au-dessus de Bruluec que se fait présentement la décharge publique de la commune. L'ancienne carrière de sable de mine (arène granitique) qui servait à cet usage étant comblée, bientôt la décharge se fera dans une carrière de granit au-dessus de Saint-Donat.

Lorsqu'on emprunte le profond chemin creux de la décharge on rencontre sur la gauche, après Tiez-Névez, une route qui borde au sud le terroir de Bruluec. Engageons-nous sur cette route. Nous avons à notre droite un ensemble de terres, labourables en 1837, à part une parcelle de 5 ares, sous lande (section C B 446-450). Il s'agit de PARC KERVAN. Ce nom peut désigner,

certes, une famille au nom mi-francisé de nos jours KERJEAN. Je me demande cependant si la lande N° 446 en forme de losange (base 30m, 20m et hauteur 20m), n'a pas été une ancienne implantation de village, bordant la route de traverse vers Bruluec et contiguë à une ancienne desserte des champs en direction du Sud. Cette petite lande domine une source du Goaz-Hallec.

*

* *

Lorsque nous avons dépassé l'entrée de cette parcelle 446, nous longeons, sur notre droite toujours, un vaste ensemble de terres, auxquelles le cadastre de 1837 n'a pas donné de noms, les rattachant à un même lieu-dit, KERHER, apparemment un VILLAGE disparu. Dans le cadastre, en effet, la colonne des lieux-dits ne comporte que des noms de villages, certains disparus, par exemple notre inénarrable MICHEL GOAZI.

Ces terres sont tenues présentement par le PORZ-RUZ. Voici l'état cadastral du site, superficie et nature des terres.

	Section C	
N° 457	Lande	185,50 ares
N° 458	Lande	61,30 ares
N° 459	Terre labourable	43,40 ares
N° 460	Terre labourable	56,40 ares
N° 461	Lande	36,10 ares
N° 462	Terre labourable	52,40 ares
N° 463	Terre labourable	85,70 ares
N° 464	Lande	29,20 ares
N° 466	Lande	285,10 ares

Ces terres granitiques rattachées à KERHER sont d'un seul tenant et font 835 ares. La parcelle 466 vient d'être rognée fortement par le nouveau tronçon de la route LORIENT-ROSCOFF, qui a supprimé au sud du bourg les nombreux méandres de la route Quimper-Morlaix (1844). Celle-ci suivait, en effet, les sinuosités du CANN-ZEC'H ou "vallon sec", dont les premiers plis apparaissent fort bien à droite dès que s'amorce la descente vers le bourg, après KEROUEL. Signalons, en passant, que le cadastre ancien a sévi encore une fois ici : auparavant on ne trouve que la forme KEROUAL ou KERROUAL, comme on aura l'occasion de l'établir.

Le CANN-ZEC'H, qui entretient en vérité un petit ruisseau, a donné son nom à un village voisin.

Avant la construction de la route Quimper-Morlaix, en 1844, on s'en venait au bourg depuis CANN-ZEC'H et son arrière payys (Kerrac'h, Trévalan, Runervy) par le chemin, toujours en usage, qui traversait le vallon du CANN-ZEC'H

.page 287

auprès de l'ancien abattoir. De là, poursuivant la rampe actuelle, le chemin grimpait vers Kerher par le terrain de Roger Fichou et rencontrait la route de derrière Bruluec. A ce carrefour s'amorçait la descente vers le bourg par la route toujours existante qui passe entre BRULUEC et KERMOYSAN HUELLA (d'en haut). La route de Quimper n'existant pas encore, le chemin continuait à descendre en direction du GOLVEN d'où il remontait par Bod-Sco et rejoignait ainsi le bourg.

Depuis un an le chemin a été remembré au passage des terres de Kermoysan Izella; talus et chemin ont été arasés.

*

* *

Longtemps, du Porz Ruz, on mena paître là-haut le troupeau, lui faisant prendre la route du Golven pour atteindre sans encombre, PARKEIER CARHAIX, les CHAMPS de CARHAIX.

Nous voici piégés une nouvelle fois par une écriture CADASTRALE. Il ne s'agit certes pas d'adopter d'emblée la prononciation approximative de CARHAIX qui est commune à tous les familiers du site, non plus que d'admettre, avec certains, que la route du Golven ait pu être un HENT KARAEZ, un chemin vers Carhaix. Aussi bien la 2ème syllabe du nom se prononce-t-elle, non pas AEZ, comme en breton, mais HAIE, comme en français, HE.

L'invasion de l'écriture cadastrale dans les baux et titres de propriété n'a rien changé à la prononciation usuelle, favorisée d'ailleurs par les hésitations du cadastre lui-même. Celui-ci relève, en effet, sous la forme Khé (kerhé) des parcelles (section C, Nos 21, 22, 23 et 203), qui bordent à l'ouest, la route de Kerzéport au Coatlosquet, à la hauteur de la décharge. Je me demande même si les gens de Kerzéport ne donnaient pas le nom de HENT CARHAIX à cette route qui va vers le château de Coatlosquet. Le nom serait alors, de nouveau, une référence à KER HE.

*

* *

Qu'évoque ce nom ? Un village ou un nom de personne ?

Ecartons d'abord l'allusion à CARHAIX, ancienne capitale romaine de la Bretagne occidentale, alors CITE DES OSISMES. Certes, le chemin que nous avons appelé chemin du Coatlosquet (celui de la décharge) et le chemin du Golven sont orientés approximativement nord-sud et permettaient d'une façon ou d'une autre de rejoindre l'une des deux routes anciennes conduisant à Carhaix, dont nous reparlerons.

Il n'est nullement question ici de cette ville, mais d'un terroir local KERHE. D'ailleurs, le TABLEAU D'ASSEMBLAGE (ou carte générale) de 1837 étale le long du chemin du Golven jusqu'à la limite de Plounéour, entre Kerrac'h et Toulménoù (et non TOULMINOU), la dénomination "CHEMIN DU BOURG AU CLOITRE". On peut penser que le cadastre a commis une erreur, faisant passer ce chemin par le COAT-HIR (partie du Coatlosquet) au lieu de coucher l'inscription sur le chemin de Trévalan. La tradition est fort bien conservée dans ce village comme à Quipiec, de la destination LE CLOITRE de ce chemin. C'est l'une des routes anciennes que j'ai tenu à reconnaître dès mon arrivée à Pleyber; je l'ai suivie à pied (non sans mal) depuis Trévalan jusqu'au Sud-Ouest de Quipiec Huella, où elle s'arrête au ruisseau (il en était déjà ainsi en 1837). Après une interruption on retrouve le chemin au Sud de Quipiec-Huella (rénové aujourd'hui). A Quipiec-Izella il faisait sa jonction avec une route venant de Kervénezec par le Runiou (village disparu). On traversait le Queffleuth à gué non loin du PLEEN COZ. Désormais, autour de Quipiec, ces

.page 288

chemins larges ont été rendus accessibles aux voitures, mais non pas dans la descente vers le Queffleuth.

*

* *

Jusqu'à présent je n'ai relevé aucune trace d'un village KERHER ni KERHE dans la collection (incomplète) des registres paroissiaux du 18ème siècle conservée à la Mairie.

J'ai commencé le dépouillement des registres plus anciens, qui sont en dépôt aux archives départementales (à Quimper). J'en ferai la présentation plus tard. S'ils offrent de l'intérêt pour les noms de famille et pour les "prénoms", ils ne font pratiquement jamais allusion aux domiciles avant 1668.

L'esprit occupé de KERHER, j'ai cru un instant l'avoir rencontré comme nom de personne sous la forme KER. Les prêtres du 17ème siècle n'ont pas une orthographe uniforme; chacun tient ferme à son écriture. Ainsi les mots en KER (village) sont-ils écrits K par les uns et QUER par les

autres. Si cette deuxième forme est sans équivoque, le K avec ou sans barre peut prêter à confusion. Le prénom Catherine, fort courant au 17ème siècle à Pleyber, se trouve écrit Kne, Ktharine. La maman de Marie Donval, baptisée le 3 juillet 1606 (acte en latin) est Marie Kadec; on doit prononcer CARADEC (ancien prénom). J'ai relevé la forme rare QUATHERINNE (Madec) dans un acte de décès du 27 avril 1637. Tous les rédacteurs ne sont manifestement pas bien cultivés.

Les registres de SEPULTURES sont conservés depuis le 11 octobre 1613. D'abord rédigés en latin, ils passent au français le 11 avril 1628. Alors qu'en règle très générale le "corps" est dit "inhumé dans l'église", le 23 novembre 1628 "le corps de Jan K ER époux de Janne BIDEKAN est inhumé dans le cimetièr"; on a barré "dans l'église" pour ajouter "cimetièr" (acte en latin). A la réflexion, je pense qu'il faut prononcer CAER (Beau).

*

* *

Mon intention est de dépouiller systématiquement ces vieux registres. C'est un travail long et quelque peu austère, comme toute recherche. Jusqu'à preuve du contraire, je tiens pour probable l'existence d'un village KERHE, au dessus de Bruluec. J'en verrais l'emplacement sur la bande de terre mesurant 29 ares qui s'étire, sans talus séparatif, le long de la route que nous parcourons au Sud de Bruluec. C'est sur cette parcelle C 464 que sont installés les dépôts BLOC'H. Au bout oriental de cette parcelle était une terre labourable N° 465 faisant 98 ares dépendant de Kermoysan Huella; ce terrain appartenait au marquis de Lescoet en 1837, les terres de KERHER appartenait alors à KMELEC Vve à Morlaix.

On ne connaît en Bretagne aucun village du nom de KERHER. La Nomenclature des lieux-dits de Bretagne en 1956 signale un KERHAI en Quéménéven (Finistère). Renseignements pris à la Mairie de cette commune, une telle dénomination est erronée. L'annuaire téléphonique, qui est un merveilleux document sur les noms de famille et les noms de lieux, signale un KERHAU en Quéménéven.

*

* *

.page 289

HER, comme le français HOIR, signifie HERITIER. On dit aussi HEAR. Les gens de la côte, portés à l'inversion des lettres en ont fait HAER, ce qui a conduit à de graves confusions dans leur esprit comme on va le dire. La dénomination KERHER pourrait avoir ainsi la signification : village de HER; on connaît encore aujourd'hui ce nom de famille sous diverses formes : LE HER, L'HER, LE NER. Cette dernière forme peut s'analyser ainsi : AN HER (l'héritier), prononcé AN NER, s'est à moitié francisé, LE NER.

En parcourant ces jours-ci nos registres du 17ème siècle une expression m'a frappé tel un éclair, à cause du rapprochement qui s'est opéré tout d'un coup dans mon esprit entre cette formule et le nom de famille ABEGUILLE. Ce patronyme se traduit FILS DE L'AUTRE. Qui est cet autre ? Pour les uns, EGUILLE est un véritable nom comme GRALL dans ABGRALL; pour d'autres cet EGUILLE désignerait le diable; pour d'autres encore, le compagnon (du père). Voici l'expression que j'ai relevée en français dans les registres de 1670.

Le 10 janvier est né et baptisé Alexandre Simon, fils de Jean et Marie Pezron (Péron) de Saint-Donat. Son parrain, du STER en Plounéour-Ménez est naturellement un Alexandre, soit ici "Alexandre fils d'autres Alexandre Pezron".

Entre le 15 et le 24 janvier est célébré le mariage de "Jean fils d'autre Jean Madec et de deffuncte Jeanne Pezron - et Margaritte Ropartz fille de deffunct Hervé et Louise Parcheminal".

Nous aurons souvent l'occasion d'exploiter les richesses documentaires des registres postérieurs à l'ordonnance royale de Saint Germain en Laye, ou code Louis, d'avril 1667. Notre expression "fils d'autre" est certainement très ancienne; elle était amenée inévitablement par

l'attachement de chaque famille à ses NOMS (nos PRENOMS) traditionnels, en nombre très limité. Nos patronymes YAOUANC (le Jeune), COZ (LE VIEUX) ou, plus explicitement, COZANET (NOMME ou DIT LE VIEUX) ont répondu à l'origine de leur emploi, au besoin de distinguer les membres d'une même famille qui portaient le même prénom (alors appelé nom). C'est l'origine aussi du patronyme aux formes multiples; HENAF (l'ainé), Hénoff, Henan, Henanff, Nena, Nenan, Enaff. On y trouve apparemment une référence à HEN (vieux). Il est probable aussi que les noms BIHAN (le PETIT), et BRAS (le GRAND), dans plus d'un cas, ont eu au départ la même signification d'âge plutôt que de taille.

Les prénoms multiples, d'abord doubles, sont d'introduction très tardive et furent de mode, à l'origine, dans l'aristocratie. Ils ont répondu au désir d'honorer à la fois le parrain et la marraine tout autant qu'au besoin de différencier les homonymes. J'ai suivi la question dans les registres de Roscoff, à partir de 1550. Le 1er double prénom y est enregistré le 12 septembre 1654 : Renée Jane de CREMEUR.

Le premier exemple relevé jusqu'à présent à Pleyber-Christ est "Jeanne Marie Le Jaouancq, fille d'Augustin et Jeanne Jézéqual, de Kéranguen", née le 4 septembre 1668 et baptisée le lendemain. Son parrain fut le "soubz-curé" (sous-vicaire) Alain L'Abbat et sa marraine, damoiselle Marie du Dresnay, dame de Kerbo.

On peut ne pas savoir signer et échafauder cependant des rêves glorieux pour son HER, son rejeton. Ainsi faisait François OLIER, du bourg, baptisant son fils le 10 septembre 1807 NAPOLEON-FREDERIC-FRANCOIS-HERVE-CESAR.

*

* *

Le suffixe HE de KERHE a des analogues à Pleyber-Christ et particulièrement autour de Gorrébloué. Le cadastre relève par exemple, section C, Nos 261, 262, deux parcelles désignées sous le nom de COAT AN AIE, sous lande en 1837 (40 ares environ chacune).

.page 290

Ce site, dans la proximité immédiate du village de Gorrébloué, est au sud de la route de Saint Donat. C'est là qu'était aussi GOAREM AN ILIS (section C, N° 278, lande de 143 ares). Il s'agit, à peu près certainement, de la garenne donnée à la Confrérie du Rosaire par Marie Le Joiner dans son testament, en date du 1er Mars 1663. L'exécution du testament fut officialisée avec l'accord de tous les héritiers par un jugement du 24 novembre 1669. Ce document sur velin conserve le nom ancien de cette "terre noble : La garesne sis... au terrouer de Gorébloué", appelé vulgairement (en breton) LA GARESNE de COAT EN HAY. Elle devient dès lors GOAREM AR ROZERA. Mais le nom ancien est encore attesté dans une description (aveu) des biens de la Fabrique le 21 août (1753) (article 34) : "une garenne terre froide ci-devant nommée LA GARENNE DE LA HAYE et à présent GOAREM EN ROSERA". Le scribe qui a rédigé ce très long document est un tenant de Y dans le nom de PLEYBER-CHRIST. D'autres, apparemment plus nombreux ont tenu à la forme PLEIBER. Après la Révolution, on rencontre aussi l'écriture PLEIBERT-CHRIST.

L'interprétation de ces expressions AN AIE, EN HAY, de LA HAYE me paraît dictée par la topographie : il s'agit de terrains dominant "le village de GORRE-BLOUE, la garenne d'EN HAUT". Ce sont d'étranges avatars, parmi tant d'autres de notre breton AN NEC'H, plus anciennement AN-KNEC'H, qui indique une hauteur.

C'est la même interprétation que je proposerais du nom de KERHE, le village au-dessus de Bruluec, le village d'en haut, comme on dit GORRE-KER; mais on ne peut multiplier les GORRE !

*

* *

A l'occasion du mot breton-français HER, l'héritier, je voudrais rassemblée quelques termes usuels de notre langue dans lesquels le SERPENT s'est glissé insidieusement, provoquant une injuste répulsion à l'égard des êtres qu'il travestissait.

A Roscoff, un petit garçon, un héritier, comme on dit, HER ou HEAR, se prononçait HAER, ce qui favorisa une extravagante confusion. Le mot lui-même AN AER, avait perdu toute référence à la notion de HOIR, héritier, pour ne plus signifier, au sens propre, que la vipère aux yeux de ceux-là mêmes, qui y recouraient pour parler d'un petit garçon.

J'ai déjà signalé le sort malheureux fait par les Roscovites au terme français LES HERES (les pauvres) devenu par la vertu du Breton AN AERED, ce qui n'avait plus dans l'usage d'autre sens que LES VIPERES. Quand ils allaient vendre des oignons aux OUVRIERS anglais le samedi, nos Johnies bretons disaient : "Aller aux AERED". Il s'agissait bien, dans leur esprit, de faire la tournée des PAUVRES, mais le mot lui-même, ayant perdu ses racines françaises, n'avait d'autre sens naturel que VIPERES.

J'ai raconté aussi la répulsion que je ressentais, enfant, pour la LIBELLULE, par la seule faute du breton NADOZ AER où je voyais, comme beaucoup d'autres, une allusion à la vipère. Il fallait comprendre sans doute AIGUILLE (nadoz) d'AIR (aérienne).

*

* *

.page 291

*

* *

Nos recherches présentes sur AN DREZ ARZOU ont pris leur envol d'un site proche du manoir de Lohennec (section E, Nos 23-25). Ces trois parcelles contiguës, couvrant ensemble 71 ares 60, étaient cadastrées en 1837 "terres labourables". Il s'agissait, on l'a vu, de l'emplacement d'un village habité au 18ème siècle et dont les ruines sont encore discernables.

Si le terme ARZOU a ici le sens très précis de LIMITES ou FRONTIERES - paroissiales - entre Pleyber-Christ et Saint Thégonnec, l'autre élément du nom, DREZ, n'est point assuré du tout, comme on l'a montré. Notre propos est d'y voir un peu plus clair, pour terminer.

*

* *

Au cours de nos divagations, nous étions parvenus au-dessus de BRULUEG, exactement sur le terroir granitique de KERHE.

Le dépouillement systématique des registres de Pleyber m'a conduit jusqu'à présent des premiers actes, conservés en lambeaux (fin 1596) à l'année 1673. Je n'ai point encore trouvé trace d'une domiciliation à KERHE. Mais, dans le cas présent, le cadastre de 1837 est assez explicite, on l'a dit, pour établir l'existence sur le site et à l'emplacement que j'ai suggéré, d'un village de ce nom. L'emplacement serait occupé par les entrepôts BLOCH, qui se sont étendus aussi, me semble-t-il, sur la parcelle N° 465 (section C) en direction de la propriété de Roger Fichou.

Ce champ N° 465 dépendait en 1837, de KERMOYSAN-HUELLA; il couvrait une superficie de 97,50 ares. Son nom PARC C'HEUN AR C'HAM, transcrit dans le cadastre de 1837, n'est pas d'interprétation aisée. Les orthographes cadastrales des noms de parcelles offrent peu de garanties. On sera avisé, bien souvent, de s'en tenir à des sonorités approchantes simplement. C'est ainsi que nous évoquerons certains emplois du terme CAM dans des parcelles attenantes aux bâtiments des villages, à St Thégonnec et à Pleyber. Nous exhumerons, à cette occasion, le terme de CHAMBRE utilisé dans les baux ou des partages du 17ème siècle; le plus souvent couverte de genêt, la CHAMBRE est un BATIMENT d'habitation de moindre importance qu'une maison.

Le statut social de CHAMBRIER qu'évoquent vers 1570 les actes de baptême, manifestement plus modeste que celui de MENAGER, correspond à ce type de demeure pauvre, plutôt qu'à la notion moderne de chambre, "pièce d'une habitation où l'on couche". En 1670, combien de MENAGERS de Pleyber avaient même des LITS-CLOS, alors dans leur nouveauté, comme les ARMOIRES ?

Cet habitat ancien de la CHAMBRE, CAMBR et même CAM en écriture cadastrale bretonne, a laissé des témoins dans les noms de certains villages, en pays de langue française comme en pays bretonnant. Voici, en attendant l'étude de ce sujet, un avant goût de ce que l'on peut trouver. C'est à Lanrivoaré, tout près de Saint Renan : COAT CAM SOUL. Je cherchais, un jour de cet été, le village AR VOUDEN (moudenn = motte), de Lanrivoaré, fort connu des minéralogistes pour son petit piton riche de minéraux. J'y fis ma provision de cailloux. Mais la journée fut marquée avant tout par la découverte de la pancarte COAT CAM SOUL. Laisant CAM dans son écrin, je traduis, pour les non-bretonnants : COAT (bois-forêt), SOUL (chaume). On parlera de SOUL lorsque nous parlerons de toitures anciennes de nos régions.

Il n'est pas improbable que le nom de la parcelle 465 garde le souvenir d'un bâtiment CHAMBRE de KERHE.

.page 292

*

* *

La dénomination de KER HE (KER, village et HE) peut faire référence à la hauteur ou contenir une allusion à un nom de personne, comme il est fréquent pour les noms en KER, par exemple KERMOYSAN (prononcé KER VOUEZAN) contigu au terroir de KERHE.

Le patronyme HAY est attesté à plusieurs reprises dans les registres du 17ème siècle. Mais les toponymes en KER sont fort antérieurs à cette époque; on ne peut, dès lors, lier les HAY dont nous allons parler au nom du village de KER HE. Un aveu d'ignorance sera toujours honorable; il est, de surcroît, très confortable.

*

* *

Anciennement rédigés en latin, les actes de baptême de Pleyber ne passeront au français qu'en juillet 1668, où cette langue fut imposée officiellement. Alors qu'à Roscoff on rencontrait des actes de baptême en français au 16ème siècle, on n'en trouve aucun à Pleyber avant 1668 - Les premiers actes conservés sont de 1596; les folios, en papier de médiocre qualité, ont souffert de l'humidité, certains folios ont disparu, d'autres sont en lambeaux.

Les prénoms (considérés alors comme NOMS) sont transcrits en latin, mais les noms de famille ou patronymes (considérés, eux, comme SURNOMS) sont transcrits en breton ou en français suivant en cela l'usage du pays.

Les rédacteurs pleybériens s'offrent rarement la fantaisie de transcrire en latin les patronymes. Je n'en ai relevé qu'un seul exemple et d'extrême justesse puisque le folio est en lambeaux. Le 2 août 1599 Mathieu LOSCUN fait baptiser un fils (son nom a disparu, de même que celui de la maman et celui de la marraine, tombés en poussière). Du parrain il n'est resté que ceci : "Capitosus diaconus". On identifie aisément ce diacre (diaconus) car il intervient dans le baptême précédent, comme parrain encore, François PENNEC, diacre. Ce jour-là, 26 juillet 1599, Alain LEDAN, prêtre, baptisa les jumelles de Tangui FICHOU, Pétronille et Anne; la maman était une BIDEKAN. La marraine d'Anne consentit le sacrifice de son nom MARIE (Donval) à Saint Anne qui étaient fêtée en ce jour.

CAPITOSUS n'est point du beau latin classique. Alain LEDAN (prononcer sans doute Lédan), originaire de la paroisse, comme la plupart des prêtres qui y demeuraient (on disait HABITUES = habitants), venait d'arriver sur le marché du travail ecclésiastique. J'ai voulu voir où LEDAN avait puisé son interprétation du nom de PENNEC; c'est peut-être dans le CATHOLICON (1464, 1499) conçu précisément pour les candidats au sacerdoce. On y lit, en effet, sous le mot

PENN, dans les trois éditions qui sont connues : "PENN - teste ou chef - De plus, CAPITATUS... Testu, en breton PENNEC. De même CAPITOSUS".

Les bretonnants ne sont pas toujours aussi heureux dans leurs interprétations. J'ai trouvé dans les registres de Roscoff, vers 1600, la mention d'une MARIA FRIGIDA (froide), en réalité RIOU. Ce nom de famille n'a rien à voir avec la sensation de froid (RIOU); les spécialistes du vieux-breton y voient une allusion à RI, roi ou chef, tout comme dans RIWALL, nom que nous allons retrouver aux origines même de notre Pleyber.

*
* *

.page 293

Les LEDAN étaient bien implantés à Pleyber au 17ème siècle; parfois, on ajoutait un brin de distinction en le faisant précéder de LE. Alain, dès 1600, fut promu "soubz-curé" c'est à dire VICAIRE du "vénérable recteur" Augustin COZ. Le titre traditionnel français du chef de paroisse en Bretagne, RECTEUR (RECTOR en latin, PERSON en breton) correspondait au terme plus juridique du CURATUS, "qui a le soin de ". Dans la pratique bretonne, on a laissé tomber le préfixe SOUBZ (sous) et appelé CURE en breton l'adjoint ou vicaire du recteur.

Ce "curé" ou vicaire avait pouvoir d'accomplir les actes religieux officiels, tels que mariages et baptêmes. Durant plusieurs années, autour de 1670, le recteur du temps, Alain de ROSPIEC (recteur de 1644 à 1678) s'est passé de vicaire. Il déléguait ses pouvoirs, cas par cas, à l'un ou l'autre des nombreux prêtres qui habitaient sur la paroisse.

*
* *

Le 9 février 1601, Alain LEDAN, baptisé RENAN, fils légitime de Paul RIOU (lire Cariou) et Marie (nom disparu). Le parrain est Renan MINES (?) et la marraine Guillemette HAY.

L'acte qui suit immédiatement, daté du 12 mars 1601, enregistre le baptême par Yves Morvan, prêtre de la paroisse, de : "Guillemette, fille légitime et naturelle de Jan QUARADEC et Marie HAY. Les parrain et marraine furent... HERLAN et Guillemette HAY".

Marraine encore le 12 février 1602, son nom est écrit LE HAY; de même le 1er avril 1602.

Nous avons l'acte de sépulture de la susdite Marie HAY (marraine le 3 may 1605 sous le nom de LE HAY) : "Le corps de Marie HE, fame esté de son vivant de Jan CHARADEC, fust enseveli en l'église parrochiale de pleiber le trantiesme jour d'octobre 1645", signé Yves MINGAM. Sous la même plume nous trouvons l'acte de sépulture de "Jan CARADEC, espoux de Marie HE le 3ème jour de may 1644".

*
* *

En ces temps, dans la presque universalité des cas, les corps étaient inhumés dans l'église elle-même. On reviendra un jour sur le sujet. Je voudrais seulement me décharger l'esprit d'une précision, qui pourrait ensuite m'échapper, concernant le délai entre la mort et l'inhumation. Il est arrivé plus d'une fois que l'inhumation ait lieu le "jour même" du décès.

Ainsi "d'heureuse mémoire, Claude de la Roche, en son vivant sieur de QUERVACH décéda le 8ème jour de mars 1653 et l'église parochiale de Pleiber-christ, de quoy a esté acte decerné soubz mon seing" (signature).

Fois Keriell soubz curé

L'imprécision du "mesme jour" est levée dans un seul cas : "Catherine Baron, femme espouse de françois Guillerm mourust le 13ème jour du mois de juin 1658 environ les six heures du matin et a esté son corps enseveli en l'église parochiale de Pleyber-Christ environ les quatre heures du soir ce mesme jour" Alain L'Abbat, soubz curé.

Une telle brièveté du délai d'ensevelissement fait frémir.

*
* *

.page 294

Vers 1670 arrivent au pays, venant de la FEUILLEE, des hommes du même nom. Le 29 février, Louis Couill, prêtre de la paroisse, par commission du recteur Alain de Rospiec fait le mariage de : Pierre L'haye, âgé d'environ 30 ans, fils de Mathieu L'haye et de Julienne Le Menez de la paroisse de La Feuillée, evesché de Cornouaille - et de Marie Coativi agée d'environ 35 ans, veuffve de Louys Pogam". L'un des témoins est "Louys L'haye, frère du dit Pierre".

Le "Louys en HAY, fils des décédés Mathieu en HAY et Louyse en MENEZ" qui épouse Cartherine Riouall le 16 novembre 1671 est très probablement le même que Louis L'haye. Catherine Riouall, femme de Louis en haye meurt le 8 mars 1672.

*
* *

Ces investigations sur le patronyme HAY concernent une époque beaucoup trop proche de nous (17ème siècle) pour être de quelque subtilité dans l'explication d'un nom de lieu en KER, certainement plus ancien de quatre ou cinq siècles. Monsieur Gourvil a relevé ces patronymes HAY à Morlaix entre 1539 et 1549. Il leur rattache des noms portés encore aujourd'hui, le HE, HEA, le NE, NEA; on peut y joindre LE NAY. Il s'agirait, selon Monsieur Gourvil, de formes bretonnisées du nom français de lieu LA HAYE. On connaît, en effet, dans la région, des habitats de ce nom, particulièrement considérés, à Plestin-les-Grèves, à Guiclan. On en relève deux à Loc-Maria-Berrien, dont l'un s'appelle la Haie Douar. J'ignore la raison de l'adjonction DOUAR (terre) à ce nom.

Fut-on même enclin à admettre une telle origine à ces patronymes, on n'oserait pas retenir cette explication pour PANT AN HAIE, nom cadastral d'une garenne en pente de Run-ar-Vrac'h, lande de 211 ares en 1837 (section A, N° 339). Au bas de cette garenne il y avait deux maisons (Nos 344 et 346) de la condition la plus modeste (dernier échelon, 10, du classement cadastral). Ce petit village n'a pas de nom dans le cadastre; il semble bien qu'il s'agisse d'un oubli, car le nom de PANT AN HAIE lui était attribué traditionnellement. Les charrois des moulins à papier de la Vallée y passaient obligatoirement aux 17ème et 18ème siècles.

Dans le village même de RUN AR VRAC'H un champ portait lui aussi ce nom cadastral qui nous intrigue tant PARC LIORS AIE (section A, N° 322), le champ du courtil (jardin) AIE. Deux autres parcelles proches du village, vers le vallon au nord-est sont dénommées aussi dans le même terme de déclivité PANTIC D'AN EC'H (N° 187) et PANTIC D'AN TRAON (N° 189) - "Petit terrain en forte pente d'en haut et petit terrain en forte pente d'en bas". A toucher le village il y avait encore PARC D'EN EC'H (N° 198). Je me demande si, dans le cas présent, AN HAIE et AIE ne seraient pas des corruptions cadastrales ou antérieures du breton NEC'H qui indique la HAUTEUR. Le rapprochement de PANT AN HAIE et PANTIC D'AN EC'H est, de ce point de vue, très suggestif. Dans la même ligne d'observations rappelons les deux landes de Gorré Bloué, évoquées précédemment (section C, Nos 261 et 262) : COAT AN AIE. Ces parcelles furent plus anciennement sous taillis (COAT).

*
* *

L'interprétation de tels noms de lieux est-elle du ressort de la géographie du site, ce qui serait très simple et à la portée de tout promeneur averti, ou bien requiert-elle des recherches historiques, toujours difficiles et souvent vouées à l'échec ? On ne lève pas tous les jours, en effet, du beau gibier, en l'espèce, le

.page 295

document probant. Il en est de toute recherche comme de la chasse.

L'automne dernier, un dimanche après-midi, je cherchais des pierres à minéraux aux Salles, en Landrévarzec. Je fus rejoint à la carrière par un jeune agriculteur qui se promenait avec son chien, le fusil en bandoulière. Le gibier était rare, me disait-il. "Alors, je cueille des CHAMPIGNONS !" Cet aveu me combla d'aise.

*

* *

Au sud-ouest du terroir KERHER (prononciation traditionnelle : KERHE), très proches de lui, quatre parcelles portaient le même nom de PARC KERHE. Elles n'étaient pas rattachées par le cadastre de 1837 à l'ensemble précédent. En avaient-elles fait partie plus anciennement ? Je ne sais.

Ces quatre parcelles (section C, Nos 21, 22, 23, 203) étaient imbriquées dans un petit ensemble de terrains dont le nom est devenu désormais familier aux lecteurs, AR C'HOZ CANDI (la buanderie en ruines). Nous sommes ici à la pointe sud-est du terroir de GOA RAC'H dont nous parlions dans le numéro précédent (p.12-13). Il s'agit des terrains :

Section C

- N° 26	Parc ar c'hoz candi	34,00 ares
- N° 27	Parc ar c'hoz candi	13,80 ares
- N° 28	Parc ar c'hoz candi	15,40 ares
- N° 31	Prat ar c'hoz candi	13,40 ares
- N° 32	Prat ar c'hoz candi	7,20 ares
- N° 33	Goarem ar c'hoz candi	63,80 ares

Le CANDI était bien en ruines puisqu'il n'était plus cadastré en 1837 que pour son sol.

Ajoutons :

- N° 30	Buanderie	0,36 ares
- N° 29	Pâturage	2,60 ares

Ces terres sont situées de part et d'autre de la route qui va de Kerzéport à Gorrébloué, à mi-chemin. Elles n'étaient pas rattachées à ce dernier terroir. Au coeur de ce petit ensemble et justifiant l'implantation d'une BUANDERIE pour TOILES DE LIN, est une SOURCE, celle qui alimente le ruisseau bordant à l'est le terroir de GOA RAC'H.

Le CANDI était à une quinzaine de mètres de la source; il pouvait recevoir les eaux qui venaient d'une autre petite source, plus proche de la route. N'était l'attestation formelle du cadastre ancien, nous aurions peine à concevoir l'implantation d'une buanderie toilière en un site aussi isolé, aujourd'hui du moins, auprès d'une source au débit assez faible. Le fait est là, qu'il nous faut expliquer.

L'aventure toilière du pays s'est achevée au 19ème siècle; elle a duré certainement un demi-millénaire, assez longtemps pour avoir vu disparaître des villages et plusieurs générations de CANDI. On voit mal un CANDI aussi isolé que celui-ci, sans habitat proche : n'est-ce pas une présomption en faveur d'un village GOA RAC'H ? Je l'imaginerais volontiers juste au dessus de la source, avec son accès immédiat au chemin de Gorré Bloué, au bourg, par Kerzéport.

On étudiera le terme RAC'H lorsque nous retrouverons RUN AR VRAC'H ou bien KERVRAC'H (aussi KERRAC'H); par la même occasion on évoquera l'ERABLE, que le Catholicon (15ème siècle) présente en ces termes : "RABL, autrement SCAV (nous prononçons SCO ou SCAO), GROACH, en français AIRABLE, c'est une arbre".

.page 296

Mathurin, notre sabotier, a taillé parfois des BOUTOU (sabots) dans de l'éérable sycomore et même dans du frêne (en breton, OUNN ou ONN).

*

* *

Les maisons de tisserands qu'Ernest OLIER a étudiées ne sont pas antérieures au 17ème siècle : beaucoup me paraissent être les demeures-ateliers-magasins de ces MARCHANDS TOILIERS (de toile) dont les registres paroissiaux précisent la profession en 1668 et les années suivantes. Auparavant il y eut certainement une ou plusieurs générations de maisons de tisserands, plus modestes, plusieurs générations aussi de CANDI, dont le souvenir serait conservé dans les noms de parcelles en COZ-CANDI.

Les fontaines ont leurs périodes annuelles de débit. Les tisserands et les marchands devaient s'en accommoder. D'autre part, des tisserands se spécialisaient probablement dans la confection de petites toiles de 5 aunes (6 mètres) dont parle Ernest OLIER (p.24). On imagine mal le CANDI de Ker Rolland, avec une fontaine à faible débit, blanchir des toiles de 120 mètres comme on le fit certainement au grand CANDI voisin de KERGOAT VIAN, alimenté par le Dourrus et par le ruisseau qui descend du village. Le COZ-CANDI de GOA RAC'H fut certainement une buanderie de petite importance.

*

* *

Il faut en finir ici avec AN DREZ ARZOU, ce village de Lohennec dont le nom a servi d'occasion à cette longue promenade commencée au N° 62 - mai 1980.

L'interprétation du nom achoppe sur le premier élément DREZ, dont l'authenticité est fortement douteuse, on l'a vu. Le village est tout entier sur Pleyber-Christ : il forme la frontière mais ne la traverse pas. Il semble donc qu'il faille rejeter les formes DREZ ou TRES, dans la mesure du moins où l'on y verrait la notion de "traversée".

S'il était vrai que LES a pu avoir en breton le sens qu'il a en vieux français LES, proche de, nous aurions une interprétation conforme à la situation : LE VILLAGE PROCHE DES FRONTIERES. Mais je répugne à suivre là-dessus le dictionnaire breton de Troude (1876).

Aussi bien les contemporains s'y sont-ils perdus eux-mêmes. LEZ a bien encore, selon Ernault, le sens de "bord, limite".

J'ai suggéré plus haut que ce nom de village pouvait évoquer aussi le terme de METTES, MECTES ou MEICTES et singulièrement la formule ES-METTES, "aux limites", que l'on trouve fréquemment dans les anciennes descriptions des terrains. Mais ne nous donne pas le mot breton qui précédait ARZOU.

*

* *

Nous passerons, quant à nous, la frontière, en saluant, dans un geste d'adieu, le CALVAIRE D'AN DREZ ARZOU, à trois mètres des maisons, mais en Saint-Thégonnec. Le socle seul en est conservé et repose présentement dans la cour de la métairie de Lohennec.

On y lit la date en grands caractères romains; la dédicace est en minuscules gothiques, de lecture hasardeuse. J'y lis ceci.

"EN. LAN : M.V.C. : ? .. fut faite par ... A K raudy... de ceste".

.page 297

Cette croix était donc du 16ème siècle (15..) et serait due à la libéralité d'un seigneur de Lohennec, A. (de) KERRAUDY. L'incertitude sur la date sera peut-être levée un jour par l'identification de cet A.

.page 298

BOTANIQUE

Fougères

Me rendant à Lesloc'h, j'ai été émerveillé par de superbes FOUGERES qui bordaient la route, les pieds dans les fossés humides. Je n'en avais jamais vu de cette espèce. Son nom est OSMONDE ROYALE, mérité sans doute par l'ampleur des touffes et le port majestueux des tiges (appelées FRONDES), pouvant atteindre deux mètres. On voit aussi une grande haie continue d'osmonde sur la vieille route Morlaix Quimper, auprès de Kervern, là où la route passe la rivière.

Comment en est-on venu dans notre région à baptiser cette fougère somptueuse RADEN-AER "fougère - vipère" et à susciter une peur injustifiée de cette plante ? Peut-être s'agit-il d'un transfert de nom d'une fougère à une autre, corsé en outre d'une erreur de prononciation.

En effet, la fougère la plus commune de nos régions, celle qui servait à confectionner la litière des bêtes, à entourer les fraises et les artichauts, porte le nom de FOUGERE-AIGLE ou A L'AIGLE. Selon le vieux Larousse, ce nom lui serait venu de la figure qui se détache en noir sur le rhizome ou tige souterraine et qui rappelle un aigle bicéphale (à deux têtes) comme on en voit sur les blasons. Or L'AIGLE se dit ER en breton, par exemple dans le Catholicon (1464). Le gallois dit ERYR.

Les bretonnants ignorent, en vérité, le nom de l'aigle oiseau de proie étranger au pays. Il me semble, d'autre part, que la fougère aigle n'a jamais eu d'autre nom populaire que RADEN, sans plus. Rappelons qu'anciennement un plant de fougère se disait EUR RADENENN. Le "ramasseur de fougères", un de ces petits métiers saisonniers d'autrefois, s'appelait RADENER, de ce fait, RADEN-ER en deux mots, ou fougère-aigle, aurait eu peu de chances de s'incruster dans la langue, si ce n'est par la transformation d'ER en AER (vipère).

Le nom savant de FOUGERE-AIGLE, en latin des botanistes PTERIS AQUILINA, a dû faire son entrée dans le vocabulaire français usuel de la région tardivement, par le biais de l'enseignement primaire. A l'époque fort récente encore, où les premières démarches scolaires de l'esprit furent sanctionnées par le CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES, les maîtres et les maîtresses d'école eurent souvent à coeur les LECONS DE CHOSES, comme on disait, et, particulièrement pour les filles, la constitution d'HERBIERS.

Je ne sais si la forme bretonne RADEN-ER a suivi, ni si telle est bien, en vérité, l'origine du nom de RADEN-AER donné à Pleyber et Plounéour à l'OSMONDE ROYALE. Ce peut être en tout cas pour plus d'une occasion de s'en aller à la découverte de nos fougères.

La fougère-aigle était quelque peu associée autrefois aux vipères, de la façon suivante. La feuille de cette fougère est très divisée; elle se dresse solitaire au bout d'un long PETIOLE qui donne l'impression d'une tige; mais la TIGE, au sens propre, est souterraine, noire et flexible un peu comme une lanière de cuir, alors que le pétiole est rigide. Arrachée avec soin du sol, cette fougère emporte sa tige noire, flexible et souvent bien incurvée au bout du pétiole. Actionnée avec force par le pétiole cette tige noire flexible était capable de briser d'un coup l'échine d'une vipère. Les enfants des campagnes étaient formés à cette technique efficace de défense.

*

* *

.page 299

Coquelicot

Une autre plante, le COQUELICOT, une des mauvaises herbes de nos champs de céréales, est dénommé ROZ-AER d'après TROUDE (1869) et les auteurs plus récents. Troude donne aussi ROZ-MOC'H (rose aux cochons). Il semble que dans la région de Pleyber on dise ROZ-KI (rose au chien) usurpant peut-être le nom populaire de l'EGLANTIER, ROZ-KI dans la même région. Ces épithètes AER, MOC'H, KI soulignent le caractère sauvage (GOUEZ) de ces plantes; l'églantine se dit aussi ROZ-GOUEZ. Si l'on peut parler d'authenticité dans les noms on retiendra pour l'EGLANTIER celui de AGROASENN (un églantier); tel est du moins le terme retenu par Lagadec dans son Catholicon (1464).

*
* *

Le domaine du Presbytère (aujourd'hui la Mairie) avait été constitué le 22 juin 1628, partie par échange et partie par achat. La superficie en était de 31 ares en 1837. La route Quimper-Morlaix tracée peu après, en 1844, a bouleversé la forme de cet enclos, comme la configuration du bourg. En 1837, une large route partant de VILAR-BAP (place Laennec) contournait au sud et à l'ouest les murs du presbytère et menait au KROAS-TOR.

A l'angle sud-est des jardins du presbytère, sur Vilar-Bap, il était une maison avec dépendances et jardin couvrant alors 20 ares, prédestinée de par son nom à être un repaire de vipères, TOUL AN AER, le trou de la vipère. Il s'agit de l'îlot constitué par la rue de la mairie et le chemin de Bod-Onn à Vilar-Bap. En 1837, cette maison était taxée cadastralement au maximum (classe 1, 45 francs). Toujours à la même date, cette propriété appartenait à la Fabrique (section H, Nos 1082-1083).

Le rentier de la Fabrique ouvert le 4 avril 1819 comporte, en effet, un folio (N° 22) consacré à la récapitulation des revenus ou LEVEES provenant "des maisons et jardin donnant sur Levilar pape vulgairement nommé TOUL-AN-AER et LIORS AR FORN (le courtil au four) - une rente foncière convenancièrre de 21 francs due par le sieur Lafon". C'est ce terme vieux-français LEVEE, attesté dès 1204 avec le sens de revenu, récolte, impôts qui est à l'origine du breton LEVE, rente, revenu.

Ce bien aurait été aliéné par une décision du conseil de fabrique en date du 11 janvier 1855. Liors ar Forn (section H N° 1064) sur Bod-onn, excellente terre labourable de 23 ares, acquise en même temps que le presbytère, n'avait pas été mise à la disposition du recteur mais réservée par les paroissiens pour le profit de la Fabrique.

Dans l'aveu des biens de la Fabrique souscrit le 21 août 1753 (article 42) "les terres et maisons de TOUL AN AER" ne sont citées que comme bordure méridionale de LIORZ AR FORN. Elles sont entrées plus tard, sans doute, dans le patrimoine de la Fabrique.

*
* *

Ce TOUL - AN -AER n'aurait-il pas été un déguisement en peau de vipère d'une dénomination fort désobligeante aux yeux des gens, TOUL AL LAER - le repaire du VOLEUR ? Souvenons-nous du "KOUMANANT - TOUL - AL - LAER" de la chanson du Pilhaouer.

En ce cas, pour une fois, la vipère aura été secourable.

.page 300

LA MAISON DE TISSERAND

Ernest OLIER vient de nous offrir une étude remarquable sur le TISSAGE en BRO-LEON et sur l'architecture qui lui fut liée, LA MAISON de TISSERAND à escalier de pierre extérieur.

Il a tenu à publier son travail dans l'ombre de notre Bulletin Paroissial, à titre de supplément. Mais c'est à l'illustration de celui-ci qu'il a œuvré en vérité. Je lui exprime la reconnaissance admirative des abonnés et ma gratitude personnelle pour sa collaboration si précieuse. J'associe à cet hommage son épouse et nos artistes, François Gaouyer et son fils René.

Ernest OLIER souhaite poursuivre sa recherche et sollicite, pour cela, le concours des lecteurs. Pour répondre à son attente je vais donner des prolongements à ce qu'il nous a dit sur le KANN DI et qui m'a ouvert les yeux sur leur fonction.

*
* *

Dans le N° 50 du Bulletin paroissial (mars 1979) j'ai rendu hommage aux hommes de ce pays parce qu'ils avaient édifié pour les femmes des MAISONS à lessive ou BUANDERIES, où elles fussent à l'abri des intempéries. Partout ailleurs, en effet, chez les PAGAN et chez les KERNE, elles n'avaient disposé que de lavoirs à ciel ouvert, LENN-VRAS, LENN-BAOL à Roscoff, STER à Gouézec; ailleurs LENN-GANNA ou POUILL-GANNA...

Les touristes qui débarquaient du train à Roscoff durant la première moitié du 20ème siècle apercevaient, de jour, en sortant de la gare, un spectacle fort étonnant : des lavandières, les pieds dans les baquets plongeant dans l'eau, s'activant des bras, des mains et de la langue dans le LENN-VRAS. Cette assemblée pittoresque de commères - lavandières n'avait pas échappé aux industriels de la Carte postale.

Les baquets, que nous évoquions brièvement dans un numéro précédent furent des saloirs usuels dans ce pays. A voir les saloirs encastrés des maisons de Pleyber-Christ j'ai compris la fonction que remplissait dans les maisons des 15ème et 16ème siècles un renforcement voûté du mur auprès de l'entrée : c'était dans sa partie basse l'emplacement d'un saloir en tonnellerie.

Roscoff est un pays exclusivement granitique; mais le commerce maritime très ancien de son port faisant une ample consommation de tonneaux pour le transport des liquides, des graines (de lin), des salaisons (poissons, viandes) et même des toiles me semble-t-il.

*

* *

Visitant Kergoat-Vian le 22 avril dernier en compagnie de Jean Bellec et d'Hervé Normand (83 ans), notre vigoureux octogénaire s'est esclaffé lorsqu'il aperçut vide de tout mobilier l'emplacement de la table, large de 3,50 m. Dans son enfance, il y avait là un immense LAOUER, une auge de granit toute chargée de viande en saumure, un SALOIR. La grande table de famille couvrait cet énorme monument.

D'autres anciens, du côté de Berrien, ont vu garder de la viande dans de la paille salée reposant sur la terre battue.

*

* *

.page 301

Alors donc que partout ailleurs on lessivait, en règle générale, à ciel ouvert ici, à Pleyber-Christ, comme aussi sur le versant nord des Monts d'Arrée, on disposait d'un KANNDI, dans les siècles qui précéderent la Révolution Française. C'était une véritable maison (TI, prononcé ici DI) avec un toit, en maçonnerie soignée, possédant une cheminée. Les murs étaient induits à l'intérieur par de l'argile stabilisée en surface par un lait de chaux, suivant l'ancien procédé classique de nos régions, utilisé dans les églises et les maisons d'habitation.

Cette maison était à usage exclusif de buanderie. On cite bien, mais c'est une exception, le cas du petit KANNDI de KER-ROLLAND, où gitaït, au début du siècle, un ménage de pauvres gens, Chann (Jeanne) Jégou et son mari, objet de la sollicitude charitable des familles voisines de Kergoat Vian et de Ker-Rolland.

*

* *

Le verbe breton KANNA a les deux sens de BATTRE et BLANCHIR. Il n'est pas sûr du tout que le 2ème sens dérive du premier, "battre"; le lavage des mains ou l'emploi du "battoir" (en breton GOLVAZ). Mais KANN, "blanc brillant" a une autre origine, très probablement. Il s'apparente, en effet, aux termes latins en CAND qui expriment l'idée de BRILLER, d'où la notion de BLANCHEUR ECLATANTE contenue dans les mots CANDOR (candeur) CANDIDUS (candide = d'un blanc éclatant), CANDIDATUS (candidat, vêtu de blanc). A Rome, un CANDIDAT, un

homme revêtu d'une toge d'une blancheur éclatante se désignait comme un aspirant aux fonctions publiques.

Etymologiquement KANNDI serait donc la MAISON à BLANCHIR ou BLANCHISSERIE.

*

* *

Quelles circonstances durables de la vie sociale et économique ont provoqué la multiplication des KANNDIOU (pluriel de KANNDI) dans ce BRO-LEON des Monts d'Arrée ?

La génération qui a précédé l'invasion des machines à laver fréquentait les lavoirs pour les lessives hebdomadaires. Au bourg de Pleyber-Christ, les lavandières se rendaient, certaines se rendent encore, au LENN-VRAS ou au LENN-VIAN. Dans la campagne on descendait au KANNDI en ruines, parce que les points d'eau y étaient aménagés depuis des siècles. Les longs bacs étroits (de 75 cm à 1 m) aux parois en grandes dalles d'ardoise contrastaient avec les lavoirs courants. Manifestement ces bacs d'eau courante avaient été conçus pour une destination autre qu'une lessive ordinaire, ce que suggérait aussi la présence auprès de la cheminée d'une énorme cuve de granit surmontée d'un ou de deux cylindres de même section; les joints étaient faits de plaques d'ardoise colmatées à la chaux. Dans le breton du pays, une CUVE se dit BEOL soit, avec l'article AR VEOL, la cuve. Ainsi une fontaine auprès de Kervénezec s'appelle FEUNTEUN AR VEOL.

*

* *

Beaucoup de ces cuves ont été enlevées des KANNDI et placées sur les pelouses à PLEYBER ou vendues pour le même office ornemental à des étrangers : une cuve double et une cuve simple ont passé du KANNDI de Kerjézéquel à des pelouses roscovites. Ce dernier KANNDI, alimenté par la rivière du Pont-Glas, était

.page 302

double, avec deux cheminées et un bac central, comme à Pennanvern de St Thégonnec.

*

* *

Les lavandières avaient parfois des surprises fort désagréables. Madame POULIQUEN (94 ans) a entendu sa mère évoquer l'effroi qui saisit un jour les lavandières du KANNDI du MARQUES (St Thégonnec) devant une vipère qui s'était glissée dans la chaudière. Affolées, elles décidèrent d'ébouillanter le reptile; elles versèrent de l'eau dans la chaudière et allumèrent le feu. Effrayée à son tour par la chaleur croissante de l'eau, la vipère se mit à siffler éperdument. Et voici qu'ameutées par ces sifflements désespérés, d'autres vipères, surgissant de la voie de chemin de fer toute proche, apparurent à l'entrée du Kanndi. A cette vue, les femmes se replièrent, terrorisées, auprès de l'âtre. Bientôt les sifflements se turent; les autres reptiles se retirèrent prudemment.

Née à Lescoat en Saint Thégonnec en 1886, Madame Pouliquen se souvient d'y avoir vu fonctionner, alors qu'elle était toute petite, un métier à tisser, manœuvré des mains et des pieds par une tisserande (GWIADEREZ) du nom de Suze. Le plaisir que l'enfant prenait à suivre les mouvements de l'ouvrière s'accompagnait d'une délectation d'une autre nature, celle de manger le gratin (KREIEN, ici KRICHEN) de la bouillie d'avoine sans sel utilisée pour apprêter la toile. Il est très probable que Suze travaillait à façon, comme tant d'autres à cette époque dans la région, pour le compte de SOUBIGOU de Reslouet (en St Thégonnec).

Madame Pouliquen se souvient aussi d'avoir accompagné sa mère chez un marchand de fil, Jérôme Rannou, installé au bourg de St Thégonnec, sur la route de Menhars, vers 1898. Le fil était vendu en écheveau; il s'agissait, dans le cas, de se procurer du fil pour en garnir les champs

de céréales afin d'effrayer les corbeaux; cette opération se disait ici NEUDENNA (le dictionnaire d'Ernault écrit NEUDENNI). Les fils s'appuyaient sur des bâtons plantés dans les cultures à protéger.

Les enfants eux-mêmes étaient réquisitionnés pour faire peur aux corbeaux. Ils étaient chargés aussi de la surveillance des poules afin qu'elles n'aillent pas picorer le blé.

Dans la vie de St Paul Aurélien une surveillance de ce genre fut confiée au jeune Paul; il s'acquitta mal de sa mission. Le garçon s'était plongé dans la prière; profitant de la négligence de Paul, les oiseaux dévorèrent les semences. Le Seigneur fit un miracle pour montrer la sainteté d'Illut et de son jeune disciple. Sur l'ordre du Maître, Paul retourna au champ dévasté et convia la gent voleuse à se regrouper et à rejoindre le monastère en procession pour demander pardon à Illut d'avoir mangé la nourriture des petits garçons. Les oiseaux promirent de ne pas recommencer et l'histoire dit qu'aucun d'eux ne fut félon : depuis les champs du monastère furent respectés par les oiseaux.

*
* *

Hervé Normand, né en 1896, a connu une cuisinière de l'école des soeurs, Anna•k Louise, qui avait exercé le métier de tisseuse dans un bâtiment voisin de l'école, devenu plus tard une crèche. C'est dans la même cour des Normand qu'était aussi la maison représentée (p. 30) dans l'ouvrage d'Ernest Olier et qui passe, à tort, on l'a dit, pour avoir été le presbytère ou la maison du recteur de Pleyber-Christ.

.page 303

*
* *

La fréquence des lessives s'est fortement accélérée à l'approche de l'époque contemporaine. Il y a cent ans le linge sale était entassé jusqu'à la prochaine lessive qui pouvait attendre plusieurs mois. On lavait tous les quatre mois nous a assuré Madame Pouliquen. Beaucoup ont encore connu la grande lessive des grandes sueurs de l'été, mais celle aussi des couettes avant le renouvellement de la balle d'avoine qui les chargeait. Cette balle d'avoine se commercialisait : j'ai vu plus d'une fois des charrettes de ce pays sur la place de l'évêché à Saint Pol de Léon, chargées de sacs de balle d'avoine, attendant les acquéreurs. Plus d'une fois aussi il m'est arrivé de prêter mes services à des journées de battage pour un sac de balle.

Pour de petites lessives d'urgence on lavait sur place dans des baquets de bois ou des auges de pierre. Le nom breton de celles-ci, LAOUER, fait songer au vieux français LAVEOIR, évier, lavoir. En Trégor on dit LOUAR; le Catholicon, qui est trégorois, écrivait LOUAZR, ce qui devait se prononcer LOUAER, comme CAZR, beau, se prononçait CAER.

Faire la lessive fréquemment, tous les mois par exemple, à l'époque où elle se faisait tous les deux mois ou moins souvent dénotait une certaine indigence, l'absence de toute réserve de linge. Laver fréquemment c'était perdre la face. L'honneur de la ménagère n'était point d'avoir une armoire qui fut belle, mais une armoire qui fut pleine et bien rangée. Ma mère était une merveilleuse ménagère.

*
* *

Si les longs bacs d'ardoise à eau courante ont servi jusqu'à nos jours aux lessives ordinaires, les grandes cuves de granit, elles, ont perdu leur emploi depuis plusieurs générations, si bien que le souvenir de leur destination n'est pas parvenu jusqu'à nous. J'ai bien entendu Hervé Normand évoquer un souvenir de sa grand-mère : les grandes cuves rondes, les BEOL des Kanndi, servaient à blanchir le fil de lin. Mais il est peu vraisemblable que ce fut leur destination principale.

Beaucoup de questions se posent encore en effet, sur l'industrie linière de nos régions. Les études qui en ont été faites sont trop fortement axées sur le COMMERCE de la toile et ne mettent pas suffisamment en valeur les aspects techniques de la culture linière, du traitement des fibres, la fonction précise du LIORZ NEUD qui surabondait dans le pays, "le courtil (liorz) à fil (neud)". On aimerait se faire expliquer aussi comment opéraient nos tisserands pour blanchir et rincer des pièces de toile de 100 aunes destinées à l'exportation et tenues de ce fait à un label de qualité.

Mise en branle par le travail d'Ernest OLIER, notre curiosité se fait gourmande d'éclaircissements : on cherchera à lui donner satisfaction, au fur et à mesure que la clarté se fera sur tous ces vieux procédés. Le souci de la documentation dont notre ami à fait preuve le dispose à cet élargissement de son travail.

*

* *

Les cadastres primitifs (début du 19ème siècle) du Nord-Finistère et du Tréguier constituent une documentation de grand prix pour juger l'étendue des cultures anciennes du lin et de la place que tenait l'artisanat rural de la toile en ces diverses régions. Le dépouillement des Etats de sections reposerait les personnes du

.page 304

3ème âge de leurs parties de pétanque assoiffantes; elles sentiraient revivre sous leurs yeux les terres qui leur furent familières et la carte qu'elles dresseraient des KANNDI (écrit CANDY), LIORS-NEUD, POUILL-LIN, ROUTOIRS, DOUEST à ROUIR, permettrait aux historiens de notre paysannerie de mieux suivre l'évolution des activités rurales et du commerce auquel elles ont donné lieu. Les cadastres anciens sont encore dans toutes les archives municipales; les Etats de sections sont fort bien lisibles par tous.

Il y aurait en effet précipitation d'esprit à réserver le tissage au BRO-LEON des Monts d'Arrée et à l'exclure des autres régions où la culture de lin aurait été plus intensive. Cette spécialisation des pays n'est certainement pas originelle, à supposer qu'elle se soit imposée économiquement aux 16ème et 17ème siècles.

Il est impossible d'admettre qu'une région anciennement linière comme St Pol de Léon, n'a jamais eu de paysans tisserands, dans sa campagne ni de tisserands dans la cité. Il n'y a jamais eu de sot métier, même au pays pagan.

Sur cette région Saint Politaine on dispose d'une masse énorme de documents allant du 15ème siècle jusqu'à la Révolution, où sont indiqués avec leurs dénominations tous les biens, terres, maisons, lavoirs, qui étaient assujettis à des rentes annuelles au profit du Seigneur-Evêque. L'inventaire détaillé qui est fait de ces titres de rentes (AVEUX) par le dernier évêque de Léon, Monseigneur de LA MARCHE, rend très aisée la consultation de tous ces documents, dont les originaux ne sont pas de lecture facile.

*

* *

Il y a une dizaine d'années, j'avais déniché l'inventaire de CRUCIFIX DES CHAMPS, une des 7 paroisses de Saint Pol et j'avais suggéré à ses détenteurs de l'offrir aux Archives Départementales, ce qu'ils firent par mes soins; il s'y trouve répertorié 5 G - 682.

Avant de le porter à Quimper j'en avais pris des notes, afin surtout de suivre l'invasion lente du pays de Santec par le sable du Dossen à partir de 1680. Ce sujet m'occupait alors. En consultant ces notes j'y découvre quelques observations qui vont dans le sens de cette étude sur le lin. Ainsi, la déclaration (AVEU) des biens de Charles de Penfentenyo, seigneur de Kermoruz le 10 février 1629, fait état de nombreuses "DOUVES A ROUIR" sur ses terres. J'y ai relevé aussi (folio 12) : "AN CANDY, maison à blanchir le lin" (entre Kermory et Kerhoant). C'est dans cet inventaire que j'ai rencontré à plusieurs reprises le vieux nom GLAISON, GLEZON, de la rivière dénommée aujourd'hui HORN.

Le manoir de Brignen, dans la vallée du GLAISON, vers l'estuaire, avait le 15 novembre 1641 "deux douves à rouir lin", mais pas de CANDY m'a-t-il semblé. Toutes ces terres et les bâtiments du manoir lui-même avaient été anéantis par la montée progressive des sables, arrachés par les vents aux grandes dunes du DOSSÉN (colline de sable), au cours du 18ème siècle. Pendant l'ensablement on avait enlevé les vestiges. En 1774, on ne voyait plus aucune trace d'emplacement de maison ni de talus : le sable avait tout nivelé. La détermination des propriétés se révéla difficile, chacun, à défaut de limites visibles, cherchant à étendre son emprise. Messire Jan-François de la SAUDRAYE, sieur de Brignen essaya de se faire donner plus de superficie en jouant sur le contenu du terme "journal de terre". Le nom de famille SAULDRAYE cache un patronyme breton, me semble-t-il, HALEGOET, bois de saules. "Sauldre" traduit HALEGUENN dans le Catholicon. Le dictionnaire de St Germain des Prés qui a servi à Lagadec pour son Catholicon. SAULAIE, SAUSSAIE sont des formes plus connues que SAULDRAIE, endroit planté de saules.

*

* *

.page 305

Ernest OLIER a ouvert une voie sûre; elle reste ouverte pour des développements ultérieurs. Il n'est pas de meilleur compliment à lui faire pour son Oeuvre.

.page 306

IMAGES DE PLEYBER

QUIPIEC IZELA
(QUIPIEC D'EN BAS)

Les registres du 18ème siècle écrivent le plus souvent QUIBIEC, mais on rencontre parfois la forme QUIPIEC. Chacun fera son choix.

Nous avons publié déjà la partie Nord de la Maison de Quipiec-Izela, car il était alors question d'abattre cette partie; cela a été fait en Novembre dernier. Voici le dessin de l'ensemble.

L'auge que nous reproduisons, qui appartenait à la partie détruite, était encastrée, comme il est fréquent, dans la maçonnerie. C'est un CHARNIER-SALOIR, en breton, CHARNELL. Dans d'autres régions de France, les saloirs étaient des baquets de bois. Un BARAZER c'était un tonnelier; il fabriquait naturellement des baquets, BARAZ, en breton. Les bretonnants rendaient autrefois ce mot BARAZ par un français régional BARATTE (= baquet).

.page 308

QUIPIEC-HUELLA
(QUIPIEC D'EN-HAUT)

Le dessin ci-dessus de François GAOUYER est une reconstitution partielle de la maison ancienne encore existante. L'avancée de gauche a disparu, ainsi que l'escalier double qui desservait les appartements de l'étage. Beaucoup de Pleybériens ont connu cette grande maison dans l'état qui est présenté ici. Nous publierons plus loin cette maison dans un état antérieur, la maison originelle.

Cette maison est du type TI-SAOZ, "maison anglaise", sur laquelle Monsieur Ernest OLIER prépare, à notre intention, une étude illustrée par François Gaouyer.

.page 309

QUIPIEC-HUELLA

Le présent dessin ci-dessus est une reconstitution dans son état originel de la maison de la page précédente.

Cette reconstitution est fondée sur l'existence à l'intérieur de l'APOTEIS ou POTEIS de droite d'un mur épais s'arrêtant bien avant le pignon du POTEIS. Ces mots bretons désignent l'avancée élevée qui se détache de la façade de la maison.

Dans le cas de cette maison reconstituée on devrait parler plutôt me semble-t-il de KUZ-TOL, cache-table.

On trouvera une maison analogue dans ce bulletin; elle est à LESLOC'H; on voit que le pignon a été retouché à droite pour dégager des fenêtres à l'étage.

.page 310

LESLOC'H

.page 311

LOHENNEC

La vue d'ensemble du manoir de Lohennec surprendra les visiteurs par la présence d'une cheminée au pignon de droite. Dans une brève étude consacrée au nom du médecin LAENNEC (1958) et bourrée d'extravagances étymologiques, le Docteur Flamanc publie une photographie de la présente façade nord, qui comportait la cheminée. Seule une visite des lieux ferait apparaître les éléments fort disparates de l'architecture. Le bâtiment de droite nettement plus ancien (15ème siècle ?) eut certainement un étage. Les fenêtres semblent avoir été reprises et agrandies au 18ème siècle. Les souches de cheminées manquent totalement de noblesse; elles ont dû être reprises à la même époque. Nous n'insisterons pas pour le moment sur la date des diverses retouches. L'oeil-de-boeuf et la porte ronde font songer aux environs de 1600. L'arc qui domine la porte est d'un style antérieur de 200 ans à celle-ci.

Les documents que nous publions visent à proposer un mouvement de curiosité en direction des sites et monuments. On pourra observer à l'angle sud-ouest du grand bâtiment un édicule tout enliéré, avec trois aérations (cachées par le lierre) : c'est un KOM, un TI-JAKIG, comme on le disait dans la famille de Jean François Pouliquen. Au 15ème siècle, Lagadec parlait de "CAMBR AES, chambres privées" pour désigner un tel local aménagé dans l'édifice, nos W.C., mais sans eau courante, des cabinets d'aisance.

.page 312

KERGOAT-VIAN

KERGOAT-VIAN est un grand complexe de bâtiments dispersés dont la présente longère constitue les deux maisons principales. La vue sur cour est prise du sud-ouest. La façade arrière est vue du nord-est. L'apothéisme repris en plan, l'escalier extérieur (clos dans l'état présent) et la cheminée avec le banc encastré font partie de la maison de gauche sur la façade sur cour.

C'est dans l'espace réservé à la table de cette maison que se trouvait au début du siècle, servant de support à la table, une auge-saloir de 2 mètres de long, 83 cm de large, 58 cm de hauteur.

.page 314

TRAON-KEROMNES

L'évocation du KANNDI de Traon-Kéromnès est une invitation à la promenade. Le bâtiment n'a plus de toit, mais l'on peut y voir la distribution classique de nos buanderies de toiles,

la cheminée au haut bout; auprès, la cuve en deux éléments superposés, quelque peu ébréchée; au bas bout, le grand bac de rinçage alimenté par le ruisseau. La fontaine voisine est l'un de nos abreuvoirs, capté récemment.

.page 315

Le saloir encastré de Coatilézec, surmonté de deux niches, est chez Monsieur et Madame Jean-Louis Le Saint. La grande auge-saloir, encastrée elle aussi, a sa cloison en façade de la maison; elle se trouve chez les Croguennec au Rest.
REST-COATILEZEC

Le dessin ci-dessous étale en splendeur la maison FLOC'H du REST-COATILEZEC. Ici règne, jusque dans les encadrements, le schiste du pays, ou SCHISTE D'IZELA des géologues, en référence à notre ROC'H-IZELA.

Plus proche, en vérité, de SAINT-ELOY que de COATILEZEC, le REST est dénommé REST-SAINT-ELOY par Alain L'Abbat soubz curé (sous vicaire) le 15 avril 1670, baptême de Françoise Guillou, fille de Jean et Catherine Caro.

.page 317

VILAR-BAP

Ces deux maisons vues du côté jardin sont implantées sur VILAR-BAP, aujourd'hui Place Laënnec. Nous commenterons un jour le terme de VILAR, place, terrain vague de village. BAP est ici le nom de famille PAP. L'escalier est une reconstitution du dessinateur, justifiée par la présence au premier étage de jambages de porte. Sur le linteau en schiste de la porte d'en bas sont gravées des initiales et une date

PL : BM : 1752

Ce sont probablement les initiales du couple qui a construit la maison de gauche.

.page 318

UN NOUVEL AUTEL A L'EGLISE

Un AUTEL vient de remplacer l'installation provisoire aménagée pour la messe face aux fidèles.

La réalisation en a été confiée aux soins de notre dessinateur François Gaouyer. Il est constitué de bois familiers à la région : CHENE, ORME et FRENE.

Le chêne (DERO) est si rarement honoré dans les noms de lieux en zone bretonnante qu'on peut se demander si cet arbre druidique n'a pas été l'objet d'un tabou. On reviendra là dessus. De quelle nature était cet arbre évoqué dans le nom de KER A VEZEN ?

L'orme, on l'a dit plus d'une fois, est honoré dans le nom du village AN EMLAC'H - l'ormiaie. On l'a dit aussi depuis les siècles le TILL trégorois a éclipsé la dénomination léonarde et cornouaillaise EMLAC'H, EULC'H...

Le FRENE a donné son nom au village AN ONNOT - la frênaie, mal écrit NONNOT.

Par le choix de ce matériau j'ai souhaité exprimer la rencontre de nos coeurs en Jésus-Christ.

.page 319

SAINT-MAUDEZ

François Gaouyer a repris ici un dessin de la chapelle de Saint Maudez récemment acquis de la collection DE TONQUEL par la Bibliothèque de Morlaix. Nous en devons communication à Mademoiselle Le Guével, Bibliothécaire de la Ville.

Nous avons déjà publié ici le clocher et le mur qui le porte, tels qu'on les voit encore du côté est. Tout le reste de la chapelle est disparu.

Le Choeur, signalé par la maîtresse-vitre, est à l'est; le clocher à l'ouest, ce qui est conforme à l'orientation traditionnelle de nos églises. La CROIX est dressée au nord de l'édifice; le socle, de forme prismatique en vérité, a été placé au sud et porte une croix plus récente, sans crucifix. Le ruisseau du Quirin passe bien là. Peut-être a-t-on voulu évoquer la FONTAINE DE SAINT MAUDEZ, aujourd'hui délabrée, mais visible. L'homme accroupi serait alors un RHUMATISANT venu chercher soulagement à ses maux dans les eaux du saint guérisseur. En réalité, la fontaine est un peu plus vers la droite.

Tout ce terre appartenait en 1837 à Monsieur Lorient de Saint Martin; il n'est pas fait référence explicitement à la chapelle dans le cadastre. Je pense, cependant, que c'est d'elle qu'il s'agit dans la parcelle (A 13) désignée comme MAZURE et couvrant 63 m². La pâture (A 14) qui entoure la ruine faisait 570 m². Cet ensemble 13 - 14 était un véritable îlot cerné de routes, au sud - sud-est la route de Pleyber à Pont Pol (tracé ancien) et s'embranchant sur celle-ci chemin passant devant la façade de la masure (chapelle), desservant deux maisons voisines et rejoignant Pont Pol.

Les maisons étaient à droite du dessin. Il s'agit sans doute d'une composition relativement fidèle, inspirée d'un tableau antérieur à la Révolution.

Ici, moins que partout ailleurs, une croix ne pouvait échapper, Lesquiffiou étant hôpital des armées révolutionnaires.

.page 320

KERGOAT-VRAS

La façade nord du MANOIR DE KERGOAT VRAS a été retouchée pour en faire disparaître les briques rouges des fenêtres. Les deux croisées à meneaux se justifient par le linteau de la fenêtre basse de gauche taillée pour recevoir comme au MANOIR de KERRAC'H, une barre de pierre verticale.

La belle cheminée et la porte sont dans la partie de ce MANOIR qui est en appentis du bâtiment principal, du côté sud.

Il y eut certainement une cheminée au pignon droit.

.page 322

PHOTOCOPIES D'ACTES PAROISSIAUX

On aura noté la belle écriture de Guillaume MEUDEC, sous-curé ou vicaire du recteur Alain de Rospiec d'octobre 1671. Celui-ci par contre a une écriture très négligée et rébarbative à la mode du 16^{ème} siècle.

Jacques MESSAGER de QUERAVAN, en Plounéour, parrain le 25 décembre 1670, est un homme bien débrouillé dans les affaires.

Alain L'ABBAT a une bonne écriture de la seconde moitié du 17^{ème} siècle.

On pourra s'essayer à déchiffrer ces actes, en s'aidant, en cas de besoin (si mestier est, comme en disait autrefois) de la transcription suivante :

1- "Marie L'Ever, femme épouse de François Léon marchand tolier (de toile) et ménager (terme obscur, à étudier), demeurant au lieu de CRECHMEAUT, mourust le neufiesme jour du mois d'octobre l'an mil six centz soixante et huict et a esté son corps inhumé le lendemain, en l'Eglise de céans (ici) et ont asisté à son convoy, Matthias, Jean et Yves Léon, frères du dict François Léon, qui ont déclaré ne savoir signer, les dictz jour et an que devant".

.page 323

2- "Marie, fille de Jean Querleau et d'Anne Morvan nasquit le douzième jour de mars l'an mil six cents septante et trois (1673) et a esté baptisée le mesme jour par moy sousignant prestre, comis (commis) du sieur recteur (chargé par le recteur) - Parrain a esté Yves ANDRE de QUEROUCHANT (Kerohan) et maraine Marie Morvan, qui a déclaré ne scavoir signer". Le prêtre de service est Louis COUILL. La rédaction est due au recteur ROSPIEC qui se passe désormais de vicaire en titre.

3- "Marguerite EVER de Coatconval mourust le unzième jour de mars l'an mil six cents septante et trois (1673) et son corps a esté inhumé le lendemain en l'église de céans - Présents : Jean EVER, son père, et Yves EVER, son frère et François Querléau voisin, qui ont délaré ne scavoir signer - de Coatconval en interligné - approuvé

Signé Alain de Rospiec"

4- Il s'agit de la marraine d'Alexandre Le LAPOUZE, de Penarquenquis né et baptisé le 13 octobre 1668

"Et maraine Marie MAHEE (mahé), fille de Guillaume MAHEE et Françoise Le Joenter, MONIERS (meuniers) au moulin du TUSCOAT (treuscoat)..."

Aux orthographes L'EVER, EVER on pourra joindre NEVER (1er may 1674) et l'EFVER (2 juin, 31 oust 1672).

.page 324

LE TREUSCOAT

Numéro après numéro nous publions les maisons anciennes de Pleyber-Christ, façades et détails pittoresques. Les dessins sont réalisés par François Gaouyer. Les clichés pour l'impression sont obtenus par des procédés simples du contact.

Les images du présent numéro concernent le Manoir du TREUSCOAT.

La vue hors-texte reprend la photographie publiée en 1913 par l'abbé Calvez dans son livre PLEIBER-CHRIST. Le Guennec en a fait aussi un dessin à la même époque. Il s'agit de la façade sud avec sa cour (PORZ), fermée à l'est et à l'ouest par des dépendances. Le bâtiment de gauche (ouest) a disparu au cours des travaux qui ont transformé la partie ouest de l'édifice, réalisés sous la conduite de Lo•k de Lafforest peu avant 1960.

Il est très probable que la cour était fermée au sud et disposait d'un grand portail d'entrée doublé d'une porte piétonne. Monsieur le Gouvello évoque sous le nom de "tour", un édifice qui terminait au sud le bâtiment détruit.

*

* *

La cheminée est d'un type classique au 15ème siècle et dans la première moitié du 16ème siècle : les jambages et corbeaux sont ancrés très largement dans le mur de refend. Il existe à Roscoff une cheminée avec ce type d'ancrage, qui date de 1561.

.page 327

L'écusson sculpté sur le manteau de la cheminée fait problème. Tel qu'il se présente aujourd'hui avec ses trois "tourteaux" en haut (chef) et tout le bas dégarni de motifs, il ne désigne aucune famille noble de Bretagne. La partie basse de l'écusson est taillée en creux: elle devait être plane. On soupçonne une retouche des armoiries, ce qui ne peut être mis au compte de la Révolution française. Le Treuscoat n'a certes pas échappé à l'inquisition révolutionnaire; le château voisin de Lesquiffiou servit d'hôpital militaire durant la Révolution, comme nous l'avons rappelé en décrivant les aventures de jeunesse maritime de François Andrieux, fondateur des grandes papeteries de Glaslan. Si la consigne révolutionnaire de détruire les signes de la noblesse ou même les armoiries des marchands se fût appliquée ici, on n'eut point pris tant de ménagements avec l'écusson ni avec l'ornement qui le cerne ni avec les 3 tourteaux. En fait, cet emblème ne pouvait être vu de personne à la fin du 18ème siècle. Il y a à cela une raison fort

simple d'aménagement intérieur des maisons aisées au 18ème siècle. Nobles, marchands, hommes de loi, prêtres en certaines paroisses plus cossues, revêtirent intérieurement leur demeure de lambris de bois, plus propres manifestement et d'entretien plus facile que des murs enduits d'argile badigeonnée de lait de chaux. Les Choeurs du 18ème siècle furent traités de même façon.

*

* *

Les vastes cheminées de nos maisons bretonnes, et pas seulement les cheminées monumentales gothiques de nos manoirs, n'ont jamais été une réussite fonctionnelle. Par impuissance à s'arracher à leurs traditions, nos ancêtres vécurent dans la fumée au sein de leurs maisons, jouant du courant d'air pour essayer de s'en délivrer. Au 18ème siècle, les personnes qui en eurent l'idée et les moyens abandonnèrent ces vastes cheminées inconfortables et dépensières pour se donner des cheminées plus réduites, de marbre ou revêtues de faïence, insérées dans la vieille cheminée. Du coup, le manteau gothique disparut sous un lambris portant tableau ou glace. Toutes les maisons anciennes de Roscoff, nobles ou marchandes, qui furent habitées au 18ème siècle par des personnes aisées, ont été lambrissées; et leurs cheminées ont été camouflées. Le mode du lambrissage fut courante au 19ème siècle. Depuis, nous avons pris nos distances, heureusement, avec ces traditions et pris la liberté de créer d'autres types d'intérieurs.

*

* *

Certains ont acquis à prix élevés de ces cheminées gothiques ou renaissantes pour en meubler leurs maisons. Le résultat est imprévisible; ils rêvaient des plaisirs ancestraux du feu de bois; souvent ils ont récolté la fumée non moins ancestrale. Et les voilà pestant, comme leurs ancêtres, conjurant cette satanée fumée de ne plus leur piquer les yeux et de bien vouloir passer par ce gouffre de cheminée à cet effet construit. La mort dans l'âme, on se résigne alors à défigurer son beau meuble de pierre et à surélever disgracieusement l'âtre du monument jusqu'au point où, certains jours fastes du moins, la fumée trouve par enchantement le chemin du conduit. Mais plus l'âtre monte, plus la chaleur s'engouffre dans la cheminée, ce qui n'était point l'effet recherché.

Les inventeurs de lambris comme des cheminées réduites lambrissées n'étaient point si sots. En toutes choses il faut être raisonnable et ce n'est point l'être que d'admirer le passé inconditionnellement, ou de foncer tête baissée dans la nouveauté.

.page 328

*

* *

Les armoiries, on le sait, sont de précieux documents d'histoire; elles évoquent la personne ou le couple fondateur du monument et, à défaut de date écrite, elles définissent la date approximative de l'Oeuvre, permettant ainsi d'établir une suite historique des monuments; telles les Croix de chemin. De ce point de vue, la destruction systématique des armoiries sur tous les monuments a été un désastre culturel.

La cheminée d'honneur du Treuscoat est d'origine et l'écusson est celui du fondateur, probablement un couple. Il s'agit certainement d'un KERGRIST comme l'indique la rangée de 3 tourteaux; mais la partie basse de l'écu ayant été piquée a perdu tous ses motifs et nous sommes dans l'impossibilité de décider s'il s'agit d'un ou d'une célibataire KERGRIST ou d'un couple KERGRIST - X. Il est très probable cependant qu'il s'agisse d'un couple.

Ma documentation présente sur le Treuscoat et les KERGRIST se réduit à la notice de l'abbé CALVEZ (Pleiber-Christ p. 97 - 102). Ce que j'ai écrit sur la cour intérieure est confirmé par ce qu'en dit l'auteur (p.98). Tout ceci sera repris à renfort de parchemins.

*

* *

L'abbé Calvez signale dans la lignée des KERGRIST du Treuscoat un Goulven présenté comme archier (archer) lors de la Montre de 1503. Une "monstre" ou "montre" est une revue ou inspection de la noblesse. L'auteur indique que dans la cour du manoir se trouvait "une chapelle, dédiée à Monsieur saint Goulvin en maçonnerie et ardoises, longueur 25 pieds (1 pied = 0,324 m), largeur 13 et hauteur 11, avec autel, fenêtre vitrée et clocher" (p.98-99).

Il est probable que le manoir a été l'Oeuvre de Goulven de Kergrist. Les notaires anciens écrivaient ce nom de KER-CHRIST; mais en bonne prononciation bretonne le terme féminin breton KER (village) entraîne l'adoucissement du C de Christ en G, d'où KER-GRIST. Les prêtres de paroisse, hommes du cru pourtant, et connaisseurs du breton, adoptaient l'écriture "savante" et transcrivaient rarement les noms en prononciation commune et familière. Ainsi dans un acte latin de baptême de janvier 1601 le parrain est Claudius K/ CHRIST (K/ = Ker); il était seigneur de K/ anbastart (baptême du 5 mars 1602). Un parrain qui apparaît souvent en ces toutes premières années du 17ème siècle est François de KERMERCHOU, seigneur de Kermorin; il devait être assez familier avec Alain Ledan, le vicaire, pour que son nom fut écrit en prononciation correcte bretonne, par exemple dans un baptême du 17 février 1602 "noble homme Franciscus K/ verchou, seigneur de K/ morin". Quelques jours après, le 22 février il intervient à nouveau comme parrain, "Franciscus de K/ verchou". Cette fois là, il s'agit d'une filleule "Marie fille légitime et naturelle (c'est à dire de naissance et non d'adoption) de Yvon PICHART et K/ tharine (catherine) RYCHOU". Dans ce cas précis, le prêtre fait du zèle orthographique et met CH grec comme dans CHRIST ou Michael, pour signifier un C dur ou un K. On prononcera donc PICART et RICOU. Tout de même, on fait aujourd'hui un peu trop de zèle orthographique breton en écrivant MICKAEL. Si on tient au K on devrait écrire plus simplement MIKAEL. Le comble du zèle aboutirait sans doute à la combinaison du CH grec et du K grec, donnant par exemple, MIKCHAEL, nom prédestiné pour un futur chanteur ou un guitariste. On est d'ailleurs bien plus proche de la prononciation bretonne de Pleyber en abandonnant le A avant EL. C'est ainsi que messire Jean Laurens prêtre de Pleyber Christ baptise le 20 janvier 1642, "Marthe

.page 329

fille d'Yves MICQUEEL et Marie POGAM". On retrouve la même écriture pour Antoine MICQUEEL, parrain le 18 mars 1642. Tous les anciens du pays ont dans l'oreille cette sonorité associée à la date redoutée de GOUEL SANT MICQUEEL, "la fête de Saint Michel Mont Gargan" (29 septembre) où se réglait les baux et se terminaient les fermages. Dans le Léon on prononce MIKEAL.

Quant au nom de KERVERCHOU il doit être prononcé avec l'ancien C'H de l'orthographe bretonne, généralisé seulement dans la seconde moitié du 17ème siècle : KERVERC'HOU. L'abbé Ledan n'a pas tenu compte de la prononciation bretonne pour le nom du village, qui s'énonce KERVORIN, le village de Morin.

*

* *

L'épouse de Goulven de Kergrist est connue, Aliénor LE SAUX. Ce nom de famille, assez répandu, s'interprète ANGLAIS, originaire d'Angleterre ou terre des Angles, du latin ANGLI, nom de tribus germaniques implantées dans la Grande Bretagne.

Les abonnés au Bulletin ont reçu en cours d'année l'étude mémorable publiée par Monsieur et Madame Ernest Olier sur l'industrie toilière de la région : "LA MAISON DE

TISSERAND A PORCHE EXTERIEUR SURELEVE, souvent appelée TI-SAOZ". D'une façon ou d'une autre la dénomination TI-SAOZ ou "maison anglaise" fait référence à l'Angleterre.

*

* *

Aliénor Le Saux était de famille noble, probablement originaire de Cornouaille.

Ce nom était fort répandu en dehors de la noblesse. Et il serait étonnant qu'il ne se soit pas prêté en nos régions à la francisation, qui affecta tant de noms bretons. Par exemple, PAGE, PAIG ou PAICH dans les registres de Pleyber Christ entre 1596 et 1668, soit des transpositions françaises de FLOC'H. Durant cette même période, je n'ai pas relevé le nom de famille SAOZ ou SAUX; ces registres, il est vrai, ont de très grosses lacunes. Par contre, j'ai noté trois fois un nom de famille qui serait peut-être une tentative de francisation de Saux. En lisant ces noms on sera attentif à cette observation que le rédacteur de deux des actes que nous allons citer, le prêtre, Yves Mingam, n'accentue jamais la lettre e. Ainsi écrit-il, "este" pour "esté" (été), "eglisse" pour "église," "enterre" pour "enterré", "Germin Andre" pour "Germain André" (26 avril 1644), "herve cresminec" pour "Hervé Crec'hminec". De telles négligences se corrigent aisément. mais comment trancher du e ou du é dans ANCLE ? La forme ANGLEC ferait pencher pour é. D'autres rédacteurs sont plus soigneux de l'accentuation; par exemple Alain Labbat qui rédige le 3ème acte, en latin, que nous citons. S'il écrit "andré", il écrit cependant "Jezequal, Leon, Mear", alors que é s'impose. J'incline à penser qu'il faudra lire Langle.

Indépendamment de l'interprétation de ces trois noms ANGLEC, ANCLE et LANGLE, les trois actes que voici, transcrits littéralement, ont leur intérêt propre.

"Le corps de Amice Richart fame este en son vivant de Jan ANGLEC fust enterre (en) l'église parrochiale de Pleiber Christ le vinct troisieme jour de novembre - en tesmoin de quoy je signe y. mingam". De la même plume encore, "le corps de Marie ANCLE fame este en son vivant de Herve Cresminec (lire CREC'HMINEC) fust enseveli en l'église - le 7 octobre 1647. Y. Mingam". Le troisième document est un acte latin de baptême (on passera au français quelques mois après, en juillet 1668) : "catharina filia Guillelmi

.page 330

LANGLE et Maria Bodros" née et baptisée le 28 mars 1668. On écrivait plus généralement dans nos régions GUILLERMUS que GUILLELMUS, Guillaume, en français, et GUILLERM en breton, devenu un nom de famille. Avant l'an mille, de tels mots aujourd'hui en GU ou GW, s'écrivaient avec deux U : UU ou W en langues nordiques. Ainsi dans le cartulaire de Landévennec, le nom de pays UUOEDUC désigne la paroisse de GOUZEC, mieux GOEZEC. J'ai promis d'écrire sur ce nom, non seulement parce que je suis de cette tribu, mais parce que la vieille route gallo-romaine des ROUDOUROU, dont nous entreprenons l'étude, a gardé présentement encore tout son tracé dans la traversée de Gouézec.

*

* *

Les armes de la famille Le Saux sont connues : elles comportent 7 mâcles réparties ainsi verticalement 3 - 1 - 3. Que l'écusson du Treuscoat fut originairement de Kergrist ou du couple Kergrist-Le Saux, l'état présent de celui-ci me paraît attribuable à un acquéreur subséquent du manoir, François Le DIOUGUEL, écuyer sieur de Lanrus, qui acheta manoir, terres et fermes qui en dépendaient le 7 juillet 1664. Le vendeur était "Messire Hanry de K ampuill... faisant sa résidence dans son Mannoir de K ampuill treffve de Saint Quigeo, paroisse de Plouguer - K ahès (Carhaix) en levesché de Cornouaille".

Dans le dossier de l'achat, sur velin, des expertises sont introduites, provoquées par le très mauvais état du manoir et des bâtiments annexes. Nous aurons l'occasion de recourir à ce dossier, riche de renseignements sur le pays de Pleyber-Christ.

Par une rencontre assez curieuse les armes le Diouguel comportent en haut (en chef) 3 tourteaux tout comme les armes de Kergrist. Il était tentant pour l'acquéreur d'utiliser cet écusson en gardant le chef en l'état et de piquer le reste pour y peindre la suite de ses armoiries, assortie sans doute de celles de sa femme, qui s'appelait, d'après l'abbé Calvez, Anne Guillouzou.

Le nom DIOUGUEL est un adjectif, d'où l'article AN - LE. Ce mot a une notice dans le Catholicon, dictionnaire breton-français-latin de 1464. "DIOUGUEL, en français SEUR (sûr), en latin TUTUS..." "Cet adjectif appliqué à un homme signifierait donc "ferme, sûr, quelqu'un sur qui on peut compter". Ce mot est sorti d'usage.

*
* *

Le nom même de TREUSCOAT est venu au terroir d'une route qui traversait un bois. On songe tout naturellement à la voie antique Quimper-Morlaix qui passe tout près du manoir. On connaît 9 Treuscoat dans le Finistère et un Trescoat (Arzano, ancien diocèse de Vannes). Dans le Morbihan on note 1 Trescoat et 4 Trescoet, 1 Trescouédic (petit bois). Dans les Côtes du Nord on relève 1 Treuscoat, 1 Trescouet et des noms à moitié francisés : 3 Très le bois, 1 Très les bois, 1 Très les clos, 1 Très les haies. On y trouve aussi TREUS-VERN (traversée du marais).

Puisque nous voici dans le vocabulaire de la traversée, j'offre aux lecteurs la primeur d'un nom breton donné au 16ème siècle à un grand barrage de Pleyber, toujours existant, sur la rivière qui prend sa source dans les terres humides entre la Rue Louis Pasteur (voie antique) et le chemin de fer; j'ai signalé ici l'existence de ce barrage entre Kéravézen et Coatilézec et son homologue (celui-ci maçonné), au bas du château-fort de la Roche, sur le DOUR-RUZ.

.page 331

Je savais par le livre de l'abbé Calvez : "Pleiber-Christ" que le nom le plus ancien de la paroisse, PLEIBER-RIVAU, était attesté dans certains documents de Lesquiffiou. Monsieur de Chabannes ayant eu l'obligeance de me confier ceux-ci, j'extrai ceci d'un bail passé le 28 janvier 1541 "près et devant l'huys (porte) de la maison de la demeure de Guillaume le Bloussart près la COHUE (marché couvert) de Mourlaix. Les contractants sont : Jehan Le Borgne sieur de K Guydou en son nom et au nom de son épouse Murette (plus bas, Margaritte) K Guennec, et, d'autre part, le fermier Francoes an Olyer, fils feu (décédé) Yvon an Olyer, demeurant en la parrosse de Pleiber-crist, autrement RYVAULT".

C'est dans la description de l'objet du contrat, les terres louées, que l'on relève le mot précieux de DY DREULEN K VENNEC

Il s'agit de mauvaises terres appelées AN ROCH GLAS situées en Pleiber "ou (au) terrouer de dydreulen K vennec touchant d'un coté l'estang du lieu et manoyr de COETDILEZEC et FERANT SUR (touchant) la CHAUSSEE de l'estang".

Ernault, dans son glossaire Moyen-Breton, a relevé le terme DYDREU en plusieurs expressions, dont "Dydreu an mor - au travers de la mer".

Dans le cas présent, LEN (ou LENN) est le mot breton qui désigne l'étang (français). Je pense que DYDREULEN (traversée de l'étang) est une vieille expression bretonne correspondant au français CHAUSSEE (de l'étang), mot du 12ème-13ème siècle, bretonnisé assez vite en CHAUCER (levée de terre, dans le Catholicon de 1464).

Quant à KERVENNEC, ce doit être la bonne forme parlée de KERGUENNEC. S'agit-il ici d'un nom de famille ou d'un nom de lieu ? Je penche fort pour un nom de lieu. Avant même d'avoir découvert le nom de l'étang LENN-KERVENNEC et le nom de la chaussée en breton, j'ai suggéré ici l'existence d'un habitat dont je soupçonne l'emplacement au bout d'une fort belle route ancienne sur le plateau qui domine à l'est la vallée. C'était sans doute KERVENNEC.

Les images du Treuscoat nous auront fait faire d'étonnantes traversées, dans le temps et dans l'espace pleybérien.

.page 332

VIEILLES MAISONS

Lorsque nous nous promenons dans notre petit pays ou hors de lui, notre regard s'attarde parfois aux jardins, aux paysages et aux maisons. Tantôt c'est l'admiration qui nous saisit; d'autres fois, formes et couleurs ou arrangements nous heurtent et provoquent la répugnance et la désapprobation. On ne peut nous interdire, en effet, d'avoir notre sentiment sur le spectacle qu'offrent nos rues et nos chemins. Aussi bien, généralement, on veille à se donner une façade qui ne nous fasse point honte et qui flatte le goût du passant.

En publiant des MAISONS, en les reconstituants parfois dans un état plus ancien, mon propos est de faire apprécier l'équilibre des formes et l'harmonie des lignes. Il n'est nullement question d'en faire des modèles d'habitabilité. Or, une maison n'a pas d'autre destination que d'être habitée. Sur ce point, les modernes ont beaucoup plus d'idées, de moyens techniques et d'argent que leurs parents et leurs ancêtres. Rien d'étonnant, dès lors, que leurs intérieurs surclassent d'emblée les habitats anciens même les manoirs. J'aurais été jeune et en situation de bâtir une maison pour moi-même, celle-ci eut été, à l'intérieur du moins, distribuée de façon fonctionnelle, non pas même moderne mais futuriste. Mon problème aurait été de concilier l'intérieur, qui m'appartient, avec la façade, qui appartient aux passants.

*

* *

La petite maison ci-dessous est typique de l'habitat modeste de la fin du 19ème siècle. On peut encore la voir touchant les établissements Guével; elle est enduite en blanc; la fenêtre de gauche est présentement une porte.

C'est une merveille d'équilibre.

.page 333

*

* *

La maison double ci-dessous n'est pas d'une seule venue. La partie droite est datée, sur l'autre face, de 1838, six ans avant la construction de la Route QUIMPER-MORLAIX, sur laquelle donne la façade dessinée. L'entrée se faisait en 1838, par l'impasse PENKER. Il s'agit de la maison d'Aline Emeilat, en retrait de l'alignement des maisons voisines.

La maison qui lui a été accolée dans le même alignement est datée par un linteau de 1876. Ces maisons ont un enduit récent.

.page 334

DOCUMENTS

Le sceau de cire, à l'échelle 3/2, provient d'un titre de propriété du Treuscoat, copie d'un acte de 1458, notre prochain terrain de chasse. Il s'agit d'un sceau de ROHAN (macles) - LEON (lion rampant). Je ne sais pas pour l'instant le nom de ce ROHAN, probablement JEHAN.

Je transcris les phrases photocopiées, en priant les lecteurs d'excuser la médiocrité du tirage. Ainsi, de haut en bas :

- 1) "Entre le pré / AGACE de COETIREZEUC d'une part... d'autre et que, le dit K GUENEUC devoit". (acte N°1)
- 2) "De terre chaude assise à PEN AN QUENQUIS... de K PEN ARN QUENQUIS à K ILIS PLEYBER RIVAUT... pièce de terre à K EVEN QUELLE". (acte N°2)
- 3) YVON filz RIOU ALAN (acte N°1)
- 4) O (avec) le SEEL (sceau) MADEUC de COETNEMPREN (acte N°1)
- 5) "La tierce partie non divisdevers RIOU ROSMADEUC... entre le pré / AGACE de COATIREZEUC d'une part". (acte N°1)

6) "Notre Court avecques le SEEL (sceau) MADEUX (de COETNEMPREN)... Le QUART (4) jour de juillet l'an mi..." (acte N°2)

.page 335

LE CALVAIRE DE PENVERN

La construction d'un nouveau tronçon de route à PENVERN a entraîné le déplacement du calvaire (15ème siècle) à l'ouest du nouveau chemin. Les employés municipaux ont reconstitué avec soin la base octogonale (8 côtes) en dalles de schiste. Le crucifix qui était tourné anciennement vers l'ouest, selon la règle traditionnelle, a été tournée intentionnellement vers le sud pour être visible des passants.

.page 336

KIRIN

Le POT DE GRES, en breton KIRIN ou POD-KIRIN est publié ici au double titre de la vaisselle ancienne et d'une recherche sur l'étymologie du nom de lieu QUIRIN porté par le terroir de l'étang de Lesquiffiou.

Un tel POT (eur guirin) servait à recueillir la crème du lait en vue du barattage. Celui-ci est en fort bel état de conservation. Il mesure 26 cm de hauteur; la base mesure 15,5 cm de diamètre; l'ouverture fait 15 cm de diamètre. Ce pot appartient à Madame Gall; elle s'en servait aux derniers temps qu'elle fut à Kerho. Plus d'une fois, ayant besoin d'un peu de beurre, plutôt que de s'encombrer de la baratte qu'il eût fallu ensuite nettoyer, Madame Gall a fait du beurre dans le pot lui-même avec une longue cuillère en bois et même, comble de modernisme, au mixeur électrique. Ses voisines, les soeurs de Sa*k Madec, procédaient aussi de la même façon ancienne, qui a précédé l'emploi de la BARATTE à RIBOT. Ce instrument était courant dans nos régions au 15ème siècle. Le Catholicon (1464) relève le mot breton RIBOT qu'il traduit en français par Ribot et en latin par IRINA. Le mot breton vient probablement du français RIBAUD. Il désigne au sens propre le bâton agitateur de la crème. Le mot latin du Catholicon, IRINA, n'est pas connu.

Selon Dom Le Pelletier (1716), le terme de KIRIN était d'un emploi courant en Cornouaille et dans le Léon. Cet auteur traduit KIRIN par "pot de terre" et l'applique au pot à crème, KIRIN DIEN.

D'après Ernault (Glossaire moyen-breton) le CORNIQUE, langue disparue de la Cornouaille anglaise, employait CEROIN - cuve (C dur). Le vieux gallois atteste le terme pluriel CEROENHOU. On rattache ces noms au latin CARENARIA, vase pour cuire un vin doux appelé "carenum". En gallois moderne, CERWYN a ce même sens général de "cuve, baquet".

.page 337

LA MAISON DE ROSALIE

Les Pleybériens identifieront sans peine la double maison à "apoteis" de notre page centrale. On a essayé de leur donner des fenêtres en accord avec leur style.

La maison de gauche, celle de Rosalie, est plus ancienne. Sa porte ronde fait penser au 18ème siècle. L'apoteis a absorbé une bonne partie du jambage gauche de la porte; on peut en déduire que l'apoteis n'est pas d'origine. On observera, à droite de la porte, un trou dans le mur traversé d'une pierre percée : ce doit être une attache à chevaux. La maison de droite, à linteau droit de porte, plus récente que l'autre utilise surtout la pierre de granite, alors que l'autre emploie aussi des grès noirs (de Coat-Conval ?). Les deux façades ne sont pas bien alignées, erreur probable des constructeurs de la 2ème maison. Celle-ci, au début du siècle selon les anciens, hébergeait au rez-de-chaussée un cochon, un cheval et trois vaches dans l'avancée de l'apoteis. Les gens vivaient à l'étage.

.page 338

AUTOUR DE KERGALEIN ET PENN AR QUINQUIS LE TI - PARC

La VIEILLE GLOIRE transformée en ratelier à bovins parade là haut sur les pentes de Kergalein.

Si l'envie de connaître votre pays vous faisait chausser vos bottes vous iriez de découvertes en découvertes. La CABANE présente, vieille résidence d'été pour chevaux, étale ses nobles formes sur les terres de Penn ar Quenquis, au dessus de la haute vallée du Quirin, face au Treuscoat. On n'est pas encore sorti de ce coin-là !

Il m'a été dit que sur le terrain où est bâtie l'école Saint Pierre il y avait auparavant une maison TI-PARC, d'une réelle qualité architecturale. Qui en aurait une photo ? François Gaouyer voudrait revoir TI-PARC (la maison du champ) et lui rendre la vie.

.page 339

PENQUER

L'image ci-dessous est prise au PENQUER du bourg. Ce nom signifie LE BOUT du village (ici le bourg). Coatilézec aussi a son PENQUER situé à quelques distances du KER de Coatilézec.

Aujourd'hui et depuis fort longtemps on écrit plutôt KER ou K que QUER. Anciennement on écrivait CAER ou KAER. Sur la côte léonarde on dit et on écrit sur les plaques signalisatrices KEAR. De même on s'y appelle MEAR, alors qu'ici on est MER.

.page 340

On disait autrefois dans nos régions "PENNOU BRAS AR BARREZ", pour désigner les personnes influentes. Ils constituaient ceux qui "ont MAIRE VOIX" dans la paroisse et, à ce titre, tout désignés pour former le CORPS POLITIQUE de la paroisse. Nous disons encore MAIRE du premier magistrat d'une commune.

.page 341

ROUDOUROU

Les plans ci-dessous sont repris du cadastre de 1837. L'échelle de 1/2500 ne parle guère à l'imagination : essayons de réaliser ce qu'est une route de 20 à 35 mètres de large. Sur le plan du ROUDOUROU on a introduit en pointillés et approximativement le tracé actuel (1981) du talus est.

.page 342

LE CALVAIRE DE LA JUSTICE

Sans avoir l'oeil particulièrement exercé on peut découvrir que le CALVAIRE DE LA JUSTICE est fait de pièces et de morceaux. On ne peut assurer que ces divers éléments viennent d'un calvaire implanté plus anciennement sur le carrefour des routes en cet endroit.

Le noeud de la croix comporte deux motifs : un CALICE porté par deux anges qui recueille le sang qui s'écoule des pieds de Jésus et, au revers, un CŒUR cerné d'une couronne d'épines tenue aussi par deux anges. Ce noeud en kersanton rappelle fort celui de la Croix de COATCONVAL (1605) dont nous avons décrit la prise de possession en 1674 (numéro de novembre 1980).

Le CRUCIFIX ne s'accorde pas au noeud tant par le style que par la fixation des pieds : ils eussent dû être fixés par un unique clou pour que le calice fut en position de recueillir le filet de sang. Il s'agit manifestement d'une restauration maladroite. La même faute, désastreuse cette fois, fut commise dans la restauration du groupe magnifique de la CROIX du CIMETIERE de l'Eglise, transféré dans le Cimetière actuel. Le crucifix dépare l'ensemble; là encore, de surcroît, le calice ancien ne peut recueillir le sang.

Ces deux restaurations sont l'Oeuvre de "monsieur Léonard sculpteur". On l'apprend par le registre des délibérations de la FABRIQUE en date du 1er dimanche de janvier 1835.

Après avoir décidé certains travaux dont l'érection d'une croix dans le cimetière, les conseillers d'église écoutent le Recteur exposer la teneur d'un legs testamentaire consenti en faveur de la paroisse par "feu messire Sébastien Joseph Barbier, marquis de Lescoet". Ce don est destiné à exécuter divers travaux dans l'église. On apprend que les pierres tombales qui seront enlevées pour cause de travaux seont données à la Maison de Charité; les marches de pierre de l'autel, que remplaceront des marches en sapin, seront données à "Madame la Supérieure des Filles du Saint Esprit".

Le défunt marquis ayant exprimé le désir de voir ériger une croix à l'endroit dit LES JUSTICES, le conseil prend cette érection à sa charge. Avant de se séparer les conseillers "autorisent le trésorier à payer à M. LEONARD sculpteur la somme de 210 francs pour prix aplacement de deux christ, un au cimetière et un autre au Justice".

Placé d'abord au milieu du carrefour, ce qu'atteste le cadastre de 1837, ce calvaire sera placé plus tard sur le bord de la route. Il est encore exactement à cet emplacement.

Nous verrons une autre fois ce que rappellent le mot JUSTICE et la forme plurielle JUSTICES, en breton AR JUSTISSOU.

.page 343

Le calvaire de la Justice - Détails

KERIOUAL

.page 344

Les deux portes appartenaient au Manoir de KERIOUAL récemment détruit. Dessin d'après les photos Piriou, du Plessis (Le Cloître).

.page 345

TALINGOAT

On peut voir à Talingoat 5 cabanes individuelles de ce type, conçues pour sauver la vie des petits veaux dont la santé est préoccupante. On les y tient au chaud par un chauffage à l'infra-rouge.

.page 346

LAMARC'H IZELLA

On admirera la beauté de la maçonnerie du pignon dans cette maison de LAMARC'H-IZELLA. Les linteaux droits sont rares au 17ème siècle dans notre région; les linteaux ronds sont restés de mode au 18ème siècle encore. Ici est gravée la date 1640. Le choix du linteau est particulièrement heureux; il s'harmonise à l'appareillage.

Devant une maison à escalier extérieur, nous soupçonnons la maison de Tisserand, dont Ernest Olier nous a entretenus. Cherchons dès lors le KANNDI ou Buanderie. Il est attesté dans le cadastre de 1837 (section D, de Kergoat, N° 707). A cette date il avait encore son toit : il appartenait à Joseph MEUDIC.

Notre dessin représente donc bien une MAISON DE TISSERAND.

.page 347

PECHEURS A LA LIGNE, A VOS DICTIONNAIRES !

Il est regrettable que vous ne fussiez des trente privilégiés, présidents des sociétés de pêche, qui se rassemblèrent à Trégourez à la mi-février. Vous auriez su enfin le nom du sport que vous pratiquez : ça n'est pas la PECHE, c'est de l'HALIEUTIQUE ! J'ai lu cela dans mon journal du 17 février 1981.

Vous aurez la ressource de consulter votre dictionnaire : le mot y est. Il vous paraît "pompiers" ! A moi aussi ! De surcroît, il n'a que faire avec la pêche en rivière, puisque HALIS, en grec, désigne la MER ou le SEL. Vous n'êtes pas des marins, que je sache !

On connaît le dialogue des deux sourds : "Tu vas à la pêche ? - Non ! dit l'autre. Je vais à la pêche !" Enfin, on va pouvoir changer de disque : "Tu vas halieuter ? - Non ! Je vais halieuter !"

*

* *

Les authentiques "halieuticiens", les marins-pêcheurs, ont su dénommer en breton les nombreuses variétés de poissons qu'ils capturaient. Leurs collègues fantassins sont bien en peine, eux, de dénommer en cette même langue d'autre poisson que l'ANGUILLE, en breton SILIENN. La TRUITE n'est guère sortie de l'anonymat, EUR PESK, un poisson. Rares sont par ici ceux qui lui donnent son nom breton DLUZ; le pluriel régulier est DLUZED, mais j'ai encore dans l'oreille, depuis l'enfance, la forme, sans doute plus ancienne, DLUI. La plupart de nos lecteurs âgés sont sans excuse d'ignorer ce nom, car, à les entendre parler, ils furent d'impénitents braconniers de ce PESK, au temps de leur jeunesse où ce poisson prospérait jusque dans les plus petites rigoles de nos prés, AR GOACHOU. Je n'ai jamais braconné le PESK, ma mère n'aimant guère voir ses fils courir les ruisseaux, encore moins les risques des mauvais copains.

Un autre poisson de nos rivières s'appelait AN DARZ, le DARD. C'est le vieux nom français du poisson connu aujourd'hui sous le nom de VANDOISE ou CHEVESNE.

Le dictionnaire breton de 1464, le CATHOLICON a réservé une rubrique à ce nom de poisson. "DARS, en français GUEON, en latin (pas indiqué), voir MUNUS". L'auteur a oublié, en fait, de rédiger la notice MUNUS annoncée. Mais l'attestation du nom breton de MUNUS est confirmée aujourd'hui encore dans l'usage de certains terroirs. Sans y avoir été sollicité, Jean-Marie (le Petit), du Foyer-Logement, a sorti de sa mémoire, en ma présence, le mot MUNUS, pluriel MUNUZED, qui désigne un petit poisson de rivière que les enfants s'amusaient à capter dans les ruisseaux pour les donner ensuite au chat ou pour servir d'appât à de plus gros poissons. Une telle attestation est d'autant plus précieuse qu'elle vient tout droit de la tradition orale par le biais d'un homme de Plounéour-Ménez sans la moindre formation scolaire. Le même terme breton MUNUS serait attesté aussi sur Berrien.

Il ne s'agit pas ici d'un petit poisson destiné à devenir grand, que l'on appelle ALEVIN, mot vieux-français qui se disait d'un nourrisson ou d'un enfant trouvé. Il s'agit d'un poisson très petit de sa nature qui se dit en français VAIRON, du vieux français VAIR, c'est-à-dire "tâcheté". L'appellation bretonne la plus répandue de ce petit poisson est le mot français LOCHE prononcé identiquement; le pluriel est LOCHED. Il est probable que les scientifiques ne seraient pas d'accord sur cette identification du VAIRON et de la LOCHE. Nos anciens n'y regardaient pas de si près.

Le DARS du Catholicon ne doit pas être confondu avec le MUNUS du même ouvrage. L'auteur n'a pas réussi à trouver un nom latin à ce DARS. Le nom

.page 348

français GUEON proposé par Jehan LAGADEC, l'auteur du Catholicon, n'est pas un terme connu sous cette forme. En 1464, le nom de GOUJON se répandait déjà; est-ce à lui que pensait Lagadec en écrivant GUEON ? Nous avons proposé le nom de VANDOISE.

*

* *

La PECHE est ouverte. Lâchez vos dictionnaires et prenez vos lignes. Chers fantassins,
BONNE HALIEUTIQUE !

.page 349

LES MAUVAISES HERBES

C'est la saison; les cultures s'encombrent de mauvaises herbes, à moins que l'on n'ait pris la précaution de répandre les désherbants adéquats. Une herbe de cette nature se dit LOUZAOUEN, au pluriel LOUZOU. Comme en français, ces mots sont aussi appliqués aux remèdes, dont les HERBES constituèrent l'ancien arsenal.

Certaines mauvaises herbes furent une véritable plaie, sans cesse renaissante, de la culture ancienne des céréales. Une autre est en passe d'accomplir un méfait analogue dans la culture, récente, du maïs, la MORELLE.

*

* *

Evoquons d'abord les soucis que créèrent aux anciens trois plantes, particulièrement préjudiciables aux céréales : BOZENN (ou Bodenn, ici), ELVEZENN et TEOL (tèol, avec l'accent grave).

Ces plantes, comme les autres, étaient parfaitement identifiées par les anciens agriculteurs. Ils leur connaissaient même des propriétés thérapeutiques, qui nous échappent présentement, car nous ne prêtons guère intérêt aux herbes médicinales. Plusieurs anciens de Pleyber se souviennent encore de voir leur mère préparer une décoction de racines de TEOL : le liquide jaunâtre constituait un bon dépuratif.

D'une région à l'autre de la zone bretonnante, le nom des plantes pouvait varier : on en a un exemple local avec TILL et EMLAC'H, noms de l'Orme.

La traduction française de ces divers noms bretons des plantes n'est point aussi assurée que leur simple identification par le laboureur. Les traductions anciennes, on va le voir, sont hésitantes et même franchement erronées. Cela peut tenir à diverses raisons. Le breton a des termes bien plus vieux que le vocabulaire naissant et balbutiant des français de l'an 1000. En France, le vocabulaire ne parviendra à se constituer que très lentement; Richelieu, en créant l'Académie française (1635), a accéléré l'unification de la langue française. Les patois divers n'en ont pas moins gardé leurs termes propres et leurs tournures.

Mais la classification des plantes ne prendra les traits d'une science descriptive, la BOTANIQUE, que sous l'impulsion de Linné (1707-1778). Celui-ci a fait adopter pour chaque plante un double nom latin. Ainsi la NIELLE, dont nous allons reparler, s'appelle "Agrostemma Githago".

*

* *

Plusieurs agriculteurs doivent disposer d'un répertoire de 163 noms de plantes usuelles dans la région, paru en avril 1973. J'en avais obtenu un exemplaire. Voici ce que l'on y trouve, par exemple :

- Chrysanthème des Moissons - chrysanthemum segetum - BOZEN
- Parelle - Rumex - TEOL

- Parelle crispée - Rumex crispus - KAOL MOC'H (chou de Cochon)
- Parelle sang de dragon - Rumex sanguineus - RUWAD (sang rouge)
- Ravenelle - Raphanus raphanistrum - RAONELLE, ANA LOUEDEN, ELVEZENN
- Nielle, Lychnis gighato - DISKRAB
- Morelle - Solanum - FRONT.

*

* *

.page 350

Jehan Lagadec, de Plougonven, auteur du dictionnaire breton-français-latin, le Catholicon (1464), connaissait bien sous leurs noms bretons, BOZENNENN, ELFEZEN et TEAULENN, ces trois mauvaises herbes, fléau déjà de la culture en son temps. Mais il a du mal à trouver à ces plantes leur nom juste français, à supposer qu'il fut fixé à cette époque.

Rappelons qu'au 15ème siècle encore, dans la région de Morlaix du moins, les plants et les herbes étaient désignés d'un seul mot et non par une expression comme il est courant depuis longtemps. Aujourd'hui on dit : "Un chêne - eur vezenn (gwezenn) dèro - un arbre de chêne". Du temps de Lagadec on disait : "Un chêne - Eun dervenn". De même "le pommier - an aval(1) enn", et non pas, comme aujourd'hui "Ar vezenn avalou - l'arbre à pommes".

La finale ENN est caractéristique de tous ces noms de plants. Et c'est par un oubli probable que Lagadec a écrit ELFEZEN avec un seul N.

Nous avons déjà parlé de BOZENNENN à l'occasion de la trouvaille en 1403 à Pen ar Quenquis de parcelles dénommées AN BOZENNEC (correctement AR VOZENNEG), devenues dans le cadastre Parc Biodennec. Lagadec propose la traduction française MELEUC; ce mot n'est pas connu dans le vieux français. Il s'agit d'une fleur jaune - MELEN, en breton, le chrysanthème des blés.

*

* *

ELFEZEN(N), aujourd'hui ELVEZENN, est traduit dans le manuscrit (1464) par NIELLE; l'édition imprimée (1499) a laissé un blanc. Mais les deux éditions suivantes (la dernière en 1521) ont repris NIELE. La NIELLE en question n'est pas la maladie du même nom qui noircit les grains de froment, leur donnant l'aspect des grains de la plante, dite la NIELLE.

Celle-ci a une fleur solitaire rouge violacée; la tige et les feuilles sont couvertes de poils blanchâtres. Les dictionnaires français usuels donnent à la Nielle un deuxième nom GERZEAU. On trouve des formes plus anciennes dans le Catholicon (Jarsel) et, dans les dictionnaires plus anciens encore : Jargerie, gargerie, jergerie, gergerie. Les balbutiements d'une langue durent des siècles.

S'agit-il pour ELVEZENN de la Nielle ou de la Ravenelle ? Dans l'usage de la région, il s'agit de la Ravenelle ou radis sauvage.

Le Catholicon propose pour Nielle aussi le mot breton YELL. C'est un dérivé du français suivant le processus probable : AN NIELL - AN YELL, AN désignant l'article défini LE. Au 15ème siècle et jusqu'à nos jours les Bretons ont décalqué de nombreux mots français. Dans le même Catholicon, YVRAYE donne YVRAY en breton. C'est l'un des plus grands ennemis du blé. Sait-on que le RAY-GRASS de nos pelouses et de nos prairies artificielles est une variété d'ivraie : RAY, en anglais, désigne l'ivraie et GRASS l'herbe.

*

* *

Terminons cette promenade botanique par le TEOL, qui prospère dans le pays. Ses feuilles sont très grandes; les plants les plus volumineux sont désignés ici sous le nom KAOL-TEOL, le chou-téol. Les dictionnaires récents écrivent TEAL et TEOL, et proposent, entre autres traductions, pabelle, patience.

.page 351

Le Catholicon (1464) lui consacre une notice "TAULENN - en français MORELLE, en latin MORELLA". Les trois éditions imprimées (1499-1521) reprenant la notice, il y a erreur très probable de l'auteur, Jehan Lagadec. Le TEOL est une plante fort bien identifiée par les laboureurs depuis des siècles. Il n'y a pas lieu de supposer qu'on lui ait vraiment donné le nom de morelle au 15ème siècle. Les erreurs de traduction des mots techniques sont nombreux en cet ouvrage.

La Morelle, on l'a dit, préoccupe fort tous ceux qui font du maïs.

Le terme TEOL a toutes chances d'être un mot celtique. Selon Ernault, on lui connaît un analogue Gallois, TAFOL, pluriel TAFOL et un autre Cornique TAVOLEN, TAVOLAN.

Mon petit dictionnaire gallois - anglais cite l'expression DAIL TAFOL qu'il traduit en anglais par DOCK LEAVES. Les bretonnants auront peut-être rapproché le breton DELIOU (feuillage, feuilles - LEAVES) de DAIL. Dans le dictionnaire anglais - français de Clifton et Grimaux, DOCK est le nom de la BARDANE.

Ceci est une autre affaire.

.page 352

TROUVAILLES (1403) UN ECHANGE DE TERRES

Plusieurs détenteurs de parchemins ont l'obligeance de nous confier ces documents, notablement plus anciens, parfois, que nos registres paroissiaux, lesquels ne remontent pas au delà de 1596 et sont, de surcroît, fort lacunaires.

Le dépouillement de ces pièces d'Archives privées livre une masse insoupçonnée de termes vieux-français, de NOMS de personnes et de dénominations bretonnes de terres et de villages. Beaucoup de noms bretons de famille sont d'anciens noms de baptême, des prénoms, comme nous disons aujourd'hui. On crée la surprise chez les bretonnants eux-mêmes lorsqu'on leur signale que des noms comme RIOU, PRIGENT, PERES, GUEGUEN, JACOB, etc... sont de très anciens NOMS bretons de baptême. Les noms de famille, on l'a dit ici étaient considérés comme des SURNOMS (ajoutés au NOM).

Mais, en tout domaine, on nous dit tant de choses aujourd'hui que l'envie nous prend d'exiger de tous ceux qui parlent ou écrivent des PREUVES VERIFIABLES par chacun de ce qu'ils avancent. C'est pour répondre à un tel besoin de vérification que je propose la preuve photocopique des termes relevés dans les parchemins, quand, du moins, le texte s'est bien conservé, ce qui est loin d'être la règle générale. Dans tous les cas, je précise la date du document et les ARCHIVES dont il fait partie.

Plutôt que d'attendre l'occasion d'une étude plus vaste qui ne viendra peut-être pas au jour je glisserai ces petites découvertes, au fur et à mesure, sous la rubrique TROUVAILLES.

Ce que j'ai écrit dans le numéro précédent sur DYDREULEN KVENNEC est un prélude à ce ramassage de vieux NOMS.

*

* *

Voici ce que je viens de glaner dans deux parchemins relatifs à un même échange de terres, ratifié devant Hervé SYMON PASSE (les notaires bretons font précéder leur signature de ce mot). Les documents sont datés tous deux "le quart jour de juillet, l'an mill 1111 cz et trois". Le 4 juillet 1403 bientôt 600 ans ! Les deux parchemins sont attachés l'un à l'autre par un fil noir, dont

je ne puis dire s'il est de lin ou de coton; ce regroupement n'est pas d'origine, car le lien eût été une mince lanière de parchemin. L'un des deux actes est nettement plus bref que l'autre : le notaire, ici, nous épargne les litanies des clauses notariales. Appelons ce document plus bref "acte N°1" et l'autre plus élaboré et plus soigné "acte N°2".

Ces parchemins font partie des Archives de Lesquiffiou, série E. Les sceaux de cire ont disparu. Les parchemins, qui sont des peaux d'agneau ou de chevreau préparées spécialement pour l'écriture, n'ont pas une forme exactement rectangulaire. Le document N°1 mesure approximativement 27 x 21 cm et le N°2 en peau plus fine, 34 x 28 cm. Le parchemin N°2 a beaucoup souffert de l'humidité dans le dernier quart de droite; les caractères sont difficiles parfois à déchiffrer dans toutes les fins de ligne.

Pour la clarté de la présentation nos observations sont numérotées.

*

* *

1) Le contrat est passé entre Guillaume de K GUENEUC (N°1), écrit K GUENNEUC (N°2) et CONSTANCE, femme (femme N°1) Hervé GEOFFROY, agissant pour elle-même, "en son nom et comme procuratrice de son dit mary, par

.page 353

laquelle procuration avoit ycelle Constance POVER (pouvoir) expresse et souffisante AUTORITE (autorisation) de son dit mary à engager et permuter..." (N°2).

Nulle part dans ces deux actes n'est précisé le domicile des contractants, non plus que l'endroit où ils furent rédigés. Il est probable que Guillaume de K GUENNEUC était alors seigneur de Lesquiffiou; on ne sait où habitaient les "ditz mariéz".

*

* *

2) Constance (Coustans, en breton) cède en premier lieu au dit K GUENNEUC :

"une pièce de terre chaude à PEN AN QUENQUIS, appelée AN BOZENNEUC, telle comme elle y est ABONNEE (bornée)". L'acte N°2 ajoute ici une précision géographique qui situe mieux cette pièce de terre. Pour tenir compte de la défectuosité de ce parchemin N°2 signalée plus haut je mets en majuscules les termes dont la lecture est certaine et en minuscules les termes sur lesquels on peut hésiter - le sens général étant fort clair "... ABONNEE, ferant (touchant) dun (ajouter bout) LE GRANT CHEMIN par ou l'en va / DE K/PEN AN QUENQUIS A K/ILIS PLEYBER RIVAUT AVECQUES TOUT QUANT DE TERRE VEILLE QUE YCELLE CONSTANCE AVOIT EN LA DITE VILLE ET SON terrouer" (acte N°2). La barre / signale le passage à la ligne. Le mot "terrouer", très net dans l'acte N°1, est détérioré dans le N°2.

Que de notations merveilleuses pour l'historien de Pleyber en ce bref passage de la longueur d'une ligne dans ce parchemin N°2 qui a 33 lignes ! Détaillons-les, en attendant de les exploiter plus tard dans une étude historique d'ensemble.

a) Le cadastre de 1837 a gardé le souvenir de AN BOZENNEUC sous la forme de PARC BODENNEC. En 1837 ces parcelles appartenaient à un certain LE DEAN, domicilié à Lorient :

Section A	N°514 PARC BODENNEC bras, labourable	100 ares
	N°515 PARC BODENNEC bian, labourable	77 ares

Le cadastre donne la localisation de ces deux champs. Aussi précieuse que soit cette indication, elle ne permet pas de diriger le débat qui va être soulevé plus bas, à savoir, quel est le GRANT CHEMIN conduisant à Kerilis. Un dessin à l'échelle du cadastre posera mieux le problème que toute description (voir page suivante).

Constance ne possédait sans doute pas l'ensemble de ces deux terrains, mais seulement une partie, car on eût parlé alors très probablement de PARC AN BOZENNEUC.

Que BOZENNEUC et BODENNEC soient deux termes synonymes, cela va de soi. Je ne saurais dire si la finale EUC utilisée ici pour les termes aujourd'hui en EC correspondait à la pratique du pays en 1403.

On n'interprètera pas BOZENNEC comme une forme dérivée de BODENNEC, par adoucissement du D en Z, comme KERDEPORT s'est dit KERZEPART. Les dictionnaires donnent : BODENNEC, touffu, plein de buissons. Il se peut, mais c'est une hypothèse gratuite, que ces terres 514, 515, avant leur défrichement, aient été couvertes de buissons et aient mérité le nom de "lieu couvert de buissons" AR VODENNEG (avec G, aujourd'hui). Mais on ne voit pas les notaires anciens prendre au sérieux la prononciation populaire et rendre par la forme BOZENNEC le terme BODENNEC.

D'ailleurs le terme de BOZENN est fort bien attesté encore dans le Léon. Les dictionnaires le signalent; ainsi Troude (1876) "chrysanthème", du Rusque (1896), "plante à fleurs jaunes", Ernault (1927) "chrysanthème des blés"; Ernault met Z entre parenthèses pour signaler ce que l'on peut trouver la forme BOENN. A Pleyber et au Cloître le chrysanthème des blés porte le nom BODENN; les dictionnaires ne notent pas toutes les variantes des mots. Cette plante faisait des dégâts aux céréales.

.page 354

Le breton, au 15ème siècle, avait un mot propre pour tous les plants. On disait EUN AVALENN pour un POMMIER, EUN DERVENN pour UN CHENE. Le Catholicon imprimé (1499) connaît pour notre parasite des blés le mot BOZENNENN qu'il rend par un terme français inconnu MELEUC, sans doute mal transcrit.

Notre AN BOZENNEC, alias BODENNEC, désignait ainsi très probablement une terre infestée de MARGUERITE DOREE ou CHRYSANTHEME DES BLES.

*

* *

b) PLEYBER-RIVAUT, on l'a déjà signalé, a précédé l'appellation Pleyber-Christ. On observera qu'ici on écrit le nom de la paroisse avec un Y. Il en est de même dans l'acte (1) qui écrit PLEYBER, sans y ajouter RIVAUT.

On verra que Pleyber Rivaut est attesté un siècle plus tôt en 1297 dans un acte en latin : PLEIBER RIVAUT (lu souvent RINANT) et deux autres fois PLEIBER tout court (Archives de Lesquiffiou). Dans l'écriture abrégée (ou NOTEE) ancienne la syllabe ER est explicitée rarement; elle est signifiée par une barre coupant la lettre qui précède : ainsi en écriture minuscule qui est celle du document de 1297 : pleib. C'est aussi l'explication de nos K pour KER. Mais comme on le verra une autre fois, dans cet acte de 1297 on n'écrit pas ker mais kaer en toutes lettres avec le sens de village (villa, en latin).

*

* *

.page 355

c) La distinction est faite ici entre le terroir de PEN AN QUENQUIS et le village (appelé ici VILLE : KER) de KER PEN AN QUENQUIS.

*

* *

d) KILIS (kerilis) n'est pas traduit ici en français. Au cours du 15ème siècle on dit "village ecclésial"; on essaiera de déterminer approximativement l'apparition du terme BOURG sous la forme de "bourg parochial".

Kerilis désigne non pas un village qui serait une propriété de la fabrique paroissiale, mais du village proche de l'église. A Ste Sève il y a encore près de l'église un lieudit KER AN ILIS dont

le sens est clair. Par contre le nom de KERILY ne fait pas référence normalement à la proximité de la même église.

Il semble bien que l'emploi de KERILIS fut général en pays bretonnant, mais il était intéressant d'en fournir une attestation si précise.

*

* *

e) Quel est le GRANT CHEMIN qui, en 1403, va "du village de Pen an Quenquis au village de l'église" ? Je réserve ma réponse pour le moment, car il n'est pas évident du tout qu'il s'agisse du chemin qui va à l'actuelle Justice et tourne vers le bourg en passant devant le cimetière. Ce chemin est certes très ancien, mais il est un autre, plus ancien, qui conduisait de Penn ar guenquis à Kerilis en passant par Kermarquer et Kerjézéquel. Ce chemin très large existe encore sur des tronçons importants, accessibles aux promeneurs. Il serait bon d'y aller voir. C'est sur cette route que fut LA JUSTICE du Moyen-âge; le cadastre de 1837 a gardé le souvenir de l'ancienne prison, apparemment aussi aux abords de cette route.

Cette route est à peu près parallèle à l'actuelle route de Penn ar guenquis à la Justice, à une centaine de mètres vers le sud. Cette vieille voie est un de nos éléments majeurs dans la réflexion sur les routes du Moyen-âge à Pleyber-Rivaut.

Le cadastre de 1837 ne nous a pas permis de trancher car les PARC BODENNEC forment l'angle gauche du carrefour. Il faudrait voir évoquer au 15ème siècle des terres bordant plus à droite la route de la Justice.

*

* *

f) A la pièce de terre chaude est associée (avecques) "tout quant de TERRE VEILLE que ycelle Constance avoit en la dite VILLE et son terrouer" (acte N°2). C'est le même texte dans l'acte N°1 : on y lit VELLE surmonté d'un trait horizontal ou tilde, un signe abrégatif d'un usage constant en ces temps anciens.

L'expression TERRE VEILLE est certainement une transposition de l'expression bretonne DOUAR COZ, qui désigne, à la fois, une FRICHE et une JACHERE, c'est à dire une terre non cultivée et une terre cultivée en repos provisoire. L'adjectif que nous écrivons aujourd'hui sous la forme VIEUX apparait anciennement sous d'autres formes dont VIEIL et VIEL. Ainsi dans le Dictionnaire de St Germain des Prés dont j'ai une reproduction photographique entre les mains on lit "VIELLART, VIEL, ENVIELLIR, ENVEILLIR, VIELESSE", autour du mot latin VETUS. Autour de la série des termes latins de la famille SENEX on relève "VIEL, VIELLESSE, ENVEILLIR, CEST DEVENIR VIEL". Au mot latin ANTIQUS on lit la traduction "ANCIEN OU VIEUL".

.page 356

Le Catholicon imprimé à Tréguier en 1499 est truffé certes de fautes d'impression. On y trouve autour du mot COZ : "Viell, Veillart, Vieilles gentz, Viellesse, Ung pou veill (un peu vieux), Devenir veill, Enveillir, Veillesse, Chose veille".

L'ouvrage a beaucoup copié le dictionnaire précédent de Saint Germain des Prés. Le Catholicon manuscrit (1464) autour du même COZ rend en français : "VEIL. VEILLART. VEILLES GENS. YIELLESSE (probablement, le mot est empâté). Ung pou VEILL. VEIL (4 autres fois) - ENSEVELIR - VEILLESSE (2 fois) CHOSE VEILLE".

"Terre veille" est donc bien une orthographe normale autour de 1403. Le terme de VEILLONS qui sera classique plus tard en nos régions pour désigner les jachères s'explique par la même origine.

Ainsi Constance céda, de son propre patrimoine, la terre chaude, AR VOZENNEG ainsi que tout ce qu'elle avait de terre non cultivée au village (ville ou ker) et au terroir de Penn ar Guenquis.

*
* *

3) Après avoir cédé à Guillaume de K/ GUENNEUC des terres de PENN AR GUENGUIS, Constance lui cède divers biens du patrimoine de son mari, Hervé Geoffroy.

a) D'abord "la moitié d'une pièce de terre à K EVEN, non divis (en indivis) devers le dit K GUENNEUC estimée à trante SILLONS de terre appelée PARC AN OZEHET sauff clariffier (sauf à vérifier la superficie)" (Acte N°1). La paroisse n'est pas indiquée. K EVEN pourrait être le terroir de K IVIN en Saint Martin. Il y a bien K EVER en saint Martin aussi et plus proche de Lesquiffiou, mais la lecture K EVEN ne fait aucun doute.

L'unité de mesure SILLON ou SEILLON n'a pas d'équivalent bien déterminé dans le système métrique. OZEC'H ou OZAC'H se dit du chef de ménage. Le pluriel classique est EZEC'H. S'agit-il d'un autre pluriel de ce nom ? Les deux copropriétaires au moment de l'acte sont deux hommes mariés. On trouve bien, à Sainte Sève, en 1837, un taillis de 17 ares au GRAND KERVEGUEN (le KER de GUEGUEN) désigné sous l'appellation LODEN AN TRI AUTROU (la parcelle des 3 messieurs) (section A N°423).

b) Ensuite "Deux journées en chacune semaine, savoir le vendredi et le samedi en une place de MOLIN (moulin) O (avec) ses appartenances, appelé le MOLIN de LAULNOY" (acte N°1) ou "LE MOULIN DE LAUNAY" (acte N°2).

Nos deux documents commencent de même façon par évoquer un arrangement conclu AUTREFOIS (donc avant 1403) entre nos contractants. Il se peut dès lors que le document N°1, de rédaction nettement moins soignée, se soit inspiré d'un document antérieur au français un peu plus ancien ("molin" au lieu de "moulin").

En l'absence de données sur la paroisse de ce moulin j'arrête là notre recherche du site. Pour ce qui concerne la signification de ces DEUX JOURNEES de moulin je suggère qu'il peut s'agir de la cession d'une part détenue sur le moulin en question par Hervé Geoffroy, représentant la valeur foncière et économique à la fois de 2 jours de fonctionnement sur 6 par semaine, le dimanche étant à exclure alors du temps de travail. Il est probable que Guillaume K GUENNEUC devait posséder déjà le droit aux autres jours, sinon les actes eussent indiqué nécessairement les autres détenteurs de parts, sans l'autorisation desquels la transaction n'eut pu se faire raisonnablement.

Rappelons qu'en breton L'AUNAY se disait AR VERN (AN GUERN des notaires).

.page 357

*
* *

c) Après ces "deux journées" de moulin vient la cession de "LA TIERCE PARTIE NONDIVIS devers RIOU ROSMADEUC et le dit K GUENNEUC en certains prez (prés) appelé GUERN COSTIOU, entre le pré AGACE de COETIREZEUC dune part et le pré du dit K GUENEUC acause a YVON, filz RIOU ALEIN dautre" (Acte N°1).

Le document N°2 donne confirmation de certaines lectures et fournissent des variantes, fort précieuses, comme le sont toujours les variantes.

Je n'ai pu vérifier ma lecture COSTIOU sur le document N°2 car le terme est dans la partie droite détériorée. RIOU ROSMADEUC est remplacé ici par "le dit sieur de ROSMADEUC". On lit clairement "AGACE de COETHIREZEUC" et "RIOU ALAIN" - "ACAUSE AYVON" est écrit "acause de".

Plutôt que d'interpréter "à cause de" il vaut mieux voir dans "ACAUSE" une abréviation d'un terme juridique fréquent dans toutes ces transactions anciennes et que l'on retrouve plus bas en forme longue, le terme de CAUSE AYANT ou AYANT CAUSE, où l'orthographe du participe se trouve le plus généralement avec I.

Plus bas en effet, dans la 2ème partie du contrat où K GUENNEUC, à son tour, cède des biens en contre-échange à Constance, il est précisé dans les deux documents que K GUENNEUC (2 N, rappelons-le, dans le N°2) pour "une pièce de pré joignant GUERN AN BELEUC était CAUSE AIENT du dit YVON, filz. RIOU ALAIN". Selon le dictionnaire LE ROBERT : "AYANT - CAUSE, terme de droit, personne qui a acquis d'un autre (l'auteur) un droit ou une obligation". Guillaume K GUENNEUC avait acquis ce pré de son ancien propriétaire YVON ALAIN.

Ce que je recherche avant tout dans de tels documents ce sont des attestations datées de termes ou noms qui sont familiers aux Pleybériens, aux bretonnants particulièrement. Nous sommes copieusement servis par ces actes du "quart jour de juillet 1403". Et ce n'est pas fini.

On aura noté les deux formes anciennes COETIREZEUC et COETHIREZEUC de notre moderne COATILEZEC. De même le NOM (prénom) RIOU à deux reprises. Un RYO ou RIOU de ROSMADEUC est cité deux fois dans l'énorme ouvrage de Dom MORICE publié à Paris en 1742 et réédité en 1974. Ce nom s'y retrouve tome 11 - colonne 436 en tant qu'ESCUIER, le 27 janvier 1382 - et colonne 478, en 1384, semble-t-il. C'est peut-être notre RIOU.

*

* *

Le nom de dame, AGACE, est d'une lecture assurée; on peut se reporter à la photocopie qui est publiée ici. Certes dans l'écriture 14ème - 15ème siècles, C et T se prennent aisément l'un pour l'autre et, seul, alors, le recours au sens permet de trancher. On aurait pu songer au nom d'Agat(h)e, vierge et martyre, évoquée dans l'ancien canon latin de la messe. Mais le C ne peut faire de doute. Cette lecture est d'ailleurs confirmée par le nom d'un lieu-dit de Sainte Sève, conservé dans une série de prés et de champs formant un ensemble continu. En 1837 ces terres appartenaient à la famille DU DRESNAY et dépendaient de Coatilézec dont les séparait alors la Royale 12 de 1754.

Ces parcelles de la section A de Sainte Sève en 1837 sont ainsi enregistrées :

- N° 445 Prat Pontagas	pré	42 ares	
- N° 446 Prat Pontagas	pré	36 ares	
- N° 447 Prat Pontagas	taillis	3,60 ares	
- N° 448 Parc Pontagas izella	terre labourable		67 ares
- N° 449 Parc Pontagas huella	terre labourable		71 ares

.page 358

Les parcelles bordent toutes, sauf 447, la voie ancienne romaine qui resta en service depuis les Romains jusque 1754.

Ces terres ont dépendu toujours de Coatilézec jusqu'au tout dernier remembrement des terres. Avant la construction de la Royale 12, Coatilézec s'étendait sans la moindre coupure jusqu'à la voie antique. C'est peut-être à AGACE, châtelaine de Coatilézec en 1403, que l'on doit ce petit pont, sur le Donant qui a remplacé le gué primitif (ROUDOUR, ROUDOUS). Qu'elle fût en vie à cette époque ne peut faire de doute, car le texte veut dire "le pré qui appartient à Agace de Coethirezeuc". C'est le pont qui a fixé son nom sur le site.

Il est probable que GUERN COSTIOU désignait des prés un peu marécageux plus proches de Coatilezec absorbés par la construction de la Royale 12.

Aujourd'hui la parcelle de pré 446 est une poubelle de Sainte Sève où les gens viennent en voiture déposer leurs déchets de toute nature. Chacun peut y aller voir car sur ce tronçon la voie romaine est conservée et goudronnée. On observera au nord de Pontagas l'arbre AULNE, les racines dans l'eau du ruisseau. Rappelons que si le nom breton de cet arbre est GWERN (guern), "un aulne" se disait autrefois EUR VERNENN.

*

* *

Si le nom AGACE ne peut être pris pour une forme d'Agathe, une autre voie reste ouverte à l'interprétation. On lit ceci, en effet, dans le DICTIONNAIRE ETYMOLOGIQUE des NOMS de FAMILLE et PRENOMS de FRANCE par A. Dauzat, aux éditions Larousse.

"AGACE, variante AGASSE. Forme normande et picarde AGACHE, "pie" (oiseau), surnom d'un homme et surtout d'une femme bavarde (déjà en 1292, Taille (impôt de Paris). Voir AJASSE, LAGACHE, LAGASSE".

Selon le Robert (dictionnaire moderne), le verbe AGACER proviendrait d'un croisement de deux verbes français anciens : AGASSER ou AGACIER, "crier" en parlant de la pie (ou agace) et un autre verbe AGACIER qui est attesté avec notre sens de "agacer".

Ce nom d'AGACE a du plaire en son temps; on n'y percevait sans doute pas la signification désobligeante, la pie n'étant pas connue en nos régions sous la forme AGACE. On a dû penser qu'il était une forme plus féminine du nom d'Agathe.

J'ai évoqué dans un numéro précédent le nom du terroir de Pontagas et aventuré une explication AGAS, "courant rapide". Damoiselle AGACE est venue à point nous désembourber.

*

* *

4) La comparaison de nos deux documents conduit au sentiment que le N°1 est un projet de rédaction, ce que nous appellerions un brouillon, dont la mise au propre, avec les fioritures ou formules d'usage, aboutit à notre acte N°2. On s'explique alors la brièveté du N°1. Chaque ligne de celui-ci représente les deux tiers d'une ligne du N°2. Or le N°1, signature comprise "Hervé Symon passe", ne compte que 24 lignes, contre, nous l'avons dit, 33 dans le N°2. Un calcul simple établit que le N°1 a un texte deux fois plus court que le N°2.

Ce dernier, autrefois plié en quatre dans le sens perpendiculaire aux lignes du texte a souffert, on l'a dit, sur toute sa quatrième partie, non point de l'humidité, mais très probablement d'avoir été posé par mégarde sur une table couverte d'encre ocre, de la couleur même de l'encre utilisée dans la rédaction. Je ne puis dire de

.page 359

quand date cette déféctuosité; peut-être est-elle d'origine et a-t-on voulu, plutôt que de refaire l'acte N°2, lui adjoindre le "brouillon", l'acte N°1. En ce cas, il est de circonstance d'évoquer le proverbe "a quelque chose malheur est bon", présentement pour l'historien.

Le mot ENCRE, plus anciennement ENQUE, se transportait dans un ustensible que le Catholicon (1464) désigne d'un même nom en français et en breton, CORNET. Ce dut être, à l'origine, une corne d'animal, comme la corne que les faucheurs portaient à leur flanc, contenant la pierre à aiguiser.

*

* *

Dans de tels documents anciens ce ne sont point les termes difficiles du charabia des anciens notaires que les lecteurs et moi-même recherchons, mais des données sur notre histoire et notre géographie locales. De ce point de vue, qui est le nôtre, la suite de nos documents nous réserve encore quelques belles surprises et me permet d'affiner ou de corriger certaines de mes suppositions antérieures.

a) Le tour est venu à K GUENEUC de fournir la contre partie des biens à lui cédés par le "mariéz" Geoffroy. Une précision de grande valeur est inscrite ici dans nos deux actes concernant les "chosses" décrites plus haut, que K GUENEUC, en vertu du contrat, paie HUIT LIVRES. Il s'agit ici de LIVRES-monnaie. Manifestement la somme est faible; l'ensemble des biens échangés (ou vendus) avait peu de valeur.

On lit ceci "Ycelles chosses (ces choses) en LA PARROESSE de PLEYBER OU (au) FIE Guillaume de LA ROCHE" (acte N°1). On devine sur le N°2 le même texte sauf que PLEYBER y

est doublé de RIVAULT. Ainsi est sorti de l'oubli un certain Guillaume de la Roche, dont la souche et sans doute le FIEF se rattachent au CHATEAU-FORT de LA ROCHE en Pleyber, au-dessus du Dour-ruz. Le site, à ROC'H CREIS, laisse encore deviner la configuration d'un lieu fortifié. Nous n'en dirons pas plus présentement.

b) Puisque ces biens échangés sont en PLEYBER-RIVAUT c'est dans la paroisse qu'il faut placer KEREVEN avec son PARC AN OZEHET et non à Saint Martin. Il n'existe plus de village de ce nom à Pleyber. Mais notre transaction se réalisait il y a près de 600 ans. Que de villages ont disparu, ne serait-ce que depuis le cadastre de 1837. On supposera raisonnablement que KEREVEN était du côté de Penn ar Guenquis. Mais attendons d'en trouver l'attestation dans d'autres parchemins.

c) Avec GUERN COSTIOU et GUERN AN BELEUC, dont il va être question, nous trouvons un 3ème GUERN (terre gorgée d'eau) dans MOLIN de LAULNOY, en breton MILIN AR VERN (moulin du GUERN - AULNOY, lieu propice aux aulnes). Nous sommes très probablement sur la rivière qui sépare le Treuscoat de Lesquiffiou, appelée parfois LE QUIRIN.

Les JOURNEES du vendredi et du samedi représentent sans doute la cession de deux journées d'emploi de l'eau d'un ruisseau au profit de ce MILIN AR VERN. Je vois un emplacement possible de celui-ci; mais je préfère garder mon hypothèse en réserve dans l'espoir d'en trouver une attestation dans un autre document.

.page 360

d) L'arrangement entre K GUENEUC et les "Geoffroy est conclu devant la COUR de PENZE", en écriture d'aujourd'hui. On lit ceci dans l'acte N°2, dont j'épargne aux lecteurs l'écriture chargée d'abréviations : "PRESENTZ EN NOSTRE COURT ALAIN, viconte de ROHAN, et sire de LEON..." (acte N°2 seulement).

Nous aurons à revenir sur la fonction féodale dominante des ROHAN à Pleyber-Christ et du même rôle que tinrent ici antérieurement les VICOMTES DE LEON, dont les droits passèrent aux Rohan par le mariage en 1363 de l'héritière Jehanne de Léon avec Jehan, vicomte de ROHAN.

*

* *

Le contrat ne s'achève pas sur le paiement des 8 livres aux Geoffroy. Une autre tractation est greffée, sur l'ancien "contratement". Le document 2 lui consacre 7 lignes auxquelles font suite les 10 lignes des clauses finales des notaires. Le déchiffrement des 7 lignes m'a donné du mal, mais il ne suffit pas d'identifier tous ces vieux mots pour que le sens du texte en devienne parfaitement clair.

Nous sommes ici auprès de QUIRIN, comme on va nous le dire, et non pas autour de PONT AGAS de Coatilézec comme je l'ai suggéré. Mais la transformation du site par l'aménagement du grand étang de QUIRIN et de sa chaussée en 1764-1766 (Bulletin paroissial de l'été 1978) ne permet pas de reconstituer l'état des lieux et des fontaines en 1403.

En suivant le texte on peut décrire ainsi cette dernière transaction.

K GUENEUC possède, touchant GUERN AN BELEUC, un bout de pré qu'il a acquis d'Yvon, fils de RIOU ALAN. Il le cède à Hervé Geoffroy en échange d'une autre parcelle de pré équivalant aux PRES DE QUIRIN. Cette pièce de pré sera déterminée de la façon suivante. Mais avant de procéder à l'arpentage, j'avertis le lecteur d'une difficulté préalable soulevée par l'expression "DEVERS LE PRE D'AGACE". Est-ce "à partir du pré" ou "en direction du pré" ? La suite du texte m'incite à adopter le sens "à partir du pré". On aura présent à l'esprit aussi qu'une demoiselle de Coethirzéuc est entrée au 14ème siècle à Lesquiffiou par mariage.

Ainsi on partira du pré d'AGACE pour avancer en direction de la FONTAINE OURGUEN, selon l'estimation et la décision de MADEUC de COETNEMPREN, choisi comme expert et juge par les deux parties. Soit, dans le texte N°1 : "ES PREZ QUIRIN, DE PROCHAIN EN PROCHAIN (de proche en proche - PROUCHAIN dans le N°2) DE LA FONTAINE OURGUEN DEVERS LE PRE DE LA DITE AGACE OU (au) PRISAGE ET ORDINATION de MADEUC de COETNEMPREN" et, précise le N°2, "AD CE (à ce) CHOISI ET ESLEU A GRE D'ICELLES PARTIES".

Les GEOFFROY ne pourront ESTRANGER (aliéner, vendre) le DESMORANT (demourant dans le N°2 - le restant) de ce pré du côté (devers) de la fontaine qui avait été livré par Constance au dit K GUENEUC par échange.

Au cas où les Geoffroy voudraient le FAIRE DESMORER (peut-être dans le sens connu de "rester en gage") le dit contrat concernant ce SOUR PLUS (ce surplus) sera affecté de la clause que "Ycelle (cette) fontaine doit être MOITEANTE entre eux" (Les Geoffroy et K guéneuc). La fontaine sera ainsi moitié-moitié entre eux.

(N.D.L.R. : On trouvera dans IMAGES DE PLEYBER quelques détails en photocopie de l'acte ci-dessus (page 334 du présent ouvrage).

.page 361

TROUVAILLES (1458) LA FONDATION DU TREUSCOAT

L'insuccès de l'impression des documents en parchemin de 1403 ne nous empêchera pas de tenter à nouveau l'entreprise quand les sujets s'y prêteront mieux, ce qui est manifestement le cas pour l'écriture sur papier.

Cette fois nous plongeons dans la transcription d'un acte de 1458 rédigée "par COPPIE et VIDIMUS par la COURT de PENSEZ devant messire le lieutenant de la dite COURT" (cour). On sait ce qu'est une copie. Le terme de VIDIMUS n'est connu que des spécialistes de très vieux documents. Il s'agit du verbe latin VIDERE à la première personne du pluriel au temps passé "nous avons vu". Le mot est dans tous les dictionnaires français courants : c'est l'attestation que l'acte est bien CONFORME à l'original. Le verbe VIDIMER, apparu en 1464, est encore usité de nos jours : "vidimer la copie d'un acte". Avant d'être certifié conforme et signée une copie doit régulièrement avoir été COLLATIONNEE, c'est-à-dire vérifié sur l'original, souvent, me semble-t-il, à deux, l'un lisant à haute voix la copie, l'autre suivant en même temps des yeux sur l'original.

Immédiatement avant la signature des deux "PASSES - NOTAIRES", il est précisé ceci : "ICELLE (cette) COPIE COLLACIONNEE O (avec) L'ORIGINAL".

Le VIDIMUS est daté du "dix-huictième jour de juillet l'an mill 1111c 1111xx douze" (1492); le chiffre 1 est notre 1; le c en exposant représente cent et le x dix. Ainsi 1111xx désigne notre quatre vingt(s). Je suis de la génération à laquelle fut enseignée la convention que "cent" et "vingt" prennent un s au pluriel lorsqu'ils ne sont pas suivis d'une autre nombre. Anciennement, on mettait volontiers S ou Z après cent. Autrefois aussi on a dit OCTANTE au lieu de quatre vingts. Aujourd'hui les "ante" s'arrêtent à SOIXANTE.

*

* *

L'an 1492 est déjà pour nous un âge fort vénérable; mais le document recopié est un peu plus ancien. La copie transcrit en toutes lettres la date de l'original passé devant la cour de Lesneven : "le dix neuffiesme jour de Septembre l'an mil quatre cents cinquante huyt" (1458).

Or il se trouve que c'est précisément au cours du 15ème siècle, comme on le constate ici, que le nom de la paroisse passe de PLEIBER RIVAUT à PLEIBER CHRIST, avec l'écriture courante CRIST, au lieu de la forme grecque authentique CHRIST, où le CH se prononce comme K. La question se pose de la raison qui a déterminé le changement de nom et de la date où il est entré en vigueur. La même question se pose pour Saint Thégonnec, qui, au même moment, très

probablement, passe du nom de PLEYBER RIUALL (parchemin de 1345, à Lesquiffiou) à celui de PLEYBER SANTEGONNEC.

S'il est peu probable que l'on découvre jamais les raisons authentiques de ce double changement de nom, la date de ce changement, par contre, sera peut-être déterminé avec une approximation assez satisfaisante. Tel est, en tout cas, mon propos, du moins en ce qui concerne notre paroisse.

Dans le numéro précédent nous avons cité pour l'année 1403 la forme ancienne PLEYBER RIVAUT. L'acte que nous étudions écrit deux fois PLEIBER-CRIST. Comme il s'agit d'une copie effectuée en 1492 d'un acte passé en 1458, un léger doute peut se faire jour sur l'authenticité de l'appellation PLEYBER-CRIST. S'il est certain, en effet, que la nouvelle appellation était officielle pour les Notaires de Penzé en 1492, puisqu'ils l'emploient, on ne pourrait cependant les taxer de fausseté s'ils avaient éventuellement introduit le nouveau nom à la place de l'ancien. Mais le

.page 362

moyen de le savoir ?

Les Archives de Lesquiffiou possèdent bien (série A) un très beau parchemin du 20 février 1458 précisément : l'autorisation de faire célébrer la messe sur un autel portatif accordée par le cardinal légat Alain de COETIVY à Jehan de KAERGUENNEUC et Béatrice son épouse, du lieu de Lesquiffiou. Mais pas de chance ! Le nom de la paroisse n'y est pas cité, le diocèse seulement. Ce Cardinal breton a encore sa statue sur le calvaire mutilé du Folgoet. L'autorisation est expédiée de "CASTRUMNOVUM DUMNONENSE". Ce CHATEAU-NEUF de DOMNONEE doit être CHATEAUNEUF d'Ille et Vilaine, sur la route de Rennes à Saint Malo.

Peut-être trouverons-nous des parchemins aux dates intermédiaires entre 1403 et 1458. En attendant, nous resterons sur la réserve. La présence même de la vieille dénomination "parroesse de PLEIBER RIVAULT" dans un parchemin de Lesquiffiou (série E), daté du 3 février 1477, ne nous autorise pas à sortir de cette réserve. Il se peut, en effet, que les deux "passes-notaires" de la COURT de MOURLAIX, T. Perrot et H. Harant, s'en soient tenus à l'écriture traditionnelle, alors même que la nouvelle dénomination de Pleiber Crist était entrée en vigueur. Du point de vue qui est le nôtre ici, l'important n'est pas de retrouver au 15ème siècle la vieille appellation de PLEIBER RIVAUT, fort connue, mais de noter la première apparition du nom de PLEIBER CRIST sur un document authentique et non sur une copie authentifiée.

*

*

*

Le contrat que nous analysons ici, daté du 19 septembre 1458, avait été passé par devant les notaires de la cour de Lesneven. Leur signature est suivie, on l'a dit, du mot PASSE. Il s'agit de "Brandiez le Jeune et G. Le Digouris". Le nom DIGOURIS peut s'interpréter : "sans ceinture". Les mots qui précèdent immédiatement "BRANDIEZ" ou "Braudiez", pris dans un pli du parchemin, sont illisibles. On ne peut donc trancher le problème de savoir si Brandiez est un nom de baptême ou un patronyme. Le qualificatif LE JEUNE peut être, en effet, un patronyme comme il peut distinguer deux homonymes, l'autre étant LE VIEIL.

La copie de 1492 est signée de deux "passes" de la cour de Penzé. Le sceau de cire, reproduit antérieurement page 334, est aux armes de LEON-ROHAN. Il est apposé à la copie : c'est le sceau de la cour de Penzé utilisé pour les contrats passés devant elle. Nos deux "passes" signent : CONCOZ K GUEN et J. (de) K AUDY". La famille KERAUDY tenait alors LOHENNEC. De par sa place devant KERGUEN, CONCOZ a toutes les apparences d'un prénom. Serait-ce un avatar breton du latin "CONCORS, paisible, qui vit en bonne intelligence avec les autres ?" Le nom de CONCORDE est porté par trois saints du martyrologe romain.

*

*

*

Le contrat du 19 septembre 1458 est une vente à la mode féodale appelée FEAGE. L'organisation féodale de la France ayant été supprimée par la Révolution française, il n'est guère que les historiens qui soient au fait des rouages administratifs de ce système social et économique de l'ancien Régime. L'occasion est bonne d'évoquer cet univers disparu dont tout le monde n'eut certes pas à se louer. L'occasion est bonne, en effet, puisque cet acte de 1458 est le titre constitutif de la seigneurie du TREUSCOAT pour ce qui est du moins sa domiciliation sur le terroir de ce nom.

.page 363

L'acte n'est pas passé devant la juridiction de PENZE mais devant la juridiction supérieure, ducale, de Lesneven, puisque Allain de Rohan qui cède des terres de son domaine est, précisément, le SEIGNEUR de la juridiction de PENZE à cette époque. Nous détaillerons dans le prochain numéro les biens qui sont cédés par Allain de Rohan; nous retrouverons alors les vieux noms des bois, terres et ruisseaux, et de leurs propriétaires autour du Treuscoat. Aujourd'hui nous traiterons des formes juridiques et des clauses du contrat féager.

*

* *

Les actes du temps s'ouvrent couramment par la formule : "SACHENT TOUZ QUE EN NOTRE COURT DE..." Lesneven dans le cas. Le SEIGNEUR qui cède des terres au terroir du Treuscoat est "hault et puissant SEIGNEUR ALLAIN, viconte (avec n) de ROHAN et de LEON, comte (avec m) de PORHOET et de la GASNACHE". Le PORHOET, dénommé plus anciennement POUTROCOET, désigne un "pays" très vaste occupant le CENTRE-BRETAGNE autour de PONTIVY. La GASNACHE est certainement le pays du Poitou connu sous le nom de LA GARNACHE, commune de la Vendée (85710). On sait, en effet, que les ROHAN étaient seigneurs de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer (85230); ainsi qu'il est porté dans NOBILIAIRE et ARMORIAL de BRETAGNE, par Pol Potier de Courcy.

Le terme de "viconte" est traduit en breton par BESCONT, un nom de famille répandu.

C'est "de son bon gré et libérale volonté" qu'Allain de Rohan "baille cède et transporte la teneur de ces présentes à maistre JEHAN de K CRIST" On verra "la teneur", comme on l'a dit, la prochaine fois.

Vendeur et acquéreur (bénéficiaire) engagent dans la transaction eux-mêmes et leurs HOIRS (héritiers) respectifs à JAMAIS. On croyait alors ou du moins ON FAISAIT COMME SI la société du temps était immuable à jamais. Il est vrai que cela durera, non sans soubresauts, jusqu'à la Révolution (1789).

Par cet acte féager, Jehan de Kergrist devient propriétaire des biens cédés sur le terroir du Treuscoat par Allain de Rohan. Mais, en compensation ou "récompense", comme on disait, maistre Jehan et ses "hoirs" seront assujetti au versement d'une rente perpétuelle de "DOZE (12) livres dix solz", désignée sous le nom de CHEFFRENTE. Le nom même de cette rente laisse entendre qu'il s'agit de la rente d'ORIGINE (CHEF - tête) de la propriété. Par la seule vertu du terme de CHEFFRENTE est rappelé aux détenteurs de ces biens leur origine féodale et l'entrée du premier acquéreur dans le statut de VASSALITE à l'égard du primitif vendeur, promu ainsi aux droits de SUZERAIN sur ces terres cédées par lui.

*

* *

Les clauses financières d'un achat immobilier ont leur importance en système féodal comme en toute organisation sociale. Mais une cession féodale s'entoure d'autres charges et devoirs que le versement à perpétuité d'une rente annuelle. Celle-ci n'est que l'une des pièces d'un tissu d'obligations variées qui enferme A JAMAIS l'acquéreur d'un jour et ses héritiers dans des liens de vassalité à l'égard du seigneur vendeur et de ses successeurs, en ce qui concerne du moins les biens cédés.

On rencontrera souvent le nom des ROHAN, détenteurs, on l'a dit, des biens de l'ancienne vicomté de Léon. Les LEON-ROHAN sont liés intimement à l'histoire de Pleyber, comme il apparaîtra par la suite. Ils furent les grands suzerains

.page 364

de ce pays auxquels les autres seigneurs du cru devaient hommage. Nous essayerons de préciser ce rapport à la famille de LEON qui semble à l'origine des diverses seigneuries de Pleyber-Rivaut. Saint Thégonnec, à la même époque, ne semble pas avoir dépendu des LEON, mais des PENHOAT.

J'ai déjà eu l'occasion d'explicitier des actes de vente féodale, en particulier les titres du "lotissement" des bords de mer, dans le bourg de Roscoff, consenti et décrété en 1560 par le Seigneur - Evêque de Léon. Mais c'est la première fois qu'il m'est donné d'assister à un FEAGE NOBLE et, de surcroît, à la naissance d'une seigneurie. Le lecteur acceptera de s'y attarder lui aussi, s'agissant du TREUSCOET. J'aplanirai de mon mieux le texte, n'hésitant pas à faire part de mes hésitations de lecture et d'interprétation de ces vieux termes français.

*

* *

De K CRIST sera tenu au versement des "12 livres 10 souz monnoye de CHEFFRENTE par chacun an (chaque année) au BAN des rentes et cheffrentes du viconte sur la parroesse de Pleiber Crist souz paine (sous peine) de la punté et O (avec) lamente (l'amende) en cas de deffault".

Le BAN désigne la collecte ou levée de rentes du viconte pour Pleiber, aux jours et lieu annoncés par un représentant du viconte à la sortie des messes du dimanche.

J'ai hésité longtemps sur la lecture du mot souligné "punté"; je m'y tiens finalement, bien que je n'aie pas trouvé dans le dictionnaire du vieux français de Greimas (Larouse) ce substantif de la famille du verbe punir. L'idée est qu'en ne versant pas la rente aux jours et lieu annoncés, de K CRIST se mettrait en situation d'être sanctionné par la Cour compétente, d'être puni.

*

* *

Les autres devoirs du VASSAL (ou Vasseur) sont rappelés en une formule globale.

"Et doibt (doit) le dit de CRIST (pour K CRIST) tenir les dits héritaiges du dit viconte NOBLEMENT (en statut social de noblesse), en soy faire LIGE, à FOY et à RACHAT et lui faire les autres devoirs que noble homme doibt faire à son seigneur, LONSE de (selon) la coustume du pays".

En tant qu'homme LIGE de son seigneur suzerain, le vassal est tenu à une FIDELITE sans restriction à celui-ci. Il s'agit ici des clauses classiques en système féodal. Ainsi, par exemple, le 4 décembre 1424, "HOISSETTE de la CHASTAIGNERAIE femme feu Olivier de Rohen, (reconnait) tenir à FOY et à RACHAT" du duc de Bretagne certaines terres sises en la paroisse de Plermel; "à cause desquelles choses ge (je) dicte HOISSETTE doy et confesse devoir obéissance pour vous, mon Souverain Seigneur, comme homme doit pour SEIGNEUR". On aura noté le joli prénom féminin HOISSETTE, peut-être un diminutif du vieux prénom HAVOISE.

On trouve ce document dans le gros ouvrage de Dom Morice "MEMOIRES POUR SERVIR DE PREUVES A L'HISTOIRE DE BRETAGNE" (tome 11, col 1152). Cette collection monumentale d'archives bretonnes, rééditée en 1974, est d'autant plus précieuse pour l'historien de Pleyber que les Archives des LEON - ROHAN, entreposées au Château de BLAIN, en Loire-Atlantique, ont été saccagées lors de la Révolution française. Dom Morice, en éditant de nombreuses pièces de ces archives en 1744, les aura sauvées du désastre. Deux documents publiés par lui concernent Pleyber au tout début du 14ème siècle. On les publiera cette année; le

.page 365

rédacteur du bulletin pourra ainsi respirer un peu et accumuler des trouvailles.

Aux parents torturés par le choix d'un prénom féminin, je signale celui de l'épouse de notre Alain viconte de Rohan, "noble damoiselle PERRONELLE de Maillé". Le contrat de mariage entouré d'un enchevêtrement de garanties financières est daté du 10 février 1454. On le trouve dans Dom MORICE (tome II, colonnes 1339 à 1641). La famille de MAILLE est du pays de Nantes.

*

* *

Le gouffre qui sépare notre société de l'univers féodal, l'écart lui-même de nos langages, et la forme empesée de ces actes notariés rendent fort difficile la compréhension de cette vieille société hiérarchisée, enserrée dans les liens de la FOY donnée et jurée à un SUPERIEUR, dans les liens vécus de la FIDELITE au même.

L'expression "tenir des biens A RACHAT" signifie qu'à la mort du vassal ces mêmes biens seront soumis à ce que nous appellerions "un droit de succession", en faveur du suzerain. Le RACHAT, en droit breton, représentait les fruits et les rentes d'une année entière des biens inféodés.

En 1275, le duc Jean Le Roux avait procédé à une refonte d'un droit plus ancien, appelé BAIL ou GARDE-ROBE, pour en faire un nouveau droit de succession, le RACHAT. Voici en quels termes : "Nos regardons le comun profit, acordames nous et nos gentishomes de comune volente; que nous totes les feiz que nos hommes murrunt, en quelque aage que lor heirs soient, auront nos e nos heirs les fruits e les essues de lor terres e de lor rentes d'une année, sans bois coper ne vendre, sans estans peeher, e sans courre en garenne ne en forez... Ce fut fait à Nantes le jor de Semady avant la feste de S. Hilaire, en l'an de l'Incarnation N.S.J.C. mil dous cent sessante e quinze, o meis de janvier" (Dom Morice I col. 1037-1039).

Cette décision du duc et de ses seigneurs restera en vigueur jusqu'à la Révolution. Le terme "essues" ou "issues" désigne ici les produits des terres, ce qui en provient (le verbe issir). Le verbe "courre" signifie "courir", sans doute au sens de poursuivre le gibier, de chasser.

On pourrait traduire : "Pour tenir compte de notre intérêt commun, nous et nos Gentilshommes avons convenu d'un commun accord ceci : toutes les fois que nos hommes (vassaux) mourront, quel que soit l'âge de leurs héritiers, nous-mêmes et nos héritiers auront droit aux fruits et produits de leurs terres et de leur rentes d'une année, mais sans couper de bois ni en vendre, sans pêcher dans les étangs et sans courir dans les garennes et les forêts".

*

* *

J'ai émis l'idée dans le numéro précédent que le contrat du 19 septembre 1458 est l'acte de naissance d'une seigneurie sur le terroir du Treuscoet, dont elle empruntera le nom même du TREUSCOET (ou COAT).

Je dois faire la preuve maintenant de ce que j'ai avancé. Je procéderai ainsi :

1) Il s'agit dans ce contrat d'une cession de biens, terres et maisons, situés sur le terroir du Treuscoet et appartenant en propre au viconte Allain de Rohan.

2) Il n'y avait sur ces terres aucun seigneur qui fut le vassal du viconte, ni aucune demeure noble.

3) L'acquéreur, Jehan de K CHRIST, ne porte dans le contrat, d'autre titre que celui de MAITRE, qui indique une qualification professionnelle et n'est, en aucune façon, un titre noble.

.page 366

I - LE TERROIR DU TREUSCOAT EN 1458

Notre documentation, prise dans le contrat lui-même, est complétée par une description des mêmes biens contenus dans un AVEU de 1517, parvenue jusqu'à nous sous la forme d'une copie non datée, fin du 18ème siècle, selon les apparences. Ce cahier fait un tableau de toutes les possessions du Treuscoet à cette date, du moins de tous les biens qui étaient du FIEF des ROHAN et soumis à la mort de Goulven de K CHRIST, à cette déclaration d'allégeance qui s'appelle AVEU.

Nous nous en tiendrons aux données relatives au terroir même du Treuscoet, la seigneurie possédant en 1517 bien d'autres terres et maisons sur divers terroirs de la paroisse, notamment à Kerjézéquel. Tout cela sera évoqué une autre fois.

La cession consentie sur ses "heritaijes" ou biens propres par le viconte porte sur les choses suivantes : "SCAVOIR (savoir) EST".

"1) Ung hostel et estaige estant au TERRROUER du en la paroesse de PLEIBER CHRIST ouquel demoure en présent Laurans PERIOU.

2) Item (de plus) ung autre hostel et estaige ouquel demoura autrefois Jehan Goff.

3) Item ung autre hostel et estaige ouquel demoure en présent Guillaume PERIOU."

*

* *

Nous interrompons la lecture afin de prendre la mesure des difficultés qui nous attendent pour n'être pas saisis, en cours d'exploration, d'un sentiment de panique, fort naturel au sein d'un tel maquis. Je ne parle pas tant des problèmes que nous font tous ces vieux termes français ou bretons : ceci est l'affaire du rédacteur et, en certains cas, pas une mince besogne.

La difficulté majeure tient à la méconnaissance à peu près générale de notre géographie locale. Très rares sont les lecteurs de ce bulletin qui situent correctement l'ensemble des lieux-dits du pays. Les générations qui accèdent à la retraite avaient autre chose à faire de leur vie que de se promener. On connaissait les fonds de vallées pour y avoir fait les foins; aujourd'hui ces prairies s'en retournent à la brousse.

Beaucoup de sites évoqués dans le contrat de 1458 sont désormais des "coins perdus". Pourquoi n'irions nous pas un jour ensemble à la redécouverte de ces vieux terroirs ignorés, tel ROUDOUROU ?

Faisons donc un peu de géographie.

*

* *

Lorsque nous allons de la Justice à Morlaix par Lesquiffiou nous laissons à notre gauche après la Croix, la voie très ancienne qui menait à Morlaix par ROUDOUROU et le TREUSCOAT. Toutes les terres de ce même côté, KERGOMPEZ, GOAREM-NEVEZ, LANVIZIAS dégorgent leurs eaux en direction d'une vallée, assez large au départ et qui se resserre à la hauteur de Lesquiffiou, où la route amorce une descente rapide vers PONT POL. Au bas des grands bâtiments agricoles de Lesquiffiou les eaux de cette vallée sont retenues dans un étang par une grande chaussée. Celle-ci fut remise en état et rénovée profondément lors de la construction, en contre bas, d'un MOULIN à PAPIER en 1762-1765. Nous avons parlé de cette construction dans le bulletin paroissial de Juillet-Août 1978.

.page 367

Autour du Treuscoet

.page 368

Il ne peut être question d'immobiliser une voiture sur les bords de cette route pour s'en aller jeter un coup d'oeil sur les paysages; de Penn ar Guenquis à Pont-Pol, la route est étroite, sinueuse; à certaines heures, la circulation y est intense. Mais on pourrait s'engager sur le chemin

de Goarem Névez pour se faire une idée de la topographie de ces lieux et découvrir le versant du Treuscoat, boisé depuis ROUDOUROU jusqu'à LOST LENN QUIRIN. "La queue de l'étang de Quirin". "Lost al lenn" se dit de la partie amont d'un étang.

Le BOIS de BOT MAORN que le viconte de Rohan avait maintenu dans son bien est la partie orientale du bois du Treuscoat.

*

* *

La rivière de QUIRIN a ses sources les plus éloignées dans les terres de Runduic qui se trouvent entre la route de Sainte Sève et la voie antique du ROUDOUROU. La construction du chemin de fer (1865) a creusé une large tranchée dans ces terres humides depuis l'ancien passage à niveau jusqu'aux prairies du Runduic, surplombées par la voie. Pour subvenir aux besoins en eau des locomotives à vapeur stationnées en gare de Morlaix, une source avait été captée dès l'origine sur les terres proches de la Justice, en bordure de la ligne, à gauche dans la direction de Morlaix. L'eau avait été canalisée le long de la voie et parvenait à la gare de Morlaix par le seul effet de la pente.

A la disparition des locomotives à vapeur la S.N.C.F. n'avait plus aucun intérêt à conserver son installation d'eau et c'est le Syndicat des Eaux de Morlaix qui prit la suite.

Ce sujet est d'actualité à nouveau. Voici ce qu'on pouvait lire dans OUEST-FRANCE du 20 novembre 1980 sous le titre "PLUS QU'UN SEUL CAPTAGE POUR L'AGGLOMERATION MORLAISIENNE".

"Au terme d'un arrêté préfectoral signifié mardi seulement... l'agglomération morlaisienne, par le biais du S.I.V.O.M. et de la C.G.E. devra cesser de s'approvisionner au captage de TY-MAUDET. Cette source située sur la commune de Pleyber-Christ, fournissait par simple gravité (sans pompage) environ 18% de la consommation des Morlaisiens et Saint Martinois. A la veille du renouvellement du bail, les services sanitaires de la préfecture se sont avisés qu'il était impossible de mettre en place les périmètres de protection désormais indispensables pour tout captage. Le "périmètre immédiat" qui doit appartenir obligatoirement à la collectivité utilisatrice est constitué, en effet, par... l'assise de la voie ferrée Morlaix-Brest.

Aussi, le préfet vient-il d'interdire l'usage de cette eau à des fins de consommation humaine et même de toilette..". La suite de l'article traite de la gêne que va introduire cette décision dans l'alimentation en eau de Morlaix.

Le château d'eau correspondant, au-dessus de la gare de Morlaix, porte le nom du ROUDOUR (le Gué) parce que cette falaise dépendait du manoir voisin du ROUDOUR, implanté auprès d'un gué de voie romaine. Il y a, en St Martin, encore un quartier étrangement dénommé PORZ AN TREZ (le port où les sabliers déposent le sable dragué en mer). Ce quartier ne donne pas sur le port. Il s'en faut. L'explication serait sans doute que ce quartier fut installée sur des terres du château de PORZ AN TREZ, lequel domine le port de Morlaix, à l'endroit probable où était le PORT AU TREZ avant la construction du bassin. Même expliqué, le nom de PORZ AN TREZ demeure singulièrement extravagant.

*

* *

.page 369

Le nom de TY-MAUDET donné aux sources S.N.C.F. est certainement mal orthographié. En 1837, trente ans avant la construction de la voie ferrée, aucun de ces terrains ne portait ce nom. Il faut entendre TY-MOUDET, la maison couverte de mottes. A l'époque de la construction de la voie, c'était une ferme, l'habitat le plus proche du captage, implanté à droite sur la route de la Justice à Pont-Pol, au premier virage après la Croix.

J'ai entendu dire que le captage de ces sources fut préjudiciable à la marche des deux moulins du Treuscoat. Il est probable, en effet, que leurs eaux prenaient la direction de la seule vallée qui fut proche, sous Runduic.

Les eaux de ruissellement de la voie depuis l'ancien passage à niveau de la Justice étaient recueillies dans un caniveau et descendaient à gauche vers Runduic. Présentement ces eaux sont captées dans des buses couvertes. Ces eaux, ainsi que celles du KANNDI (buanderie) de Runduic et des terres contiguës, se regroupent à l'aplomb du KANNDI et sont canalisées sous la voie; au même endroit se déverse aussi le trop plein éventuel de la canalisation S.N.C.F. Nous sommes ici aux sources du QUIRIN.

Pour les promeneurs, sans doute rares en dehors des chasseurs, qui s'aventurent en ces lieux humides, je signale une énorme et longue tranchée à l'est de la voie. Il s'agit, me semble-t-il, d'une carrière d'où l'on aurait extrait la matière des remblais de divers tronçons de la voie.

En novembre 1977, il n'y avait pas une goutte d'eau dans le ruisseau à la traversée du vieux chemin au ROUDOUROU. Le 15 février 1981 le débit, en ce passage, était appréciable. Le 24 mars 1981 où j'inspectais avec un neveu le cours supérieur du Quirin, l'eau était très abondante; elle était grossie des eaux qui sortaient en nombreux filets du versant sud du vallon et du versant nord contigu à la garenne de l'ancien établissement gaulois. A cette date, les sources de TY-MOUDET continuent à alimenter Morlaix.

Un jour, sans doute, ces eaux reprendront leur cours naturel vers Morlaix par le Roudourou et Pont-Pol. Il sera trop tard pour les moulins.

La RIVIERE de QUYRIN, comme on l'écrit en 1458, serpente sur six kilomètres depuis l'aqueduc sous la voie ferrée jusqu'au confluent du Queffleut à Pont-Pol. Entre la voie antique du ROUDOUROU et l'étang actuel du QUIRIN, la rivière reçoit sur sa rive droite le ruisseau qui s'échappe paresseusement des terres de Kergompez, puis les eaux qui sourdent en contre-bas de GOAREM NEVEZ et de Lanvizias. A l'est de Lanvizias dans les bois, se rencontrent plusieurs points d'eau marécageux; autrefois et dès 1458, ces eaux étaient récupérées dans un ruisseau qui avait sa source dans le village de Penn ar Guenquis. On retrouve, dans les bois, le lit profond et asséché en sa partie haute de ce GOAZ FEUNTEUN PENN AR GUENQUIS, dont il est question en 1458 - le ruisseau de la fontaine de Penn ar Guenquis. Désormais, les eaux qui sourdent de ce village ou en ruissellent ne sont plus conduites aux prairies de Penn ar Guenquis sur le Quirin; elles vont se perdre dans le taillis proche qui s'est ensauvagé. Le GOAZ FEUNTEUN PENN AR GUENQUIS, chargé des seules eaux qui sourdent du coteau, sort du bois; bordé de quelques saules il descend la pâture et atteint le Quirin par les prairies du bas-fond.

*

* *

Le bois que nous avons à gauche depuis Penn ar Guenquis jusqu'à l'entrée de Lesquiffiou s'appelle GOAZ SEC'H, soit, avec l'article AR VOAZ SEC'H, le ruisseau sec. On aura observé que la route présente un point bas après Penn ar Guenquis; en cet endroit des piliers en pierre de taille encadrent une allée de part et d'autre de la route. Cette allée ne marque pas le creux d'un petit vallon; elle borde

.page 370

celui-ci côté Pleyber. Le point bas géographique est 50 mètres plus loin, vers Morlaix. Les eaux stagnent à droite et ne peuvent descendre vers le Quirin, l'aqueduc, d'un type vétuste, qui passe sous la route, est trop haut placé pour drainer ce petit étang où baignent des arbres (observation faite le 29 mars 1981).

Dans les temps anciens, où les routes n'étaient guère chaussées, ce minuscule vallon n'a jamais constitué un obstacle ni suscité l'aménagement d'un gué. Je pense que c'est cette singularité de la route qui est à l'origine du nom de tout ce terroir AR VOAZ SEC'H.

En 1837, la longue bande boisée du GOAZ SEC'H couvrait 2873 ares; le bois était considéré par le cadastre comme un taillis. Le bois est délimité du côté nord par un fossé continu; le fait qu'en certaines parties ce fossé retienne ou conduise des eaux n'en fait pas un procédé d'irrigation pour les pâtures qui séparent le bois des bas-fonds. Il s'agit d'une limite, que l'on retrouve identique dans le bois de BOTMAORN qui fait face au GOAZ SEC'H sur l'autre versant. Tous deux, on l'a dit, étaient réserves de chasse pour le viconte de Rohan.

Monsieur Meudec François qui est né à Traon-Ker (1895), le bas du village de Penn ar Guenquis, se souvient fort bien du temps où ces taillis étaient exploités par rotations d'une dizaine d'années pour fabriquer sur place du CHARBON DE BOIS. Au printemps qui précédait une coupe venaient loger chez lui des tanneurs de Lampaul Guimiliau (KIVIJER - pluriel KIVIJERIEN). Ils écorçaient les jeunes bois de chêne de la section à couper. Venaient ensuite les charbonniers. Une bonne année après la coupe c'était le tour des VANNIERS de Pont-Eon (Plouénañ) de venir récolter les pousses d'un an, GWIAL, pour en confectionner paniers et hottes - BOUTEG, au singulier, le vannier se disait BOUTEGER.

GWIAL désigne les jeunes pousses de diverses essences : noisetier, saule, même bouleau, et surtout BOURDAINE ou Aulne noir fort apprécié des vanniers sous le nom breton de EVOR ou IVOR. François Meudec avait appris à l'école que ce bois réduit en charbon servait à la fabrication de la poudre de chasse. Le vieux Larousse signale cet emploi. La bourdaine croît dans les forêts humides.

François Meudec m'a fait suivre un chemin charretier qui part du point précis de la route qui est le GOAZ-SEC'H et entre dans le bois en direction de l'ouest. Sa mère, née aussi à Traon-Ker, avait appris des anciens que ce chemin conduisait autrefois à Lanvizias. Ce souvenir peut cacher une étonnante vérité historique comme on le dira à propos de LANVIZIAS prochainement. Du coup, le tronçon GOAZ-SEC'H - Penn ar Guenquis pourrait être une retouche d'un parcours plus ancien.

*

* *

Le bois du GOAZ-SEC'H s'arrête peu avant l'entrée de Lesquiffiou. En 1837, au coin du bois, il y avait deux maisons constituant AR GROAZ VER (la croix courte), dépendant de Lesquiffiou. Mais les terres à gauche, entre le bois et le vieux chemin qui descend, 100 mètres plus loin, à la rivière, ces terres en 1837, dépendaient du Treuscoat. A mi-coteau sur ces terres existe une étonnante dépression où jaillit une source. Ce fut, dans les temps anciens, un ETANG. Le cadastre en a gardé le souvenir : section A, Nos 275-276 - STANG COZ - pré de 19 ares et pâture de 26 ares en 1837. La chaussée de l'étang est bien apparente et porte quelques vieux chênes. Les eaux rejoignent le Quirin à l'aplomb, c'est le dernier affluent rive droite de la rivière.

Je ne connais pas l'origine de cette enclave du Treuscoat sur les terres de Lesquiffiou.

.page 371

A propos de la FONTAINE OURGUEN relevée en 1403, on notera que le CARTULAIRE DE REDON cite une grande dame du 9ème siècle OURKEN ou AOURKEN. A la fin du même siècle ALAIN, 1er roi de Bretagne, avait une femme au nom approchant, OREGUEN, OHURGUEN. Le prénom féminin, OURGUEN, serait authentiquement breton.

*

* *

L'ETANG de QUIRIN est au bas de la grande ferme de Lesquiffiou. Celle-ci fut construite en 1864 par le Marquis de Lescoet. Elle s'allonge sur 150 mètres, mesure 26 mètres de largeur, et 12 mètres de hauteur, caves comprises. Son nom LA GARENNE lui fut donnée à cause de son implantation sur GOAREM QUIRIN. En 1837, la route empruntait le tracé qui conduit actuellement au château de Lesquiffiou. A cette époque GOAREM (garenne) QUIRIN faisait 632 ares depuis cette route jusqu'à l'étang, alors remis en prairie.

Dans le Bulletin d'Avril 1979, j'ai rappelé que le tracé actuel (1266 m. entre l'entrée de Lesquiffiou et la chapelle Saint Maudez) fut décidé en séance du conseil municipal le 31 octobre 1852. Le Marquis de Lescoet et Aristide Andrieux, qui dirigeait les papeteries de Glaslan, offraient à la commune la construction de cette portion de route contre la privatisation en faveur de Lesquiffiou du vieux tronçon. Andrieux trouvait, lui, son avantage dans la disparition de la côte

éprouvante pour les charrois de ses papeteries qui menait de St Maudez au château. Le tracé nouveau en pente continue serait moins pénible et tout autant la descente, pour les attelages.

Le conseil fut unanime pour accepter cet échange; au préalable, il fallait obtenir de la Préfecture le classement en chemin vicinal de l'ancienne départementale 13 : Quimper - Morlaix par Plounéour - croix de Kervern - Rue Pasteur - Lesquiffiou - Pont Pol - ancien hôpital de Morlaix. Cette départementale avait été déclassée par la mise en service de la route nouvelle Quimper-Morlaix (1844) le long de la rue de la République avec jonction à la N.12 Brest-Paris (1845) au nouveau carrefour de KERVENARC'HANT et entrée en ville de Morlaix par la Rue de Brest, creusée à cette occasion dans la falaise.

Les choses s'arrangèrent avec l'administration puisque la route, encore en usage, fut construite sans tarder.

*

* *

Toutes les terres, garennes et bois qui cernent le bassin du Quirin, côté Runduic, Treuscoat, Penn ar Guenquis, Run ar Vrac'h et Lesquiffiou, ont leur sous-sol constitué de GRES QUARTZITIQUES. Les terres labourables elles-mêmes, les garennes surtout, sont encombrées de cailloux et moellons quartzitiques. On les appelle ici MEIN FENAN. Leurs éclats faisaient un bon matériau pour nos routes du 19ème siècle. Les moellons qui présentaient une face plane ont servi abondamment à la construction des maisons, des clôtures à Pleyber. Les deux talus de la tranchée du chemin de fer entre la Justice et Runduic sont tenus par une maçonnerie de ces quartzites. Les murs de la route entre Penn ar Guenquis et Lesquiffiou sont constitués de ce matériau. La carrière se trouvait non loin de là sur le chemin qui mène de la Croix au Fumé. Cette carrière était judicieusement placée et intelligemment creusée en deux tranchées séparées par un terre plein ou les tombereaux manœuvraient commodément. La carrière était sur la hauteur : les charrois en pleine charge s'effectuaient ainsi en palier et descente vers Pont-Pol et vers le Fumé.

.page 372

*

* *

En longeant la ferme modèle de LA GARENNE on aura peut-être observé le mur de soutènement en granit bleu couronné de grandes dalles taillées. On aura été plus intrigué probablement par l'entrée de ce que les Pleybériens appellent un "souterrain" et dans lequel, enfants, plusieurs se sont aventurés. Ces galeries souterraines font partie de la ferme. J'ignore leur destination précise. Sans doute s'agit-il d'égouts.

La zone granitique de Pleyber, au sud sud-ouest du bourg, n'est pas très étendue. La pierre n'y est pas de première qualité, à nos yeux de modernes. Cela n'a point empêché nos anciens d'y recourir pour les moellons et même pour les pierres de taille de leurs maisons et de l'église. L'abbé Calvez, dans son livre PLEIBER CHRIST (1913) affirme que "la pierre de taille employée dans l'église paroissiale, vient de la grande carrière entre La Feuillée et Huelgoat" (p.27). Cela me paraît de la plus haute invraisemblance d'aller chercher à 5 lieues de distance un tel volume de pierres au grain grossier et assez friables.

On reviendra sur ce sujet du granit. Observons seulement que les anciens s'accommodaient du matériau qu'ils trouvaient à proximité, sans rechigner aux longs déplacements pour chercher certains éléments de qualité meilleure. Les granits durs et sains ils savaient les extraire, mais leurs aciers n'étaient pas assez résistants pour les tailler. Ne parlons pas du Kersanton, qui n'est pas du granit, et dont la taille était aisée. Les anciens n'utilisaient guère en taille que la croûte du granit.

*

* *

Illustrons ces remarques de quelques données empruntées au cahier des comptes de Roscoff (17ème siècle) concernant la construction de la sacristie (1640). Le granit de cette église, plus "grossier" que celui qui fut employé à Pleyber, provenait du cru; celui de la sacristie venait de l'île voisine de Batz.

Outre "Jan Gautier, maistre tailleur de pierre qui commandait" le chantier pour 14 sous par jour, on cite trois autres tailleurs, Pierre Chevance et Jacques Croguenec payés 12 sous par jour et Jan Madec 10 sous. Les DARBAREURS ou manoeuvres étaient payés 8 sous.

"Au mareschal du Gardaléats (forgeron habitant ce quartier, anciennement KER DAL AHEZ) payé huit livres cinq sous pour avoir fait 475 pointes au houstils des dits tailleurs de pierre à réson de trante cinq sous pour cent, cy... 8 livres, 5 sous, 3 deniers".

En breton, un tailleur de pierre se dit BENER et pierre de taille MEN BENEREZ, du verbe BENA, tailler. A Pleyber, on disait en français PICOTEUR de pierre. Le PICOT désigne le bout pointu du marteau du tailleur. Dans l'exemple cité plus haut les tailleurs utilisaient sans doute des POINCONS, qu'ils faisaient remettre en état chez le forgeron.

*

* *

Le granit employé en 1864 à LA GARENNE de Lesquiffiou provenait d'à côté, la carrière de GOAZ-VIZIEN en Plourin, à 200 mètres du Pont-Pol. Les anciens, comme François Meudec et Yves Le Jeune, l'ont entendu de leurs parents et grand-parents. On peut d'ailleurs vérifier le grain de la pierre.

.page 373

François Meudec aime à raconter qu'avant de mettre en chantier, le Marquis de Lescoet était allé trouver le charron du bourg, connu sous le nom de POTR FANCH CHRIST. Il voulait lui proposer de construire un solide camion à chevaux apte à transporter les charges les plus lourdes, MAD DA ZOUGEN (g dur) FORS PEGEMEND, "capable de porter n'importe quelle charge". L'affaire fut conclue et POTR FANCH CHRIST construisit un plateau sur quatre roues de la largeur de 2 fers.

Un charroi fut particulièrement mémorable. Les blocs étaient amenés à pied d'Oeuvre pour être taillés auprès de Quirin. Ce jour-là on chargea à GOAZ-VIZIEN un énorme rocher qui fut tracté vers Quirin par un attelage de 30 chevaux le long de la côte que nous continuons à emprunter à partir de Pont-Pol.

Le promontoir où se trouve St Maudez est un îlot granitique dont la roche est de même structure qu'à GOAZ-VIZIEN de l'autre côté de Pont-Pol.

Pour couper court aux fantaisies des archéologues amateurs qui voient une tour de défense féodale dans une motte (boisée) qui borde le Quirin en amont de l'étang, je signale qu'il s'agit simplement d'une décharge des déblais du terrassement de la ferme-modèle, donc autour de 1860-1864. Yves Le Jeune l'a appris des anciens. Le plan cadastral de 1837 signale en cet endroit un angle rentrant dans la garenne, qui est comblé aujourd'hui par la "motte-décharge". Dans le chemin qui descend vers ce point on trouve deci delà des moellons de granit de Goas-Vizien et même une dalle taillée, destinée au couronnement du mur de soutènement et qui ne fut pas mise en place.

*

* *

Notre excursion autour de la vallée du QUIRIN va s'achever par un essai d'interprétation du nom même de QUIRIN.

Le pot de grès que nous avons reproduit, destiné à recueillir la crème du lait, porte le nom breton de KIRIN. On ne voit pas quel rapprochement l'on pourrait instituer entre cette vallée et les formes plus ou moins ventrues de ces pots. QUIRIN n'est pas d'ailleurs le nom de la rivière ni de la vallée : c'est un nom de village par lequel passe la rivière. C'est une façon fort courante de

nommer une rivière. Ainsi le ruisseau LE MENDY qui sort des Monts d'Arrée doit son nom au village de ce nom en Berrien, peut-être une forme ancienne de TY-MEN - maison en pierre de taille. Ce ruisseau est un affluent du SQUIRIOU, lequel est affluent à son tour du BEURC'HOAT, noms de villages tous deux. Leurs eaux se réunissent à l'AULNE notre grand fleuve côtier (AON) finistérien, juste à l'amont de PONT-AR-GORRET sur la voie romaine CARHAIX-MORLAIX. Rappelons que GORED désigne un barrage (écluse) sur rivière ou sur les grèves de la mer pour retenir le poisson; on appelait ce procédé PECHERIE; on dit encore GORD.

*

* *

Le village (moulin) de QUIRIN était placé dans un étranglement de la vallée; on ne voit pas le rapport avec la forme du pot. Peut-on voir dans QUIRIN un nom de personne ? Mes condisciples du Kreisker se souviennent bien de notre professeur d'histoire, surnommé BOTTLE (bouteille); la soutane accentuait encore sa forme ramassée et courte. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que quelqu'un ait attrapé le sobriquet de QUIRIN pour des raisons analogues d'anatomie, mais il est impossible de l'établir.

.page 374

Le répertoire des lieux-dits bretons ne signale qu'un seul QUIRIN, le nôtre. Alors même qu'à l'époque où il fut rédigé (vers 1950) il n'y avait plus d'habitat. Le même répertoire relève à Bodilis un village TRAON AR GUIRIN. Un ruisseau y passe, affluent rive droite de l'Elorn. L'interprétation du nom, à défaut d'attestations anciennes, est bien ambiguë. Le fait qu'ici le terme QUIRIN soit précédé de l'article AR QUIRIN, ferait songer à un nom de rivière; dans ce cas, TRAON désignerait le bas-fond, la vallée. D'où viendrait alors le nom de QUIRIN donné à la rivière ? D'un village de ce nom ?

*

* *

Un village au nom de TRAON-QUIRIN, sis je ne sais où, a donné naissance à un nom de famille. Je dois cette trouvaille aux archives du Treuscoat. Dans la description des biens de la famille de KERGRIST, souscrite par Alienor Le Saux, dame du Treuscoat le "quart février 1517 (AVEU du 4.2.1517) destiné au viconte, Jacques de ROHAN, il est question quatre fois d'un certain Marc TUON QUIRIN et de sa femme dont les terres étaient limitrophes de celles des Kergrist sur Coatluzec et Kerjézéquel. L'écriture TUON est la transcription courante aux 18ème et 19ème siècles d'un vieux terme breton TNOU, qui a été supplanté par TRAON à partir du 16ème siècle. Dans les gros ouvrages sur la Bretagne de Dom Lobineau (1707) et de Dom Morice (1746) on transcrit ainsi TUO, TUON.

L'écriture manuscrite des 15ème et 16ème siècles ne fait généralement pas de différences entre U et N dans le corps des mots. Les lecteurs du temps ne s'y trompaient pas, car ils connaissaient la prononciation. Les lecteurs postérieurs, souvent étrangers au breton, au breton ancien particulièrement, n'avaient pas toujours les moyens de trancher entre U et N. En imprimerie, ces caractères ont toujours été distincts; les confusions, quand elles se rencontrent, sont attribuables à une erreur du typographe. Les trois éditions imprimées du Catholicon (1499-1521) portent "TNOU, vallée". Or ce sont trois bretonnants distincts, dont deux trégorrois et un léonard, qui ont publié ces éditions.

On restituera donc le nom de Marc en TNOU-QUIRIN. Ses descendants, s'il en eut, ne tarderaient pas à devenir TRAON-QUIRIN. Rien n'empêcherait, on le voit, que QUIRIN ait pu être un nom de famille lui aussi.

Une difficulté de lecture analogue se rencontre dans le nom ancien de Pleyber-Christ, j'expliquerai bientôt pourquoi il faut retenir PLEYBER-RIVAUT et rejeter RINAN ou RINANT. Anciennement, U et V ont la même écriture, U.

*
* *

Le Bas Léon et même la région de Lesneven connaissent l'expression TOULL QUIRIN. Elle désigne des coins marécageux où le sol se dérobe sous le poids des bêtes, qui ne peuvent s'en arracher sans le secours des humains et l'emploi de sangles. Dans la région de Pleyber ces trous marécageux où l'on s'enlise portent le nom de TOULL-KURUN que l'on interprète "trou creusé par la foudre". Le mot KURUN peut désigner, en effet, le tonnerre ? Cette appellation me paraît trop dépendante d'une interprétation aisée pour être authentique dans le Bas Léon, d'ailleurs, on connaît cette interprétation mais on s'en tient à TOULL-KIRIN, sans chercher d'explication à l'expression. Notre vallée de Quirin présente ces points dangereux. Il n'est pas improbable qu'avec ou sans TOULL, l'image soit celle d'un petit gouffre en forme de POD KIRIN. Nous rejoindrions alors le rapport analogue d'un site à QUIP - cuve, fort bien attesté en Bretagne, dont GOAS-AR-GUIP et

.page 375

QUIPIEC à Pleyber-Christ. On citera en particulier TOUL-GUIP à Moustoirac dans le Morbihan et TOUL-QUIPE à Pluméliau, dans le même département.

Peut-on verser au dossier KIRIN les nombreux KERINO, KERINO (5 dans le Morbihan, 3 dans les côtes du Nord, 8 dans le Finistère) et les 6 KERINEC du Finistère, celui des Côtes du Nord et le KERINOC de Plourin Ploudalmézeau ? On sait que le Bas-Léon est resté fidèle à la finale ancienne OC, là où les autres dialectes ont adopté EC ou EUC.

Monsieur Gourvil rattacherait le nom de famille, encore porté, LE GUIRINEC, au terme QUIRIN attesté dans le terroir pleybérien.

*
* *

La différence n'échappe à personne entre un pot de terre cuite POD PRI et un pot de GRES. Les anciens, qui recouraient à ces vaisselles, s'y trompaient encore moins que nous. La question est de savoir si l'appellation CRAGG ou KRAG que donnent les dictionnaires bretons du terme GRES a été usuelle dans notre région. C'est Grégoire de Rostrenen (1732) qui relève le premier, semble-t-il, l'emploi de CRAGG pour Grès : "GRES : pierre dure et grise qui se réduit en poudre, CRAGG, MAEN CRAGG - pot de grès, POD-CRAGG". Je n'ai rencontré aucun vieux bretonnant de la région qui connaisse ces deux emplois de KRAG ou CRAGG, que reproduisent, après Grégoire, les dictionnaires plus récents. Au Cloître, qui ignore KIRIN, on dit comme ici "pod - gré" (avec l'accent aigu); c'est un décalque manifeste du français "grès".

*
* *

Notre région, qui ignore l'emploi de KRAG pour désigner le grès, utilise, par contre, ce mot dans l'expression DOUAR-KRAG. Elle se dit d'une terre (douar) dont la couche arable est très mince et encombrée de cailloux de toutes espèces et pas de grès seulement.

Dom le Pelletier (1716) a relevé, de son côté, deux mots composés CRAC-BASTARD et CRAC-HOUAT. Le premier désignerait un enfant illégitime d'un père lui-même bâtard. Le deuxième se dirait de la sarcelle, sorte de petit canard (houat) sauvage. L'auteur verrait dans CRAC une nuance de mépris. C'est la même idée de mépris que l'on entendra derrière l'expression DOUAR-KRAG, terre de dernière qualité pour la culture.

Les toponymes ou spécialistes des noms DE LIEUX (toponymie) rattachent à KRAG-Grès certains noms de terroirs ou de rochers dans lesquels se retrouve ce terme. Beaucoup de nos lecteurs connaissent, de nom du moins, les ROCHERS du CRAGOU qui font la séparation entre le Cloître, Plougonven et Berrien. Il est vrai que la carte géologique de cette région porte l'indication "SCHISTES et QUARTZITES de Plougastel" (Daoulas). Cette classification des roches,

empruntée au pays des fraises, est étendue à la ligne de crête de nos Monts d'Arrée depuis le pays de Plougastel jusqu'à Scrignac. Cette dénomination fait état de certaines caractéristiques communes à ces roches : une alternance de quartzites verts et de schistes noirs. Les quartzites sont lardés communément de filons de quartz (MEIN GUEN, pierres blanches) séparés par de minces joints schisteux (MEIN GLAZ - pierres bleues).

Le profane qui se promène sur les pointements rocheux de la route de Quimper, après l'antenne de Télévision, sera frappé surtout par les masses schisteuses et leurs entrelards de quartz.

.page 376

Avec l'un de vous, j'ai fait la reconnaissance d'un rocher du CRAGOU; nous nous en étions rapprochés en voiture par la voie romaine Morlaix - Carhaix sur le tronçon qui va de la CROIX-COURTE (Le Cloître) à KERZEC'H (Berrien). Si l'on trouve dans les amas de pierres arrachées aux pâtures des QUARTZITES, les affleurements eux-mêmes de la roche sont avant tout schisteux .

*

* *

Nous n'avons pas à trancher la question de savoir si les rochers du CRAGOU doivent leur nom à cette espèce de roche appelée GRES, en français et dont le nom breton serait KRAG. Je verrais plutôt dans le terme CRAGOU employé pour des pointements rocheux l'un des mots variés qui ont servi à désigner une éminence, comme Krak, Krek.

Quoi qu'il en soit de ce problème, les GRES et les QUARTZITES doivent intéresser les pleybériens pour diverses raisons. La carte géologique fait apparaître que les quartzites type Plougastel et Monts d'Arrée occupent un vaste territoire de la commune; tout le plateau du Treuscoat, de Kervenarc'hant, Kéravézen, Kérantelven, Coatluzec, Kergompez, Kermarquer, Penn ar Guenquis, Lesquiffiou et le plateau de Kermorin.

Ces pierres ou MEIN FENAN (intailles) ont beaucoup servi en construction à Pleyber. C'est à leur abondance et à leur variété qu'est liée, me semble-t-il, une fort ancienne "industrie" du pays, la fabrication du fer, dont il nous reste de nombreux vestiges. On trouve, en effet, de nombreux et importants amas de MACHEFER, en breton KAOC'H HOUARN. On en relève à Run-ar-Vrac'h, Penn ar Guenquis, Treuscoat, Kermorin, Traon-Goff, Kergalein, Trévalan, Lamarc'h-izella, Ty-marant, Bodassin.

Je serais très obligé aux lecteurs qui me signaleraient à Pleyber la présence de mâchefer en d'autres lieux.

La seule vraie difficulté que présenterait l'étude de cette industrie serait la détermination du minerai qui aurait servi et les carrières dont on l'extrayait. On essaiera d'y voir plus clair. Présentement, je crois qu'il faut avoir l'oeil sur nos MEIN FENAN. Le grand amas de mâchefer de Penn-ar-Guenquis aujourd'hui déplacé au bord du bois, AN HOUARNEC, comme on le verra vers 1500, provient d'un minerai très probablement local. Dans le N° précédent, on signalait que la carrière du quartzite dont fut chaussée la nouvelle montée de Pont-Pol se trouvait sur le plateau de Pen ar Guenquis. Serait-ce l'ancienne minière de ces fours ?

*

* *

Précisons à l'usage du lecteur le vocabulaire français qui concerne le GRES et les QUARTZITES.

Le mot GRES apparaît dans la langue pour désigner un type de roche en 1175; appliqué à une poterie, il est attesté en 1330, d'après Le Robert.

La roche GRES est un sable dont les grains sont soudés les uns aux autres par un ciment de nature variable qui conditionne ses propriétés, dureté, porosité, densité, résistance aux agents d'érosion et en détermine les usages. il y a ainsi des grès siliceux (Fontainebleau), des Grès

calcaires (bassin parisien), des Grès ferrugineux (grès rouge des Vosges). Les grès étaient employés pour le pavage.

Il est arrivé que le ciment siliceux des Grès recristallise sous forme de quartz qui nourrit les grains de grès. On a affaire alors à un QUARTZITE, c'est-à-dire une roche qui ressemble au quartz mais n'est pas du quartz. C'est le cas de nos MEIN FENAN

.page 377

de Pleyber : roche très dure et très cohérente qui casse par éclats. On parle aussi de grès quartzitiques. On n'en peut faire des pavés.

Les graviers blancs qui, depuis quelque temps, recouvrent certaines allées de nos jardins proviennent de la grande butte dite TUCHENN KADOR avant d'arriver au Mont Saint Michel de Brasparts. Nous évoquerons le site bientôt car une des voies romaines de la région passe sur le flanc nord de TUCHENN KADOR. Il s'agit de la voie romaine CARHAIX-LANDERNEAU, qui domine ici l'ELORN, tout près de sa source. On voit bien, venant de Pleyber, le chemin blanc qui mène à la carrière creusée au flanc nord aussi de TUCHENN KADOR. Ces grès blancs sont dénommés précisément GRES ou QUARTZITES du Mont Saint Michel. Ils sont plus poreux, moins durs que nos MEIN FENAN de Pleyber.

Pour prendre congé du GRES ajoutons qu'en poterie le grès s'obtient en mêlant du sable fin siliceux à la terre glaise ou argile.

*

* *

Après ces considérations sur le nom de QUIRIN et sur le GRES nous reprenons le commentaire du document de 1458 qui instituait une seigneurie au Treuscoat.

Le terroir du Treuscoat était alors constitué de trois exploitations rurales, dont les habitats, on le rappelle (N° d'avril 1981), sont désignés tous trois sous l'expression "ung hostel et estaige".

Le terme HOSTEL désigne ici une simple maison d'habitation, ce que l'on appellera, aux siècles suivants, une "maison manale". L'adjectif "manal" et le substantif "manoir", appliqué durant de nombreux siècles aux demeures seigneuriales, en breton MANER (prononcer MAN-ER), ces termes et d'autres, comme MANANT, sont de la famille du verbe vieux-français, MANOIR, qui nous vient en droite ligne du latin "manéré" et signifie "demeurer".

Le terme ESTAIGE, qui donnera "étage" est synonyme d'hostel, sans que l'on puisse avancer, pour autant, que les demeures paysannes ici évoquées possédaient deux niveaux d'habitation. On ne peut non plus supposer, sur la foi du mot "étage" seulement, que nos trois hôtels paysans étaient habités par les hommes sur un plancher en une partie haute, le bas étant réservé aux bêtes ou aménagé en atelier de tissage. Le mot ESTAIGE, dans un emploi de 1458, n'autorise aucune interprétation de cette nature. Plus probablement, nous avons ici à faire des maisons à simple rez-de-chaussée, en terre battue, couvertes de genêts.

*

* *

A toutes les époques, l'étude de l'habitat est un élément privilégié de la recherche historique; elle constituerait une approche merveilleuse de la vie des humbles gens. Mais que sait-on vraiment sur nos maisons pleybériennes rurales du 15ème siècle ? Le présent document ne nous en dit rien. Peut-être serons-nous mieux renseignés par les documents à venir, en particulier par l'AVEU de 1517 relatif au domaine du Treuscoat, une pièce historique de choix que nous analyserons.

Saurons-nous remonter plus haut que le 15ème siècle ? On peut l'espérer, car les lieux que nous tentons d'explorer autour de 1458 cachent un habitat fort ancien, probablement du haut moyen âge (autour de l'an 1000). Ce sujet fera le plat de résistance du prochain numéro, sous le titre de LANVIZIAS.

.page 378

*
* *

Les trois exploitations "hostels et estaiges", qui constituent en 1458 le terroir du TREUSCOAT sont cernés de terres appartenant à divers propriétaires. Le document nomme, comme à l'habitude, les voisins; mais l'identification de leurs terres nous échappe présentement. Certains termes du manuscrit sont trop pâlis pour que s'en dégage une lecture assurée. Nous mettons à leur place des points de suspension. En cet état le texte présente cependant des données utiles. C'est pourquoi nous le proposons aux lecteurs. Alain de Rohan a donc cédé à Maître Jehan de Kergrist "trois hostels et estaiges" : "O (avec) toutes leurs saisines (possessions) et appartenances terres chaudes et froides et autres yssues et franchises (terres vagues) comme sont situez en avant le boys du dit viconte nommé BOTMAON et le Russeau nommé DOUR GOAZ QUYRIN que vient de Guern an Collen au ROUDOUZOU et la terre Hervé Coetnempren o (avec) les fossez devers la terre du dit Coetnempren comme se porte au long de la terre d'ice luy Hervé au lieu dit AN BRUECH... entre, la terre du dit Hervé et la terre Hervé K guennec et comme se porte de là au lieu dit G... terre Yvon de Saint Goeznou et la terre Jehan du Boys et la terre Margilie CARV et comme se porte de.... de Jehan Goff et de celui par A Goaez K guennec au dit Goaez Quyrin au long de la terre de Hervé... Jehan Geffroy et jucques (jusque) au dit boys de Botmaorn".

*
* *

Tel qu'il est, ce document est riche d'enseignements que nous allons détailler.

1) D'abord il n'est pas question d'un manoir sur le terroir du Treuscoat en 1458. Mais il y a Manoir et seigneurie en ce lieu de 1517, comme on le rappellera en étudiant l'Aveu de 1517.

2) Le Vicomte de Rohan retient en sa propriété le bois contigu au terroir du Treuscoat. Il s'agit du bois qui couvre les coteaux de la rive gauche du Quyrin, plus précisément peut-être la grande parcelle A N°269 (cadastre 1837), à l'est du manoir, mesurant 2167 ares, dénommé AR C'HOAT TAILL (taillis). A la même époque, en 1458, le bois qui fait face sur l'autre versant du Quyrin, le Bois du Goaz Sec'h était encore propriété du vicomte de Rohan. C'est le bois que l'on traverse depuis Penn-ar-guenquis jusqu'à l'entrée de Lesquiffiou, à gauche.

*
* *

3) Le bois du vicomte de Rohan portait le nom de BOT-MAORN, repris dans l'aveu de 1517. Ce nom est sorti d'usage.

Botmaorn est composé de deux éléments, BOT et MAORN.

Selon Monsieur Gourvil, qui fait autorité dans l'étude des noms de famille et de lieux bretons, le mot BOT ou BOD a deux emplois en toponymie (noms de lieux) : BUISSON et ABRI ou DEMEURE. En Gallois, il n'a que ce dernier sens. En vieux-breton (avant l'an 1000), BOD désigne une RESIDENCE; le sens de "touffe" est bien plus récent.

On connaît à Pleyber, intégrés désormais au bourg, BOTSCO (Sco désigne le bureau) et BODONN (Onn est le frêne), BODASSIN sur la voie antique Morlaix-Quimper, dont l'étymologie n'a pas encore été trouvée. Les deux premiers BOT si proche

.page 379

qu'en fût l'église ne faisaient pas partie de l'agglomération dénommée KERILIS de Pleiber-Rivaut en 1403 et plus tard, "bourg". La place Laennec non plus, dénommée anciennement VILARBAP - le hameau de Pape (avec une place) - et situé entre BOTSCO et l'église.

L'implantation d'un centre de culte et d'une paroisse sur le site actuel de l'église de Pleyber-Christ est trop tardive (certainement après l'an mille) pour avoir pu susciter un autre nom que KERILIS et antérieur à lui, comme VIC ou GWIC. Il n'en a pas été de même dans toutes les paroisses primitives. Ainsi GUICLAN conserve la dénomination la plus ancienne du village principal de la paroisse primitive de PLOELAN.

En relevant le tracé des voies romaines de TAULE sur le cadastre de 1828 j'ai découvert GUYTAULE à moins de 100 mètres du parking actuel (cimetière en 1828) dans la direction de Morlaix. En quittant le vieil enclos paroissial de Taulé dans cette direction, les premières maisons rencontrées constituaient à gauche GUY TAULE BRAS et en face, à droite, GUY TAULE BIAN. Ce nom vénérable du bourg de Taulé est sorti de la mémoire des autochtones. Monsieur Bernard Tanguy, la meilleure autorité en la matière, écrit dans la revue ERO NEVEZ (N°51) "Un lieu dit et une famille noble de Guitaulé font supposer que Taulé (Finistère) est un ancien PLOUE-TAULE, dont Henvic, "le vieux bourg", serait l'ancien chef-lieu".

Le terme breton ERO désigne une planche de labour, c'est-à-dire un sillon au sens ancien; aujourd'hui un sillon désigne plutôt la tranchée creusée par la charrue.

*

* *

Le second élément du nom du bois du vicomte est MAORN. Il est très probable que c'est un nom d'homme, ce même nom que l'on retrouve en composition dans PLOUVORN, l'une de nos paroisses primitives d'origine bretonne. Sous sa forme complète PLOUE (provenant du latin "plebem") ou sous des variantes PLOU, PLOE, PLE, etc...) ce préfixe est caractéristique de nos origines bretonnes.

Nous aurons à revenir, on l'a annoncé, sur la paroisse primitive du nom de PLEYBER; à cette occasion nous publierons une liste des paroisses du Léon datant de 1330 (copie du 15ème siècle). Dans cette liste on trouve l'écriture PLOE-MAHORN. Il s'agit d'une orthographe de type notarial qui ne tient pas compte de la prononciation du peuple et des mutations de lettres qui se font d'instinct. On trouve en 1282 la forme PLOEVAORNE; aujourd'hui le nom est fixé en PLOUVORN. L'intérêt des écritures notariales pseudosavantes, c'est de mieux dégager l'élément exact, ici MAORN. Nous allons retrouver ici un autre exemple très précieux d'écriture notariale qui dégage clairement les éléments du nom de lieu LANVIZIAS, écrit en 1458 LAN BIZIAS.

Dans son ouvrage "les noms des Saints Bretons" (1910) J. LOTH rapproche le nom de Plouvorn de MAVWORN, en Kerefordshire (Grande Bretagne). Il ne semble pas qu'on doive identifier ici MAORN et MAON; ce dernier nom d'homme est porté par un lieu-dit de Saint Martin, non loin du Treuscoat, KER VAON, soit, en écriture notariale ancienne que nous trouverons en 1517, KER MAON; à cette date, le sieur de Kermaon avait des terres limitrophes du Treuscoat. D'après une tradition du Pays de Galles, le père de Saint Patrick aurait été MAWON (Loth).

On put supposer raisonnablement que BOT MAORN (ou BOT MAON ?) a désigné originellement une demeure, "la maison de MAORN", aux abords immédiats de la voie antique du Treuscoat. Le nom même du TREUSCOAT évoque l'époque où cette voie traversait vraiment un bois sur une longueur notable, ce qui

.page 380

n'était plus le cas en 1458, puisque le terroir était livré à la culture dans une distribution identique à celle d'aujourd'hui, comme il apparaît dans la nomenclature des terres en 1517.

4) Bien que les trois termes "Dour Goaz Quyrin" soient très usés, je pense ma lecture assez sûre. On traduisait littéralement "l'eau du ruisseau de Quirin", soit le ruisseau de Quirin (qui passe au lieu de Quirin). En amont de la voie romaine se trouvent des terres marécageuses d'où

proviennent ces eaux, en dessous du plateau du RUNDUIC (au bord est de la voie ferrée); nous en avons fait l'exploration dans un numéro précédent.

Le document dénomme ces terres marécageuses, tout ou partie d'entre elles, GUERN AN COLLEN. On a rencontré souvent le terme "guern", marais, terres gorgées d'eau. Le mot COLEN (au singulier) désigne LE FAON, c'est à dire le petit d'un animal, "au sens propre, dit le Catholicon (1464), c'est faon de la cerve", nous dirions de la biche. Le terme COLEN a donné un nom de famille que Monsieur Gourvil a relevé à l'époque contemporaine sous la forme LE COLLEN. Ce pourrait être le sens aussi de notre Guern. On observera que CARV, le nom de famille de Margilie dans notre document, signifie CERF; on écrit dans l'état civil, CARO ou CAROFF.

*

* *

5) Notre ruisseau coupe la voie antique au lieu dit ROUDOUROU que les greffiers de la cour ducale de Lesneven orthographient ROUDOUZOU, à la mode de leur cru. Ainsi, la traversée de l'Aber-Wrac'h au bas du bourg de Ploudaniel, en direction de Lesneven, se fait au ROUDOUS.

Le GUE est la forme commune de la traversée ancienne de nos rivières bretonnes. Au 12ème siècle, on disait, semble-t-il, RODOED. Le Catholicon, en ses trois éditions (1499-1521), écrit "ROUOEZ, le gué de l'eau", la 3ème édition écrivant fautivement "fil" au lieu de "gué" : "le fil de l'eau".

Dès le 15ème siècle, on le voit par notre document de 1458, la forme ROUDOUS est en usage. D'autres variantes sont répandues, suivant les dialectes, ROUDOU, RODOROUDOUR. Il se peut que cette dernière forme soit née de l'attraction de DOUR, eau, ruisseau.

*

* *

Deux problèmes sont posés sur la forme même du terme ROUDOUROU ? Pourquoi la finale OU, caractéristique d'un pluriel ? D'autre part, y eut-il un habitat sur ce site ?

Aujourd'hui, en mai 1981, la voie, venant du sud, de la Justice, aborde la prairie primitive du Roudourou par une pente assez douce et la traverse par une chaussée en palmier, longue de 10 mètres environ, qui surplombe légèrement les prés de part et d'autre, et mène au versant du Treuscoat. La route, ici, tourne à angle droit et monte d'abord très doucement.

Le ruisseau du Quirin passe la voie à 18 mètres environ de l'axe du tronçon qui se dirige vers le Treuscoat. De nos jours, l'eau traverse dans une tranchée longue de 10,50 mètres; une partie de ce fossé est traitée en aqueduc, du côté amont (ouest) sur 6,40 mètres. La section en est rectangulaire : hauteur 65 cm, largeur 55 cm. Des dalles couvertes de mottes de terre et reposant sur deux muretins forment cet aqueduc et en font un pont.

.page 381

Dans mon pays, un tel passage couvert pour charrettes se disait CARBONT (KARRPONT) et le conduit qui assurait l'écoulement des eaux se disait TOULL-CARBONT, le trou du Carbont. De nos jours, quand on veut donner des entrées aux champs sur les routes neuves, on réalise des CARBONT par-dessus les fossés, le TOULL-CARBONT étant constitué par des buses de ciment. Dans le Léon, on appelle PONTIG (petit pont, au pluriel PONTIGOU) les passages couverts des petits ruisseaux.

*

* *

D'après celui-ci, en partant du côté Treuscoat en direction du sud (la Justice), la forme de la voie est restée inchangée jusqu'à nos jours sur la longueur en axe de 35 mètres. En prenant nos largeurs de bordure intérieure à bordure intérieure des talus, la voie étranglée d'abord à 9 mètres, atteint 10,50 mètres au Carbont, à 17 mètres de notre départ. Arrivé 18 mètres plus loin le talus de gauche (à l'est) a obliqué très fort et la voie atteint la largeur de 19,50 mètres. C'est en ce

point que le plan de 1837 a subi un remaniement important du côté gauche : la voie a perdu environ 10 mètres de largeur sur 60 mètres en faveur des terres de GOAREM-NEVEZ. Je n'ai pas cherché à savoir quand fut conclu avec la commune cet arrangement de propriété.

Actuellement, au point 35 mètres, la voie bordée à gauche d'un talus "récent" n'a plus que 9 mètres de largeur sur une longueur de 24 mètres (donc à 59 m. du point de départ). En ce point 59 mètres, aujourd'hui, comme en 1837, le talus de droite oblique (ouest) créant un enfoncement de 12 mètres. En ce point, la largeur de la voie est de 21 mètres, alors qu'en 1837 elle dépassait 30 mètres.

Le palier se poursuit une quarantaine de mètres plus loin vers le sud; alors commence la pente.

*
* *

Le site, de nos jours, est un taillis clairsemé où prolifèrent au ras du sol les ronces. On est surpris de la régularité du sol et de l'absence d'ornières en ce tronçon de la route. Aucun tracteur ne semble y avoir pénétré.

Il paraît invraisemblable que pour un si maigre débit d'eau il y ait jamais eu plus d'un gué en cet endroit. Il est prudent, dès lors, de chercher une autre explication au pluriel ROUDOUROU. En voici une qui m'est suggérée par l'emploi même qui est fait du terme ROUDOUROU dans le langage des anciens et dans les dénominations cadastrales.

Les anciens disaient de ce chemin qui, par la Justice s'en va vers le Treuscoat - Morlaix, HENT AR ROUDOUROU, le chemin du Roudourou. Dans l'aveu de la seigneurie du Treuscoat en date du 4 février 1517 il est question trois fois "du chemin menant du ROUDOZOU à Morlaix". Cette façon de parler désigne habituellement un lieu habité, qui se serait donc appelé ROUDOUROU.

Dans cette hypothèse, on s'explique mieux les dimensions énormes de la voie en cet endroit, comme nous la décrivions plus haut, surtout dans l'état attesté en 1837 : il y aurait eu anciennement un habitat de part et d'autre de cette grande chaussée, chacun portant le nom de ROUDOUR suivi d'un épithète telle que BRAS et BIHAN. Ce pourrait être l'origine d'une commune dénomination "les ROUDOUR".

.page 382

*
* *

La dénomination de certaines parcelles s'explique fort bien dans l'hypothèse d'un village ROUDOUROU.

Ainsi bordant à l'ouest la partie la plus large de la voie (30 m) se trouve GOAREM AR ROUDOUROU - section G N°178, mesurant 338 ares.
GOAREM AR ROUDOUROU - section G N° 179 mesure 259 ares; cette parcelle borde au sud la parcelle précédente 178, mais ne touche pas la route.
PRAT AR ROUDOUROU - section G N° 175 est un pré de 88 ares bordant à l'ouest la garenne 178.

En 1837 ces deux landes et ce pré dépendaient de Runduic.

La distance entre la Justice et le ruisseau est de 1800 environ. A 300 mètres de la Justice le promeneur longe à droite sur 300 mètres deux parcelles contiguës dénommées en 1837 GOAREM AR ROUDOUROU - section A N°599 et 600.

A cette date, la ferme de Kergompez n'avait pas encore été créée; ces terres sous lande (224 ares et 138 ares) dépendaient de GOAREM-NEVEZ. Dans le passé elles durent dépendre de ROUDOUROU, dont elles étaient proches par la voie antique; leur desserte n'était point aussi aisée de GOAREM NEVEZ.

*

* *

Que conclure de tout ceci pour le site du ROUDOUROU ?

L'explication de la forme plurielle OU doit rester sujette à caution. Par contre, l'existence sur le site d'un village au nom de ROUDOUROU me paraît hautement probable et cela depuis un temps reculé. Il serait vain d'y chercher des ruines amoncelées, car les anciens ont bâti longtemps en huttes avec ou sans soubassement de pierres. Seuls des chercheurs patentés seraient habilités à fouiller le site; il n'est pas farfelu de supposer qu'on y trouverait des indices d'une occupation gallo-romaine.

Ce site a les formes et les dimensions d'une antique place, GWILER, en breton. Ce terme se retrouve dans notre VILAR-BAP, nom traditionnel de la Place Laennec.

*
* *

On sera attentif de surcroît à la proximité immédiate de l'établissement gaulois qui domine au nord le site du ROUDOUROU. Nous avons évoqué ici cet établissement où, on s'en souvient, un de nos jeunes lecteurs avait trouvé un culot d'amphore, qui est conservé au presbytère. Il ne s'agit pas, semble-t-il, d'une exploitation agricole, les terres étant fort médiocres en ce plateau et sur ses versants. L'importance des bâtiments telle que la révèle le plan de l'abbé Calvez (1913), la forme des fondations, aujourd'hui disparues, incitent à chercher une autre interprétation.

Rien ne justifie, me semble-t-il, l'appellation "VIEUX CAMP" donnée par les géomètres du cadastre au repère choisi sur ce plateau. On n'y voit rien qui fasse songer à des défenses.

J'ai déjà émis l'hypothèse que les entours immédiats des édifices ont servi à des sépultures de l'âge du fer, autour de l'ère chrétienne : les cendres étaient recouvertes de monticules de pierres, dont il reste encore plusieurs exemplaires. Je

.page 383

soumets cette opinion au jugement d'experts, souhaitant que les archéologues s'intéressent à tout cet ensemble ROUDOUROU et établissement gaulois. Celui-ci n'avait-il pas une destination religieuse et funéraire à la fois ?

*
* *

L'importance de ce complexe gaulois du Vieux Camp et de sa fréquentation est soulignée aussi par l'imposant accès qui lui a été réservé sur la voie elle-même.

Après avoir dépassé le ruisseau en direction du Treuscoat, la voie, d'abord large de 15 mètres entre talus, s'étrangle à 8 mètres dans la montée. Elle s'élargit de nouveau 200 mètres après le ruisseau, pour atteindre 100 mètres plus loin la largeur de 35 mètres, précisément à l'entrée du domaine gaulois. A partir de cette entrée en angle très ouvert, la voie passe assez rapidement à 15 mètres de large. Nous avons donc ici un dégagement de superficie notable, un vilar, comme on dit dans le Léon.

Tout cet ensemble, ROUDOUROU (avec son vilar), Voie Antique, Vieux Camp, et son vilar d'entrée, pose des problèmes difficiles de date. Il n'est pas déraisonnable de penser que la voie, du moins sous la forme d'un grand sentier, est antérieure au Vieux Camp et à l'aménagement du VILAR du Roudourou, antérieure ainsi à l'ère chrétienne.

Aux archéologues et aux historiens d'en disserter plus savamment.

*
* *

Ne quittons pas le ROUDOUROU et le Domaine Gaulois sans évoquer le "lieu-dit AN BRUECH" très proche manifestement mais non identifié de façon précise. Peut-être faudrait-il lire BRUECHEG, mais les deux dernières lettres ne sont pas très lisibles. En toute hypothèse, il y a référence très probable à la BRUYERE, aujourd'hui BRUG en breton. Le lieu-dit est à peu près certainement un habitat.

Les passagers du Pont de Runduic ont certainement remarqué un "garage de gravillons" quelques mètres à droite après le pont en direction de Morlaix. Ce dégagement en bordure de route est implanté sur une "issue" ou franchise en forme de triangle qui bordait l'ancienne route Morlaix-Le Faou par Penvern, dont on voit d'ailleurs en cet endroit un tronçon interrompu par la voie de chemin de fer. Cette route que nous retrouverons en 1517 sous le nom de "chemin de Kervenarc'han à Morlaix", passant, on l'a dit, au sud de Kervenarc'han et de Runduic, et non, comme maintenant (depuis 1845) au Nord. A cette époque plus ancienne (1458-1517) il n'est pas établi que le village de RUNDUIC ait existé.

Le "garage de gravillons", l'issue, dans le langage des anciens, marque, me semble-t-il, une ancienne entrée de ferme. Il y a de très sérieuses probabilités pour que notre AN BRUECH fut quelque part par là sur la parcelle 169 ou 170 (section G de 1837).

*

* *

La BRUYERE est abondante sur le flanc ouest du Domaine gaulois. L'ensemble de celui-ci, on l'a vu dans notre étude sur COZ-ILIS, porte le nom cadastral de GOAREM IZELLA (section G, N° 164). Mais les familiers de ces terres

.page 384

appelaient cette garenne GOAREM AN ILIS (de l'église); sa superficie est de 573 ares. A l'ouest de cette garenne s'étale une lande marécageuse de 414 ares où se rencontre aussi de la bruyère. Cette parcelle G, N° 176 dépendait, comme la précédente, en 1837, de la Métairie haute de Treuscoat. On désignait alors sous le nom de Métairie haute, l'exploitation agricole qui est à droite quand on arrive au manoir du Treuscoat. La métairie basse était l'exploitation accolée au manoir lui-même. Faut-il rappeler que le statut originaire du métayer comportait le partage par moitié des produits de l'exploitation entre tenancier et propriétaire ? Le verbe MEITEIER (12ème siècle) signifie "partager à moitié".

Le cadastre donne à la lande marécageuse 176 le nom AR C'HAN (le ruisseau) mais je suis tenté de restituer en AR C'HUN (le marais) ; tel est d'ailleurs le nom porté par la parcelle G 169 qui jouxte la précédente en direction de Runduic; AR C'HUN VIAN, dépendant alors de GUERVEUR et qui touche la route de Morlaix au "garage de gravillons" évoqué plus haut.

*

* *

En 1458, c'est Hervé de Coetnempren qui est le propriétaire des terres côté Runduic, qui jouxtent le terroir du Treuscoat. Les terres cédées par le viconte de Rohan n'atteignent pas au Nord la route de Kervenarc'han à Morlaix. Nous retrouverons cette question de la frontière nord en étudiant l'aveu de 1517.

Le GUERVEUR, cette ferme implantée à côté de la Métairie haute, à 200 mètres du manoir, n'existait pas en 1517. L'écriture cadastrale GUERVEUR transcrit la prononciation qui est courante à Pleyber-Christ. On y dit de même GUERVERN pour le village orthographié KERVERN (le village du marais); on observera qu'ici les anciens notaires eux-mêmes se gardaient d'écrire KER GUERN ou KER AR VERN; ils mutaient GU en V, ce qui est régulier. On dit de même GUER-NEVEZ alors qu'on écrit normalement KER NEVEZ (Villeneuve); il y a Guernevez auprès de Lohennec et Guernévez à côté du Treuscoat.

Monsieur Gourvil a proposé ici (octobre 1974) une interprétation de GUERVEUR : "forme contractée de GUERN-VEUR, soit la grande aunaie". Il est vrai que le plateau du GUERVEUR, à

l'ouest de la voie antique est assez humide pour avoir attiré sur plusieurs parcelles des épithètes caractéristiques. Ainsi, les parcelles G 133, 134 et 135 faisant ensemble 273 ares portent le nom de PARC DOUREC (champ qui a de l'eau). De même l'immense lande G 131, mesurant 1046 ares, au nord de la ferme, s'appelle AR C'HUN VRAS (le grand marais).

Je ne pense pas que GUER VEUR évoque AR C'HUN VRAS. Je pense plutôt que c'est un KERMEUR notarial, un KERVEUR de bretonnant, devenu à Pleyber GUERVEUR. Le sens n'est pas "le village important" (MEUR), ni le village du nommé (LE) MEUR. L'observation du cadastre de 1837 me conduit à proposer l'explication suivante : c'est le KER implanté dans PARC MEUR.

L'enclos de GUERVEUR était bordé au nord et à l'est par PARC AL LEUR, le champ qui touche l'aire à battre (N°143) et PARC AR JARDIN, le champ qui touche le jardin (N°138). Ces deux champs sont séparés entre eux par un talus rectiligne. Un autre talus, rectiligne aussi et perpendiculaire au talus précédent, sépare l'ensemble 143 - 138 de PARC-MEUR (N°130). Ces talus rectilignes sont des arrangements consécutifs à l'implantation de GUER VEUR, sur un ancien PARC MEUR constitué des parcelles 130, 138, 143 et l'enclos de la ferme, ce qui faisait un PARC MEUR d'un seul tenant d'une superficie de 332 ares.

L'étude de l'AVEU du Treuscoat en 1517 nous conduira peut-être à corriger ce qui vient d'être dit sur l'implantation d'un "hotel etage" au GUERVEUR. Ce document, en effet, évoque PARC MEUR, PARC AR JARDIN, GOAREM

.page 385

DOUREC (on doit prononcer Goarem ZOUREC). Dans cette déclaration tous ces terrains et "hotels" constituent le terroir du Treuscoat indistinctement : le nom de GUERVEUR n'est pas cité. Il y est question, par contre, de QUERNEVEZ voisin.

On gardera présent à l'esprit l'âge vénérable du mot MEUR - grand, imposant. Le breton actuel recourt plutôt au mot BRAS.

*

* *

Dans le numéro précédent nous avons donné les limites du terroir du TREUSCOET telles que nous les lisons avec les lacunes du texte dans l'acte de 1458. Au sud, le terroir est limité par la RIPVIÈRE du QUYRIN; à l'ouest sont les terres de Hervé de COET-NEMPREN. Au Nord, le terroir n'allait pas jusqu'à la vieille route de Morlaix - Le Faou par Penvern, reprise dans la montée de Kérangoff par l'ancienne N.12. De ce côté nord, le terroir avait plusieurs voisins : "une terre d'Hervé Kerguennec (de Lesquiffiou), la terre d'Yvon de Saint Goznou, la terre Jehan du Boys (Coat...), la terre de Margilie CARV (Caroff - Caro - Cerf), la terre de Jehan Goff, terre de Hervé..., de Jehan Geffroy jusqu'au boys de Botmaorn", à l'est.

*

* *

On observera le morcellement extrême de ce pourtour du Treuscoat; ce dernier terroir constituait un îlot que s'étaient réservé les vicomtes de Léon. Avec ses bois, ses marais du Quyrin et le GOAZ SEAC'H, cet ensemble constituait, on le verra, une réserve de chasse.

Le nom de famille COETNEMPREN a son origine dans le nom d'un bois à caractéristiques précises : COET-AN-EMPREN. On désigne sous le nom des Emprenn un RAYON de ROUE (de charrette). A une époque encore récente, on utilisait le Faux acacia ou ROBINIER pour ce travail de charronnage. Mais cet arbre était inconnu en Europe à l'époque où nous sommes, 1458. Il fut introduit en France par le botaniste Jean Robin en 1601, d'où son nom.

Le terme de COETNEMPREN fait référence au mot PRENN, bois d'Oeuvre. On peut se demander si le COET ou COAT (bois) en question n'a pas désigné anciennement une FUTAIE, mot français apparu vers 1375. Dans le dictionnaire français-breton de Troude (1869) "Bois de

haute futaie" est traduit par "Koat huel, Koat diskoultr". Le dictionnaire de Vallée (1931) traduit "Futaie, Koad uhel, koad diskoultr".

De nos jours on écrirait plutôt UHEL (haut) que HUEL; dans le Vannetais on dit IHUEL. Le nom de commune HUEL GOAT se rencontre orthographié HUEL COYT en 1288 selon l'Atlas des Croix de l'abbé Castel. Dans un ensemble de documents relatifs à la Commanderie de la Feuillée, rédigés le 9 septembre 1496, on rencontre à plusieurs reprises UHEL GOUET, ou UHEL GOET à l'exclusion de Huelgoat (Jeanne LAURENT : Un monde rural au 15ème siècle, la quévaise). Comment interpréter ce nom ? Bois haut perché ou bois de futaie ? J'incline pour le deuxième sens ou FORET. Parmi les témoins convoqués à Huelgoat le 9 septembre 1496, l'un est Jehan Bidault; il est présenté en ces termes "Jehan Bidault, sugarde (sous-garde ?) de Uhelgouet et d'autres forestz de Cornouaille pour le roy, Charles VIII époux d'anne de Bretagne, nostre sire, natiff de la parroesse de ploegaznou, aagé de cinquante et cincq ans..." Huelgoat a du être une vieille forêt d'arbres et non un grand bois de taillis.

.page 386

*

* *

SKOULTR désigne la branche; un "koad diskoultr" est un bois dont les arbres sont exploités non pour leurs branches mais pour leur tronc. Le terme le plus usuel, pour désigner une branche est sans doute "brank"; il sent le français. SCOURR, branche, paraît plus authentiquement breton. Il est attesté par le Catholicon trégorrois en 1464. COAT AR SCOUR est un lieu dit de Plourin les Morlaix et un nom de famille noble rattaché à ce terroir; on disait plutôt COET AN SCOUR, mais irrégulièrement du moins pour AN. Nous trouvons la forme COIT AN SCOURE dans un acte que nous allons citer dans un instant, daté du samedi après la Saint Michel 1321.

COAT AR SCOUR, le bois aux branches, doit désigner un BOIS-TAILLIS. Une traduction parfaite, en français ancien, serait BOIS-RAME, nom de famille français qu'il m'est arrivé de rencontrer à Roscoff vers 1600. ROZ AR SCOUR, en Taulé, sur la baie de Morlaix, s'interpréterait "le versant au taillis".

*

* *

Nous allons délaïsser un moment la carte constitutive du Treuscoat (1458) pour reproduire un traité de CHASSE de 1321. Il concerne Pleyber et illustre fort bien ces conflits de gibier qui opposèrent les seigneurs de part et d'autre du Queffleut. Ce document annonce d'ailleurs le souci exprimé par le vicomte de Rohan en 1458 de se réserver la chasse aux alentours boisés du Treuscoat.

Cet arrangement entre seigneurs riverains a disparu avec une bonne partie des archives LEON-ROHAN, lors de la Révolution française; elles étaient conservées au château de BLAIN, en Loire Atlantique. Par bonheur, Dom Hyacinthe MORICE avait choisi de les publier en 1742 dans ses "MEMOIRES POUR SERVIR DE PREUVES A L'HISTOIRE... DE BRETAGNE" (Tome I, colonnes 1316-1318). C'est son texte que nous publions, nous réjouissant de le posséder, certes, mais regrettant de ne pouvoir contrôler sur l'original (perdu) la transcription des noms de lieux et de personnes.

Il s'agit d'un arrangement ou traité passé entre le Vicomte Hervé de Léon et Rolland de Montafilant pour régler leurs histoires de chasses survenant sur leurs terres de part et d'autre de la rivière de Léon, rive gauche (Pleyber) et de Montafilant, rive droite (Plourin). On observera que la rivière aujourd'hui dénommée QUEFFLEUT, qui délimite ces territoires de chasse, ne reçoit ici aucun nom. Il est bon de se rappeler que, jusqu'à l'époque moderne, nos rivières de quelque importance ont rarement eu de dénomination unique sur tout leur parcours. Parler du Queffleut c'est donc une erreur d'histoire; mais c'est une commodité pour les usagers des cartes actuelles.

*

* *

TRAITE ENTRE LES SIREs DE NOYON ET DE MONTAFILANT

"Ce sont les points parlez et grééz d'entre Monsour Hervé de LEON, sire de Noyon, d'une partie et Monsour Rolland de MONTAFILANT de l'autre partie sur plusieurs desbatz et descors meuz entre les dites parties d'endroit aucune chasse et aucuns pourcours que l'un avoir ès bois à l'autre ès Paroisses de PLEIBER-RINAN et de PLOENEOUR MENEZ, ès bois au dit Monsour Hervé et à PLOUERIN ès bois au dit

.page 387

Monsour Rolland - Devant nous Hervé de PENCOIT (Penhoat) et Morice de COITKAEN, chevaliers, arbitres et amiables compositeurs esleus (choisis) des dites parties devant notre SIRE, le DUC".

En clair, pour nos lecteurs : Voici l'arrangement conclu par Hervé de Léon et Rolland de Montafilant concernant les litiges qui ont surgi entre eux à propos de certaine chasse et certains droits de chasser en forêts (pourcours) qu'ils avaient dans les bois l'un de l'autre sur les paroisses de Pleiberrinan, Plounéour (bois d'Hervé) et à Plourin (bois de Rolland). Ils ont choisi les deux chevaliers de PENHOAT et de COATQUEN comme arbitres de leurs litiges - Voici la teneur de cet accord :

"- PREMIEREMENT, que nulles parties ne peuvent, ne ne pourpnt au tems à venir, ne eux ne (ni) leurs heirs (héritiers) lever nulles bestes sauvages ès bois à l'autre ès paroisses dessus dites ne aillours.

- ITEM, le dit Monsour Rolland et ses heirs après luy peuvent et pourront porsieure (poursuivre) les bêtes sauvages que ils levront en leurs bois ou aillours hors des bois au dit Monsour Hervé ès bois au dit Monsour Hervé ès dites Paroisses et ès bois à ses sougiez (sujets) pour le débat de luy ès dites paroisses (pour ce qui concerne son litige dans ces paroisses).

- ITEM, le dit Monsour Hervé et ses heirs (héritiers) li peuvent et pourront porsieuvre les bêtes qu'ils levront en leurs bois ou aillours hors des bois au dit Monsour Rolland ou bois (dans le bois) qui fut à Eon de COITAN-SCOURE, qui est entre le bois aux Moines d'une part et la forêt de BODISTRE de l'autre (on dit BODISTER, en Plourin) - Et puet (peut) le dit Monsour Hervé de Léon et ses heirs mettre cours (aujourd'hui on écrit COURRE, poursuite du gibier) ou hucours (sans doute avec recours à des CRIS ou HUEES, pour débusquer les bêtes), ou l'un ou l'autre entre le dit bois qui fut à Eon de Coitan-scoure et le bois de Bodister à la fin de prendre la beste ou de la faire retourner à la fin (afin) de la prendre à son bois, si faire le puet (peut) - Et si avenoit (s'il advenait) que la beste passast (passât) ès bois (dans le bois) de Bodister en outre la volonté des Veneours (malgré les Veneurs) au dit Monsour Hervé à nulle manière que par nulle voie (dans tous les cas), le dit Monsour Hervé et ses veneours (son personnel de chasse à courre) et ses chiens et ses hoirs (héritiers) après luy peuvent et pourront porsieure la beste ès bois au dit Monsour Rolland ne en son fié ne enson demaine (mais pas dans son fief ni dans son domaine), le dit Monsour Rolland et ses heirs après luy doivent avoir la MOITIE de la dite beste quelle quelle soit - Et si avenoit (s'il avenait) que la beste fust prinse (fut prise) aillours que ès bois audit Monsour Rolland ne que en son fié ou domaine (mais pas dans son fief ou domaine) mais qu'elle soit passée par les bois au dit Monsour Rolland, ledit Monsour Rolland et ses hoirs doivent avoir le QUART, et aura pour son quart dou (du) Cerf ou de la Biche et du Chevreuil la moitié du CIMIER (de la croupe) et la moitié d'un des costés; et aura aussi pour son quart du Sanglier ou de la Lesse (la laie, femelle du sanglier) la moitié de l'un des costés. Et est accordé (on s'est mis d'accord) que le veneour audit Monsour Hervé partira (partagera) en deux costés et, puis il mettra en deux costés et puis il mettra en deux parties le costé que Monsieur Rolland ou celui qui sera pour luy (son représentant) li dira et donnera au dit Monsieur Rolland et à ses heirs ou à ceux qui seront pour eux (leurs représentants) chois sur ledit costé parti, laquelle il prendra.

- ITEM doit le Vénéour dou dit Monsour Hervé dire de bouche au surgarde (au garde-chef) du dit Monsour Rolland, si il le puet (peut) trouver, le jour quand ils devront coure (chasser à

course). Et si il ne le puet trouver il doit mander (faire savoir) par un message à Bodister pour scavoir (faire savoir) aussi le jour que ils devront courre. Et si il ne trouvait homme à Bodister, il doit estre cru par son serment que il y aura esté. Et si nul pour le dit Monsour Rolland ou pour ses heirs ne veneist (ne venait) à la prinse (prise) de la dite beste, l'an li (l'on lui) doit garder sa part de la beste comme est devisié par avant (comme le partage s'est fait auparavant) en la dite Paroisse de Pleyber et de avoir léalement parti (loyalement partagé) la venaison quelle qu'elle soit l'an (l'on) doit croire par le serment au

.page 388

dit Veneour.

Ausquelles choses tenir bien et loialement Nous, les dits Hervé (de Penhoat) et Morice (de Coitdilez) et Monsour Alain de Coitdilez, chevalier prins o le gré pris comme témoin avec (o) l'agrément des dites parties, icelle (ces) parties présentes et à ce soi consentantes, par nostre sentence arbitrale condanasmes. (Les arbitres donnent force d'obligation à l'arrangement). Et non contrastans (consentant) est accord des princes (prises de chasse) et de l'ABATEMENT DES MOULINS que Monsour Rolland et Henri son frère et leurs gens firent en la terre (de) Monsour Hervé de Léon - est la raison à chacun des parties-sauves - et condamnons le dit Monsieur Rolland à mettre son scel (sceau) avec les nos (nôtres) à ces présentes lettres.

Donné le Samedy après la Saint-Michel en Mont-Gargant (29 septembre), tesmoins nos dits scels (sceaux) et le scel Monsour Alain de Coitdilez l'an de grâce mil trois cens et vingt un".

Dom Morice ajoute "Pris sur l'original à Blein".

*

* *

Le conflit de chasse s'était envenimé, on le voit par la fin du document. De Montafilant avait lancé une expédition vengeresse contre les moulins du vicomte, installés sur le Queffleut, très probablement.

DILES est un vieux nom breton de personne, d'où COETILEZ (en Locquéolé) et Kerdiles. Comme nous l'avons déjà dit, la lecture RINAN dans PLEIBER RINAN n'est pas exacte; il faut lire RIVAU(T). On y reviendra.

En 1458, les droits héréditaires du Vicomte de Léon étaient tenus par le vicomte de Rohan, Alain. Ce dernier était, on va le voir, très attaché à ses chasses. Le bois de Botmaorn, au Treuscoat, est réputé aujourd'hui encore, comme un refuge apprécié du gibier.

*

* *

Nous reprenons la charte de 1458 à l'endroit même où nous étions parvenus dans le numéro précédent... "Jucques au dit boys de BOTMAORN".

Aux terres proprement dites du TREUSCOAT, situées au nord de la rivière de Quirin, le vicomte Alain de Rohan joignait des terres situées de l'autre côté du ruisseau, qui sont ainsi décrites. "ITEM de l'autre part de la Ripvière de Quirin... dour an Treuscoet une pièce de terre froide entre la ripvière et GOAZ FEUNTEUN PEN AR GUENQUIS et la TERRE LANBIZIAS et le fossé (talus) qui vient de l'ostel (?) an moan à l'endroit de... estimé quatre vingt (?) seillons de terre ou environ. ITEM au dessoubz d'iceluy villaige une pièce de terre où il y a boys en parties nommé et appelé ROS LEAL estimé Jucques au dit boys de BOT MAORN quatre vingtz deux...".

*

* *

Ainsi s'achève la description du territoire cédé par Alain de Rohan à maistre Jehan de KERCHRIST. Il restera à énoncer ensuite les diverses clauses de ce contrat féodal (féage).

Ma transcription fait état de lacunes provenant du mauvais état du parchemin. Avant d'en venir au plat de résistance LANBIZIAS, situons quelques données sur le terrain.

GOAZ FEUNTEUN PEN AR GUENQUIS est toujours en place et

.page 389

aisément repérable lorsqu'il achève sa course à découvert des bois dans la descente vers le QUIRIN. Il captait autrefois les eaux de Pen ar Guenquis et un certain nombre de sources sur le coteau est et nord-est de Lanvizias. Nous avons déjà parlé de ce ruisseau qui va aux prairies de Pen ar Guenquis, sur le Quirin.

Si le terme "ostel", sans h, n'est pas d'une lecture pleinement assurée AN MOAN l'est par contre. Il s'agit apparemment d'un nom de personne LE MINCE. Au nord-ouest de Lanvizias, aux abords du marais existe comme un îlot boisé de chênes dont la présence m'avait frappé lors d'une exploration que je faisais de ces sites ensauvagés sous la conduite de Francis Mingam. Cet emplacement bien au sec a été occupé certainement par un habitat. Le cadastre de 1837 n'en fait pas état, non plus, comme on va le voir, d'un extraordinaire village ancien, pourtant bien visible aujourd'hui encore à l'est de Lanvizias. Je propose de placer sur "l'îlot" précédent cette maison LE MOAN : nous sommes, ne l'oublions pas, en 1458.

*

* *

La localisation de ROS-MEAL, ou ROS-MEL quelques lignes plus bas dans le texte, est fort aisée. ROS désigne le versant d'un coteau en direction d'une vallée, ici le versant de la "terre de Lanbizias" en direction du ruisseau de Quirin. Cette parcelle assez abrupte et de forme allongée dépend toujours du Treuscoat; en 1837 elle est cadastrée section A N°291, mesure 48 ares et se trouve sous fûtaie. Plusieurs agriculteurs connaissent ce ROS pour avoir été autorisés à en tirer des pieux de châtaignier pour leurs clôtures de pâtures.

Le terme MEAL - MEL, seul, fait problème. Il ne s'agit pas d'un adjectif ni d'un nom commun, mais très probablement d'un nom de personne. MEAL - MEL se retrouve en divers noms de lieux TREMEL (en Tréguier) COAT-MEAL, TRO-MEAL (Léon). Le dialecte léonard est coutumier de l'inversion des voyelles a et e : la forme ancienne serait MAEL. Il y a un saint breton de ce nom, associé à Saint Sulien dans le pays de Galles; leur fête est le 13 mai, selon J. Loth dans LES NOMS DES SAINTS BRETONS (1910).

Le nom propre MAEL signifiait, selon Monsieur Gourvil, "chef, prince".

*

* *

Nous aurions relevé ainsi dans notre charte de 1458 deux "prénoms" bretons anciens : MAORN et MEAL. Un troisième nous est révélé dans LANBIZIAS.

Depuis longtemps, depuis toujours sans doute, on a prononcé LANVIZIAS. Mais il ne fait pas de doute que notre document écrit LANBIZIAS. Une telle écriture notariale est singulièrement précieuse. On eût aimé en découvrir d'autres attestations; pour le moment, c'est la première fois qu'à ces époques un peu reculées je trouve écrit le nom de ce terroir. On peut espérer en trouver d'autres citations.

BIZIAS ou VIZIAS est manifestement un nom propre de personne, ce que nous appelons un vieux prénom. Pour mieux faire apparaître la difficulté que l'on rencontre à analyser les noms de lieux comportant une allusion à des personnes je transcris pour nos lecteurs une note érudite de J. Loth sur SAINT GUIZIAU dans les NOMS DES SAINTS BRETONS :

"GUIZIAU (saint). Il y a à Taulé (Finistère) une fontaine de Sant VIZIO (régulièrement SANT devant VIZIO pour GWIZIO). Les Seigneurs de Ker-guiziau en Bohars (Finistère) fondèrent la chapelle aujourd'hui de LOQUILLEAU; Ker-guiziau est aujourd'hui Loquilleau. Il est donc sûr que GUIDIAU = WIDIAU et que LOQUILLEAU se

prononce LOKIYO = LOCKWYDIO, Loc-widiaw. C'est le nom réel du patron de LAN-DIVIZIAU (Finistère). TI-VIZIAU = TO - WIDIAW; peut-être même TI est-il pour TI, maison, et indique-t-il un endroit où a séjourné le saint. C'est ce qui arrive fréquemment pour les saints irlandais. GUIDIAW a subi la mutation en WIDIAW quoiqu'il soit masculin..."

Il ne faudrait pas se laisser éblouir par tant d'érudition. Joseph Loth était certes un très grand connaisseur des choses celtiques; il nous en aurait voulu d'accueillir ses cogitations comme l'expression d'une vérité indiscutable.

J'ignore s'il existe à Taulé une fontaine de SANT VIZIO. Il existe, par contre, dans le canton de Taulé sur la paroisse de GUICLAN, une chapelle de SANT VIZIA(S); il semble même que la prononciation se tienne souvent à la forme VIZIA. Cette chapelle existe toujours et on y fait le pardon en juillet. Traditionnellement le prédicateur y évoque le même saint patron que celui de Landivisiau.

A toute chapelle bretonne est associée, on le sait, une fontaine, dédiée au même saint patron. Je n'y pense pas toujours moi-même. C'est ainsi qu'il m'a fallu trouver vers 1600 une attestation de l'existence d'une Fontaine Saint Donat; je vais la repérer sans tarder. Je connaissais la chapelle Saint Vizias longtemps avant ma venue à Pleyber-Christ; j'y avais photographié, avec quelque acrobatie, un petit crucifix ancien. Je n'avais pas pensé à chercher la fontaine. Il y en a certainement une; à la prochaine occasion, j'irai voir. C'est d'elle, sans doute, qu'il est question dans le texte de Loth.

Cette chapelle SANT VIZIA(S) est à 100 mètres au sud de la voie romaine MORLAIX - POINTE SAINT MATTHIEU (par KERILLIEN en Plouneventer). On reparlera bientôt de cette voie antique. Elle est implantée sur la hauteur : la voie, après avoir passé le "BOURG de Penhoat" en Taulé et traversé la Penzé à Notéric, grimpe rudement vers la CROIX ROUGE (Guiclan) et rejoint la nouvelle route en zigzag de Morlaix - Plouvorn à la hauteur de la chapelle.

*

* *

Joseph Loth cite notre LANVIZIAS de Pleyber-Christ, mais le fait suivre d'un point d'interrogation pour signifier qu'il ne lui trouve aucune interprétation.

Nous allons faire une tentative d'explication du nom de VIZIAS et proposer, ce qui est de plus grande importance historique, une interprétation du terme LAN et, du coup, de l'âge du village de LANVIZIAS. Nos considérations ne seront pas pure spéculation, car le village ancien de LANVIZIAS est toujours en place, dans le taillis proche du Lanvizias actuel.

*

* *

Le copiste qui a recopié en 1492 (18 juillet) la charte du Treuscoat de 1458 a transcrit le nom avec un b minuscule aussi bien caractérisé que possible. Certes, dans l'écriture manuscrite du temps, qui ne distingue pas U et V, les minuscules u et b se ressemblent un peu et même beaucoup suivant les notaires. Le u initial cependant a une tige gauche longue, fortement inclinée à gauche, tandis que le b a une tige gauche très droite qui se retourne vers la droite.

Cette observation sur l'écriture LANBIZIAS n'incrimine en aucune façon la prononciation courante et traditionnelle LANVIZIAS, la seule conforme au génie de la langue bretonne : le V est une forme, dite MUTÉE, ici une forme adoucie, d'une autre lettre. Le problème est de déterminer cette autre lettre. Les actes anciens écrivent rarement les noms bretons de lieux sous leur forme parlée populaire. Par exemple on trouve toujours écrit K MABON, K MARQUER (K = KER), alors que l'on dit K VABON et K VARQUER. Le seul intérêt des écritures notariales est de

tenir compte des étymologies telles qu'elles furent perçues par les intellectuels du temps : KERMARQUER est le village (KER) de MARQUER; en pays gallo ça donnerait VILLEMARQUE.

La copie de la charte de 1458 a été fournie à Goulven de KCRIST en 1492 par deux notaires (ou PASSE) de la cour de Penzé, J. de KAUDY (famille de Lohennec) et COSKGUEN, dont le prénom m'échappe; ce dernier, lui aussi de la noblesse du coin, doit son nom au lieu-dit de Taulé COSQUER GUEN. En réalité il s'agit d'un village de CARANTEC, COSQUER VEN. Bastien Moal y a tenu une ferme pendant 15 ans.

Leur écriture de LANVIZIAS en BIZIAS a le mérite de nous engager sur une voie inexplorée : V provenant par mutation non pas de GW (Loth) ni de M mais de B comme GROAS - VER. (Croix courte - en breton "Court = BER").

*

* *

Il existe en breton un nom de famille fort courant BIZIEN. Il s'agit d'un ancien prénom auquel le CATHOLICON (1464) réserve sa place.

"BIZYAN, en français BIZYEN, en latin BIZIANUS".

La finale AN paraît plus naturelle en breton. Adrien Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou dans la moitié du 16ème siècle, signait toujours ADRIAN.

Les archives de l'abbaye de Redon (CARTULAIRE) contiennent une pièce où intervient comme témoin en 1128 un prêtre du nom de BIDIAN fort proche de notre BIZIAN (en breton D s'assouplit facilement en Z - ainsi KERDEPORT à Pleyber se dit KERZEPORT).

J'ai rencontré ce PRENOM de BIZIEN dans les actes de baptême de Roscoff au 16ème siècle. Ainsi le 5 octobre 1556 "Bizianus Kersaintgilli" - le 23 novembre 1563 "Bizien BECHEN".

*

* *

Il n'est pas raisonnable de chercher le patronage d'un saint patenté à tous ces vieux NOMS-PRENOMS bretons qui emplissent les tables alphabétiques des cartulaires de Redon, de Landévennec... et dont plusieurs sont parvenus à l'époque moderne. Le prénom PRIGENT ou PRITIENT, dans le Cartulaire de Landévennec, n'a pas de répondant comme Saint Prigent.

Qu'en est-il de GUGUEN, ancien nom de baptême devenu, lui aussi, nom de famille comme Prigent ou Guillerm (Guillaume) ? Le nom de GUEGUEN est fort bien attesté dans le Cartulaire (ensemble des chartes ou titres de propriété) de l'abbaye de Redon (Ille et Vilaine) sous la forme GUEGON, GUEGONUS, et dans le Cartulaire de Landévennec sous ces mêmes formes ou encore GUECUN et GUEGUN. Dans ce dernier Cartulaire (charte 12) il est question d'un bien acquis par SANCTUS (saint) VUICONUS; c'est une forme de nom en VV (W), antérieure à l'an 1000, qui évoluera ensuite en GW, GU, et donne, en notre cas, GUICONUS. On retrouve aussi cette forme ancienne UUICON dans le cartulaire de Redon.

Aurions-nous ainsi en SANT UUICON (Guicon) le patron des GUEGUEN ? C'est possible. Rappelons qu'en breton les noms de famille ont leur forme plurielle en OU : le nom GUEGUENNOU ou GUENOU est dans l'état civil.

*

* *

.page 392

Si j'évoque le nom de GUEGUEN et si je lui recherche un saint répondant c'est pour éclairer le nom de LAN VIZIAS par celui d'un lieu dit de mon pays, construit de même façon et sans doute du même âge vénérable : LANVEGUEN, en Gouézec : LAN de GUEGUEN. Ce nom est bien connu des celtisants.

LANVEGUEN, comme on prononce dans le pays, est attesté dans les marges du Cartulaire de Landévennec sous la forme LAN GUEGON AN MAGUAROU.

C'est une annotation du 13ème siècle à la charte 18 concernant LAN TREF MAEL. Plus tard on écrira LAN DRE MEL (dré) ou LOTHEY, aujourd'hui. J'ai toujours entendu prononcer LAN AR MEL, avec l'accent tonique sur MEL (é) ! On retrouve ici le MEL de Rosmel, près de Lanvizias.

Le terroir de LANVEGUEN est contigu au domaine gallo-romain de MOGUEROU, dont nous reparlerons. La voie romaine Quimper-Morlaix fait leur séparation. GOUEZEC est cité sous le nom (en lettres minuscules) de uuoeduc : c'était avant l'an 1000.

*

* *

Landévennec possédait encore sur ce territoire "un tout petit bout de terre", en latin, "scipulus terrae" que l'on attribuait à une donation de Gradlon au saint homme de Dieu TANUOUD lequel en fit donation à Landévennec. Ce tout petit domaine portait le nom de TNOU MERN. Le mot TNOU, on l'a dit ici, est le terme courant breton qui désignait une "vallée" jusque vers 1600, où il est remplacé par TRAON.

Le nom monastique de ce petit bien - ermitage de TANUOUD ? - est, dans le Cartulaire, LAN RITIAN (charte 16). On disait, dans mon enfance, LERRIGEN. Le vieux cadastre de Gouezec écrit LAN RIGENT.

Le village de ce nom est bien dans un vallon (TNOU) dont les eaux se jettent dans la grande rivière bretonne de l'AON (traduit Aulne) là, précisément, où la voie antique Quimper - Morlaix passait la grande rivière, probablement à gué; ce passage s'effectuait au nord-ouest du pont actuel de PONT-COBLANT, à 400 mètres environ. Le pont date de la route Quimper-Morlaix qui fut construite en 1844, celle qui traverse notre bourg de Pleyber-Christ. LAN RITIAN est proche du passage.

Landévennec était ainsi bien implantée en Gouézec - Lothey. On se souviendra que l'abbaye de Landévennec est au bord même de l'estuaire de l'AON.

*

* *

Terre monastique, LANVEGUEN se range ainsi dans la litanie abondante de ces terres et villages en LAN qui font référence à leur appartenance monastique et au patronage d'un saint personnage. De tels noms sont antérieurs à l'an 1000. Plusieurs de ces LAN ont dû être occupés par des moines.

La paroisse de GUEGON, dans le Morbihan, pourrait fort bien se rattacher au même saint personnage.

Mais ce qui nous intéresse de plus près c'est l'interprétation raisonnable que l'on peut proposer du nom et du site de LANVIZIAS.

On a déjà dit qu'à Guiclan on prononce SANT VIZIA; il serait assez indiqué, dès lors, de chercher du côté de BIZIAN, comme on l'a suggéré. La finale S pourrait n'être, en toute hypothèse, que l'indice du passage en breton de la forme latine du nom : BERNES correspond au latin Bernardus (Bernard); PERES est une forme de Pierre (anciennement PIERRES) comme PER, PERON.

.page 393

Il semble bien qu'ici LAN ait aussi le sens d'établissement religieux monastique, à la différence de LAN GUIBIEC où il s'agit de Lande. VIZIA ou VIZIAS serait un nom de saint personnage.

Chance extraordinaire ! Le village d'origine de LANVIZIAS existe toujours, à 300 mètres à l'est du Lanvizias actuel. Il est dans les taillis du GOAZ-SEC'H, ceinturé de fossés circulaires. Le site vient d'être l'objet d'un levé de son plan de masse par les soins du service des antiquités.

Ce plan de masse sera publié dès que nous l'aurons reçu.

Il n'est pas question, pour le moment, d'y faire des fouilles, ce qui est du ressort des services compétents et requiert l'autorisation du propriétaire. Ce qu'il faut éviter ce sont les fouilles sauvages, qui peuvent être l'objet de poursuites judiciaires.

Avant toute fouille, le sentiment des compétences est qu'il s'agit d'un village du haut moyen-âge. Une dénomination en LAN lui convient fort bien.

Lorsque nous publierons le plan de ce village nous évoquerons un autre village de la même époque, de forme rectangulaire, non loin de Saint Donat; il a disparu depuis 3 ans.

*

* *

Nous achevons cette étude sur la charte de fondation du TREUSCOAT par l'exposé des clauses qui accompagne la cession de ces terres à Maître Jehan de Kergrist en 1458.

Ce titre de MAISTRE donné à l'acquéreur est caractéristique de la fonction qu'il exerçait. Comme tant d'autres membres de la noblesse bretonne, dont les signatures à la plume d'oie illustrent le bas des parchemins et des papiers d'affaires durant les siècles antérieurs à la révolution, ce maître Jehan devait être un PASSE breton, c'est-à-dire notaire, peut-être à la cour de Penzé qui dépendait des LEON, puis des ROHAN. Le propriétaire de Maner-Coz aux dernières années du 16ème siècle était Mathieu Trévégan. On trouve sa signature au bas de nombreux actes d'affaires de Lesquiffiou.

Ce métier d'homme de loi n'enrichissait pas tous les maîtres; on vivait apparemment assez mal à Maner Coz, comme on l'a suggéré précédemment. Le pays grouillait, semble-t-il, de tels maîtres, Morlaix et sa région immédiate étaient propices aux transactions.

*

* *

Le vicomte Alain de Rohan cédait ces biens de son héritage pour la "SOMME de doze (12) livres et 10 solz de monnaie à titre de CHEFFRENTE (rente de fondation) par an, à verser au ban des rentes dues au vicomte à Pleiber Crist, sous peine de la punté (punité ou en situation d'être puni) et avec l'amente (amende) en cas de défaut de versement".

"Le dit K crist (prononcer KERGRIST) doit tenir ces héritages du vicomte NOBLEMENT, se faire son LIGE a FOY (fidélité) et à RACHAT et lui faire les autres devoirs que noble homme doit (doit) faire à son seigneur selon la coutume du pays.

Le vicomte seul ou avec ses gens pourra chasser dans le dit boys de ROSMEL toutes et quantesfois (aussi souvent) que luy plaira".

Suit une ligne largement effacée sur le dos d'un pli du parchemin; le sens de la suite immédiate n'est pas clair. Il s'agit, me semble-t-il, de laisser le boys du vicomte, le bois de BOTMAORN ouvert au gibier. Si je comprends bien, de K crist ne pourra pas se clore en clos défensable (chasse gardée).

.page 394

De K crist ne pourra pas se séparer des hommes (qui tiennent les 3 fermes, me semble-t-il) pour aller ailleurs fors (sauf) à SON MOULIN QUAND IL Y AURA. C'est une clause humanitaire.

En outre il est convenu que toutes les fois que de K crist ou ses héritiers voudront céder "assiepte et recompanse au dit viconte au temps à venir de la somme de 12 livres 5 solz de cheffrente annuelle à rabattre des 12 livres 10 solz (convenus) à chaque fois lui et ses héritiers le pourront, mais ils seront tenuz prendre la dite assiette sur le MANOIR et village de l'ORME et ses appartenances en la paroisse de PLOEABENNEC ou ailleurs dans le fief proche de la seigneurie de Léon".

Cela veut dire, me semble-t-il, que les 12 sols 5 sous pourront être perçus sur des biens appartenant à maître Jehan, de préférence à l'ORME en Plabennec. Les 5 sous restants maintiennent le bien féodal.

Une expression de ces clauses m'échappe "pennagier les bestes". Est-ce la chasse au faucon ? Un lecteur érudit m'éclairera peut-être.

Fin de l'Etude sur la Charte de Treuscoat.